This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'AGENAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

TOME CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE 1924

Revue de l'Agenais

Bulletin de la Société Académique d'Agen

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)
43, Rue Voltaire, 43

1924

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

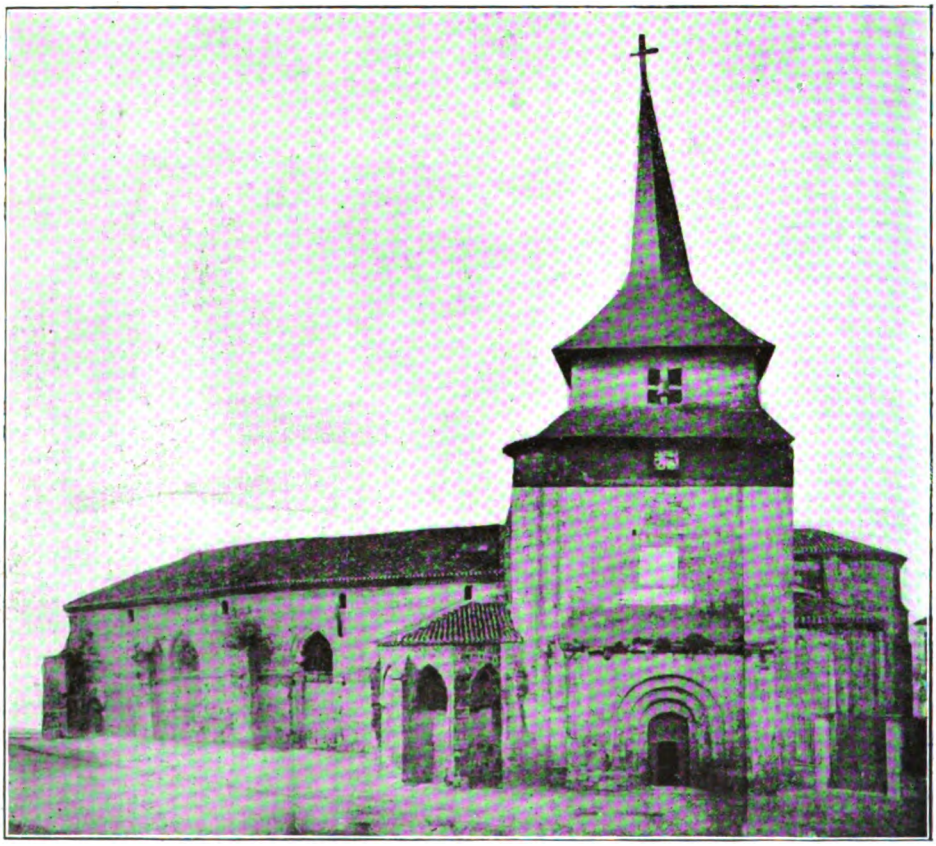

Ancienne Église Saint-Vincent du Mas-d'Agenais

Digitized by Google

Digitized by Google

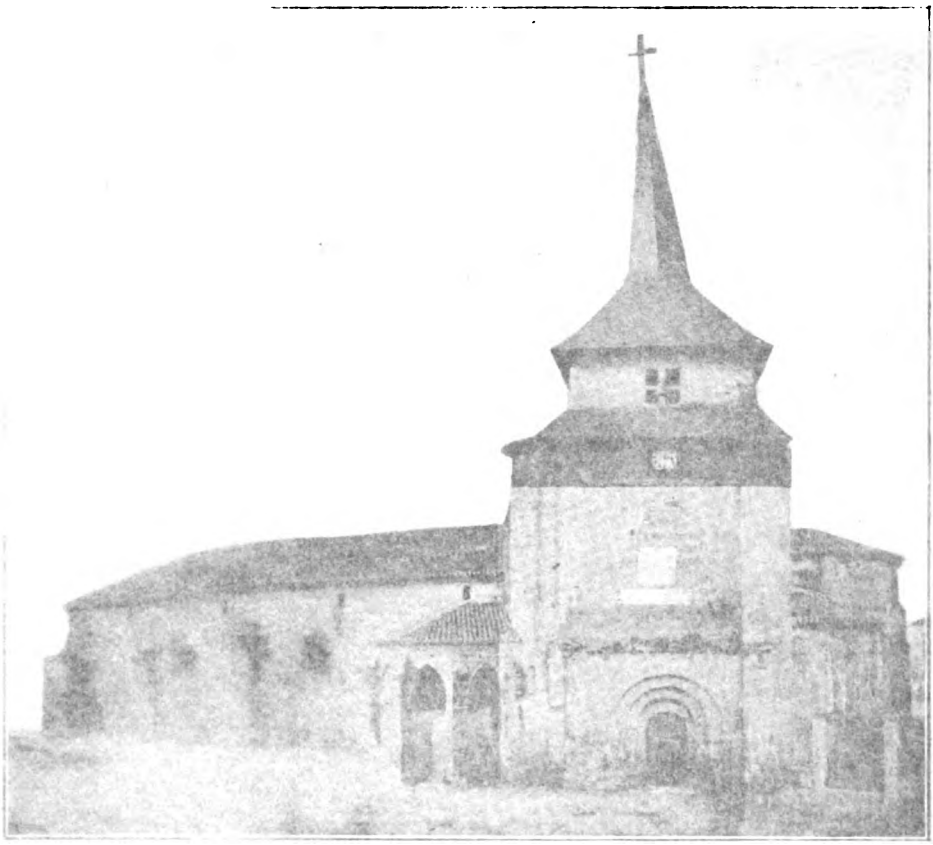

ne Église Saint-Vincent du Mas-d'Agenais

Digitized by Google

SAINT VINCENT DU MAS

I

Le Récit des Actes

Le Paganisme et ses faux dieux régnaient encore sur le sol de notre vieille Gaule (1). Chassés peu à peu des villes et reculant devant la croix, ils trouvaient dans les campagnes un refuge où ils se retranchèrent pour un effort suprême. Les hauts lieux, les forêts druidiques, furent comme les citadelles d'où, par mille superstitions et prestiges, ils tentèrent longtemps de maintenir leur puissance expirante.

Dans le territoire Agenais il y avait pour eux, sur la rive gauche de la Garonne, un pays plus favorable à ce dessein. C'était la région des « Nemets », sortes de temples dédiés à Belenus, ou Velenus, l'Apollon des Gaulois, dieu du soleil ou du feu (2).

L'un d'eux, sans doute plus vaste ou plus important que les autres, se nommait « *Vernemetis* », ou « grand temple », explique Fortunat (3).

Situé sur un promontoire, dominant le fleuve, il était l'objet d'une vénération spéciale. On y voyait accourir, à certains jours, des foules nombreuses, attirées par les étrangès fictions du démon.

Une roue enflammée s'élançait de l'autel, roulait sur les flancs de la colline jusqu'au fleuve qui en baignait le pied

---

(1) Le récit qui suit est extrait des textes combinés des Bollandistes et de Bosquet.

(2) « Regione Metensium, ou *Nemetensium*, ou *Nemetum* », disent les Bollandistes, note (a) ; « *Agro Velano* », ajoute du Bosquet.

(3) « Suspicor tamen legendum « Nemetensium » ex infrà scripto «Nemeto», aut etiam « *Vernemetensium* », ex secundo Fortunati poemate quod inscribitur « De Basilica Sancti Vincentii *Vernemetis* ». (Bolland, note (a). Or le « Nemet » était un temple, selon Fortunat et selon les Petits Bollandistes (Tom. I, p. 92, note, Edition de 1882), le Vernemetis un grand temple, de « Ver-Nemet » : « Quasi fanum ingens ».

Digitized by Google

s'y plongeait sans s'éteindre, et retournant sur elle-même toujours en flammes, elle remontait jusqu'au temple (1). Tout cela pour capter la confiance des peuples qui, séduits par le prestige, adoraient en tremblant...

Le diacre Vincent prêchait sans doute Jésus-Christ aux environs, ou plutôt, poussé par l'Esprit-Saint lui-même, il vint dans ce dessein au repaire de Satan (2).

Inconnu de tous, il se mêle à l'innombrable foule dont les masses compactes couvrent la colline, avides de voir le merveilleux spectacle. Déjà la roue diabolique tourbillonnait en flammes dans le fleuve pour reprendre, aux applaudissements des idolâtres, sa course vers le temple, lorsque Vincent, élevant très haut la main droite, fit publiquement le signe de la croix sur l'infernale et perfide machination.

A l'instant, le prodige s'évanouit. Il n'a plus jamais reparu en ce lieu.

Chez ces païens déçus, ce fut d'abord de la stupeur, puis de la colère, de la rage. Vincent est arrêté, chargé de chaînes et conduit au seuil du « Nemet ». Le préfet du lieu, transporté de fureur et jaloux de venger son idole, ou d'effrayer le martyr, lui demande son nom, son pays, sa famille. A quoi le saint répond : « J'ai nom Vincent et je suis chrétien. » On insiste, on le presse de questions. Toujours même réponse : J'ai nom Vincent, je suis chrétien. »

Le préfet, hors de lui, fait planter en terre trois rangées de pieux aigus et ordonne qu'on étende dessus le saint diacre. On le frappe de fouets à droite et à gauche, on laboure ses chairs. Lui, semble insensible et redit joyeusement : « Je suis chrétien, disciple du vrai Dieu. »

Ils s'acharnent à le torturer encore et longtemps. C'est en vain.

---

(1) Avec plus ou moins de détails, c'est la description qu'en donnent toutes les versions des actes : « *Un épisode du culte solaire en Agenais* », dit M. l'abbé Saltet.

(2) « *Angelicam promeruit admonitionem*, quatenus ad martyrii palmam festinaret intrepidus..... quo vocat eum Spiritus adire deliberat quantocius..... Cumque ibi in sancto prædicationis munere consisteret..... » (Leçons de l'Ancien Bréviaire d'Agen, n° 1.)

Digitized by Google

Alors, craignant que le martyr ne renversât aussi le temple dans l'abîme (1), le juge le fit conduire à un stade de là.

Ses membres sont détachés du gibet ; tout meurtri, le corps en pièces, mais le cœur vif et alerte, Vincent, plus prompt que les bourreaux, y court le premier. Radieux, il tend le cou à la mort, disons plutôt à la gloire.

Le glaive tombe, tranche sa bienheureuse tête, et son âme s'envole à Dieu.

Précieuse mort, qui bannit pour jamais de ces lieux l'idolâtrie vaincue, fit crouler ses temples, et, semence de vie, fit fleurir la foi du Christ là même où les démons avaient régné.

Son corps, recueilli par les chrétiens, alors très peu nombreux dans le pays, fut enseveli dans une fosse profonde, où il demeura caché plus de trente lustres, soit : plus de cent cinquante ans.

Ce long temps écoulé, notre martyr apparut lui-même a un pieux chrétien, lui révéla son *nom*, le lieu précis de sa sépulture, ordonnant que son corps fut transporté en un lieu nommé *Pompéjac*, situé à cinq milles environ du « Nemetum » (2).

Instruits de cette révélation, le clergé et le peuple de Pompéjac vont ensemble au lieu désigné, fouillent la terre et cherchent avec soin. Ils retrouvent le corps du martyr intact, l'exhument et le portent au lieu de *Pompéjac*, comme il l'avait demandé (3).

Mais il voulait se faire connaître et honorer plutôt que changer simplement de sépulcre. Aucun des deux séjours n'est privé de sa protection ; nous croyons néanmoins que la divine Providence a voulu précisément enrichir le dernier de

---

(1) Nos anciens Bréviaires ajoutent qu'il en fut ainsi : « A la prière du saint, les idoles sont précipitées de leurs autels et le temple s'écroule avec fracas ». (Barrère : *Hist. religieuse et monumentale*, p. 58.) Mais les Actes ne le disent pas.

(2) « Ad locum alium, nomine *Pompejacum*, quinque ferè millibus a « *Nemeto* » constitutum, transferretur edixit ». (Acta S. S. *Ibid.*, n° 5.)

(3) « Pompeiaco in complacito sibi solo, ut ipse monuerat, tumulatur. » (Du Bosquet.) « Ad electum ergo martyris locum, juxtà præfatæ revelationis admonitum..... membra gestantur, et Pompejaco, in complacito sibi loco tumulantur. » (Acta S. S. *Ibid.* 5.)

Digitized by Google

ses reliques afin de procurer, par la présence d'un si glorieux tombeau, un insigne bienfait au sol de Pompéjac (1).

II

Nos Sources

Tel est, en substance, le récit des Bollandistes. D'après tous les Martyrologes, affirment-ils, Vincent, diacre Agenais, aurait souffert sous Dioclétien, l'an 282 (?). Peut-être, ajoutent-ils, faut-il lire 292 (2), puisque Dioclétien ne régna qu'en 284.

Son nom figure dans les « fastes anciens », mais *il ne paraît nulle part* qu'il ait été évêque ni disciple de Saint-Caprais (3), martyrisé d'ailleurs, selon ces données, vingt ans plus tard.

Cette version des Bollandistes est extraite de deux vieux manuscrits, fondus ensemble par les savants hagiographes. Les Actes eux-mêmes paraissent avoir été composés vers le milieu du ve siècle (4).

Si la date n'y est pas, l'auteur au moins l'insinue en ce passage : « Quæ omnia probabiliter gesta et diruta nunc dæmonis templa et erecta in melius martyris tecta testantur » (5). Il en appelle aux yeux de ses contemporains pour confirmer son dire : « Tous ces faits sont vraisemblables, et les temples du démon maintenant détruits, et la demeure du martyr réparée, même embellie, les attestent ».

---

(1) « Credimus enim..... in Pompejacensis soli gremio voluisse locari, ut *magnum* quid incolis beneficii tribueret præsentia tanti tumuli. » (Acta S. S. *Ibid.*) Ce grandiose bienfait, « *Magnum quid beneficii* », aura sa réalisation littérale et magnifique dans l'antique et riche collégiale de *Saint-Vincent du Mas*, Chapitre qui a fait, durant dix siècles, la gloire de la ville et dont l'origine remonte à Charlemagne, peut-être plus haut.

(2) « Forte 292 legendum. » (Acta S. S. IX Jun. Comment. prævius.)

(3) Ce n'est point chose impossible, seulement les anciens Actes que nous avons n'en parlent pas ; et alors nous ne voyons pas sur quoi se fondent ceux qui l'ont prétendu.

(4) Grégoire de Tours assure, vers 585, que les habitants du pays possèdent le récit du martyre de saint Vincent, « cujus passionis historia ab incolis retinetur ». (Lib. miraculorum. C. 105.) Ce récit, « passio », existait donc, assez notoire en Agenais depuis quelque temps, avant les pillages et profanations de 585, puisqu'il ne fait aucune mention de ces dernières.

(5) Acta S. S. *Ibid.* n° 5.

Digitized by Google

Il est vrai, cette phrase n'est pas dans le texte de Bosquet . nous allons voir pourquoi.

C'est que nous avons des actes *trois versions* ou textes, dont l'éminent professeur de l'Institut catholique de Toulouse, M. l'abbé Louis Saltet a fait une « *Etude critique* » dans la « *Revue de Gascogne* », mars 1901 (pages 97 à 113). Il y déclare en tête : « Les textes contiennent les données indispensables à toute discussion, et aucune conjecture ne saurait suppléer cette source d'information. De là la nécessité d'une étude critique des textes » (p. 97).

Le premier nous est fourni par les Bollandistes : « *Acta Sanctorum* ». Tom. II (9 juin).

Le second par les « *Analecta Bollandiana* » Tome II p. 299.

Le troisième par Bosquet, « *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum* » Tome II (1636) p. 171 (1).

Le fond du récit est le même. Il y a des variantes pour les noms des lieux du martyre et de la première sépulture. Tous s'accordent pour le nom de la seconde, au jour de l'*Invention* des reliques : « *Pompeiaco loco* », disent-ils invariablement, ou *Pompéjac*.

Les deux derniers ajoutent quelques précisions, ou interpolations, dont le récit des Bollandistes ne porte aucune trace. Il s'ensuit que nous sommes en présence d'une double édition de la « *Passio Sancti Vincentii* ».

La première, puisée par les Bollandistes en deux manuscrits qu'ils ont collationnés, est plus sobre et incontestablement la meilleure. L'auteur en est inconnu ; mais il dut l'écrire vers 440, pensent les savants hagiographes, « dans la seconde moitié du ve *siècle* », déclare M. Saltet (p. 106), après la découverte des reliques qu'il raconte, et avant la construction d'une basilique à Vernemetis, avant même la profanation du tombeau par les Visigoths ariens, puisqu'il n'en parle pas ; mais l'église de Pompéjac où était ce tombeau avait

(1) Nous trouvons une quatrième version citée par M. l'abbé Angély dans « *Revue de l'Agenais* », septembre-octobre 1919. (Ms. Toulouse, Bibl. de la ville, 479, fol. 121-122.) Mais ce n'est guère qu'une copie de Du Bosquet.

Digitized by Google

déjà été richement restaurée ou embellie : « *Nunc... et erecta in melius* martyris tecta testantur. » (Boll. Acta S.S. n° 5).

Il est naturel en effet qu'à la venue dans leurs murs du corps de saint Vincent miraculeusement découvert, les habitants de Pompéjac aient voulu que la basilique où il reposait fût digne de ce précieux trésor, et l'aient restaurée en conséquence. Fortunat de Poitiers nous dira plus tard la magnificence de ce temple que saint Léonce de Bordeaux fit recouvrir de lames d'étain.

Cela nous ramène au temps qui précéda la persécution d'Euric commencée en 475. Celle-ci n'aurait point permis de tels travaux, ayant provoqué, au contraire, un attentat iconoclaste en ce même lieu. A une date aussi ancienne l'écrivain avait pu connaître les témoins de l'Invention des reliques être témoin lui-même de ce qu'il raconte.

La seconde édition, dont nous avons deux textes, mentionne à la fois la basilique élevée à Vernemetis (1) et la profanation arienne du tombeau de Pompéjac. Par conséquent elle se date elle-même après ces faits, c'est-à-dire au cours du vi^e siècle. Nous pouvons préciser : La profanation du tombeau eut lieu sous les Visigoths, avant 507 ; la basilique fut construite à Vernemetis par saint Léonce de Bordeaux, qui fut évêque de 542 à 564 (2).

D'autre part, ces mêmes textes ne disent rien du pillage de 585 par les soldats du roi Gontran poursuivant Gondebaud vers Comminges. Selon toute vraisemblance donc, c'est entre ces deux dates extrêmes que cette seconde édition a dû être écrite (3).

---

(1) « Qui (locus) nunc cruore martyris sublimatus, *Basilicæ etiam constructione conspicuus* », disent également les deux textes.

(2) Il naquit vers 510, succéda vers 542 à saint Léonce l'Ancien. Il était évêque au moins en 549, et mourut assez jeune encore en 564. (Petits Bollandistes, VIII, p. 245-247. Edit. de 1882.)

(3) C'est aussi la conclusion de M. l'abbé Saltet dans l'« Etude critique » déjà citée p. 103-106 : « Les trois textes de la « *Passio* » nous ont conservé deux éditions, que nous pouvons séparer par une date précise, ou même deux : celle de la construction d'une basilique à Vernemetis et celle d'un épisode Visigothique ajouté par le second éditeur..... Cet épisode, que l'auteur primitif n'aurait pas négligé, sépare les dates des deux éditions ; il de-

Digitized by Google

Vers la même époque (530-609), Fortunat de Poitiers consacre deux poèmes à notre saint Vincent, ou plutôt à ses basiliques ; l'*une* « *apud Garumnam* », embellie et restaurée par saint Léonce de Bordeaux, dans laquelle reposent les reliques du martyr : « *Venerabile templum..... quo sacra membra jacent.* » (Carmen VIII).

L'*autre*, *à Vernemetis*, où il fut mis à mort, fondée, celle-là, et bâtie entièrement par le même saint Léonce : « Carmen IX. *De basilicâ sancti Vincentii Vernemetis.* »

Il y a bien *deux poèmes*, « Carmen VIII » et « Carmen IX », *deux titres* différents comme *deux basiliques*, l'une « *apud Garumnam* » qui est restaurée, « stannea tecta dedit », donc déjà ancienne ; l'autre à « *Vernemetis* », qui sort de terre et est construite à cette date. Chacune est décrite avec les travaux variés qui s'y accomplissent : la première au lieu de la sépulture actuelle ; la seconde au lieu du martyre, dans la région des « *Nemets* » dont parlent les Actes, puisque « *Vernemetis* », explique Fortunat, n'est qu'un « *Nemet* » plus grand que les autres : « quasi *fanum ingens* ».

Ainsi, il n'y a qu'à lire attentivement les deux poèmes, tout paraît prouver une double église en deux lieux bien distincts. Seul le titulaire reste le même : « *Saint Vincent.* »

Nous ne voyons pas comment, de ces données, M. l'abbé Saltet parvient à conclure, sans faire violence aux textes cités : « *Tout suggère une identification* » (1), basilique unique.

Enfin, Grégoire de Tours, en plein vi^e siècle aussi (538-595), assure que le récit de la « *Passio* » de saint Vincent est conservé en Aquitaine avec un respect religieux : « Cujus *passionis historia* ab incolis retinetur. » Lui-même célèbre ses miracles en deux ouvrages : « *De Gloriâ Martyrum Galliæ* », et « *Historiæ Francorum* ». « Ayons recours aux martyrs des Gaules, écrit-il dans le premier. Vincent d'Agen, martyr lui

---

termine donc chronologiquement, en gros, chacune d'elles : la première dans la seconde moitié du ve siècle, la seconde au cours du vi^e ». (Passim.)

(1) Loco citato, p. 106.

Digitized by Google

aussi et diacre, s'illustre très souvent par de grands miracles » (1).

En résumé, *les Actes* en *deux éditions* et trois versions, les *deux poèmes* de Fortunat, les *deux livres* de Grégoire de Tours, voilà nos sources. Sans compter les anciens martyrologes, notre diacre Agenais figure, à la date même du 9 juin, où nous l'honorons encore, dans l'un des plus autorisés, le martyrologe Hiéronymien, preuve qu'au VIIe ou VIIIe siècle son culte était universellement reconnu par les hagiographes.

Il faut ajouter enfin les Anciennes Leçons des Bréviaires d'Agen et de Conques, qui furent évidemment empruntées soit aux Actes eux-mêmes, soit à quelques traditions locales. Mais il est bien difficile d'en apprécier l'authenticité.

Tout ce que nous savons de saint Vincent, de sa vie, de son martyre et de l'invention de ses reliques nous est venu par ses « *Actes* ». Ils ont du moins une particulière autorité quoique l'auteur nous demeure inconnu (2). Quelle en est au juste la valeur historique ? Nous sont-ils parvenus intacts ? Nous laissons à plus compétents le soin de prononcer.

M. l'abbé Saltet nous en a dit son avis dans la « *Revue de Gascogne* » mars 1901 : « *Etude critique de la* « *Passio sancti Vincentii Aginnensis.* » Il y analyse les deux éditions des Actes que nous avons, les discute, les compare, et... conclut à l'hypothèse d'un arrangement artificiel « vraisemblable, dit-il, et qu'aurait suggéré la seule présence à Pompéjac des reliques du saint » (pages 112-113).

A la rigueur tout est possible. Mais encore faut-il qu'une telle hypothèse soit fondée sur des raisons positives : nous les discuterons plus bas. Serait-il juste néanmoins de refuser absolument toute créance aux Actes ou « Passions » de nos martyrs ? Le fond au moins doit être vrai.

---

(1) « Ad Galliarum martyres recurramus. Vincentius levitica stola candore... micans Aginnensis urbis et ipse martyr..... magnis sæpissimè virtutibus fulget. » (Lib. I Miraculorum, C. 105.)

(2) D'aucuns attribuent ces Actes à un certain Lupus, d'Agen, « ami de Sidoine Apollinaire et professeur d'éloquence d'abord en sa ville natale, plus tard à Périgueux, et peut-être évêque de cette dernière ville, avec juridiction sur l'Agenais ». (Jules Andrieu : *Hist. de l'Agenais*, tom. I, p. II.)

Digitized by Google

Que les vieux auteurs aient embelli leurs écrits par des amplifications oratoires ou poétiques... peut-être. Quel écrivain ne le fait pas un peu, même parmi ceux qui les dénigrent ?

Mais tout n'est pas fiction. Les condamner en bloc et sans preuve certaine, comme si la vérité historique était née avec nous, comme si, dans les siècles passés, il n'y avait pas eu des critiques judicieuses et sincères, paraît excessif, injurieux pour nos pères et pour leur parole écrite.

Il faut bien croire au témoignage, sinon plus d'histoire. La science qui voudrait trop prouver se détruirait elle-même en ébranlant ses bases. Combien de faits, dont personne ne doute, qui n'ont pas à leur appui l'ensemble de textes et de probabilités que nous avons pour saint Vincent du Mas ?

Il y eut des chrétiens de bonne heure en notre Gaule ; il y eut donc aussi des apôtres, ou missionnaires, pour y prêcher la foi du Christ. On y vit des miracles. La conversion du monde païen ne se peut expliquer sans miracle, a écrit quelque part saint Augustin. Jésus-Christ les avait annoncés et promis. A l'origine, ils furent presque *la règle*, ou l'ordinaire argument qui pliait les volontés.

Dès lors, y a-t-il lieu de nier en bloc ce qu'affirment ensemble trois écrivains sérieux, éloignés l'un de l'autre, comme l'auteur primitif des Actes, Fortunat de Poitiers, et le « *Père de l'Histoire de France* », Grégoire de Tours, surtout quand il y a des monuments qui le confirment ?

On peut voir encore dans l'église actuelle du Mas, XIIe siècle, des marbres antiques, débris de colonnes, socles ou chapiteaux, témoins muets mais éloquents de ce qui fut jadis. Ils n'ont pu être apportés là que de fort loin et à une époque très reculée, sans doute l'époque romaine où l'on employait le marbre à profusion, et que leur style rappelle certainement. C'est le temps même et le lieu, Pompéjac, où notre premier auteur mentionne un embellissement à la demeure du martyr, « *erecta in melius martyris tecta* » ; or ces débris sont manifestement des restes d'une basilique gallo-romaine. C'est le pays, l'Aquitaine, où en plein VIe siècle, Grégoire de

Digitized by Google

Tours assure que le récit de la « Passio » de saint Vincent est conservé avec un respect religieux. Lui-même, en célébrant ses miracles en deux ouvrages, déclare avoir vu les victimes d'une profanation de ses reliques perpétrée dans la susdite basilique « *apud Garumnam* » tout près de la Garonne.

A la même date, en deux poèmes distincts, Fortunat chante la restauration de cette basilique du Mas « *quo sacra membra jacent* », et l'érection d'une autre, non loin de là, à Vernemetis, où le saint souffrit le martyre, érection que signalent en leurs textes les deux copistes ou écrivains de la seconde édition des Actes : Du *Bosquet* et « *Analecta Bollandiana.* »

Une riche collégiale enfin naquit là aussi de bonne heure, sous Charlemagne au moins, du culte rendu aux reliques de saint Vincent du Mas. Monument, elle aussi, des traditions primitives, elle vécut dix siècles de son souvenir.

Sans faire état des sources plus récentes, comme les Leçons des Anciens Bréviaires, tous ces faits, ces documents écrits, ces monuments, ne seraient-ils que pures fictions, des fables ? Encore une fois, s'il s'agissait d'Orphée ou d'un autre antique, aucun savant ne douterait.

Force nous est de nous en tenir au témoignage, aux Actes en particulier, et nous les prenons tels qu'ils sont, pour les étudier, les faire parler, tenter de leur arracher leurs secrets. Notez, avec M. l'abbé Saltet qu'ils « contiennent les données indispensables à toute discussion, et aucune conjecture ne saurait suppléer cette source d'information. » (*Ibid.* p. 97).

III

Le lieu de la première translation : Pompéjac

Toutes les versions que nous avons s'accordent à nommer « *Pompéjac* » le lieu où, au jour de leur « Invention », furent portées les reliques de saint Vincent : « *Ad locum alium, seu castrum, nomine Pompejacum... transferretur edixit* », disent les Actes. Il n'existe pas ombre de variante sur ce point. « La

Digitized by Google

leçon « *Pompeiaco loco* », doit donc être acceptée », convient M. l'abbé Saltet lui-même. (*Ibid.* p. 100).

La divergence ne se produit que pour le lieu du martyre. Reste à savoir où est Pompéjac.

Deux localités revendiquent cet honneur : *L'Ermitage* qui domine la ville d'Agen, et *Le Mas-d'Agenais*.

A l'appui du premier nous ne voyons guère que le nom même de Pompéjac, que ce coteau reçut en effet au Moyen-Age. Il ne figure sous ce nom dans les textes qu'en 1235, quand le corps du martyr était à Conques depuis trois siècles et demi. Comment l'auteur des Actes aurait-il pu l'avoir en vue dès le cinquième ?

De plus, il est sur la *rive droite* du fleuve comme la ville elle-même. Or, écrit M. Barrère, qui cependant s'est fait l'ardent défenseur de cette opinion invraisemblable, « les historiens de l'Eglise Gallicane avec Baillet, Tillemont, du Bosquet, et les Bollandistes reconnus par tous les savants comme la plus grande autorité en hagiographie, placent le martyre de Saint Vincent *sur la rive gauche de la Garonne* » (1).

C'est donc là, sur la rive gauche, que nous devons chercher, sachant d'ailleurs, par des textes précis, que ce lieu du martyre n'était qu'à cinq milles au plus du « castrum » de Pompéjac. Rien du côté d'Agen ne répond à ces données (2).

Mais sur les confins de l'Agenais, « *in Agennensis quondam urbis territorio* », entre Marmande et Tonneins, il est une vieille cité, jadis renommée par sa belle collégiale se réclamant de saint Vincent. Cette ville se nomme *Le Mas*, depuis environ dix siècles ; auparavant on l'appelait Pompéjac.

Resserrée en d'étroites murailles qu'elle a depuis longtemps débordées et démolies pour étendre ses faubourgs, baignant

---

(1) Barrère : *Hist. relig. et monum. du Lot-et-Garonne*, p. 60.

(2) Aussi Tillemont conclut avec nous, à propos de saint Caprais : « Saint Capraïs se retira auprès d'Agen, du côté du septentrion. On y a fait une chapelle dans une caverne où on prétend que saint Vincent s'estait aussi caché, *et que son corps y a été enterré d'abord, quoique l'un et l'autre se dise sans fondement, et peut-être même contre la vérité* ». (Tillemont, tom. IV, p. 548.)

Digitized by Google

de haut ses pieds dans la Garonne, elle semble assise à la pointe extrême du très fertile plateau qui domine le fleuve et adossée aux collines plus hautes encore qui lui forment comme un rempart au Sud-Ouest.

Montez jusqu'au sommet ; le panorama est splendide, d'un « merveilleux décor », tel que nous apparaît dans la 2e édition des actes la région de Pompéjac et de Vernemetis. Devant nous, par delà la ville et tout à l'entour, une vaste plaine d'une vingtaine de kilomètres sur douze, ovale parfait, où, comme pour l'embrasser, la Garonne court d'un coteau à l'autre en un gracieux demi-cercle, dont Le Mas occupe le fond avec sa vieille église du douzième siècle.

Au printemps, vous avez l'illusion d'un immense lac de verdure d'où émergent, comme navires à l'ancre, dix clochers et d'innombrables hameaux, dans un cadre de collines, là unies, là découpées en dentelle : « *Mira in veneratione martyris pulchritudine decoratur... quasi florum amœnitate variatus* », un merveilleux décor et comme un jardin de fleurs variées.

Portez vos yeux au midi, au couchant. C'est encore une plaine, la troisième et la plus élevée, qui s'étend à perte de vue, du château de Calonges aux buttes historiques de Caumont-sur-Garonne et de Lanau, vaste quadrilatère à peine coupé d'un côté par deux vallons étroits, et où s'étend la grande forêt dite depuis des siècles « *Forêt de Saint Vincent* » ; plaine ou plateau qui pourrait bien être l'*Ager Vellanus* de nos légendes arrosé du sang de notre martyr agenais. On ne saurait trouver au monde une région qui réponde mieux et plus complètement aux données géographiques des Actes, à toutes sans exception, y compris les noms, avec les variantes des versions, et les distances respectives.

Du moins, c'est en ce pays, au milieu de ce cadre poétique et grandiose, au Mas-d'Agenais, que ses reliques reposèrent environ 450 ans, du cinquième au neuvième siècle. Tout le monde en convient, même les tenants de l'Ermitage d'Agen : « Le corps du saint martyr fut transporté au lieu du Mas, sur

Digitized by Google

la rive gauche de la Garonne... et le coteau du Mas *reçut à son tour le nom de Pompéjac* » (1).

Seulement, pour expliquer ce séjour, même de quelques années, à l'Ermitage, ceux-ci doivent imaginer une première translation à ce Pompéjac, et une seconde au Pompéjac du Mas.

Certes, nous ne songeons nullement à contester cette gloire au coteau d'Agen, ainsi que M. Barrère en accuse « des écrivains Agenais » (2) ; toute notre ambition est d'arriver à dégager la vérité possible.

Malheureusement pour cette opinion, il n'est trace dans aucun document ancien de cette double translation. Les textes parlent *d'une seule*, savoir : de l'Invention du corps par le clergé de Pompéjac et de sa nouvelle sépulture en ce « castrum ».

Or Pompéjac alors est au Mas-d'Agenais. On vient de reconnaître que « le coteau du Mas reçut ce nom » au moins en même temps que les reliques de notre saint ; de plus, on ne connut jamais d'autre Pompéjac sur la rive gauche de la Garonne. C'est donc au Mas que fut porté le saint corps le jour même où il fut découvert.

Là fut son premier tombeau connu et glorifié, d'où, quatre siècles plus tard, on le transféra dans le Rouergue, à Conques.

Voici nos preuves.

1° Il faut remonter au cinquième siècle. A cette époque, de l'avis de tous, même des adversaires de nos traditions, le corps de saint Vincent était au Mas. Il y fut au moins quatre siècles, jusqu'à la fin du neuvième : (invasion des Normands).

Cette ville a porté jadis et longtemps gardé le nom de « *Pompéjac* ». Jusqu'au dixième siècle elle ne paraît point en avoir eu d'autre. Le nom de *Mas* (3), (de « *Mansus* »), qui signifiait, au moyen-âge, petite ville ou gros bourg, ne se trouve nulle part avant le dixième siècle. « Nous voyons celle-

(1) Barrère : *Hist. relig. et monum.*, p. 124-125.

(2) Barrère : *Hist. relig. et monum.*, p. 124.

(3) Je dis « *Mansus* » et non « Mansio », comme s'obstinent à écrire la plupart.

Digitized by Google

ci, à l'époque de la formation du Comté d'Agen, faire partie de ce comté, et recevoir dès lors, *et pour la première fois*, le nom significatif de *Mas-d'Agenais*, comme témoignage de la nouvelle circonscription de territoire qu'avait subie la rive gauche, entrer enfin, en 1317, dans le diocèse de Condom » (1).

Tous les documents antérieurs à l'invasion des Normands lui donnaient le seul nom de *Pompéjac* (2).

Et ce nom, demeuré celui du quartier central avoisinant la place et l'église, a subsisté jusqu'au siècle dernier avec une chapelle, aujourd'hui disparue, appelée *Saint-Jean-de-Pompéjac* (3).

L'auteur d'une « *Notice historique sur le Mas* », M. L. F. Lagarde l'y retrouvait encore en 1839. « Ce nom, dit-il, figurait dans un cahier de reconnaissances féodales, faites, devant notaire, par les habitants du Mas au Chapitre, en l'année 1618 » (4).

Cette chapelle de saint Jean et ce nom de Pompéjac figurent dans les divers cadastres conservés à la mairie du Mas. En remontant les siècles, nous les trouvons, l'une et l'autre, mentionnés pour ainsi dire à chaque série de nos archives.

En 1790 : « Estimation du couvent des religieuses *du Mas* et de la chapelle Saint-Jean-de-Pompéjac » (5).

En 1701, 14 décembre : « Acte de démission de la chapelle *Saint-Jean-Baptiste-de-Pompéjac*, donnée par Joseph-Marie de Lartigue » (6).

En 1692 : « Livre de renthes dues aux chapelains de *Pompéjac*, ainsi qu'apert par les reconnaissances retenues par Me Dubourg, notaire royal » (7).

---

(1) L.-F. Lagarde : *Notice historique sur le Mas*, 1839, p. 9.

(2) Notes fournies par M. l'abbé Dubos.

(3) Après avoir servi aux réunions populaires pendant la Révolution, l'église Saint-Jean-Baptiste de Pompéjac fut vendue comme bien national en 1808, et démolie bientôt après. (Archives de la Préfecture : « Biens nationaux ».)

(4) *Notice hist. sur le Mas*, p. 2, note.

(5) Archives de la Préfecture, G G 2.

(6) Archives de la Préfecture, G G 4.

(7) Collection d'archives de M. Werlé. Les débiteurs y sont inscrits au nombre de trente-trois ; deux tiers des noms sont encore portés par des familles du Mas ou des environs.

Digitized by Google

Bien longtemps auparavant, le 14 novembre 1375, Marie del Baur, en exécution des dernières volontés de son père Ollivier del Baur, « bourgeois du Mas », fit la fondation d'une chapelle « *dans l'église Saint-Jean-de-Pompéjac du dit lieu du Mas* ». L'acte fut passé dans l'église *Saint Vincent du Mas*, et se trouve aux archives de la Préfecture.

Nous avons là tout ensemble les deux noms du Mas et de Pompéjac réunis dans un même lieu, au centre de la ville du Mas, avec celui de Saint Vincent. Comment ne pas conclure que nous eûmes réellement un Pompéjac au Mas ?

On nous dira qu'il y en eut plusieurs, quatre ou même cinq, en Agenais.

Oui ; mais un acte Pontifical qui se trouve aux archives de l'ancien hospice de Condom, dissipe tous les doutes. Il fut signé à Viterbe, le 2 mars 1528 par le pape Clément VII, « *autorisant échange de prieuré* entre Hugues du Roure, prieur de Teste et Jean du Roure, *prieur de Saint-Vincent-de-Pompéjac, en Agenais.* »

Or, à cette époque, il n'y avait, en Agenais, du nom de Saint-Vincent-de-Pompéjac, que le *prieuré du Mas*. Aucun des autres ne possédait de prieuré.

Ainsi, jusqu'à la Cour de Rome, le nom de Pompéjac demeure officiellement attaché au Chapitre du Mas, et il paraît bien, par cette bulle d'un pape, que *Saint-Vincent-de-Pompéjac* et *Saint-Vincent-du-Mas c'est tout un.*

II°. — En effet, malgré ce nom de Pompéjac tiré des Actes, nos antiques bréviaires et divers autres documents nomment toujours le saint diacre : « *Sanctus Vincentius a Manso* », *Saint-Vincent-du-Mas.* Un acte d'installation du prieur de la collégiale, en 1473, porte : « *Priori venerabilis Ecclesiæ collegiatæ Beatissimi Vincentii Mansi Agennensis* » (1), au prieur de la vénérable église collégiale du bienheureux Vincent du Mas-d'Agenais.

Or ces bréviaires, comme ces autres pièces, furent composés à une époque où les reliques n'étaient plus au Mas depuis

(1) L.-F. Lagarde : Notice citée, p. 72.

Digitized by Google

longtemps. La ville avait même changé son nom dans l'intervalle et, depuis l'exode du saint corps à Conques, *de Pompéjac* elle était devenue *Le Mas-d'Agenais*.

Malgré ces modifications profondes de l'état des lieux, malgré l'absence déjà séculaire des précieuses reliques au Mas, les auteurs écrivent, et tout le monde redit couramment « *Saint-Vincent-du-Mas* ». Pourquoi ce nom d'origine, sinon parce que, aux yeux de tous, le Mas était bien réellement sa ville, sa patrie d'adoption, et le lieu de ses complaisances : « *Electum* martyris *locum*... in *complacito sibi loco* », ainsi que Padoue le fut plus tard pour le franciscain Portugais Saint-Antoine ?

Si les mots signifient quelque chose, s'ils ont en un sens, comme dit saint Augustin, la primauté de signification « principatum significandi », le grand diacre des Gaules saint Vincent est à nous. La monumentale église du Mas a toujours porté son nom, comme la florissante collégiale qui fit sa gloire pendant dix siècles : « *Prieur* et *Chapitre de Saint Vincent* » : certains calendriers écrivent encore : « *Le Mas-Saint-Vincent;* notre grande forêt elle-même, que le Chapitre donnait à la « communauté » dès le treizième siècle (1), se nomma toujours « *Forêt de Saint-Vincent* » ; union traditionnelle, indissoluble, de la ville et du saint, sorte de culte populaire consacré par le nom liturgique « *Saint-Vincent-du-Mas* ».

Notre saint a d'ailleurs le nom de Pompéjac, d'après les Actes, et pour la même raison, parce que le Mas eut lui-même ce nom à l'origine, quand ils furent écrits.

Sa ville a eu les deux, l'un après l'autre ou simultanément ; comme elle et avec elle saint Vincent a pris ou a reçu les deux : « *Saint Vincent de Pompéjac*, puis *Saint Vincent du Mas.* » Saint Antoine de Padoue ferait de même si la ville de ses reliques, Padoue, venait, comme Pompéjac, à changer aussi de nom.

---

(1) C'est l'origine de *l'affouage* dont bénéficient jusqu'à nos jours *tous les foyers* de la commune du Mas. *Chacun reçoit chaque année* une part de ce bois communal. Là est encore une source importante des revenus municipaux.

Digitized by Google

Il est difficile, ce nous semble, de contester un seul de ces trois points, savoir :

1° Que le Mas-d'Agenais a possédé longtemps les reliques de son patron saint Vincent ;

2° Qu'il a eu le *nom de Pompéjac* durant plusieurs siècles ;

3° Que s'identifiant avec la ville, notre saint porta lui-même le nom de *Saint Vincent du Mas*.

Ce n'est pas encore assez. Nous voulons établir que le Mas a eu le nom de Pompéjac avant Saint Vincent ; que notre martyr y est venu en premier lieu, au jour même de la découverte de son corps et de sa première translation, sur le choix formel qu'il en a fait, « *sur son ordre* » comme disent les Actes, et qu'il a fait de Pompéjac et du Mas, sa *première* patrie adoptive, en quelque sorte *son nom de famille*.

D'aucuns ont imaginé, disions-nous plus haut, 1° *une première translation* au Pompéjac de l'Ermitage d'Agen, lequel ne paraît guère sous ce nom qu'en 1235, ou au plus tôt et très douteusement sous Charlemagne (1) ; 2° *une deuxième translation* au Mas, évidemment nécessaire puisque le corps se trouve là plus tard ; 3° ensuite *cette contradiction* que « le Mas reçut de saint Vincent le nom de Pompéjac, dans la phrase même où on nous dit que le saint a pris et porte le nom du Mas, « S. V. *a Manso* » (2).

Rien de cela dans les Actes. Au contraire, dans tous les anciens documents qui nous restent, il n'est jamais trace que *d'un seul Pompéjac*, *d'une seule translation* des reliques au dit lieu de Pompéjac.

Or, au sixième siècle, nous trouvons à n'en pas douter ces reliques au Mas « *apud Garumnam* », et nous ne voyons nulle part qu'elles y soient venues à un autre moment que le jour même de leur invention ; d'autre part, nous y avons trouvé le nom de Pompéjac conservé de siècle en siècle presque jusqu'à nos jours. Nous en concluons qu'il a dû le porter déjà à cette

(1) « Ermitage Saint-Vincent de Pompéjac », p. 46.
(2) *Hist. relig. et monum.*, p. 124-125.

Digitized by Google

époque et que le Mas est l'antique et authentique Pompéjac des Actes.

Il paraît du moins incontestable qu'il l'a porté un temps. L'auteur de l'histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, M. Barrère, en convient lui-même en ces termes : « Le corps du saint martyr fut transporté au lieu du Mas, sur la rive gauche de la Garonne. Aussi nos antiques bréviaires appelèrent Saint Vincent : « *Sanctus Vincentius a Manso* », et le coteau du Mas reçut à son tour le nom de *Pompéjac* » (1).

Il est difficile de se réfuter soi-même en moins de mots : une proposition détruit l'autre.

Comment ! Saint Vincent, par le fait qu'il est au Mas, prend le nom de sa ville « *Sanctus Vincentius a Manso* » et il le garde en nos bréviaires. S'il prend, il ne donne donc pas. C'est le Mas qui donne son nom au saint, loin de le recevoir de lui. Quoi ! notre martyr s'identifie avec le nom du Mas, ne s'en sépare plus ; même en allant à Conques, au fond du Rouergue, vers 850, il demeure *Saint Vincent du Mas*, honoré sous ce nom dans les offices et livres liturgiques, et on conclut que c'est le Mas lui-même qui, à l'heure où il est consacré par cette gloire, change le sien.

Mais s'il a changé, s'il est devenu Pompéjac, il n'est plus le Mas. D'où vient alors que saint Vincent lui emprunte juste le nom qu'il n'a plus « *a Manso* » ? D'où vient surtout que, malgré ce prétendu changement de son nom en celui de Pompéjac, la ville a plus tard et toujours le nom du *Mas*, que lui attribuent nos vieux bréviaires, qu'elle n'a cessé de porter depuis dix siècles, et avec elle notre saint Vincent ?

Cela ne s'explique pas. D'ailleurs, à l'appui de ces dires il faudrait au moins une petite preuve, un texte quelconque, un mot. Et il n'y en a pas. Ce sont affirmations purement gratuites. Nous n'en retenons que l'aveu forcé : Le Mas eut dès ce temps-là au moins le nom de Pompéjac ; c'est-à-dire à l'époque où les Visigoths ariens profanèrent le saint tombeau, ce qui n'eut lieu que sous le règne d'Euric, après la mort de

(1) *Hist. relig. et monum.*, tom. I, p. 124-125.

Digitized by Google

l'empereur Julius Nepos (475), quand la persécution devint violente.

Il porta certainement ce nom de bonne heure. Nos érudits actuels le reconnaissent à l'envi.

Ainsi, M. l'abbé Duchesne, dans ses « *Fastes Episcopaux de l'ancienne Gaule* » (1) n'hésite point à écrire, page 142 : « Au lieu appelé « *Pompeiacus* », *maintenant le Mas-d'Agenais*, sur la rive *droite* de la Garonne (2), au-dessous d'Agen et du confluent du Lot, s'élevait au temps du roi Gontran, une basilique en l'honneur d'un *martyr local*, Saint Vincent ».

Et le spécialiste en la matière, M. Aug. Longnon, dans son grand ouvrage « *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle, après le Traité d'Andelot, en 587* » (3), déclare à son tour, page 551 : « Le « *castrum Pompeiacum* » où les restes de saint Vincent avaient été transportés, *a fait place à la petite ville du Mas-d'Agenais*, dont l'église, ancienne collégiale, dédiée précédemment à saint Vincent, était le plus célèbre des sanctuaires Agenais placés sous le vocable de ce martyr, que les anciens bréviaires du diocèse *appellent Saint Vincent du Mas* ».

Et dans la carte-annexe, dressée pour la commission de Topographie, par le même auteur, « *Pompeiacus* » figure en effet sur la rive gauche de la Garonne avec le « Mas-d'Agenais » en regard et comme traduction, à distance à peu près égale d' « *Aginnum* » et de « Vasates ». Il y revient, au reste, page 552, pour constater cette fois que « *l'emplacement du « castrum Pompeiacum » et de l'une des deux basiliques agenaises de Saint Vincent* ne peut plus offrir de doute aujourd'hui ».

Rigoureusement cette conclusion ne vaut que pour 587, date du traité d'Andelot, entre Childebert II, Brunehaut et Gontran.

Mais c'est juste l'époque où notre historien national Grégoire de Tours, mort peu après en 595, écrit ses livres « *De*

---

(1) Tome II : *L'Aquitaine et les Lyonnaises*, Paris, 1900.

(2) Distraction sans doute de l'éminent académicien : tout le monde sait en Agenais que le Mas est sur *la rive gauche*.

(3) Paris, Hachette, 1878.

Digitized by Google

Gloria Martyrum » et « *Historiæ Francorum* ». Il y raconte certains faits, accomplis au Mas, dans l'église de Saint Vincent, que lui emprunte M. l'abbé Duchesne : « L'armée du roi de Bourgogne, lancée sur les traces de l'usurpateur Gondowald, y commit des violences sacrilèges qui furent bientôt vengées par des châtiments célestes. Ce sanctuaire avait une histoire dont Grégoire de Tours entendit parler, bien qu'il ne semble pas l'avoir lue » (1).

Celui-ci dit, en effet : « Impetu facto, cum equis *Garumnam nando transiere...* (2) *Venerunt ad basilicam sancti Vincentii* quæ est juxtà terminum urbis Aginnensis ubi ipse martyr pro Christi nomine agonem dicitur consummasse » (3)... « *Cujus passionis historia ab incolis retinetur* » (4).

Il est vrai, Pompéjac n'est pas nommé là par Grégoire de Tours. Malgré cela, M. Duchesne n'hésite pas à identifier cette basilique de Saint Vincent avec celle du Mas, alors Pompéjac.

Loin d'y contredire, M. l'abbé Saltet conclut de même : « Après cela, écrit-il dans la Revue citée, *l'élément le plus ferme* de l'histoire de saint Vincent est l'existence des reliques du martyr *à Pompéjac*, dans une basilique à lui consacrée... En loi générale, la première basilique est élevée sur le tombeau même du martyr. Ainsi s'explique que le martyrologue hiéronynien place à Pompéjac la mort de saint Vincent ; et quand Grégoire de Tours parle de la basilique où le martyr « *agonem dicitur consummasse* » *il y a bien des chances pour qu'il parle de Pompéjac* (5).

Rien dans ces conclusions n'est de nature à nous déplaire : elles confirment notre thèse.

---

(1) *Fastes Episcopaux*. Ibid.

(2) « Les soldats s'élancent et, avec leurs chevaux, traversant la Garonne à la nage, ils vinrent jusqu'à la basilique de Saint-Vincent, située sur les confins du territoire agenais, où l'on dit que le martyr consomma son suprême combat pour le nom du Christ. Les indigènes conservent le récit de sa « Passio ».

(3) *Hist. Franç.*, Lib. VII, C. 35.

(4) De Gloria martyr, Lib. I, miraculorum, C. 105.

(5) *Revue de Gascogne*, mars 1901, pages 111 et 112.

Digitized by Google

Sans doute, l'Evêque de Tours « qui semble n'avoir pas lu l'histoire de saint Vincent », (« *il se faisait raconter* d'anciens récits pour les écrire ensuite », note encore M. Saltet dans sa belle « *Histoire de l'Eglise* » page 73) (1) et qui n'a point dû voir ce pays, Tours étant assez loin de l'Agenais, n'a pas nettement distingué le lieu du martyre de celui de la translation. Aussi n'a-t-il fait que l'indiquer sommairement comme une tradition : « ubi... agonem *dicitur* consummasse ».

Il n'a pas tout dit ; mais il n'a pas confondu les lieux en question, ni contredit les autres textes. Qu'on veuille bien relire attentivement ce qu'il a écrit : « Ayant passé la Garonne à la nage, peut-être au « *Portus Alingonensis* » ou Langon, dont parle saint Paulin (2), ils (les soldats de Gontran) vinrent en remontant le fleuve à la basilique de Saint Vincent, « *quæ est* juxtà *terminum* urbis aginnensis *ubi* ipse martyr agonem *dicitur* consummasse. »

En faisant rapporter le mot « *ubi* » à « *basilicam* sancti Vincentii », et traduisant « *la basilique où le martyr* « *agonem dicitur* consummasse », M. l'abbé Saltet met en effet Grégoire de Tours en contradiction avec les Actes. Mais, en vérité, est-ce bien là le sens littéral, grammatical ? Ne serait-il point aussi naturel de faire rapporter « *ubi* » au principal mot de l'incidente « *terminum urbis* », lequel, assure M. Saltet, dans Grégoire de Tours signifie « *territoire* », en traduisant régulièrement : « Ils vinrent à la basilique de Saint Vincent qui est sur le *territoire Agenais où* l'on dit que ce saint consomma son martyre » ?

Alors tout s'expliquera sans peine. Cette basilique se trouve en effet dans la région où saint Vincent fut mis à mort, à cinq ou six kilomètres, et non au lieu même, du « *Nemet* » où il fut arrêté selon les Actes. Et par là même déjà disparaît un peu « *le défaut de cohésion de ces éléments* », que relève M. Saltet (3).

---

(1) Paris, De Gigord, 1913.

(2) Cf. *Son Histoire*, par M. l'abbé Lagrange, p. 9. Ayant déjà franchi la Dordogne, ils ne pouvaient guère franchir qu'à Langon la Garonne.

(3) *Revue de Gascogne*, loc. cit., p. 111.

Digitized by Google

Mais Fortunat de Poitiers (530-609) va nous fournir d'autres précisions encore.

III°. — Il y eut vers ce temps là, milieu du sixième siècle, sur le siège de Bordeaux un pieux archevêque, saint Léonce le Jeune, riche des biens de ce monde et généreux à les dépenser pour la gloire de Dieu et de ses saints. Il mourut en 564, âgé de 55 ans, dit le cathéchisme de Bordeaux, après vingt ans d'épiscopat. Ses bienfaits s'étendirent jusque dans l'*Agenais* longtemps privé d'Evêque catholique, au moins connu. Il y bâtit, ou répara, deux basiliques en l'honneur de saint Vincent, notre diacre martyr (1).

Fortunat de Poitiers, qui put les voir, leur consacre deux poèmes, où il chante à la fois la libéralité du Pontife et les magnificences des monuments.

Il y a bien, nous le répétons, *deux basiliques* élevées en deux lieux différents : « *apud Garumnam* », et à « *Vernemetis* », et chacune est l'objet d'un poème séparé (2), sans doute parce que les deux entreprises furent séparées aussi par le temps.

Vernemetis, où le saint fut arrêté et consomma son martyre, est à trouver. Néanmoins il n'était pas loin, pas tout à fait à cinq milles de Pompéjac. Pour l'autre, il faut chercher « *apud Garumnam* » sur les rives de la Garonne. L'annotateur de Fortunat explique : « *ultrà* Garumnam », au delà de la Garonne, c'est-à-dire pour qui écrit à Poitiers, toujours « *sur la rive gauche* ». Or, cette basilique des bords de la Garonne abrite les reliques du saint : « *Quo sacra membra jacent* », dit le poète (3). Et Grégoire de Tours, qui écrit aussi « *ultra Garumnam* », rive gauche, la place à l'extrémité du territoire Agenais d'alors.

---

(1) « Rien d'ailleurs n'est mieux attesté à cette époque, note M. Saltet, que la fondation, par les évêques, d'églises en dehors de leur diocèse, dans des grandes propriétés provenant de leur patrimoine ou des biens du diocèse. Des conciles avaient même fixé, pour des cas pareils, les droits de l'évêque fondateur et ceux de l'évêque diocésain. »

(2) Carmen VIII et Carmen IX.

(3) Carmen VIII. *Hist. relig. et monum.*, p. 137.

Digitized by Google

Or, il est incontestable, reconnu de tous, que cette basilique « *apud Garumnam* », restaurée par saint Léonce avant 564, chantée par Fortunat, pillée et profanée, selon Grégoire de Tours, en 585, par les soldats du roi Gontran, et renfermant les reliques du saint martyr, est bien celle du *Mas-d'Agenais*.

« Le Mas peut à juste titre s'enorgueillir de cette basilique où le marbre brillait de toutes parts. Des chapiteaux et des colonnes entières se voient encore, de nos jours, dans l'église qui s'éleva, au moyen-âge, sur les ruines et avec les débris de la basilique primitive... Ces colonnes, ces chapiteaux et d'autres fragments de marbre attestent encore, après tant de siècles, la richesse de la basilique de Saint Vincent » (1).

Qui a signé ces lignes lyriques ? Le plus ardent adversaire de nos traditions locales du Mas.

Il nous accorde par conséquent, et sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agit bien dans Fortunat de la basilique du Mas, et que, alors déjà, les reliques y reposaient avec gloire.

Mais à quelle époque put bien être fondé et bâti ce monument splendide, *élevé sur le tombeau de saint Vincent*, « où le marbre resplendissait de toutes parts » ? (2).

On n'y put songer pendant la persécution des Visigoths ariens qui désola l'Aquitaine et fit plusieurs martyrs. D'ailleurs qui l'aurait élevée ? Les évêques ?

Agen en manqua pendant près d'un siècle à dater de la mort de Saint Dulcide, en 450 (3), ou s'il y en eut, ils étaient ariens et iconoclastes, comme ce Nicaise, qui d'après les dernières versions des Actes, profana les reliques et brisa le tombeau du saint de Pompéjac. La tourmente ne finit pas avant la bataille de Vouillé, où Clovis écrasa les Visigoths, en 507 ; et, selon quelques historiens espagnols, elle se prolongea même au delà puisque Agen ne paraît avoir eu de pasteur certain que vers 549.

---

(1) Barrère : *Hist. relig. et mónum.*, p. 137.

(2) *Hist. relig. et monum.*, p. 125-137.

(3) Dans la période de cent ans qui va de 450 à 549, nos listes chronologiques ne mentionnent que le problématique « Lupus ».

Digitized by Google

La belle basilique par conséquent a dû être bâtie avant ou après cet orage qui dura trente-deux ans au moins (1).

Après ? Ce n'est guère vraisemblable. Un pareil travail aurait pris plusieurs années. On n'allait pas plus vite en ce temps-là qu'à notre époque et avec nos machines. Il aurait bien fallu apporter à grands frais et de fort loin, puis tailler, sculpter « ces marbres qui brillaient de toutes parts », et que nous retrouvons en effet dans quelques chapiteaux et colonnes de l'église actuelle. Il n'y en avait point dans le pays, la pierre elle-même y manque. Où sont, en Aquitaine, les édifices du VIe siècle présentant ce caractère des vieilles basiliques romaines ? Et puis, quels moyens de transport avaient nos pères sous Clovis et ses premiers successeurs ?

Enfin, avec cette magnificence monumentale, d'où vient que peu après, vers 550, elle réclame une royale réparation digne d'être chantée en un poème par Fortunat de Poitiers (2) ?

C'est que, sans doute, elle remontait plus haut, avant la persécution arienne inaugurée par Euric, vers 466, ou 475. On comprend dès lors, après un siècle entier, un siècle de violences, de profanations, d'abandon, où, comme l'écrit Sidoine Apollinaire, « on avait décapité les évêques... arraché les portes de leurs églises pour en boucher l'entrée avec des épines... et les animaux allaient brouter l'herbe qui croissait dans les sanctuaires autour des autels abandonnés » (3), on comprend, disons-nous, la nécessité d'une réparation importante.

Cela nous reporte au milieu du cinquième siècle, précisément à l'ère pacifique où saint Dulcide d'Agen, mort en 450, donnait l'impulsion, bâtissait des églises, recueillait les reliques ou décorait les tombeaux de nos saints Agenais. Il est naturel qu'en son diocèse, au Mas-Pompéjac, on ait suivi l'exemple venu de si haut. Nous avons remarqué déjà que le sarcophage de marbre blanc trouvé au Mas et dit « de Saint

(1) *Hist. relig. et monum.*, p. 136.
(2) Carmen VIII : *De basilic. S. Vinc. apud Garumnam.*
(3) *Hist. relig. et monum.*, p. 134.

Digitized by Google

Vincent » rappelle exactement l'époque de saint Dulcide et le ciseau même des artistes qui sculptèrent les vieux sarcophages gallo-romains trouvés dans les cryptes de Sainte-Foy et de Saint-Etienne d'Agen (1).

Mais le monument suppose le corps du saint qu'il a pour objet d'honorer. Celui de notre martyr était donc là, au Mas, dès cette époque. Nous n'en pouvons douter : rien, pas un mot, à notre connaissance, ne répugne à cette conclusion.

C'est d'ailleurs exactement le temps où il fut découvert et porté triomphalement au *lieu de Pompéjac*, qu'il avait choisi et désigné lui-même, vers 440, pensent les Bollandistes, « la plus haute autorité en hagiographie » : « *Pompeiaco, in complacito sibi solo, ut ipse monuerat, tumulatur* » (2).

Quoi qu'il en soit, un siècle plus tard il y a au Mas une riche basilique où saint Vincent repose, assez vieille pour exiger des réparations et un toit nouveau. Or, à ce moment, dit Grégoire de Tours, on avait déjà les Actes, « relation du martyre » écrite et conservée dans le pays » (3). On en faisait des copies, nous en avons *trois* presque datées par les événements qu'elles racontent. Les deux dernières donnent avec détails la profanation du tombeau par l'arien Nicaise, la punition, l'exil, puis la mort du coupable dans le fleuve, en face du théâtre de son crime.

Donc ces copies furent écrites après la bataille de Vouillé (507) qui mit fin à la domination des Goths, c'est-à-dire à une date où, *sans aucun doute*, le corps du saint était au Mas « *apud Garumnam* », mais avant le pillage de 585, puisqu'elles n'en disent rien.

Invariablement toutes ces versions nous disent que, le jour même de son Invention, ce corps retrouvé entier fut porté à *Pompéjac*, célébrant à l'envi l'honneur fait à ce lieu par une telle présence et les bienfaits qu'elle y répand, « *magnum quid incolis beneficii tribueret* » (4). Il n'est trace dans aucune, ni

(1) Et conservés dans une des salles du Musée.
(2) D. Bosquet, n. 5.
(3) Greg. Turon. Lib. I miraculorum, C. 105.
(4) Du Bosquet.

Digitized by Google

ailleurs, d'une autre translaction, ni d'un autre Pompéjac, à cette époque.

D'autre part, le Mas-d'Agenais a bien alors ce nom de Pompéjac, et le saint corps y est en effet. Depuis quelle époque ? Depuis le jour de sa découverte, supposent les éditions de ce temps-là.

L'édition primitive, qui a dû précéder la persécution Visigothe, et donc avoir été écrite avant 475, puisqu'elle ne parle aucunement des profanations qu'elle provoqua, suppose la même chose. Cette édition, contemporaine ou à peu près de la découverte des reliques, assigne également Pompéjac comme lieu de la première translation. Sur ce point toutes s'accordent.

Donc, ou ces auteurs ne savaient pas trop ce qu'ils disaient, ou nous pouvons conclure avec raison que le Pompéjac des Actes, l'unique alors, est bien au Mas.

On n'en doutait pas, dans l'Agenais, à l'époque lointaine où furent composés nos vieux bréviaires. L'office du 9 juin, « *Sancti Vincentii a Manso* » sixième leçon, ne laisse pas l'ombre d'une équivoque à cet égard. On y lit : « *Inventum itaque corpus martyris e sepulcro levatur, ac... ad destinatum locum, Pompeiacum scilicet... usque gestatur et tumulatur. Post multa vero annorum curricula, ab eodem loco elevatum et in collegium Conchense translatum...* », c'est-à-dire : « Le corps du martyr, au jour de sa découverte, *est porté à Pompéjac*. Longtemps après, de Pompéjac même, « *ab eodem loco* », il fut transféré en l'abbaye de Conques, où il est encore ».

Cela au moins est clair. Mais de l'aveu de tous encore, c'est au Mas qu'il est pris, du Mas qu'il est transféré à Conques, du Mas, où il résida quatre siècles, « *ab eodem loco* », du lieu même où on le porta le premier jour, « *eodem loco Pompeiaco* », du vieil et *authentique Pompéjac*.

Presque tous nos érudits contemporains se rangent à cet avis. « Le doute ne peut plus exister sur l'identification de Pompéjac avec le Mas-d'Agenais », dit formellement un mémoire de M. Verlé.

Digitized by Google

« Le Mas, ajoute M. Tholin, notre savant archiviste agenais, le Mas est Pompéjac, où s'élevait la basilique de Saint Vincent d'Agenais, citée par Fortunat ».

M. l'abbé Alis l'adopte également, dans son « *Histoire de Caumont* » (1). Et M. Nicolaï s'y rangera certainement s'il veut bien restituer à *Pompéjac* tous les arguments qu'il applique à « *Velanum* », simple adjectif dont il fait une ville plus que problématique (2).

« Pour nous, conclut M. Alis, ces détails semblent mieux convenir à l'église de Pompéjac qu'à celle de Velanum... Le Mas-d'Agenais, avec son ancien nom de Pompéjac, a toujours été regardé comme le lieu où le saint martyr reçut sa glorieuse sépulture » (3).

M. Adolphe Magen lui-même, qui hésita longtemps, a fini par conclure avec nous, dans sa « *Dissertation sur les Nitiobriges* » : « Pompéjac était situé sur la frontière de l'Agenais ; pour quelle raison n'en demanderait-on pas les traces au Mas-d'Agenais ? *Sans doute parce que cette solution était trop simple* » (4).

(*A suivre*) A. Bert.

---

(1) P. XXXIV.
(2) Le cimetière Gallo-Romain de Revenac, p. 23.
(3) *Ibid.*, p. XL.
(4) Cité par M. Nicolaï. *Ibid.*, p. 23.

Digitized by Google

Les Lavaissière du Mas-d'Agenais
et la Légende de Capchicot

I

Que n'a-t-on pas dit de l'origine des de Lavaissière ?

D'après la légende en cours, rapportée par M. de Villeneuve dans sa « Notice sur Nérac », et reproduite par M. Samazeuilh dans son dictionnaire de cet arrondissement, cette famille descendrait du charbonnier de Capchicot, et par conséquent du Réiot. Le jeune roi de Navarre, s'étant égaré à la chasse dans les landes, aurait frappé à la porte de l'humble demeure du charbonnier qui lui aurait offert une large hospitalité pour la nuit. Or la jeune charbonnière était accorte et le roi galant. On sait le reste.

M. de Villeneuve fait suivre la légende de cette note : « Henri IV eut un fils de la charbonnière ; et ce fut là, dit-on, l'origine de la famille de Lavaissière du Mas-d'Agenais, maintenant éteinte. On ajoute que Lavaissière était le vrai nom du charbonnier, et que Capchicot n'était qu'un sobriquet. Quoiqu'il en soit, il est certain que cette famille fut anoblie et comblée de biens ». Note erronée, dit M. Samazeuilh, comme le démontrent aussi quelques documents que nous avons recueillis. Un représentant de cette famille s'est éteint, il n'y a pas bien longtemps, octogénaire, à Puch-de-Gontaud, où il habitait — 1921.

La légende semble avoir prévalu sur l'histoire, et l'on sait comme les légendes sont tenaces. Mais que sait-on de précis de ce fils de la charbonnière ? Les de Lavaissière du Mas-d'Agenais ne paraissent pas avoir fait état de cette origine, quand ils parlaient de leur « nobilité » et de leurs papiers.

La vérité, dit M. Samazeuilh, est que le premier propriétaire du château de Capchicot se nommait M. de Saint-Vin-

Digitized by Google

cent et que cette maison possédait aussi le château voisin dit de la Tourneuve. Ce n'est qu'en décembre 1645 que la maison de Lavaissière devint propriétaire du premier de ces deux châteaux par le mariage de François de Lavaissière avec Jeanne de Castaing, veuve de Guilhem de Saint-Vincent et dame de Capchicot, du chef de son premier mari. C'est François de Lavaissière, homme de robe et d'épée qui tomba sous les coups de Tajan de Piis, dans l'église d'Allons, le 6 avril 1646. La maison de Lavaissière, ajoute-t-il c'est-à-dire la branche de cette famile, était plus connue sous le nom de Verduzan, en souvenir d'un de ses fiefs ».

Dans son histoire de l'Agenais, Bazadais, etc., M. Samazeuilh écrit que l'année qui suivit l'édit de paix de Fleix (de 1581 à 1585) fut assez tranquille pour le roi de Navarre, et en note, il ajoute : « C'est surtout à cette époque que se rattachent diverses aventures de chasse ou d'amour que l'on raconte de ce prince... Qui n'a connu l'histoire de la dame de Capchicot que ce prince rendit mère, dit-on, d'un Lavaissière ? nous avons vu les lettres de noblesse accordées au mari par le roi de Navarre ». (T. II, p. 252.)

A quelle époque cette famille vint-elle s'établir au Mas ? rien ne nous le dit encore. Le premier représentant de cette maison que nous trouvions dans nos livres-terriers est noble EtienneIsaac de Labissière, écuyer, en 1616. Le terrier de 1661 mentionne le nom Paul de Labissière, écuyer, avec la désignation des mêmes propriétés à Laurichesse, Cabeil, Cuq, Venteuil, etc, etc.

Dans le mémoire de Gaspard de Tastes, gouverneur du Mas, lors de la tentative du duc de Rohan sur la ville, le 7 novembre 1615, il est dit qu'il fut envoyé au duc le sieur de Balade, chanoine, avec les sieurs de Lavissière et Rugon, tous deux de la Religion, pour lui communiquer le traité qui avait été fait entre eux par les habitants de l'une et autre religion pour vivre en paix et se soutenir.

En février 1619, le duc de Mayenne, gouverneur de Guienne, fit la levée de quelques gens qu'il envoya à La Réole contre les hommes de Roquelaure qui tenaient le château ; d'Argile-

Digitized by Google

mont, qui fut employé à cette levée, emmena du Mas Lavissière fils, Baqué, gendre de Lavissière, et quelques autres notables duMas. (*Livre de Raison* de Jean de Lorman ; *Revue de l'Agenais.*)

En 1647, le 19 septembre, Gabriel Mosquet, capitaine, habitant Taillebourg, déclarait devoir à noble Paul de Lavaissière 200 livres en doubles pistoles d'Espagne, de poids et autre bonne monnaie. (Me de Larrieu, notaire.)

Le nom de Labissière n'est autre que celui de Lavaissière sous la forme gasconne, et non celui d'une autre famille : dans les minutes notariées, nous trouvons les mêmes propriétés au nom de Lavaissière, elles comprenaient 103 journaux, 10 escats.

En 1667, ce même Paul de Lavaissière était l'objet de poursuites en l'ordinaire du Mas de la part de Me François Botet, sieur de Lacaze, de Casteljaloux, avocat au Parlement de Bordeaux, qui sommait, pour la troisième fois, Me Antoine Debats, juge du Mas, de procéder au prompt jugement et remettre sa sentence, car il y avait assez longtemps qu'il avait procès en l'ordinaire du Mas avec noble Paul de Lavaissière, et que Me Debats n'avait tenu nul compte de ses sommations, à défaut de ce faire le sieur Botet se pourvoirait.

Noble Daniel de Feytis, écuyer, sieur de Lacoste, à Sénestis, déclarait avoir reçu de noble Jacques de Lavaissière, sieur de « Capchicot », écuyer, habitant La Réole, par les mains de Jean de Lavaissière, sieur d'Escaffre, la somme de 120 livres tournoises en laquelle le sieur de Lavaissière était tenu par obligé du 14 juillet 1671. (Me de Larrieu, notaire, 20 décembre 1679.)

La famille de Lavaissière paraissait divisées en deux branches, dont l'une aurait habité La Réole, comme on le voit ci-dessus, et l'autre le Mas et Taillebourg où avait lieu, le 28 décembre 1684 une réunion de famille par suite du décès de noble Isaac de Lavaissière, sieur de Cabeil, décédé le 14 août précédent ; assistaient à cette assemblée, noble Jean de Lavaissière, sieur d'Escaffre, nobles Isaac et Pierre de Bruze, écuyers, sieur François d'Orguillous, sieur de Peferrié, pa-

Digitized by Google

rents, et Marie de Bruze, damoiselle, veuve du défunt, comme tutrice, et administratrice de ses enfants héritiers, habitant Taillebourg, dans la maison appelée à Pradet, appartenant à Priscille Ducamp, damoiselle, sa mère, habitant Tonneins. Isaac de Lavaissière avait laissé pour enfants : Jean-Pol, Jean-Pierre, Isaac et autre Isaac, David, qui devint capitaine au régiment de la « vieille-marine », Jacques, Priscille-Antoinette, Marianne-Marie et Jeanne de Lavaissière.

Comme la demoiselle de Bruze était retenue dans son lit par une grave maladie depuis la mort de son mari, elle avait fait assembler sa famille pour procéder à l'inventaire des biens délaissés par son époux et des siens propres.

II

L'inventaire des meubles et effets, auquel il manque plusieurs feuillets, n'a rien de particulier ; la partie concernant les papiers seule mérite de fixer l'attention ; il y a certaines indications bonnes à retenir.

Sous la cote N, nous trouvons un sac de papiers concernant le procès d'entre les religieux de Saint François et feu de Lavaissière.

Cote 2, un livre de Raison de feu Paul de Lavaissière, père du défunt, inventorié par Me Piere Dufour, notaire, le 20 juin 1672.

T, un autre livre de Raison de feu noble Paul de Lavaissière, in quarto.

X, une copie en parchemin du testament de feue Esther de Lacoste, damoiselle, du 30 mars 1606.

BB, une reconnaissance des biens qui sont dans le marquisat de Calonges.

EE, un extrait de l'appartement des biens du Mas de 1661.

HH, un contrat de mariage de Pierre d'Orguillous, sieur de Péferrié, et damoiselle Jeanne de Lavaissière, du 8 décembre 1665.

PP, une pièce du procès entre feu Paul de Lavaissière et le sieur Duduc, conseiller au Parlement de Guienne.

Digitized by Google

SS., un arrêt de la cour des Aides d'entre Thomas Borneur, ledit sieur feu Isaac de Lavaissière, et Jacques de Lavaissière, sieur de « Capchicot », par lequel leur noblesse a été confirmée en date du 13 septembre 1664.

TT, un sac dans lequel s'est trouvée la ..... pour la nobilité dudit sieur de Lavaissière, signé : Dupuy, commissaire, avec les titres justificatifs de la dite noblesse.

Un testament de damoiselle Louise de Bruze du 1er novembre 1606.

Un droit de prélation de M. le duc de Laforce en faveur du sieur Paul de Lavaissière du 18 février 1666, signé : Caumont, duc de Laforce.

L'acte était signé de : M. de Bruze, Escaffre de Lavaissière, Pradet de Lavaissière, Bruze, d'Orguillous. (Me de Larrieu, notaire.)

Cet arrêt de la cour des Aides sur la nobilité de la famille de Lavaissière ne vient-il pas infirmer la légende sur son origine ? Si la légende était fondée, les titres étaient de trop fraîche date pour qu'il fut difficile de remonter à sa source. Bientôt nous aurons de nouvelles preuves contre cette légende.

Là est tout l'intérêt de cet inventaire, qui se poursuivait le lendemain dans la maison du Mas et à la métairie de Cabeil où l'on trouvait onze barriques de vin, dit du clairet et une du blanc, dont on avait vendu un tonneau 45 livres et cinq barriques pour 50 livres, deux barriques 18 livres, etc. Dans l'inventaire de Taillebourg, on notait une écuelle d'argent avec couvercle aux armes de Lavaissière avec dix cuillères et six fourchettes aussi d'argent à la « vieille mode ».

Un fait qui s'opposerait à la légende, c'est un différend qui éclatait entre la branche de la famille du Mas et celle de La Réole relativement à des droits honorifiques sur une chapelle à La Réole.

Messires Pierre-Guillaume, Louis de Bruze et Mathieu Isaac Pradet de Lavaissière, archiprêtre du Mas, descendants de feu Jacques de Lavaissière, leur auteur, constituaient un procureur général pour intervenir dans le procès pendant en

Digitized by Google

la prévôté de Paris et Marc-Antoine François de Lavaissière, sieur de Beauséjour, d'une part, et

Sieur Arnaud Lavaisière, garde du corps du roy, Pierre Lavaissière, son frère, Me Jean Lavaissière, avocat au Parlement de Bordeaux et autre Arnaud Lavaissière, frères, au sujet de la chapelle Saint-Blaise, fondée par feux Blaise et Jacques de Lavaissière, écuyers, dans l'église collégiale Saint-Michel de La Réole, en mil cinq cent quarante sept ; « lesquels, Arnaud Lavaissière et leurs consorts prétendent mal à propos et sans fondement en exclure les descendants dudit feu Jacques de Lavaissière par un plan que les sieurs Arnaud et consorts Lavaissière ont produit au procès, par lequel ils veulent s'arroger une moitié de ladite chapelle et céder l'autre moitié aux descendants dudit feu Blaise de Lavaissière, mais comme lesdits sieurs constituants savent que c'est ce dernier conjointement avec ledit feu sieur Jacques de Lavaissière qui sont les fondateurs de ladite chapelle, et que par là ils ont un intérêt commun avec ledit sieur Lavaissière de Beauséjour a soutenir leur droit comme descendants du confondateur, a cause de quoy ils donnent pouvoir au procureur constitué dans la requête en intervention qu'il donnera en leur nom d'adhérer aux conclusions prises par ledit sieur de Lavaissière de Beauséjour ; en conséquence demander que défenses soient faites aux sieurs Arnaud de Lavaissière, garde du corps, et consorts de se dire co-propriétaires de ladite chapelle Saint-Blaise et d'y prendre aucun droit de litre et de sépulture, et requérir dépens et pour raison de tout le contenu ci-dessus, circonstances et plaider, etc, etc.

« Fait et passé dans la ville du Mas, maison desdits sieurs de Lavaissière constituans, l'an mil sept cent cinquante six et le 27e pour de novembre.

« Signé : Lavaissière, Lavaissière de Bruze, Pradet-Lavaissière. » (Delivre, notaire.)

Nous ignorons quelle fut la solution de cette affaire, mais l'importance de ce procès est toute dans la date de la fondation de cette chapelle Saint Blaise en 1547. La famille de Lavaissière, du Mas d'Agenais, aurait donc existé avant la des-

Digitized by Google

cendance du charbonnier, étant antérieure à Henri IV qui naquit en 1553.

III

En 1692, nous trouvons au couvent du Rosaire du Mas une demoiselle Jeanne de Lavaissière, religieuse, qui devint sous-prieure en 1722 et prieure en 1735. Une autre Jeanne de Lavaissière, fille de feu noble Isaac de Lavaissière et de dame Marie de Bruze, par son testament en date du 9 août 1717, léguait aux pères cordeliers du Mas une rente de cinq livres à charge de dire annuellement douze messes.

Dans nos registres paroissiaux, nous relevons le baptême de Mathieu Isaac de Lavaissière du 22 septembre 1720, fils de Jean-Pierre de Lavaissière, écuyer, et de dame Priscille de Bruze ; du 25 juillet 1734, le baptême de David, Jacques de Lavaissière, fils de Pierre de Lavaissière, écuyer, sieur de Cabeil, et de dame Anne Dubourg ; parrain, David de Lavaissière, sieur de Venteuil, et marraine damoiselle Marie Dubourg.

David de Lavaissière était un ancien capitaine au régiment de la « vieille-marine » et premier consul du Mas en 1732 ; en cette qualité, il eut des difficultés avec le nouveau prieur, M. de Ferrachapt, relativement à la prestation du serment que les consuls devaient à tout nouveau seigneur.
Nous avons relaté cet incident dans la *Revue de l'Agenais*, n° 4, juillet-août 1920.

Ce vieux capitaine s'était signalé dans les diverses guerres auxquelles il avait pris part ; il avait été fait chevalier de Saint-Louis en récompense des loyaux services qu'il avait rendus. Célibataire, il decédait le 17 août 1758.

Jean-Pierre de Lavaissière était sur la liste des privilégiés de la ville du Mas pour la « débite » de leurs vins avant l'entrée des vins forains ; à l'occasion, il ne manquait pas de protester avec des collègues pour faire respecter les règlements de la ville 1714. En 1720, il était syndic des pères cordeliers. Pierre-Guillaume de Lavaissière, sieur de Cabeil, était maire

Digitized by Google

et premier consul en 1738. Louis Bruze de Lavassière qui était maire en 1750, l'était de nouveau en 1671.

Une cabale éclatait au Mas, en 1771, les nobles devaient faire connaître leurs privilèges à la Cour des Aides ou à l'élection afin d'être exemptés de la charge de collecteurs ; les consuls et autres « cabaleurs », malgré les autres officiers municipaux, dressaient une liste de collecteurs de l'année à la tête de laquelle ils mettaient MM. de Revenac, Bruze de Lavaissière, de Montard, bien qu'ils eussent satisfait à l'envoi de leurs privilèges ; ces derniers se pourvoyaient à l'élection pour faire casser ce tableau des collecteurs. (Archives de Doms.)

Le 26 février 1738, Antoinette de Lavaissière, fille de feu Pierre de Lavaissière et de dame Marie de Bruze était fiancée avec Jacques Molié, de Puch.

Un jeune membre de cette famille entrait dans les ordres et par la suite devenait curé du Mas et le dernier archiprêtre du Queyran. Le 18 janvier 1744, noble Pierre-Guillaume de Lavaissière, écuyer, sieur de Cabeil, curateur réel de dame Marie de Bruze, sa mère, veuve de Jean-Pierre de Lavaissière, désirant seconder les pieux desseins de Me Mathieu Pradet de Lavaissière, son frère, clerc tonsuré, lui servait un titre clérical de pension annuelle de 100 livres.

Un autre Jacques de Lavaissière, sieur de Varennes, célibataire, longtemps infirme et perclus, léguait son hérédité à son frère David et à son neveu Pierre-Louis de Lavaissière, 5 décembre 1739.

Le 30 septembre 1756, noble Pierre-Louis de Lavaissière, fils de Jean-Pierre de Lavaissière et de Marie-Priscille de Bruze, était fiancé avec demoiselle Marie Auros, du Mas, fille de feu Vital Auros, ancien jurat et de Suzanne Dubourg. Pierre-Guillaume de Lavaissière décédait sans enfants le 10 décembre 1761.

Le 21 mars 1766, Louis de Lavaissière, Me Isaac de Lavaissière, archiprêtre du Mas, et demoiselle Antoinette de Lavaissière, veuve de Jacques Molié, sieur de Guichené, habitant Puch, tous trois enfants de feux noble Jean-Pierre

Digitized by Google

et de dame Priscille de Bruze, leur mère, faisaient procéder à l'ouverture du testament de leur mère retenu par Me Lescure, notaire à Puch.

La famille de Lavaissière possédait un fief dans Tonneins-dessus, un sieur Daniel Signac de Tonneins-dessus, déclarait, le 17 décembre 1766, tenir à fief, rente annuelle de Louis de Lavaissière, seigneur du fief de Boissières, situé dans Tonneins-dessus, une maison dans la rue Montamat-de-haut, etc., etc. ; un autre tenancier faisait pareille déclaration pour une maison dans la même rue (Me Delivré, notaire au Mas).

Guillaume Dutemple de Lacalcinie, écuyer, habitant Penne, transigeait avec ses cousins, MM. de Lavaissière, au sujet d'une métairie située à Lagruère, relativement aux droits qui lui provenaient de sa mère. Jeanne de Lavaissière, fille de Guillaume de Lavaissière, épouse de Joseph Dutemple, seigneur de Saint-Béard (10 avril 1782. Me Delivre, notaire).

Joseph Dutemple avait épousé Jeanne de Lavaissière en 1720.

Le 24 avril 1783, Me Delivre, notaire, dressait le contrat de mariage de Messire Pierre-Anne d'Aux de Lescout, chevalier sous-lieutenant au régiment d'Artois-cavalerie, habitant Lectoure, fils de messire Pierre d'Aux de Lescout, seigneur de Sourdet et de dame Jeanne-Rose de Boc, et de Suzanne de Lavaissière de Bruze, fille de feu Louis de Lavaissière de Bruze et de dame Marie Auros. Ladite demoiselle apportait tous les biens venant de son père, évalués 32.000 livres, à l'exception du fief de Montamat et bien de Pradet, situés à Tonneins-dessus, etc., etc.

La mère de l'époux, Jeanne-Rose de Boc, était fille de feu noble Marie-Antoine de Boc, conseiller au parlement de Bordeaux.

Les de Boc étaient une des familles parlementaires du Mas.

La famille de Lescout avait donné au clergé le cardinal d'Aux de Lescout, évêque d'Albi, qui fondait le chapitre de Laromieu le 30 juillet 1318 ; en 1604, noble Arnaud d'Aux

Digitized by Google

était patron de la collégiale de Laromieu ; Mathurin d'Aux de Lescout, chevalier de Romégas, lieutenant-général des galères de Malte, mourut à Rome en novembre 1585. (Monlezun, *Histoire de Gascogne.*)

M. Louis de Lavaissière, n'ayant point laissé d'enfants mâles, Me Pradet de Lavaissière, son frère, archiprêtre du Mas, fut le dernier représentant de cette famille au Mas.

Le souvenir des de Lavaissière, comme celui de bien d'autres familles a complètement disparu de la mémoire de notre population, plus soucieuse du présent — bien angoissant sans doute — que du passé de notre petite cité si intéressant à juste titre.

Maurice Joret.

Digitized by Google

SAINTE-LIVRADE

I. — L'Émeute de 1841

II. — La construction du pont

M. l'abbé *Sudre*, chanoine honoraire de Verdun, et aumônier de la maison centale de détention d'Eysses, fut installé curé à Sainte-Livrade le 29 mai 1831.

Son souvenir est encore évoqué comme celui d'un prêtre très digne, d'un homme instruit et d'une intelligence supérieure. Il passait pour écrire sur notre histoire locale des mémoires qui auraient été bien intéressants, car notamment il suivit de près plusieurs épisodes de la révolution de 1848 dans nos campagnes. J'ai autrefois entendu raconter des faits le concernant à cette époque qui prouvaient l'élévation de son caractère.

En tous cas il a laissé quelques notes éparses et le hasard m'en a fait trouver deux qui peut-être valent la peine d'être publiées.

Emeutes à Sainte-Livrade à propos du recensement.
9 et 11 août 1841

« Un mouvement populaire éclata soudainement à Sainte-Livrade, le neuf et le onze août 1841, à l'occasion du recensement. Les cloches de l'église furent balancées, le peuple des campagnes entendit cet appel, il se rendit armé au chef-lieu du canton ; des cris menaçants retentirent dans la ville... Le soulèvement ne produisit pas d'autre résultat. ...La justice traduisit cinq habitants qui tous furent dénoncés, et le verdict des assises proclama leur innocence. La crainte ne fut pas de longue durée, mais elle n'inspira pas moins un grand effroi. J'intervins pour rappeler à tous ceux qui m'entouraient l'amour de l'ordre, pour les persuader de respecter les cloches

Digitized by Google

et les convaincre qu'on ne peut en faire usage que pour le service religieux ou pour des motifs d'utilité publique. Le bris de la porte du clocher répondit à mes supplications, ...le tocsin sonna... ».

En 1841, la population ne comprit donc pas la portée du recensement, ou l'interpréta mal, et en tout cas conçut les pires inquiétudes. Des personnes âgées, qui avaient assisté aux événements, m'en ont entretenu à diverses reprises.

Le malheureux contrôleur des contributions directes, chargé des opérations, était descendu dans un hôtel dont les portes furent forcées, des gens exaspérés se précipitaient et voulaient monter dans sa chambre. La propriétaire de l'hôtel, femme résolue et courageuse, se coucha en travers de l'escalier, malgré son âge assez avancé, et déclara aux assaillants qu'ils la fouleraient aux pieds avant d'arriver plus haut. Ils s'arrêtèrent, on parvint à faire descendre et partir le contrôleur, mais au moment où il montait en voiture, un homme, d'ailleurs fort doux et pacifique en tout autre temps, et que j'ai bien connu ensuite, se jeta comme un furieux en s'efforçant d'introduire une fourche dans la portière. Elle se ferma, les pointes allaient entrer, il était temps.

« Pourquoi as-tu fait ça ? » demanda M. D... Le pacifique, devenu subitement enragé, le regarda sans répondre et plus tard ne fournit jamais aucune raison.

Il avait, à mon avis, subi la maladie des foules et ne pouvait s'expliquer lui-même son impulsion.

Le cens, qui concernait les propriétés et les fortunes bien plus que les personnes, provoqua une crise émotionnelle dont la diffusion s'étendit au loin. Le gouvernement se vit obligé d'envoyer des troupes, et si la résistance ne dura pas longtemps, on lut dans les journaux de l'époque une phrase qui se répète encore : « Villeneuve et Tonneins se sont rendus, Sainte-Livrade tient encore » (!).

---

(1) Dans son étude sur « *La Russie des Tsars pendant la grande guerre* », Maurice Paléologue rapporte qu'une crainte pareille saisit les moujiks.

« En 1897, dit-il, le Gouvernement fit procéder à un recensement général de la population, d'après les règles minutieuses de la statistique moderne.

Digitized by Google

M. *Sudre* ajoute : « A la suite de cette émeute, le 11 novembre 1841, *Monseigneur Le Vezou de Vezins*, évêque d'Agen depuis trois mois, se rendit à Sainte-Livrade où il fut reçu à l'entrée de la ville, porte de Bordeaux, sous un élégant pavillon... ».

Epoque de la construction des anciennes piles du pont, qui servent de bases à celles qui ont été construites depuis pour le pont suspendu, et qu'on aperçoit à un mètre au-dessous du niveau des eaux du Lot.

« Item, ils montrent par une autre pièce cothée etc. que le quart jour de juin de l'an mil trois cent dix-huit, un nommé *Antoïne Pizanny*, lieutenant du duc de Guienne et son sénéchal au dit pays d'Agenais, donna permission aux consuls, manans et habitans de la dite ville de Sainte-Livrade, à leur requête, pour le bien de la chose publique, attendu que c'était une ville royale, de construire un pont sur la rivière du Lot et même jour il leur donna et octroya qu'ils pussent prendre ez leurs, certain tribut sur les passans et repassans sur le dit pont, quand il serait fait, et pour le temps de dix ans. Monstrent aussi par autre lettre insérée en pièce, datée du septième jour de juillet après, ensuivant au dit an, que le sénéchal du dit pays d'Agennais, donna en mandement aux dits consuls, manans et habitans de Sainte-Livrade, pour contraindre tous les seigneurs ayant forêts et peyrières, de vendre aux dits consuls, des bois et pierres nécessaires pour la

---

C'était la première fois qu'on entreprenait une opération aussi vaste et methodique. Jusqu'alors on s'était borné à quelques démembrements régionaux, sommaires et approximatifs. Les recenseurs rencontrèrent partout une méfiance extrême et souvent une résistance ouverte. Des rumeurs étranges circulaient, des légendes alarmistes s'accréditaient : les *tchinovniks* préparaient une augmentation des charges militaires, une réquisition du blé, un surhaussement des impôts, une révision agraire au profit des seigneurs, peut-être même le rétablissement du servage. Partout les *moujiks* échangeaient des regards anxieux en murmurant : « Cela nous présage de grands maux..... Rien de bon ne peut nous venir de là..... C'est une œuvre diabolique ! ». (*Revue des Deux-Mondes 1922, 1er janvier.*)

Digitized by Google

construction du dit pont en payant pour les dits consuls prix raisonnable... ».

Bénédiction du pont de Sainte-Livrade.

Le pont dont la construction fut autorisée et sans doute commencée en 1318,

« resta inachevé depuis cette époque, jusqu'au temps où le Génie a inventé le moyen d'établir des ponts suspendus. Sainte-Livrade est un point de communication important ; des entrepreneurs ont compris qu'un pont suspendu serait utile au pays, et que le produit serait très avantageux à l'entreprise. Les deux anciennes piles servent d'appui à deux piles nouvelles et le pont a pu compter trois travées, ce qui, suivant le jugement des architectes, fortifie la solidité de l'ensemble des travaux ; le pont fut fini et apte à être livré au public, samedi 13 mars (1), veille du dimanche des Rameaux. Cependant les entrepreneurs demandèrent que ce bel ouvrage fut préalablement béni. M. *Sudre*, curé, s'empressa de déférer à cette demande ; il se rendit processionnellement sur les lieux, et après avoir béni le pont, il adressa à une nombreuse assistance une allocution... ».

Suit l'allocution surtout religieuse.

Je me suis borné à reproduire ces notes sans y rien changer et sans même compléter les dates.

Si elles contiennent quelques erreurs elles ne méritent pas moins d'être appréciées.

Une tradition, transmise d'âge en âge, veut que, peut-être depuis les Romains, il existât déjà des assises très anciennes qui servirent elles-mêmes de fondement aux piles construites en 1318.

« Nous savons, dit l'abbé *Castex* (2), que les piles servant de

(1) Sur le manuscrit, la date reste ainsi incomplète.
(2) Abbé Castex : *Sainte-Livrade*, Etude Historique et Critique, 1890.

Digitized by Google

base à celles qui ont été construites, dans ces derniers temps, pour le pont de Sainte-Livrade et qui datent de l'année 1318, avaient été établies elles-mêmes sur d'autres plus anciennes, *servant sur la rivière de l'Oldus* à former ces ponts que les Romains, au rapport de *Strabon*, établissaient au moyen de bateaux dont les armées traînaient, sur des chars roulants, tous les apprêts consistant en canots faits d'un seul tronc d'arbre, en chaines, en cordages et autres accessoires. »

M. *Sudre* avance que le pont resta inachevé depuis 1318 jusqu'en 1831 ; cela fait plus de 500 ans.

Cet arrêt semble un peu étrange, et on pourrait se demander, à la rigueur, si ces nouvelles piles ne servaient pas à leur tour à former des ponts de fortune analogues à ceux des Romains, car il paraît invraisemblable que l'incurie des temps n'ait pas songé à en tirer quelque utilité.

Mais d'autre part je lis dans la *Fronde en Agenais* du Dr *Couyba* une note empruntée à *Cassany de Mazet :* « De là passant par Sainte-Livrade, *d'Harcourt* franchit le Lot sur le pont qui y existait encore. » Le pont de maçonnerie avait été détruit depuis longtemps, il n'existait plus en 1615, lors de la grande inondation du Lot. « Le 15e de mars 1615, *disent les Registrés paroissiaux de Sainte-Livrade*, Lot se déborda tellement que l'eau montait quatorze pouces et demy sur le *grand pilier.* »

Il persiste donc une certaine hésitation dans la façon d'interprêter les souvenirs de l'abbé *Sudre*.

J'en retiens que le bon sénéchal *Pizanny* avait sans doute prévu des difficultés lorsqu'il signifiait aux seigneurs « ayant forêts et peyrières » qu'ils étaient tenus de vendre aux consuls les bois et pierres nécessaires.

Dr Paul Dalché.

Digitized by Google

Les Salons du vieil Agen

AVANT-PROPOS

Dans une relation très vivante touchant l'Inspection des manufactures de sa généralité pour l'année 1789, et qui nous est exposée par la Société des Archives de la Gironde (t. LIV), François de Paul Latapie (1), pèlerin consciencieux, attentif, et de belle humeur, se présente à nous poursuivant méthodiquement un itinéraire compliqué, où nous pouvons suivre ses pas de Bordeaux à Nérac, de Condom à Auch, de Montauban à Agen, pour terminer sa tournée studieuse par le Périgord, dernière étape du retour dans la capitale de la Guyenne.

L'importance de sa mission lui semble d'ailleurs parfaitement conciliable — et c'est ce qui nous intéresse surtout — avec les agréments d'un voyage sur d'autres points assez pénible.

Rendons grâces aux heureuses dispositions de cet aimable et important personnage qui se révèle à la fois bon psychologue, observateur discret, en même temps qu'homme du monde de la meilleure condition. A ce titre, en effet; le voici reçu un peu partout dans l'intimité de maintes familles dont il nous transmettra l'état avec une fidélité et une couleur propres à fixer, dans son expression régionale, tout un passé attachant, lequel s'anime, prend corps, et se poursuit instinctivement jusqu'à nous...

Donc, le lundi 27 avril, Latapie est en route (depuis longtemps déjà !) et note simplement : « Ce jour sera fameux dans nos fastes par l'ouverture des Etats-généraux qui se tiennent à Versailles »... puis il se dirige sur Agen, où il est reçu chez

(1) Fr. de Paul Latapie (1739-1823).
Il se nomme lui-même : Inspecteur des Arts et Manufactures, ancien conseiller à l'Amirauté de Guyenne.

Digitized by Google

Madame de Roquefort (1), se trouve aussitôt retenu dans un grand dîner de 18 couverts à Saint-Marcel, termine enfin sa soirée chez Mme de Raymond (2) dont il nous cite les hôtes.

Mais les heures passent, fort remplies à leur tour par les obligations professionnelles scrupuleusement observées, et c'est seulement vers la fin de la semaine que nous retrouvons notre voyageur, véritable dilettante, à l'Assemblée de l'Académie d'Agen, déjà célèbre (dont il était membre correspondant) ; c'est pour lui une aubaine d'assister à une séance au cours de laquelle M. Viguié viendra lire un petit « Mémoire sur l'électricité des chats » et M. de Saint-Amans une note sur les promenades en ville...

Le soir enfin, chez Mme de Raymond, « se rassemble bonne compagnie » suivant la coutume de cette hospitalière demeure très largement ouverte, mais pas à tout le monde !... (la distinction est dans le texte). Notre mémorialiste se trouve au nombre des convives, naturellement, et prend plaisir à une nouvelle réunion dont il connait les habitués.

Cette assemblée de l'Académie, ces soirées chez Mme de Raymond et à Saint-Marcel avec les demoiselles de Suffolk (3) dont le nom même appellerait un développement historique susceptible, sans doute, de vous intéresser, ce prestige

---

(1) Marie-Bernardine de La Myre avait épousé, en 1778, Godefroy de Secondat, baron de Roquefort, chevalier de Saint-Louis et du Lys, major au Rt Royal-Picardie cavalerie, qui habitait Saint-Marcel.

(2) Marie-Louise de Secondat-Suffolk (1755-1823) avait épousé le comte de Raymond.

(3) Félicité (1762-1841), Marie-Foy (1769-1840), et « Mademoiselle », alias « Jayanne » (1770-1850), toutes les trois sœurs de Madame de Raymond (Marie-Louise).

Sans traiter ici une question étendue, qui nous reporte aux jours les plus sombres de l'Histoire d'Angleterre, j'exposerai brièvement l'origine et la transmission héréditaire d'un nom marquant à cette époque troublée rappelant aussi pour mémoire que les ascendances maternelles du comte de Frontenac et du maréchal d'Estrades, *célébrités bien agenaises*, étaient issues de la même ligne (voir : « Les illustres Agenais : Godefroy d'Estrades », par M. Labat, imprimé dans le Recueil des Travaux de la Société, Tome IX, 1re partie).

Brantôme, parlant de la bataille de Pavie (1525), a écrit : « fut occis le duc de Suffolk, de la maison d'York, qui querelloit le royaume d'Angleterre, contre Henri VIII, et auquel, réellement, appartenoit le trône ».

Digitized by Google

d'Agen, de sa pensée, de ses plus marquantes séductions, tout cet ensemble rare, ne serait-il donc plus pour nous désormais que l'évocation mélancolique d'une époque éteinte en beauté, avec les robes à paniers ou le dernier madrigal, de ce temps raffiné où l'on connut vraiment la douceur de vivre ?

Notre présence ici, Messieurs, est la réponse victorieuse à ce rêve angoissant ; et j'ai trouvé, précisément dans l'actualité qui nous groupe, une synthèse si complète de la tradition, que j'ai songé vous prier d'arrêter un instant votre pensée sur l'un de ces mêmes Salons de notre vieil Agen, que fréquentèrent jadis des visiteurs de marque, et aussi des lettrés venus assister, selon l'usage, à quelque séance de l'Académie (1).

Nous serons dirigés dans notre visite par un guide très sûr, Mme la comtesse Marie de Raymond, dont les manuscrits inédits viennent à point nous apporter une documentation riche et précieuse en un sujet où elle possède la maîtrise.

Qu'il me soit permis ici de rendre un pieux hommage à sa mémoire, inséparable de notre attachement au passé, qui, tel le coureur antique, aura transmis à nos mains la flamme éternelle, et à nos volontés, toute la force de ses enseignements.

Baron de Montesquieu.

En effet, après la guerre des Deux-Roses, le trône d'Angleterre passa de la maison des Plantagenet à celle des Tudor, mais il restait des prétendants, et parmi ceux qui réussirent à s'échapper de l'échafaud, était Richard, duc de Suffolk, surnommé « Blancherose », fils de Jean, duc de La-Pole-Suffolk et d'Elisabeth d'York, donc, neveu des rois Edouard et Richard le Bossu, ainsi que du fameux duc de Clarence.

Ayant offert son épée au roi de France François Ier, il commanda les Lansquenets sous Bayard, dans les guerres d'Italie ; le « Loyal Serviteur » parle de lui avec émotion et respect.

Sa fille, Marguerite de Suffolk, demoiselle d'honneur d'Eléonor d'Autriche, sœur de Charles-Quint et femme de François Ier, épousa, en 1529, un gentilhomme vivarois, Cibaud de Brénieu, écuyer de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret.

De ce mariage naquit Eléonor de Brénieu-Suffolk, laquelle devait épouser à son tour Jean de Secondat de Roques, maître d'hôtel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et devenir ainsi l'aïeule de Mme de Raymond, à la septième génération

(1) Communication faite à la Société Académique d'Agen en 1923, par M. le baron Roger de Montesquieu, membre correspondant de cette compagnie.

Digitized by Google

L'hôtel Secondat-Suffolk

...Directement reliée au Séminaire, venait ensuite la belle demeure des Secondat-Suffolk — ma grand'mère et ses sœurs.

Mon père et mon oncle la vendirent en 1823 à ce même Petit Séminaire qui ne put entrer en jouissance de son bien qu'en 1850, après la mort de ma grand'tante, appelée « Mademoiselle » ou « Jayanne » (1) seule usufruitière.

Les Secondat-Suffolk possédaient grosse fortune et situation considérable ; leur maison était toujours ouverte, à la mode des seigneurs d'autrefois ; leur élégant salon, fleuri à profusion, admirablement meublé et orné, était le rendez-vous de la meilleure compagnie ; y fréquentait tout ce que la ville et le pays comptait de notabilités, de personnages distingués. Le duc d'Aiguillon était parmi les assidus, et c'est dans ce joli cadre que son fils, le comte d'Agenois, fit ses premières déclarations d'amour... ; il était très jeune, elles ne tirèrent pas à conséquence !

Dans ce salon aussi, Mlle Félicité de Secondat-Suffolk, bien avant son mariage se trouvant certains jours d'automne seule à la ville, dut recevoir suivant les rites traditionnels de cette proverbiale hospitalité, la visite d'un grand seigneur italien. Elle fit admirablement les honneurs, composa au pied levé à son hôte une table et une Société, mais se trouva, dès le lendemain, assez mal récompensée par la médisance des qualités dont elle avait pu faire preuve en aussi délicate circonstance ; on la traita de frivole, de coquette, de poseuse... si bien que la pauvre enfant en pleura ! L'incident n'eut pas d'autres suites, mais je l'entendis souvent citer par mon père, comme symbole de sottise et de basse jalousie.

M. de Raymond, mon grand'père, mourut là en 1802, tandis que l'on bâtissait le premier étage de notre hôtel ; ma

(1) Appelée aussi « Mademoiselle » la plus jeune sœur non mariée de Madame de Raymond, grand'mère de la chanoinesse. Ce surnom intime de « Jayanne » lui avait été donné par corruption familière du nom de sa mère, née Jayan.

Digitized by Google

grand'mère, pour fuir les ouvriers, l'avait accompagné avec tous ses gens.

Ma grand'tante Jayanne conserva la jouissance de la maison jusqu'à sa mort, vivant désormais dans un petit cercle d'amis... Progressivement, elle vint à se cantonner dans une partie, seulement, de ce vaste logis, celle qui présente trois larges fenêtres en face de la Miséricorde, et loua le reste. Ses locataires : M. Baradat, avocat célèbre, puis des ecclésiastiques : le chanoine de Cours, beau vieillard à couronne de cheveux blancs, et l'abbé de Mélignan, un ami personnel, débris très représentatif du vieux clergé français, qui avait été, à Versailles, le dernier aumônier de Mesdames, et les avait suivies à Rome, en exil. Mon père, dans ses visites, évitait de rencontrer ces Messieurs dont les idées lui déplaisaient malgré le charme et la vertu conciliatrice de la maîtresse de céans.

Un type achevé de vieille fille (1) et de grande Dame, cette chère tante que j'aimais ! Traits fins, profil de médaille, qui sont bien les caractères les plus expressifs de sa race, à quelque branche qu'en appartiennent les représentants. Avec cela, une haute distinction dans les manières, jointe à tous les mérites du cœur et de l'esprit !

Très pieuse, elle vivait seule dans la retraite, ne sortant guère que pour assister chaque matin à la messe des Carmélites, alors, rue du Jeu de Paume ; une porte de son jardin donnait juste en face de la chapelle, le chemin n'était donc pas bien long à parcourir...

Jayanne montrait un souci exagéré des soins de la toilette et de la propreté ; ceux-ci absorbaient, en effet, plusieurs heures de la matinée ; l'après-midi, pomponnée et frisée, elle trônait dans un immense fauteuil, entourée de tout un appareil de bibelots, livres, tabatières, savamment ordonnés sur une petite table à portée de sa main.

Autre manie héréditaire, des fleurs partout, en bouquets

(1) Elle avait invariablement chaque jour ses « vapeurs » qui duraient deux heures, et prenait au moins 20 médecines... C'est le remède de Molière !

Digitized by Google

en gerbes, en grappes, submergeant littéralement la pièce où elle se trouvait, débordant même jusque dans son cabinet de toilette ! La profusion de ces arômes violents fut cause dit-on, des troubles graves dont l'infortunée dût subir les atteintes progressives et fatales.

Je n'avais que 14 ans quand mourut Mme de Godailh, autre sœur de ma grand'mère : même visage ascétique, même intelligence, mais par contre, beaucoup moins d'indulgente bonté !

Je devais lui rendre d'assez fréquentes visites. Avouerai-je qu'elle ne m'amusait guère ! On était reçu à la fois par un insupportable roquet, méchant et tyrannique, et par Ysabeau, la chambrière, sorte de virago redoutable, grande, sèche, hargneuse,... de plus, détestant les enfants !

Jusques aux derniers temps de sa vie, et malgré ses souffrances stoïquement endurées, ma grand'tante poussait à ce point son principe de l'« attitude » que chaque soir, après le souper, elle faisait ouvrir toutes grandes les portes de la maison aux habitués.

On peut dire que vraiment elle mourut en représentation ! Mme de Verthamon-Saint-Fort, née de Gères, belle Dame d'autrefois, qui après les cruelles vicissitudes de la Révolution s'était décidée (je n'ai jamais su pourquoi) à acheter l'hôtel Sevin, était l'amie la plus intime, la commensale fidèle de cette maison qui tint si longtemps le premier rang dans notre ville, et dont hélas, je le dis avec émotion, les pierres mêmes sont aujourd'hui dispersées...

CHANOINESSE DE RAYMOND.

Mes Souvenirs (Octobre 1883).

Digitized by Google

UN CENTENAIRE

Passage à Agen des troupes venant d'Espagne

(Janvier 1824)

L'expédition d'Espagne avait eu pour but la délivrance du roi Ferdinand VII, prisonnier des Cortès qui le gardaient à vue dans son palais de Madrid. Cette expédition ne fut pas à proprement parler une guerre, mais une série de mouvements exécutés par des divisions et des brigades réparties sur tout le territoire d'Espagne. Notre armée, sous les ordres du duc d'Angoulême, généralissime, était fortement organisée. Commandée par les généraux ayant participé aux grandes guerres de l'empire, elle ne trouva devant elle que peu de résistance. Aussi la guerre fut-elle tournée en ridicule par les libéraux français Ce n'était, à leur avis, qu'un jeu d'enfant au regard des guerres de 1812 à 1815. Les habitants et surtout les paysans espagnols se montraient pleins de bonnes dispositions pour nos troupes et, au lieu de chercher à leur nuire, ils les instruisaient de la marche des constitutionnels. Combien cela rappelait peu l'époque héroïque de la guerre de l'indépendance. Et cependant Ferdinand VII qui avait toutes les mauvaises qualités de Philippe II, sans en avoir les talents, faisait tout pour rendre sa cause impopulaire. Chaque jour, on voyait naître un décret qui l'emportait en absurdité sur celui de la veille. Son laisser aller et la mauvaise tenue de son entourage fournissait des sujets de plaisanterie à nos soldats qui disaient entre eux : « qu'on ne peut rien attendre de la cour d'un roi qui sort de la salle de police ».

Quand, à la date du 12 novembre 1823, il n'exista plus en Espagne un seul point où l'autorité de Ferdinand VII fut contestée, l'armée française se prépara à rejoindre ses garnisons du temps de paix. Alors les royalistes firent tout au monde pour célébrer le triomphe de nos soldats. Partout, on se prépara à recevoir avec le plus grand enthousiasme les troupes repassant les Pyrénées.

L'entrée brillante du duc d'Angoulême à Paris eut lieu le 2 décembre, jour choisi comme étant l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz et du couronnement de Napoléon. Dans notre département, ce même jour, la statue d'Henri IV faisait son entrée à

Digitized by Google

Nérac sur un bateau spécial. Mais les triomphes faciles du moment n'avaient pas fait oublier la mémoire de nos vieilles expéditions d'Italie, de Prusse, d'Autriche, d'Espagne et de Russie. Malgré la pression du gouvernement, la population restait partout assez modérée dans ses vivats.

A l'exemple de Paris, nos villes du Sud-Ouest se préparèrent à accueillir avec éclat les troupes. Le 6 décembre, Auch avait reçu avec transport des régiments sous les arcs de triomphe ; la ville d'Agen voulut, elle aussi, avoir sa fête militaire.

Le 17 décembre, poussé par la société, les salons, le cercle de la rue Garonne et l'opinion ultra-royaliste, le conseil municipal d'Agen se décide à recevoir, au nom de la ville, les premiers corps de troupe qui traverseront la cité. Le 20 décembre, l'autorité militaire obtient que le régiment des dragons du Rhône, n° 8, venant de Saint-Jean-de-Luz et arrivant le 26, à Tarbes, sera dirigé sur Agen où il rentrera, le 1er janvier 1824. De plus le 38e de ligne, l'un des corps vainqueurs de la Corogne, suivra le même itinéraire que les dragons et arrivera à Agen, le 6 janvier.

Aussitôt la ville se met en frais et un immense arc de triomphe s'élève sur le Gravier. D'autres pavoisements embellissent les rues de la ville. Seul le quartier du Pin, quartier général des libéraux, anciens demi-soldes, et dissidents, reste froid ou indifférent. Mais le *Cercle des Amis du Roi* a une façade resplendissante.

Le 31 décembre, le maire de Lugat fait apposer sur les murs une longue affiche. Nous y lisons :

« Agenais ! l'armée invincible et fidèle qui, dans l'espace de six mois, a épuisé tous les éloges de la renommée et mérite l'admiration de l'Europe entière est enfin rendue au glorieux repos et à l'amour des français.... »

Et plus loin :

Agenais ! mêlons aussi notre voix à ce concert unanime de transports et de louanges ; tressons à notre tour des guirlandes et des fleurs ; préparons nos couronnes et nos arcs de triomphe pour recevoir dans nos murs le 8e régiment de dragons et le 38e de ligne qui doivent arriver ici le 1er janvier et le 6 janvier... »

Journées du 1er et 2 janvier 1824 (jeudi et vendredi). — Un superbe arc de triomphe surmonté de trophées d'armes, portant une dédicace à l'armée française et au 8e de dragons qui la représente dans ce moment a été élevé au centre des allées du Gravier et à l'issue du cours des Acacias. Le jeudi 1er janvier, vers 2 heures de l'après-midi, le maire d'Agen, ses adjoints et les membres du Conseil municipal entourent avec les autorités civiles

Digitized by Google

et militaires l'arc de triomphe. Les premiers portent dans leurs mains des branches du laurier de la victoire qu'ils sont impatients d'offrir aux braves qu'ils attendent. Les allées et la grande route sont couvertes de toute la population de la ville qui partage bien vivement l'attente et les sentiments des magistrats.

A 3 heures de l'après-midi, dans le bruit des cloches lancées à toute volée et des salves d'artillerie, le régiment, commandé par son lieutenant-colonel et annoncé par les fanfares de sa brillante musique qui le précède, pénètre sur l'ancien champs de Mars. Tout à coup apparaissent les beaux cavaliers aux brillants uniformes vert et argent, aux collet et parements écarlates et à la doublure blanche. Une immense acclamation les accueille. Arrivés auprès de l'arc de triomphe, le maire s'avance vers la colonne qui s'arrête. Il harangue le lieutenant colonel qui « répond à son discours, écrit le narrateur, avec les grâces aimables et cette délicatesse exquise qui caractérisent les militaires français ».

«... A la vue de ces étendards, lui dit le maire, étendards qui ont été l'effroi de la sédition et qui ont fait reculer jusqu'aux colonnes d'Hercule les ennemis de la légitimité ; nos cœurs se livrent à la joie la plus douce, et la mieux sentie, puisque l'honneur de vos armes rejaillit sur la France, et que la brillante campagne que vous venez de terminer prouve à l'Europe entière que les soldats tels que vous, quand ils sont guidés par un Bourbon, enfanteront toujours des prodiges ...»

A ces paroles, le lieutenant colonel répond.... « Nous avons rempli notre devoir le mieux qu'il nous a été possible, pendant la guerre d'Espagne, dans le cours de laquelle nous avons éprouvé sans doute plus de fatigue que de dangers... »

Il avait à peine fini que les cris de *Vivent les Bourbons ! Vive l'armée ! Vive le 8e dragons !* auxquels les soldats répondent par ceux de *Vive le roi ! Vive le prince généralissime !* font retentir les airs et se prolongent pendant le défilé du régiment sous l'arc de triomphe et jusqu'au moment où les escadrons se mettent en bataille sur la place Royale, aujourd'hui place de la Mairie. Pendant cette marche triomphale les habitants ne cessent de distribuer des branches de laurier à tous les militaires. « Ce prix du courage décerné avec effusion de cœur par les mains des citoyens reconnaissants, écrit un spectateur, a dû paraître cher aux braves qui le méritent si bien. »

Le vendredi 2 janvier la fête continue. Des distributions supplémentaires sont faites aux soldats. Les sous-officiers sont réunis dans un dîner, au cours duquel un adjoint au maire, accompagné

Digitized by Google

de deux membres du conseil municipal, porte la santé du Roi. Elle est accueillie avec cet enthousiasme et cette franchise « compagnes de la fidélité ». Les cris de *Vive le Roi ! Vivent les Bourbons !* retentissent longtemps dans la salle du festin.

Le même jour, à 5 heures de l'après-midi, les officiers prennent place à un banquet préparé dans l'intérieur de l'hôtel de la mairie. Y assistent les membres du corps municipal, les chefs de toutes les administrations de la ville, les chevaliers de Saint-Louis et de la légion d'honneur. La salle a été décorée avec goût. En face du siège du maire est le buste du roi, avec cette inscription : *Il est pour ses sujets le plus tendre des pères.* Au centre de la table est celui du duc d'Angoulême, couronné de lauriers avec cette inscription : *Il avait reçu de son roi l'offre de combattre, de vaincre et de pacifier. Avec l'armée française pouvait-il ne pas réussir ?* Des écussons formés par des couronnes de chêne et de laurier sont disposés autour de la salle et chacun d'eux porte le nom de l'un des généraux qui viennent de faire la guerre.

Pendant le banquet, la musique du 8e de dragons fait entendre les airs chéris des Français.

Au milieu du repas, le maire se lève et dans le discours qu'il prononce, on retient le passage suivant : «... Des rives immortelles « de la Bidassoa jusque à la côte occidentale où s'élève cette cité « fameuse dont le drapeau sans tache a eu seul l'honneur de forcer « les portes, lorsque rien ne résistait à notre vaillance, lorsqu'aux « cris de Vive le Roi ! vous enleviez avec une intrépidité toute « française, les forts du Trocadéro, de Santi Petri et tant d'autres, « nos cœurs ivres de joie et nos bouches applaudissant à vos triom- « phes étaient les échos de ce cri vraiment national... »

Ce fut ensuite la série des toasts.

De Lugat, maire, en porte un *au Roi* dont la haute sagesse a restauré les deux monarchies française et espagnole.

Delong, premier président, le porte *à Monsieur*, au premier chevalier français.

De Laconverserie, préfet, au *duc d'Angoulême*, au premier pacificateur de l'Espagne.

Le baron *Pavin*, maréchal de camp commandant la subdivision d'Agen, à *Madame*, adorable princesse.

Bory, adjoint, à la *Duchesse de Berry*, modèle des mères les plus héroïques.

Seguy, président à la cour, à *Mademoiselle*.

Barsalou jeune, du conseil municipal, au *Duc de Bordeaux*, à la renaissance des lis, à l'enfant miraculeux.

Dauzac, du conseil municipal, aux armées françaises.

Digitized by Google

Le lieutenant-colonel, à la ville d'Agen dont le 8e dragons gardera un souvenir éternel.

A la suite de ces toasts, Cassaigneau, membre du conseil municipal, chante une poésie de circonstance (mais d'un goût douteux) sur la blanche bannière. On y remarque le passage :

Sous l'antique drapeau des lis
J'ai vu briller la noble lame
Qui vainquit aux champs d'Austerlitz.

A la fin du banquet, les convives passent dans un salon où le café est préparé. Un magnifique transparent y représente la première entrevue du prince généralissime avec le roi Ferdinand VII et la famille royale d'Espagne. A l'aspect du tableau, la salle retentit de vivats pour les Bourbons. Après la lecture d'un poème sur l'expédition de l'armée française en Espagne par M. M.·., membre de la société des lettres d'Agen, et des chants composés par le capitaine *de Saint-Victor*, du 8e dragons, un bal charmant qui se prolonge jusqu'au jour termine la réception.

Quelques heures après, le 8e dragons quittait la ville d'Agen pour se rendre à Périgueux où l'attendaient de nouvelles fêtes.

Journée du 6 janvier

Le mercredi 6 janvier, jour des rois, Agen reprend la série des fêtes en l'honneur des troupes rentrant d'Espagne. Cette fois, ce sont les braves du 38e de ligne qui vont être reçus dans nos murs. Ce beau régiment, qui compte parmi les vainqueurs de la Corogne, se présente brillamment avec sa belle tête de colonne et son uniforme sombre (bleu de roi et or, pantalon gris de fer) à l'heure annoncée. Le son des cloches, les décharges d'artillerie, les cris de Vive le Roi ! les branches de laurier qui s'agitent dans les airs, tout annonce l'allégresse d'une population qui sait unir « à l'amour sacré de nos Rois, cet enthousiasme national que produisent toujours les triomphes de la patrie ». Sous l'arc de triomphe rajeuni de fleurs et de rameaux nouveaux, les bataillons sont reçus avec cet enthousiasme et cette cordialité que les Agenais ont manifestés à l'arrivée des dragons. Tous les cœurs sont émus au passage du drapeau fleurdelisé. Ce drapeau est entièrement blanc avec une bordure de fleurs de lis d'or ; au centre du rectangle de l'étoffe on lit : « Le Roi au 38e régiment d'infanterie de ligne ». Ces mots sont entourés de palmes au-dessous desquelles pendent les ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

« Dans ces moments délicieux écrit le narrateur, royaliste ardent, la pensée se reporte pour un moment, sur ces jours de douleur où nous recevions comme aujourd'hui, dans nos murs, les soldats de l'armée d'Espagne (1) ; alors un vainqueur fortement irrité envahissait nos provinces et venait demander raison de nos victoires dans la péninsule ; le citoyen tremblait pour l'honneur de sa famille, le soldat démoralisé, abattu par la fatigue et la misère, maudissait cet homme de génie, mais ambitieux, dont la chute devait entraîner la ruine du plus bel empire du monde ; ruine funeste qui se fut réalisée si le soleil du *douze mars* n'était venu dissiper les orages amoncelés au-dessus de nos têtes ».

Ces tristes idées sur lesquelles glissait l'imagination de beaucoup furent bientôt chassées par les acclamations de bonheur et de plaisir qui s'élevaient de toutes parts à l'arrivée du 38e. A peine le colonel était-il passé sous l'arc de triomphe, que le maire s'avançait vers lui et l'invitait, au nom de la ville, à venir honorer de sa présence les fêtes que l'on préparait.

A son discours plein d'à-propos, le colonel répond et accepte d'une façon charmante l'invitation.

Immédiatement après, les troupes défilent, puis se mettent en bataille sur l'esplanade du Gravier. Enfin elles se rendent par pelotons, dans les différents quartiers de la ville pour y prendre leur logement.

Dans la soirée, les sous-officiers sont réunis dans un banquet sous la présidence de l'adjoint Bory. A un discours très bien tourné de ce dernier répond un jeune sergent qui prouve « qu'un soldat français n'est pas plus arrêté par le choix des expressions que par les baïonnettes ennemies ».

Pendant que cette réunion intéressante a lieu, les officiers revêtus de leur grande tenue se rendent au *Cercle des Amis du Roi* (aujourd'hui *Cercle des Amis réunis*) installé dans la rue Garonne, maison Lauzun, et fusionné depuis peu (2) avec le *Cercle de la Grande Horloge*. L'hôtel resplendissait sous l'éclat des illuminations et des pavoisements. C'est le cercle qui a réclamé l'honneur de recevoir le corps d'officiers, de le régaler, puis de lui offrir un bal. Avant l'arrivée des militaires, les dames de la société agenaise s'y trouvaient déjà rassemblées dans leurs plus beaux atours. A leur arrivée, les officiers sont reçus par le préfet, le général et le maire d'Agen au milieu de transports de joie inexprimables.

(1) 1814.
(1) En 1822.

Digitized by Google

A leur entrée dans la salle, la musique fait entendre l'air de : *Vive Henri IV* qui est fréquemment repris en chœur.

Bientôt les danses commencent ; les rangs se confondent. « Ils présentent à l'œil de l'observateur, écrit le narrateur, un tableau aussi varié que piquant ; si d'un coté, le teint des guerriers bruni par le soleil castillan contraste avec la blancheur éblouissante des aimables danseuses, de l'autre les parures aussi brillantes que recherchées de nos dames se marient agréablement avec le costume militaire de nos braves, presque tous parés de croix d'honneur, gagnées en campagne ».

Peu d'instants après l'ouverture du bal, les officiers sont introduits dans un salon où l'on a préparé pour eux un magnifique ambigu ou souper froid. Les dames s'assoient dans une salle adjacente, à une table parée des mets les plus exquis et qui font le plus grand honneur au goût du cercle qui a invité. Tous les cavaliers debout derrière les fauteuils des dames ont l'avantage de les servir.

Après le repas, les danses reprennent leur cours et se continuent bien avant dans la nuit.

C'est ainsi que se terminent les fêtes offertes par la ville d'Agen aux régiments rentrés d'Espagne, fêtes que nul désordre, nul accident n'ont troublées, et qui laissent dans tous les cœurs un long et agréable souvenir.

Après les fêtes

Dans le courant de janvier, de nombreuses troupes nouvelles passèrent ou séjournèrent à Agen, venant d'Espagne. Même le 22e d'infanterie de ligne (ancienne légion de l'Isère) vint de Bourbon-Vendée pour tenir garnison dans la cité (1). Mais soit que les dépenses occasionnées par les fêtes eussent dépassé les prévisions, soit que l'enthousiasme des habitants se fût refroidi comme la saison, ces corps ne furent l'objet d'aucune démonstration officielle. Il faut dire pour excuser les agenais que l'époque des élections générales approchait, que les libéraux relevaient la tête et que les royalistes serraient leurs rangs. On devenait indifférent à tout autre chose que la préparation et la recherche de bonnes élections. Et tout le monde sait qu'il y a cent ans comme aujourd'hui, par temps d'élection, les agenais ne s'appartiennent plus.

Janvier 1924.

Commandant Labouche.

---

(1) Il était commandé par le colonel Brocq, un enfant d'Agen.

Digitized by Google

IMMANENTE JUSTICE

(20 Mai 1871. — 11 Novembre 1918).

Bien jeune encor, j'ai vu, ma jeunesse assombrie
Par d'indicibles deuils, par ceux de la Patrie.
— J'ai vu, de l'étranger les hordes l'envahir,
J'ai vu, se défendant, ses forces la trahir,
J'ai vu les Germains, comme une meute hurlante,
Arracher un morceau de sa chair pantelante.
Et nous, ses jeunes fils, à peine adolescents,
Nous assistions, tremblants, à ce spectacle infâme
Et — la rougeur au front, le désespoir dans l'âme —
A lui porter secours, nous restions impuissants.
Ah, comme dans nos cœurs, nous sentions la blessure
Que faisait à son flanc la hideuse morsure !...
— Ces souvenirs jamais ne se sont effacés
Bien que, depuis ce temps, cinquante ans soient passés.

Tout récemment encore, ô ma noble Patrie
Je t'ai vue assaillie et de nouveau meurtrie
Par d'autres légions de barbares Germains,
Mais, cette fois, j'ai vu briller d'autres destins.
— J'ai vu, venir à toi, l'Heure réparatrice
Et s'abattre sur eux, l'immanente Justice !
Eux qui, dans leur orgueil, leurs rêves insensés,
Avaient fait le projet de t'arracher la vie,
Ou de faire, de toi, leur esclave avilie,
Je les ai vus, un jour, à leur tour terrassés !
Et j'ai vu ce jour-là, se fermer la blessure
Qu'avait faite à ton flance la hideuse morsure.
Car ce fût le jour où, joyeux et triomphants,
Si longtemps séparés de tes autres enfants :
Vers toi sont revenus, pour reprendre leur place
Tes enfants bien aimés de Lorraine et d'Alsace !

Ed. Saint-James.

Digitized by Google

(14 Juillet 1919. — 11 Novembre 1920).

I

Ce fût, après la guerre, un spectacle grandiose
Quand, sous le soleil radieux
D'un quatorze juillet, eut lieu l'apothéose
De nos soldats victorieux.

Quand arriva ce jour, dont le lointain mirage
Etait si beau, qu'à l'entrevoir,
Ils sentaient à lutter un plus ardent courage
Et de vaincre, un plus sûr espoir.

Ce jour, où, brillant d'une invisible auréole,
Sous l'arc napoléonien
Des triomphes passés prestigieux symbole,
Dans un décor élyséen

Dans un cadre éclatant d'opulente verdure,
Sous les enthousiastes bravos
D'une foule vibrante, à martiale allure,
Défilèrent nos grands héros ;

Nos sublimes Poilus, dont la belle vaillance
A sauvé notre liberté
Et pour toujours, de la germanique arrogance
A délivré l'humanité !

II

Bien d'autres, avec eux, sont partis à la guerre
Et ne sont jamais revenus.
Ils dorment maintenant, dans le sein de la terre
Où s'illustrèrent leurs vertus.

Dans les champs de la Flandre ou de la Picardie,
De la Champagne ou de l'Artois ;
Ils tombèrent un jour — acclamant la Patrie
Hélas ! — pour la dernière fois !

Ils ont frayé la route à l'ultime victoire
Des glorieux triomphateurs,
Et méritent, comme eux, d'avoir, dans notre histoire
Le beau nom de « Libérateurs ».

Digitized by Google

— Inclinons-nous, bien bas, devant les grandes ombres
De ces fiers soldats qui, jamais,
Durant la longue guerre, aux heures les plus sombres
N'ont désespéré du succès.

Même quand, décimés par la grêle des balles,
Pliant, sous le choc du Germain
Ils luttaient avec peine, à forces inégales
Cédant, pied à pied, le terrain.

Même alors, fièrement, sourds aux lâches alarmes
Levant encore plus haut leurs fronts
Et, dans leurs mains serrant, encor plus fort, leurs armes
Ils s'écriaient : « Nous les aurons ! »

Cri d'invincible foi, de suprême vaillance,
D'indomptable ténacité
De grand et noble orgueil, d'inlassable espérance
Et de sainte fraternité !

— Honorez ces martyrs, élevez-leur un temple
Français ! — ne soyez pas ingrats.
Pour qu'un jour, s'il le faut, vous suiviez leur exemple,
Français ! — ne les oubliez pas !

Ed. Saint-James.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Souhaits de nouvel an aux Sociétés savantes. — Comme d'habitude, — c'est une vieille tradition — la Société archéologique de Montauban nous a transmis au 1er janvier ses vœux de nouvel an, et comme d'ordinaire, notre distingué collègue Ferrère a répondu dans la langue de Virgile par des souhaits où nous retrouvons la même élévation de pensée et la même richesse d'expression.

I. — *Vœux de Montauban*

1924

Euge, tuo grato, soror alma, incumbe labori.
Quæ colis annales pretiosos temporis acti,
Scis quid agas quando mens in te flammea fervet ?
Hoc tibi secretum cum plectro pandere tento.
Tu faber es ; sicut faber ærea fabricat arma,
Tu prima historiæ fabricas elementa lubenter :
Historicus scriptor sine te nil scribere posset ;
Auxilium præstas illi promptumque juvamen,
Majorum cineres volvens monumentaque patrum :
Ipsius adjutrix dici potes atque ministra !
Cum ferro hic gladios et rustica cudit aratra,
Cum calamo cudis vitæ memorabilis acta,
Ut proavos notos decorent præconia famæ.
Ne timeas ergo doctos fabricare libellos
Qui patriæ celebrent laudes ac nomen in orbe.
Ejusdem patriæ sic sacrum augebis amorem,
Et tibi ridebit, per longum, splendor honoris !

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.

TRADUCTION PAR M. FERRÈRE.

Allons, chère sœur, livrez-vous à votre agréable travail. Vous qui recueillez les précieuses annales des temps passés, savez-vous ce que vous faites quand s'allume en vous la flamme de l'esprit ? Je veux essayer de vous dévoiler en vers ce secret. Vous êtes forgeron ; de même que le forgeron fabrique des armes d'airain, vous aimez à forger les premiers éléments de l'histoire. Sans vous, l'historien ne pourrait rien écrire. Vous lui apportez une aide et un prompt secours, en fouillant les cendres de nos ancêtres et les monuments de nos pères. Vous êtes, peut-on dire, sa collaboratrice et sa servante.

Celui-ci forge avec le fer des épées et des instruments aratoires. Vous,

Digitized by Google

vous forgez avec la plume le récit d'une vie mémorable, pour faire briller la gloire de nos aïeux. Ne craignez donc pas de fabriquer des livres savants, qui répandent dans le monde le nom et la gloire de la patrie. Ainsi, vous aviverez l'amour sacré de cette même patrie, et l'honneur de votre nom brillera longtemps.

II. — *Réponse de M. Ferrère*

1924

Emeritis atque ad finem vergentibus annis,
Carmen Aginnensi gaudes mandare sorori ;
Qui soliti versus, veluti novitate placentes,
Dulcia vota ferunt veterem renovantia nexum.
Historiæ studiis dudum sociamur eisdem
Sicque juvat quas tu sequeris, doctissima, rectas
Nos peragrare vias, ubicunque et quaerere verum,
Quum veri studio sit nil humanius. Omni
Acquirenda modo, quasi vox dulcedine raptans
Nos doctrina vocat. Si quæ monumenta feruntur,
Præteriti certas testania temporis artes,
Quærimus a saxis verum ; quæsita loquuntur
Saxa. Utinam terræ srutari viscera possem,
Quæque latent doctos æterna nocte sepulta,
Tot primorum hominum vestigia, lumine solis
Pandere ! Sed possum majorum extollere facta,
Formandæ exemplis nostræ tradenda juventæ ;
Quod laus est quoque tradentis. Quicumque paternæ
Telluris studet in scriptis extendere famam,
Ornat et ipse suam. Patriæ cura optima. Curent
Ambitionem alii, vanaque cupidine grandes
Quærant divitias vesanaque gaudia vitæ
Incertæ. Vacui poterit nil stare laboris,
Cumque his ambitio turpis nomenque peribunt.
At tu, docta soror, fecundum amplexa laborem
Historiæ, carum nomen famamque perennem
Servabis, gratique legent tua scripta nepotes.

F. Ferrère.

TRADUCTION

Quand le cours de l'année touche à sa fin, vous aimez à envoyer des vers à votre sœur agenaise. Ces vers annuels, ayant pour nous comme le charme de la nouveauté, nous apportent des vœux agréables qui conservent sa jeunesse à notre vieille amitié. Les mêmes études historiques forment depuis longtemps un lien entre nous. Ainsi, nous aimons à suivre, sans nous en écarter, docte sœur, le chemin que vous suivez vous-même, et à rechercher partout la vérité, car rien de plus humain que cette recherche. La science que nous voulons posséder par tous les moyens, nous appelle,

Digitized by Google

comme une voix enchanteresse. Nous parle-t-on de monuments qui font connaître avec exactitude les arts d'une époque passée, nous allons interroger les pierres, et les pierres nous répondent.

Que ne puis-je fouiller les entrailles de la terre, et étaler en plein soleil tant de vestiges des premiers hommes, qui échappent aux savants, ensevelis dans une nuit éternelle! Du moins, je puis louer les actions de nos ancêtres, pour les présenter à la jeunesse qu'il faut former par les exemples; ce qui est à la louange de l'écrivain. Quiconque s'applique dans ses écrits à étendre la renommée de la terre paternelle, augmente aussi la sienne. Le meilleur souci est celui de la patrie. Que d'autres s'attachent à leur ambition, qu'ils recherchent avec une vaine cupidité les grandes richesses, et les folles joies d'une vie incertaine. Rien ne leur restera de leur futile labeur; leur basse ambition et leur nom périront avec eux.

Mais vous, docte sœur, attachée au travail fécond de l'histoire, vous conserverez avec votre nom aimé une réputation qui ne périra pas, et vos œuvres seront lues avec reconnaissance par la postérité.

F. Ferrère.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Sainte Catherine d'Alexandrie, patronne des Mariniers d'Agen et du Passage, par M. l'abbé Marboutin. (*Semaine Catholique du diocèse d'Agen*, bulletins nos 7, 8 et 10 de 1923).

Sous l'ancien régime, Agen et son faubourg le Passage fournirent de nombreux marins tant aux navires du roi qu'à la batellerie fluviale par laquelle se faisait tout le trafic de la cité et de la contrée. A cette époque, le fleuve aujourd'hui si déserté était plein d'animation et de mouvement. Dans le dernier quart du XVIIe siècle, avec la permission de l'évêque de Condom, les mariniers avaient construit une chapelle au Passage où leur confrérie, sous le vocable de Sainte Catherine, allait assister aux offices. La chapelle, bâtie non loin de la Garonne, existe encore aujourd'hui au fond de la rue Sainte Catherine, dans un local transformé en chai.

M. Marboutin, toujours si attachant dans ses communications, nous donne les statuts de la confrérie en 21 articles rédigés en un langage fort naïf. L'évêque de Condom les approuva et à leur tour, les consuls d'Agen les firent enregistrer dans les livres de l'hôtel de ville.

La confrérie de Sainte Catherine fut longtemps florissante ; mais à une époque indéterminée, leur chapelle du Passage fut abandonnée et les mariniers portèrent le siège de leur confrérie sur la rive droite, dans une chapelle du même vocable, située dans la rue Sainte Catherine d'Agen, devenue la rue Baudin. Un vieux plan fort curieux, que nous avons examiné avec intérêt dans la riche bibliothèque de l'auteur, place cette chapelle derrière l'Hôtel du Petit Saint Jean, maison actuelle de Sainte Marthe. Elle possédait un clocher triangulaire dans le genre de celui de N.-D. du Bourg et datait du milieu du XVIIe siècle. Au sac de la ville de Caudecoste, le 2 février 1652, un canonnier s'empara de la cloche des pénitents blancs ; elle fut un moment vendue à la « chapelle de Sainte Catherine hors les murs ».

« Derrière cette chapelle, a écrit Proché, était un cimetière où l'on ensevelissait les personnes noyées, après les avoir exposées quelques heures sur une table de pierre placée au milieu du cimetière. Le terrain où était la chapelle, alors très bas et de niveau

Digitized by Google

avec l'ancienne porte Saint Antoine et les prairies qui étaient au bord de la Garonne, appartenait à Mme Castan, aubergiste ».

La chapelle Sainte Catherine disparut avec les embellissements entrepris par l'intendant de Tourny dans les villes de son ressort. Il commençait toujours par le tour de ville. En 1749, Santin en dressa le plan pour Agen et, en 1753, on fit le projet d'agrandir le Gravier et de dégager les abords de la porte Saint Antoine. La chapelle fut démolie avec l'autorisation de l'évêque. Le successeur de Tourny, l'intendant Charles Robert Boutin décida de passer à l'exécution, le 14 décembre 1763.

Quant à la confrérie ressuscitée en 1830 par les mariniers du Passage, l'évêque Jacoupy lui assigna pour siège une chapelle de Monbusq. Leur fête se célébrait le 16 août, jour de Saint Roch. Elle se terminait dans les libations « après le *tourin* traditionnel fait sur la dernière pile du fameux pont d'Agen, dit pilier de Sainte Catherine » et après un cortège fort bruyant dans les rues du Passage, au son du fifre et du tambour.

Commandant LABOUCHE.

Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades. — Dans le dernier numéro du *Bibliographe Moderne* (mai-octobre 1922-1923), M. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille, vient de publier un intéressant article sur « *les diverses éditions des Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades et la propagande anti-française dans la première moitié du* XVIIIe *siècle* », particulièrement en Hollande.

Cette étude complète et rectifie sur quelques points de détail la bibliographie d'Andrieu : traductions néerlandaise et anglaise ; indications chronologiques et noms d'éditeurs. Elle montre que la correspondance publiée dans les cinq éditions des œuvres de Godefroy d'Estrades embrasse, à quelques années près, toute la carrière diplomatique du maréchal. Mais, pas plus que la notice d'Andrieu, elle ne fournit des renseignements précis « sur la façon dont les imprimeurs-éditeurs se sont procurés les documents en question ». Par contre, elle établit nettement qu'à « toutes les périodes de crises, depuis 1709 jusqu'en 1759, on a puisé dans la correspondance de Godefroy d'Estrades tous les arguments qu'on pouvait trouver contre la politique de la France », jugée par l'étranger trop impérialiste.

Lacépède et les archives de la Légion d'honneur. — Dans le même fascicule, sous le titre de « *Les archives de la Légion d'honneur* » M. Joseph Durrieux, chef de bureau à la Grande Chancel-

Digitized by Google

lerie, constate la création de ces archives par Lacépède, qui « s'ingénia à former une collection de *Notices historiques* » sur les membres de cet ordre, comme l'attestent des lettres et des instructions très précises. Grâce à lui, quand il se retira, « 880 cartons occupaient la salle des archives qui était, parait-il, d'un caractère noble, mais simple en même temps ». On sait que le 23 mai 1871, les bandes insurrectionnelles de la commune de Paris incendièrent, avec ces documents, tous les papiers qui concernaient la médaille militaire et les médailles commémoratives de Crimée, de la Baltique, de Sainte-Hélène, d'Italie, de Chine et du Mexique ». Le désastre fut complet.

Histoire des monétaires d'Agen. — Le *Bulletin archéologique* du ministère de l'Instruction publique, année 1921, p. CCXLI, publie un très court rapport de M. Prou, directeur de l'école de Chartes, membre de l'Institut, sur un travail de M. Jules Momméja, ancien conservateur du musée d'Agen : *Contribution à l'histoire des monétaires mérovingiens des cités d'Agen et de Cahors.*

Ce travail n'est pas encore publié, mais il n'est peut-être pas inutile de fournir sur lui l'appréciation de M. Prou :

« Conception originale, lecture intéressante, mais les rapprochements ingénieux que fait M. Momméja tant entre les noms des monnayeurs, d'une part, des inscriptions et des noms de lieux, d'autre part, tendant à retrouver les attaches de ces personnages avec le pays, qu'entre les types monétaires, d'une part, et les chapiteaux et le sarcophage de Saint-Raymond, à Moissac, d'autre part, n'impliquent pas les conclusions qu'en tire notre savant correspondant. Les hypothèses sont trop hasardeuses pour que le Comité puisse insérer utilement son mémoire. Adopté ».

L'hydrominéralogie et M. le docteur Dalché. — A signaler parmi les livres nouveaux : *les Cures hydrominérales en gynécologie*, œuvre très intéressante de notre savant collègue M. **le Dr Paul** Dalché, et de ses élèves. Le maître gynécologue y passe en revue l'ensemble des affections gynécologiques, montrant comment on doit judicieusement les traiter et la place que doit occuper le traitement thermal.

R. Bonnat.

Agen, Imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

EXCURSION DANS LA RÉGION DE MÉZIN

Jeudi 12 Juin 1924

Pour le jeudi 12 juin prochain la Société Académique d'Agen organise une excursion archéologique dans la région de Mézin.

Cette excursion sera faite en autocar Berliet, de la maison Grenier, de Montaigu, qui nous conduisit, l'an dernier, dans le Condomois. Elle permettra aux touristes de visiter le beau château de *Poudenas*, l'église fortifiée de *Villeneuve de Mézin* et, en passant devant le Loupillon, résidence de M. Fallières, ancien président de la République, de gagner le château de *Parron*, véritable musée avec les collections artistiques qu'y ont accumulées les comtes de Castillon. De là, on se rendra à *Mézin* où l'on visitera l'église très intéressante, la ville avec ses ruines du Moyen-Age et aussi une fabrique de bouchons. Le retour s'effectuera par *Nérac*.

Le départ d'Agen est fixé à 7 heures du matin ; le retour vers 19 heures. On déjeunera à Mézin, à l'hôtel Riveiro, établissement où la bonne cuisine est une tradition.

Prix de l'excursion, déjeuner, voiture et tous frais compris, 35 francs. Ce prix est réduit à 20 francs pour les excursionnistes qui n'utiliseront pas l'autocar.

On doit s'inscrire dès à présent et l'on choisit sa place dans l'autocar, en s'adressant à M. le commandant Labouche, 1, rue Montesquieu, ou à M. Bonnat, aux archives départementales.

Les inscriptions seront closes le 7 juin.

Digitized by Google

SAINT VINCENT DU MAS

(SUITE)

IV

La question préalable

M. l'abbé Saltet, dans un article publié par la *Revue de Gascogne*, en mars 1901 (1), soulève une question nouvelle et singulièrement radicale : « Que valent, en tant qu'attestation de l'existence de saint Vincent d'Agenais, les textes précédents ; quelle est la cohésion entre eux et l'attache au sol des éléments de cette biographie ? »

Et il imagine, de toutes pièces, *un arrangement artificiel... suffisant théoriquement pour expliquer la genèse de la « Passio »*. Selon lui « pour appuyer cette explication et lui donner quelque vraisemblance *historique*, il faudrait y introduire des faits réels : une relique du grand Saint Vincent, de celui de Sarragosse, apportée dans l'Agenais, comme ailleurs dans plusieurs diocèses des Gaules ; une occasion solennelle qui rendît vraisemblable l'introduction de cette relique à Pompéjac. Or, en 380, Phébadius, évêque d'Agen, présidait le concile de Sarragosse, auquel assistait Delphinus, évêque de Bordeaux. Nous avons une lettre de Saint Ambroise adressée à ces deux évêques. Il serait curieux de chercher dans ces circonstances l'origine de l'intérêt porté par les évêques de Bordeaux à Pompéjac et au Vernemet. Mais ici disparaissent toutes traces » (2).

« *Disparaissent toutes traces !* » Je le crois bien ; il n'en

(1) Nouvelle série, tome I, pages 97 à 113, sous le titre « Etude critique de la « *Passio S. Vincentii aginnensis* ».

(2) Article cité, p. 113. Voir Pièces justificatives II, p. 156 : la critique de cet article par les « Analecta Bollandiana ».

Digitized by Google

existe même pas encore. D'après les Bollandistes, le premier fait rapporté par la « Passio », la découverte du corps du saint, n'aurait eu lieu que soixante ans plus tard, *vers 440*. D'ailleurs près de *deux siècles* séparent ces deux évêques de Bordeaux Delphinus et Léonce II. C'est reculer bien haut « l'origine de l'intérêt porté par les évêques de cette métropole à Pompéjac et au Vernemet », qui ne sont pas dans leur diocèse.

Outre que cet intérêt paraît tout personnel à saint Léonce en exécution d'un vœu, on devra, pour établir la « cohésion » que cherche M. Saltet, combler un bien grand vide, sans compter l'invasion des Visigoths ariens en Aquitaine et leur persécution iconoclaste, qui eurent lieu dans l'intervalle, la première en 412, la seconde à partir de 475.

Est-ce donc là une des « vraisemblances » qui, dans l'hypothèse de M. Saltet, doit « remplacer certaines invraisemblances » (1) du récit des Actes ?

Pour base à « l'arrangement artificiel » on suppose une relique apportée d'Espagne en Agenais.

Sans aucun doute c'est possible, toutes les hypothèses aussi. Mais il ne s'agit pas dans l'espèce d'hypothèse vague, imaginée en l'air. Il s'agit de faits.

Si notre saint Phébade, à l'occasion d'un concile où l'histoire assure qu'il se rendit, rapporta quelques reliques de Valence, vers 380, comment se fait-il : 1° qu'on n'en ait jamais rien su, et 2° qu'il les soit allé cacher à l'extrême frontière de son diocèse, dans un modeste hameau alors inconnu, *loco Pompeico*, tout au plus un « castrum » où elles seraient restées ignorées plus d'un siècle ? Car l'auteur des Actes est bien précis et fixe trente lustres et davantage même : *Latuerunt autem sancti martyris membra per ter dena aut eo amplius lustra*. Les membres du saint martyr restèrent cachés *trente lustres* et plus. Trente est donc un *minimum*.

Puis il nous dit clairement comment ils furent découverts, savoir : par une révélation formelle où le martyr indique dis-

(1) *Ibid.*, p. 113, in fine.

Digitized by Google

tinctement, *manifesta indicatione*, à un homme de bien, le lieu où gît, cachée depuis tant d'années, sa dépouille mortelle, et lui intime l'ordre de la faire transporter à Pompéjac, lequel, ajoute l'écrivain, n'est éloigné du *Nemet* que de quatre à cinq milles. Il précise ici avec un soin scrupuleux : « *Plus de quatre, non pas tout à fait cinq* » ; *quinque feré millibus — quatuor et fermè non totis quinque millibus*. Voilà une donnée géographique qui n'est pas encore trop vague : à quelques centaines de mètres près.

L'homme ainsi averti va trouver le clergé de Pompéjac et l'informe du fait de la révélation reçue. A son tour, celui-ci se rend en nombre au lieu indiqué par le saint :*Sancti igitur et religiosi viri ; Pompeiacensis loci presbyteri, relatione hujus revelationis edocti, ad locum... convenerunt.*

On creuse profondément le sol et on trouve, non pas « une relique » ou un débris d'ossements quelconque, mais *quod revelatum fuerat*, ce qui avait été révélé, savoir : *le corps tout entier, bien conservé*, sans trace aucune de corruption, au contraire, vermeil encore de sang à peine refroidi :*Sancti martyris corpus illæsum post tanta supplicia tantique temporis intervallo, nullo tabo luridum, nullis compagibus dissolutum, nullis vermium morsibus exaratum* (1).

Ce fut sans doute le signe, le miracle qui, aux yeux des témoins, établit authentiquement l'héroïque sainteté de l'inconnu et la véracité de ses dires dans son apparition. Comment l'aurait-on pu reconnaître sans cela, et honorer, et porter en triomphe à Pompéjac ?

Mais ces détails sont clairs, précis, ordonnés comme un procès-verbal ; rien là qui sente « l'arrangement artificiel », ou même le vague d'un « on dit ». C'est une affirmation catégorique, un récit d'histoire vécue.

L'auteur nous expose à la fois ce qu'il sait, ce qu'il a vu peut-être, du moins ce qu'il voit sous ses yeux, ce que voient ou peuvent voir ses lecteurs eux-mêmes. « Maintenant, dit-il, le martyr est honoré en deux endroits : *à Pompéjac* et *au lieu*

(1) Actes Bolland., n° 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOMBEAU DE SAINT VINCENT AU MAS-D'AGENAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

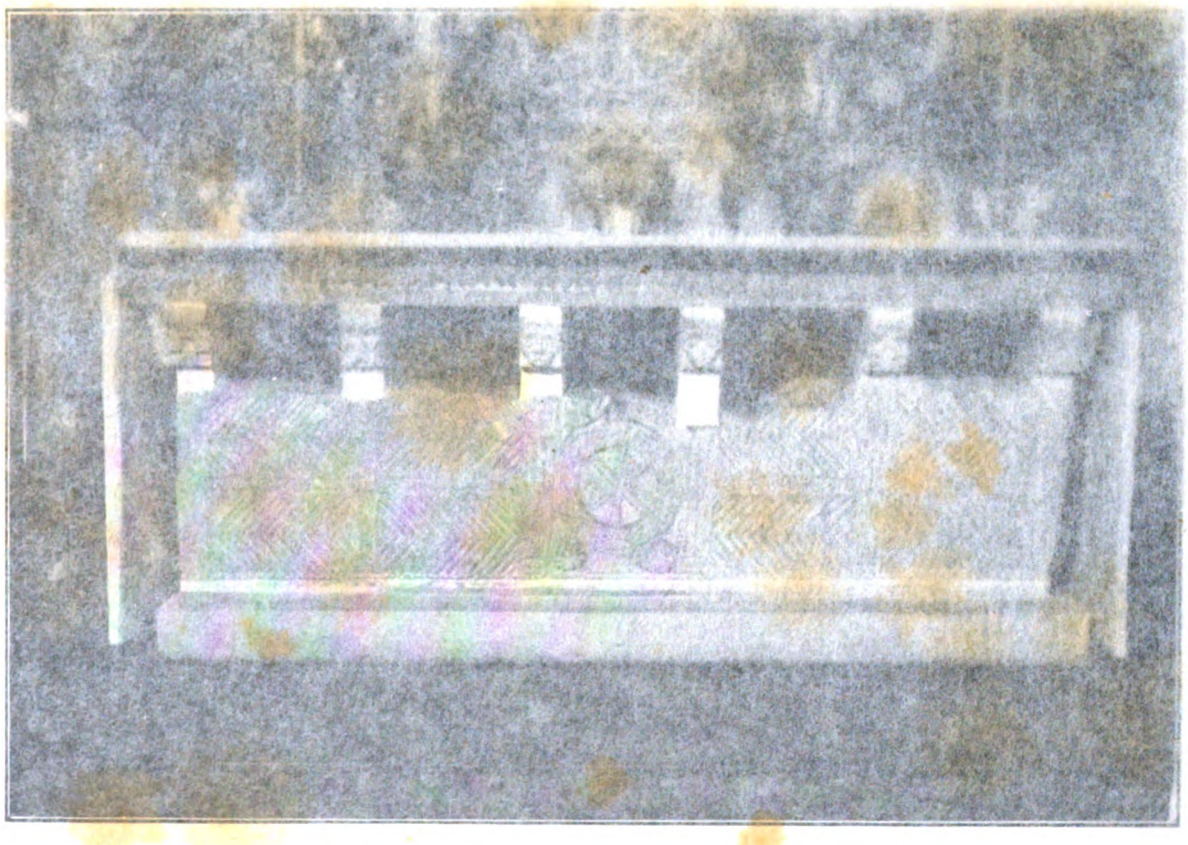

TOMBEAU DE SAINT VINCENT AU MAS D'AGENAIS

Digitized by Google

de sa première sépulture ou de son martyre, l'un enrichi de la présence de son précieux corps, l'autre embelli de l'éclat de ses miracles et de ses vertus. Tous les deux participent à ses bienfaits ; mais nous croyons que la divine Providence en a voulu accorder un très grand aux habitants de Pompéjac, *præsentiâ tanti tumuli*, par la présence d'un si glorieux tombeau, en faisant porter sur leur sol les membres du bienheureux martyr (1).

Tous les contemporains, et les gens du pays qui eurent à cœur de conserver la relation de cette *Passio* comme un dépôt sacré, déclare Grégoire de Tours (2), purent vérifier l'exactitude de la narration, ou se rappeler longtemps les détails d'un tel événement, qui dut faire impression dans toute la contrée.

C'est écrit avant la persécution d'Euric — 475 — avant la sacrilège violation du saint tombeau, puisqu'il n'en parle aucunement. Au contraire, il assure qu'on y déposa le corps avec tous les honneurs possibles, en présence des prêtres, des hommes religieux et des fidèles de Pompéjac : *Venerabiliter uti dignum erat tumulantur*, et termine son récit par une prière à Dieu « qui daigne accorder tant de gloire à ses martyrs en échange de la confession de son nom ».

A la rigueur tout est possible en fait de fiction. Néanmoins on conviendra qu'il aurait fallu à un écrivain, même du cinquième siècle, une singulière imprudence dans l'imposture pour imaginer de toutes pièces et publier un tel « arrangement », comme dit M. Saltet, en essayant de faire accroire à ceux de Pompéjac qu'ils avaient chez eux, dans leur église, un corps de saint qui n'y était pas du tout, pour broder enfin tout un roman autour d'une infime relique venue, on ne sait d'où, dans ce lieu déterminé et jusque là ignorée de tous.

---

(1) « Factumque est, divinâ annuente clementiâ, ut neutro loco beneficia beati martyris deessent : altero pretiosi corporis præsentia dotato, altero miraculorum et virtutum exhibitione decorato. Credimus enim providam humanarum necessitatum Dei Providentiam ideo beati hujus martyris membra in Pompeiacensis soli gremio voluisse locari, ut magnum quid incolis beneficii tribueret præsentia tanti tumuli ». (Actes Bolland., n° 5, in fine.)

(2) « Cujus *passionis historia ab incolis retinetur* ». Lib. I. Mirac., C. 105.

Digitized by Google

C'est à cela cependant qu'aboutit l'hypothèse mise en avant par M. Saltet : « Une relique du grand Saint Vincent, de celui de Sarragosse, apportée dans l'Agenais par saint Phébade en revenant d'un concile tenu dans cette ville. »

Une telle imagination est peut-être ingénieuse pour battre en brèche nos traditions locales et *dénicher* notre saint Vincent d'Agenais. Elle est, nous semble-t-il, contraire à la réalité, autant qu'à la *vraisemblance historique*.

A vrai dire, la première idée d'une identification de notre saint diacre avec celui de Sarragosse du même nom vient d'une *distraction* de Baronius que les Bollandistes n'ont pas manqué de relever, soit en rétablissant les faits, soit en opposant Baronius à lui-même. (Acta S. S. IX Junii p. 167).

A propos d'une translation, par Clotaire et Childebert, en 542, des reliques du diacre espagnol à Paris où lui fut élevée une basilique, le savant cardinal écrit (*ad annum* 542. N. 6) : « Non seulement à Paris, mais en maintes villes des Gaules est devenue célèbre la mémoire de saint Vincent, que ses reliques honorées d'un culte sacré illustrent par des miracles ».

Puis, à l'année 560 (num. 15), il applique au même saint d'Espagne et cet éloge, et *le second poème de Fortunat qu'il cite en entier à l'appui.*

...Quandoque bonus dormitat Homerus.

L'éminent historien oublie là que, *dans ses Notes sur le 9 juin*, il avait affirmé que Venance Fortunat, dans son élégant poème, chantait la basilique de notre saint Vincent à Vernemetis et les miracles qui s'y accomplissaient : « *Ast hujus sancti immemor, inter tot diversa studia...* anno 560, num. 15 applicat S. Vincentio Cæsaraugustano. »

De là sans doute les modernes écrivains espagnols ont pris occasion d'assurer que S. Vincent d'Agenais fut envoyé de Sarragosse en Gaule pour y prêcher la foi par l'évêque de cette ville S. Valerius, qu'il y subit le martyre, et que son corps fut porté de Gaule en Espagne, à Valence, d'où plus tard on le transféra dans un couvent de Castres.

Digitized by Google

Mais les reliques portées à Castres étaient celles de S. Vincent de Sarragosse. Nos Bollandistes l'établissent au XXII janvier, et font, dans la présente note, justice de ces assertions en concluant : *Neque lubet hisce fabulosis narratiunculis refutandis diutius inhærere.* Pourquoi s'arrêter plus longtemps à réfuter ces fabuleux petits récits ? (1)

Revenons à notre Vincent d'Aquitaine. Ses reliques, à lui, vénérées au Mas dès le cinquième siècle, furent portées à Conques, dans le Rouergue, sur la fin du neuvième. Elles sont une part du célèbre trésor de l'abbaye. Or, même après l'attentat des Ariens sur le tombeau qui les renfermait au Mas, après les mille péripéties, révolutions et guerres religieuses qu'elles subirent depuis quatorze siècles, ces reliques se composent aujourd'hui encore de *vingt-cinq* fragments d'ossements divers (2), examinés de nouveau et authentiquement reconnus de 1878 à 1880, par Mgr Bourret, alors évêque de Rodez (3), puis renfermés dans onze sachets de soie numérotés et scellés du sceau épiscopal (4).

Ces débris nombreux, variés, d'un corps humain cadrent mal avec l'idée de translation, sans solennité dont l'histoire ait gardé le moindre souvenir, d'une simple relique apportée du fond de l'Espagne par un Evêque venu là pour assister à un concile qu'il semble avoir présidé en 374. S'il avait apporté le corps entier, il en serait resté quelque trace dans les documents de l'époque. On n'apporte pas le corps d'un homme avec tous ses membres comme un simple médaillon où serait enchâssée une parcelle de ce qui fut un corps. Et puis l'auteur des Actes assure bien que tout un corps entièrement conservé fut découvert et porté à Pompéjac.

---

(1) Voir aux Pièces justificatives III, p. 158, le texte complet des Bollandistes.

(2) Cf. *Sainte Foy*, par Bouillet et Servières. Rodez 1900, p. 220.

(3) Cf. *Sainte Foy*, par Bouillet et Servières. Rodez 1900, p. 749.

(4) *Trois* de ces sachets, les numéros 3, 8 et 11, ainsi désignés : « 3. *os de la clavicule ;* 8. *os métatarse ;* 11. *os indéterminé* », nous furent cédés, ou plutôt rendus, en 1900, apportés par le R. Père Marie-Bernard, alors prieur et curé de Conques, et solennellement rétablis par Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen, dans l'église du Mas, au lieu de l'antique Pompéjac que le martyr avait daigné lui-même choisir quand il se fit connaître.

Digitized by Google

Au reste, on possède en divers lieux des reliques de saint Vincent de Sarragosse ou de Valence, et celles de Conques paraissent bien être ce qui reste des ossements d'un corps entier recueillis par des mains pieuses après une dispersion, comme dut être la violation du saint tombeau par les Ariens iconoclastes.

Enfin le beau sarcophage de marbre blanc du IVe au Ve siècle trouvé au Mas en 1785 et rétabli dans l'église par la générosité de M. le vicomte Olivier de Luppé en 1899, atteste à la fois qu'il était destiné à tout un corps humain et qu'il subit quelque violence autrefois.

On n'a jamais retrouvé le couvercle de marbre aussi sans doute. Mais les traces des crampons de fer qui le fixaient au sarcophage montrent assez clairement qu'il en fut arraché de force.

Par ailleurs tout prouve la sincérité des auteurs de la *Passio*. Le premier en date, qui écrit sans doute peu après l'événement de l'*Invention* du corps et de sa première Translation, ne parle point de basilique à Pompéjac ni à Vernemet. Pour ce dernier, il constate que le temple de l'idole y est démoli : *Diruta nunc dœmonis templa*. Pour l'autre, il note simplement : *Beati Vincentii membra gestantur et Pompeiaco in complacito sibi loco... tumulantur.*

Il ajoute bien aussi : *Erecta in melius martyris tecta ;* mais ces mots indiquent-ils autre chose que la sépulture plus honorable donnée au martyr ou peut-être une *amélioration* considérable de l'église où il fut déposé ? *Erecta in melius.*

L'écrivain n'a donc fait que décrire ce qu'il avait sous les yeux et qu'aucun témoin ne pouvait alors contester. Ceux qui vinrent plus tard, les auteurs de la seconde édition de la *Passio*, racontent intégralement les mêmes faits, preuve qu'ils étaient notoires, encore visibles pour la plupart. Seulement, dès qu'il y a lieu, ils les complètent chemin faisant, ils mettent leur rédaction à jour en ajoutant, ou « interpolant », comme dit M. Saltet, ce qu'ils voient, ou ont vu eux-mêmes, réalisé sous leurs yeux.

Ils mentionnent en effet une basilique à Pompéjac où sont

Digitized by Google

les reliques, racontent les ravages accomplis par les Visigoths ariens devenus persécuteurs en 475, en particulier, leurs attentats contre cette basilique qu'ils voulurent détruire, et contre le corps de saint Vincent dont ils violèrent la sépulture (1), enfin l'exemplaire punition du coupable tombant dans le fleuve et s'y noyant juste en face et au pied de l'Eglise théâtre de son crime, toutes choses qui avaient dû vivement frapper l'esprit des contemporains. Aussi l'auteur en appelle à leurs souvenirs, même à ceux des jeunes gens : *Quod... etiam juvenilis ætas meminit præsumpsisse.* Preuve qu'il écrivait peu d'années après l'événement et qu'il ne songeait point à faire œuvre de pure imagination, ou d' « arrangement » systématique.

En même temps, cela nous explique de reste pourquoi cette basilique ainsi maltraitée eut besoin des réparations importantes qu'y fit saint Léonce quelques années après.

Notre auteur a dû écrire avant cette restauration, car il n'en dit rien. Il se contente de noter qu'un homme de bien « devenu par disposition de Dieu gouverneur du pays, éloigna du saint tombeau toute influence de la race hérétique » (2). Ne serait-ce point à la suite de la victoire de Vouillé qui mit fin à l'empire Visigoth d'Aquitaine ?

Toujours est-il que la protection du martyr continue, d'après l'auteur, à s'étendre sur ce lieu de sa sépulture :*Protectione illius martyris... de loco sepulturæ suæ... amovit.*

Bientôt, vers 544, paraît l'archevêque de Bordeaux, si particulièrement dévot à saint Vincent d'Agenais qu'à la suite d'un vœu, il fait recouvrir de plomb ou d'étain sa vieille basilique *apud Garumnam*, et lui en fait bâtir une seconde au *Vernemet* lieu du martyre : deux œuvres sûrement assez

(1) « Generationis illius (s. c. gentis Gothicæ) rapacitas... tandem ad hunc præsumptionis ausum superbia et nimiis rapinarum divitiis elata et arianæ hæresis venenis interius penetrata pervenit, ut diruere martyris basilicam, dissolvere sepulturam, transferre etiam membra præsumeret. » — *Analecta Boll.*

(2) « Haud sponte sed sorte Dei obtinuit gubernacula regionis illius, qui..... *protectione illius martyris* omnem superbam potentiam dæmonum (*omnem generationis illius superbum dominatum*, juxtà Anal. Bolland.) de loco sepulturæ suæ vir Deo placitus amovit. » — Du Bosquet.

Digitized by Google

remarquables, puisque Fortunat de Poitiers consacre à chacune un poème. Enfin Grégoire de Tours racontera, quelque trente ans après saint Léonce, la sacrilège profanation de 585 par les soldats de Gontran : *ad basilicam sancti Vincentii quæ est juxtà terminum urbis Aginnensis... ultra Garumnam* (1).

Est-ce donc pure illusion ? Mais ces diverses données nous semblent assez précises ; tous ces éléments paraissent bien s'accorder ensemble et gardent entre eux une cohésion suffisante pour qu'ils s'éclairent les uns les autres. Ils constituent enfin toute une histoire suivie, confirmée d'ailleurs par certains monuments. Les deux ou trois éditions que nous avons des Actes, leurs variantes elles-mêmes, Fortunat de Poitiers, Grégoire de Tours, etc., viennent, chacun à sa place ou à sa date, porter un peu de lumière et en quelque sorte sa pierre à l'édifice.

Voilà du moins un « arrangement artificiel » d'une habileté consommée. Il a ses fondements dans les choses, dans les monuments existants, dans des écrits multiples, dans les pierres qui parlent elles-mêmes, et, nous le verrons plus bas, jusque dans les variantes des lieux nommés dans les différentes versions. Ces noms se retrouvent presque tous encore dans les environs du Mas.

L' « arrangement artificiel » se trouve réalisé sur place en tous ses points même géographiquement, et il faudrait conclure que l'auteur a eu pour complices de sa fiction, outre ces nombreux témoins, tous les habitants de la région et des alentours.

M. Saltet objecte que « Saint Vincent est étranger au pays de Pompéjac et, l'on doit même dire, à l'Agenais ; il est devenu Agenais : voilà l'élément le plus explicite de la mémoire de saint Vincent ; *il exclut l'attache la plus solide du saint martyr de l'Agenais, celle de la naissance* » (2).

La belle affaire ! Est-ce que ce ne fut pas le cas de tous nos premiers apôtres et encore le cas de tous les missionnaires

(1) *Hist. Francorum*. Lib. VII. Cap. 35.
(2) *Revue de Gascogne*. Art. cité, p. 111.

Digitized by Google

qui vont porter la foi chez les idolâtres ? N'y sont-ils pas des inconnus quand ils y arrivent, et si, par un accident qui n'est pas inouï, ils y sont massacrés peu après leur arrivée, quoi d'étonnant qu'ils y soient et demeurent inconnus, que leur histoire demeure ignorée des générations suivantes ? Ce fut le cas de saint Vincent : *nulli antea incolarum cognitus*, remarque en toute sincérité l'écrivain des Actes.

Pourquoi M. Saltet veut-il que « l'attache la plus solide d'un martyr » à une région soit « celle de la naissance ? » Celle de la mort et de la sépulture ne l'est pas moins : Témoin saint Antoine de Padoue, et tant d'autres, qui ont reçu le nom de la patrie d'adoption où reposent leurs cendres glorifiées ; tout comme saint Vincent reçut naturellement le nom de Pompéjac, puis du Mas-d'Agenais, *Vincentius a Manso*.

D'ailleurs, M. Saltet en convient à la page suivante (p. 112), où il écrit cette affirmation qui combat un peu la précédente : « *En loi générale, la première basilique est élevée sur le tombeau même du martyr*. Ainsi s'explique que le Martyrologe hiéronymien place à Pompéjac la mort de saint Vincent » (1).

Et voilà précisément ce qui eut lieu pour notre saint patron. La première basilique s'élève sur son tombeau dès qu'il en a un connu des chrétiens, à Pompéjac où il l'a voulu choisir lui-même ; ou bien, l'église existante est, en son honneur, notablement embellie : *Erecta in melius martyris tecta*. La seconde s'élèvera plus tard au « Vernemet », lorsque, après la tourmente Arienne, la reconnaissance généreuse d'un saint Léonce en fera les frais. Cette *loi générale* s'applique donc bien à saint Vincent et à Pompéjac où fut son premier tombeau connu.

A distance des lieux, surtout en résumant brièvement les Actes, « le Martyrologe hiéronymien » a pu sans trop de confusion « placer à Pompéjac la mort de saint Vincent », puisque la distance est minime jusqu'au Vernemet. Il est dans les environs, et le saint n'y fut point honoré avant sa translation. On ne le connaissait pas ; il semble même, qu'avant

(1) *Revue de Gascogne*. Art. cité, p. 112.

Digitized by Google

l'érection de la basilique par saint Léonce, il n'avait de sanctuaire, donc de culte public, qu'à Pompéjac.

Mais voilà : « *Première sépulture près du Vernemet* », et « *Translation à Pompéjac* », sont des éléments moins bien assurés que « *la particularité significative : Nullï antea incolarum cognitus* » déclare notre contradicteur, (Article cité p. 111) sans nous en donner la raison. Cependant la source est la même. Si donc « *le témoignage* » de l'auteur sur ce dernier point « *est d'une sincérité forcée* », sans doute par l'évidence des faits, pourquoi en serait-il autrement quant aux deux premiers éléments. Il a pu et dû être sincère aussi bien ici que là, et nous devons l'en croire, si rien ne prouve le contraire, sur les trois points en question, dont le premïer : « *Inconnu aux habitants du lieu* » explique en partie les deux autres : « *Première sépulture près du Nemet* » et *Translation à Pompéjac* ».

« *Après cela*, nous retenons cet aveu de M. Saltet (1), *l'élément le plus ferme de l'histoire de saint Vincent est l'existence de reliques du martyr à Pompéjac, dans une basilique à lui consacrée* ».

Là nous tombons pleinement d'accord, — ce qui précède l'a démontré longuement — tout en observant que la « Passio », notre source, ne dit pas « *des reliques* », mais « *le corps entier du martyr* » : « Sancti martyris *corpus illæsum reperiunt... Effossa* a fidelibus *membra gestantur*, et *Pompeiaco... tumulantur.* » Ils trouvent le corps du martyr sans lésion. Exhumé par les fidèles, ce corps avec ses membres intacts, est porté à Pompéjac et là enseveli. Ce n'est pas dans un simple reliquaire, ou dans une châsse, mais dans un vrai tombeau : *tumulantur*.

Ce Pompéjac est bien le Mas-d'Agenais, puisqu'on n'en saurait trouver d'autre à cette époque reculée, ni supposer une autre Translation dont n'existe la moindre mention nulle part.

Puisqu'on trouve les reliques là sûrement dès le sixième

(1) *Revue de Gascogne*. Art. cité, p. 111.

Digitized by Google

siècle, c'est donc qu'elles y étaient depuis le jour de leur « *Invention miraculeuse* » : elles ne changèrent de tombeau que ce jour-là.

En conséquence, nous devons chercher et trouver *Vernemetis* aux environs du Mas. Et ceci loin d'infirmer notre thèse ne fera que la confirmer, la rendre au moins vraisemblable.

V

Vernemetis ou le lieu du martyre

Ici les textes bien formels nous feront défaut ; nous devons nous contenter de déductions, de probabilités, de vraisemblances. Les monuments eux-mêmes ont disparu pour la plupart, ou sont remplacés par des constructions plus récentes.

Recueillons au moins les indications et les traits de lumière épars çà et là. Leur nombre, leur importance ne peuvent manquer d'impressionner les esprits non prévenus.

« Les historiens de l'Eglise Gallicane, avec Baillet, Tillemont et Bosquet, placent le martyre de saint Vincent sur la *rive gauche* de la Garonne, mais sans autre désignation précise. » (1)

« D'accord avec eux, les graves Bollandistes le placent aussi au-delà de la Garonne. Enfin Argenton et Labrunie, l'un curé de Monbran, l'autre chanoine de Saint-Caprais, qui n'ignoraient pas nos légendes agenaises, le font mourir au Mas. » (2)

Donc il faut écarter l'opinion de Vincent Bilhonis, auteur d'un Bréviaire du XVIe siècle, qui *seul* le fait mourir à l'Ermitage d'Agen, sur la rive droite.

« *Un seul mot* du Bréviaire composé par Vincent Bilhonis, écrit M. Barrère (Ibid. p. 60), *laisserait croire* que Vincent

(1) Barrère : *Hist. relig. et monum.*, p. 60.

(2) Barrère : *Hist. relig. et monum.*, pp. 59-60. Soit dit en passant cette opinion justifie, ou explique, le martyrologe hiéronymien qui, nous l'avons dit plus haut, place à Pompéjac la « Passio Sancti Vincentii », à moins que cette opinion elle-même ne se soit fondée sur ce martyrologe si ancien.

Digitized by Google

fut martyrisé sur la roche qui domine Agen. Il dit, en effet, qu'après sa mort les fidèles déposèrent ses cendres dans un tombeau de marbre à côté de la fontaine de saint Caprais. Mais Bilhonis ne parle pas de l'invention des reliques du saint martyr, et *nous croyons qu'il faut entendre ce passage de la translation* de ces mêmes reliques qui furent alors déposées au lieu de Pompéjac. » (Ibid. p. 60).

« *Un seul mot* » d'un auteur du XVIe siècle pour attester des faits qui se sont passés au Ve et au IIIe ! Voilà un témoin qui arrive tard.

« Il a résumé, nous dit-on, les légendes des anciens livres liturgiques manuscrits » (1). Peut-être ; mais les légendes de nos vieux bréviaires composées au Moyen-Age, d'après des traditions, ou des données, dont nous ignorons la valeur, peuvent être discutées et corrigées avec le texte des *Actes primitifs*. Ceux-ci ont une autorité particulière, et c'est à eux que nous devons donner la préférence.

D'ailleurs M. Barrère *corrige* pour le besoin de sa cause, le *mot* de Bilhonis. Celui-ci, dans le passage cité, *entend parler du lieu où saint Vincent souffrit le martyre*, et M. Barrère l'applique *au lieu de la translation de ses reliques* Pompéjac, dont Bilhonis ne parle même pas. Donc ce « mot », l'unique preuve, ne prouve rien : *Ni pour le lieu du martyre :* de l'aveu de tous, même de M. Barrère, cette opinion qui le placerait à l'Ermitage, n'est pas fondée ; elle est contraire à toutes les données des documents anciens. *Ni pour le lieu de la translation des reliques*, puisque à la lettre dans le contexte il n'est question que du martyre. Le corriger, c'est lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. De toutes manières son autorité est nulle.

Il faut chercher sur la rive gauche. D'après le contexte du récit des Actes, le théâtre du martyre ne pouvait être qu'une élévation, une colline, ou plateau, dominant d'assez près un fleuve qui en baignait la base, *præterfluentis fluminis*. Ce fleuve n'est pas nommé dans la « Passio ». Mais elle désigne

(1) S. Vincent de Pompéjac. Ermitage, p. 11, par M. Barrère.

Digitized by Google

le « territoire agenais » *in territorio agennensi*, soit, le territoire dépendant de la cité d'Agen, alors, dit-elle, « une des plus nobles de la Gaule » (1).

A défaut d'autre indication, il nous semble que par fleuve du territoire agenais on ne peut guère entendre que *la Garonne*, qui le traverse en entier et arrose le chef-lieu. Tout à l'heure, Fortunat de Poitiers et Grégoire de Tours n'en nommeront pas d'autre (2), soit en situant sur ses bords la basilique où étaient les reliques, à six kilomètres de Vernemetis, soit en nous racontant les ravages qu'y fit l'armée de Gontran, après avoir traversé la *Garonna*, comme écrit l'évêque de Tours.

Or, en descendant la Garonne, depuis Agen le premier plateau un peu élevé, que l'on trouve près de la *rive gauche*, est exactement celui du Mas-d'Agenais, à cinquante kilomètres environ du chef-lieu. Là, au moins, nous sommes sûrement en territoire agenais, selon la lettre des Actes, et à « l'extrémité de ce territoire », si l'on veut traduire ainsi Grégoire de Tours : *Juxtà terminum urbis aginnensis* (3).

Mais *le Mas* est précisément Pompéjac, le lieu où les reliques du martyr furent transférées et reposèrent pendant plus de quatre siècles ; la ville dont saint Vincent a pris le nom dans les anciens bréviaires qui le nomment toujours : *Sanctus Vincentius a Manso*. (Hist. relig. et mon. page 64, note et pp. 124-125).

Là nous sommes donc aussi dans la région où dut se dérouler le drame de sa « Passio », attendu que Pompéjac n'était qu'à six kilomètres environ du « Nemet » où il fut arrêté, « un peu plus de quatre milles, pas tout à fait cinq » : *Quatuor et fermè non totis quinque millibus* ».

Remarquons, en passant, le souci scrupuleux de précision

---

(1) « *Quæ una est de nobilioribus civitatibus Galliæ* » (A. SS. passio S. Vinc.).

(2) Est-il naturel d'aller chercher sur les bords de la minuscule rivière de l'Osse, inconnue de la plupart, qui d'ailleurs est dans le territoire des *Solitates*, et non dans l'Agenais ?

(3) *Hist. Francorum*. Lib. VII. C. 35.

Digitized by Google

presque mathématique, assez étrange pour un « arrangement artificiel », mais naturel dans un récit d'histoire vraie.

Dès lors Vernemetis se trouvera dans ce périmètre restreint. Examinons de près ce problème.

D'accord avec tous les écrivains qui en ont traité, même opposés à notre thèse pour le reste, nous avons vu qu'il faut chercher Pompéjac et sa basilique *ultrà Garumnam*, au delà de la Garonne, c'est-à-dire, pour Fortunat de Poitiers, « sur la rive gauche » (1).

Or, celle-là abritait les reliques du saint : *Quo sacra membra jacent*, dit le poète. (Carmen VIII). « Et Grégoire de Tours (qui écrit aussi *ultrà Garumnam*, « rive gauche »), la place à l'extrémité du territoire agenais... près de la frontière de la cité d'Agen, où l'on dit que le saint consomma son martyre » (2).

C'est l'auteur lui-même, M. Barrère, qui traduit ainsi *Basilicam sancti Vincentii quæ est juxtà terminum urbis aginnensis*, par « l'extrémité du territoire agenais » ; et le contexte l'exige. M. Saltet dit bien (3) que « dans Grégoire de Tours *terminus* n'a pas le sens de confins, mais de *territoire*. » Il faudrait l'établir ; et dans ce passage, ou cela ne change rien au sens général, ou, ce qui serait lui faire violence, la traduction : « *près du territoire* », tendrait à mettre hors du territoire agenais la basilique de Saint Vincent, alors que tous les textes portent : « *In territorio aginnensi* ».

Mais Grégoire de Tours continue: « *Ubi ipse martyr agonem dicitur consummasse* » (4). Et alors le texte complet se traduit : « Les soldats du roi Gontran traversent la Garonne... et arrivent à la basilique de Saint Vincent située à *l'extrémité* du territoire agenais, où l'on dit que le saint consomma son martyre. » Preuve que cette basilique n'était pas loin du lieu même de ce martyre.

---

(1) *Hist. relig. et monum.*, p. 137.

(2) *Hist. relig. et monum.*, pp. 138 et 145.

(3) Art. cité, p. 103, note 2.

(4) *Hist. Francorum*. Lib. VII. C. 35. Voir aussi Tillemont : Pièces justificatives, n° IV.

Digitized by Google

Or, il est reconnu de tous aujourd'hui que la basilique *apud Garumnam*, « où reposaient les membres sacrés de Vincent », restaurée par Léonce II, chantée par Fortunat, pillée et profanée, selon Grégoire de Tours, en 585, est bien celle du Mas-d'Agenais, basilique située, comme l'écrit ce dernier, « sur les confins du territoire agenais, où l'on dit que le saint consomma son martyre : *Quæ est juxtà terminum urbis aginnensis ubi ipse martyr agonem dicitur consummasse* ».

De quelque manière que l'on traduise, il ressort de ce texte que le Mas n'était pas loin du théâtre du martyre. Notre saint a dû mourir aux environs, en territoire agenais, sur les frontières de ce territoire, lequel, en effet, ne s'étendait guère au delà du Mas et de Caumont-sur-Garonne, tout au plus jusqu'à la petite rivière de l'*Avance*.

Prétendre que ce n'est là qu'un « *dire vague* », « une amphibologie » une contradiction avec les Bollandistes, comme l'écrit M. Barrère (1), c'est calomnier gratuitement notre grand historien national. Nous préférons croire qu'il savait ce qu'il a dit et écrit ; et nous allons voir qu'il est en parfait accord avec les *Actes* eux-mêmes.

Ces Actes, ou « *Passio Sancti Vincentii* », sont venus jusqu'à nous, avons-nous dit (p. 5), avec M. l'abbé Saltet, en *trois*, ou même quatre (2) *versions* principales :

1. Celle des *Bollandistes*, faite d'après deux manuscrits qu'ils ont eus sous les yeux et fondus en un texte unique.

2. Celle de *du Bosquet*, copiée textuellement sur un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, complétée, en certains passages par la suivante.

3. Les notes des *Analecta Bollandiana*.

4. Enfin, nous avons les Anciennes Leçons du *Bréviaire d'Agen*. L'abbaye de Conques possède ces mêmes Leçons avec quelques variantes de détail.

---

(1) *Hist. relig. et monum.*, p. 145, note.

(2) Les nouvelles versions, mises au jour en ces derniers temps, ne diffèrent pour ainsi dire point de celles-là.

Digitized by Google

Toutes ces Versions mentionnent *deux fois*, ou en deux occasions, *le lieu du martyre* de saint Vincent :

1° A l'occasion de la mort ;

2° A l'occasion de la translation des reliques.

Mais chacune lui attribue un nom différent, parfois même lui en donne deux, et tantôt l'un, tantôt l'autre. D'où confusion ; et toute la difficulté vient de là.

N'ayant d'autre source, à l'origine, que ces textes, nous devons bien les prendre tels qu'ils sont pour au moins essayer de les accorder, ou expliquer. Car tous entendent bien désigner un *seul et même lieu, deux tout au plus :* celui du Martyre et celui de la Translation. Il s'agit maintenant du premier : *le lieu du martyre.*

I. Les *Bollandistes* écrivent :

« *In Aginnensis quondam urbis territorio, regione metensium* ».

II. Du *Bosquet* transcrit :

« *In Agenensi territorio, mireonensis ruris agro Velano* »

III. Les *Analecta Bollandiana* portent :

« *In Aginnensis urbis territorio, in regione Metensis ruris agro vel atrio* ».

IV. Les Anciennes Leçons du *Bréviaire d'Agen et de Conques* l'appellent :

« *Quoddam Agennensium oppidum quod Velanum agrum Reonemensis ruris dicebat antiquitas* » (1).

Pour plus de clarté, mettons en regard toutes ces divergences dans un même tableau.

Ainsi portent les différentes Versions, quand elles annoncent « *In Aginnensis quondam urbis territorio* » :

I. — *Le lieu de l'Arrestation et du Martyre :*

1. Bollandistes : « *Regione Metensium* » ;

2. Du Bosquet : « *Mireonensis ruris agro Velano* » ;

(1) Voir le texte dans les Acta S. S. die IX Junii.

Digitized by Google

3. Analecta Boll. : « *Regione Metensis ruris agro vel atrio* » ;

4. Bréviaires d'Agen et de Conques : *Velanum agrum Reonemensis ruris* ».

II. — Plus bas, *en parlant de la Translation des reliques*, les mêmes versions appellent *ce même lieu du Martyre* :

1. Bollandistes : « *Nemetum* » ;

2. Du Bosquet : « *Reone* » ;

3. Analecta Boll. : « *Regione Metensi* » ;

4. Bréviaires, Agen : « *Reonemense* » ;
Bréviaires, Conques : « *Reone* ».

Et de ce même lieu diversement nommé « *Nemetum* », « *Reone* » ou « *Reonemense* » ou « *regione Metensi* », d'après toutes les versions Pompéjac est éloigné d'à peu près *cinq milles* : « Quinque ferè millibus a *Nemeto* constitutum ».

Remarquons, en passant, qu'il ne s'agit là nullement d'une ville, mais tout au plus d'une bourgade, « *oppidum* » peut-être un simple hameau perdu dans la campagne, « *Agro Velano* ». Par quelle distraction a-t-on pris, et y en a-t-il encore qui s'obstinent à prendre pour une ville cet adjectif « *Velano* », et cherché l'emplacement qu'elle pouvait occuper « in agro » ? (1).

De plus, encore un coup, il est bien clair que, dans l'intention des auteurs, ces divers noms désignent un seul et même lieu. Point de doute à cet égard. Tous nomment *Pompéjac* comme lieu de Translation et *centre unique* d'où ils évaluent la distance. Tous également sont d'accord sur la province, ou district : c'est dans le territoire agenais, dont le chef-lieu était alors Agen : « *In Aginnensis quondam urbis territorio.* » Il faut donc limiter les recherches entre les frontières de ce « *territoire d'alors* », ce qui suffit à écarter Mézin « enclave dans le territoire des Sotiates ».

---

(1) « C'est à tort, écrit M. Longnon, que M. Boudon de Saint-Amans (page 103) fait de « *Vellanum* » un « *castrum* », en substituant le mot « *castro* » à « *agro.* » (Note de M. Aug. Longnon, op. cit., p. 550.)

Digitized by Google

Toute la difficulté est de savoir le coin précis de l'ancien territoire agenais qui fut le théâtre du martyre, et naturellement dans le voisinage de Pompéjac.

Les versions ne fixent que les bords « *du fleuve* » ou « *d'un fleuve* » : « *Fluvii præterfluentis* ». Pour le reste, elles indiquent vaguement une région, « *regione* », que l'une nomme : « *Metensium* » d'abord, et plus bas : « *Nemetum* ». L'autre l'appelle du nom de« *Metensis ruris* », puis : « *regione Metensi* ». Du Bosquet écrit : « *Mireonensis ruris* », puis : « *Reone* » ; le Bréviaire : « *Reonemensis ruris* », puis : « *Reonemense* », et « *Reone* ».

Quel que soit le nom écrit par le copiste, évidemment toutes ces versions ont en vue la même région. Celle-ci avait-elle en réalité tous ces noms différents ? C'est peu vraisemblable, et le premier auteur des Actes n'a dû écrire qu'*un seul nom*. Lequel ? Et quelle est la version authentique ?

Avant tout, écartons quelques ombres. Ou il y a faute de copiste, ou il y a simple abréviation, peut-être l'une et l'autre. Qu'on en juge.

Pour qui a vu, dans sa vie, seulement un manuscrit ancien, il est notoire que les copistes avaient coutume d'abréger certains mots, surtout quand ils se trouvaient plusieurs fois répétés. Il y avait même pour cela des règles générales. D'après les érudits, point de doute que le mot « *Reone* » ne soit une abréviation de « *Regione* ». Du reste, une des versions, au passage correspondant, l'écrit tout au long : « *Regione Metensi* ». C'est donc la même chose.

On en peut peut bien dire autant au moins de « *Reonemense* », qui serait mis pour « *Regione Mense* ou *Metense* ».

Reste le nom propre, dont les divergences, d'après les versions, se réduisent à ceci : « *Metensium* » ; « *Nemeto* » ; « *Metensis ruris* » ; « *Mireonensis* » ; *Reonemensis ruris* » ; ou « *Reonemense* ».

Pour trois ou quatre de ces noms la différence n'est pas grande et peut tenir à une lettre omise, ou ajoutée, ou déplacée : accident possible et facile à un copiste pressé ou distrait ; les coquilles de nos imprimeurs, même après correc-

Digitized by Google

tion, en sont une preuve. Dès lors, il n'y a plus en présence au fond que : « *Metensium* », « *Nemeto* », et « *Mireonensis* » soit « *regione Metensium* » et « *Mireonensis ruris* », deux choses : *région*, et *campagne ou métairie*, qui ne s'excluent point, mais ne sauraient se confondre.

La « *regio* », étant plus vaste que le « *rus* », les deux pouvaient coexister, comme par exemple le canton et une commune ou un hameau, et le « *rus Mireonense* », ou maison de campagne de ce nom, pouvait très bien se rencontrer dans la grande « *regione Metensium* », comme on verra plus bas.

En fin de compte, nous n'avons plus à examiner que « *Metensium* », et « *Nemetum* ». Notez que les deux se trouvent justement dans la même version, celle des Bollandistes, la plus autorisée de toutes et vraisemblablement la plus ancienne. Or, les savants auteurs ont eu sous les yeux deux manuscrits dont ils ont fait leur texte. Ils affirment, dans leurs Notes, que ces manuscrits portent invariablement : « *Regione Metensium* », au commencement, et plus bas : « *Nemeto* » : « *Ita constanter manuscripti* », lesquels semblent se contredire ainsi eux-mêmes.

Des deux quelle est maintenant la version qu'il faut préférer ?

Les Bollandistes (« la plus grande autorité en hagiographie », comme dit M. Barrère), répondent carrément, (Note *a*) : « *Suspicor tamen legendum* « *Nemetensium* », *ex infrà scripto* « *Nemeto* », *aut etiam* « *Vernemetensium* » ex secundo *Fortunati poemate*, quod inscribitur : De Basilica sancti Vincentii *Vernemetis* ».

Selon ces doctes auteurs, « il faut donc lire « *Nemetensium* », ou même « *Vernemetensium* », d'après Fortunat en son second poème sur notre saint intitulé : *De la Basilique de saint Vincent à Vernemetis.* »

Ainsi l'auteur des Actes et Fortunat, écrivant à des époques et en des lieux différents, se rencontrent en une même leçon : « *Nemetum* », et « *Ver-Nemetis* » ; car explique ce dernier, *Ver-Nemet* signifie « *quasi fanum ingens* » ou *Grand Nemet.*

Digitized by Google

Les Bollandistes en concluent que c'est la leçon véritable, et c'est la seule qu'ils retiennent.

Ceci est remarquable. Ils ont deux manuscrits sous les yeux : l'un, constant avec lui-même, répète la première forme « *Metensi* » ; l'autre se contredit, et après le « *Metensium* » du commencement, écrit : « *Nemeto* ». Malgré tout, malgré même les Leçons du Bréviaire qu'ils donnent plus bas avec la forme « *Reonemense* », c'est « *Nemetum* » qu'ils adoptent.

L'autorité des Bollandistes, celle de Fortunat, chantant Vernemetis où saint Vincent fut mis à mort, et sa splendide basilique, l'explication et la racine qu'il donne du mot « *Ver-Nemet* », ou Grand Temple, peuvent bien contrebalancer efficacement la version douteuse ou l'orthographe incomplète d'un copiste distrait qui n'a lu ou écrit qu'à peu près. Il était d'ailleurs si facile d'oublier une fois cette syllabe « *ne* » répétée deux fois assez durement dans « regio*ne Nemetensium* » ! Il se sera contenté d'une en écrivant « regio*ne Metensium* ».

Du moins la version de « *Nemeto* » et de « *Nemetensium* » nous paraît la mieux fondée en droit ; les autres doivent n'en être que des variantes. Or le « *Nemet* » était un temple, selon Fortunat et selon les Petits Bollandistes (1), le « Vèr-Nemetis » un grand temple.

La « *regio Nemetensium* » devra donc se traduire naturellement par « *région des Nemets* » ou temples gaulois, et « *Vernemetis* » par « *grand Nemet* », ou le plus grand de ces temples, toujours selon Fortunat. Dans cette région même, on était près de la villa, ou métairie, nommée « *Mireonensis ruris* », comme écrit du Bosquet. Cette explication n'est pas imaginaire ; elle nous est fournie, on le verra plus loin, par la topographie actuelle elle-même.

Mais du Bosquet ajoute, lui : « *Agro Velano* », que reproduisent nos anciens Bréviaires d'Agen : « *Velanum agrum.* » (Cf. A. SS.). Qu'est-ce que ce « *Velanus ager* », cet adjectif

(1) Tome I, p. 92. Note : à propos de « *Nemetodurum* », *Nemet*, temple, et *Durum*, rivière ou temple sur la rivière. Dans la vie de *Sainte Geneviève de Nanterre*. (Edition de 1882.)

Digitized by Google

dont maints auteurs, je l'ai dit, ont voulu faire une ville, remuant terre et archives pour en retrouver l'emplacement ?

Ce n'était évidemment qu'une plaine, un plateau, un vaste champ « *ager* », nommé « *Velanus* ». Pourquoi ce nom ?

D'aucuns répondent qu'il était dédié à « Belenus », dieu du soleil ou du feu. « *A Vernemetis*, écrit M. Tholin, on célébrait le culte solaire, et le dieu gaulois du soleil est Bélénus. Comme *b* égale *v* dans notre pays, l' « *Ager Velanus* » ou « *Belanus* », doit se traduire littéralement par « *le champ Bélénien* », le champ consacré à Bélénus » (1).

Or, aux jours de saint Vincent, on y était réuni en grand nombre précisément pour une fête du soleil ou du feu. Ainsi *champ de Velano* et *région des Nemets* auraient le même sens, et la version de du Bosquet, muette sur « *Nemetum* », nous donnerait l'équivalent avec son « *ager* » dédié à Bélénus et couvert sans doute, ou voisin, de nombreux *temples-nemets* en l'honneur de ce dieu.

Quoi qu'il en soit, nous avons là des raisons fondées de retenir, avec les Bollandistes, la leçon « *Nemetum* » ou « *Nemetensium* », et la traduction « *région des Nemets* », près du plus grand de tous à « *Vernemetis* ». Là, saint Vincent fut arrêté, torturé, mis à mort pour avoir, d'un signe de croix, interrompu la fête du feu et fait évanouir le prestige diabolique d'une roue enflammée ; et l'exécution eut lieu à un ou deux stades du temple, environ 300 mètres.

Mais où était cette région dans le territoire Agenais d'alors ? Rien ne l'indique directement dans les Actes. Nous savons seulement qu'il faut la chercher *sur la rive gauche* de la Garonne, d'après la plupart des historiens, aux environs du Mas, selon Grégoire de Tours, et aussi parce que le Mas est, à n'en pas douter, le *Pompéjac* des Actes de notre saint.

On a parlé des environs de Mézin, et l'auteur de l'*Histoire religieuse et monumentale*, qui était de Mézin, s'est fait l'ardent champion de cette opinion dans son grand ouvrage et dans sa monographie « *Saint Vincent de Pompéjac* ».

---

(1) *Revue de l'Agenais*. Tom. XXIII cité par M. Saltet, en son article, p. 102.

Digitized by Google

L'*unique* raison qu'il en donne est une prétendue ressemblance des mots « *Metensium* » et « *Mézin* ». C'est vraiment trop peu.

D'abord, on n'est pas en « *territoire agenais* » et notre auteur le reconnaît : « Mézin, nous dit-il page 61, était « *enclavé dans le territoire des Sotiates* ». Alors pourquoi chercher là quand les Actes écrivent en tête de leur récit : « *In territorio Aginnensi ?* »

Et puis, Mézin vient de « *Medisianum* », lequel ne paraît dans l'histoire qu'en 1077, trop tard pour le drame en question.

De plus, nous l'avons vu, il faut lire « *Nemetensium* » ou « *Nemetum* », et non point « *Metensium* ». Mais alors disparaît la ressemblance des noms, et l'opinion croule par sa base, d'ailleurs fragile.

Une telle opinion fait sourire aujourd'hui nos archéologues. Il ne vaut point la peine de s'y arrêter, pensent-ils. Peut-être. Néanmoins elle est encore fort répandue parmi nous, grâce à l'*Histoire religieuse et monumentale*, dont les deux grands in-4° figurent dans beaucoup de bibliothèques, et l'auteur invoque à l'appui l'autorité même des Bollandistes.

Il est temps, ce nous semble, d'en faire justice une bonne fois.

Les Bollandistes, à la vérité, mentionnent en passant, une telle hypothèse,... seulement c'est pour l'écarter. Ils tiennent, est-il besoin de le redire ? pour la version « *Nemetum* » ou « *Nemetensium* », qui n'a rien de commun avec Mézin. « Nous pensons qu'il faut lire ainsi, assurent-ils, *quoique l'on puisse conclure qu'il y avait là aussi des « Metenses », de la ville de Mézin, qui paraît tirer son nom de « metis»* ou « *mediis* » · « *Suspicor* tamen « *Nemetensium* » ex infrà scripto « *Nemeto* »... *legendum* ».

Comment après cela peut-on les réclamer en faveur de l'opinion adverse et leur faire soutenir à peu près le contraire ?

Tout simplement en tronquant le texte ci-dessus, de cette manière (nous citons mot à mot, on ne nous croirait pas) :

Digitized by Google

« Les Bollandistes reconnus par tous les savants comme la plus grande autorité en hagiographie »... ont seuls touché en la déterminant la position du lieu où notre saint souffrit le martyre... et le trouvent dans le nom même de « *Metenses* » Ce nom convient aux habitants de Mézin, à sept lieues d'Agen » (1). (*Histoire religieuse et monumentale*, p. 61).

Et voici qui est, en effet, « monumental » :

L'auteur d'abord ne souffle mot de la phrase principale : « *Suspicor tamen* « *Nemetensium... legendum* » ; puis cite en note, le texte latin de la seule phrase incidente, en y biffant le mot : « *quanquam* » ou « *quoique* », lequel exprime une objection, un doute, sinon même une sorte de négation, et il écrit carrément au compte des Bollandistes : « *Hic quoque* « *Metenses* » *verè dictos aliquos... colligi datur ex oppido* « *Mézin* ». Traduction : « On peut conclure qu'il y avait là des « Metenses » de la ville de « Mézin » (2).

On croit rêver ; du moins c'est un procédé qui n'a rien de l'histoire. M. Barrère a presque donné l'objection pour la thèse, comme si on prenait le « *videtur quod* » de la Somme Théologique pour la pure doctrine de saint Thomas d'Aquin, ou si l'on citait l'objection comme thèse en supprimant le « *videtur quod* ».

Mais alors une thèse qui n'a que ce fondement est jugée. En vérité, fût-on de la paroisse, il faudrait plus que de la bonne volonté pour conclure de là que saint Vincent mourut à Mézin. Le texte vrai, le document, milite à l'encontre.

Au reste, nous savons, et on nous accorde que selon toute vraisemblance, Pompéjac est au Mas-d'Agenais. Or *Vernetis*, le *Grand Temple*, où se déroula le drame du martyre,

---

(1) La distance réelle d'Agen à Mézin est de 39 kilomètres. Le Père Henschenius, écrivant à distance, a bien pu situer les deux villes à trois lieues près. Mais comment un Mezinais comme M. Barrère a-t-il l'imagination d'assimiler ces 39 kilomètres avec quatre à cinq milles, ou sept kilomètres au plus, et Reonemense ou « Reone » avec Mézin ou Réaup ? Il « explique très facilement ces difficultés par une légère altération de copiste », et parce que, dit-il, « le territoire de *Reone* pouvait très bien s'étendre jusqu'à cinq milles d'Agen ». *Hist. monum.*, p. 124.

(2) Voir aux pièces justificatives les deux textes en regard, n° V, p. 161.

Digitized by Google

n'en était qu'à la distance d'un peu plus de quatre milles, toujours moins de cinq, « *quatuor et fermè non totis quinque millibus* (*a Nemeto*) *constitutum* ».

C'est donc autour du Mas, et dans un rayon de quatre à cinq milles, soit six à sept kilomètres, que nous devons chercher (1).

Dès lors transportons-nous au Mas et poursuivons sur place notre enquête. On y arrive par la station de Gontaud-Fauguerolles, en traversant sur une largeur de quatre kilomètres la plaine basse de la Garonne. Du pont de celle-ci, la petite ville apparaît sur sa face la plus originale avec ses antiques maisons à terrasses, ou galeries, superposées qui semblent descendre jusqu'au fleuve comme pour y baigner leurs pieds.

Du côté nord s'élève la belle église romane du XIIe siècle, ancienne collégiale de Saint-Vincent, au clocher massif et découronné de l'élégante flèche en forme d'aiguille, qui, jusqu'en 1874, lui donnait un cachet tout archaïque, fort regretté de ceux qui le purent voir dans leurs jeunes années (2).

Le tout s'appuie à des coteaux qui forment le fond du cadre et dont la ligne ondulée se prolonge jusqu'à la Butte de Caumont qui pourrait bien être Vernemetis, comme nous allons voir.

Le Mas occupe la pointe extrême d'une grande plaine haute qui domine la Garonne jusqu'à Lagruère et s'étend jusqu'au pied du château historique de Calonges. Son nom de *Camparome*, et ceux de quelques-uns de ses hameaux, comme Caton, Basset, etc., évoquent encore le souvenir de l'occupation romaine. La grande voie d'Agen à Bordeaux par Bazas, ou « *Vasates* », la traversait dans toute sa longueur.

Au midi, vers Calonges, elle s'infléchit et se termine pré-

---

(1) Le *mille* romain valait 1.481 mètres, soit, pour la distance de Pompéjac au Nemet, entre 5.924 et 7.405 mètres. (Selon Dezobry, *Dict. d'Hist. et de Géographie*, au mot *mille*.)

(2) M. Barrère en a donné une fidèle reproduction dans son *Hist. relig. et monumentale*. Ceux qui visitent l'église, la retrouveront dans le vitrail du chœur. Il représente le paysage d'après nature, du Mas à la butte de Caumont, soit de Pompéjac à Vernemetis.

Digitized by Google

cisément à une « *demeurance* » appelée « *Beillon* », dans la langue du pays « *Beilloun* ». En fait de noms, s'en trouve-t-il beaucoup qui rappellent de plus près leur origine ancienne que celui-ci ne ressemble à « *Vellanum* » surtout si on observe que le *b* et le *v* se disent facilement l'un pour l'autre en Gascogne ?

Non loin de là, au pied du château, se voient encore les ruines d'une chapelle nommée « *La Gleyzote daou saint* », la petite église du saint. Celui-ci n'est pas désigné de nos jours. Mais certains érudits y ont localisé la « fosse profonde » où fut caché le corps de notre martyr. Là, du moins, fut avant les guerres de religion, le siège de la paroisse qui avait jusque-là pour patron le même Saint-Vincent (1). N'y a-t-il en tous ces traits que pure coïncidence ? Peut-être. Mais il y en a bien d'autres.

Revenons au Mas, et sans nous attarder à contempler l'immense vallée d'ailleurs splendide, gravissons jusqu'au sommet la colline où s'élève depuis 1899, le monument de Notre-Dame des Champs.

On ne saurait rêver panorama qui réponde mieux à la description que nous ont faite de la région transformée des Nemets les Actes mêmes de saint Vincent : « Nunc cruore martyris sublimatus basilicæ etiam constructione conspicuus, et convenientium ibidem populorum castris *quasi quàdam florum amœnitate, mira in veneratione martyris pulchritudine decoratur* » (2) Maintenant « ce lieu ennobli par le sang du martyr, illustré aussi par l'érection d'une basilique et par l'affluence des foules assemblées comme par une parure de fleurs, brille d'une merveilleuse beauté dans la vénération même de son martyr ». Le regard s'étend à la fois sur trois plaines ou plateaux successifs et disposés en amphithéâtre dans un cadre grandiose entre Marmande et Tonneins. L'en-

(1) Pourquoi Calonges a-t-il fêté plus tard saint Vincent de Sarragosse au 22 janvier ? Tillemont nous le dira plus loin.

(2) Analecta Boll. n° 1. L'auteur parle au figuré sans doute, mais n'est-ce point la beauté réelle du pays qui lui en a suggéré l'idée et la comparaison ? Y aurait-il pu songer sans ce caractère ?

Digitized by Google

semble est un immense ovale régulier de vingt à trente kilomètres sur une dizaine en largeur.

A nos pieds, vers le nord, la ville même du Mas où la Garonne vient s'appuyer en une gracieuse courbe d'un coteau à l'autre qui la jette sous les murs de la vieille basilique « *apud Garumnam* », au lieu de Pompéjac, où furent portées un jour les reliques. Puis, vers le levant, s'élargit la riche plaine haute que nous avons tout à l'heure traversée.

Tout autour de nous, à la hauteur même du monument de N.-D. des Champs, s'étale un très vaste plateau doucement ondulé, nommé aussi Camparome (d'en haut) que borne au sud-ouest par la ligne noire de ses grands chênes la forêt dite de Saint-Vincent, couvrant plus d'un millier d'hectares. Il commence vers Calonges, où même il semble, en s'abaissant vers le « *Beilloun* », se confondre avec la plaine inférieure, et il s'étend sur près de huit kilomètres jusqu'à la butte de *Laneau*, ou *Lanau*. Dans le pays on prononce « *Lanaou* ». Voilà encore un nom qui sonne quelque peu comme « *agro Velano* » des légendes : Celui-ci à la limite extrême de la même région vers l'Ouest, comme le « *Beilloun* » vers l'Est.

Mais ce pays boisé, où nous retrouvons encore aujourd'hui ces vieux noms bien conservés, d'où émergent à peine çà et là des buttes arrondies et qui forme un arc de cercle immense autour du Mas-Pompéjac, était éminemment favorable au culte mystérieux de nos ancêtres Gaulois. Ne serait-il pas la « *région des Nemets* » désignée par les Actes ? Laneau semble bien avoir été l'un d'eux ; tout au moins les substructions qu'on y a jadis découvertes prouvent qu'il y eut là un édifice, temple ou autre, de forme circulaire.

De plus, il constitue la limite extrême de l'ancien territoire agenais. Et si l'on veut que « *Metensium* » vienne de « *Metis* », limites, on n'en saurait trouver qui le soit à la lettre plus que ce plateau qui finit à *Laneau*.

Bien que la voie romaine entre *Aginnum* et Bordeaux par Bazas ne passât point très loin de là, néanmoins un large embranchement reliait Laneau avec celle-ci et se prolongeait

Digitized by Google

en ligne droite jusqu'à la butte plus importante encore de *Caumont-sur-Garonne* (1).

Si maintenant poursuivant notre enquête, et descendant de notre observatoire pour prendre, au Mas, ladite voie Romaine vers Bordeaux, qui, au flanc de la colline, descendait pour le franchir jusqu'au ruisseau de Revenac, nous arrivons, par une pente raide assez reconnaissable et nommée « *la Carrerasse* » (2), sur le plateau de Belair et de Saint-Martin.

Ce plateau fait suite au précédent dont il n'est séparé que par un ravin étroit ; à distance ils semblent n'en faire qu'un. Mais là nous nous trouvons en plein cimetière de Revenac, à deux ou trois kilomètres du Mas, cimetière gallo-romain fort remarquable, exploré à fond durant le siècle dernier, et dont M. Nicolaï a publié une description complète, en 1896 (3).

La grande surface qu'il occupait prouve au moins qu'il y eut là une ville assez populeuse. Laquelle ? Ce ne pouvait être le Mas trop éloigné pour aller établir là son cimetière. M. l'abbé Alis l'a péremptoirement démontré à l'archéologue bordelais qui l'a voulu soutenir (4). Pourquoi n'y pas reconnaître l'emplacement de la vieille cité d' « *Ussubium ?* » demandait notre docte archiviste, M. Tholin. (*Revue de l'Agenais*, t. XXII, p. 521 et XXIII, p. 79).

Il remonte sûrement à l'époque où vécut et mourut Saint Vincent. M. Nicolaï prouve longuement et savamment que « *ce cimetière a servi aux inhumations pendant les trois premiers siècles de notre ère* » (5). On y a trouvé des collections complètes de monnaies romaines de la même époque, avant 260, dispersées aujourd'hui en différents musées. On y a trouvé en particulier, vers 1840, un cippe votif de marbre

---

(1) Cf. *Histoire de Caumont*, par M. Alis, p. XLIII.

(2) De « *carrère* », chemin, augmentatif : « *carrerasse* », grand chemin.

(3) « *Le Mas-d'Agenais et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin* ». Vol. in-8°, Bordeaux, Feret et fils, éditeurs.

(4) *Hist. de Caumont*, p. XXI s. q.

(5) Cf. *Hist. de Caumont*, par l'abbé Alis, p. XX. Nicolaï : op. cit., pp. 52 à 156.

Digitized by Google

blanc, qui sert actuellement de bénitier dans l'église du Mas, et porte en toutes lettres l'inscription d'*Ussubium* (1).

Comment n'en pas conclure que la ville bâtie là, dont les morts reposent là en si grand nombre, portait ce nom ? C'est l'avis de M. Tholin, de l'abbé Alis, de M. Camille Jullian.

Toujours est-il que les tables géographiques d'Antonin publiées par Peutinger mentionnent réellement une cité romaine d'*Ussubium*, ou Vesubio, sur cette route même et dans cette région, entre *Aginnum* et Bazas.

Il y avait sûrement là une ville importante, bien fortifiée d'ailleurs par la nature sur trois au moins de ses côtés, creusés presque à pic au-dessus des vallées profondes qui l'entouraient. L'ancienne voie Romaine la traversait à n'en pas douter : on en voit encore les traces (2).

Comment nommer cette ville autrement qu'Ussubium ? Il n en est plus question dans l'histoire. Toutefois l'étendue considérable de son cimetière couvrant plusieurs hectares fait supposer ce qu'elle était, peut-être chef-lieu du district. A cette époque et encore au siècle suivant, le Mas, ou Pompéjac, était à peine un « *locus* » un simple hameau : « *loco Pompeiaco* », disent les Actes de notre martyr.

On n'y peut voir « *Vellanum* ». Jamais ville n'a porté ce nom, qui s'applique à une campagne « *Velanus ager* ». Mais ce champ sacré de Bélénus pouvait n'être pas loin d'*Ussubium*. La région voisine de la grande forêt, nommée plus tard de Saint-Vincent, et de landes désertes, était on ne peut plus favorable pour le culte mystérieux des Gaulois. Leurs druides

---

(1) « Tutelæ Aug. Ussubio labrum Silvinus Scipionis F. Antistes D. » qu'on a traduit : « Au dieu tutelle d'Ussubium Silvinus, fils de Scipion, a dédié cette urne. » (Cf. *Hist. de Caumont*, par l'abbé Alis, p. XXIV s. q.)

(2) M. Nicolaï assure « que le cimetière gallo-romain de Saint-Martin était situé de part et d'autre de cette ancienne voie romaine. Une autre voie plus étroite, apparemment, traversait la nécropole dans son milieu, formant carrefour à son intersection avec la carrerasse pour s'enfoncer dans la campagne vers Casteljaloux et la lande (en traversant la forêt). Elle en a garde encore aujourd'hui le nom de « *camin dâou mitan* », chemin du milieu (du cimetière), et l'on nous a assuré que, dans les plus anciens titres de propriété, les terres qui la bordent sont dites confronter au « *chemin du milieu* ». (*Le Mas-d'Agenais et le cimetière gallo-romain de Saint-Martin* », par M. Nicolaï, cité par l'abbé Alis. (*Hist. de Caumont*, p. XVIII.)

Digitized by Google

durent donc y avoir des temples, ou « *nemets* ». Nous y avons déjà remarqué plusieurs buttes. Il y en a d'autres. Non loin du cimetière et surplombant le vallon au nord-ouest s'élève « un monticule, dit de Roumefort, qui ressemble à un grand « *tumulus* ». Les fouilles n'ont rien donné. C'est certainement un « *refuge* » gaulois » (1).

Au delà et plus haut nous trouvons la butte de Maurignac et enfin celle de Caumont surtout qu'on pouvait apercevoir, au nord et à trois ou quatre kilomètres, d'*Ussubium*.

L' « *ager Velanus* » du dieu gaulois, la « *regio Metenssium* », ne serait-ce point cette banlieue de l'antique cité disparue, cette haute plaine l'entourant au sud-ouest et continuant celle même de Camparome haute, dont nous avons parlé, jusqu'à Laneau, frontière extrême de l'ancien territoire agenais ? Le Bazadais commençait à la rivière d'Avance qui coule au pied.

En sortant d'*Ussubium* vers Bazas, la voie bâtie par Rome, et encore visible par endroits, croisait à deux ou trois kilomètres environ, le large embranchement romain aussi, qui porte encore le nom de « *Route de Caumont à Laneau* » et reliait tout droit les deux buttes, longeant la lisière occidentale de la forêt du saint et traversant le grand plateau de tout à l'heure dans toute sa largeur (2).

Voilà donc ce nom de *Laneau*, sonnant assez bien comme celui d'*Agro Velano*, qui se retrouve encore précisément dans la région si favorable au culte gaulois de Bélénus, le dieu du feu. Pourquoi, nous le demandons encore, ne serait-elle pas celle dont parlent les Actes, la région des Nemets ? Et pourquoi la Butte de Caumont n'aurait-elle pas été « *Vernemetis* », ou le lieu du *Grand Nemet*, théâtre du martyre, et dédié au dieu-soleil, ou du feu ?

---

(1) Alis : *Histoire de Caumont*, p. XLIII.

(2) « On en voit encore un tronçon, sur un parcours de 300 à 400 mètres, descendant de la haute plaine de Sainte-Marthe... et venant finir aujourd'hui au pied du coteau de Caumont, tandis qu'elle montait jadis jusqu'à l'ancienne ville... à la porte du Sud... Sa largeur est d'environ *vingt mètres* et son nom la « *carrerasse* » (comme celle du Mas, à Revenac). (Abbé Alis, *Hist. de Caumont*, p. XLIII.)

Digitized by Google

Ce nom même de Caumont l'insinue. Dans la langue du pays il se prononce « *Caoumount* », c'est-à-dire « *chaud mont* » Il se trouve fréquemment écrit de même, en latin : « *calidus mons* », « montagne ardente, montagne de feu ».

« *Et calidi montis grande supercilium*

chante dans une pièce de vers, en 1623, le commissaire Jean Olivier du Sault, chargé par Louis XIII de présider à la démolition de ses remparts.

Cette étymologie souvent employée dans les vieilles chartes, quelquefois préférée par certains auteurs, ne serait-elle pas une allusion à la destination primitive, au culte du feu qui s'y célébrait, à la roue enflammée qui, certains jours, roulait dans le fleuve ? (1). « Quel lieu plus favorable auraient donc pu trouver, dans la région, les Gaulois et leurs prêtres pour y établir le *Vernemet ?* » (2) Ils choisissaient à cette fin les plus hauts sommets. Or, il n'y a pas dans les environs, ni sur toute la rive gauche de la Garonne entre *Agen* et l'*Avance*, de sommet plus élevé que celui de Caumont (3)

Les eaux du fleuve en baignèrent le pied jusqu'en ces derniers siècles, et ce fut, au Moyen-Age, selon les historiens, une des plus fortes places de Guyenne (4).

Tout près de là, sur la langue de terre qui relie, vers le midi, la butte au plateau, à quelque 300 mètres dans la direction d'*Ussubium*, se dresse encore, à mi-côte, un village appelé « *Miranne* ». Coïncidence toujours. Ce nom fait songer malgré soi, au « *Rus Mireonense* » de la « *Passio* », qui raconte qu'en effet notre martyr, arrêté près du temple, fut décapité, dans l' « *Agro Velano* », à la villa ou métairie de

(1) Cf. Alis : *Hist. de Caumont*, p. XLII.

(2) Cf. Alis : *Hist. de Caumont*, p. XLII.

(3) Nous notons simplement ces faits et coïncidences. D'autres veulent que ce soit le Ier seigneur connu de ce lieu, *Calo Ier*, qui ait donné son nom à sa terre « *Calomonte* », vers le XIe siècle. On ne le sait pas au juste, dit M. Alis. Dans ce cas, elle en aurait porté un autre auparavant. Lequel ? Quoi qu'il en soit, la ville paraît remonter à l'époque gallo-romaine. Le sol en fournit une preuve évidente. (Alis, p. XI.)

(4) Alis, p. VII et 204.

Digitized by Google

« *Mireonense* », *à un ou deux stades* du *Grand Nemel*, précisément la distance de *Miranne* à la *Butte*.

Enfin, si l'on voulait alors de Caumont revenir au Mas, il fallait naturellement suivre les voies Romaines seules connues, d'abord l'embranchement de Laneau qui s'ouvre encore très large au pied de la Butte en droite ligne, puis la voie de Bazas à Agen, soit environ quatre kilomètres en tout jusqu'à Ussubium, plus deux ou trois de là jusqu'au Mas. Voilà tout juste les quatre à cinq milles romains que marquent les différentes versions entre *Vernemetis* et *Pompéjac* : « *Quinque ferè millibus* a *Nemeto constitutum* ».

Pure hypothèse, dira-t-on peut-être, ou simple coïncidence. Assurément, puisque il ne nous reste aucun écrit positif à ce sujet. Mais convenons que cette coïncidence rend l'hypothèse au moins vraisemblable. Trouverait-on au monde un autre pays dont la configuration géographique réponde mieux *à toutes les données* des Actes de saint Vincent ? Tout y est : tous les différents noms de lieux, même leurs variantes ; les conditions, les distances voulues d'un lieu à l'autre, même les reliques entières portées certainement au Mas qui, de l'aveu de tous aujourd'hui, est bien le vieux et authentique Pompéjac où elles restèrent plus de quatre siècles.

Ne dirait-on pas que l'auteur a écrit là sur place, relevant un à un tous les détails qu'il voyait ? S'il avait voulu réellement décrire toute cette région comme le théâtre historique des faits qu'il raconte, il ne pouvait guère mieux réussir. Que dis-je, l'auteur ? Les continuateurs qui, un siècle plus tard, ont complété son récit, ajouté d'autres faits, d'autres noms, semblent de même avoir écrit sur place et dans une concordance parfaite avec les lieux.

Notez qu'en même temps s'éclaircissent par cela même bien des détails inexpliqués. D'où pouvait venir en ce pays de bois et de landes la foule nombreuse dont parlent les Actes : « *Multa plebium turba ?* » Si la ville importante d'Ussubium n'était qu'à trois kilomètres on s'explique et l'affluence des païens à la fête, et la présence du premier magistrat de la ville : « *Præses antedictæ urbis cum multa plebium turba*

Digitized by Google

convenerat » (1). Toujours est-il qu'Ussubium était entièrement païenne ; Vincent n'y était point connu, et, dans son vaste cimetière exploré de fond en comble, il n'y a pas trace de sépulture chrétienne.

Cette ville disparut peu après le drame, ruinée sans doute par une de ces invasions rapides de Francs, de Suèves, d'autres encore, qui, dès cette époque, vers 256, fondirent sur la Gaule comme des trombes et la ravagèrent depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées. Après la mort de Dèce, en 251, nul ne songe à les arrêter. Une trentaine de compétiteurs, que l'histoire a nommés tyrans, se disputent, successivement ou à la fois, on ne sait trop quelle part du pouvoir impérial. « Ce que l'on voit bien, écrit M. V. Duruy, dans son *Histoire des Romains* (t. VI (, p. 407), c'est que toute la barbarie se jette sur l'empire ; que *les Francs courent la Gaule ;...* Ils arrivaient au milieu de popuations désarmées qu'épouvantait la vue de ces guerriers aux longues moustaches fauves, dont la francisque ne manquait jamais son but, et ils passaient fleuves et montagnes pour le plaisir de voir, de tuer et de « faire flamber » les cités et les villas. Les Pyrénées ne les arrêtèrent pas, ni le détroit d'Hercule... Entre les villes espagnoles pillées, ou détruites, par les Francs, Eusèbe nomme la grande cité de Tarragone (en 263), à qui un siècle et demi ne suffit pas pour effacer toutes les traces de cette dévastation. Ilerda, du temps d'Ausone, fin du IVe siècle, n'était qu'un monceau de décombres ; et au Ve siècle, Orose parle de beaucoup de villes espagnoles encore en ruines » (2).

Notre Aquitaine ne fut pas épargnée, et Ussubium qui était sur la route, a dû subir le même sort que Tarragone et Ilerda (3). Elle ne s'en est pas relevée. Seul le cimetière dont nous avons parlé, marque aujourd'hui encore la place qu'elle dut occuper : « *Etiam periere ruinæ* ».

---

(1) Littéralement ce mot s'applique au préfet de la cité d'Agen. Ce « *præses* » venait-il pour la fête ? Était-il de passage ? On ne le sait. Mais ayant avec lui son prétoire puisqu'il instruit aussitôt la cause, il ne pouvait guère s'arrêter que dans une ville.

(2) *Hist. des Romains*, Tom. VI, pp. 407-408.

(3) Aujourd'hui Lérida.

Digitized by Google

Dans ce cas, l'épisode de la fête solaire ayant précédé, nous devrons avancer de quelques années la date du martyre de notre saint, pour la reporter vers le milieu du IIIe siècle, toujours avant 260 ou 263, l'époque probable où fut détruite Ussubium : on n'y a pas trouvé de monnaies romaines postérieures.

Cette conséquence ne nous déplaît aucunement. Nous allons même l'examiner de près.

(*A suivre*) A. Bert.

Digitized by Google

AVEC ISABELLE ÉBERHARDT
DANS LE SUD-ORANAIS [1]

Avant de vous donner lecture de mes souvenirs sur Isabelle Eberhardt, je dois vous dire qui elle fut. Bien que sa vie étrange ait été utilisée dans un roman et dans une récente pièce de théâtre, elle n'est en effet guère connue en dehors de milieux littéraires parisiens assez fermés. Mais, dans ces milieux, sa renommée éclipse aujourd'hui celle de cette autre jeune femme russe : Marie Baskhirsetff, sur laquelle Maurice Barrès écrivit les pages que l'on sait.

Isabelle Eberhardt naquit à Genève. Sa mère était la veuve du général moscovite de Mœrder et son père, Trouphimowski, était un de ces Russes que leurs idées contraignaient à vivre loin de leur pays. Elle porta le nom de jeune fille de sa mère. Son instruction fut poussée assez loin dans la culture française ; elle connaissait à fond notre littérature. D'autre part, elle tenait de son père un goût vif des sciences naturelles, elle commença même des études médicales durant les derniers mois de son séjour à Genève.

Elle avait dix-huit ans lorsque sa mère et elle se décidèrent à se rendre à Bône, en Algérie. Les conditions de ce départ restent assez obscures. Selon les uns, il aurait eu lieu après la mort de Trouphimowski ; selon d'autres, celui-ci serait resté à Genève, puis serait allé les voir à Bône, pour retourner ensuite en Suisse où il mourut.

A Bône, la mère et la fille, séduites par la vie musulmane,

(1) Ouvrages d'Isabelle Eberhardt, publiés après sa mort :
A l'ombre chaude de l'Islam (Fasquelle).
Notes de route (Fasquelle).
Pages d'Islam (Fasquelle).
Mes Journaliers (Editions de la « Connaissance »).

Digitized by Google

se firent des relations dans les milieux indigènes, apprirent la langue arabe et se convertirent à l'islamisme. Quand sa mère mourut à son tour, deux ans après, Isabelle Eberhardt, costumée en cavalier de grande tente, partit dans le Sud Constantinois, où elle mena la vie la plus aventureuse et la plus dangereuse aussi, car elle reçut, à El-Oued, d'un fanatique affilié à la confrérie des Khadrias, un coup de sabre à la tête qui faillit la tuer. Quand elle fut guérie de sa blessure, les autorités militaires, prenant ombrage de sa qualité d'étrangère et de son existence anormale, la firent expulser d'Algérie.

Un sous-officier de spahis, indigène naturalisé Français, qu'elle avait connu dans le Sud, libéré vers cette époque, la rejoignit à Marseille. Elle l'épousa et, devenue ainsi Française, elle put revenir dans sa patrie d'élection, cette Afrique qui l'attirait invinciblement. On a dit que ce fut là un mariage « blanc ». La manière dont elle parle de son mari, dans les dernières notes d'elle qu'on a récemment publiées, dément ce propos. A la vérité, elle ne vécut pas avec lui ; elle allait le voir de temps en temps à Ténès, où il était « hodja » (écrivain d'arabe) de la commune mixte, puis elle se dépêchait de retourner à Alger et surtout dans le Sud.

Elle collaborait à la *Dépêche algérienne* et à l'*Akbar* que l'écrivain Victor Barrucand, venu de Paris pour s'installer à Alger, y avait fondé.

Je l'ai rencontrée moi-même, à la fin de 1903, dans le Sud-Oranais, où elle devait mourir l'année suivante, à l'âge de vingt-sept ans, au cours du cyclône qui ravagea l'oasis d'Aïn-Sefra.

Après sa mort, Victor Barrucand publia ses notes de route et une étude sur sa vie qui attirèrent l'attention des milieux littéraires de la capitale. Elle eut de fervents admirateurs, une légende se forma et l'on traça d'elle le portrait que l'on jugeait être le plus en harmonie avec sa vie romanesque et sa fin dramatique. Pour l'un, elle était le « collégien pâle », pour l'autre, une « amazone maladive », et pour tous, une « jeune femme de la plus délicate beauté ».

Ses œuvres du reste, remarquables par l'élévation de la

Digitized by Google

pensée, ne contredisaient pas cette image. Ce sont des descriptions pittoresques à la manière appliquée de Fromentin, avec, de loin en loin, une de ces notations de nostalgie douloureuse qui nous charment tant dans Loti et qui, chez elle, sont encore peut-être plus aiguës. Nul n'a exprimé en termes plus émouvants la joie trouble, mêlée de tristesse, de l'errance et de la solitude.

Je devais vous dire ces choses pour que les souvenirs dont je vais vous faire part puissent prendre tout leur sens psychologique. Malgré les invitations instantes qui m'en étaient faites par ceux à qui je m'en ouvrais, j'ai longtemps hésité à les écrire, car en des cas de ce genre, on fait facilement, aux yeux des dévots d'une mémoire, figure de sacrilège. Je m'y décide enfin parce que, vingt années s'étant écoulées depuis sa mort, je pense qu'il y a intérêt, pour l'histoire littéraire de ce début du vingtième siècle, où elle a désormais sa place, à la montrer sous son véritable jour. Je le fais d'autant mieux que, j'en suis convaincu, je ne la diminuerai ainsi nullement. J'estime même que son âme frémissante et complexe de Slave était autrement intéressante sous sa vraie enveloppe, d'aspect un peu rude, que dans le portrait conventionnel, inspiré par la sensiblerie courante, dont je parle plus haut. Je ne dirai rien, dans tous les cas, que je n'aie vu, entendu et vécu (1).

En 1902, les romanciers Marius-Ary Leblond, qui l'avaient connue pendant un séjour à Alger et qui s'efforçaient d'intéresser à elle leurs amis, m'ayant raconté ses aventures, j'avais écrit à son sujet un article dans le *Petit Bleu* dont la partie littéraire était alors dirigée par le poète Gustave Kahn. Elle me remercia par une lettre où elle me disait : « C'est trop beau, trop flatteur certes, et je suis confuse, je ne sais comment vous exprimer ma gratitude. Ayant à soutenir une lutte

(1) J'ai cependant déjà esquissé d'elle un portrait, mais avec les limites écourtées d'un article de journal, l'année dernière, dans l'*Eclair*, de Paris.

Digitized by Google

de toutes les heures contre ceux que mon burnous épouvante, ce que, dans vos lignes gracieuses, je retiens avec le plus de joie, c'est la reconnaissance franche de mon droit à la liberté. »

Une année plus tard, un grand journal du matin me chargeait d'une enquête dans le Sud-Oranais, à la suite de l'affaire d'El-Moungar, où une compagnie de la légion étrangère, tombée dans un guet-apens, avait été décimée.

Quitter brusquement Paris, brumeux et froid, mais grouillant de vie moderne, et moins de trois jours après, aux portières d'un train qui s'enfonce lentement vers le Sud, s'emplir les yeux d'un paysage désertique corrodé de soleil, on ne saurait imaginer de plus violent contraste. Les steppes succèdent aux steppes, barrés de montagnes si dénudées, si figées, sans vie et découpées si bizarrement selon des lignes géométriques qu'elles semblent un fantastique décor de carton saupoudré de cendres. Parfois, on traverse d'immenses plaines d'alfa où des troupeaux de moutons et de chameaux paissent sous la garde de cavaliers dont les fusils pendent à la selle. C'est l'entrée du pays de la maraude et de la razzia. Au delà du Kreider, les gares construites en redoutes, sont des petits fortins où l'on s'enferme, la nuit. Le terrain prend du reste un aspect de plus en plus sauvage et, après Méchéria, le « bled » devient d'une particulière horreur, avec un sol rocheux, éclatant, hostile, où il n'y a plus de vivant que cette locomotive essoufflée qui traîne avec peine son convoi de wagons vides vers on ne sait quel pays de mort.

Dans ce cadre chaotique, apparaît soudain, adossée à des dunes qui la séparent de la montagne, l'oasis d'Aïn-Sefra. Oasis bien maigre d'ailleurs et tellement écrasée par le néant formidable qui l'entoure que ses verdures ont un air souffreteux et anormal. Elle se compose du village de colonisation, de la redoute et du ksar. Le village, où l'on entre dès la sortie de la gare, avec sa demi douzaine de rues et son groupe scolaire, n'a aucun caractère. Mal construit par des gens qui n'avaient sans doute pas l'intention d'y rester longtemps, sans ces galeries et ces vérandahs qui aèrent et égaient d'ha-

Digitized by Google

bitude les habitations coloniales, sans défense contre le dévorant soleil, d'aspect pauvre et l'air provisoire, il faisait la plus pénible impression sur l'arrivant.

Je m'installai dans l'unique auberge de l'endroit qui ouvrait sur une place ingrate dont, en l'absence de la moindre note originale, la lumière la plus crue accentuait désagréablement la laideur. Je passai cette première journée à causer avec les uns et les autres. Ces conversations, qui me révélaient, chez les civils du moins, un état d'esprit voisin de l'affolement, aggravaient le caractère inquiétant de toute cette région. L'affaire d'El-Moungar, l'attaque également récente du poste de Taghit par une puissante harka de Berabers et surtout peut-être la razzia, deux semaines auparavant, du gros ksar de Sfissiffa, à peine distant d'une quinzaine de kilomètres, donnaient à tous mes interlocuteurs une angoissante sensation d'insécurité. Le pessimisme était tel parmi eux que certains s'attendaient à ce que même Aïn-Sefra, malgré sa petite garnison, fût quelque nuit, attaquée.

Le ton des officiers était certes bien différent, mais leurs propos confirmaient néanmoins cette ambiance d'alerte et de guerre. De l'un d'eux, commandant d'un poste fortifié dans la région, j'eus des renseignements très significatifs à cet égard :

« Nous sommes, me dit-il, en perpétuel qui-vive. Des passages de « djichs » (bandes de pillards) sont fréquemment signalés. Notre surveillance ne peut se ralentir un seul instant ; cela devient même, pour nos hommes, une véritable obsession ; je ne puis par exemple obtenir que les quelques spahis, qui occupent notre bastion, prennent, la nuit, un peu de sommeil ; quand je fais ma ronde, je les trouve tous aux aguets surveillant la plaine. Même le jour, il est impossible de franchir sans une bonne escorte, les trente kilomètres environ qui séparent les redoutes entre elles. »

Un autre, lieutenant de bureau arabe, me raconta qu'il n'était pas rare qu'un officier, prenant son repas du soir, reçut par dépêche un ordre, se levât rapidement et, vingt

Digitized by Google

minutes plus tard, en selle, à la tête de ses « mokrasnis », s'enfonçât dans le « bled » et la nuit profonde. C'était parfois une absence de trente jours, pendant lesquels, lancé à la poursuite d'un ennemi insaisissable et invisible, qui attendait à l'affût derrière des rochers, avec entre les mains des fusils de petit calibre, il fallait se nourrir comme les cavaliers indigènes et, pour prendre quelque repos, se coucher parmi eux, sur le sol, roulé dans un manteau.

Telle était — tout proche de ce repaire de détrousseurs qu'était alors, pour nous, le Maroc — l'atmosphère héroïque du Sud-Oranais.

J'avais passé la deuxième journée à une cinquantaine de kilomètres plus au Sud, dans la redoute de Hadjerat M' Guil, parmi les survivants d'El-Moungar. Quand je revins, le soir, mon hôtelier d'Aïn-Sefra me dit qu'un jeune Arabe s'était présenté et avait demandé à me voir. Je fus très surpris d'une pareille visite. Que pouvait bien me vouloir cet indigène et comment connaissait-il ma présence ? Puis soudain, songeant à Isabelle Eberhardt, je recommandai à l'aubergiste de m'appeler aussitôt que l'Arabe se représenterait.

J'achevais de dîner lorsqu'on vint m'avertir que mon mystérieux visiteur était là. Je sortis de suite et je me trouvai en présence d'un robuste garçon vêtu à la mode des gens du Sud : ample manteau de laine blanche flottant sur de larges épaules, la tête aux tempes rasées couverte de la haute coiffure ceinte de plusieurs rangs de cordelette en poils de chameau et, aux pieds, des bottes souples et montantes de filali rouge. Je m'inclinai, en disant : « Madame Isabelle Eberhardt, n'est-ce pas ? » « Oui », me répondit-elle et elle ajouta qu'ayant appris ma présence, elle avait voulu me renouveler de vive voix ses remerciements écrits de l'année précédente. Elle m'expliqua aussi qu'elle était venue en confrère, comme envoyée de la *Dépêche algérienne*.

Je l'invitai à entrer dans l'auberge, mais elle refusa, pré-

Digitized by Google

férant continuer la conversation dehors. Nous causâmes longtemps, en nous promenant sur la place qui était, cette nuit-là, toute blanche de lune.

On connaissait bien peu, à cette époque, Isabelle Eberhardt ; les quelques pages d'impressions que des Revues d'avant-garde avaient publiées sous sa signature n'avaient pas autrement attiré l'attention, mais ce que je savais de sa vie et de son caractère suffisait à m'inspirer la curiosité la plus vive. C'était donc, pour moi, une véritable bonne fortune de la rencontrer ainsi, et dans un milieu si admirablement adéquat à ses aventures antérieures. Elle n'avait pourtant, physiquement du moins, rien de ce qu'on eût peut-être souhaité selon le goût romantique, c'est-à-dire un piquant effet d'opposition entre le costume, l'existence dangereuse, et la fragilité féminine. Elle était laide, d'une laideur que ne rachetait aucun détail heureux du visage, avec un front très bombé, des pommettes saillantes, de tout petits yeux et une voix affreusement nasillarde. Par contre, son allure, son balancement d'épaules bien ouvertes en marchant, étaient ceux d'un hardi cavalier, d'un vrai spahi. Jamais, si on ne l'eût su, on n'aurait pu penser qu'il y avait là une femme.

Nous avions les mêmes projets. Visiter le Figuig, bombardé trois mois auparavant à la suite d'un coup de main où les habitants de cette oasis marocaine avaient failli enlever le Gouverneur Général en tournée dans la région. Ensuite, obtenir des autorités militaires de suivre une colonne afin de pouvoir donner un tableau pittoresque de cette vie militaire du Sud à laquelle s'intéressait, depuis les derniers événements, l'opinion publique. Nous décidâmes de nous réunir dans l'exécution de ce programme. Je partais, le lendemain, pour Beni-Ounif, poste le plus voisin de notre premier objectif. Elle m'y rejoindrait un peu plus tard, car elle voulait aller auparavant à Sfissiffa se rendre compte sur place de l'importance de l'attaque que venait de subir ce ksar.

Pendant que nous conversions, allant et venant dans le rectangle décrit par l'ombre grêle des acacias sous la lune, des burnous bleus vinrent à nous croiser : « mokrasnis » qui por-

Digitized by Google

taient, enveloppé dans une couverture de cheval, l'un des leurs tué, le matin, à la poursuite d'un « rezzou ». Nous étant mis alors à parler de l'insécurité entretenue dans ces parages par le voisinage de la frontière marocaine, Isabelle Eberhardt me dit : « Le fusil et la poudre sont ici les plus précieux joyaux. Si vous partez seul dans le « bled », allez les mains dans les poches ou du moins votre arme soigneusement cachée, vous ferez peut-être impunément ainsi votre route. Que l'on voie au contraire le canon d'une carabine la crosse du moindre bull-dog et vous êtes perdu. » Elle ajouta qu'elle était toujours pourvue d'un revolver, mais qu'elle se garderait bien de le jamais montrer.

Il était assez tard quand nous nous séparâmes pour rentrer, moi à l'auberge et elle dans quelque caravansérail ou café maure, car elle vivait strictement selon son costume, à l'indigène. En me quittant, elle me dit qu'elle ne se sentait pas très bien. Et comme je m'enquérais, m'empressant, ainsi qu'on le doit avec une femme malade, elle me déclara, pour me tranquilliser et sans la moindre hésitation : « Oh ! ce n'est rien, j'ai la... » Ici, un mot de caserne qui, dans sa bouche, me causa, je l'avoue, un certain choc.

J'ai souvent songé depuis à cette extraordinaire réponse, plus que dénuée d'artifice, inexplicable vraiment chez cette intellectuelle, d'âme incontestablement noble. Y avait-il là une habitude de langage grossier prise auprès d'un époux sous-officier de spahis ? Je ne le crois certainement pas. Bien plutôt sans doute faut-il en chercher la vraie raison dans le drame intérieur qui l'avait fait renoncer à tout aspect de femme et dans la volonté farouche, ainsi nettement marquée d'être désormais uniquement le cavalier arabe dont elle avait pris le nom : Mahmoud Saadi. C'est bien du reste de cette sorte que je l'interprêtai, car dès lors, dans mes rapports avec elle, je ne l'appelai plus que : Mahmoud.

Au soir du jour suivant, j'étais à Beni-Ounif, alors point terminus du rail. Je m'installai dans l'unique chambre disponible d'une espèce de cantine où venaient prendre leurs repas les officiers du bureau arabe et les conducteurs de tra-

Digitized by Google

vaux de la voie ferrée dont on avait commencé le prolongement vers Béchar. Ounif était un poste militaire important, il y avait, dans la redoute, une compagnie de la légion étrangère et deux sections de tirailleurs. A deux ou trois cents mètres du blockaus, près de la gare, se trouvaient quelques masures de torchis occupées par ces bistrots qui s'installent partout où il y a de la troupe. Au delà, dans la direction du Figuig, on apercevait à un kilomètre environ, parmi les palmiers, les murailles de boue sèche du ksar.

Mon installation était certes peu confortable : quatre murs de pisé même pas passés à la chaux, un lit de fer auquel il manquait un pied, remplacé par des briques, et, sur le sol de terre battue, une natte assez sordide. Tout de même, dans le grand silence nocturne, la porte de la cantine étant close, le concert continu des chiens aboyant après quelque ombre suspecte, rendait ce médiocre abri fort appréciable. Mon hôtelier me dit en effet que malgré les six à huit kilomètres qui nous séparaient de l'oasis marocaine, des pillards figuiguiens venaient rôder presque toutes les nuits.

J'employai la journée du lendemain à faire les premières démarches relatives à ma mission. Après avoir vu le commandant de la place et les chefs du bureau arabe, je pris connaissance des lieux, regardant avec curiosité tous les aspects de ce poste dont il avait été beaucoup question depuis les derniers événements du Sud-Oranais ; c'était le type parfait des « marches » militaires destinées à asseoir la domination et à poursuivre la conquête, base à la fois de ravitaillement et d'organisation de colonnes.

Bien qu'il n'y eut pas, comme à Aïn-Sefra, un village français, centre de colonisation, le mouvement était plus considérable. Dans la plaine voisine du fort, c'était le brouhaha pittoresque et coloré d'un convoi en formation, les chameliers chargeant leurs bêtes accroupies, à grand renfort de clameurs gutturales. Non loin de là, la compagnie d'escorte, n'ayant pas de place dans le bastion, avait dressé des tentes dont les toiles coniques étaient éblouissantes de blancheur sous l'ardent soleil.

Digitized by Google

On entendait les sons aigus des fifres et le roulement sec des tambours plats de la clique des légionnaires qui s'exerçait dans un buisson de palmiers nains, auprès d'un puits. Et parfois aussi, d'un autre côté, s'élevait le rythme barbare et singulièrement alâcre de la « nouba » des tirailleurs.

On avait l'impression d'un tableau suranné de la plus traditionnelle Afrique ; on pensait au temps d'Abd-el-Kader, de Changarnier, de Bugeaud. C'était bien d'ailleurs une atmosphère semblable à celle que ces héros connurent et leurs « gestes » se poursuivaient là, sous des formes à peu de chose près identiques.

Quarante-huit heures plus tard, je vis arriver Isabelle Eberhardt à la cantine où je me trouvais. Comme il n'y avait pas d'autre coin de le libre, elle porta, dans ma chambre, ses effets que renfermait une de ces mallettes mauresques à couvercle de cuivre, peintes d'arabesques bleues, roses et dorées sur fond vert. Ayant refusé le lit à trois pieds que je lui offrais, on lui improvisa, sur la natte, avec un matelas et des draps, une couchette de campagne sur laquelle elle s'établit d'autant mieux que nous n'avions à notre disposition aucun siège.

Une des premières choses qu'elle me dit, de son étrange voix nasillarde, fut ceci, dans un visible souci de franchise et de loyauté : « Je ne vous ai pas fait connaître, l'autre soir, la véritable raison de ma présence. Je ne suis pas venue ici pour la *Dépêche algérienne*, mais pour le X... ». Et elle me donna le nom d'un grand organe parisien, concurrent direct du mien. « Mais, Mahmoud, lui répondis-je, cela n'a aucune importance. Je suis trop heureux de vous avoir rencontrée pour m'inquiéter un seul instant de rivalités pareilles ». Bien que ce fussent mes débuts dans le grand reportage, le sentiment que je lui exprimai de la sorte était, certes, ainsi que j'eus l'occasion de le lui prouver par la suite, absolument sincère. Du reste, sans doute parce qu'une autre actualité : crime ou histoire de coulisses, parut plus intéressante et

Digitized by Google

aussi par suite de l'incapacité que les dirigeants de presse partagent avec les éditeurs de livres, de découvrir par eux-mêmes les personnalités originales, le journal en question ne publia rien de ce qu'elle lui envoya.

Ces propos échangés, nous nous organisâmes en toute simplicité pour vivre comme des camarades dans cet abri de fortune. C'était à la fois un dortoir et une salle de rédaction, assis sur nos grabats, qui nous servaient de sièges et de tables de travail, nous écrivions nos premiers articles dont nous étalions les feuillets à même la couverture, autour de nous. Ce fut du reste bientôt une véritable chambrée, car le bon peintre Maxime Noiré, à qui le Gouverneur Général avait commandé un panorama du Figuig, arrivant sur ces entrefaites, s'y installa aussi et de la même sommaire façon.

Grâce aux bons offices des autorités, nous n'attendîmes pas longtemps pour réaliser notre projet de visite à la fameuse oasis voisine, où nul Européen, sauf les officiers des affaires indigènes de Beni-Ounif, n'était entré depuis le bombardement. Le bureau arabe ayant mis à notre disposition un officier interprète, avec une petite escorte de « mokrasnis », et nous ayant fourni des chevaux, nous fîmes à plusieurs reprises, Mahmoud et moi, cette excursion qui, peu de temps auparavant, eût été absolument impossible.

Le Figuig se compose d'une demi douzaine de ksour, tous nichés dans quelque coin d'une immense palmeraie. Le plus vaste et le plus peuplé, que l'on aborde d'abord quand on vient de Beni-Ounif, est celui de Zénaga, dont la djemmaa, à notre premier passage, nous reçut avec quelque cérémonie. Quand nous traversâmes ensuite le village, les habitants que nous rencontrions, malgré ce que notre présence avait d'insolite et de nature à les intriguer, détournant la tête, ne nous honoraient même pas d'un regard. Les jardins, où nous cheminâmes longtemps et dont les hautes palmes portaient encore la trace de nos obus, dans le chant des oiseaux, le claquement des battoirs de lavandières et surtout le bruissement des eaux, que l'on entendait sourdre de tous côtés en petites veines pressées et actives — œuvre de jardiniers accomplis —

Digitized by Google

nous donnèrent la surprise d'une délicieuse vie champêtre bien inattendue dans ce repaire d'organisateurs de guet-apens.

Le ksar d'Oudaghir, résidence de l'amel représentant du maghzen de Fez, et qui était à ce titre le but principal de notre petite exploration, est perché sur une falaise d'où l'on a, sur un océan de verdures, une admirable vue. Après nous être arrêtés quelques instants devant ce beau panorama, nous pénétrâmes par une porte ogivale dans le ksar officiel qu'entoure une curieuse muraille à tourelles maugrabines, puis dans le palais même de l'amel. La réception qui nous y fut faite, eut un caractère de courtoisie raffinée. Assis à la mode indigène sur des nattes épaisses, à l'abri d'arceaux bordant le plus joli jardin mauresque, à droite et à gauche du grand seigneur marocain, devant qui se tenaient en demi cercle respectueux les principaux dignitaires, tout en échangeant des politesses, nous buvions le thé à la menthe, après avoir mangé des pâtisseries, des dattes et des tranches de pastèque, que des valets nous présentaient sur des plateaux de cuivre gravés d'arabesques, tandis que d'autres, armés du chasse-mouches, prenaient soin d'éloigner de nous les moustiques.

Isabelle Eberhardt était, en ces circonstances, tout à fait étonnante par sa connaissance approfondie des usages arabes et c'est avec une volubilité remarquable qu'elle égrenait le chapelet interminable des salutations et des souhaits, entremêlé des traditionnelles exclamations pieuses. L'amel, qui était un fin lettré musulman, parut vivement goûter la perfection rituelle de son langage et il se plut de la manière la plus évidente à la faire parler.

Nous franchissions la distance qui sépare Ounif du Figuig en deux temps de galop, coupés, pour reposer nos bêtes, par un assez long temps de pas. Ce repos était d'autant plus nécessaire que le terrain de cette région, la « Hamada », n'est pas sablonneux mais rocheux et parsemé de grosses pierres, appelées, pour leur nuance et leur forme, des « choux-fleurs ». Cette allure lente ne paraissait guère convenir à l'amazone slave, aussi était-ce le moment où, obéissant sans doute aux

Digitized by Google

impulsions de son âme cosaque, elle lançait sa monture à toute vitesse, en des charges furibondes qu'un pareil sol rendait très dangereuses. Une fois, son cheval buta et nous la vîmes rouler à terre pêle-mêle avec lui. Nous nous précipitâmes, mais avant que nous fussions arrivés, elle était debout et, en bon cavalier, vérifiait la selle que la chute avait pu déplacer, puis d'un bond, sans secours de personne, sautait sur son coursier et poursuivait plus sagement sa route, au milieu de nous.

***

Après ces visites à l'oasis, nous n'avions plus qu'à rédiger le compte-rendu pour nos journaux et à attendre la réponse des autorités militaires à notre requête de suivre les opérations d'une colonne vers le Sud. Comme j'eus assez rapidement confectionné mon « papier », Isabelle Eberhardt, pour qui cette rédaction de reportage était une chose nouvelle, me pria d'en différer l'expédition de manière à ce que nos articles arrivassent en même temps à Paris. Son travail terminé, nous allâmes ensemble à la poste faire nos envois. Je note cela pour montrer quel fut le caractère tout fraternel de notre rencontre, en opposition avec les mœurs journalistiques qui commandent, en semblable occurrence, de devancer, à tout prix et par tous les moyens, le confrère.

Durant les longues journées que nous passâmes dans cette expectative, je pus d'autant mieux apprendre à connaître cette curieuse camarade que, bien loin d'être renfermée, elle avait une nature des plus expansives. Fort bavarde, ainsi que le sont généralement les Russes, elle se grisait de paroles et disait littéralement tout ce qui lui passait par la tête. Elle racontait volontiers sa vie et ses aventures du Sud constantinois et je l'ai vue alors mettre le « masque de débauche » dont elle parle dans les notes journalières que l'on a publiées récemment (1). Des parlementaires, venus pour enquêter sur

(1) *Mes Journaliers*, aux éditions de « La Connaissance ».

Digitized by Google

le Sud-Oranais, se plurent, en déjeunant avec nous, à exciter cette exubérance verveuse ; elle leur narra, en un langage d'une crudité dont j'avais eu à Aïn-Sefra un échantillon, des histoires de bouges et d'Ouled-Naïls qui les divertirent beaucoup.

L'exceptionnelle qualité morale qu'ont par la suite révélée les écrits de celle qui tenait ces truculents propos ferait de ce cas une énigme, si on ne savait que les penchants les plus contraires voisinent souvent ainsi dans les âmes les plus hautes. Le goût morbide des alternatives de chute et de relèvement est justement une caractéristique bien connue chez les Slaves.

Nous nous retrouvions, aux heures des repas, autour de la table de la cantine et, le soir, dans notre chambrée. Durant le jour, tandis que j'accompagnais le plus souvent Noiré qui, protégé par une section d'escorte, prenait de loin un croquis d'ensemble de l'oasis, elle allait au ksar d'Ounif où l'attirait son invincible goût de la vie arabe.

Une après-midi, comme nous étions restés dans notre logis inconfortable, un indigène de ce village se présenta pour la voir. Quand ils eurent échangé les saluts rituels, se tournant vers moi, elle me dit d'un accent pénétré que la voix nasillarde rendait, en la circonstance, assez comique : « N'est-ce pas qu'il est beau ! » Le visiteur était jeune sans doute, mais de longs traits sémites très accusés, qu'allongeaient encore de rares poils noirs tombant de la lèvre et du menton, lui donnaient le profil d'une chèvre et l'impression qu'il faisait en effet était bien celle d'un « chèvre-pied ».

Peu fait à ce genre de beauté, je ne parus pas à son gré partager suffisamment cet enthousiasme. Elle voulut me convaincre : « Oh ! insista-t-elle, voyez donc ses yeux, ils sont magnifiques ! » Et à la vérité, ce garçon avait, accentuant de la façon la plus curieuse son type de faune du désert, un regard extraordinairement doux et luisant. Nous n'eûmes pas d'autre occasion d'échanger nos idées en cette matière, mais cet incident, me fit connaître que son esthétique était bien en

Digitized by Google

harmonie avec l'attrait souverain qu'exerçaient sur elle les solitudes sahariennes.

Un passage de ses notes journalières montre bien le duel des penchants opposés dont il a été déjà question et qui se disputaient son âme excessive : « Je resterai donc obstinément, s'écrie-t-elle, le soulard, le dépravé et le casseur d'assiettes qui roulait, cet été, sa tête folle et perdue, dans l'immensité enivrante du désert. » Je n'ai pu le lire sans une vive émotion parce qu'il me rappelait une scène particulièrement mouvementée de ce temps vécu avec elle à Beni-Ounif.

C'était un soir, après dîner. Nous étions allés, Isabelle Eberhardt et moi, en compagnie de deux officiers du bureau arabe, dans une guinguette, un « Retour de Béchar » quelconque. Nos deux compagnons s'amusèrent à la faire boire, et elle, comme par une forfanterie de tout jeune homme voulant prouver sa force d'absorption, elle prit coup sur coup, malgré mes efforts pour l'en détourner, dix-huit petits verres, mélangeant le kummel avec la chartreuse et le cointreau. Quand nous sortîmes, elle titubait et faisait des gestes désordonnés. Un gros baril vide se trouvant devant la porte, elle s'en empara et avec une vigueur peu commune, le souleva à bout de bras et le projeta devant elle. Espérant la dégriser par un mot qui pût la toucher au vif, je lui dis : « Voyons, Mahmoud, calmez-vous. Quelle nuit allez-vous nous faire passer, dans l'état où vous êtes ? » J'avais à peine prononcé ces paroles que, ramassant les plis de son burnous sous un bras, elle prenait sa course et s'éloignait de nous, dans la direction du blockhaus. C'était d'autant plus inquiétant que, à la suite d'attaques nocturnes de rôdeurs figuiguiens, qui venaient tuer nos soldats du chemin de fer jusque près de la gare, les sentinelles avaient ordre de tirer, la nuit, sur toute silhouette suspecte. Elle allait infailliblement recevoir quelque coup de fusil. Nous nous mîmes à sa poursuite ; lorsque nous la rejoignîmes, elle se laissa choir à terre et ce ne fut qu'à

Digitized by Google

grand peine que nous la fîmes se relever et que nous la décidâmes à rentrer à l'auberge. Arrivés dans notre chambre, où Noiré était déjà couché, elle se jeta sur son matelas et pendant longtemps gémit d'une voix que le nasillement rendait encore plus lamentable : « Ah ! que je suis malheureuse ! Que je suis malheureuse ! » A un moment, sortant son revolver de sa ceinture, elle fit mine de vouloir se tirer une balle dans la tête. Je me précipitai et lui arrachai l'arme des mains. La nuit se continua, scandée par cette plainte navrante : « Ah ! que je suis malheureuse ! » (1)

La publication de ses dernières notes, si mélancoliques et si plaintives, a révélé que cette désespérance n'était pas le résultat accidentel d'une ivresse triste, mais devait avoir, en dehors des conditions précaires de sa vie nomade, d'ailleurs librement choisie par elle, une cause profonde. Cette cause, que nous ne pouvons que soupçonner, si nous la connaissions exactement, nous donnerait peut-être le « mot » psychologique de cette existence dont le côté romanesque et aventureux semble cacher quelque secrète souffrance.

Après une quinzaine de jours de cette attente, comprenant que l'autorité supérieure ne se souciait pas pour l'instant de voir un journaliste pousser plus loin son enquête dans cette région et ne comptant plus obtenir une réponse favorable à ma demande, je me décidai d'autant mieux à partir qu'avant de rentrer en France, je voulais pousser une pointe sur la frontière marocaine du Nord, jusqu'à Oudjda, que nos troupes n'occupaient pas encore.

---

(1) Dans la Préface des « Journaliers », M. René-Louis Doyon rapporte d'une manière sensiblement différente une scène bachique qui me semble pourtant devoir être celle-ci. Elle se déroula comme je le raconte ci-dessus. La première partie, au café et dans le « bled », eut, comme témoins, avec moi, l'officier interprète G... et le lieutenant C..., aujourd'hui lieutenant-colonel et chef d'un important service en Syrie. Le peintre Maxime Noiré assista, dans notre chambre, à la scène de désespoir et à la tentative de suicide.

Digitized by Google

Je laissai donc Isabelle Eberhardt à Beni-Ounif. Elle m'accompagna à la station et quand le train se mit en marche, elle resta une minute debout sur le marche-pied du wagon, causant avec moi par la portière, puis elle sauta légèrement à terre et m'envoya de la main un dernier adieu amical, tandis que la voie décrivant une courbe l'enlevait presque aussitôt à ma vue. Je ne devais plus la revoir. Quelques mois plus tard, elle mourait à Aïn-Sefra, alors qu'au fond de l'Extrême-Orient je suivais les péripéties de la guerre russo-japonaise.

Jean Rodes.

Digitized by Google

Les Points de dégénérescence nerveuse
dans l'Agenais

En compulsant les 3.600 dossiers, qui se trouvent à l'asile d'aliénés d'Agen, on trouve (si l'on étudie surtout les cas de folie attribués à des tares héréditaires), que la majeure partie de ces cas particuliers paraissent provenir à peu près constamment des mêmes régions ; de sorte que, malgré bien entendu des exceptions nombreuses, on pourrait à la rigueur dresser une carte des zônes d'où les dégénérés mentaux sont provenus depuis la fondation de l'asile.

C'est ainsi que l'on constate que la région de Puymiclan, celle de Casseneuil et Saint-Pastour, celle de Damazan, Buzet, Port-Sainte-Marie, Feugarolles, celle de Mézin et Poudenas, la campagne du sud d'Agen, constituent de véritables *zones de prédilection* pour les éclosions de troubles mentaux particuliers, se rangeant dans la classe des dégénérescences mentales ; folies paranoïaques, délires de grandeur et de persécution, démences précoces, etc.

Ces formes d'aliénation mentale sont, malgré l'obscurité qui entoure encore les causes d'éclosion directe, considérées comme se rattachant étroitement à des lésions du « germe », par suite elles sont soumises à des apparitions héréditaires, toujours capricieuses, sautant parfois une génération, mais réapparaissant en surprises douloureuses dans le rameau taré. Cette tare n'est pas contagieuse, elle n'évolue pas suivant l'espace, elle ne se propage pas dans le village comme la grippe ou la tuberculose. Quand un aliéné apparaît dans un lieu, il n'apparaît pas aussitôt des aliénés dans le même lieu ; ils apparaissent plus tard, au hasard des croisements de race ; la maladie évolue suivant le temps. On dirait qu'elle se meut le long de cette quatrième dimension, comme la nom-

Digitized by Google

ment nos mathématiciens modernes ; il faut la chercher le long du temps.

J'apporte un exemple : causant un jour dans les couloirs de la préfecture avec M. le conseiller général Lannelongue, qui a pratiqué des recherches sur les familles de sa contrée, il me disait combien il avait été frappé par le grand nombre, proportionnellement, de mariages, qui, au cours du temps, s'étaient conclus entre gens de Laplume et ceux de Moirax. Les deux villages paraissent ainsi liés par des relations affectueuses, qui ont fourni des mariages plus fréquents, des parentés qu'ont cimentées des unions nouvelles, favorisant à leur tour d'autres unions. Cela n'est plus vrai pour Laplume et Lamontjoie par exemple, pour Laplume et Marmont, quoique aussi voisines entre elles. Eh bien ! au point de vue pathologique, même solidarité : l'assemblage Laplume-Moirax tranche sur la région environnante ; il y a eu là un rameau taré, qui a fait souche, et qui s'est exaspéré par le mariage entre gens qui finissaient par avoir entre eux des liens de parenté, sinon immédiate, du moins répétée dans le temps. S'est-il produit là, avec moins d'ampleur, le phénomène constaté dans des villages reculés des Pyrénées, où les mariages entre consanguins finissent par être la norme et où la proportion des dégénérés est considérable ? Il est certain qu'il y a là une tare exaspérée par un degré de consanguinité « latente » pour ainsi dire. La rénovation de ce rameau par des implantations de source lointaine aurait pu seule lutter contre la réapparition des troubles nerveux de cet ordre.

Je citerai un autre exemple s'appliquant à une famille, dont le secret professionnel m'interdit de dire l'origine, quoique les derniers membres aient actuellement disparu ; on trouve dans les dossiers, qu'un oncle maternel (aussi loin qu'on puisse remonter, les renseignements sont brefs) avait présenté des idées de suicide baroque ; le neveu fut interné pour démence précoce ; le fils de ce dernier n'eut rien, du moins connu (il pouvait fort bien présenter des désordres nerveux, sans arriver à l'internement), mais son mariage avec une cousine éloignée raviva la tare secrète, car leur fille dût être in-

Digitized by Google

ternée pour folie des grandeurs, pendant qu'on signalait dans les autres branches collatérales des sujets en tous points normaux.

Le premier fléchissement d'une race qui s'use lorsqu'elle finit par vivre uniquement sur elle-même est indiqué par l'augmentation de la dégénérescence mentale ; le cerveau, qui est le dernier viscère apparu dans l'évolution biologique et donc le plus complexe et le plus délicat, est le premier touché ; le second signe de l'usure est, avec l'amoindrissement de l'activité nerveuse, la restriction de l'élan vital général, la diminution (même non voulue) de la natalité. Les courbes de la diminution de la natalité dans l'Agenais sont désagréablement compensées par l'augmentation non négligeable des troubles mentaux, ainsi que le prouvent nos dossiers.

La lutte contre ce fléau ne sera-t-elle pas dans les immigrations qui se pratiquent actuellement dans notre région et qui vont avoir pour large résultat de brasser et d'amalgamer des races diverses avec la race gasconne ? Venues de Suisses, d'Italiens, de Bretons mêmes, nous a-t-on dit, et qui sont tout au moins aussi bien de chez eux que les Auvergnats. Le mélange n'est-il pas une chose particulièrement heureuse pour la réactivation nerveuse ? L'exemple des Etats-Unis semblerait le prouver : du brassage audacieux de ce que l'Europe comptait d'aventuriers, de miséreux, de discutable, ma foi (car ce ne fut point l'élite qui avait place chez elle qui s'expatriait), n'est-il pas issu une race active, supérieurement intelligente en affaires et douée d'une grosse activité productrice ?

Oui ! mais gare à l'immixtion de rameaux tarés, qui vont perpétuer dans la nouvelle race des maladies à apparition fatale, qui vont stériliser des familles entières. Voyez comme actuellement les Etats-Unis ferment leur porte à l'immigration, comme ils ont été dans la nécessité absolue de créer des services richement dotés d'hygiène et de prophylaxie mentales : comme ils exigent avant le « *dignus intrare* » une attestation et, plus, une enquête médicale, portant surtout sur les troubles nerveux des immigrants. La porte est fermée à la dégénérescence mentale.

Digitized by Google

Et chez nous, allons-nous dans notre petite patrie, où il y a, comme nous venons de le voir, assez de zones néfastes, allons-nous laisser faire, laisser s'implanter, pour faire souche, quiconque veut ? Allons nous laisser venir des étrangers, fussent-ils d'une nation amie comme l'Italie, s'installer à demeure, sans nous offrir les mêmes garanties. Serions-nous meure, sans nous offrir les mêmes garanties ? Serions-nous On pourrait le croire, puisqu'aucune législation n'impose un examen ou enquête médicale à ceux qui se fixent ici ou qui achètent de la terre française.

Certes, je me réjouis à la pensée que nos terres ne restent pas incultes ; mais je crains l'augmentation de ces zones, d'où ont jailli un jour sans qu'on sache comment les maladies paranoïaques.

Serait-il possible à la Société des Sciences d'Agen de mettre à l'étude un vœu tendant à attirer l'attention des pouvoirs publics, sur la facilité trop grande accordée à l'immigration, sans contrôle médical, et qui met en péril la rénovation de notre race ?

Docteur Mirc.

Digitized by Google

LA MOLÈRE

STATION PRÉHISTORIQUE

I

La Station

Nous avons déjà signalé en 1913 la station préhistorique de la Molère, près Saint-Pierre de Buzet.

Dans un article paru la même année dans le n° 4 de la *Revue de l'Agenais*, nous disions sommairement toute la richesse de cette station. Nous reprenons aujourd'hui cette étude sur de plus larges bases.

La Molère est une station de plein air située environ à la cote 110, en bordure d'un chemin rural qui suit la crête des coteaux de Buzet immédiatement au-dessus de la maison de Loustalet. Ce chemin est en remblai de un mètre de hauteur du côté de l'Est et c'est au pied de son talus sur les pentes qui regardent la Garonne que se trouve cette station préhistorique. Son emplacement est d'ailleurs admirable et a du séduire nos lointains ancêtres. De la Molère la vue s'étend sur toute la plaine de la Garonne, de la Baïse et le débouché de la plaine du Lot.

A cette considération de vue qui pèse toujours dans le choix des stations préhistoriques s'en ajoutent d'autres plus importantes.

L'homme primitif établissait sa demeure, ses ateliers près des carrières, des gravières qui lui fournissaient ses matériaux pour ses outils et aussi près des grandes routes qui lui permettaient les échanges. L'homme de la Molère avait porté tout ce qu'il lui fallait pour son industrie et aussi sa parure. Le sous-sol du coteau lui donnait à peu de profondeur le grès quartzite et le calcaire blanc de l'Agenais ; à l'étage supérieur une gravière lui offrait lui offrait ses galets et sa gangue de

Digitized by Google

l'ocre rouge pour ses peintures corporelles ; la Ténarèze et les pistes paléolithiques lui apportaient les pierres dures des Pyrénées.

Cet homme de la Molère à quel âge historique a-t-il appartenu ? A-t-il été un paléolithique ? Un néolithique ?

Pour le savoir il suffit d'étudier ses outils. Ses outils ont été des outils taillés et des outils polis. Parmi les outils taillés se trouve des haches, des pointes, des perçoirs, râcloirs, boules de calcaire et percuteurs. Les haches sont en calcaire blanc. Elles sont plates à bords ovales, minces, de petites dimensions, de 8 à 9 centimètres. Elles sont nettement du type acheuléen. Pêle-mêle avec ces haches on ramasse de petits instruments en quartzite, en calcaire, très peu en silex qui sont des pointes, des lames de râcloir.

Les pointes ou perçoirs sont triangulaires, ont leur bords latéraux arqués ; certains sont à encoche ou en forme de bec. Ces outils sont caractéristiques de l'époque moustérienne.

Caractéristiques de cette époque sont aussi ces boules de calcaire ou bolas. Celle que nous possédons a 0,11 de diamètre et pèse 2 kgr. 400.

Elle dépasse les dimensions ordinaires et nous avions eu à son sujet avec le savant M. Déchelette une discussion que sa mort glorieuse en 1914 a interrompu à tout jamais.

Les trois percuteurs que nous avons sont en grès et pèsent 0 kgr. 500, 1 kgr. 070 et 1 kgr. 330. Ces percuteurs apparaissent également à l'époque moustérienne.

Nous devons noter aussi l'abondance des petits outils en quartzite de forme triangulaire qui peuvent être comparés aux silex pygmés du tardenoisien et nous ne pouvons non plus passer sous silence la petite serpe dont le dessin a été reproduit dans la *Revue de l'Agenais*, en 1913, et qui est d'un très beau travail de la fin du paléolithique.

Mélangés à ces outils taillés se trouvent également des outils appartenant au néolithique. Ce sont des haches d'un travail en général peu soigné, fabriquées avec les graviers recueillis sur place, des polissoirs, des pierres à fronde en grès, en calcaire ou en quartzite et aussi des godets à cou-

Digitized by Google

leurs dont se sont servis les hommes primitifs de la Molère pour leurs peintures corporelles. La limonite rouge dont il a été parlé ci-dessus constitue la gangue qui enveloppe les graviers de l'étage supérieur.

Le remuement des terres de la Molère amène aussi à la surface des fragments de mosaïque, des débris de poterie sigillée, de verres irisés, des fusaioles, des poids de tisserand des marbres, des fibules, des morceaux de bronze, des clefs mérovingiennes.

Nous possédons également une boucle d'oreille avec perle d'ambre, un morceau de jade, quelques perles bleues qui constituent comme on le sait les plus anciens objets de verre connus.

La Molère se présente donc à nous comme une station historique très ancienne que l'homme n'a cessé d'habiter depuis la période acheuléenne jusqu'au moyen-âge.

Il est facile d'expliquer la longue fidélité de l'homme à cette station.

Il est établi qu'à l'époque chelléenne, douce et humide, succéda l'époque acheuléenne moins chaude et l'époque moustérienne, froide et toujours humide.

Les chasseurs chelléens qui avaient établi leurs tribus sur les plateaux, abandonnèrent en général leurs huttes à la fin de la période acheuléenne et se réfugièrent sous grotte ou sous roche à l'époque moustérienne. L'homme de la Molère continua, comme bien d'autres, à habiter les mêmes lieux, soit parce qu'il était abrité des vents froids, soit parce que les brumes marines de la Garonne rendaient le climat supportable.

En tous cas la richesse des gisements moustériens constatés indique une occupation de longue durée et non interrompue qui nous conduit au néolithique.

Les outils de cette dernière époque sont, nous l'avons dit, grossiers et témoignent du peu d'habileté des ouvriers. Il serait très intéressant de les comparer à ceux trouvés au Pech de Ber situé en face de la Molère et qui fut, selon M. Tholin, la grande station néolithique du département.

Digitized by Google

Nous souhaitons vivement que ce travail tente quelque collègue, la préhistoire si négligée en Lot-et-Garonne, n'aurait qu'à y gagner.

De l'époque néolithique, les objets en bronze recueillis nous amènent à la conquête romaine qui a laissé des vestiges à la Molère où dût se trouver quelque villa rustica. C'est donc un passé très lointain et très lourd d'histoire qui flotte sur ces terrasses de la Molère. Et nous remercions ici son heureux propriétaire, notre collègue M. Lacroix, de vouloir bien recueillir pieusement, dans l'intérêt de l'histoire, les objets qu'il découvre au cours de ses travaux agricoles.

II

Les outils de la Station acheuléo-moustérienne de la Molère

Nous venons d'indiquer l'importance de la station préhistorique de la Molère.

Nous avons fait remonter son antiquité à la période acheuléenne.

Notre opinion, qui a produit quelque étonnement, est basée sur les outils trouvés et aussi sur des considérations géologiques.

La Molère, nous l'avons déjà dit, est une station de plein air située à flanc de coteau à l'altitude moyenne de 100 à 110 mètres.

Au pied de ce coteau s'ouvrent les débouchés des larges vallées de la Baïse, de la Garonne et du Lot.

Cette terrasse de la Molère est de formation glaciaire comme les terrasses alluviales des coteaux qui limitent la plupart de nos vallées.

A quelle époque glaciaire correspond-elle ? Un examen géologique des coteaux de la Baïse nous montre nettement l'existence des quatre terrasses alluviales admises présentement par touts les géologues d'Europe.

Toutefois à la Molère l'étage supérieur a disparu à la suite

Digitized by Google

probablement des érosions et il n'en reste plus que trois que nous pouvons définir ainsi :

1. Terrasse inférieure de 30 mètres à 70 mètres ;
2. Terrasse moyenne de 70 mètres à 115 mètres ;
3. Terrasse supérieure de 115 mètres à 195 mètres.

Ce dernier niveau correspondant aux hauteurs de Xaintrailles.

La terrasse inférieure est formée par la plaine alluviale.

La terrasse moyenne est formée de graviers quartzeux enrobés dans une gangue de limonite rouge et de gros blocs de quartz qui forment de véritables moraines délimitant les bords du glacier.

Nous estimons que ces blocs de quartz dans lesquels l'homme moustérien a largement puisé pour son industrie sont de l'étage dit tyrrhénien et appartiennent à la deuxième glaciation dite *mindelienne*. Ces blocs apparaissent presque en bordure de la terrasse à la suite du creusement de l'interglaciaire *mindelien-rissien*.

La même constatation a été faite par MM. les docteurs Alibert et Aymar, de Montauban, dans leur étude des terrasses alluviales des environs de Montauban. (S. P. F., 1922, bulletin n° 10).

Ces données géologiques abstraites, nous en convenons, établies, rapprochons-les des trouvailles faites à la Molère.

La grande majorité des objets trouvés : pointes râcloirs sont en quartzite.

Leurs formes triangulaires, plates, les retouches qui sont faites sur une seule face seulement sont nettement caractéristiques de l'époque moustérienne.

Ces outils sont à la surface du sol et pêle-mêle avec eux il a été trouvé un coup de poing acheuléen.

Nous ignorons à quel endroit de la terrasse il a été recueilli.

Nous pensons que c'est dans les graviers supérieurs qui commencent la terrasse inférieure.

Cet outil diffère complètement du coup de poing moustérien. Sa forme lancéolée, son épaisseur que l'ouvrier était en

Digitized by Google

train de réduire, ses fines retouches sur les deux faces bombées, le classent dans l'acheuléen supérieur.

Le cas n'est pas d'ailleurs nouveau. Le regretté Déchelette et M. Peyrony, dans leur traité de préhistoire, relèvent que presque toujours en Dordogne à l'acheuléen supérieur se trouve associé le moustérien et que dans le premier se rencontrent déjà toutes les formes du second.

La faune seule différencie ces deux niveaux. Pour la Molère, nous ne possédons aucun fossile.

L'homme acheuléen dont on ne connaît pas encore de type bien défini, a donc paru à la Molère. Il y a laissé des traces de son industrie et son origine interglaciaire est une fois de plus établie. Il a assisté à la quatrième glaciation et a la fusion du glacier wurmien qui a fait le lit aux alluvions de la plaine de la Garonne.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de le noter au cours de cette année ou une si riche moisson préhistorique a été faite dans le Lot qui était, l'avenir le dira, en relations étroites avec notre région.

Ch. Bastard.

Digitized by Google

Vieux Arbres pittoresques

Le chêne de Lancio (XVIe SIÈCLE), *commune de Madaillan.* — Sur le chemin de crête qui relie Laugnac à Lusignan-Petit, au-delà du château découronné de Monplaisir, ancienne demeure d'une dame de Malvin de Montazet, et non loin de l'église intéressante de Saint-Denis, se trouve un arbre gigantesque qui abrite sous sa splendide frondaison la ferme de Lancio. Cet arbre très curieux pour son développement étonnant et sa taille, est connu de tout le pays laugnaquais. Autrefois, rapportent les légendes locales, nulle promesse de mariage n'était réputée sérieuse sans un accord préalable à l'ombre de l'arbre bienfaisant.

Cet arbre merveilleux pour sa ramure est un chêne qui indique au voyageur que le Quercy n'est pas loin. Si on veut fixer ses dimensions, on trouve que le tronc au pied de l'arbre a sept mètres de circonférence. Ses branches atteintes par la foudre, il y a quelques années, ont été mutilées par la hache d'un paysan. Avant cet acte de vandalisme, la surface couverte par l'ombre de l'arbre, à l'heure de midi, était de 7 ares 20 centiares. La circonférence limitant cette surface avait 95 mètres de développement; son rayon atteignait 15 mètres.

Cet arbre incomparable est svelte et élancé. Nous estimons qu'il a plus de 400 ans. Il a été planté du vivant d'Antoine de Montpezat, second baron de Laugnac, sous le règne de François Ier. Que de générations il a pu abriter et combien sa conservation devrait être l'objet des attentions de son propriétaire !

Commandant LABOUCHE.

L'orme de Cuq, en Brulhois. — La commune de Cuq, en Brulhois, canton d'Astaffort, possède un ormeau magnifique. Cet arbre est situé entre l'église et l'école, sur le point culminant d'un coteau escarpé où est juché le village.

Par suite de l'érosion causée par l'eau de pluie, les racines de l'ormeau sont mises à nu et font autour du tronc une couronne d'une circonférence de 17 mètres.

A un mètre du sol sa circonférence est de 10 m. 15. La forme du tronc est convexe dans le milieu. A 2 mètres, il a 6 m. 25.

A des époques indéterminées il a été plusieurs fois étêté à une hauteur de 4 mètres, sa circonférence accuse alors 12 mètres, car

Digitized by Google

de là sept branches d'un diamètre de plus d'un mètre s'élancent majestueuses vers le ciel, couvrant de leur ombre une grande surface.

Cet ormeau a sans nul doute une haute antiquité. Mais à quelle époque a-t-il été planté ?

C'est fort difficile de le dire. On affirme que Sully, le grand ministre d'Henri IV (noste Henric), conseilla de planter des ormes devant toutes les églises. Larousse dit : « Sully en faisait planter sur les places des villages ».

Mais n'y en avait-il pas avant son ministère ? Tout porte à le croire. Ainsi nous lisons dans Saint-Aimans, *Histoire de Lot-et-Garonne 1836*, page 78 :

« En 1195 on trouve un acte signé par Gaston de Béarn, vicomte de Brulhois : *Sous l'orme au devant de l'église de Moncaup*, ce qui contredit formellement l'opinion d'André Thouin sur cette espèce d'arbre qui n'était, selon lui, naturalisé en France qu'au troisième degré et ne fut introduite que depuis le règne de François Ier. Cela peut être vrai, à la rigueur pour le nord du royaume, mais l'orme est aussi ancien dans les départements méridionaux qu'en Italie, où il est mentionné par les écrivains du temps d'Auguste ».

On admire encore de nos jours, dans la forêt de Fontainebleau, un orme également d'une dimension impressionnante appelé : « Le Charlemagne », probablement parce qu'on le fait dater du grand empereur à la longue barbe blanche.

Moncaut, comme Cuq, étant des dépendances des seigneurs du Brulhois, pourquoi n'y aurait-il pas eu un orme devant l'église de Cuq, comme devant celle de Moncaut ?

Et comme on peut augurer que l'orme de Moncaut, sous l'ombre duquel se rendait la justice en 1195, n'était pas planté de la veille, on voit par là quel pourrait être l'âge de ces arbres, hélas, trop rares qui ont échappé à l'intempérie des saisons ou à la rapacité des convoitises humaines.

Aussi, c'est avec raison que ces vénérables témoins de la vie de nos pères doivent être sauvegardés par les pouvoirs publics et classés comme monuments pittoresques.

Je me demande si ces considérations seront goûtées de tous. Notre éminent compatriote Jean Carrère ne vient-il pas d'écrire dans son beau livre *Le Pape* : « que tous les débris de l'Antiquité ne servent plus aujourd'hui qu'aux polémiques des archéologues inoffensifs ».

Paul Ambrard.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Charles Ratier (1853-1924)

Le félibrige est en deuil. La mort de M. Charles Ratier, survenue brusquement le 14 mars 1924, est une perte sensible pour lui, comme aussi pour la Société Académique d'Agen, à laquelle le félibre majoral appartenait depuis 1886 et qu'il administra comme trésorier pendant 28 ans.

Né à Villeneuve-sur-Lot le 5 avril 1853, M. Charles Ratier a joué un rôle considérable, il y a quelques trente ans, dans le mouvement félibréen, alors en pleine éclosion. On lui doit quantité d'œuvres charmantes, écrites en langue occitane, et aussi des critiques littéraires que nos lecteurs n'ont pas oubliées.

La *Revue de l'Agenais* s'incline devant sa tombe et prie la famille de son regretté collaborateur d'agréer de nouveau l'expression de ses condoléances les plus émues.

Les obsèques de M. Charles Ratier ont été célébrées le samedi 15 mars, à l'église du Sacré-Cœur. L'inhumation s'est faite au cimetière de Gaillard, dans le caveau de famille, devant lequel M. René Bonnat, archiviste départemental et secrétaire perpétuel de la Société Académique d'Agen, a prononcé les paroles d'adieu qui suivent :

Allocution de M. René Bonnat

Mesdames, Messieurs,

Quelles leçons la mort ne nous donne-t-elle pas ! Il y a quelques jours à peine, M. Charles Ratier, plein de forces et de vie, l'âme ardente, m'entretenait de ses projets d'avenir, où tout était labeur, où tout était soleil. Avant hier, la Société académique d'Agen, qui le pleure aujourd'hui, le déléguait pour la représenter aux fêtes du 6e Centenaire des Jeux floraux. Projets et délégations se confondaient : avant d'al-

Digitized by Google

ler au pays d'Oil passer quelques semaines auprès d'un fils bien-aimé, la Cigale qui vient de s'éteindre rêvait d'entendre d'autres cigales. Elle voulait respirer le parfum des violettes, des églantines et des roses. Le disciple de Mistral et de Roumanille désirait célèbrer le mythe de *Clémence Isaure* et la fondation par les Sept Troubadours de la *Compagnie du Gai Savoir*, honorer les Goudouli, les Vestrepain et les Fourés, artisans comme lui, de l'œuvre de restauration du pays d'Oc, entendre aussi ces chants religieux qu'il aimait passionnément, qu'il accompagnait aux heures pieuses et qu'une grande Schola toulousaine devait interpréter avec tant d'éclat : fêtes du félibrige, fête régionaliste, fête catholique aussi, où se complaisait son âme de traditionnaliste, de poète et de croyant !

Et voici que tout s'écroule dans une fosse béante. Des chants certes, mais des chants de misère et de pitié ! Des fleurs, mais des fleurs fanées au souffle de la mort. Plus de fête ; une cérémonie funèbre et le tintement du glas remplaçant les fanfares !

Sur les rêves et les désirs de notre confrère, si brusquement frappé, le tombeau va se refermer, laissant à ceux qui restent des souvenirs, des pleurs et des regrets. Mais la mort ne l'emporte pas tout entier. *Non omnis moriar*, dit le poète. Charles Ratier, qui ne s'est point vu mourir, avait le droit de le proclamer.

Lauréat de maints concours poétiques, majoral du félibrige, assesseur de Mistral pour la maintenance d'Aquitaine, il laisse, pour l'attester, une œuvre considérable, solide et belle. L'analyser ici serait donner à ce dernier adieu une ampleur que la tombe ne comporte pas. Il me faut cependant rappeler qu'il fut le fondateur et l'*esprit* de l'*Ecole de Jasmin*, des *Annales* de cette Compagnie et de la *Revue du Sud-Ouest*, qui donnèrent la plus heureuse impulsion au mouvement félibréen en Lot-et-Garonne. Sous son nom ou le pseudonyme transparent de Charles Arriet, il y publia, comme dans la plupart des revues que le félibrige faisait éclore en terre provençale, une série de nouvelles, de

Digitized by Google

traductions et de petits poèmes, d'inspiration élevée, purs de style et de noble facture, comme tout ce qui sortait de sa plume féconde.

Faut-il rappeler encore *Lou Rigo-Rago Agenés*, ce petit chef-d'œuvre que prisait si fort Mistral, où s'affirme la maîtrise du plus digne des continuateurs de Jasmin ?

Mais Charles Ratier ne s'en tint pas à ces chants de troubadour. Il fut aussi un critique littéraire et un critique rigide de langue d'oc, et par là son œuvre dépasse celle de la plupart des félibres méridionaux. On sait avec quelle patience — que rien ne rebuta — il s'efforça de soustraire *sa bielho lenguo* aux alluvions du français, quelle volonté il mit à l'épurer, avec quelle tenacité, qui était un des traits saillants de son caractère, il la défendit contre les attaques de ceux qui la méprisaient, comme Renan, avec quel soin pieux, inquiet même, il entretint dans le pays le culte de notre Jasmin !

Il fut de ceux qui firent rendre justice aux précurseurs oubliés du félibrige et qui projetèrent la plus grande clarté sur les poètes méridionaux du XVIIe et du XIXe siècles. Souvenons-nous de sa belle et savante édition de Cortète de Prades et de ses études sur Antoine Delbès et Guillaume Delprat !

Son premier écrit de félibre date de 1883. 41 ans ! Que de chemin parcouru depuis ! « Les dialectes méridionaux trop longtemps méprisés ou combattus ont pris une belle revanche depuis les pérégrinations triomphales de Jasmin », écrivait-il en 1915. Charles Ratier avait raison de pousser ce cri de triomphe : les universités créent des chaires où ces dialectes sont étudiés, au point de vue philologique et littéraire, aussi bien dans leurs productions modernes que dans celles du Moyen-Age. Aujourd'hui, à Bordeaux, la faculté des lettres dissèque l'œuvre du grand barde Agenais. La langue d'oc entre dans les écoles : évêques, professeurs et instituteurs entr'ouvrent les portes pour elle. Sa littérature compte maints écrivains de haute valeur qui suffiraient à l'illustrer, même si l'œuvre magnifique de Mistral n'existait pas !

Notre confrère Charles Ratier fut un des meilleurs ouvriers

Digitized by Google

de cette Renaissance d'Oc, en pleine floraison. L'histoire du félibrige lui rendra cette justice et cet hommage.

La Société Académique d'Agen, qui le pleure aujourd'hui, ne saurait l'oublier. Ellle n'oubliera pas davantage la conscience scrupuleuse et le zèle inlassable qu'apporta son trésorier de trente années à l'administrer sagement avec les Tholin et les Lauzun qui dorment ici, comme lui, de l'éternel sommeil. Et dans son souvenir ému et reconnaissant, elle unira le nom du félibre majoral Charles Ratier à celui du grand poète dont la chapelle désolée domine ce cimetière, à ceux de l'historien et de l'archéologue, parce qu'il fut, comme eux, un serviteur passionné de l'Agenais et du pays d'Oc, la *Terro May !*

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les conférences de la « Nouvelle Revue Française ». — Sous le patronage de la *Société Académique d'Agen* et du *Jasmin d'Argent*, trois conférences historiques et littéraires ont été données au théâtre d'Agen par la *Nouvelle Revue Française*, représentée pour la circonstance par notre excellent confrère Me Jacques Amblard.

La première a eu lieu le samedi 2 février. Présidée par M. L. Bordes, président de la Société Académique d'Agen, elle nous a permis d'entendre un conférencier de grande valeur, au talent puissant, à la parole souple et chaude, M. Louis Madelin, qui nous a parlé de Saint-Simon, le roi des *Mémorialistes* du XVIIe siècle. Beau sujet, infiniment complexe, bien digne de tenter la plume de l'auteur de *Fouché* et de *Danton*. Le futur immortel a tracé de Saint-Simon le plus séduisant des portraits, mettant en lumière éclatante les tares de cette figure si originale, qui a jeté sur les grands de son temps et sur la cour de Louis XIV les regards les plus vifs et les plus indiscrets.

M. Madelin a fait de l'écrivain l'éloge le plus passionné et de l'historien un critique acerbe. A mon avis, Saint-Simon ne mérite

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Grand écrivain, certes, mais combien incorrect ? Le placer au même rang que La Bruyère pour la peinture des caractères, c'est aller trop loin. Lui enlever la plus grande partie de son crédit comme mémorialiste, c'est être injuste. Un mémorialiste n'est pas forcément un historien ; il l'est même rarement, mais il n'en reste pas moins vrai que les *Mémoires* de Saint-Simon, malgré M. Madelin, constituent l'une des plus précieuses sources narratives de l'histoire de Louis XIV, la plus précieuse même, quand on l'utilise à travers le filtre de la splendide édition de M. de Boislisle.

La seconde conférence que donnait la *Nouvelle Revue Française*, le mercredi 20 février, avait pour sujet la *Jeune fille d'hier et d'aujourd'hui*, titre alléchant, comme l'a souligné, avec infiniment d'esprit, le président Me Jacques Amblard. Le conférencier M. Rédier, directeur de la *Nouvelle Revue*, a-t-il tenu toutes ses promesses ? Il semble bien qu'il ait fait un peu trop d'histoire, qu'il ait insisté un peu longuement sur les demoiselles de Saint-Cyr, pas assez sur les jeunes filles ultra-modernes d'aujourd'hui.

Digitized by Google

La troisième, le 15 mars, devait être la plus intéressante : le théâtre de Musset par Maurice Donnay ! L'auteur des *Comédies et Proverbes* exalté par l'auteur de *Paraître* et de *l'Autre Danger*, par l'ancien diseur du *Chat Noir*, quel régal, comme je l'annonçais en présentant au public M. Maurice Donnay ! Il y a loin de la coupe aux lèvres. La conférence était fort belle, mais on l'entendit mal. M. Donnay est un dramaturge de grand talent, mais il parle trop pour lui-même. Et puis, on ne peut pas être et avoir été ! Consolons-nous et félicitons quand même les organisateurs de ces manifestations littéraires et le metteur en scène, Me Jacques Amblard, qui avait attiré au théâtre d'Agen la plus charmante et la plus élégante des chambrées.

René Bonnat.

La loi sur les monuments historiques (1924). — Nous avons publié dans la *Revue de l'Agenais* (1914, pp. 258-267) la loi du 31 décembre 1913 qui protège les monuments historiques contre les convoitises des collectionneurs et l'or de l'étranger, ou simplement contre la baisse du franc. Un règlement d'administration publique prévu par les articles 17 et 37 devait la compléter. Il a mis 11 ans à paraître, mais le voici, tel qu'il figure au *Journal officiel* du 29 mars 1924. Mieux vaut tard que jamais.

Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 décembre 1913 sur les monuments historiques

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et, notamment les articles 17 et 37 ainsi conçus :

« *Art.* 17. — Il sera dressé, par les soins du ministre des beaux-arts, une liste générale des objets mobiliers classés, rangés par département. Un exemplaire de cette liste, tenu à jour, sera déposé au ministère des beaux-arts et à la préfecture de chaque département. Il pourra être communiqué sous les conditions déterminées par un règlement d'administration publique. »

« *Art.* 37. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

« Ce règlement sera rendu après avis de la commission des monuments historiques » ;

Vu les articles 33, 34, 35 de la loi du 31 décembre 1921 portant fixation du budget général de l'exercice 1922 et l'article 38 de ladite loi ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application des articles 33 à 37 » ;

Digitized by Google

Vu l'avis de la commission des monuments historiques ;
Le conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER

Des immeubles

Article premier. — Les immeubles visés par l'article premier de la loi du 31 décembre 1913 sont classés soit sur la demande du propriétaire, soit sur l'initiative du ministre des beaux-arts.

Art. 2. — Les demandes de classement émanant du propriétaire quel qu'il soit sont adressées au ministre des beaux-arts.

Si l'immeuble appartient à l'Etat, la demande de classement est formée par le ministre dont l'immeuble dépend.

Les demandes de classement des immeubles appartenant à des collectivités départementales ou communales ou à des établissements publics sont formées :

1° Par le préfet, avec l'autorisation du Conseil général, si l'immeuble appartient à un département ;

2° Par le maire, avec l'autorisation du Conseil municipal, si l'immeuble appartient à une commune ;

3° Par les représentants légaux de l'établissement, si l'immeuble appartient à un établissement public.

Dans le cas où l'immeuble a fait l'objet d'une affectation, l'affectataire doit être consulté.

Toute demande de classement doit être accompagnée, entre autres pièces, des documents descriptifs et graphiques représentant l'immeuble ou les détails intéressants du monument et, autant que possible, des photographies de ce monument.

Art. 3. — Lorsque le ministre des beaux-arts décide d'ouvrir une instance de classement, conformément au paragraphe 3 de l'article premier de la loi, il notifie la proposition de classement au propriétaire de l'immeuble ou à son représentant par voie administrative en l'avisant qu'il a un délai de deux mois pour présenter ses observations écrites.

Si l'immeuble appartient à l'Etat, la notification est faite au ministre dont l'immeuble dépend.

Si l'immeuble appartient à un département, la notification est faite au préfet à l'effet de saisir le Conseil général de la proposition de classement à la première session qui suit la dite notification ; le dossier est retourné au ministre des beaux-arts avec la délibération intervenue. Cette délibération doit intervenir dans le délai d'un mois à dater de l'ouverture de la session du Conseil général .

Si l'immeuble appartient à une commune, la notification est faite au maire par l'intermédiaire du préfet du département ; le maire saisit aussitôt le Conseil municipal ; le dossier est retourné au ministre des beaux-arts avec la délibération intervenue. Cette délibé-

Digitized by Google

ration doit intervenir dans le délai d'un mois à dater de la notification au maire de la proposition de classement.

Si l'immeuble appartient à un établissement public, la notification est adressée au préfet à l'effet d'être transmise par ses soins aux représentants légaux dudit établissement ; le dossier est ensuite retourné aux ministre des beaux-arts avec les observations écrites des représentants de l'établissement, lesdites observations devant être présentées dans le délai d'un mois.

Faute par le Conseil général, le Conseil municipal ou la commission administrative de l'établissement propriétaire de statuer dans les délais précités, il sera passé outre.

Quel que soit le propriétaire de l'immeuble, si celui-ci est affecté à un service public, le service affectataire doit être consulté.

Art. 4. — Le délai de six mois mentionné au paragraphe 3 de l'article premier de la loi du 31 décembre 1913 court :

1° De la date de la notification au ministre intéressé si l'immeuble appartient à l'Etat ;

2° De la date à laquelle le Conseil général est saisi de la proposition de classement, si l'immeuble appartient à un département ;

3° De la date de la notification qui a été faite au maire ou aux représentants légaux de l'établissement, si l'immeuble appartient à une commune ou à un établissement public ;

4° De la date de la notification au propriétaire ou à son représentant, si l'immeuble appartient à un particulier.

Il est délivré récépissé de cette notification par le propriétaire de l'immeuble ou son représentant.

Art. 5. — Le ministre des beaux-arts soumet toute demande ou proposition de classement à la commission des monuments historiques, qui donne son avis.

Si la proposition de classement motive des observations de la part du propriétaire, le ministre les soumet également à la commission des monuments historiques avant de poursuivre, s'il y a lieu, le classement d'office dans les conditions prévues par les articles 3, 4 et 5 de la loi.

Toute décision portant classement vise l'avis émis par la commission.

Art. 6. — Toute décision de classement est notifiée, en la forme administrative, au propriétaire ou à son représentant, qui en délivre récépissé. Deux copies de cette décision, certifiées conformes par le ministre des beaux-arts, sont adressées au préfet intéressé pour être simultanément déposées par lui, avec indication des nom et prénoms du propriétaire, son domicile, la date et lieu de naissance et sa profession, s'il en a une connue, à la conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble classé, à l'effet de faire opérer, dans les conditions déterminées par la loi du 24 juillet 1921 et le décret du 28 août 1921, la transcription de la décision.

Digitized by Google

L'allocation attribuée au conservateur sera celle prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article premier du décret du 26 octobre 1921.

La liste des immeubles classés au cours d'une année est publiée au *Journal officiel* avant l'expiration du premier trimestre de l'année suivante.

Art. 7. — L'immeuble classé est aussitôt inscrit par le ministre des beaux-arts sur la liste mentionnée à l'article 2 de la loi du 31 décembre 1913. Cette liste établie par département indique :

1° La nature de l'immeuble ;

2° Le lieu où est situé cet immeuble ;

3° L'étendue du classement intervenu total ou partiel, en précisant, dans ce dernier cas, les parties de l'immeuble auxquelles le classement s'applique ;

5° Le nom et le domicile du propriétaire ;

5° La date de la décision portant classement.

Les mentions prévues aux alinéas 4 et 5 pourront ne pas être publiées dans la liste des immeubles classés réédités au moins tous les dix ans.

Art. 8. — La demande par laquelle le propriétaire d'un immeuble classé réclame l'indemnité prévue par le paragraphe 2 de l'article 5 de la loi du 31 décembre 1913 est adressée au ministre des beaux-arts dans le délai fixé par la loi.

En cas de contestation sur le chiffre de l'indemnité, le propriétaire porte sa demande devant le juge de paix du canton dans lequel est situé l'immeuble.

La citation est notifiée au préfet qui avise aussitôt le ministre des beaux-arts.

Art. 9. — Le ministre des beaux-arts donne acte de la notification qui lui est faite de l'aliénation d'un immeuble classé appartenant à un particulier. Il est fait mention de cette aliénation sur la liste générale des monuments classés par l'inscription sur la susdite liste du nom et du domicile du nouveau propriétaire.

Art. 10. — Tout propriétaire d'un immeuble classé, qui se propose soit de déplacer, soit de modifier, même en partie, ledit immeuble, soit d'y effectuer des travaux de restauration, de réparation ou de modification quelconque, soit de lui adosser une construction neuve, est tenu de solliciter l'autorisation du ministre des beaux-arts.

Sont compris parmi ces travaux :

Les fouilles dans un terrain classé, l'exécution de peintures murales, de badigeons, de vitraux ou de sculptures, la restauration de peintures et vitraux anciens, les travaux qui ont pour objet de dégager, agrandir, isoler ou protéger un monument classé et aussi les travaux tels qu'installations de chauffage, d'éclairage, de distribution d'eau, de force motrice et autres qui pourraient soit modifier une partie quelconque du monument, soit en compromettre la conservation.

Digitized by Google

Aucun objet mobilier ne peut être placé à perpétuelle demeure dans un monument classé sans l'autorisation du ministre des beaux-arts. Il en est de même de toutes autres installations placées soit sur les façades, soit sur la toiture du monument.

La demande formée par le propriétaire est accompagnée des plans, projets et de tous documents utiles.

Le ministre statue sur cette demande après avis de la commission des monuments historiques.

Notification de la décision du ministre est faite au propriétaire qui en donne récépissé.

Le ministre des beaux-arts doit être consulté sur l'affectation des immeubles classés appartenant à l'Etat, à un département, à une commune ou à un établissement public.

Art. 11. — Le classement d'un immeuble n'implique pas nécessairement la participation de l'Etat aux travaux de restauration, de réparation ou d'entretien.

Lorsque l'Etat prend à sa charge une partie de ces travaux, l'importance de son concours est fixé en tenant compte de l'intérêt de l'édifice, de son état actuel, de la nature des travaux projetés et enfin des sacrifices consentis par le propriétaire ou tous autres intéressés à la conservation du monument.

Art. 12. — L'inscription sur l'inventaire supplémentaire prévu au dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1913 est faite par arrêté ministériel pris après avis de la commission des monuments historiques.

L'arrêté mentionne :

1° La nature de l'édifice ;

2° Le lieu où est situé l'édifice ;

3° L'étendue de l'inscription prononcée totale ou partielle, en précisant, dans ce dernier cas, les parties de l'édifice auxquelles l'inscription s'applique ;

4° Le nom et le domicile du propriétaire.

L'arrêté prononçant l'inscription est notifié par le préfet au propriétaire ou à son représentant dans la forme administrative.

Il est également adressé :

1° Au préfet pour les archives de la préfecture ;

2° Au maire de la commune où est situé l'édifice ;

3° A l'affectataire et, s'il y a lieu, à l'occupant.

Le préfet et le maire sont chargés de veiller à ce que soit observée l'obligation imposée au propriétaire de ne faire procéder à aucune modification de l'édifice sans avoir, quinze jours auparavant, prévenu l'autorité préfectorale de son intention.

En cas d'aliénation d'un édifice inscrit en totalité ou en partie sur l'inventaire, le vendeur est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'inscription totale ou partielle de cet édifice sur la liste d'inventaire et de notifier l'aliénation intervenue dans les quinze jours de sa

Digitized by Google

date au préfet qui en informe immédiatement le ministre des beaux-arts.

L'avis par lequel le propriétaire fait connaître à l'autorité préfectorale son intention de procéder à la modification de l'édifice inscrit doit être accompagné des plans, projets, photographies et de tous autres documents utiles.

Le délai de préavis de quinze jours, que doit observer le propriétaire avant de pouvoir procéder à aucune modification de l'édifice inscrit, court du jour où le propriétaire a, par lettre recommandée, prévenu le préfet de son intention.

Art. 13. — Le déclassement d'un immeuble a lieu après accomplissement des formalités prescrites pour le classement par le présent décret

TITRE II

Objets mobiliers

CHAPITRE PREMIER

Classement des objets mobiliers appartenant à l'Etat, à un département, à une commune ou à un établissement public

Art. 14. — Le classement des objets mobiliers mentionnés par l'article 14 de la loi du 31 décembre 1913 est fait par le ministre des beaux-arts, soit d'office, soit sur la demande du ministre, dans les attributions duquel est placé le service auquel ils sont affectés, soit sur celle des représentants légaux du département, de la commune ou de l'établissement propriétaire dans les conditions déterminées par l'article 2 du présent décret.

Art. 15. — Le classement de ces objets est notifié, si les objets appartiennent à l'Etat, au ministre dans les attributions duquel est placé le service auquel ils sont affectés ; s'ils appartiennent à un établissement public, aux représentants légaux de cet établissement et au ministre de qui il dépend.

En ce qui concerne les départements et les communes, le délai de six mois dans lequel la réclamation peut être faite ne court que de la date à laquelle cette notification aura été portée à la connaissance du Conseil général ou du Conseil municipal.

Dans tous les cas où les meubles classés ont fait l'objet d'une affectation ou d'un dépôt, notification de l'arrêté doit être également faite à l'affectataire ou au dépositaire.

Art. 16. — A défaut de réclamation de la part de l'établissement public, le ministre de qui dépend cet établissement peut réclamer d'office contre le classement.

Dans tous les cas où il doit être statué par décret en conseil d'Etat, le ministre des beaux-arts transmet au conseil d'Etat, avec l'arrêté contesté et l'avis de la commission des monuments historiques sur la réclamation, les observations du ministre intéressé et, s'il y a lieu, celles de l'établissement public.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Classement des objets mobiliers propriété privée

Art. 17. — L'arrêté par lequel le ministre des beaux-arts classe, avec le consentement du propriétaire, un objet mobilier appartenant à un particulier, vise la demande ou le consentement écrits du propriétaire, ainsi que l'avis de la commission des monuments historiques. Il fixe les conditions du classement.

Art. 18. — L'inscription sur l'état prévu par l'article 33 de la loi de finances du 31 décembre 1921 des objets mobiliers mentionnés par ledit article est faite par arrêté ministériel pris après avis de la commission des monuments historiques.

L'arrêté indique :

1° La nature de l'objet inscrit ;

2° Le lieu où il est déposé ;

3° Le nom et le domicile du propriétaire et, s'il y a lieu, celui du propriétaire de l'immeuble où il est déposé.

L'arrêté prononçant l'inscription est notifié dans la forme administrative au propriétaire.

Art. 19. — La notification adressée au ministre des beaux-arts par le particulier qui se propose d'aliéner un objet inscrit sur l'état mentionné à l'article précédent contient, à moins qu'il ne s'agisse d'une vente publique, l'indication du nom et du domicile de l'acquéreur ainsi que celle du prix de vente.

Dans tous les cas l'aliénation ne peut être définitivement réalisée qu'après l'expiration du délai de quinze jours imparti au ministre des beaux-arts par l'article 33 de la loi du 31 décembre 1921.

Le particulier est tenu de faire connaître à l'acquéreur l'existence de l'inscription sur l'état des objets présentant un intérêt exceptionnel d'histoire ou d'art.

Le ministre des beaux-arts doit être avisé par le propriétaire de tout transfert (*sic*) de l'objet inscrit d'un lieu dans un autre et de toute mutation de propriété.

Art. 20. — Lorsque le ministre des beaux-arts se propose de provoquer le classement d'un objet mobilier, il notifie par voie administrative sa proposition au propriétaire ou à son représentant, en l'avisant qu'il a un délai d'un mois à dater de ladite notification pour présenter ses observations écrites.

Si la proposition de classement motive des observations de la part du propriétaire, le ministre les soumet à la commission des monuments historiques avant de poursuivre, s'il y a lieu, le classement d'office.

Art. 21. — La liste générale des objets mobiliers classés prévue par l'article 17 de la loi du 31 décembre 1913 mentionne :

1° La nature de ces objets ;

2° Le lieu où ils sont déposés ;

Digitized by Google

3° Le nom et le domicile de leur propriétaire et, s'il y a lieu, le nom de l'affectataire ou celui du propriétaire de l'immeuble où ils sont déposés ;

4° La date de la décision portant classement.

Cette liste ne sera communiquée qu'aux personnes qui en auront fait la demande écrite soit, à Paris et dans le département de la Seine, au ministre des beaux-arts ; soit, dans les départements, au préfet, au moins huit jours à l'avance, en apportant la justification de l'intérêt qu'elles ont à en prendre connaissance.

La communication de cette liste aura lieu sans déplacement :

1° A Paris et dans le département de la Seine, au ministère des beaux-arts, sous le contrôle et la surveillance d'un délégué du chef de service ;

2° Dans les départements autres que celui de la Seine, à la préfecture ou aux archives, sous le contrôle et la surveillance de l'archiviste départemental.

Il ne pourra être pris copie de tout ou partie de la liste que sur une autorisation spéciale du ministre des beaux-arts.

Art. 22. — La notification faite au ministre des beaux-arts par le particulier qui aliène un objet mobilier classé doit contenir l'indication du nom et du domicile de l'acquéreur, ainsi que la date de l'aliénation.

Tout propriétaire ou dépositaire, quel qu'il soit, d'un objet mobilier classé, qui se propose de transporter cet objet d'un lieu dans un autre, est tenu d'en faire préalablement la déclaration au ministre des beaux-arts. Cette déclaration doit indiquer le nouvel immeuble où l'objet est déposé, ainsi que le nom et le domicile du propriétaire ou occupant de cet immeuble. Le transfert ne pourra être effectué qu'après délivrance par le ministre d'un récépissé de ladite déclaration. Le récépissé doit être délivré dans les cinq jours de la déclaration.

Art. 23. — Le ministre des beaux-arts notifie périodiquement au préfet toute mutation de propriété intéressant un objet mobilier classé, ainsi que tout transfert de cet objet d'un lieu dans un autre. Le préfet mentionne ces modifications sur la liste générale de classement.

Art. 24. — Le propriétaire qui demande l'autorisation de modifier, réparer ou restaurer un objet mobilier classé, doit soumettre au ministre des beaux-arts tous les plans et projets et tous documents utiles, dans les conditions fixées par l'article 10 du présent règlement.

TITRE III

De la garde et de la conservation des monuments historiques

Art. 25. — L'exécution d'office des mesures de garde ou de conservation reconnues nécessaires par le ministre des beaux-arts, par application de l'article 25, paragraphes 2 et 3 de la loi du 31 dé-

Digitized by Google

cembre 1913, sera prescrite par arrêté concerté entre le ministre de l'intérieur et le ministre des beaux-arts.

L'inscription d'office au budget du département ou de la commune intéressés des dépenses nécessitées par ces mesures a lieu, selon les cas, suivant les formes prescrites par l'article 62 de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi du 30 juin 1907 ou par l'article149 de la loi du 5 avril 1884.

La délibération par laquelle un Conseil général ou un Conseil municipal demande à bénéficier des dispositions du dernier paragraphe de l'article 25 de la loi du 31 décembre 1913, doit indiquer le montant des charges supportées par le département ou la commune pour l'exécution des mesures de conservation ou de garde des objets classés dont ils sont propriétaires et les dépenses qu'il y a lieu de prévoir pour la perception du droit de visite. Elle formule également des propositions en ce qui concerne le tarif de ladite taxe.

L'arrêté du préfet fixant ce tarif vise la délibération précitée. Le ministre de l'intérieur donne son approbation après avis du ministre des beaux-arts.

Pourront être exemptés de payer le droit ainsi établi, les visiteurs justifiant qu'ils sont domiciliés dans la commune et les fonctionnaires ou agents munis de cartes de service.

Art. 26. — Les gardiens d'immeubles ou d'objets classés, nommés dans les conditions fixées à l'article 27 de la loi du 31 décembre 1913, sont préposés à la perception du droit de visite et commissionnés à cet effet. Ils doivent délivrer à chaque redevable un reçu extrait d'un carnet à souche.

Ce carnet est présenté par eux pour vérification à l'agent comptable du département ou de la commune lors des versements qu'ils font à la caisse.

Art. 27. — Le produit du droit de visite et l'emploi des recettes provenant de ce droit sont inscrits dans les budgets et comptes du département ou de la commune.

Art. 28. — L'arrêté du ministre des beaux-arts ordonnant le transfert provisoire d'un objet classé, dans les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 31 décembre 1913 est notifié aux représentants légaux de la collectivité propriétaire et, s'il y a lieu, à l'affectataire ou au dépositaire qui sont convoqués en même temps pour assister au déplacement de l'objet.

TITRE IV

Fouilles et découvertes

Art. 29. — —Toute personne qui, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, découvre des monuments, des sépultures, des ruines, des inscriptions ou des objets quelconques pouvant in-

Digitized by Google

téresser l'archéologie, l'histoire, la préhistoire ou l'art, doit en faire de suite la déclaration à la mairie de la commune.

Si la découverte a lieu sur un terrain appartenant à l'Etat, à un département ou à une commune, à un établissement public ou d'utilité publique, le maire désigne par arrêté un gardien provisoire des objets découverts et du terrain où ces objets ont été mis à jour. Il en avise immédiatement le préfet en lui faisant connaître le nom et le domicile de ce gardien.

Le préfet avise le ministre des beaux-arts des conditions dans lesquelles la conservation provisoire est assurée.

TITRE V

Dispositions diverses et dispositions transitoires

Art. 30. — L'organisation de la commission des monuments historiques et le mode de nomination de ses membres sont réglés par décret.

Art. 31. — Le délai de trois ans prévu au dernier paragraphe de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1913 en ce qui concerne les édifices ou parties d'édifices à inscrire sur un inventaire supplémentaire courra à partir du jour de la publication du présent décret.

Art. 32. — Jusqu'à la publication des règlements d'administration publique prévue par l'article 36 de la loi du 31 décembre 1913 en ce qui concerne l'application de ladite loi à l'Algérie et aux colonies, l'interdiction d'exportation établie par l'article 21 de cette loi s'applique à la sortie des objets classés hors du territoire métropolitain.

Art. 33. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 18 mars 1924.

A. MILLERAND.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Léon BÉRARD.

Le ministre de l'intérieur,

Maurice MAUNOURY.

Le ministre des finances,

Ch. de LASTEYRIE.

Digitized by Google

Société Académique d'Agen. — *Séance de janvier.* — Après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. Bordes, en quelques mots délicats, remercie ses confrères de l'avoir appelé à la présidence de leur compagnie pour l'année 1924. Il annonce ensuite que les conférences organisées sous le patronage de la Société auront lieu les samedi 2 et mercredi 20 février et le samedi 15 mars au théâtre d'Agen ; la première sera donnée par M. Madelin, sur Saint-Simon ; la seconde, par M. Rédier, directeur de la *Revue Française*, l'auteur de *Pierrette ;* la troisième, par M. Maurice Donnay, de l'Académie française.

Souhaitons qu'elles se renouvellent chaque année, comme les souhaits traditionnels qu'aux environs du 1er janvier, M. Ferrère, docteur ès lettres, adresse en vers latins de la bonne époque aux sociétés savantes des départements voisins. L'élévation de la pensée et l'ampleur du style, dont M. Ferrère donne à ses confrères une preuve nouvelle, assurent à ses productions latines une place de choix.

Avec M. Ernest Lafont, nous quittons Polymnie pour Clio. C'est en effet d'histoire qu'il nous entretient, et de l'histoire économique d'une famille agenaise depuis Henri IV : les *Léonard.* Avec la même abondance de documentation qu'il avait apportée à décrire la vie de Joseph, de David et d'André-Bernard, il nous parle aujourd'hui de l'avant-dernier de la famille, de Théodore de Léonard (1762-1832), ancien élève des Bénédictins de Sorrèze, capitaine de cavalerie, qui écrivit sur la révolte des suisses à Nancy, en 1790, une relation fort vive, mais dépourvue d'impartialité.

Théodore de Léonard émigra avec son frère Jean, le chevalier de Saint-Orens, et ce capitaine dut servir comme fourrier dans l'armée des Princes, au régiment noble à pied. Il fut blessé et relégué dans les bureaux, heureusement pour nous, car il y fut remarqué par le maréchal de Castries dont il devint l'un des secrétaires. Il passa dès lors son temps à mettre au net et à recopier en rechignant les *mémoires*, les *rapports*, les *projets* du maréchal qui dirigeait à Blankenburg, avec le comte de Saint-Priest, le cabinet de Louis XVIII.

De Castries mourut en 1800. Une partie de ses papiers, — encore inédits — est restée entre les mains de son secrétaire. M. Ernest Lafont en cite les titres alléchants. C'est de l'histoire générale pendant l'émigration ; ils feront certainement l'objet d'une intéressante publication. Sous l'Empire, Théodore de Léonard rentra chez lui, à Puymirol. Il employa les dernières années de sa vie à soutenir de nombreux procès avec ses voisins et sa famille et à reviser les notes du maréchal. En 1821, il fut maire de sa commune, désigné

Digitized by Google

par le Préfet. Quand Louis-Philippe s'empara du pouvoir, il s'empressa de démissionner. Il ne survécut d'ailleurs que deux ans à l'avènement des Orléans.

Le commandant Labouche appelle ensuite l'attention sur les arbres plusieurs fois centenaires qui existent en Lot-et-Garonne. Il décrit le beau chêne de Lancio (commune de Madaillan), dont le pied mesure 7 mètres de circonférence et qui paraît avoir été planté au commencement du XVIe siècle, sous le règne de François Ier. La Société est unanime à réclamer pour ce chêne splendide, comme pour l'orme de Cuq, la protection de la commission des sites pittoresques et monuments naturels de caractère artistique.

La célébration des centenaires est plus que jamais de mode : le commandant Labouche en signale un : le passage dans la ville d'Agen les 1er, 2 et 6 janvier 1824 des régiments français rentrant d'Espagne. Réception sous un immense arc de triomphe élevé au Gravier, banquets, fêtes et bals donnés à l'hôtel-de-ville et au cercle des Amis du Roi, rien n'y manqua. Les royalistes agenais firent un accueil particulièrement chaleureux au 8e dragons et au 38e de ligne.

Le récit très vivant du commandant Labouche est suivi de la désignation de MM. Ferrère, Lafont et de Jandounenc comme représentants de la Société au jury du *Jasmin d'Argent* et de l'élection, comme membre correspondant, de Me Paul de Lacvivier, avocat à la Cour d'appel d'Agen.

Au début de la séance de février que présidait M. Bordes, professeur agrégé de lettres au Lycée Palissy, M. Bonnat, archiviste départemental, a communiqué deux curieux feuillets de parchemin qui couvraient une mauvaise brochure de médecine et qui appartiennent à M. le docteur d'Antin, d'Aiguillon. Sur ces feuillets sont tracés, d'une plume experte et d'une écriture du XIVe siècle, 192 vers français, de dialecte picard et d'une facture naïve et fruste. C'est un fragment d'une de ces *Moralités*, si nombreuses au Moyen-Age, où l'auteur anonyme donne d'excellents conseils aux ménages. Il faut, dit-il, que la femme soit chaste et loyale en mariage ; le mari, qui doit s'entendre à toute la maison, doit être aussi le premier levé et le dernier couché !

Vieilles de six siècles, ces recommandations sont toujours d'actualité. La communication que fait ensuite M. Jean Rodes ne l'est guère moins : *Avec Isabelle Eberhardt dans le Sud Oranais*. Isabelle Eberhardt, c'est une jeune Russe qui, costumée en cavalier de grande tente, mena dans le bled, pendant plusieurs années, la vie la plus aventureuse et la plus dangereuse qu'on puisse rêver.

Digitized by Google

Après sa mort tragique, à 27 ans, au cours d'un cyclone qui ravagea l'oasis d'Aïn-Sefra, une légende se forma sur elle ; le théâtre et le roman s'en emparèrent ; on édita et l'on fit fête à quelques livres passionnés qu'elle avait écrits sur l'Islam et, naturellement, on sacra belle, troublante et pure cette Slave énigmatique.

M. Jean Rodes, qui a vécu en sa compagnie pendant qu'il enquêtait dans le Sud-Oranais pour le compte d'un grand journal français, en 1903, l'année même qui précéda la catastrophe d'Aïn-Sefra, met les choses au point en quelques pages élégamment écrites et pleines de couleur. Le portrait qu'il trace d'Isabelle Eberhardt, sans diminuer la valeur de son œuvre littéraire et l'originalité de sa vie, ne ressemble guère à celui de la légende. Née à Genève d'une mère russe, veuve d'un général, elle eut comme père un nihiliste, Trouphimowski. Après quelques études médicales, elle alla vivre à Bône, se convertit à l'islamisme et se maria à un sous-officier de spahis, devenu écrivain public. On la vit alors courir de douar en douar, sans être inquiétée. Solide et forte, elle n'avait rien de la jolie femme, avec ses petits yeux, ses pommettes saillantes, son front bombé et sa voix nasillarde. Son âme frémissante et complexe de Slave se cachait sous une enveloppe un peu rude et se manifestait parfois par des propos truculents qui contrastent singulièrement avec ses écrits d'une haute tenue morale.

Avec M. Bordes, nous revenons à l'Agenais. Il communique à la Société quelques lettres intéressantes de Jasmin, adressées à l'une de ses cousines, Mlle Boé ; un poème de langue d'oc *l'Espagne*, composé à l'occasion d'un concert à Villeneuve, en 1842, pour les réfugiés espagnols, et une édition d'*Hélène*, poème français intéressant, mais d'inspiration médiocre. C'est l'occasion pour M. Bonnat de signaler un projet d'une splendide édition de Jasmin, formé par M. Maury, professeur de dessin et de peinture au lycée de Toulouse. L'ouvrage comprendra de 650 à 700 pages in-4°, avec 550 illustrations dont 60 hors-texte, coloriés ou non.

Après l'approbation des comptes présentés par le trésorier, M. le commandant Labouche, la Société s'ajourne au jeudi 13 mars prochain.

La Société Académique d'Agen a tenu sa séance de mars sous la présidence de M. le chanoine Durengues.

M. Bonnat, secrétaire perpétuel, a présenté deux ouvrages récemment parus et offerts par leurs auteurs à la Compagnie. L'un, de Boyer d'Agen ; c'est le tome II d'une intéressante publication, *Au pays de Jasmin* ; il contient une bonne traduction en vers français des principales œuvres du grand poète agenais. L'autre, du

Digitized by Google

général de Mitry, sur les Lauzières-Thémines dont le nom, disparu en 1877, figure dans les textes dès l'an 1100. Le général de Mitry, qui commandait une armée pendant la grande guerre, descend de la branche agenaise de cette famille, qui vivait dans la région de Duras.

Le général Emile Arlabosse, dont une rue d'Agen porte le nom depuis quelques mois, a laissé sept carnets bourrés de notes qui constituent un véritable journal de campagne d'août 1914 à juin 1918. Le commandant Labouche, spécialiste d'histoire militaire, analyse succinctement ces notes écrites au jour le jour et tracées au crayon le plus souvent. Il montre le colonel Emile Arlabosse partant de Limoges à la tête du 78e d'infanterie, promu général de brigade, commandant ensuite une division, blessé à Verdun, puis retournant au front d'où la maladie l'éloigna définitivement en juin 1918. Des extraits empruntés à ces carnets, qui détaillent la pénible existence du chef et de ses hommes, il ressort que cet Agenais d'adoption « fut un général d'infanterie dans toute la belle acception du mot ».

Avant de s'ajourner au jeudi 3 avril prochain, la Société accepte l'invitation de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, qui fêtera au commencement de mai prochain le sixième centenaire de sa création. Elle décide en outre de faire son excursion annuelle dans la région de Mézin, Poudenas, Lannes et Villeneuve-de-Mézin. La date et le prix de l'excursion seront fixés ultérieurement.

La séance d'avril a été tenue sous la présidence de M. Bordes, professeur agrégé au Lycée Palissy, qui a prononcé, en quelques paroles émues, l'éloge funèbre de M. Charles Ratier, félibre majoral, récemment décédé.

Après avoir chargé M. René Bonnat, secrétaire perpétuel, de la représenter aux fêtes du VIe Centenaire de la Fondation des Jeux Floraux, et procédé à l'élection comme membre correspondant de M. Gaston Lavergne, directeur d'Ecole à Oran, lauréat en 1924 du Jasmin d'argent pour la langue occitane, la Société a entendu deux communications extrêmement intéressantes, la première, de M. le chanoine Durengues ; la seconde, de M. Ferrère, docteur ès lettres, ancien professeur au Lycée.

Saint Caprais a-t-il été évêque d'Agen ? Telle est la question, très controversée, que M. Durengues a exposée avec son habituelle précision. Jusqu'au milieu du XIIe siècle, textes et documents de toute nature ne donnaient à notre saint que la qualité de martyr. C'est à partir du XIIe et surtout des XIVe et XVe siècles que la tradition actuelle de l'épiscopat de Saint Caprais se glissa, d'abord

Digitized by Google

timide, dans les livres liturgiques pour entrer triomphante, au XVIe siècle, dans les Bréviaires et les Propres du diocèse. M. Durengues rappelle les protestations du théologal d'Agen, Pierre Sauveur, les conflits qu'elles créèrent, et où furent mêlés cardinal, évêque, chapitres et consuls au XVIIe siècle. Il cite aussi les opinions hostiles à l'épiscopat de Saint Caprais, notamment celles d'Argenton au XVIIIe siècle, et de nos jours, celle de Mgr Duchesne, par prétérition. Il discute enfin les opinions contraires synthétisées par l'abbé Barrère au cours du XIXe siècle. Le temps viendra, conclut-il, où le titre d'évêque sera retiré au saint martyr sans que, pour cela, sa gloire en soit diminuée.

M. Ferrère, docteur ès lettres, lit ensuite un travail sur la division des sept arts libéraux, origine du *trivium* et du *quadrivium* que les historiens de la philosophie se sont contentés d'indiquer.

Ce mémoire, sérieusement documenté, est une contribution intéressante et utile à l'histoire de l'enseignement au moyen-âge. Il nous fait assister à un commencement de classification des arts libéraux au Ier siècle de l'ère chrétienne. Cette classification est définitive au cinquième dans le *Satyricon* de Martianus Capella et dans les œuvres de saint Augustin.

Plus de 100 ans après, Cassiodore l'adopte et y ajoute un programme chrétien. Tel est le plan d'études qui sera suivi depuis Alcuin jusqu'au treizième siècle, époque de la fondation des premières universités.

Avant de se séparer, la Société fixe au jeudi 12 juin prochain l'excursion qu'elle organise dans la région de Mézin. Cette promenade artistique et touristique en autocar est ouverte à tous les membres de la Société, aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais* et à leurs invités. Le départ d'Agen s'effectuera à 7 heures du matin ; le retour, à 19 heures. On déjeunera à Mézin. Le prix de l'excursion, autocar, déjeuner et tous frais compris, est de 35 francs ; il est réduit à 20 francs pour les excursionnistes qui n'utiliseront pas l'autocar.

On peut s'inscrire dès à présent et retenir des places dans l'auto en s'adressant à M. le commandant Labouche, 1, rue Montesquieu, ou à M. Bonnat, archiviste départemental.

R. Bonnat.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Abbé J.-R. Marboutin. — *Le Prieuré du Paravis, ordre de Fontevrault.* — Grand in-8°, 234 pp., 6 phototypies, 1 pl. — Agen, Imprimerie Moderne, 1924.

Les lecteurs de cette revue n'ont pas besoin qu'on leur présente M. l'abbé Marboutin. Depuis longtemps ils sont à même d'apprécier son érudition aussi sûre qu'étendue, sa rare compétence en archéologie, son sens très fin, très averti en matière d'art. Nourri aux bonnes méthodes, formé à toutes les techniques, il a pris rang, voilà bien des années, parmi les meilleurs ouvriers de notre histoire locale. Toutefois, jamais peut-être sa maîtrise ne s'était mieux affirmée que dans cette monographie, qui vient de paraître et qui mérite, à juste titre, de passer pour un modèle du genre.

Fondé en 1130, le Prieuré du Paravis devait subsister jusqu'en 1792. C'est, à moins d'un siècle près, la durée de Rome avant J. C. On aurait à faire *si parva licet*... bien d'autres rapprochements entre l'établissement fontevriste et la ville éternelle. Au début, cité et monastère se peuplent par le même procédé, par l'enlèvement là des Sabines, ici des vestales. Puis on constate des deux parts un accroissement territorial considérable, rapide et continu. A notre prieuré un siècle suffit pour étendre son hégémonie et ses possessions (dîmes, rentes seigneuriales, biens-fonds) en plus de 25 paroisses. On le voit essaimer à Vaupillon et peut-être aussi à Fongrave.

Or, il est plus difficile de conserver que d'acquérir. Comme Rome encore, le Paravis eut de bonne heure à soutenir d'âpres luttes contre de puissants voisins et rivaux : noblesse violente et famélique, ordres religieux eux aussi en pleine force d'expansion. N'ayant à opposer à ses adversaires que des armes toutes spirituelles, il ne ne fut pas moins victorieux cependant, toutes proportions gardées, que les aigles romaines. Quel beau spectacle que ces douces et pacifiques moniales faisant déguerpir, avec leurs seules mains jointes, les fiers chevaliers du Temple, qui avaient dressé leur donjon presque à l'ombre de leur cloître !

Certes il était bien bâti ce monastère avec du granit et du ciment romain pour résister comme il l'a fait, non seulement à l'action du temps qui détruit tout, mais aux terribles ouragans qui, au cours des âges, ont si souvent bouleversé l'Agenais : guerre des Albigeois, guerre de Cent Ans, guerres de religion, Fronde, etc., sans

Digitized by Google

parler des émeutes locales et particulières. Pour l'abattre, il ne fallut rien de moindre que la grande Révolution, qui fit bien d'autres ruines avec la Bastille, la monarchie et l'ancienne France.

Quand fut votée par la Constituante la suppression des Ordres religieux, la plupart des couvents de femmes, sinon d'hommes, étaient en pleine prospérité. Le prieuré du Paravis comptait 34 religieuses, 12 de plus qu'à sa fondation. Arrachées par la violence à leur cloître, elles devaient rester strictement fidèles à leurs vœux. La tourmente passée, elles se réunirent en communauté à Agen, dans une humble maison située, avant le percement du boulevard de la République, à l'intersection des rues Voltaire et Béranger, noms qui les eussent fort scandalisées. Là, « elles reprirent, nous dit un témoin oculaire, toutes les observances de leur règle. Le contraste de leur mobilier conventuel avec les riches ornements et vases sacrés de ce qu'elles appelaient leur chapelle, nous frappe encore. C'étaient les seules épaves que quelques-unes d'entre elles avaient pu sauver du naufrage. Leurs chants graves et monotones, leurs longs habits de chœur, leur marche si saintement recueillie vers l'autel au moment de la communion, ce silence absolu pendant la durée du S. Sacrifice, tous ces divers souvenirs nous impressionnent encore de respect et d'admiration. »

Quand les derniers chants se turent, la plus jeune d'âge et de profession, Marie de Bourran, devenue l'unique survivante, se retira dans le couvent récemment fondé des Filles de Marie. Elle transmit ainsi au nouvel Ordre, avec l'âme fontevriste, le flambeau de vie spirituelle qui, pendant sept siècles, avait jeté tant d'éclat et qui ne devait pas s'éteindre (1).

---

(1) Les riches ornements et vases sacrés dont parle plus haut M. Delrieu, passèrent au Petit Séminaire. Mais les reliques de sainte Innocente dont M. Marboutin nous conte longuement l'histoire, furent données aux Filles de Marie qui les possèdent toujours. Elles provenaient des catacombes de Rome d'où on extrayait au commencement du XVIIIe siècle beaucoup de *corps saints* que les Papes distribuaient ensuite aux églises quand ils en étaient suppliés. C'est ainsi qu'en 1715, M. de Belzunce, évêque de Marseille, obtint le corps d'un martyr anonyme auquel il aurait bien voulu donner son nom Henri. Mais le Pape l'appela Clément comme lui. Les philosophes ne manquèrent pas de jeter le ridicule sur ces attributions de reliques. On lit, par exemple, dans les *Mémoires* de Morellet (t. I, p. 75) : « C'est lui (Basquiat de la House) qui ayant en Gascogne, sa patrie, dans un petit village, un petit bien en vignes et un mauvais vin qu'on ne pouvait vendre, imagina de se faire donner par le Pape un *corps saint* qu'il baptisa d'un nom vénéré dans le pays, qu'il envoya avec toutes les bulles et indulgences possibles et pour lequel il établit une fête et une foire où le concours de tous les villages voisins lui a depuis fait vendre et boire chaque année tout son vin en huit jours. »

Digitized by Google

Que de belles pages M. Marboutin nous eût encore données, s'il avait pu pénétrer au fond de tant d'âmes saintes et saisir leur psychologie ! Nous aurions, à n'en pas douter, le digne pendant de Port-Royal, mais d'un Port-Royal strictement orthodoxe. Malheureusement, faute de documents, il n'a pu écrire cette histoire mystique. Les ruines du Paravis garderont à jamais leurs divins secrets. *Omnis gloria filiæ regum ab intus.*

Nous savons du moins que notre Prieuré fut vraiment, à travers les âges révolus, la providence du pays. Aux époques de disette, c'est-à-dire à peu près tout le temps, il nourrissait jusqu'à 500 pauvres chaque jour et, pendant les guerres presque continuelles, il recueillait par centaines les femmes et les filles de la contrée environnante, pour les soustraire, derrière ses murs inviolés, aux outrages d'une soldatesque effrénée.

Mais pour les religieuses qu'il abritait, était-il bien le *Paradis*, comme le voulait son nom ? N'était-il pas plutôt une prison, une sorte d'*in-pace*, où, pendant plus de six siècles, des générations de filles nobles sont venues tour à tour lentement mourir ? Quelques-uns de nos historiens se sont attendris avec une sensibilité toute romantique, sur ces tristes recluses, ces pauvres victimes des substitutions et du droit d'aînesse, que l'aristocratie d'Agenais et de Gascogne y renfermait ; se sont sentis émus à la vue de ces murs si épais et si forts qu'ils ont bravé les siècles, si élevés qu'ils voilent tout hormis le ciel, de ces cloîtres qui gardent enseveli, sous leurs décombres, le secret de bien des regrets, de pleurs et de désespoirs. S'apitoyer ainsi c'est montrer une profonde ignorance du mysticisme chrétien, et, ce qui est plus grave chez un historien, c'est faire preuve d'une incompréhension absolue des conditions sociales sous l'ancien régime dont précisément le monachisme féminin a été l'une des institutions les plus sages et les plus bienfaisantes.

Peut-être une telle institution rendrait-elle encore de précieux services, même à notre époque. Dans une étude sur « le mariage et le travail des femmes », Colette Yver écrivait naguère : « Un médecin spécialiste de psychiâtrie — et qui ne pouvait être accusé d'aucune indulgence particulière pour les couvents, n'étant rien moins que dévot — me disait un jour qu'un certain désordre mental, de fréquentes névroses, ce qu'on nomme, dans le langage vulgaire, des détraquements, régnaient dans la masse des femmes depuis que le nombre des couvents avait été si sensiblement diminué. Il pensait que beaucoup de femmes ne peuvent vivre sans direction, ni par conséquent être abandonnées à elles-mêmes. Les monastères qui recueillaient autrefois la majeure partie des femmes non mariées, étaient, à ses yeux, avec leurs sages règles, de

Digitized by Google

merveilleux conservateurs de l'équilibre féminin. En disparaissant, ils avaient laissé sans gouvernail, errant dans le monde, une foule d'âmes inquiètes, exaltées, en peine d'une sensibilité que la vie religieuse eût canalisée et dirigée (1). »

Pour en revenir à l'ouvrage de M. Marboutin, la forme vaut le fond. Il est écrit d'un style précis et nerveux, sans redondance ni boursouflure. Des illustrations choisies avec un goût parfait, ajoutent à la valeur du travail. L'impression très soignée donne l'idée d'un chef-d'œuvre. Elle classe notre *Imprimerie moderne*, et à un très haut rang, parmi les meilleures maisons d'édition. En résumé, l'auteur, comme autrefois Mélanchton, peut ressentir tout le plaisir d'avoir fait un beau livre. Il n'y a pas de plus haute récompense.

Chanoine Durengues.

Le pape Clément V à Agen. — Sous le titre de *Le premier séjour de Clément V en Guyenne*, M. Marcel Gouron a publié dans la *Revue historique de Bordeaux* (octobre-décembre 1923, pp. 257-265), un intéressant article sur les premiers temps de l'élection au pontificat de Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, en 1305.

Il y est fait mention de l'entrée solennelle à Agen, le 14 septembre1305, du nouveau pape qui venait de séjourner quelques jours dans le Bazadais, à Villandraut, sa ville natale. Othon de Caseneuve et William de Deen, l'ancien et le nouveau sénéchal pour le roi d'Angleterre, le reçurent solennellement « ainsi que Guillaume Marqueis et Fust de Monclair, l'ancien et le nouveau trésorier de la sénéchaussée. Au nom du roi d'Angleterre, deux tonneaux, deux bœufs, six moutons gras à 30 sous tournois pièce, douze chapons à 15 sous tournois chacun et douze chevreuils furent présentés au pape ».

R. Bonnat.

(1) *Correspondant*, n° du 25 avril 1920, p. 248.

Agen, Imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'AGEN

9, Boulevard de la République

PRIX PHILIPPE LAUZUN

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1924

Sous le titre de *prix Philippe Lauzun*, la Société décernera en 1924 une récompense de *500 francs* au meilleur travail — inédit ou publié depuis moins de deux ans — sur un sujet d'*histoire* ou d'*archéologie* intéressant le Lot-et-Garonne et les anciennes juridictions qui l'ont formé en tout ou en partie : Agenais, Néracais, Condomois, Bazadais.

Conditions du Concours

I. Ce prix de 500 francs en *espèces* — qui ne sera pas divisé — sera décerné à l'œuvre de quelque nature et de quelque dimension qu'elle soit, entrant dans le cadre décrit ci-dessus, que la Société choisira comme la plus méritante.

II. Le concours, *pour lequel aucun sujet n'est imposé*, est ouvert à tous, à l'exception des *membres résidants* de la Société.

III. Au cas où les travaux présentés ne lui paraîtraient mériter aucune récompense, le jury se réserve le droit d'annuler le présent concours et de le reporter à l'année suivante.

IV. Au contraire, dans le cas où plusieurs concurrents seraient jugés dignes d'une récompense, le jury se réserve le droit d'autoriser le concurrent non primé à représenter son travail au concours suivant. En ce cas, la prescription de 2 ans pour les ouvrages ou articles imprimés ne jouera pas.

V. Les concurrents devront déposer leurs œuvres, en autant d'exemplaires qu'il leur sera possible, *avant le 15 novembre 1924*,

Digitized by Google

entre les mains de M. le Secrétaire perpétuel de la Société, ou les adresser au siège social franco de port.

VI. Ils pourront conserver l'anonymat, et, en ce cas, signer d'une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement.

VII. La Société se réserve le droit de publier l'œuvre primée au cas où elle serait inédite.

VIII. La proclamation du lauréat du prix Philippe Lauzun se fera en séance publique de la Société.

Le Secrétaire perpétuel,
RENÉ BONNAT.

Le Président,
L. BORDES.

Digitized by Google

SAINT VINCENT DU MAS

(SUITE ET FIN)

VI

La date de la mort de Saint Vincent

On ne peut faire à cet égard que des conjectures, car les Actes n'assignent aucune époque précise au martyre de notre saint. Ils ne nomment ni empereur régnant, ni proconsul. Après l'annonce du mois et du jour « *quinto idus junii* », neuvième jour de juin, la seule indication de temps possible est basée sur la Translation à Pompéjac « *plus de trente lustres*, soit plus de 150 ans, après la première sépulture ».

A l'heure où l'auteur écrivait, la date de cette Translation assez récente devait être connue dans le pays. Il suffisait de la rappeler ; d'ailleurs il n'avait pas encore comme nous la ressource du millésime pour dire l'année : il ne fut adopté que plus tard. Néanmoins elle dut avoir lieu un assez long temps avant la persécution arienne d'Euric (475), durant une période de paix qui permît de rendre au saint ce solennel hommage et de lui élever, à Pompéjac, la basilique remarquable que saint Léonce devait restaurer cent ans après. Cela nous reporte vers le milieu du ve siècle pour la découverte et la translation des reliques, et vers la fin du iiie pour le martyre.

Les Bollandistes inclinent pour l'année 292 de notre ère, sans donner les raisons de cette préférence. Mais, disent-ils, « *tous les Martyrologes s'accordent pour le faire mourir sous Dioclétien, et en 282 : Consentiunt omnia Martyrologia...* sub Diocletiano, *anno Christi* 282 (forte 292 legendum), Vincentium diaconum Aginnensem capite truncatum ». Ce fut donc, concluent-ils, avant Saint-Caprais, notre premier évêque, duquel il n'a pu être ni le disciple ni le successeur : « *Neque*

Digitized by Google

sancti Caprasii discipulus, neque Episcopus videtur fuisse, et prior illo passus ».

D'après ces données des Bollandistes, la date de la Translation à Pompéjac se reporterait vers 432, précisément sous l'Episcopat de saint Dulcide (400-450), qui, dans Agen, recherchait pieusement les reliques de nos saints martyrs et leur bâtissait des églises.

Nous ignorons sur quoi se basent, pour établir cette date de 282, les martyrologes anciens, n'ayant sous les yeux que le texte emprunté des « *Acta Sanctorum* ».

Par ailleurs celui de la « *Passio* » assure que les « *trente lustres* » ne sont qu'un minimum, qui fut dépassé en fait. « Latuerunt autem sancti martyris membra per *ter dena, aut eo amplius lustra* ». (Acta n° 5.) Il reste par conséquent de la marge.

Après tout, dans le cas où notre hypothèse sur *Ussubium* et la *date* probable de sa ruine serait la vérité, l'intervalle à combler serait de cinq ou six lustres seulement, ou bien la date de la Translation à Pompéjac devrait être avancée vers 406, époque où saint Dulcide commençait à gouverner l'Eglise d'Agen.

Aucune de ces conséquences n'est de nature à nous déplaire. Nous les signalons pour mémoire, à défaut de précisions que nous refusent les documents.

Tillemont dit comme nous dans une de ses notes (1) : « *Que Saint Vincent peut avoir souffert avant l'an 257.*

« Je ne sais ce que c'est que l'hymne de Julien de Tolède citée par M. du Bosquet, qui fait envoyer Saint Vincent en France sous Maximien. Selon ses Actes, il semble qu'il le faudrait mettre plus tôt. Car ils disent qu'il demeura trente lustres, c'est-à-dire 150 ans, ou davantage même, dans son premier tombeau, ensuite de quoi on le transporta solennellement à Pompéjac, et on y bâtit une église. Il est assez naturel de croire que cela arriva avant l'an 412, auquel les Goths occupèrent le Languedoc et les pays circonvoisins, et même

(1) Tillemont, † 1698. Tom. IV, p. 753-754, *note V.*

Digitized by Google

avant les ravages des Barbares et les autres troubles qui commencèrent en 407 à ruiner les Gaules (1). Que si cela est, il faudra que Saint Vincent ait souffert avant l'an 257. Le genre de son martyre ne demande point que ç'ait été durant une persécution ».

Mais il est très certain que, de Néron à Dioclétien, les édits concernant le christianisme ne furent jamais entièrement rapportés ; ils demeuraient *lois existantes* qu'on pouvait appliquer à l'occasion, et *l'état de persécution* ne cessa pour ainsi dire point de l'an 64 à 313. Aussi l'Eglise eut-elle des martyrs même sous les meilleurs princes.

Quoi d'étonnant dès lors que notre Saint Vincent ait pu être arrêté, jugé selon ces lois, et bientôt mis à mort, en dehors d'une recrudescence officielle de la guerre aux chrétiens, par suite d'un soulèvement populaire ? Saint Saturnin fut traité de même à Toulouse vers la même époque, en 250.

Il n'y avait pas d'édit nouveau en 282. Bien plus, Dioclétien ne prit la pourpre impériale qu'en 284. Comment alors s'accorderont avec l'histoire « *tous les anciens martyrologes* », qui d'un accord unanime placent la mort de Saint Vincent au *neuf juin 282, sous Dioclétien* ? Il faut corriger l'un ou l'autre, changer la date ou le nom du prince régnant.

---

(1) « L'invasion des Suèves, Alains, Vandales, versés sur la Gaule par la Germanie, écrit Mgr Duchesne p. 12, fondit sur la malheureuse Aquitaine à partir de 407. Deux ans après, les Goths arrivèrent à Narbonne et Toulouse. Evincés en 414, ils laissèrent derrière eux Bordeaux en flammes et la ruine partout.

En 419, on les vit revenir d'Espagne, cette fois en qualité d'alliés et d'hôtes de l'empire, avec des cantonnements assignés : Toulouse, la seconde Aquitaine, et, cela va sans dire, la Novempopulanie ; « *Aquitaniâ Gothis traditâ* », dit la chronique de 452. — Les premiers moments de l'annexion furent très durs au clergé... Beaucoup d'évêques furent exilés ; quand ils mouraient, on s'opposait à ce qu'ils fussent remplacés. Cependant, à la longue, la situation devint meilleure. Le roi Alaric (484-507) se montra plus tolérant envers ses sujets catholiques. (Fastes Episc. de l'ancienne Gaule, II, p. 12.) Cf. A. Magen : « De quelques difficultés géographiques relatives au martyre et à l'inhumation de saint Vincent ». Note dans *Recueil des travaux de la Société d'Agen* (1856, 1re sér., t. VIII, pp. 150-154). Le Même : « Solution proposée. (*Ibid.*, 2e sér., tom. I, pp. 280-288.) Boudon de Saint-Amans : *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, pp. 101-125.

Digitized by Google

D'où il suit que, dans l'espèce, notre hypothèse ne saurait éprouver de ce chef un grave obstacle. L'incertitude de date et de nom d'empereur, n'en est pas un plus grand, si l'on songe aux difficultés qu'ont dû vaincre les plus savants archéologues pour établir à quelle date et sous quel règne mourut la vierge sainte Cécile. Et pourtant c'était à Rome même, sous les yeux des notaires chargés d'office par les Papes de recueillir les Actes des martyrs ; on avait sa maison, un palais transformé en église, on y avait transféré son corps miraculeusement conservé, son histoire était connue, tandis que notre saint diacre n'était qu'un *missionnaire* arrêté au fond des Gaules, en plein pays de « Nemets », ou de forêts druidiques. La difficulté grandit encore pour peu que, selon notre hypothèse, le martyre ait été consommé quelques années plus tôt vers 250 à 260. Alors, écrit M. Victor Duruy, dans son « *Histoire des Romains* », « c'est la période dite des Trente tyrans, c'est-à-dire de la plus horrible confusion », dans tout l'Empire... Le désordre qui est dans l'Etat se retrouve dans les récits qui en parlent. *La chronologie même est incertaine* parce que *les princes se succèdent trop vite pour avoir le temps de frapper des monnaies qui fixent les dates* » (1).

Qui pourra dès lors trouver surprenant que les rédacteurs de la « *Passio* » dans toutes ses versions ne citent aucun nom d'empereur, aucune année d'un règne quelconque ?

Il faut qu'on se résigne à ignorer ces dates, puisqu'ils ont négligé de nous les apprendre.

Au reste, pour celle de Saint Vincent en particulier, ils ne l'ont sans doute pas connue, n'ayant pu en être instruits que par le saint lui-même, quand il révéla son histoire, son existence et le lieu de sa sépulture au « *Cuidam boni operis christiano* » des environs de Pompéjac. Il ne songea évidemment pas à satisfaire notre curiosité sur ce point. C'est assez la règle dans les révélations du ciel, et, au fond, ce silence du

(1) V. Duruy : *Hist. des Romains*, t. VI, p. 407.

Digitized by Google

Digitized by Google

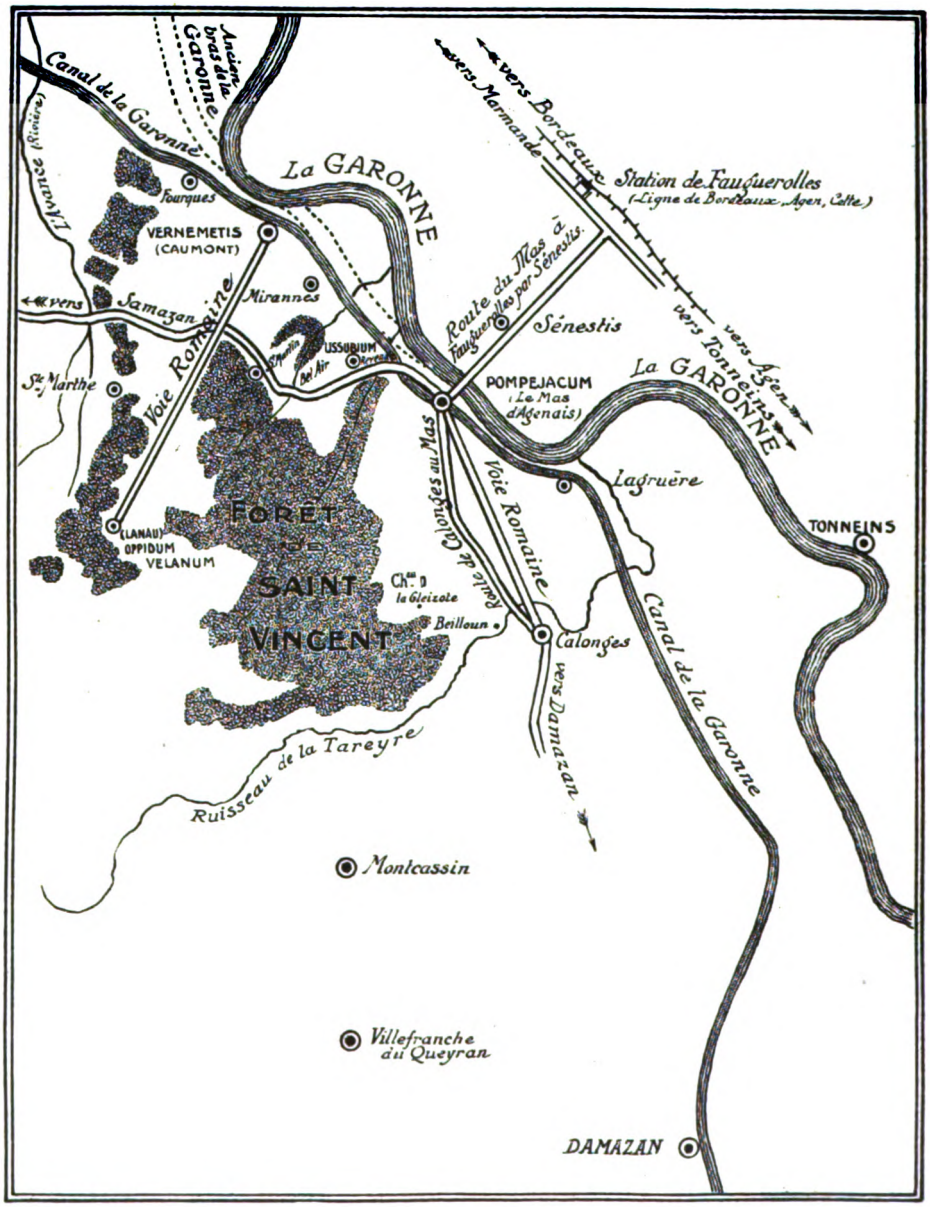

POMPEJACUM ET L'AGER VELANUS

Digitized by Google

premier auteur est peut-être un signe de plus de sa véracité. Il lui eût été si facile, à la distance des évènements où il écrivait, s'il avait inventé, d'ajouter une date, un nom d'empereur, ou au moins de consul !

En résumé, tout s'explique assez naturellement dans l'opinion que nous venons d'exposer ; tous les documents, tous les textes, jusqu'aux variantes des diverses versions, s'accordent.

1° On explique la « *regione metensium* » quelle que soit l'acception ou la forme qu'on veuille adopter : « *région des Nemets* », *région frontière* », même le « *Vernemet* ».

2° On explique « *Reone* » « *Agro Vellano* », « *Ruris Mireonensis* », « *loco Pompeiaco* ». On les identifie sur place, aux distances voulues par les textes écrits ; on retrouve tous ces noms suffisamment reconnaissables autour du vieux *Mas-d'Agenais*. Nous y voyons pourquoi le saint prit ce titre de « *Vincentius à Manso* », un peu comme jadis le chevalier prenait le nom de sa terre. Ce « *Castrum* » fut sa ville, sa patrie d'adoption, et, du jour où celle-ci changea de nom, il en changea lui-même avec elle.

3° On explique sans peine pourquoi les Actes ne lui donnent pas ce nom quand on y fit la translation de ses reliques, le jour de leur découverte — il se nommait alors Pompéjac — et aussi pourquoi on ne trouve trace d'aucun autre déplacement jusqu'au neuvième siècle.

4° Dans le récit du drame s'explique aussi la présence au Vernemet d'une foule considérable supposant le voisinage d'une ville, et d'un « *præses antedictæ urbis* », qui ordonne l'arrestation, l'interrogatoire, et condamne à mort.

5° On explique l'existence des *deux* basiliques de Fortunat, la nouvelle, *à Vernemetis*, *l'ancienne*, « *apud Garumnam* », et même avec celle-ci le détail exemplaire du châtiment infligé providentiellement au profanateur, qui se noya « *juxtà martyris sepulcrum...* » tout près du tombeau sacré. En

Digitized by Google

traversant le fleuve d'une rive à l'autre dans une barque il fut englouti par les eaux, écrit dans sa version du Bosquet (1).

Or la Garonne passe là précisément pour ainsi dire sous les murs de l'Eglise. Puis l'on comprend que cette église, vieille d'au moins un siècle, réclame des réparations importantes comme celles que Saint Léonce y fit exécuter.

6° On trouve tout naturel aussi que les soldats de Gontran se dirigeant vers Comminges l'aient rencontrée sur leur route, en remontant le fleuve, « non loin de la frontière Agenaise où le saint consomma son martyre », et que la population du « *Castrum* » s'y soit réfugiée pour échapper au pillage.

Tout est là, dans ce cadre de quelques kilomètres, tous les traits signalés par les textes. Nous en concluons que c'est bien le pays qu'ils ont voulu décrire en leur temps, par conséquent le théâtre même où se déroulèrent les événements racontés sur notre Saint Vincent du Mas.

Qu'on nous en cite donc un autre au monde qui réunisse également tous ces caractères sans exception.

L'enchaînement de tous ces faits nous ramène, pour la date, vers 282 au moins. Plus tard, ils s'expliqueraient difficilement. Faut-il remonter plus haut ? ce n'est pas impossible ; on peut l'imaginer d'après le passage « *eo amplius* » plus de trente lustres ; rien de positif ne le confirme.

VII

Son culte. — Ses miracles

Et maintenant qu'ajouter encore à ce tableau d'histoire, où notre saint paraît bien dans le cadre voulu par la Providence, et choisi par lui-même sous l'inspiration de celle-ci sans nul doute ?

Les Actes, Fortunat de Poitiers, Grégoire de Tours, les légendes des Bréviaires, disent à l'envi la vénération des ha-

(1) « Juxtà martyris sepulcrum..... in navicula ad alteram ripam fluminis transeunte ab-orbentibus undis demersus. » (Du Bosquet, *in fine*.)

Digitized by Google

bitants du pays et des environs pour le sanctuaire privilégié où reposait la glorieuse dépouille, l'empressement universel à s'y rendre en pèlerinage pour implorer des grâces, les nombreuses faveurs obtenues près du tombeau par l'invocation du martyr, ses miracles.

Ce mouvement, ces manifestations de piété publique durent être entravés sous la domination des Visigoths ariens, du moins au temps où ils persécutaient les catholiques, entre 475 et 507. Mais ils reprirent sûrement avec la victoire de ceux-ci à Vouillé, et la paix.

Nous voyons dans les années suivantes, un archevêque de Bordeaux, saint Léonce, faire un vœu à notre saint de Pompéjac, vœu exaucé sans doute, puisque, en retour, le bénéficiaire fit restaurer magnifiquement la basilique « *apud Garumnam* ».

« Hujus amore novo pia vota Leontius explens
« Quo sacra membra jacent stannea tecta dedit » (1).

La reconnaissance de bien d'autres pour les bienfaits reçus par l'intercession du martyr, se traduisent en présents, qui, accumulés d'année en année, tentèrent plus tard la cupidité des soldats de Gontran.

A leur approche d'ailleurs, les habitants du lieu s'étaient réfugiés en masse dans la basilique, emportant avec eux tous leurs objets d'or ou d'argent, espérant que des soldats catholiques respecteraient un lieu si saint et n'oseraient pas violer cet asile consacré.

Cela ne fit qu'irriter la convoitise des pillards. Les portes, solides et bien closes, résistant à leur poussée, ils y mettent le feu, l'activent et l'entretiennent longtemps sans réussir à les faire céder. Ils durent les briser à coups de hache ; alors, se ruant par la brèche ainsi ouverte, sur la foule des fidèles tuant au hasard du glaive, ils pillent à volonté jusqu'aux vases sacrés eux-mêmes.

---

(1) Fortunat : Carmen VIII. Voir le texte entier « Pièces justificatives », VI

Digitized by Google

S'il n'empêcha pas le crime, Dieu ne manqua point de le venger. Les coupables en furent punis sur l'heure ; et saint Grégoire de Tours raconte le fait comme un insigne prodige à la gloire de saint Vincent. « Malheur aux envahisseurs de son temple ! »

« Soudain, écrit-il, *par un signe céleste* (1), Dieu les frappe de terreur : plusieurs ont les mains dévorées par un feu étrange qui jette une fumée épaisse ; quelques-uns, saisis par le démon et possédés, criaient comme des furies en appelant le martyr ; d'autres enfin périrent dans les flots de la Garonne, ou se percèrent de leurs propres glaives, ou furent pris et tourmentés de maladies diverses. *J'en ai vu moi-même aux environs de Tours*, qui avaient participé à ce crime, périr de mort violente ou subir toute leur vie d'intolérables tortures. Beaucoup se déclaraient voués par la justice de Dieu à une triste mort, pour l'injure faite à saint Vincent » (2).

Secourable aux fidèles, il demeurait terrible aux sacrilèges et aux impies. Quand les Visigoths ariens et persécuteurs possédaient l'Aquitaine, l'un d'eux, Nicaise, qui pilla l'église aussi et essaya de détruire le tombeau dont il brisa le marbre et dispersa les reliques, l'avait déjà éprouvé, se noyant peu après dans la Garonne qu'il traversait en barque, juste en face et au pied de la basilique profanée par lui. Dieu venge son martyr ajoute la « Passio », et celui qui l'avait troublé dans sa tombe, ballotté par les flots, n'eut pas lui-même de sépulture.

Ainsi notre diacre agenais se montrait bien le protecteur puissant, ou le patron du pays. Le Mas n'en eut jamais d'autre ; même en changeant de nom, vers le dixième siècle, la ville garda son culte traditionnel pour son martyr, si bien, nous l'avons dit, que celui-ci changea comme elle son nom et devint « saint Vincent du Mas » : « A Manso ». Même quand ses reliques furent transportées ailleurs, une florissante collé-

(1) « Ecclesia S^a^ Vincentii « illustrata fuit cælesti visione ». (Bolland, Comment. prævius.)

(2) Greg. Turon : *De Gloria martyrum*, lib. I, mirac., c. 105. *Hist. Francorum*, lib. VIII, c. 3[illegible].

Digitized by Google

giale y vécut de son souvenir et glorifia ce nom qu'elle ne cessa de porter durant huit siècles, jusqu'à la Révolution française (1).

Dès le onzième, relevant avec amour, du milieu des ruines accumulées par l'invasion normande ou par un trop long abandon, les débris de l'antique et riche basilique, elle édifia lentement, sous le même vocable et au même lieu, pour y perpétuer le culte de son martyr, une église nouvelle aux proportions grandioses, toujours debout celle-là, et absolument remarquable malgré des réparations maladroites qu'on lui a fait subir.

Elle est du plus pur style roman, à trois nefs, et mériterait une étude détaillée, surtout pour les 18 chapiteaux sculptés qui les décorent d'autant de sujets bibliques.

Dans tout l'Agenais, son culte fit surgir d'assez nombreuses églises, soit paroissiales, soit annexes, érigées sous son vocable. Mais sa renommée franchit ces étroites limites et le fit honorer en divers diocèses de France. Fortunat de Poitiers, saint Léonce de Bordeaux, saint Grégoire de Tours, en sont la preuve, ou par leurs écrits, ou par leurs actes.

Tillemont assure que la cathédrale de Chalon-sur-Saône lui était dédiée : « Saint Vincent, martyr, dans l'église duquel

(1) Ce sceau était publié et décrit par M. Ph. Lauzun dans sa brochure *Le Sceau de la ville de Condom au* XIII*e siècle*. Auch, G. Foix, 1883, page 17. La matrice de ce sceau provient de la collection Daugé. Elle passa dans la collection Charves. M. Lauzun en fit l'acquisition en 1883. Elle appartient aujourd'hui à M. l'abbé Marboutin.

Digitized by Google

se tint le concile de Chalon-sur-Saône, *est celui d'Agen*, quoique cette église, qui est la cathédrale, prenne aujourd'hui pour patron celui d'Espagne » (1). Le docte historien nous dira tout à l'heure la cause de ce changement.

Dans ce concile même, tenu vers 650, « les évêques assemblés se prosternèrent aux pieds des autels pour adresser *un vœu au saint martyr* Agenais, en faveur de Clovis II alors gravement malade. Ils conjurèrent le saint d'intercéder auprès de Dieu pour qu'il rendît la santé au roi des Francs, et qu'il lui accordât de longs jours... Baronius, dans son Martyrologe, dit aussi que c'est à saint Vincent d'Agen que les Pères du concile de Chalon s'adressèrent pour obtenir la santé de Clovis » (2).

Et ils l'obtinrent puisque ce roi vécut encore six ans. « Environ 150 ans auparavant, Saint-Avit de Vienne parle d'une solennité de saint Vincent qui se renouvelait tous les ans et à laquelle il prenait part. Le prince Sigismond y venait assister. Le P. Sirmond croit que c'était à Chalon » (3).

Le culte du diacre agenais fut donc à l'origine fort répandu en France. Depuis, il a été supplanté en beaucoup d'églises par saint Vincent de Sarragosse. Des écrivains ont dit que la plupart des églises dédiées à notre saint abandonnèrent son patronage lorsque, au XVIe siècle, certains savants trop accrédités et grands amateurs de légendes voulurent, contre toute vraisemblance, en faire un évêque successeur de saint Caprais, sur le siège d'Agen.

Tillemont pense de même : « Il y a dans le diocèse d'Agen, écrit-il diverses églises et une célèbre collégiale au Mas-d'Agenais, sous le vocable de Saint Vincent. Quelques-uns prétendent que toutes les anciennes églises de l'Aquitaine qui portent le nom de saint Vincent, sont de celui-ci, quoique celui d'Espagne y soit aujourd'hui honoré comme patron » (4). Nous en comptons une vingtaine encore dans le

(1) Tillemont : *Mém. p. l'Hist. Ecclés.*, tom. IV, p. 545.
(2) Tillemont : *Ibid.* — Barrère : *Hist. relig. et monum.*, p. 66.
(3) Tillemont : *Ibid.*, p. 548.
(4) Tillemont : *Mém. p. l'Hist. Ecclés.*, tom. IV, p. 545 s. q.

Digitized by Google

Lot-et-Garonne. Combien y en eût-il autrefois ? Combien dans la Gironde et dans le reste de l'Aquitaine ?

Loin de servir à la gloire de notre martyr agenais, l'hypothèse gratuite de son épiscopat n'a fait que l'obscurcir. On ne détruit pas impunément une tradition douze fois séculaire, et les fidèles accoutumés dès longtemps à honorer un diacre martyr, n'ont plus reconnu leur patron dans l'évêque, d'ailleurs invraisemblable, que les novateurs leur présentaient. Ils se sont ralliés au diacre espagnol de même nom.

Conséquence bien plus grave : Puisqu'il n'était plus simple diacre, notre saint a perdu le patronage d'un grand nombre d'églises, par là-même il disparaît de la mémoire des fidèles, il n'a plus aucune attache qui le rappelle dans le pays agenais. Par ailleurs, transformé en évêque il ne paraît sous ce titre dans aucun texte écrit. Un pas de plus, et, malgré des récits anciens, complets, en trois versions, de son martyre, il va disparaître de l'histoire comme n'ayant pas existé. Nous l'avons vu, ce pas a été fait, en 1901 ; M. l'abbé Saltet n'a voulu voir dans ces actes qu'un « *arrangement artificiel* » autour d'une relique du martyr de Sarragosse, et supprime, sans autre forme de procès, notre saint diacre d'Agen. Une fois dans le domaine des fictions on ne s'arrête plus.

Mais, grâce peut-être aux Martyrologes, la renommée de saint Vincent du Mas qui figure en plusieurs éditions du hiéronymien (1), ne se borna pas aux diocèses de France. Elle

---

(1) « *Martyrologium Hieronymianum* », édité en 1894 par MM. J.-B. de Rossi et L. Duchesne, en tête des Acta S. S., nov. tom. II, nous y lisons, col. 77, au « *V° Idus Junii* », 9 juin :

Cod. Bernensis : « Et in Galleis civit. Aginno loco pompeiaco passio sancti Vincentii martyris. »

Brev. Richenoviense (Reichenau) : « In Galliis civitate Agenna passio S^u^ Vincentii. »

Cod. Wissenburgensis, ex Fontanellensibus, 4 CXIII : « In Gallia pompeiaco passio S. Vincentii martyris. »

« Toutefois, ajoute Mgr Duchesne dans ses « *Fastes Episcopaux de l'ancienne Gaule* » (tom. II, p. 142), comme le M. S. d'Epternach n'en parle pas, il n'est pas probable qu'il ait été marqué dès la première édition (v. 595). »

Dans ses « Prolegomena » sur le même Martyrologe (p. XLIV), M. J.-B. de Rossi note également que si ce « Codex Epternacensis » omet un certain

Digitized by Google

s'étendit au delà, jusqu'en Pologne, en Westphalie, où il eut des autels et fut honoré, assurent les Bollandistes.

Les églises de *Gnesen*, de *Cracovie*, d'*Utrecht* avaient son office et probablement une copie de ses actes. Ce qui explique la présence, à *Utrecht*, et à « *Bodec* » en Westphalie, des deux manuscrits collationnés et reproduits par les célèbres auteurs des « *Acta Sanctorum* ».

Enfin, si nous en croyons le poète Fortunat, cette renommée de saint Vincent s'étendit même à tout l'univers :

...Toto sonus exiit orbe

« *Nec locus est ubi se gloria celsa neget* » (1). Pieuse hyperbole ou exagération de poète, dira-t-on. — Peut-être ; mais ce poète, Venance Fortunat, de Poitiers, est un évêque, aussi distingué par la vertu que par le talent, et c'est un saint que l'Eglise de Poitiers célèbre dans son Martyrologe local comme un « *vrai trésor de doctrine et de sainteté* ».

Tout n'est donc pas imaginaire lorsqu'il écrit : « *Toto sonus exiit orbe* », ce nom de Vincent d'Agenais a retenti dans le monde tout entier. Figurant avec éloge dans le très ancien Martyrologe de Florus, dans ceux d'Adon de Vienne, d'Usuard, d'autres encore y compris le hiéronymien (2), il a retenti au moins dans les églises, les monastères, partout où ces Martyrologes étaient lus : preuve qu'il y avait un fondement réel dans l'attestation de Fortunat.

Heureux siècle où pas un lieu au monde ne refusait à notre diacre martyr le suprême honneur du culte ! D'autres temps plus sombres sont venus depuis qui ont tenté de l'amoindrir. On osa, vers le IXe siècle, soustraire ses reliques à

---

nombre de saints français, ils sont pour la plupart de Poitiers ou des cités environnantes : Tours, Saintes, Brive, Agen ; v. g. au 30 décembre : « Florentius Pictaviensis, Perpetuus Turonensis... au 9 juin : « *Vincentius Aginnensis* » ... « Il en conclut que ce texte vient d'une source plus ancienne et différente des autres manuscrits. Mais le Cod. Bernensis, que M. de Rossi déclare être « *magni* pretii » (*Ibid.*, p. X), remonte à 766, à 770 au moins. (*Ibid.*, note.)

(1) Carmen IX. De Basilica S. Vincentii Vernemetis. Voir « Pièces justificatives », VII, le texte entier de ce poème.

(2) Composés au IXe, VIIIe et peut-être VIIe siècles.

Digitized by Google

Pompéjac. Ceux-là du moins avaient pour but de l'arracher aux profanations des impies et de continuer à l'honorer dans l'abbaye de Conques. De nos jours, il a fallu défendre jusqu'à l'existence du diacre agenais. Nous en sommes réduits à reconstituer laborieusement le peu qui reste de cette mémoire auguste et jadis si glorieuse.

Pour cela nous n'avons eu qu'à évoquer les vieux témoins et à mettre de nouveau en lumière, dans le cadre des faits, les écrits qu'ils nous ont laissés.

Vous jugerez, ami lecteur, dans quelle mesure nous avons réussi.

Chanoine A. Bert.

Digitized by Google

Les Ecuries du Roi à Agen

Sous l'ancien régime, Agen avait sa maison du roi pour loger les hôtes officiels importants, gouverneurs et princes, ou le roi lui-même lorsqu'il faisait à sa bonne ville l'honneur de la visiter. Elle avait aussi des écuries spacieuses pour la nombreuse cavalerie nécessaire aux escortes. Cette maison du roi achetée au XVIIme siècle, n'existe plus, le théâtre Ducourneau en occupe la place. Les écuries elles-mêmes sont démolies, mais les vieux Agenais donnent le nom d'écuries du roi, à un édifice en briques, orné de quatre grandes arcades, d'un toit à mansardes couvert d'ardoises aux combinaisons originales, qui se dresse à l'intersection des rues Louis-Vivent et Général-Arlabosse ou rue du Manège.

Ce bâtiment d'une élégante simplicité est bien une écurie, mais une écurie particulière élevée en même temps que l'hôtel voisin de M. de Calmels-Puntis, vers le milieu du XVIIIme siècle.

Les vraies écuries du roi, étaient du reste à deux pas, adossées au rempart en face, de chaque côté de la porte Saint-Louis. Les magasins de M. Galtié et les maisons qui longent la rue du Manège en occupent l'emplacement. Nous voulons raconter l'origine de ces écuries.

Bernard de Nogaret de La Valette, deuxième duc d'Epernon, fut nommé gouverneur de la Guyenne en 1643. Fils de Jean-Louis, le demi roi, comme l'appelle M. Léo Mouton (1), Bernard était le vivant portrait de son père, par ses défauts, non par ses qualités. Dur, avide, hautain, irascible, d'un orgueil démesuré, il affectait des allures de prince, et il eut vite fait de s'aliéner les esprits dans son gouvernement.

(1) Léo Mouton : *Un demi roi, le duc d'Epernon.* — Paris, Perrin, 1922, et *Le duc et le roi, d'Epernon, Henri IV, Louis XIII.* — Paris, Perrin, 1924.

Digitized by Google

(Cliché Moulin).

BATIMENT DIT A TORT ÉCURIES DU ROI

Digitized by Google

Digitized by Google

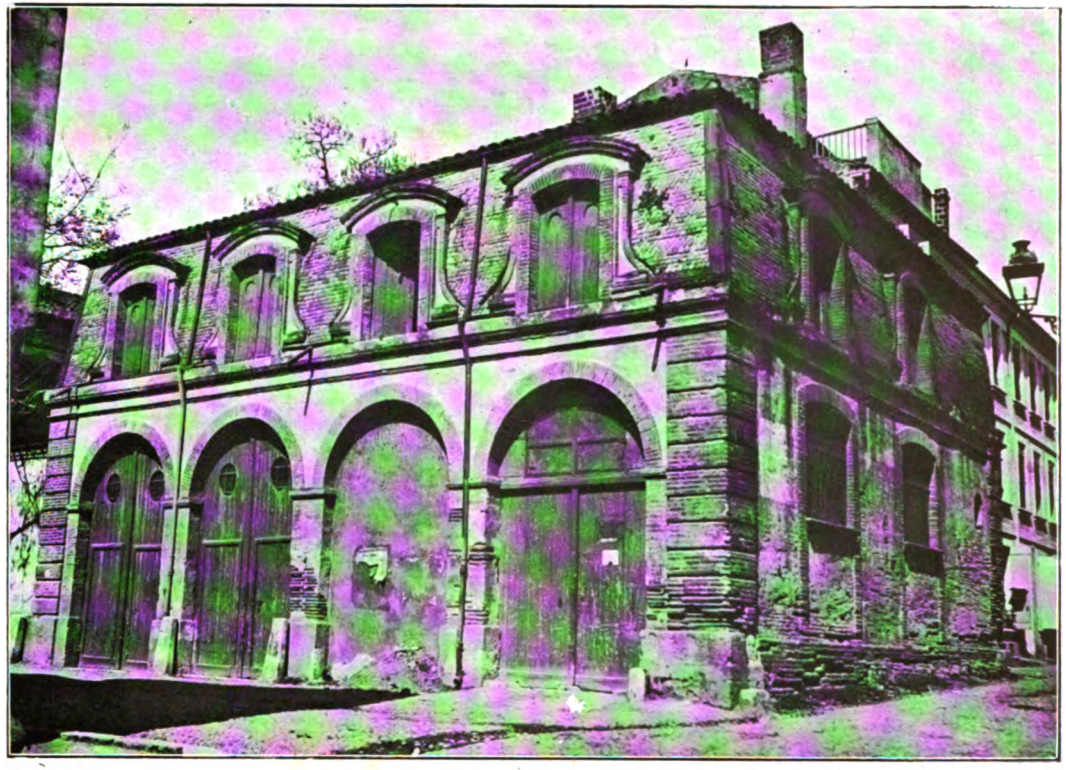

(Cliché Moulis).

BATIMENT DIT A TORT ÉCURIES DU ROI

Digitized by Google

Digitized by Google

Le 19 avril 1644, il fit à Agen une entrée fastueuse, entouré de ses gardes composés de la meilleure noblesse de la province, et d'une suite nombreuse digne d'un prince du sang. Les Agenais lui firent un accueil enthousiaste, et le duc fut conquis par eux, par l'agrément de leur ville et surtout par les grâces et les artifices d'Anne de Maurès, dite Manon de Lartigue, son hôtesse. Pour son malheur, en effet, et pour celui de la province, d'Epernon alla loger rue Saint-Jérôme (aujourd'hui rue Henri-Martin) près des Pénitents bleus, dans la maison de feu Guillaume Maurès, ancien maître des requêtes de l'hôtel de la reine de Navarre Marguerite de Valois, tué dans une émeute, le 17 juin 1635.

Pendant que le gouverneur s'installait et prenait ses aises dans la demeure de Manon, ses gardes, ses valets et les gens de sa suite, étaient répartis par les consuls dans les diverses hôtelleries de la ville. Sa nombreuse cavalerie fut logée dans toutes les écuries disponibles, et elles furent si bien remplies, que les propriétaires se plaignirent vivement du tort que cet état de choses leur portait.

Cela dura un an. Le duc d'Epernon, venu en simple visite officielle et passagère, trouva tellement à son goût le pays, la ville d'Agen et surtout Anne de Maurès, qu'il décida de fixer là sa résidence. Ce serait bien le cas de redire avec Chapelle et Bachaumont :

Agen, cette ville fameuse,
De tant de belles le séjour,
Si fatale et si dangereuse
Aux cœurs sensibles à l'amour.
Dès qu'on en approche l'entrée,
On doit bien prendre garde à soi ;
Car tel y va de bonne foi
Pour n'y passer qu'une journée,
Qui s'y sent par je ne sais quoi
Arrêté pour plus d'une année.

Cette décision prise, d'Epernon s'employa à rendre son séjour agréable. Il fit réparer et embellir la maison des Maurès, créa le jardin de Malconte et pour avoir sa suite et ses chevaux à sa portée, il résolut de faire bâtir, au frais de la

Digitized by Google

ville, des écuries suffisantes. Les consuls excédés par les réclamations incessantes des hôteliers, par des notes lourdes et fréquentes à payer, se laissèrent facilement persuader. Après une assemblée de jurade tenue au début d'avril 1645, ils adressèrent une requête au roi pour demander une imposition sur les sujets taillables de l'élection d'Agen, d'une somme de 19.448 livres 13 sols (1). Ils expliquent les raisons de leur requête et ajoutent : « Ce qui les auroit meuz et portés pour le bien et solagement à tous voz subjets de rechercher un lieu commode pour y faire bastir des escuries quy serviront à l'avenir pour tous les sieurs gouverneurs de ladite province. »

Le duc ne perdit pas de temps. Il manda un architecte pour dresser le plan du bâtiment à construire. Nous ignorons le nom de cet artisan, mais nous savons qu'au château de Cadillac les Clément Metgeau, Pierre Coutereau, Jehan Coutereau, Gassiot Delerm, Desjardins, Pierre Convers et d'autres encore qui travaillaient pour lui, se disaient architectes de Monseigneur le duc d'Epernon. Ce fut peut-être l'un d'eux qui vint à Agen, le 5 avril 1645 « *pour tirer les écuries* » et logea trois jours chez l'hôtesse Mme de Carbon, où il dépensa 6 livres (2).

Le terrain choisi était au quartier Saint-Louis, connu sous le nom de Carné, et, englobé dans l'enceinte de la ville depuis le XIVme siècle. Là, entre la tour de la poudre à l'extémité du sud-ouest des remparts, et celle qui se trouvait en face de l'entrée de la rue des Rondes-Saint-Louis, on ne voyait que quelques misérables maisons entourées de jardins, séparées du mur d'enceinte par le chemin de ronde. L'une d'elles était occupée par l'exécuteur des hautes œuvres. Ce quartier excentrique était desservi par la rue Suderie et la rue de l'Escalette, devenue la portion de la rue Louis-Vivent entre les rues Général-Arlabosse et du Cat.

Il fallait prendre là un emplacement mesurant 55 cannes

(1) Arch. municipales d'Agen, DD-27.
(2) Arch. municipales d'Agen, CC. 381.

Digitized by Google

en longueur contre le rempart et 20 en largeur. Ce qui faisait un rectangle de 98 m. 23 sur 35 m. 72. Le plan de ces écuries comprenaient deux corps de bâtiment de 14 cannes sur 7, c'est-à-dire 24 m. 20 sur 12 m. 50, appuyés au mur d'enceinte et dont l'axe était perpendiculaire à celui-ci. Le premier de ces bâtiments était presque contigu à la tour de la poudre, l'autre au débouché des rondes Saint-Louis. Entre les deux et les réunissant, un auvent à arceaux devait s'appuyer au mur d'enceinte et offrir un abri en cas de mauvais temps pour le pansage. Cet auvent s'appela le *Manège*. Un mur percé d'un portail s'ouvrant en face de la rue de l'Escalette devait fermer la cour au milieu de laquelle se creuserait un puits. Telles étaient les grandes lignes du plan.

Dans ce vaste rectangle la ville ne possédait que le chemin de ronde et une misérable échoppe où vivait le bourreau. Tout le reste, maisons et jardins, appartenait à divers particuliers, auxquels il fallut compter de beaux deniers. Le notaire Leydet, au nom de la communauté passe quatorze ou quinze contrats d'échanges ou de ventes avec Lasserre, fourbisseur ; Lassarade, brassier ; Bétoulière, couvreur ; Guiraud, brassier ; Mlle de Sarrau, Marguerite Bordenave, Noble Marc, Antoine Delas, écuyer sieur de Gayon, qui cédèrent ainsi à la ville ce qu'ils possédaient en ce quartier (1).

Cela suppose déjà une avance de fonds respectable. Les finances de la ville étaient cependant en assez piteux état. La somme prévue dans la requête au roi était destinée à la construction, et encore elle était insuffisante. Le duc pressait vivement, on songea à un emprunt. Les prêteurs furent introuvables. Il fallait cependant trouver de l'argent. La jurade autorisa les consuls, le 30 juin 1645, à vendre la halle où se débitait le poisson salé (2).

Sur les instances d'Epernon, on avait déjà traité avec les maîtres maçons Pierre et Géraud Faugère et Jean Capmartin. Les consuls présents au contrat furent, noble Bertrand de

(1) Arch. municipales d'Agen, DD. 27.
(2) Arch. municipales d'Agen, DD. 27.

Digitized by Google

Béchou, écuyer sieur de Caussade, Me Pierre Méja, conseiller du roi et contrôleur des domaines, Jean Tartas, procureur en la cour présidiale, Amanieu Malartic, conseiller du roi, du roi, président ancien de l'élection d'Agenais, sieur René Gardès. L'acte passé par Leydet entre dans les détails. Les murailles seront de pierres et de briques, le portail en face de la rue de l'Escalette sera de pierres de taille. Le prix en est fixé à 8 livres la canne tant plein que vide. Les entrepreneurs emploieront toujours quatre ouvriers, et ils s'engagent à creuser un puits dans la cour au lieu le plus commode et de telle profondeur qu'il y ait toujours cinq pans d'eau. Ce puits sera bâti à bonne brique, chaux et sable jusqu'à rez de terre et de pierre de taille au-dessus, moyennant 60 livres. Les maçons reçoivent une avance de 266 livres 2 sols, le reste leur sera payé au fur et à mesure du travail exécuté.

Les travaux de déblaiement commencèrent presqu'aussitôt. Les ressources cependant étaient insuffisantes. Les Pères Carmes prêtèrent 300 livres assignées sur le poids de la ville et sur la vente d'une aubarède. On emprunta 60 livres au syndic de l'hôpital (29 novembre 1645). Au mois de décembre la requête du roi qui n'avait pas eu de réponse fut renouvelée, pour obtenir l'imposition de 19.447 livres.

Malgré tout, l'ouvrage allait son petit train. A la fin du mois de décembre Jean et Guillaume Gouze, sont adjudicataires pour la charpente, Carbon Gasquet entreprend la fourniture du bois. En mars 1646, Jean Figeac et Etienne Castan, maîtres couvreurs, s'engagent à faire la couverture et le pavé des écuries moyennant le prix de 1655 livres. Ils reçoivent 800 livres d'avances. En juin 1646, une partie de la bâtisse est faite, mais il n'y a pas d'argent en caisse pour payer. La jurade donne aux consuls l'autorisation d'emprunter 600 livres à l'hôpital.

Au milieu de l'année 1646, les écuries étaient inachevées. On s'avisa alors que pour conduire les chevaux à la Garonne, il faudrait faire un long détour pour aboutir à la Porte de Garonne. Ce serait fort incommode. Pour y remédier, la ju-

Digitized by Google

rade décida qu'on ouvrirait une porte dans le rempart au centre du manège et que l'on construirait un pont sur le fossé. Le 13 septembre 1646, Géraud Faugère s'engage « à construire et bastir un pont de pierre de taille et brique sur les fossés de la ville entre la Porte Neuve et la tour de la Poudre, ouvrir la muraille de ladite ville au milieu du manège couvert qui a esté basty le long de lad. muraille et en l'endroit dud. pont et bastir une porte de ville à lad. muraille et sur icelle porte mettre les pierres portant l'inscription du bastiment des écuries et manège suivant l'ordre et commandement de Monseigneur le Gouverneur de la Province, lesquelles pierres sont ez mains de l'ouvrier menuisier pour la gravure d'icelle qu'il pourra retirer ». Le contrat entre dans les détails de la construction qui se fera pour le prix de 950 livres dont Faugère reçoit la moitié. Le travail doit se commencer au premier jour, mais la construction des écuries ne doit pas être interrompue. Faugère s'engage en outre à démolir une grange et une écurie qui sont devant le logis de Monseigneur le Gouverneur (1).

Les travaux furent poussés activement. Le 3 avril 1647, Delcassé, trésorier de la ville, donnait 875 livres pour fin de paiement du premier corps d'écurie, le 10 novembre, 1.984 livres pour le deuxième corps, puis 1.472 livres pour les arceaux du manège, 100 livres pour le puits, 1.250 livres pour la porte de ville (Saint-Louis), 1.260 livres à Guillaume Gouget pour les charpentes des deux écuries, manège, portes, fenêtres, mangeoires et rateliers.

On lit dans le compte de Delcassé : « Aurait fait porter de Bordeaux cinq pierres de Taillebourg pour fere graver les armoiries du roy, de Monseigneur le Gouverneur de la Province et payé d'icelle compris le port, 14 livres.

« Aurait payé à Gayau, imprimeur, pour avoir imprimé les lettres qu'on désire graver sur lesd. pierres la somme de 10 livres.

« Aurait aussi payé au Lorrain pour avoir poly lesd. pierres

(1) Arch. municipales, CC. 381.

Digitized by Google

icelles gravées et dorées les lettres, 64 livres » (1). Il s'agit ici de Jean Graveau dit le Lorrain, maître menuisier.

Tout ce travail était terminé au début de l'année 1648. D'Epernon n'en jouit pas longtemps. Pendant la construction des écuries, il donna des fêtes brillantes en l'honneur des demoiselles Maurès et surtout en l'honneur d'Anne de Manon (2), dont il était le fervent serviteur. Cela valut aux Agenais une série de réjouissances dont l'une fort mémorable en 1650, pour la rentrée de la Cour des Aydes. C'est à cette occasion que la troupe de Molière se fit entendre à la salle du jeu de paume. Mais cela n'allait pas sans frais, sans tracasseries, sans vexations. Les Agenais finirent par se lasser. Leur esprit frondeur persifla le gouverneur et chansonna ironiquement ses amours. Pour se venger, d'Epernon mit la ville à la discrétion de ses soldats, qui commirent des insolences sans nombre.

Après sa guerre contre Bordeaux, d'Epernon perdit son gouvernement. Il quitta Agen en emmenant sa maîtresse Anne de Maurès à son château de Loches.

Parmi les griefs articulés contre le duc par le parlement de Bordeaux, le 8 juin 1649, on relève celui-ci qui se rapporte aux écuries d'Agen : « Adjousterons l'imposition de trente mille livres, faite sur l'Agenois, pour la bastisse de quelques escuries, sans aucune permission du roy » (3).

Désormais, les consuls agenais, possédaient des écuries spacieuses, dont ils eurent à se servir plusieurs fois.

En 1766, M. le comte de Malvin de Montazet, seigneur de Quissac, voulut acheter les écuries du roi et présenta un mémoire au contrôleur général. La ville démontra que ces écuries étaient sa propriété et la vente n'eut pas lieu.

Pendant la Révolution et l'Empire, ces écuries furent tour

---

(1) Arch. municipales, CC. 381.

(2) *Note sur Mademoiselle de Maurès, plus connue sous le nom de Manon de l'Artigue ou de Manon de Lartigue*, par Ph. Tamizey de Larroque. - Paris, Aubry, 1874.

(3) *Histoire des mouvements de Bordeaux*, par Fonteneil. A Bourdeaux, Mongiron-Millanges, 1651, p. 201.

Digitized by Google

à tour salle de spectacle, dépôt de bestiaux et de prisonniers de guerre, ou logement pour les régiments de cavalerie.

En 1795, nous apprend Proché, on commença à combler le fossé qui longeait le mur d'enceinte depuis la Porte Neuve jusqu'à la porte Saint-Louis. L'ouvrage se fit lentement. Sur l'aqueduc que l'on construisit on établit de beaux jardins précédant des maisons adossées au rempart. La rue qui prit la place du fossé s'appela d'abord rue des Acacias et porte aujourd'hui le nom de Bernard-Palissy.

La porte Saint-Louis, qui s'ouvrait dans le manège fut démolie en 1808. Les écuries du roi furent vendues et disparurent au cours du XIXme siècle.

J.-R. MARBOUTIN.

Digitized by Google

Erasme et le Cicéronianisme au XVIe siècle

PREMIÈRE PARTIE

Erasme critique de son temps

La présente étude se rattache à l'histoire de l'Agenais par le rôle que Jules-César Scaliger joua dans la polémique du Cicéronianisme au XVIe siècle. On entend par ce mot l'orgueilleuse manie de l'imitation exclusive de Cicéron dans tous les exercices de la pensée exprimée en latin. On sait avec quelle ardeur, à l'époque de la Renaissance, les esprits se plongèrent dans l'étude de l'antiquité. Dès que l'Europe se fut mise à l'école de l'Italie, héritière des trésors littéraires des anciens, il y eut dans toutes les nations une soudaine éclousion de talents. Les humanistes rêvèrent d'atteindre la perfection dans le style latin, écrit ou parlé. Dans beaucoup d'écoles, il n'y eut plus pour les élèves comme pour les maîtres qu'une seule langue permise, la langue latine. Aussi le français qui, un siècle plus tard, allait être la plus belle langue du monde, eut, en pleine formation, ses destinées menacées.

L'excès devait sortir de cet enthousiasme fébrile pour l'idiome des Romains. Cicéron, étant considéré comme le meilleur modèle du style latin, fut considéré aussi comme le seul modèle à imiter. Quiconque, disait-on, se nourrirait, jusqu'à les dévorer, des autres auteurs, délaissant Cicéron, s'exposerait à mourir de faim.

Le prudent Erasme, homme très modéré, marchant toujours dans les voies moyennes, s'émut de cet exclusivisme qui ne tendait à rien moins qu'à dessécher les intelligences. Virgile avait tiré des perles du fumier d'Ennius. Molière, La Fontaine, Racine, au XVIIe siècle, devaient prendre le bien où

Digitized by Google

ils le trouvaient, et s'approprier les pensers antiques par une adaptation personnelle.

Erasme prêcha ce sage éclectisme dans le *Ciceronianus*, dialogue entre deux personnages, l'un partisan de l'imitation libre, conforme aux goûts et aptitudes de chacun, homme de bonne mine, d'humeur gaie, vrai cadet de Gascogne, né en Hollande ; l'autre pâle, amaigri par les longues veillées consacrées à établir un vocabulaire de la langue cicéronienne, pour ne pas risquer, en écrivant, de se servir d'une tournure ou d'un mot non employés par l'orateur.

J.-C. Scaliger s'était enrôlé dans la légion cicéronienne. Homme d'un tempérament ardent, absolu dans ses conceptions, ne concédant rien aux idées des autres, il jugea Erasme comme un contradicteur qu'il fallait traiter en ennemi. Aveuglé par une haine gratuite, il ne vit pas que, dans la discussion, le respect des idées d'autrui s'impose à tout homme bien né, que la courtoisie est de règle, et que les disputes haineuses, loin de projeter sur la vérité l'éclatante lumière, l'enveloppent d'obscurité.

Il serait long d'énumérer les calomnies dont il accabla Erasme, le rendant responsable de tous les maux dont souffrit le XVIe siècle. Au regard de ces calomnies, les épithètes de bâtard, de paresseux, d'ours ivre de vin, qu'il lui décoche, sont des aménités.

L'humble et savant moine de Rotterdam, d'abord en communauté de vues avec Luther sur certaines réformes à apporter dans l'Eglise, s'était retourné contre lui, aux premiers excès des Luthériens à Bâle. Il avait écrit aux princes et aux rois pour qu'ils fissent tous leurs efforts afin d'éviter l'effusion du sang. J.-C. Scaliger lui imputa néanmoins l'origine du protestantisme, et les calamités qui ensanglantèrent le XVIe siècle.

Erasme repoussa la cicéromanie comme un fanatisme littéraire qui tyrannisait les esprits, au lieu de les laisser se développer par une imitation libre et judicieuse. J.-C. Scaliger l'accusa de détourner les jeunes gens du travail, et de conspirer contre le progrès des études.

Digitized by Google

Il écrivit contre Erasme deux discours en latin, puis des lettres envoyées aux étudiants des collèges de Paris, qu'il faisait juges de la querelle. Fier de sa lignée qui remontait, prétendait-il, aux fondateurs de Rome, il ne pouvait supporter, sans indignation, d'avoir pour antagoniste le bâtard de Rotterdam.

Cet orgueil eut son châtiment. Les élèves du collège de Navarre jetèrent à terre son deuxième discours, et lui firent subir les derniers outrages...

I

J.-C. Scaliger eut-il raison d'attaquer Erasme dans sa vie privée, dans ses doctrines religieuses, dans ses jugements littéraires ? Des prétendus vices ou défauts d'Erasme, je ne dirai plus rien. Je ne crois pas que personne ait jamais accordé le moindre crédit, en cette matière, aux accusations de Scaliger. Les partisans de ce dernier ont pu, seuls, s'en émouvoir, mais à cause du discrédit dont elles frappaient son œuvre. Ce n'est point par la violence mais par la modération que triomphe la vérité. Le mensonge, seul, s'accommode de l'exagération.

Il est d'un plus haut intérêt d'examiner si le moine de Rotterdam fut l'hypocrite adversaire de la religion et des lettres.

Erasme rechercha en tout les voies moyennes, et son rôle, dans une époque troublée par tant de luttes, fut éminemment conciliateur. Il voulut la paix en matière religieuse, politique et littéraire, non pour son avantage, ni pour sa tranquillité personnelle, qu'il compromit d'ailleurs en ne s'engageant dans aucun parti ; car il fut attaqué par ceux qu'il ne soutenait pas à leur gré, avec assez de chaleur. Il est vrai (et ce fut une compensation) qu'il garda ainsi sa liberté et que, placé entre les deux camps, il put prêcher d'un côté et de l'autre la vérité aux catholiques comme aux réformés, et la modération aux princes et aux grands dignitaires de l'Eglise.

Et cette apparente neutralité ne fut pas de l'indifférence. Un indifférent se retranche derrière le doute, et se complaît

Digitized by Google

dans un calme égoïste. Cette attitude ne pouvait convenir à un philanthrope actif comme Erasme qui ne connut jamais le repos.

On a voulu voir en lui un railleur à la manière de Lucien et de Voltaire. Mais la raillerie d'Erasme est propre à édifier plus qu'à démolir. A-t-il été un libre-penseur ? Moins encore. Tout au plus peut-on accorder qu'il jugea librement les personnes et les choses de son temps, qu'il ne pensa point comme avaient pensé jusque-là les scolastiques, les moines et beaucoup d'humanistes trop entichés de l'antiquité. Ce fut pour corriger les excès des uns, refroidir l'enthousiasme intempérant des autres, non pour se faire commodément un culte ou une littérature à lui, non pour nier, mais pour affirmer.

Qu'Erasme écrive le *Ciceronianus* ou qu'il harcelle de mille traits les moines dans ses œuvres, *Adages*, *Colloques*, *Eloge de la folie*, il se place au même point de vue, il vise le même but qui est d'assainir à la fois la religion et les lettres. Aussi n'est-ce point un hors-d'œuvre dans cette étude littéraire, de venger d'abord Erasme des reproches d'impiété et d'hérésie que lui adresse trop souvent J.-C. Scaliger. Les critiques de l'auteur du *Ciceronianus* visant le néopaganisme des Cicéroniens étaient dictées par une préoccupation d'orthodoxie religieuse et littéraire.

Sans doute, Erasme attaquant les ordres monastiques et l'enseignement vicié de la théologie, préconisant une interprétation nouvelle des Ecritures, pouvait passer pour un novateur impie et dangereux. Son adversaire, non versé dans les sciences théologiques, peu capable de le comprendre, était naturellement porté à le taxer de mauvaise foi.

Cependant, J.-C. Scaliger ignorait-il les désordres des moines de son temps ? Depuis plus d'un siècle, l'Eglise était sortie de sa voie. On y chercherait en vain le christianisme du Christ. Ses ministres étaient-ils fidèles au vœu de pauvreté, quand des évêques possédaient jusqu'à deux et trois cent bénéfices, et que des moines allaient trafiquant, comme des escrocs, de choses saintes et de fausses reliques ? Tout se payait à gros deniers, baptêmes et mariages. Ces vendeurs du

Digitized by Google

temple n'ouvraient les portes des églises qu'aux porteurs d'argent. Respectaient-ils la règle austère d'un Saint Benoit ou d'un Saint Augustin « ces moines qui vivaient pour leur panse, leur bouche, leurs débauches, leur ambition et leur cupidité (1), à la manière de Sardanapale ».

En même temps qu'il flétrissait tant de désordres, Erasme signalait les incertitudes et les fantaisies de l'enseignement théologique, faisait la guerre à la superstition et au mensonge, et, en résumé, dans toutes ses critiques, se proposait de rendre à la foi, dégagée de tant d'influences délétères, la pureté et la sincérité des temps évangiliques. Considérant, avec un esprit tout moderne, l'étude directe des textes comme le moyen le plus sûr pour arriver à la vraie science, il voulait qu'on étudiât les Ecritures seulement par le texte, s'efforçant de les dégager du fatras des commentaires théologiques qui les obscurcissait. C'était aussi la méthode des meilleurs humanistes, ses contemporains, conseillant d'étudier les auteurs anciens dans leur propre langue. Cette méthode qui consiste à serrer de près les textes n'est-elle pas la notre ? (2).

On a regretté qu'Erasme attaquant, dans l'Eglise, les personnes et les choses n'ait pas conformé le ton de ses écrits à la gravité des sujets. Il mania trop facilement peut-être l'ironie. « Le plus souvent il frappait à mort l'usage dont il réprouvait l'abus. En même temps la manière caustique et légère dont il traitait les questions ecclésiastiques et les matières théologiques, semant à pleines mains le doute et le soupçon sur sa route, était propre à augmenter le malaise dans lequel de nombreux abus et l'immoralité du clergé avaient jeté l'Eglise, à exciter la défiance contre la doctrine catholique, à préparer les esprits à une grande révolution religieuse et aux nouvelles doctrines qui allaient se faire jour... » (3).

(1) Erasme : *Lettre à Jonas, 1519.* Cf. Ciceronianus (passim).

(2) Cf. Fustel de Coulanges : « Le meilleur historien est celui qui se tient le plus près des textes, qui n'écrit et même ne pense que d'après eux » : *Hist. des Instit. politiques de l'ancienne France.* « La Monarchie franque », ch. 3.

(3) Dr Wetzer : *Dict. encyclopédique de Théologie catholique.* Art. Erasme.

Digitized by Google

Ce penchant à la plaisanterie et à la satire lui furent reprochés par Luther lui-même, avant l'époque de leurs divisions. Dans une lettre à Spalatin (1517 il se plaignait de ce qu'Erasme ne prenait pas au sérieux la désolation religieuse de son temps. « Faire rire les lecteurs de ces calamités au « lieu de provoquer leurs larmes et leur indignation cela est « *érasmien*, mais cela n'est point chrétien » (1).

Du côté des catholiques, le mécontentement les uns, le ressentiment des autres s'exprimèrent plus tard avec plus de sévérité encore. Quand la réforme eut éclaté, on accusa Erasme d'avoir frayé la route aux Luthériens ,pareil au traître qui livre les clefs de la citadelle. Le dicton : « *Erasme a pondu l'œuf que Luther a couvé* » était dans toutes les bouches des moines haineux et des dévots ignorants (2).

Il est incontestable qu'Erasme accueillit avec satisfaction les premières tentatives de réformation de Luther, en conformité apparente avec le but qu'il s'était lui-même proposé. Il voyait, plein d'espérance, sortir de l'obscurité un homme qui, en sa qualité de moine, avait l'autorité nécessaire pour attaquer les abus monastiques (3). Il espérait aussi le concours de bons esprits qui répandraient avec lui partout, dans l'union et la paix, le véritable évangile. Et déjà s'ouvrait à ses yeux une ère nouvelle (4). Mais la crainte empoisonna bientôt ces belles espérances ; car bientôt il vit dans Luther un champion trop impatient d'entrer dans l'arène et d'y frapper de grands coups. Tout en faisant, en l'an 1520, l'éloge de Luther « *dont tous les partisans étaient presque tous les honnêtes gens* » (5), il déplorait des excès auxquels, trop docile, il s'était laissé porter par des criailleries d'insensés. Dans les lettres de l'année suivantes adressée à Peutinger, à Jonas, il se montre très préoccupé des violences de Luther. « Une pa-

---

(1) A. Meyer : *Etude critique sur les relations d'Erasme et de Luther* (p. 17).

(2) Voici comment Erasme se défendit : *Ego posui ovum gallinaceum ; Lutherus exclusit pullum longe dissimillimum.* (Lettre à Cæsarianus, 1524).

(3) V. Lettres d'Erasme 617, 714. Il donne à Luther le nom de *repurgator*.

(4) Lettre à Goclen, 627.

(5) Lettre à Melancthon (1520).

Digitized by Google

reille conduite, dit-il, impolitique au premier chef, est contraire aux préceptes et aux exemples de Jésus-Christ et de Saint Paul. *Luther a parlé trop haut, il a répandu dans toutes les classes du peuple des idées qui n'auraient pas dû sortir des Universités* ; il trouble ainsi la paix générale, ruine les belles-lettres et déchire le christianisme. Mieux valait supporter les misères de l'état ancien en attendant et *en préparant avec patience la venue de jours meilleurs* (1).

D'autre part, se tournant vers les cathoilques, il leur vantait l'œuvre d'assainissement entreprise de bonne foi par Luther ; il leur recommandait de ne pas l'exaspérer par de violentes ripostes. Mais les conseils de la modération sont presque toujours les moins écoutés. La violence plait à l'esprit humain comme un moyen d'affirmer sa supériorité. Il n'appartient qu'aux sages de rester dans la mesure ; et les sages sont le petit nombre...

Luther s'échappa du giron de l'Eglise, et se maria en 1525. Dès lors, rupture complète et lutte intense contre Erasme.

Décrire cette lutte, ce serait sortir de mon sujet. Mais il m'appartient de conclure contrairement aux affirmations de J.-C. Scaliger qu'il ne fut pas luthérien. Il eut sauvé entièrement le catholicisme si, dans des circonstances devenues soudainement défavorables, le catholicisme eut pu être préservé de toute atteinte. Erasme serait resté aux côtés de Luther si celui-ci, plus modéré, moins ennemi des personnes que de leurs prétendues erreurs, avait toujours gardé la mesure avec un esprit de tolérance, en luttant contre les abus. Que de sang aurait été épargné, et quels services ces deux hommes, visant dans la concorde un même idéal, auraient rendus au catholicisme amélioré ! Mais Luther oublia, et d'autres l'oublièrent après lui, le conseil de Saint Augustin : *Aimons les hommes, tuons seulement leurs erreurs.*

(*A suivre*) F. Ferrère.

---

(1) A. Meyer (ouvrage cité), p. 3.

Digitized by Google

MÉDECINS & MALADES AGENAIS

AUX XVIIme & XVIIIme SIÈCLES

Quelque désir que nous ayons de passer au crible des sciences exactes les renseignements conjecturaux fournis par les livres de raison, nous bannirons aujourd'hui toute prétention scientifique, par respect pour les doctes médecins dont la juste renommée honore notre Compagnie.

Nous publierons donc, sans commentaire aucun, de curieuses ordonnances qui dormaient dans les archives privées, et si par intervalles l'ombre de Molière échappe sur le palier quelque sonore éclat de rire, croyez que c'est à notre insu et que nous lui abandonnons toute la responsabilité de ses irrévérences.

Nous nous cantonnerons, d'ailleurs, dans la région de Puymirol que nous connaissons mieux que lui et, pour ne point lui suggérer de réparties trop malicieuses, nous présenterons le personnel médical de la juridiction sans esquisser de portraits physiques ou narrer des souvenirs intimes de nature à diminuer l'autorité des praticiens qui, au XVIIe et au XVIIIe siècles combattirent avec tant de zèle les maladies et non point les malades.

I. Le personnel médical était représenté à Puymirol par de nombreux bourgeois qui étaient de père en fils officiers de santé et retiraient de leur art des bénéfices assez notables pour acquérir de grosses propriétés rurales.

Citons au XVIIe *siècle :* 1° les *chirurgiens* André Castex appelé parfois *Castech* et qui a donné son nom au lieudit de Pastech, Jean Gourraigne, Bernar d et Jean *Péloubères* de qui M. Laffitte, vétérinaire, descend par les femmes, Daniel *Caulet* dont la clientèle était surtout protestante, Pierre *Phe-*

Digitized by Google

lipeaux, Jean *Frontin* dont les descendants émigreront, Denis *Hugon*, parent des notaires de Valence, Daniel *Merle* qui fut consul, Pierre *Arquié*, Jean *Charton*, Jean *Coulon*, Pierre *Auguy* (1), etc., etc...

2° Les *maîtres apothicaires* Pierre *Lassort*, sindic de l'hôpital, Pierre *Fourés* qui a donné son nom à une propriété de la paroisse de Fraysses, Jean *Caulet*, protestant, Etienne *Daignes*, etc...

3° Les *docteurs* Pierre *Laroque*, Antoine *Cantal* (de la famille des Cantal de Gaujac) Clément *Caussé*, Pierre et Paul *Molinié*, etc...

Au XVIIIe *siècle*, il convient de signaler :

1° Les *chirurgiens* Imbert *Bonnafous*, Vincent *Fourcade*, Pierre *Auguy*, Isaac *Labeau*, *Daignes*, *Noguères* (de la Tuilerie), Jean *Lassarrade*, Antoine *Tapie*, Pierre *Desalos*, parent du régent abécédaire, Pierre *Delboulbès*, Daniel et Pierre *Merle*, etc...

2° Les *apothicaires* Antoine et François *Bianabe* chez qui Pierre Souéry, curé de Fraysses, mourut subitement en venant de chanter vêpres à Puymirol, Gaubert et Jean *Pons*, etc.

3° Les médecins Hugues *Delmas*, *Fonfrède* dont la descendance exerça avec éclat la même profession à Agen, Hugues *Gourraigne* professeur à la Faculté de Montpellier, etc... (2).

Est-il vrai que pour conquérir une licence, ces messieurs avaient dû, à ce que rapporte Alfred Rambaud, dans son *Histoire de la civilisation française*, soutenir une thèse dans le goût de celles-ci : « *Les héros naissent-ils des héros et ont-ils le tempérament bilieux ? Est-il bon de s'enivrer une fois par mois, comme le voulait un ancien ? Faut-il tenir compte des phases de la lune pour la coupe des cheveux ? La guéri-*

(1) Pierre Auguy demeurait à l'angle des rues d'Orléans et de l'Hôpital, au garage Laurent Lacoume. A côté, maison Rebel, était un hôpital déjà vieux de deux siècles. Peloulières habitait à Saint-Seurin, Daniel Caulet sous la Cornière, Merle à la Gendarmerie.

(2) Le Dr Caussé demeurait sous la cornière nord à l'ancienne Ecole libre, Noguères à la Tuilerie près Cambot, Lassarrade a donné son nom au quartier sud, rue des Amours, Bianabe tenait boutique à la Citadelle, maison Capmarty, etc...

Digitized by Google

son de Tobie au moyen du fiel de poisson est-elle une guérison naturelle ? De quel organe a coulé le sang quand le côté du Christ fut percé de la lance ? etc... »

S'il faut en croire le même professeur, l'examen, commencé à 5 heures du matin, s'était prolongé en latin pendant la journée entière. La Commission, à laquelle s'étaient joints les lauréats des précédents concours, avait assailli de questions le malheureux candidat qui avait fait dresser dans la salle voisine un buffet des mieux achalandés.

Quant au grade de docteur, qui était inutile pour exercer la médecine, on l'obtenait à la suite d'un nouvel examen qui était un simple échange de discours pompeux et de compliments hyperboliques ; c'est alors que se prêtait le serment de *Juro* narquoisement rappelé dans le *Malade Imaginaire*. Après avoir prononcé la formule sacramentelle, l'assermenté n'ignorait plus rien des tempéraments et des humeurs, lesquelles étaient au nombre de quatre : le sang, la pituite, la bile et l'atrabile ou mélancolie. Il savait que la conjonction des astres et la direction des vents exercent une action importante sur les épidémies. Il se méfiait des drogues et prescrivait surtout les saignées, les purgations et les clystères.

La saignée avait des partisans passionnés, tel Guy Patin qui, en 15 jours, saigna 13 fois un enfant de 7 ans, en saigna un de 3 mois et un de 2 jours, saigna des vieillards de 80 ans, saigna 12 fois sa femme et 24 fois son fils dans une seule maladie et se saignait lui-même autant par passe-temps que par nécessité.

D'autres malades étaient condamnés à des purges continuelles et le journal de Dangeau montre à quel point Louis XIV abusait de cette médecine.

Les clystères relevaient du domaine inférieur de la chirurgie ; le chirurgien s'en déchargeait sur son potard et c'est pourquoi on ne voyait M. Fleurant qu'avec une seringue à la main « Allez, Monsieur ! on voit bien que vous n'êtes pas accoutumé à parler à des visages ».

L'apothicaire ou pharmacien était un marchand vendant un peu de tout. Il avait acquis ses parchemins en répondant

Digitized by Google

à *l'acte des herbes et des plantes* puis en composant un chef-d'œuvre comme on faisait dans les corps de métier.

Au XVIIIe siècle apparurent les spécialités pharmaceutiques. Quand la purge eut une tendance à remplacer la saignée, tous les droguistes de l'époque cherchèrent ce qu'on n'a pas encore trouvé : une purge agréable. Naturellement tous les partisans de la saignée protestèrent contre ces préparations et en firent le procès devant la Faculté. Comme, d'autre part, les médecins étaient autorisés à inspecter les pharmacies et brûler tout ce qui ne leur plaisait pas, les apothicaires n'osèrent tenir en dépôt des poudres purgatives, si bien que les inventeurs de ces produits les firent débiter par des particuliers.

II. Merveilleux effets d'une poudre purgative. — Noguères de Teoulère, ou de la Tuilerie, maître chirurgien à Cambot et Puymirol, accepta en 1760 d'être dépositaire d'une de ces poudres découverte par messire Jean Ailhaud, conseiller-secrétaire du Roi, seigneur de Castelet, Vitrolles et Montjustin, docteur en médecine de la ville d'Aix en Provence.

Cette drogue, qui portait le nom de *Remède universel*, était préparée par le sieur Astout, d'Avignon et coûtait 12 l. 10 s. le paquet de 10 prises à raison de 25 sols la prise.

On mena grand bruit autour de cette médecine ; le *Mercure de France*, dirigé par Marmontel, en dit beaucoup de mal sous la plume du sieur Thiéri ; les sieurs Lorent et Delamazière la combattirent devant la Faculté ; le Dr Vandermonde l'exécuta dans le *Journal de Médecine*. L'inventeur Ailhaud répondit à tous les périodiques et assemblées savantes et continua la propagande en faisant distribuer par des dépositaires des prospectus de plus de 300 pages ; nous avons retrouvé l'exemplaire de *Noguères* imprimé en 1764 chez Antoine Offray, d'Avignon.

Après quelques pages de polémique, l'auteur insérait les lettres, certificats et attestations de clients que sa poudre avait guéris. L'affluence des correspondants avait été telle que

Digitized by Google

d'Ailhaud, adaptant ses brochures à chaque région, avait pu choisir pour chacune d'elles des pièces justificatives émanant de la région même. *Les Pilules Pink* et le *Fer Bravais* n'ont rien inventé !

M. de Garin, ancien officier à Agen, écrivait le 3 mars 1763 (nous ne citons que les faits essentiels de sa lettre) :

«... Suffira-t-il pour vaincre et étouffer l'invention de « M. d'Ailhaud, de dire qu'il est très dangereux de faire usage « d'un remède qu'on ne connaît pas ? Est-ce que, me trouvant « à Bordeaux, si je devais partir pendant que la marée monte, « je renoncerais à en profiter sous prétexte que je ne connais « ni le principe ni la cause du flux et du reflux de la mer ?... « Depuis 8 ans que je m'en sers pour moi et ma famille, j'ai « eu toujours lieu de m'en louer et jamais de m'en plaindre : « auparavant des vapeurs effrayantes et presque continuelles « me plongeaient dans un état affreux de mélancolie, des fièvres tierces et quartes me travaillaient toutes les années « pendant les mois entiers du printemps et de l'automne ; « tout cela s'est disipé et, grâce à Dieu, sans saignées. Il y a « un an que mon épouse ayant été attaquée à Montagnac, en « Bruilhois, d'une fluxion de poitrine et d'une fièvre putride « tout à la fois fut entièrement guérie en cinq jours au moyen « de dix prises de poudre... Un jeune artisan de 35 ans, qui « était attaqué de l'épilepsie depuis plusieurs années et qui « tombait périodiquement à chaque renouvellement de lune « a été totalement guéri avec 15 ou 18 prises que je lui ai fait « prendre... Un frère que j'ai, curé à quelques lieues de cette « ville, se trouvant chez moi il y a deux mois, fut saisi tout à « coup par une fièvre des plus violentes ; je le sortis d'affaire « en 5 ou 6 jours avec quatre prises... »

Heureuse poudre qui ne prétendait qu'à purger le patient et qui, tour à tour, guérissait dans la même maison les vapeurs, l'hypocondrie, les fièvres tierce et quarte, la fluxion de poitrine, la fièvre putride et l'épilepsie !

Le dépositaire Noguères de Téoulère, ancien officier, écrivait le 17 mai 1762 :

Digitized by Google

« Depuis nombre d'années, la véritable poudre d'Ailhaud « est le seul remède qui a été employé dans mon logis où il « m'a guéri dans les premiers jours de la présente année d'une « fluxion de poitrine. Je l'ai vu opérer journellement avec suc- « cès et sous mes yeux sur les maladies inflammatoires sur « tendres enfants, sur vieillards et sur autres personnes de « tout état, de tout sexe et de tout tempérament. Aussi ne « puis-je voir qu'avec horreur les écarts de M. Tissot... »

Le vieux Magés de St Damien (qui est un Dordé de Magés), écrit le 25 mai 1762 :

«... Il faut que M. Tissot connaisse bien peu ce remède et « son auteur pour en parler si indignement... Quelle satis- « faction pour moi, tout inconnu que je sois à M. d'Ailhaud, « de préconiser son remède qui, à l'âge de 75 ans, me pro- « cure encore le doux plaisir de monter à cheval pour aller « voir mes amis ça et là... »

La poudre purgative guérit donc de la vieillesse et de l'isolement !

Mélet, seigneur de Monbalen, près Laroque, écrit le 10 juin 1762 :

« J'ai été guéri avec 18 prises de poudre en 21 jours d'un « mal de tête habituel, de faiblesse dans les nerfs au point de « ne pouvoir faire cent pas sans m'asseoir, des *dartres* que « j'avais depuis 7 ou 8 ans et de la gale. Pour mes enfants, « je ne me suis jamais servi d'autres remèdes pour tous leurs « maux et pour les vers ».

Que le seigneur de Monbalen avoue avoir été affligé de tant de disgrâces, passe encore ! mais n'y avait-il pas quelque indiscrétion de sa part à amuser la galerie au détriment de sa dame :

« Ma femme se trouvant dans le cas d'être purgée, elle me « demanda une prise de cette poudre : une heure après l'avoir « avalée, elle commença à aller au bassin avec beaucoup de « tranchées et bref, dans le courant du jour, elle fut au bassin « au moins cent fois avec les mêmes douleurs et jusques au « sang avec une fièvre fort aiguë. Le lendemain, elle prit

Digitized by Google

« une demi-prise de la poudre qui lui ôta la fièvre et la remit « entièrement... Un an ou deux après, ma femme eut encore « besoin d'être purgée : elle me demanda 3/4 de prise de cette « poudre ; je lui représentai l'accident qu'elle avait eu, elle « voulut malgré moi toujours là même dose : bref, elle tomba « dans le même cas que dessus et la moitié d'une prise la « remit comme j'ai déjà dit... »

Le 12 juin 1762, *Labastide, premier consul de Saint-Maurin*, écrit à M. d'Ailhaud qu'il n'utilisera désormais plus d'autre remède que cette poudre universelle.

Le 18 juin 1762, *Delord, curé de Bimont*, dit que ses paroissiens et lui emploient ce remède avec succès et qu' « avant de « chercher à critiquer, condamner et apostropher l'auteur de « cette poudre, M. Tissot n'a qu'à en donner une meilleure « lui-même ».

Le comte de Cadrieu, près Villeneuve-sur-Lot, fut assez délicat envers lui-même pour ne pas parler de ses dérangements et assez indélicat envers les autres pour publier les leurs. Est-ce du consentement des patients qu'il disait :

« La poudre d'Ailhaud a guéri *M. de Sainte Foy La Châ-* « *taigneraye* d'une goutte universelle qui ne lui laissait que « la langue de libre ; *M. l'abbé de la Grèze*, alors archidia- « cre d'Agen, aujourd'hui archiprêtre d'Aiguillon, d'un ma- « rasme indéfinisable ; *le comte de Valence*, brigadier des « armées du Roi, alors colonel du régiment de Bourbonnais « et *M. Fabry, sous-maire d'Agen*, de fièvres persistantes ; « le *marquis d'Hauterive* des aigreurs d'estomac qui accom- « pagnaient ses festins et surtout ses beuveries, si bien qu'on « s'attendait à Agen à le voir mourir d'indigestion et de dé- « bauche alors qu'il n'est mort que parce qu'il faut mourir. « Enfin *le comte Laroche de Fontenilles* ne guérit sur le « champ de ses accès de goutte parce que les poudres qu'il « employait étaient contrefaites... »

Chez *Maydieu de Fourret*, paroisse de Saint-Pierre-del-Pech, près Saint-Maurin, cette poudre purgative (drôle de purge !) a arrêté les vomissements de sang.

Digitized by Google

Trarieu père, doyen et juge ordinaire de Beauville, et *Trarieu fils*, notaire royal au même lieu, affirment avec un plaisant enthousiasme « que ce remède est véritablement uni-« versel parce qu'il guérit, sans aucun doute, de toute mala-« die dans le cas de possibilité pourvu qu'en le prenant on « exécute, comme il faut, les règles prescrites... »

Quant à *Fort, de Combebonnet* (aujourd'hui Engayrac) il n'adressa au sieur d'Ailhaud une lettre insignifiante que pour avoir le plaisir de la dater d'*Hendaye, sur la frontière d'Espagne*, et faire savoir par la voie de la presse qu'il voyageait beaucoup.

Nous arrêtons ici nos extraits et nous nous bornerons à regretter qu'on n'ait pas conservé à la Téoulère cette précieuse panacée.

III. Le Dr Gignoux, de Valence, soigne Pierre Canel. — Pierre Canel, lieutenant de juge à Puymirol, ancien notaire de cette ville, était beau-père d'André-Bernard de Léonard, sieur de Lamouroux. Issu d'une vieille famille du pays qui avait fourni à cette juridiction des consuls dès le XIVe siècle. Canel, héritier de sBédrines de La Boissière et par eux des Bédrines de Saint Orens, possédait Laborie, Laprade, Labourdette, Saint-Orens, l'Escalier et Costes. Bien que magistrat royal, il se livrait au commerce, affermait les dîmes de Saint-Urcisse, s'associait à Bezombes pour le commerce des grains et minots, accaparait le blé pour le revendre au détail et au jour le jour à la boulangerie locale. Sa fortune était considérable et il pouvait se droguer sans lésiner sur la dépense. Il eût été le meilleur des clients demandés par Toinette qui cherchait partout « d'illustres matières à sa capa-« ciaté et des malades dignes de l'occuper et d'exercer les « grands et beaux secrets qu'elle avait trouvés dans la mé-« decine ».

C'est le Dr Gignoux, de Valence, qui soignait Pierre Canel. Nous ne savons si la préférence qu'on lui donnait sur ses confrères de Puymirol était justifiée par la supériorité de sa médication, mais nous reconnaissons que ses ordonnances

Digitized by Google

étaient rédigées avec une correction déférente appropriée à la notoriété du malade.

Le 16 janvier 1772 (Canel était alors dans sa 68e année, étant né le 14 août 1704) notre lieutenant de juge sembla sur le point de perdre la tête et le Dr Gignoux se transporta à Puymirol pour l'aider à la retrouver. La consultation écrite qu'il laissa commence par trois croix.

« Si M. Canel a toujours les idées troubles, de la difficulté « d'énoncer, des soubresauts dans les tendons des poignets. « des tremblements des mains et surtout s'il reparaît des mou- « vements convulsifs, on ne pourra se dispenser d'en revenir « de nouveau à une ou deux saignées du pied et on appliquera « même des sangsues aux tempes à une, deux ou trois repri- « ses si les saignées du pied ne débarrassent pas la tête.

« La boisson ordinaire sera l'eau de poulet ou de veau lé- « gère à laquelle on ajoutera sur la fin quelques feuilles de « mélisse et de laitue avec quelques grains de nitre purifié. « On servira un lavement toutes les 6 heures ; on le fera a « l'alternative tantôt avec la casse et tantôt avec une décoction « émolliente à laquelle on ajoutera 2 ou 3 onces d'huile de « lin et une dragme de cristal minéral.

« Le matin, à midi et sur le soir, M. Canel se baignera les « jambes dans l'eau tiède pendant environ demi-heure. Tous « lessoirs, à l'heure du sommeil, on fera prendre deux ver- « res d'émulsion à 4 heures d'intervalle l'un de l'autre.. On « préparera ces émulsions avec 20 ou 25 amandes dont on « extraira le lait avec l'infusion de laitue. On ajoutera sur « chaque verre 6 dragmes de sirop de violettes et un filet « d'eau de fleur d'oranger.

« On continuera exactement l'usage de cette méthode tout « autant que la tête paraîtra prise et nonobstant la présence « de ces accidents, j'estime qu'on pourra purger demain avec « la casse et la manne à l'ordinaire, et qu'on fera très bien de « réitérer ce purgatif encore une ou deux fois en prenant « chaque fois un jour de repos.

« Supposé que la tête se prenne et s'embarrasse encore da- « vantage malgré la méthode prescrite, on appliquera des

Digitized by Google

« épispastiques aux chevilles et sur la partie supérieure des « pieds. On composera ces épispastiques avec un mélange « de vieux levain, de poivre, de sel et de moutarde, le tout « délayé avec un filet de vinaigre. On l'appliquera chaud, bien « assujetti. On le renouvellera fréquemment, au moins toutes « les 6 ou 7 heures. Si ce remède ne produit pas l'effet désiré. « et qu'on aperçoive toujours du trouble dans le cerveau, de « l'engourdissement dans le genre nerveux, on recourra à « l'application d'un vésicatoire camphré à la nuque.

« Si les mouvements convulsifs se montraient comme on « l'appréhende, alors on fera prendre par temps quelque « cueillerée d'une potion faite avec 3 onces d'eau de mélisse, « 2 onces d'eau de fleurs d'oranger et 1 once d'eau de men- « the, ½ dragme de cristal minéral et 20 gouttes de teinture « de castorium on adoucira cette potion avec 1 once de sirop « de Sthœres, à son défaut avec le sirop d'œillet ou tout autre « adoucissant.

« On alliera à ce remède l'usage du sel sédatif d'Homberg « dont on fera prendre 4 ou 5 grains toutes les 2 ou 3 heures « dans une cuillerée d'eau chaude, ou bien on donnera à la « place une poudre faite avec 6 grains de nitre purifié et 1 « grain de camphre. On continuerait ensuite l'usage de la « tisane, des lavements, des bains de jambes et de l'émulsion « dont il est parlé ci-dessus et même on pratiquerait quelque « autre saignée au pied si l'état du pouls le permet, et qu'il « paraisse une direction manifeste du sang sur les parties « supérieures, comme chaleur, rougeur au visage, battements « aux tempes, aux carotides, élancement à la tête. Comme « le trouble à la tête, l'irritation du genre nerveux pourrait « bien être occasionné par le levain de fièvre intermittente « que le malade a eu et qui ne paraît pas avoir été entière- « ment dissipé. On ferait bien si l'on apercevait une marche « périodique intermittente dans le retour des accidents comme « la bourrasque d'avant-hier, le calme d'hier et l'orage d'au- « jourd'hui le font soupçonner, de recourir au quinquina ; « on le donnerait en décoction ou en substance, comme on « l'a verbalement exposé. Si sur la fin de la maladie et dans

Digitized by Google

« la convalescence, la tête ne se remettait pas dans l'état ac-
« tuel, on fera boire de 4 en 4 heures un verre d'infusion lé-
« gère des feuilles de mélisse, de petite sauge et des fleurs
« de tilleul ; on y ajoutera quelques gouttes de sel ammoniac
« et suffisamment de sucre pour l'adoucir... »

C'était assez compliqué. M. Merle, maître en chirurgie, surveillait sur place la marche de la maladie et en rendait compte au Dr Gignoux qui lui crivait, le 21 janvier 1772 :

« Je suis ravi que M. Canel se rétablisse et je vois avec le
« plus grand plaisir qu'il touche à la convalescence. J'estime
« tout comme vous qu'il n'y a rien de mieux à faire que de
« le purger de nouveau, le plus tôt ne sera que le mieux. Il
« peut prendre pour boisson ordinaire une infusion légère de
« feuilles de mélisse et de capillaire, ou bien des feuilles de
« chicorée ou de bourrache avec quelques grains de nitre
« purifié.

« Vous pourrez ensuite mettre M. Canel, au régime des con-
« valescents : la soupe, les pommes cuites, les œufs frais avec
« un peu de vin bien trempé doivent faire d'abord les ali-
« ments ordinaires. Puis vous le ferez passer, comme d'usage,
« au rôti et au bouilli. Je ne vous en dis pas davantage, je
« connais toute l'étendue de vos lumières et je sçais qu'on
« doit compter beaucoup sur votre prudence et sur votre ca-
« pacité. Si cependant il se passe quelque chose de nouveau,
« je me ferai toujours un vrai plaisir de vous aider de mes
« avis... »

Deux ans après, M. Canel étant retombé malade, le *Dr Gignoux* donna, le 17 janvier 1774, la consultation suivante :

« Dans la circonstance présente où se trouve M. Canel,
« j'estime qu'il fera bien :

« 1° De se purger au premier jour avec sa purgation or-
« dinaire faite avec les bâtons de casse, les follicules, la
« manne, etc...

« 2° De passer le lendemain du purgatif à l'usage des
« bouillons suivants :

« Prenez ½ poignée de chiendent, ½ once de racines de pa-

Digitized by Google

« tience sauvage et ½ once de celles de chicorée lavées, ra-
« tissées et coupées par morceaux ; faites-les bouillir avec
« demi-quart de maigre de veau et un nouet d'une once de
« safran de mars apéritif qui pourra toujours resservir pen-
« dant une heure et demi dans suffisante quantité d'eau pour
« qu'après la coction il reste 2 écuellées de bouillon ; ajoutez
« en sortant le pot du feu une poignée de feuilles de bourra-
« che et une poignée de cerfeuil ; passez avec expression,
« ajoutez dans la coulature ½ dragme de sel de Glauber, par-
« tagez en 2 prises, une à prendre dans la matinée et 2 heu-
« res avant le souper, continuant de même pendant 9 ou
« 10 jours.

« 3° On terminera l'usage de ces bouillons par la répétition
« du purgatif ordinaire et puis on reprendra pendant autres
« 9 ou 10 jours des bouillons apéritifs qu'on préparera avec
« ½ once de racines de bruyères, ½ once de celles de persil,
« 2 gros de racines d'aunée ou *enula Campana*, le nouët ci-
« dessus d'une once de safran de mars et demi-quart de collet
« de mouton, ou bien un quartier de poulet maigre ; on fera
« bouillir le tout pendant une heure dans suffisante quantité
« d'eau pour avoir à la fin deux prises de bouillon ; on ajou-
« tera 3 ou 4 feuilles de scolopendre et une poignée de feuil-
« les de chicorée, puis on passera avec expression, on par-
« tagera en 2 écuellées, une pour le matin et l'autre pour les
« 4 heures de l'après-midi.

« Avant la prise du bouillon du matin, M. Canel avalera
« un *bolus* fait avec 10 grains de safran de mars apéritif, 2
« grains de gomme ammoniac et 15 grains de la conserve
« *d'enula campana*, le tout lié avec le sirop des 5 racines. En
« finissant l'usage des bouillons et des bolus ci-dessus, il
« faudra répéter la purgation ordinaire.

« 4° On conseille à M. Canel de tenir un bon régime, la
« bonne soupe, la viande des jeunes animaux rôtie ou bouil-
« lie, les œufs frais, les poires et les pommes cuites, le bis-
« cuit sont des aliments très convenables. La boisson la plus
« appropriée c'est une décotion de vieux clous rouillés, de
« racines de persil et de scorsonère avec quelques grains de

Digitized by Google

« nitre purifié. M. Canel fera un exercice modéré et se pro-
« mènera même au dehors lorsque le beau temps le lui per-
« mettra.

« 5° On remarquera que si la fièvre reprend pendant l'usage
« des remèdes ci-dessus, il faudra de suite les interrompre,
« se purger et reprendre le quinquina jusqu'à ce qu'on ait
« fixé la fièvre. Mais une fois que la fièvre aura cessé, on
« reprendra le fil des remèdes qu'on avait suspendu.

« 6° Si l'enflure des jambes faisait des progrès, on ajou-
« tera aux bolus ci-dessus 10 ou 15 grains sur chaque de
« poudre des cloportes. M. Canel fera un usage modéré du
« vin blanc sur bouteille duquel on fera infuser de la racine
« *d'enula campana*, de cendre de genêt ; on pourrait recou-
« rir même au vin scillitique dont on prendrait une cueillerée
« à café toutes les 3 ou 4 heures.

« Au printemps prochain, si M. Canel va mieux, comme
« il y a tout lieu de l'espérer, on lui conseille de prendre pen-
« dant 20 ou 25 jours une écuellée tous les matins à jeun de
« petit lait de chèvre préparé à l'ordinaire et clarifié. Il pas-
« serait ensuite aux eaux minérales dont on indiquera l'es-
« pèce dans le temps relativement aux circonstances... »

Le vieux juge avait l'estomac solide ; il échappa au mal, il échappa aux remèdes, il échappa aux médecins et ne mourut que 19 ans plus tard, le 17 août 1791, chargé d'ans, de trésors et de péchés.

IV. Daudebard de Ferrussac, seigneur de Joatas, est rhumatisant. — A Joatas, paroisse de la Madeleine, juridiction de Puymirol, habitait Daudebard de Ferrussac, lieutenant colonel et père d'un officier au régiment de Penthiévre : celui-ci devait émigrer.

Daudebard était rhumatisant et, pour des raisons que l'on devine, changeait souvent de médecin. Un tiroir de son bureau-secrétaire était bondé de recettes plus ou moins efficaces contre le mal dont il souffrait. Naturellement la formule changeait avec le traitant mais cela commençait et finissait toujours par une purge.

Digitized by Google

Première formule. — Il faut avant toutes choses que le « malade soit saigné et le lendemain purgé avec une purge « ordinaire.

« Composition du remède. Prenez 4 onces ½ de plomb en « barre, c'est-à-dire qui n'ait jamais servi. Faites fondre dans « une cueillère de fer, puis jetez-y dessus 4 onces ½ de mer- « cure. Versez le tout dans 5 litres d'eau de fontaine que vous « aurez mise dans un plat de terre tout neuf et bien vernissé. « l'essuierez avec un linge et la conserverez 12 jours qu'elle « doit servir. Après un quart d'heure, vous tirez cette ma- « tière de l'eau, la faisant fondre chaque matin, puis verser « dans 5 litres d'eau chaque fois.

« Manière de prendre le remède. — Chaque matin, le ma- « lade prendra 3 bons verres de cette eau, à jeun, d'une heure « à l'autre. De trois en trois jours, c'est-à-dire les 3e, 6e, 9e, « le malade prendra à la place du premier verre une once de « manne délayée dans du bouillon de viande. Le 12e jour, « le malade observera de se purger en règle. Pendant la du- « rée du traitement le malade se privera de verdure, salure « et laitage. Si ce sont réellement des rhumatismes qu'il souf- « fre, le patient le reconnaîtra au 4e ou 5e ojur, ses jambes « désenfleront et il souffrira moins. Si ce ne sont pas des « rhumatismes, ce remède ne l'incommodera pourtant pas. « Si la guérison est incomplète, il n'y a qu'à continuer le « traitement ».

Un autre médecin qui ne croyait pas aux vertus curatives du plomb, ordonna des tisanes.

Deuxième formule. — « Prenez 4 onces de salsepareille fen- « due et coupée à petit smorceaux, 2 onces d'eschiné, 2 onces « de gayac en poudre, 2 onces saxsafrax râpé, 1 once santal « ciprin râpé, 1 once santal rouge râpé, 1 once ½ polipode « de chêne concassé, 1 once ½ iris de Florence concassé, 1 « once coriandre, ½ once semence d'Ammy, ½ once d'anis « vert, 4 onces antimoine cru de Hongrie en poudre renfermé « dans un nouët lâchement plié et qu'on suspendra au milieu « de la liqueur, 2 onces crème de tartre en poudre dans un « nouët comme le précédent, 1 once filaria major desséché

Digitized by Google

« dans un creuset et réduit en poudre, 12 graines d'or en « chaux. Le tout ayant été ainsi disposé sera mis dans un « pot en terre verni tenant 15 pintes d'eau de fontaine qu'on « fera bouillir pendant 6 heures à bouillon modéré et à feu de « charbon, observant de tenir le pot couvert le plus exacte- « ment qu'il se pourra. L'ébullition étant faite, on joindra à « cette composition 1 once ½ de séné mondé du Levant et 2 « onces de réglisse écrasée et qu'on laissera infuser sur les « cendres un peu chaudes pendant 5 heures et pas davan- « tage.

« Brouiller le séné, passer la liqueur à travers un linge « épais, décanter, mettre en bouteille et prendre une pinte « par jour, sçavoir 1/3 à 7 heures, dîner à 11 heures, 1/3 à « 3 heures, souper à 6 heures et 1/3 à 9 heures.

« Pendant qu'on pratique cette tisane, ne pas manger de « fruits, râgouts ou salades. L'on peut encore prendre après « cette tisane du lait ou des bouillons de poulet à peu près « en cette manière : on prendrait un jeune poulet qu'on farci- « rait d'une once des 4 semences froides qu'on arrêterait « avec un point d'aiguille, le poulet étant cuit pour avoir une « prise de bouillon on mettrait dans le pot à bouillir un mi- « serere de feuilles de chicorée sauvage, de cerfeuil, de « cresson, de bourrache, demie poignée de chaque ou en- « viron, un bouillon comme cela pendant 8 ou 10 jours, le « matin avant d'avoir fini de dormir. Je tire le filaria major « et l'or en chaux de chez M. Leméry, chimiste à Paris, tout « le monde sçait la demeure ».

Dans le même tiroir du bureau-secrétaire étaient de nombreuses ordonnances et recettes transcrites par le colonel de Ferrussac. Nous choisissons un peu au hasard :

Contre la paralysie. — « Prenez au mois de mai la fleur de « la petite sauge, 2 grosses poignées de sel. Comme il faut « la remuer ou secouer par temps, il faut la boucher avec « un bon bouchon ».

Contre l'hydropisie. — « Il faut râper la racine de l'iris nos- « tra, la bien exprimer dans 3 cueillerées d'eau et en donner « 2 cueillerées à l'hydropique ».

Digitized by Google

Contre l'hémorragie. — « Il faut bien piler de l'herbe de « millefeuilles et l'appliquer sur le front du malade et der- « rière le col... »

Contre les dartres. — « Prenez une pierre de vitriol bleu « que vous mettrez dans une bouilloire avec un peu d'eau de « fontaine pour la faire fondre. Après fusion, vous ajouterez « un demi-verre de bonne eau-de-vie. Le malade s'en lavera « la plaie 3 ou 4 fois le jour ».

Pour étancher le sang « se faire un frontal de fiente de co- « chon dans un fort vinaigre » (1).

Contre les maux d'yeux « les laver avec de l'eau où l'on « a fait bouillir de la graine de lin et des racines de fraises ».

Contre le rhume invétéré « boire de l'eau où l'on a fait bouil- « lir une grosse poignée de poireaux ».

Contre les brûlures « appliquer sur la plaie un tampon im- « bibé d'eau de vie » ou encore « Prenez une bonne quantité « de fleurs de millepertuis, laissez-la infuser quelque temps « dans l'huile d'olives. Procurez du coton que vous aurez « soin d'imbiber dans cette huile et vous l'appliquerez sur la « partie brûlée ».

Pour les contusions « prenez la fleur de lavande, plongez- « la dans une bouteille d'eau-de-vie où vous la laisserez sé- « journer quelque temps, puis appliquez sur la partie contu- « sionnée une compresse imbibée de ce liquide ».

Onguent pour les plaies. — « Prendre une livre d'huile, « ½ livre de minium, 1/4 de livre de litharge, mettre le tout « dans une casserole et faire bouillir à petit feu. Quand la « mixture a changé de couleur, y plonger les linges qu'on « étendra ensuite sur une barre après les avoir tirés pour « qu'ils soient bien unis ».

Tisane pour un rhume négligé. — « Un demi-quart de « gomme arabique, un demi-quart de sucre candi, trois fruits

(1) Dans la région de Saint-Pastour on combat les migraines en s'appliquant sur le front un bandeau imbibé d'eau-de-vie dans laquelle on a conservé un lézard vert à la tête écrasée.

Digitized by Google

« de dattier, trois onces mou de veau, une demi-tête de pa-
« vot, faire bouillir le tout dans un litre et demi d'eau jus-
« qu'à réduction d'un litre, en prendre matin et soir un demi-
« verre avant ou après le repas ».

Contre les rhumes de cerveau. — « Prendre de la poudre
« d'amidon rendue impalpable, c'est-à-dire passée à travers
« un tamis. On prise cette poudre comme du tabac et on peut
« le faire toute la journée sans inconvénient. Si cela ne suf-
« fit pas, on peut y mêler un quart de sucre en poudre et si
« ce moyen n'entrave pas le rhume, ajouter une très légère
« proportion de poudre d'alun ».

Contre les engelures. — Baigner trois ou quatre fois par
« jour la partie atteinte d'engelures dans de l'eau de céleri,
« puis la garantir du froid. On est certain d'obtenir une gué-
« rison complète en moins de 4 ou 5 jours d'usage de cette
« eau, quelle que soit la gravité du mal ».

V. Mme Daudebard de Ferrussac, née du Lion de Gasques était très sujette aux maux de dents, et comme elle avait son tiroir, elle aussi, dans le bureau-secrétaire de Joatas, nous assisterons près de trois siècles après à tous ses essais de lutte contre les névralgies dentaires.

1° « Se parfumer le visage avec de l'eau dans laquelle on
« a fait bouillir le lierre récolté sur l'aubépine ».

2° « Il faut faire bouillir en un pot de terre dans un pinton
« de vin et un quart d'huile d'olive une bonne poignée de la
« plante appelée en patois brusujet, laisser réduire d'un
« tiers et s'en frotter les gensives malades ».

3° « Une once de crème de tartre, un gros de sel d'oseille,
« un gros d'alun de roche, un gros de cochenille, un gros
« d'iris de Provence, le tout pulvérisé et tamisé ».

4° « La racine qu'on appelle vulgairement pied d'Alexan-
« dre bien lavée et appliquée sur la partie cariée de la dent
« apaise instantanément la douleur ».

5° « Il faut de la staphisaigre appelée vulgairement brome
« carré, la mettre en poudre la plus fine, en faire un paquet
« de la grosseur de la dent fait avec de la toile fine et serrée

Digitized by Google

« qu'on laissera infuser dans de l'eau-de-vie 6 heures ou plus « si on a le temps, puis appliquer le paquet sur la dent. Il est « bon d'en avoir trois pour les changer à mesure que les « premiers ont perdu de leur force ».

VI. Le domestique de Joatas est épileptique et c'est un curé des environs qui le soigne. Voici comment, hélas !

« Il faut préparer le malade de la manière suivante : Huit « jours avant que de prendre le remède, il faut que le ma- « lade s'abstienne de manger aucune crudité ni d'aucune es- « pèce de viande salée ni autres salaisons, ni aucune espèce « de laitage comme fromage, beurre, lait, ni fruits, ni raisins « d'aucune espèce. Il boira le vin bien tempéré ; enfin son « régime doit être bon et humectant. Il faut être assuré que le « malade n'a aucune ex-croissance de chair sur son corps, « s'il n'est pas tombé dans le feu ou dans l'eau. Dans un de « ces trois cas la maladie est incurable. Il faut que le malade « soit saigné l'avant-veille du jour qu'on doit administrer le « remède et purgé la veille avec une prise de corne à chi- « que. Il n'y a que deux jours dans l'année qui sont propres « à administrer ce remède : le renouvellement de la lune de « mars et de novembre à minute fixe, quoique pourtant si « le malade venait à être manqué par son imprudence, chose « qui arrive souvent quand on abandonne le malade, il fau- « drait de suite lui faire reprendre ledit remède et le veiller « de près, l'humeur étant encore en mouvement par la se- « cousse qu'il a déjà reçue et faire bien attention que le ma- « lade ne se découvre pas, ce qui ferait supprimer de suite « la transpiration d'où dépend son salut.

« *Remède.* — Prenez une taupe en vie que vous saignerez « derrière l'oreille ; vous ramassez le sang dans un mortier « de fonte ; après cette opération vous éventrerez ladite taupe « vous en prendrez les entrailles en observant d'ôter le boyau « qui est plein de terre que vous jetterez ; vous mettrez les- « dites entrailles dans le mortier que vous pilerez bien fort ; « après, vous y ajouterez une forte prise de gui de chêne en « poudre ; vous joindrez à tout cela un bon verre de bon

Digitized by Google

« vin blanc du plus vieux que vous pourrez trouver. Le tout « ayant été incorporé ensemble, vous le ramasserez exacte- « ment et vous le ferez avaler au malade au moment même « où la lune passera ; après que le malade aura pris le re- « mède, une heure après, dis-je, on lui servira un bouillon « fait avec une volaille, avec 3 ou 4 soupes seulement. Tout « cela fait, on laissera le malade tranquille et en l'observant « de bien près qu'il ne se découvre pas, même s'il le faut, le « faire tenir par quatre hommes forts et robustes car autre- « ment il est comme impossible que le malade puisse résis- « ter tant il doit souffrir par la grande abondance de trans- « piration. Il ne faut point que le malade change de chemise, « n'importe quelle réclamation qu'il fasse ; il faut que l'eau « qui sortira de son corps perce la couëte et le matelas. Le « lendemain il boira et mangera à son ordinaire. Le chapeau « et tous les habits du malade seront brûlés le lendemain du « remède, si on supposait que le malade soit guéri et l'on « peut aisément s'en apercevoir si les symptomes que je « décris ci-dessus se sont manifestés ».

VII. Le valet de Carrossemiche est mordu par un chien enragé et succombe à la contagion ou au traitement d'un Dr Tant Pis et d'un Dr Tant Mieux qui essaient des remèdes parfaitement opposés.

Dr Tant Pis : « Il faut prendre des écailles d'huîtres, les « bien faire calciner puis les mettre dans un mortier et les « réduire en poudre, les passer dans un tamis pour en ôter « les trop gros morceaux. Il faut avoir des pommes d'églan- « tier que l'on trouvera à certaines branches de ronces sau- « vages qu'il faut bien faire sécher, ensuite les réduire en « poudre comme les huîtres et les passer au tamis ; il faut « prendre une bonne pincée de chaque poudre avec les trois « doigts pour une personne, faire une omelette avec trois « œufs et de l'huile d'olive ou de noix ; ensuite avoir 2 ou « 3 petits brins d'une plante appelée mélisse qui se trouve « à la campagne derrière les maisons, dans des endroits pier- « reux où naissent les orties ou dans certaines haies (on peut

Digitized by Google

« les ramasser vertes l'été et les laisser sécher parce que « l'hiver il est difficile d'en trouver ; elle fait le même effet « séche). Après il faut avoir 2 ou 3 feuilles de scorsonéré que « l'on trouve dans tous les jardins cultivés. Il faut faire pren- « dre ce remède à jeun et rester 3 ou 4 heures sans boire ni « manger. Faire cette omelette sans poivre ni sel. Pour un « chien ordinaire cette dose suffit ; pour un gros animal il « faut augmenter la dose en proportion de sa grandeur, mais « toujours un compte impair pour les œufs. Il faut avoir « soin pour une personne de couper les plantes bien menu « pour ne pas la dégoûter. Quand il manquerait une drogue « ci-dessus décrite, il ne faudrait pas rester de faire l'ome- « lette, mais il faut toujours la prendre aussitôt que l'on « pourra après être mordu, autrement cela deviendrait inu- « tile ».

Dr Tant Mieux : « Il faut avant tout laver la plaie avec de « l'eau-sel aussi fort qu'on le pourra, ensuite avec des fèves « noires par elles-mêmes, des barbes de poireaux autant de « l'un que de l'autre selon la grandeur de la plaie, bien pilées « ensemble dans un mortier en y ajoutant une pincée de poi- « vre, une de sel, en faire un emplâtre avec de l'eau-de-vie. « On appliquera cet emplâtre sur la plaie, on le coudra avec « soin pour qu'il ne puisse pas tomber ; on l'y laissera pen- « dant 8 ou 10 jours en l'humectant tous les jours avec de « l'eau-de-vie par dessus le linge qui sert de couverture. On « a vu des personnes dont la rage commençait à se démontrer « guérir par l'usage de ce remède en y ajoutant de jour à autre une légère purgation ».

VIII. David Léonard a une digestion difficile. — David Léonard, ancien capitaine, grand-père de l'émigré qui servit de secrétaire au maréchal de Castries, demanda au Dr Roux une ordonnance capable de faire disparaître les *gaz de la digestion.*

« Avant de rien mettre en usage, l'indisposé doit être purgé « de l'électuaire diaprunis qui est une conserve de prunes, « laquelle l'on dissoudra bien dans un léger bouillon ou thé

Digitized by Google

« à la concurrence de trois tasses, où l'on aura dissous une « once de fine manne coulée : ce purgatif sera pris le matin « à jeun sur les 5 heures et 3 heures après un bouillon. Un « jour d'intermission après le purgatif pour absorber les hu- « meurs et détruire les levains impurs. On usera pendant « 15 matins à jeun de 15 gouttes d'elixir stomachique de « Poterius ou de quintessence d'absinthe dans ½ tasse de vin « rouge moitié eau ou dans du thé ou bouillon ; continuer « pendant15 jours, gardant un exact régime... ».

Pour évacuer la bile du capitaine David, le Dr Roux avait imaginé la limonade suivante : « 6 verres d'eau de fontaine, « 2 onces de sucre râpé, 4 dragmes ou 2 gros séné bien « mondé, 2 sols canelle en bâton coupée à petits morceaux « et le jus d'un bon citron exprimé coupé en tranches. Tou- « tes ces drogues mises dans un pot à l'eau, battues ensem- « ble comme une autre limonade et infusées du soir au len- « demain. Le lendemain matin faire la coulature de 3 verres « et les boire successivement sans intervalle après les avoir « fait chauffer... Prendre dans l'après-midi 3 autres verres « et ainsi pendant 8 à 10 jours selon la maladie. Puis pur- « ger comme à l'ordinaire ».

Bouillon pour ôter les aigreurs. — « La moitié d'un mol « de veau et la moitié du cœur coupés en petits morceaux ; « les mettre dans un pot de terre vernissé, ajouter 2 gros « des 4 semences froides avec 25 jujubes, cuire au bain-marie, « joindre une poignée de bourrache, ½ poignée de bouglose, « ½ poignée de chicorée sauvage, un peu de cerfeuil ; faire « bouillir peu de temps lesdites herbes et passer dans un « linge... ».

Contre les coliques et crudité d'estomac. — « On prendra « une pinte d'eau-de-vie de la meilleure dans laquelle on fera « infuser pendant trois semaines des semences d'anis, de « fenouil, de carottes et de coriandre, de chacune une ½ once ; « on ajoutera après l'infusion ½ livre de sucre Candi dissout « dans l'eau de camomille et jusqu'à consistante de julep. On « passera le tout et on en prendra une cueillerée le soir en

Digitized by Google

« se couchant. Ce remède dissipe les vents et résiste à la cor-
« ruption ».

Le sel blanc. — Le Dr Roux, n'ayant pu venir chez David, lui envoie la lettre suivante :

« Souhaitant bien le bonjour à Mme de Léonard, et en même
« temps je suis fâché que le mauvais temps m'empêche d'al-
« ler lui faire son sel blanc. En voici la recette : Faites pre-
« mièrement dissoudre votre sel dans l'eau bouillante. D'un
« autre côté mettez deux bouteilles d'eau dans un grand plat
« dans lequel vous mettrez la glaire de deux œufs que vous
« fouetterez bien avec une poignée de branches d'osier. Vous
« apercevrez de suite que vos deux glaires produiront beau-
« coup de blanc, lequel vous prendrez à plusieurs reprises
« et que vous jetterez sur votre sel bouillant. Lorsque vous
« apercevrez que votre dissolution de sel est claire, vous la
« passerez à travers un linge et ensuite vous la remettez dans
« votre vase pour la faire bouillir, et en bouillant le sel se
« fait de lui-même... Si malgré cela votre servante ne peut
« y réussir, faites-moi l'honneur de me le savoir dire ».

IX. Contre les fièvres. — Au XVIIIe siècle, les médecins qui étaient demeurés fidèles à la saignée et l'opposaient aux purgations d'invention plus récente persistaient à combattre la fièvre par des infusions de verveine tandis que d'autres prescrivaient des décoctions de quinquina. Des néophytes qui avaient suivi avec intérêt leurs querelles pratiquèrent les deux procédés et usèrent de la saignée un jour et de la purgation le lendemain ; les risques étaient moins grands en mariant dans la même drogue verveine et quinquina.

Un médecin avait pour formule ½ once de quinquina fin, ½ dragme d'yeux d'écrevisse, ½ dragme d'iris de Florence, ½ dragme sel d'absinthe et un bouquet de petite centaurée ; d'après lui, il fallait passer tout de suite après à la viande rôtie ou grillée.

Un autre prescrivait le même remède avec addition de 20 grains de sel ammoniac.

Un troisième conseillait de verser dans du sirop d'absin-

Digitized by Google

the en quantité suffisante pour former un opiat 2 onces quinquina en poudre, 2 dragmes d'hiera pigra, 2 dragmes de sel volatil ammoniac, 2 dragmes de sel fixe, 2 dragmes de crême de tartre (1).

Un quatrième employait le quinquina pulvérisé joint au sel d'aabsinthe, au sel tamarin, au sel chardon béni, à l'extrait de genièvre (2).

Mme Rossignol conseillait de mélanger 5 gros de quinquina en poudre, 1 once de sirop de capillaire et 1 once de miel blanc ou de Narbonne ; on en prenait à 7 heures du matin pendant 3 jours de suite et chaque fois on absorbait un bon bouillon une heure après (3).

Une lettre privée indique un remède beaucoup plus étrange : « Je l'ai appris dernièrement chez Mme de Montarant et M. l'abbé de Rougny le fait prendre à beaucoup « de personnes. Battez ensemble de la moutarde et de l'huile « d'olives, formez-en une espèce d'onguent que vous étendrez sur un linge dont vous envelopperez le petit doigt du « malade. Quand le tout est sec, il faut le renouveler... Je « vous avoue que je n'ai pas grand foi à cette recette ; on « badina beaucoup la dame qui l'indiqua. Comme il ne coûte « pas beaucoup à faire, on ne risque rien de l'éprouver et « s'il ne fait pas de bien il ne peut pas faire de mal ».

Bianabe, de la Citadelle, était plus affirmatif pour *l'elixir de longue vie* qu'il préparait avec 1 gros d'aloès, 1 gros d'agaric blanc, 1 gros de zedoené, 1 gros de gentiane, 1 gros de safran du Levant, 1 gros de rhubarbe finé, 1 once de manne

---

(1) Le médecin garantissait l'efficacité de ce remède pour les fièvres intermittentes, quotidiennes, tierces, doubles tierces, quarte et double quarte. « Il est de nécessité, disait-il, de saigner 2 heures avant la prise de ce bolus et de prendre le lendemain du tartre en quantité réglée par la force du malade. Si celui-ci vomit, il faut lui faire boire force eau tiède et ensuite lui donner une rôtie au vin de Bourgogne avec les aromates pour raccommoder les fibres de l'estomac. »

(2) Il faut en prendre 12 bolus de la grosseur de petites fèves, le jour que le malade doit avoir la fièvre, puis 3 bolus chaque jour jusques à l'entière consommation du remède. »

(3) Cet opiat pouvait être absorbé sous forme de boules, mais il était préferable de le délayer dans du vin.

Digitized by Google

et un gros de térîaque de Venise, le tout réduit en poudre, sauf la manne et la térîaque qui fondent et donnent corps au mélange. On introduisait celui-ci dans une bouteille en verre fort avec 2 livres de bonne eau-de-vie ; cette bouteille devait être trop grande d'un tiers pour résister à la fermentation. Au lieu de la fermer par un bouchon de liège on se servait d'un morceau de parchemin plongé dans l'eau pour être plus souple. Le parchemin était ficelé au goulot et troué au milieu au moyen d'une grosse épingle qu'on laissait en place pour boucher le trou. Puis on exposait pendant 3 semaines cette bouteille à l'ardeur du soleil en ayant soin de la secouer une fois par jour en ôtant chaque fois l'épingle. Enfin on tirait au clair l'elixir dans une autre bouteille et on en absorbait en cas d'indigestions, de coliques produites par le froid, de débilité d'estomac et d'ivresse. Il aidait la petite vérole à sortir, apaisait les maux de dents par application sur la gencive d'un peu de coton imbibé, empêchait la parylisie quand on le buvait pur.

X. Le carnet d'un curé de campagne herboriste. — L'auteur de ce memento ne signale que des remèdes peu coûteux dont certains sont encore utilisés. D'après lui :

La sève dela vigne recueillie lors de la taille de cet arbrisseau guérit les reins et la vessie ; ce suc épaissi bu dans du vin guérit de la pierre, de l'ivresse, de la gale, de la lèpre, de toutes les maladies de la peau, de la surdité et surtout de la cécité. C'est un épilatoire si puissant que si on en passe par inadvertance dans les cheveux on les voit tomber presque aussitôt. Séché un an au soleil il devient un baume souverain pour les plaies et ulcères ;

Le *suc de sureau* guérit de l'hydropisie ;

Le *suc de l'orme* arrête les fièvres ;

La *fiente de bœuf* guérit les piqûres d'abeilles et toutes sortes d'enflures ;

La *fiente de chèvre prise* intérieurement (hum ! hum !) lève l'obstruction des viscères ;

Digitized by Google

Le *fiel de cochon* fait pousser les cheveux et guérit les ulcères de l'oreille ;

Le *fiel de coq* guérit les yeux et ôte les tâches de rousseur de la peau ;

Le *cerveau de coq* arrête le cours du ventre ;

La *graisse de faisan* guérit les rhumatismes par contact ;

La *graisse d'oie* aussi : elle est, de plus, souveraine contre les douleurs d'oreille ;

Les *fleurs de sureau* mises dans du vinaigre assainissent l'air ;

Le bois de frêne porté sur soi guérit le cours du ventre et les coliques, appliqué sur la peau il guérit les hémorroïdes, tenu à la main jusqu'à ce qu'il soit échauffé, il arrête la gangrène des plaies. Une cueillerée de suc de frêne empêche la contagion en temps d'épidémie ; c'est le meilleur des antidotes contre toutes sortes de poisons ; il éclaircit la vue. supprime les vapeurs, guérit les reins. Contre les migraines on pose sur son front un bandeau imbibé de ce suc ;

Le *lierre terrestre* guérit les maux de poitrine et des reins ; on le renifle pour éloigner les maux de tête ;

L'urine d'âne est sans pareille pour combattre la gale, la goutte, la paralysie ;

La *fiente d'âne* arrête les hémorragies ; l'ongle de son pied a beaucoup de sel volatil qui le rend propre à triompher des maladies du cerveau, comme l'épilepsie ;

Les giroflées jaunes, qui croissent sur les vieux murs, guérissent les pâles couleurs ;

Le gui de chêne fortifie le cerveau, lutte avec succès contre l'épilepsie, la paralysie, l'apoplexie, la léthargie, les convulsions, les vers ; sous forme d'emplâtre, il fait mûrir les abcès ;

Une *infusion de lavande* fait disparaître le bégaiement ;

Les écrevisses sont employées contre la morsure des chiens enragés ; (on fait brûler les écrevisses dans un poêle de cuivre jusqu'à ce qu'elles soient en cendres et on donne chaque matin, pendant 40 jours, une cueillerée délayée dans de l'eau ;

Digitized by Google

Les *excréments et le fiel du sanglier* résolvent les écrouelles ;

La *racine d'angélique* s'emploie contre toutes les maladies pestilentielles ;

Un *cataplasme de feuilles de fenouil* donne du lait aux nourrices ;

Un *cataplasme d'oignons du lys* avance la suppuration des plaies. L'eau distillée des fleurs de lys bue par verrées convient dans la néphrite, la pleurésie et les nerfs ;

La *tisane de sauge* fait circuler le sang, guérit la paralysie de la langue, l'asthme, les maux d'estomac, les migraines ;

Les *feuilles de sauge* fumées en guise de tabac font cracher les asthmatiques ;

Le *coquelicot* préparé comme le thé chasse les rhumes.

Quant à *l'ail* il bénéficie aux bords de la Garonne de la faveur du public. Citons textuellement notre curé herboriste .

« Beaucoup de gens le regardent comme un préservatif « universel et le préfèrent à l'orviétan, la thiéraque, le mi- « thridate et autres compositions de cette nature. C'est un « très bon cordial, très capable de résister au venin et au « scorbut, tant pour les hommes que pour les bêtes. Dans les « ragoûts il aiguise l'appétit et échauffe l'estomac. On le « donne en lavement en cas de colique venteuse et bouilli « dans le lait pour pousser les urines et le gravier. Quand « on l'a mangé cru, on purifie son haleine en mangeant de « la racine de persil, etc., etc.)

XI. Les prospectus du charlatan. — Il est des charlatans honnêtes ; nous entendons par là des voleurs consciencieux qui prennent l'argent sans compromettre la santé. Tels les forains chez qui, malgré la diversité des étiquettes polychromes, toutes les fioles ne renferment que de l'eau, tous les pots que du saindoux et tous les paquets que de la farine. Pourrait-on en dire autant des inventeurs de spécialités qui, dès le XVIIe *siècle*, inauguraient une tapageuse réclame dont les frais étaient évidemment supportés par le naïf acheteur.

Digitized by Google

On ne songeait pas à cela en entrant dans la boutique de Bianabe où des faïences de Moncaut géométriquement alignées étalaient sur leur panse ventrue des inscriptions en outre-mer de niveau avec des inscriptions pareilles peintes en lettres d'or sur des bocaux de verre vert :

« Baume Darceus à 40 sols la livre, boules de Mars de Nancy 12 sols pièce, casse en bâton 16 sols, et en noyau 32 sols, cérat de Galien 32 s. et chocolat de santé à 36,40 et 48 sols, vermifuge à 12 s. la prise, confections de hermés et d'hyacinthe à 8 sols l'once, crocus metallorum à 20 sols, Discordium, eau des Carmes, eau de la reine de Hongrie, élixir de Garus, le tout à 4 livres la livre, eau de Cologne à 6 l., de canelle à 8 s. l'once, de fleur d'oranger double à 20 s., de lavande spiritueuse à 36 s., eau-de-vie de Gayac propre à raffermir les gencives 32 s., emplâtre de ciguë, contra rupturam et diachillon gommé à 40 sols, encens mâle à 24 s., encre luisanté à 12 et 16 s., esprit de vitriol 8 s. l'once, sel ammoniac et foie d'antimoine 20 sols, huiles d'amande, d'aspic, de vitriol et de thérébentine 3 livres, 36 sols, 35 sols et 10 s. la livre ; lait clarifié à 12 et 16 s. la bouteille, liqueur anodine d'Hoffmann 40 s. l'once, liqueur fondante de Wansvietten pour les maladies vénériennes 4 livres la bouteille, macis ou fleurs de muscade 30 s. l'once, manne grasse 3 livres la livre, médecine en orgeat très agréable à prendre 24 s., médecine purgative à la Dauphine 30 sols, miel de Narbonne 3 s. l'once ; onguents, opiats et orviétans, pastilles, patés et pilules à des prix divers... et élevés, pommades, poudres, sels, sucs, sucres, sirops vendus à la livre ou en topettes à des prix... d'apothicaire, tablettes, thiéraques et tisanes mariant leurs couleurs au vert-de-gris sec, au cinabre préparé et à la plus coûteuse de toutes les drogues, la teinture végétale minéralisée pour guérir les maladies galantes de quelque espèce qu'elle soient, y compris les purgations nécessaires pour tout le traitement 24 livres. Toute cette pharmacopie a depuis longtemps disparu, mais sur le comptoir aux balances était une petite vitrine où les prospectus sont demeurés comme pour narguer les annonciers d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Nous ne parlerons pas de l'huile de Harlem, parce qu'on en vend encore. Cettl nouveauté, découverte par Tilly en 1696 avait la prétention de combattre les vapeurs, la gravelle, les crises d'estomac, les maladies du poumon et du foie, l'asthme, les toux, les blessures, le scorbut, l'hydropisie, les vers, les fièvres, la dyssenterie, les furoncles, les battements de cœur, la migraine, les ophtalmies, les névralgies, les brûlures, la surdité, etc., etc.

Le Dr Gervais avait inventé un baume qui guérissait les mêmes maladies, plus un grand nombre d'autres, réparait les forces, ranimait les esprit vitaux, aiguisait les sens, ôtait le tremblement des nerfs, émoussait les douleurs de rhumatismes, amollissait les douleurs atroces de la goutte et l'empêchait de remonter, nettoyait l'estomac de toutes les humeurs crasses et gluantes, ramollissait le tympan aux sourds, purifiait le sang et le faisait circuler, restituait les couleurs et l'embonpoint, purgeait sans douleur, était un parfait contre-poison, et un préservatif contre les maladies contagieuses. (Le Dr Gervais, disait le prospectus, était un médecin suédois mort à 104 ans d'une chute de cheval ; ce trésor était dans sa famille depuis plusieurs siècles ; son aïeul avait vécu 130 ans et sa mère 107).

Il est vrai que le Dr italien Paul Feminis avait, avant de mourir, laissé à Jean-Antoine Farina le secret d'une eau merveilleuse, dite eau de Cologne, capable de combattre à la fois les venins, mauvais air, peste, empoisonnements, maux caducs apoplexie, paralysie, tremblement, roideur du col, palpitations, catharres, obstructions du foie, de la rate, des reins, jaunisse, puanteur d'haleine, maux d'yeux, d'oreilles, de dents, de gorge, scorbut, coliques, pierre gravelle, goutte, vapeurs, maladies de femmes, brûlures, tumeurs, blessures, coupures, écorchures, plaies. On l'employait dans les accouchements et pour tuer les vers infantiles. On la faisait boire aux personnes prenant des eaux minérales afin que rien de ces eaux ne restât en elles. (Pourquoi dès lors faire le voyage des Célestins ou de Saint-Yorre). Très modestement, en une seule ligne égarée dans tout le fatras d'une interminable

Digitized by Google

réclame le vendeur annonçait que l'eau de Cologne qui conservait et rendait la santé, procurait aussi la beauté ; c'est par là qu'elle survécu.

Le cadre d'une communication toujours rapide ne nous permet pas de dépouiller toute la bibliothèque professionnelle de maître Bianabe. Contentons-nous de signaler que l'ampleur de certaines brochures de propagande ferait tomber de confusion bien des syndicats d'initiative d'aujourd'hui. Tel cet ouvrage cartonné de plus de 400 pages, orné de gravures en taille douce par J. Limbourg : *Les Nouveaux Amusemens de Spa*. Déjà les mercantis associaient la thérapeutique au tourisme pour soulager les douleurs et les portemonnaies.

Nous ne concluerons point, nous ne pouvons conclure puisque toutes les découvertes scientifiques des derniers siècles n'ont pu nous affranchir d'une médecine populaire tenue en vasselage par la superstition.

Hier encore un voisin ne nous affirmait-il pas que le meilleur moyen de soigner les verrues consistait à les piquer avec une épingle qu'on laisserait ensuite tomber dans une église ; le premier fidèle qui, ayant aperçu cette épingle, s'abaisserait pour la ramasser, hériterait de nos verrues et nous en débarrasserait de suite... Tout simplement !

Ernest Lafont.

Digitized by Google

L'Aigle du 2me Régiment étranger à Agen

(1815)

En 1815, la ville d'Agen fut témoin du licenciement de certains détachements constituant les débris de l'Armée du Nord. Grâce à des renseignements que nous tenons d'un petit-fils d'un colonel réputé et confirmés dans l'ouvrage de M. Hollander, sur les Drapeaux de 1812 à 1815 (pages 12 et suivantes), nous pouvons affirmer qu'à Agen parût, après Waterloo, une des aigles distribuées par Napoléon au Champ de Mai. C'était celle du 2e régiment étranger (colonel Stoffell) formé des soldats suisses qui s'étaient illustrés dans la journée du 18 juin, en coopérant à la prise de la position de Wavre, solidement occupée par les Prussiens. Le tablier de cette aigle était constitué par l'étoffe de l'ancien premier régiment suisse que le colonel avait conservé depuis 1814, époque du premier licenciement du corps. C'était à l'ombre de cet étendard que ses soldats avaient marché à la victoire en Calabre, en Russie, et en dernier lieu, à Brême.

Rentrés en France, les débris du 2e étranger furent envoyés à Agen. Dans sa cryptographie agenaise, B. de Saint-Amans traite dédaigneusement ces glorieux soldats de l'armée de la Loire qui « ne finit pas ». Il va jusqu'à les appeler des *brigands*, suivant l'expression favorite du moment dans le camp royaliste, comme Napoléon était devenu « l'ennemi du genre humain », d'après la formule de 1815. « Le préfet, écrit Saint-Amans, dissémine les troupes à mesure qu'elles arrivent, dans les communes du département ; obligé d'en garder à Agen, il donne la préférence aux Suisses... » A la date du 24 août, il ajoute : « Les Suisses sont arrivés avec des troupes de cette éternelle armée de la Loire. C'est le reste de ceux que Bonaparte avait séduits et que les Cantons aujourd'hui rejettent. Peut-on demander ce que sont ces Suisses ? » On est étonné de trouver ces lignes sous la plume de l'organisateur en Lot-et-Garonne de la *réquisition* et de la *levée en masse* (1793-1794) qui ne produisirent pas que des modèles à suivre. Cependant, Saint-Amans finit par convenir que ces Suisses n'ont pas été rejetés de leurs cantons et que leur conduite est sans reproche, grâce à une discipline de fer. « En fait de discipline militaire, ces républicains ne plaisantent pas ». Il faut reconnaître

Digitized by Google

qu'à cette époque troublée, Agen possédait des soldats de bien des nations : des Polonais, des Suisses, des Espagnols, des Italiens. Et ils n'étaient pas tous d'une sagesse exemplaire.

Enfin, dans les premiers jours d'octobre, à la satisfaction de Saint-Amans, le licenciement des Suisses s'effectue. Le régiment est réuni, une dernière fois, sur le Gravier. Là, il doit déposer les armes et remettre son drapeau. A la dernière minute, le colonel Stoffell rassemble ses officiers, déchire le drapeau, en distribue les morceaux à ses camarades, puis après avoir embrassé l'aigle et l'avoir fait embrasser par tous au milieu de la plus grande émotion, il la jette dans la Garonne.

Une précieuse relique de ce drapeau subsiste encore dans le morceau d'étoffe que s'était réservé le colonel et qui appartient à sa famille ; Hoilander en donne un dessin détaillé.

Si l'aigle glorieuse du 2e étranger repose dans le lit du fleuve, à l'ombre de la cité, il est plus consolant de la savoir là que dans un des temples élevés au triomphe des armées étrangères d'invasion (1).

Commandant LABOUCHE.

---

(1) Après le licenciement, plusieurs officiers suisses, dont le capitaine Taglioretti, se fixèrent à Agen. Plus tard, ils obtinrent de reprendre du service dans la légion de Hohenlohe, où nous retrouvons en 1830 le colonel Stoffel, placé à sa tête, avec le retour des trois couleurs. Ce même officier supérieur devint le premier chef de corps de la Légion étrangère formée en 1831 et devenue si célèbre depuis.

Le général Stoffel, petit-fils du précédent, était notre camarade et ami à Saint-Cyr ; il est mort des suites de la grande guerre, en 1922.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Jasmin d'argent

Le quatrième Jasmin d'argent a connu le 18 mai, au théâtre d'Agen, le même succès et les mêmes élégances que les précédents. Cette fois, c'était un aimable et savant philologue qui présidait, Joseph Bédier, de l'Académie française. Nous avons eu deux discours, l'un, gracieux, de Jacques Amblard ; l'autre, didactique, du professeur au Collège de France, et deux rapports, le premier, de Marcel Prévost, toujours séduisant, sur la poésie française ; le second, tout scintillant de verve gasconne, de M. de Lacaze, sur la poésie occitane.

Les lauréats ont eu comme interprètes deux élèves du Conservatoire de Paris, une arrière petite-fille du général de Ségur, Mlle Albine, toute finesse et distinction, et Mlle Fédor, un Rubens, et aussi, pour le gascon, Armand Praviel et M. de Lacaze. Les œuvres primées ont été publiées dans un superbe volume illustré par le maître graveur villeneuvois Barlangue.

Voici la liste des lauréats appartenant au Lot-et-Garonne :

I. *Poésie française.*

2e médaille d'argent : Mlle Sabine Sicaud, le clou du concours, comme le dit M. Marcel Prévost. Originaire de Villeneuve-sur-Lot, Mlle Sicaud est âgée de 12 ans seulement. *Le Petit Cèpe*, qu'elle a donné au concours, est vraiment remarquable.

Médaille de bronze argentée : Mme Melmer-Mérens, d'Agen, pour *Départs*. Plus heureuse à Bordeaux, Mme Melmer y fut, en juin, lauréate du concours gascon.

3e médaille de bronze : Mme F. Boulesteix, de Boé, pour *Pensées d'Exil*.

4e médaille de bronze : Mlle Madeleine Machet, de Nérac, qui méritait un meilleur classement avec *Fontaine* et le *Faune au Papillon*.

4e mention : Mlle Denise Broquaire, de Marmande, pour *Exil*.

II. *Poésie occitane.*

Mme Anna Lafargue, de Tonneins, 2e médaille d'argent, pour *Lou brot blan* ; Mme Marie Treilhes, d'Agen, pour *La Bordo*, 2e mé-

Digitized by Google

[illegible] de
[illegible] de

[illegible]
[illegible] qui [illegible]
un [illegible] au de nature [illegible] les
crêtes qui dominent le fleuve et [illegible] découvrait son regard : en bas le grand [illegible] se [illegible]letent;
au loin, les prairies, les arbres et les [illegible] devier son
cours. Le second tableau, plus important, [illegible] us transporte
dans un coin plus sauvage du Haut-Agenais [illegible] plein dans les
coteaux, sur une antique terrasse, dont les grands arbres [illegible] strade mous-
sue dominent un clair vallon aux lointains s'estompant de ma[illegible] ette toile est
bien aérée et ne manque pas de profondeur.

« François Laulan compte certainement parmi les bons paysag[illegible] qui ont
participé au Salon des Indépendants ».

Digitized by Google

Digitized by Google

Au Manoir de Cardelus

Beaux-Arts. — *M. François Laulan.* — Nous reproduisons ci-joint l'œuvre de notre collègue Laulan au dernier Salon des Indépendants. Voici sur son compte l'opinion de la *Revue Moderne illustrée des Arts et de la Vie* (30 avril 1924) :

« *François Laulan.* — La Garonne a trouvé un poète charmant et sincère en François Laulan, peintre assidu et ému de ses aspects divers.

« Il exposait, au Salon des Independants, dont il est depuis quelques années un exposant fidèle, deux toiles bien agréables. L'une, *la Garonne à Boé,* est une fraîche impression qui, malgré les faibles dimensions du tableau, embrasse tout un grand morceau de nature. François Laulan a posé son chevalet sur une de ces crêtes qui dominent le fleuve et il a traduit sur sa toile tout l'horizon que découvrait son regard : en bas le grand coude de la Garonne, où les arbres se reflètent; au loin, les prairies, les arbres et les coteaux qui obligent le fleuve à dévier son cours. Le second tableau, plus important, *au Manoir de Cardelus,* nous transporte dans un coin plus sauvage du Haut-Agenais. Nous sommes en plein dans les coteaux, sur une antique terrasse, dont les grands arbres et la balustrade moussue dominent un clair vallon aux lointains s'estompant de mauve. Cette toile est bien aérée et ne manque pas de profondeur.

« François Laulan compte certainement parmi les bons paysagistes qui ont participé au Salon des Indépendants ».

Digitized by Google

Digitized by Google

daille de bronze ; M. Vayssières, de Tonneins ; M. Maurice Joret, du Mas-d'Agenais, pour *Lou Cirque* ; l'abbé Daunis, curé de Durance ; Marcel et Claudius Lacroix, de Saint-Pierre-de-Buzet, animateurs appréciés des fêtes félibréennes.

La Société Académique d'Agen dans le Mézinais. — L'excursion organisée par la société dans la région de Mézin s'est effectuée en autocar, le 12 juin, avec un plein succès, malgré le mauvais temps.

Les membres de la Société et leurs invités, au nombre d'une trentaine, ont visité dans la matinée le château de *Poudenas*, dont leur collègue, M. le comte de Nadaillac, avait eu l'amabilité de leur faire ouvrir les portes toutes grandes. Ce château, où l'on trouve encore quelques parties plus anciennes, a été entièrement remanié au XVIIe siècle ; l'ancienne chapelle, avec sa litre funéraire, complétement transformée, sert aujourd'hui d'église paroissiale. Il y a là, avec quelques beaux meubles anciens, une terrasse charmante d'où l'on jouit d'un panorama vraiment imposant, et un parc splendide aux arbres magnifiques.

La caravane, grossie de quelques retardataires, a filé ensuite sur *Villeneuve-de-Mézin*, ancienne bastide du XIIIe siècle, dont l'église (XIIIe-XVe siècles) autrefois fortifiée, comme beaucoup d'édifices similaires de la région landaise, aurait besoin d'une restauration intelligente. J'ai demandé son classement comme monument historique. L'architecte, je l'espère, abaissera la toiture déplacée qui la recouvre aujourd'hui et rétablira le chemin de ronde, les créneaux et même les hourds qui la protégeaient autrefois et dont les traces crèvent les yeux de tous.

De là, les excursionnistes ont gagné *Mézin* où ils ont visité avec le plus vif intérêt deux fabriques de bouchons de liège, la grande industrie du pays, dont les usiniers ont bien voulu leur faire les honneurs. Un déjeuner particulièrement soigné leur a été servi à l'hôtel du *Cheval Blanc* par Mme Rivièro. Au dessert, j'ai eu l'agréable mission, comme président de table, de porter un toast à nos invités et aux représentants de la ville de Mézin qui nous avaient accompagnés : M. le maire Lassartigue, M. le curé et M. l'ingénieur Bastard, que les lecteurs de cette *Revue* connaissent bien.

L'après-midi a été consacré à la visite de Mézin : *chapelle des Augustins* dont les voûtes du XIVe siècle protègent aujourd'hui les fourrages de la gendarmerie ; place *Tartas* sur laquelle s'élève le buste de ce général qui fut un brillant cavalier du second Empire, et surtout *église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste*, beau monument au chœur roman, aux nefs gothiques, qui a été l'objet de

Digitized by Google

restaurations plus ou moins heureuses au cours du XIXe siècle. Elle donne lieu à d'intéressantes discussions archéologiques.

Quelques kilomètres sous la pluie et nous voici au château de Parron, où nous sommes reçus très gracieusement par M. le marquis de Saint-Exupéry, membre correspondant de notre compagnie. *Parron* est une belle construction du XVIIe siècle, bâtie à la place d'un vieux château détruit par les protestants de Montgoméry en 1569. La demeure, au point de vue architectural, n'a rien qui retienne l'attention des archéologues, mais que dire des collections qui s'y trouvent accumulées ? A les voir, on éprouve un sentiment de surprise admirative que deux heures passées à les contempler n'ont fait que croître. M. le comte de Castillon, qui forma ce musée, était un homme de goût et un collectionneur émérite. Inutile d'en dire plus long. Les absents ont toujours tort : Parron en est une preuve nouvelle. Beaucoup de nos collègues, qui, d'ordinaire, suivent nos excursions, regrettent aujourd'hui de ne pas l'avoir vu. Ceux qui le visitèrent le 12 juin s'en retirèrent émerveillés. En leur nom je remercie M. le comte de Saint-Exupéry-Castillon de nous avoir permis d'en jouir quelques instants.

Les ventes publiques d'œuvres d'art. — La loi des finances du 31 décembre 1921 a établi, au profit de la caisse des monuments historiques et de l'Etat, une taxe spéciale de 1 % sur le produit de la vente publique des œuvres d'art : curiosités, antiquités, livres anciens, objets de collections, peintures, aquarelles, pastels, dessins, sculptures originales, tapisseries anciennes.

Le *Journal officiel* du 29 mars 1924 publie le réglement d'administration publique pour l'application de cette loi.

Sépultures intéressant l'art et l'histoire locale. — L'*Officiel* du 4 mai 1924 publie, de même, un autre réglement d'administration publique sur les tombes abandonnées dans les cimetières, qui doivent revenir à la commune après certaines formalités. Les sépultures dont la conservation présente un intérêt d'art ou d'histoire locale sont l'objet d'un traitement spécial.

L'inventaire de ces tombes « sera établi par une commission comprenant un délégué du préfet, président, l'inspecteur d'Académie, l'architecte des monuments historiques, l'archiviste départemental, un représentant, désigné par le préfet, des sociétés d'archéologie ou d'histoire du département.

« Cet inventaire est revisé tous les dix ans. Il est, ainsi que ses suppléments, publié au recueil des Actes administratifs de la préfecture et porté par extrait à la connaissance des conseils muni-

Digitized by Google

cipaux des communes intéressées. Il ne peut être procédé à la reprise d'une concession figurant sur le dit inventaire sans que la commission prévue au paragraphe précédent ait été appelée à émettre un avis motivé ».

Par application de cet article 10, aux membres de droit désignés plus haut (M. Malard, inspecteur d'académie ; Rapin, architecte des monuments historiques ; Bonnat, archiviste départemental), le préfet a adjoint lui-même M. Recours, conservateur du Musée, pour représenter la Société académique d'Agen dans cette nouvelle commission, qui aura certainement à s'occuper de la tombe abandonnée de notre Jasmin.

R. Bonnat.

Société Académique d'Agen. — La Société Académique d'Agen a tenu sa séance de mai sous la présidence de M. Bordes, professeur agrégé au lycée d'Agen.

M. Guillaume Moullié, ancien magistrat, a présenté quelques observations intéressantes sur l'*inscription funéraire d'Ejicius*, chantre de l'église d'Agen.

Il résulte de sa communication et des observations formulées par MM. Marboutin et Bonnat que la lecture de cette inscription proposée par les élèves du savant allemand Mommsen est mauvaise ; que les érudits agenais l'avaient fort bien déchiffrée, mais que la date que lui avaient attribuée les uns et les autres doit être reculée de deux siècles : l'inscription en vers latins léonins qui figure au Musée d'Agen date du XIe et non du IXe siècle. Ainsi s'en va la légende d'après laquelle Charlemagne aurait envoyé lui-même de Trèves le chantre Ejicius pour enseigner aux Agenais le chant grégorien et réformer les antiphonaires de notre église !

Des fouilles sont actuellement faites à Port-Sainte-Marie pour retrouver le corps de l'évêque d'Agen Bandello, célèbre conteur italien du XVIe siècle, qui aurait été enterré, au pied du maître autel, dans l'église des dominicains de cette ville, comme il l'avait demandé par testament.

M. Marboutin, en quelques pages bien documentées, montre quelles difficultés et quels aléas rencontre une pareille entreprise. D'abord, où est le testament de Bandello, dont font état, les uns après les autres, tous les érudits et le dernier d'entre eux, Philippe Lauzun ? Il semble bien qu'ils aient confondu testament et inscription funéraire mentionnée au XVIIIe siècle par le chanoine Argenton et attestant qu'au couvent, dans le chœur, reposait l'évêque. Acceptons comme véridique — et on le peut — la version d'Argenton. Mais où était exactement le maître-autel ? Et comment reconnaître l'évêque, s'il n'a aucun insigne de sa dignité épiscopale et s'il est inhumé comme un simple religieux de saint

Digitized by Google

Dominique, ordre auquel il appartenait avant de devenir *in extremis* évêque d'Agen ? D'autre part, ce qui complique singulièrement les choses, c'est que le couvent fut détruit en 1561, l'année même de la mort de Bandello, comme l'atteste un curieux document inédit extrait des minutes notariales de Port-Sainte-Marie, dont M. Marboutin donne lecture. Il fut ruiné davantage encore en 1569 par les protestants de Montgomméry. Et enfin, comme l'indique M. Bonnat, le cimetière communal étant devenu trop petit, pendant la Révolution, les administrations municipale et de district autorisèrent l'inhumation des Portais dans l'église dominicaine, depuis longtemps abandonnée. Au milieu de toutes ces tribulations, qu'est devenu le corps de l'évêque ?

Après cette communication sur un mort illustre, M. Ernest Lafont nous entretient des vivants, qu'entraînaient vers la tombe — pas plus vite qu'aujourd'hui — médecins, chirurgiens et apothicaires de Puymirol aux XVIIe et XVIIIe siècles. Et c'est vraiment à la lecture d'un *codex* désuet et comique que nous assistons. Après avoir rappelé le rôle considérable que jouaient, dans le monde médical d'autrefois, purges, clystères ou saignées et projeté sur lui l'ombre narquoise de Molière, M. Ernest Lafont présente quelques spécialités pharmaceutiques utilisées au XVIIIe siècle à Puymirol, notamment une poudre purgative aux merveilleux effets. Il montre de quelle façon pittoresque on soignait rhumatismes, hémorragie, hydropisie, paralysie, dartres, rhumes invétérés et névralgies dentaires ! et c'est toute une pharmacopée curieuse qui défile : remèdes de bonnes femmes, remèdes de curés, potions abracadabrantes de thaumaturges, avec, dans la série, quelques-uns encore en vigueur.

Veut-on savoir comment on soignait l'hydrophobie ? Par des cuillerées de cendres d'écrevisses ! Le bégaiement ? Par des infusions de lavande. Un curé traitait l'épilepsie par l'absorption du sang de taupe avec entrailles pilées, arrosées de vieux vin blanc !

Après cet exposé divertissant que publiera la *Revue de l'Agenais*, la Société décide d'ouvrir, en 1924, son concours pour le Prix Philippe Lauzun. 500 francs seront décernés au meilleur travail, inédit ou publié depuis moins de deux ans, intéressant l'histoire ou l'archéologie de l'Agenais, du Néracais, du Condomois ou du Bazadais. Le règlement figure en tête de cette *Revue*. Le concours sera clos le 15 novembre 1924.

La Société Académique d'Agen, réunie sous la présidence de M. Bordes, professeur agrégé de lettres au lycée, a consacré toute sa séance de juin aux beaux-arts.

Digitized by Google

M. Couturier a signalé et commenté les distiques latins, d'excellente facture, que le peintre Ferdinand Humbert, de l'Institut, composa en 1900 pour les sept cloches de la nouvelle église de Sainte-Catherine, à Villeneuve-sur-Lot, et que traduisit en distiques français M. Boyer, d'Agen. Ce fut l'occasion pour M. l'abbé Marboutin de lire un article, très remarquable, d'un journal villeneuvois sur les peintures de Réalier-Dumas qui ornent le pourtour de la nef principale de cet édifice construit sur les plans de Corroyer. Sur un fond d'or et de verdure, 72 personnages sont représentés marchant hiératiquement vers le chœur, séparés les uns des autres par le palmier symbolique. Ils appartiennent à l'histoire du christianisme en France.

Des observations présentées en séance, notamment par MM. Marboutin et Bonnat, il résulte qu'on peut regretter, — avec les verts un peu crus que le temps tamisera, — d'abord, le choix de certains personnages qui n'ont joué dans notre histoire religieuse qu'un rôle secondaire, Saint Celse par exemple ! et, ensuite, les attributs que l'artiste leur a conférés. Des confusions ont été ainsi commises : à saint Vincent du Mas-d'Agenais a été substitué saint Vincent de Sarragosse.

Il n'en reste pas moins établi que l'ensemble de l'œuvre de Réalier-Dumas, originale au point de surprendre au premier abord et de donner à l'intérieur de l'église une allure exotique, est remarquable et d'exécution toujours très artistique.

On n'en peut dire autant des restaurations de façades anciennes. M. Jean Torthe en cite une, faite tout récemment aux Cornières d'Agen. Sans dépenses supplémentaires on aurait pu, avec un peu plus de goût, donner à l'édifice un tout autre cachet d'élégance et mettre à jour l'appareil de briques et de pierres d'encadrement qui existait autrefois. Et M. Torthe, approuvé par tous ses confrères, de demander, en vue de l'embellissement des villes et à charge d'indemnité aux propriétaires, qu'une servitude frappe les façades à caractère artistique.

La séance s'est terminé par un vibrant *Appel aux Français*, poème lu par M. Saint-James, où se trouvent exprimés les plus nobles sentiments et les conseils les plus élevés.

A l'issue de la réunion, M. Maury, professeur de dessin au lycée de Toulouse, a mis sous les yeux des assistants une partie des illustrations (dessins à la plume et au crayon, sépias, aquarelles et peintures) destinées à figurer dans la splendide édition des principales œuvres de Jasmin que projette l'auteur et qui ne coûtera pas moins de 60.000 francs, à raison de 300 francs l'exemplaire.

R. Bonnat.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Un jeune catholique d'autrefois : Albéric de Blanche, 1818-1854, par Paul Dudon. — In-8°, X-231 pp., avec portrait. — Paris, Gabriel Beauchesne, 1924.

Ce livre se recommande aux lecteurs de notre *Revue* non seulement par sa valeur propre, mais encore par son intérêt agenais. Né à Villeneuve-sur-Lot en 1818, Albéric de Blanche, l'objet de cette monographie, appartenait à cette vieille noblesse de province qui avait tant fait pour la grandeur du pays et de la France.

Il avait à peine dix ans lorsque, grâce aux belles relations de sa famille, il fut admis, comme pensionnaire de Madame, duchesse de Berry, au petit séminaire de Mantes. C'était d'abord son éducation assurée, et aussi, avec une telle protectrice, de brillantes perspectives sur l'avenir. La princesse pleurait, dans le château voisin de Rosny, son deuil tragique. Albéric allait donc, pour ainsi dire, grandir sous ses yeux, en même temps que le jeune duc de Bordeaux, l'héritier présomptif de la couronne. Deux années ne s'étaient pas écoulées que la Révolution de juillet chassait l'auguste bienfaitrice, fermait le collège et brisait tant de superbes espérances.

Notre gascon quitte les marches riantes de la Normandie, rentre chez lui où il poursuit ses humanités sous la direction d'un précepteur particulier. Son mentor, Edouard Manec, tout fraîchement tonsuré, vient de quitter le séminaire diocésain, non pas l'habit. D'une vocation vraie, mais à retardement, si on peut dire, cet abbé ne recevra la prêtrise qu'en 1853. Ce qui ne l'empêchera pas d'ailleurs de fournir une carrière ecclésiastique fort honnête, ayant été grand vicaire d'Agen et grand vicaire marquant, du 16 juillet 1854 jusqu'à sa mort survenue le 30 avril 1880. Or, comme il n'est pas rare, le disciple devait se révéler d'une autre trempe que le maître.

Albéric de Blanche fit ensuite ses études de droit d'abord à Toulouse, puis à Paris. A cette période décisive de sa vie, où s'opère *ne varietur* sa formation morale, il est guidé, soutenu et vraiment élevé par sa mère qui est une femme d'élite et une chrétienne parfaite. Jamais ne s'est mieux vérifiée la parole bien connue de Napoléon : « L'avenir d'un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère ». Ce que devint, sous une telle direction, notre étudiant, Louis Veuillot nous l'apprend : « Le devoir, dit-il, n'avait jamais cessé d'être

Digitized by Google

sa loi suprême, il l'observait, il l'aimait et les habitudes de sa pensée se réflétaient dans son maintien et sur son visage d'une beauté presque ascétique. Son aspect faisait penser aux illustres modèles de la jeunesse. Un peintre de nos amis (Emile Lafon), l'ayant vu tout rayonnant encore de cette fleur de santé qu'il avait apportée de la terre natale, voulut le peindre à côté de saint Louis de Gonzague, comme la vive image des vertus que ce saint enseignait ». Comment ne pas citer encore ce mot d'un ami intime : « Je croyais que de tels jeunes hommes n'existaient que dans les romans ».

Licencié en droit en 1837, il laisse là pour jamais les Pandectes. Son rêve est l'apostolat, mais avant tout il faut vivre. Sera-t-il fonctionnaire ? Les idées, les préjugés, si l'on veut, de son milieu d'origine s'opposent à un pareil choix. Certes rien de plus beau, de plus honorable que l'intransigeante fidélité de nos derniers gentilshommes à la dynastie déchue. Cependant qu'y a-t-il eu de plus impolitique que leur émigration soit au dehors soit à l'intérieur ? Les catholiques purs, comme Albéric et son groupe, discernèrent mieux, semble-t-il, les signes des temps en s'affranchissant de l'esprit de parti. L'ancien protégé de la duchesse de Berry ne se fit pas scrupule d'accepter du gouvernement usurpateur un modeste emploi à la direction des cultes.

Nul souci désormais, ou tout au moins provisoirement pour sa *matérielle*. Il va pouvoir se vouer enfin tout entier à la cause qu'il aime, en ajoutant, comme Vigny, « à son cimier de gentilhomme une plume de fer ». Très lié avec toutes les sommités de la presse catholique, les Ozanam, les Lacordaire, les Montalembert, les Falloux, les Veuillot, etc., il collaborera activement à l'*Université catholique*, au *Correspondant* redivivus, surtout à l'*Univers*. Sa part contributive la plus personnelle, la plus spécifique a été d'avoir révélé au public français l'âme religieuse de l'Espagne. Par ses traductions de Balmès, qui lui valurent l'amitié de Donoso Cortès, par ses voyages dans la péninsule qui lui permirent de dissiper bien des préjugés contre la France, Albéric de Blanche mérite d'être considéré comme le précurseur des nobles cœurs qui, de nos jours, s'ingénient de tout leur pouvoir à favoriser et à développer l'amitié franco-espagnole, et au premier rang desquels il convient de placer l'auteur même de cette biographie.

Parmi les principales œuvres de notre publiciste chrétien, on nous cite une Nouvelle publiée dans le *Correspondant* sous le titre d'*Eusebia* et une *Vie de saint Stanislas Kostka* qu'Andrieu, dans sa *Bibliographie*, trouve « profondément ennuyeuse ». Notre très regretté confrère est généralement très sûr dans ses indications bibliographiques, mais quand il se mêle d'y ajouter des appréciations de son crû, il évoque trop souvent à la mémoire le mot cruel :

Digitized by Google

Ne sutor ultra crepidam. Il est permis de préférer le jugement de Louis Veuillot : « Il avait des principes sûrs, une raison droite qu'il éclairait et fortifiait par l'étude. Son style aussi en reçut l'empreinte. Il se débarrassa de bonne heure de l'emphase, ordinaire aux commençants, naturelle aux esprits qui se portent vers les grandes pensées ».

Albéric de Blanche participa donc, à son rang de bataille, immédiatement après les grands chefs, à la magnifique campagne menée par les catholiques sous la monarchie de Juillet. L'histoire a enregistré le triomphe dont elle fut couronnée. Si en 1830 Montalembert pouvait signaler en France « une absence presque totale de foi chez les hommes, un immense mépris pour le prêtre », dix-huit ans plus tard le suffrage universel envoyait à l'Assemblée nationale, avec un grand nombre de députés catholiques, trois évêques et douze prêtres. Notre Albéric avait cru devoir se porter à Villeneuve-sur-Lot. Dieu qui l'aimait permit qu'il échouât, en même temps, soit dit en passant, que Charles de Lesseps, qui depuis... Mais qui donc aujourd'hui se doute de ces choses en Agenais ?

Avec les années sa personnalité se dégageait, s'accusait de plus en plus. En même temps il devenait de plus en plus quelqu'un pour les catholiques militants parmi lesquels il vivait et combattait. Son esprit pondéré, aussi exempt de faiblesse que de dureté, ne s'ouvrait qu'à la raison, à la sagesse, à la modération, à une mansuétude toute de charité. C'est ce qui faisait dire à Veuillot dont il ne partageait pas les outrances : « Ses articles respirent le parfum des temps et non la poussière des batailles. C'est un lévite fait pour chanter la religion, non un soldat armé pour la venger ». Avec un tel caractère, on pourrait croire que dans les controverses parfois ardentes qui divisèrent trop souvent les meilleurs catholiques de l'époque, la Providence l'avait destiné à servir de trait d'union pacificateur entre des adversaires qui tous le chérissaient également. Par malheur, il mourait prématurément, avant d'avoir donné toute sa mesure, le 24 février 1854. Il n'avait que trente-huit ans.

Le R. P. Dudon a déjà beaucoup écrit pour le plus grand profit de ses nombreux lecteurs. Je doute qu'aucun de ses ouvrages ne lui ait causé autant de satisfaction intime que cette monographie dont nous venons de donner une analyse bien imparfaite. C'est une si belle âme qu'il nous a fait revivre ! C'est une époque si remplie du plus haut intérêt qu'il a évoquée et restituée ! Les anciens diraient qu'il a fait là un livre d'or. Nous dirons plus simplement qu'il a fait une très bonne action, car il ne pouvait pro-

Digitized by Google

poser avec plus de cœur et de talent un meilleur exemple, un plus parfait modèle à notre jeunesse française.

Qu'il nous permette, en terminant, de lui signaler quelques inexactitudes, simples vétilles, qui lui ont échappé. La fondation de Villeneuve doit être retardée de quelques années. La charte d'Alphonse de Poitiers n'est pas de 1260, comme il l'écrit, mais exactement du 10 avril 1264. On ne peut pas dire que notre pays eut « à subir la honte de la domination anglaise ». L'Aquitaine n'a jamais été conquise, elle était *sui juris* même sous la suzeraineté des princes anglais. Au reste l'idée de nationalité n'existait pas encore ou si peu. Enfin ce n'est pas Mgr de Vesins qui a dû recommander Edouard Manec à la famille de Blanche. Ce prélat, encore laïque en 1830, ne vint qu'en 1841 occuper le siège d'Agen.

Chanoine Durengues.

Précis d'archéologie du Moyen-Age, par J.-A. Brutails, membre de l'Institut, archiviste de la Gironde, juge au tribunal supérieur d'Andorre. — In-4° de 306 pages. Ed. Privat, Toulouse, 1924.

Lorsque parut la première édition de cet ouvrage, en 1907, nous avons dit aux lecteurs de la Revue tout le bien que nous en pensions. (*Revue de l'Agenais*, t. 34 (1907), p. 572.) Ce livre, d'une science et d'une doctrine si précises, si exactes, mises à la portée de tous, a eu le succès qu'il méritait. Il a fallu en donner une seconde édition. Elle vient de paraître.

Le texte a été revu, amélioré et augmenté. Je ne peux entrer dans le détail de toutes les retouches et améliorations. Qu'il me suffise de dire que cette édition (texte et gravures) est bien près de la perfection. Aussi nous nous réjouissons de voir ce *Précis d'archéologie* adopté dans les grands séminaires, où, par sa clarté et sa lecture agréable, il donnera aux jeunes clercs le goût et la compréhension de l'archéologie religieuse.

J.-R. Marboutin.

A la recherche de Dieu. — *Essai sur l'origine de l'instinct*, par Camile Mourgues. — Agen, imprimerie Laborde (1924) ; in-8 de 62 pages.

M. Mourgues, conseiller municipal d'Agen, vient de publier une étude qui dépasse le cadre de cette *Revue*, mais que nous devions signaler pourtant à nos lecteurs. Elle examine quelques-uns des grands problèmes philosophiques et religieux qui, de tout temps, ont passionné le monde, sans qu'une solution

Digitized by Google

définitive leur ait été donné. Elle dénote une âpre volonté de comprendre et de savoir qui honore M. Mourgues. Quelques sommaires de chapitres en feront mieux saisir l'importance : La santé et la volonté ; il faut nous mettre en face de l'infini ; l'instinct doit s'étudier minutieusement ; l'intelligence qui préside à la transformation des êtres n'est-elle pas la même qui les a créés ? La création des êtres. L'athée croit en Dieu. Nous ne survivons pas. Les forces de la vie, etc.

Prêtres agenais. — Dans une étude de feu Joseph Gardère, *Notices des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution* insérée dans les Bulletins de la Société archéologique du Gers, 2e et 3e trimestres 1923, on trouve quelques renseignements intéressant sur l'Agenais et ce qui a formé le Lot-et-Garonne d'aujourd'hui.

C'est ainsi que des notices ont été consacrées par le savant archiviste de Condom à *Beaujeu*, religieux capucin, né à Villeneuve d'Agen, qui devint curé de Buzet où il mourut le 9 juillet 1921 ; à *Bonnamy*, ancien vicaire général d'Oloron, né à Sainte-Livrade en 1757, qui devint maire de Condom et dont une rue de cette ville porte le nom.

Les fascicules suivants devaient publier la suite de l'œuvre de Gardère, mais la publication a été brusquement interrompue et c'est vraiment dommage.

Visite pastorale de Mgr Jacoupy à Condom. — On sait que l'évêché d'Agen, après le Concordat et jusqu'à la Restauration, comprenait le département du Gers. A propos d'une visite pastorale à Condom de Mgr Jacoupy, le *Bulletin de la Société archéologique du Gers* (1923, p. 244), raconte un petit incident qui survint entre l'évêque et un vieux révolutionnaire condomois, que Mgr Jacoupy venait de bénir :

— Tu me donnes ta bénédiction ? Tiens, dit le révolutionnaire, je te la rends. » Et il esquissa sur le prélat le signe de la croix.

R. B.

Agen, Imp. Moderne. *Le Directeur-Gérant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

UN CINQUANTENAIRE

La Revue de l'Agenais vient d'achever en 1924 la cinquantième année de son existence. Heureusement fondée en 1874 par le successeur des Noubel, l'imprimeur Fernand Lamy, qui en confia, dès 1879, la direction à la Société Académique d'Agen, elle vécut ainsi, pendant quarante et un ans, avec les Magen, les Andrieu, les Tholin et les Lauzun, dont nous devons ici rappeler le souvenir et saluer la mémoire.

En 1920, la Société fut mise dans l'obligation d'assumer toutes les charges, financières, administratives et autres, de cette publication qui s'étiolait. Elle n'hésita pas et ce fut tant mieux pour elle et pour la *Revue*, qui a trouvé dans cette épreuve un splendide renouveau de vie : le tirage s'est accru ; le nombre des abonnés a quadruplé ; la copie rare autrefois s'accumule, variée et de bonne qualité. Tout irait bien, si l'imprimeur, familiarisé depuis longtemps avec le retard, se décidait enfin à paraître à temps.

Grâces soient rendues à tous les artisans de cette résurrection si féconde, que nous sommes heureux de constater à l'occasion d'un cinquantenaire.

R. Bonnat.

Digitized by Google

Vieilles Chansons Populaires

DE LA

Région de Damazan

A MOUS LECTURS

Au jour d'aneit, presque tous an une téndénce à rénéga nòstes bielhes tradiciouns é nòstes usatges pér ségui un courén dé pégésse qu'apèren « La Mòde ». Lou mésprèts de sò de bielh édziste malurousemén un pauc tròp. Pourtant y tròben dé tant bères causes qu'ès doumatje dé dicha perde ! Tout l'esprit dé nòste race disparéch damb'éres per dicha place en cauque rés dé ridicule, é force còps, las géns qué rézounen, sé démanden ount n'èn arriberan damb'acò !

Jou, né soui pas prou bielh pér auje connéchut lou téms ount tout n'ère qué jòye é cansouns ; quan lou païsan, fiè dé soun éstat, sabède damoura sò qu'ère, unit damb'sous bézins pér partatja sas pénes é sous plazés !

Déns toutes las òccasiouns, tout ère galhère nòste rize gascoun ère sur tous lous bizatjes ; juéns è biélhs sabèben s'amuza autant é bélèu meit qu'adare. Toute circounsténce abèbe sas cansouns ; dé pai en hilh sé las répétèben è qui dounc né counéchèbe pas un berset dé maridatje, dé ségaire ou dé buè ?... Aban dé bèze mouri acò coumplètemén, an crézut qu'ère dèns nòste débé d'amassa lou pauc qu'en damòre déns nòste countrade...

Aprèts auje grumélat lous bielhs réproubès, las coumparézouns couréntes, etc., etc..., moun paire a dit dé patiénce a assajat d'amassa las biélhes cansouns é coume n'ès pas muzicaire ès à jou qu'a counfiat lou traballh dé nouta lous aires.

Digitized by Google

Récounéchi pèr abance que sò qu'eit feit n'ère gaire à ma pourtade, prame qué lou pauc dé musique qué counéchi né diuré pas me pèrmette d'èmbisatja un trabalh autant délicat. Aquets aires d'autes cops èren soubén bién irréguliés é la dificultat ère bién grande pèr lou amassa. Bous proumetti pas dé lous auje réproduits ric à ric ! Eit feit toul sò qu'ère èn moun poudé é m'èscuzerats sè dèchi un pauc à rédize !

Bous direi èn fénin qué serei hurous se pòdi bous intéressa, tant pèr la bariétat das aires coume pèr las cansouns é pèr las rîmes déscatsades qu'azèben lou bèt é lou charmatòri dé las pouézies d'autes còps !

Claudius Lacroix.

Digitized by Google

CANSOUNS DÉ NOBIS É MARIDATJÉS

Core ban fiénça, chau noutari

Aire n° 1

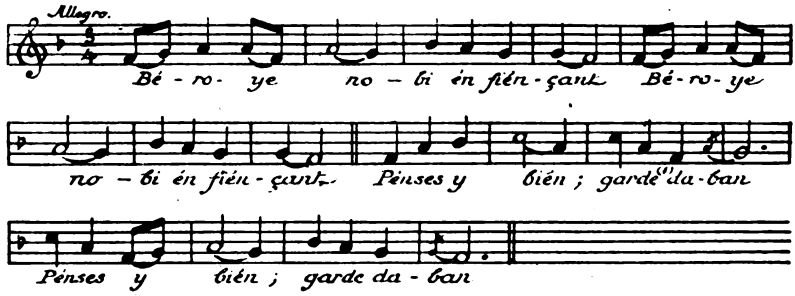

Bélèu meit tard, toun bèt bouquet
Té coustera cauque soufflét.

Au noutari (2)

Sur l'aire n° 1

Digats, noutari, la béritat ;
Coumbién ménsounjes ats boutat ?

Digats, noutari dau cantoun,
Dé part é d'aute, tout à round ?

Lou porte-leit

Sur l'aire n° 1

Un béroy leit (3), la nobie qu'à ;
Sé l'a ganhat damb'soun bién à.

Béroy gabinet (4), la nobie qu'à
Sé l'a ganhat damb'soun bién à.

(E atau, pér cade muble qué y a.....)

---

(1) Guarde : regarde.
(2) Noutari : notaire.
(3) Leit : lit.
(4) Gabinet : armoire.

Digitized by Google

En arriban à l'oustau (1)

Sur l'aire n° 1

Barèje (2) la crampe, barège bién ;
Nobie, té porten lou prèsén.
Baciu lou leit d'or é d'argén,
Bau meit qué tout so qu'as dégén !

RESPOUNSES DAS DÉ DÈGÉN

La crampe nous-aus an barèjat
Podets entra tout ès catsat (3).

La mai dé la nobie qu'a feit hila (4) ;
Dé bèts ridèus (5) qué n'a feit à !

Dé soyę biuléte (6) lous an feit ;
Dé boy dé biule (7), tout l'arcoleit.

LOUS DÈ DÈGORE

Lou leit dé la nobie és bien aplumat, (8)
La plume d'auque (9) n'a pas mancat,
La plume d'auque é là d'aurio (10) ;
N'y bouti meit, lou nobi sé bô ?

LOU DÉ DÉGÈN (*pér badina*) (11)

Lou leit dé la nobie ès bién aplumat
La plume d'agasse (12) n'a pas mancat
La plume d'agasse é dé coucut (13) !
Nobie, toun'leit qué put (14), qué put ! !

---

(1) Oustau : maison.
(2) Barèje : balaie la chambre.
(3) Catsat : ordonné.
(4) Hila : filer.
(5) Ridèus : rideaux.
(6) Biulete : violette.
(7) Biule : peuplier.
(8) Aplumat : emplumé.
(9) Auque : oie.
(10) Aurio : loriot.
(11) Badina : plaisanter.
(12) Agasse : pie.
(13) Coucut : coucou.
(14) Put : sent mauvais.

Digitized by Google

LOUS DÈ DÈGORE

Pas tant d'affas, nobi gangé ! (1)
Calhibe lou leit dé ta moulhé (2).

Lou porte-couroune

Sur l'aire n° 1

Lou porte-couroune, damb'lou soun pai (*bis*)
« Couroune dé reine bous pourtan,
A la noubiéte (3) dé douman ! »

Sé l'a ganhade én hèze l'amou
Atau hèzen hilhes d'aunou

Lou porte-couroune damb'la souye mai
« Couroune dé reine, etc...

(E passen én rébue tout lou parèntatje.)

Au buè (4) qué méne la caréte

Sur l'aire n° 1

Toque buè lou bèu (5) minhoun
Porte lou leit au juén garçoun

Toque lou gauche ameit lou drét
En d'arriba au boun éndrét (6).

Daban la porte das émbitats (7)

Sur l'aire n° 1

Aubrits la porte, riche paisan,
Bère juncade bous pourtan ;
Assinatioun bous balhéran
Pér la noubiéte dé douman.

---

(1) Gangé : malpropre.
(2) Moulhé : moulé.
(3) Noubiete : épouse.
(4) Buè : bouvier.
(5) Bèu : bœuf.
(6) Endret : endroit.
(7) Embitats : invités.

Digitized by Google

Lous dounzélouns (1) ché la nobie

Aire particulié n° 2

Landats nous la porte, pourtiè, (2)
Landats nous la porte.

LOUS DÈ DÈGÉN

Qué portels à la nobie noubiaus ? (3)
Qué portels à la nobie ?

LOUS DÈ DÈGORE

Lous souliès à la nobie pourtan
Lous souliès à la nobie.

(Atau passen én rébue, tous lous affas dé toilette é aprèts cadun canten) :

LOUS DÈ DÈGÉN

Sur l'aire n° 1

Dé bèts souliès la nobie qu'à !
Ségu (4) boun podets éntourna.
La nobie qu'és dègén soun leit
Né la béirats pas meit d'aneit.

---

(1) Ségu : à coup sûr.
(2) Pourtiè : portier.
(3) Noubians : noceurs.
(4) Dounzélouns : cavaliers.

Digitized by Google

Lou matin dé la heste, ché la nobie

Aire n° 3

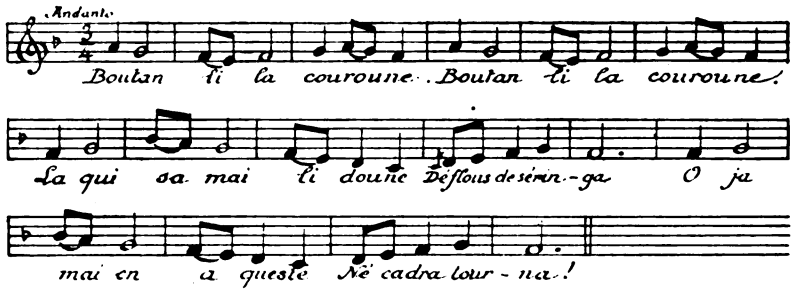

FORE FLOQUE SOUS ÉMBITATS

Toun pai plante briulétes (1) (*bis*)
Ameit roses musquétes (2)
Au pè dau leit.
Toun noun dé gouiate (3)
Perdes ameit.

Sur l'aire n° 1

Jou qu'ténténdi la tride (4) canta
E noste nobi souspira
Souspire bién é prampou fort
En pénsan quin séra toun sort.

EN FLOUCAN UN FARSUR

Aire n° 1

A Moussu..... quès amouroux
Li cal balha un punhat (5) dé flous,
Un punhat dé flous é dus poutous.
Beirats coume lous trobe bous.

---

(1) Briulete : violettes.
(2) Roses musquetes : petites roses.
(3) Gouiate : demoiselle.
(4) Tride : grive.
(5) Punhat : poignée.

Digitized by Google

CORE LA NOBIE AMASSE LOUS CADEAUX

Aire n° 1

Bous Moussu, qué sèts charmant,
Balhats-né dus d'aquèts blancs (1)
Bous, Moussu, quèts générous
Balhats né dus d'aquèts rous (2).
N'èspiats pas hardits, ni sos
Rès qué pèces dé quarante sos !

Bersets qué sé canten à l'oustau ou catbat lou camin

Sur l'aire n° 3

Soun pai sé l'a jougade
A la carte birade
Au reit dé flous !
Lou nobi l'a ganhade
Au joc d'amou.

Sur l'aire n° 1

Boute-té (3), nobie, la man sau cat
Digue : « Bet téms ount sès anat ? »
La man sau cat, lou pè sau hour, (4)
Pèr dize adiu à tous bèts jours.

A... (noun dé l'endrét) qu'ès tant grand
Abèn plantat un rousè blanc (5).
Lou nobi què y ès tant anat
Meit bère rose s'a émpourtat.

Qu'as-tu feit, nobie, à toun pai ?
Qué l'y as-tu feit ? Qué l'y as-tu dit ?
Qu'ét tire dégèn pau petit dit ? (6)
Pau petit dit, ameit pau grand
Pau petit dit é pér la man.

---

(1) Blancs : allusion aux écus.
(2) Rous : allusions aux louis.
(3) Boute : mettre.
(4) Hour : four. — Disen taben, la man sau cat lou bras autour.
(5) Rousè blanc : Rosier blanc.
(6) Dit : doigt.

Digitized by Google

RESPOUNSE DÈ LA NOBIE

Jou né l'y eit pas dit arrés
Què mé maride pér plazé
Jou nè l'y eit pas heit arrès
M'a balhade per soun plazé.

Sé la nobie sé feit atténdé

Aire n° 4

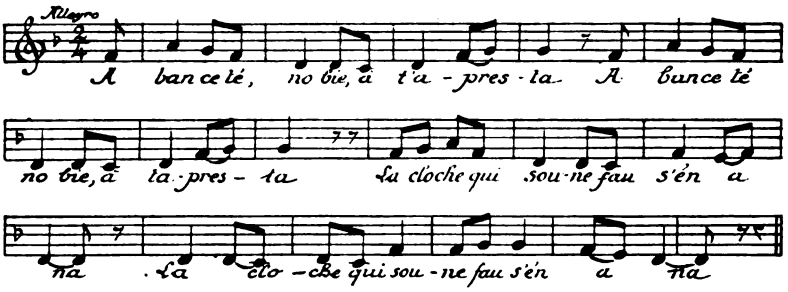

Sé lou nobi sé feit atténde

Sur l'aire n° 1

Lou noste nobi miroundèu (1)
Lous poulhs li couren sau chapèu (2)

Arribera garling-garlop (3)
Damb' dé galoches ou d'esclops (4).

Autant luzèn (5) coum'un carmalh (6)
Au loc d'esta coum'un miralh (7).

---

(1) Miroundèu : affairé.
(2) Chapèu : chapeau.
(3) Garling-garlop : clopin clopant.
(4) Esclops : sabots.
(5) Luzèn : luisant.
(6) Carmalh : crémaillère.
(7) Miralh : miroir.

Digitized by Google

En arriban à la Gleize

Aire n° 5

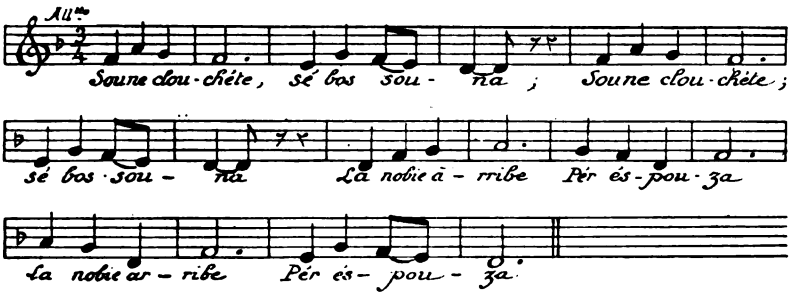

Dèns la gleize lou nobi ba,
En haut nau frènestes y a
E sur cadune un anjoulet (1)
Prège la Bièrje é soun droulet (2).

Digats-nous, nobis, la bèritat,
Sé Diu è Bièrje ats émbitat.
S'ét ats pas feit, émbitats lous.
Dibén esta aciu, damb' bous.

LOUS PARÉNS
Même aire

Diu é la la Bièrje é Jésus-Christ
Soun estats lous prumès abertits ;
La Sénte-Bièrje é soun Jésus
Soun estats émbitats tous dus.

LOUS EMBITATS CANTEN
Même aire

Anén, noubiéte tout dous, tout dous
Diu é la Bièrje sount damb' bous.
Anén, noubiéte, tout douçomén
Pèr récèbe lou sacremén.

---

(1) Anjoulet : ange.
(2) Droulet : petit enfant.

Digitized by Google

A las assemblades sount las douçous,
A las séparades sount las doulous.
Entrats dègén é prègats Diu (1).
Aco's damb'ét qué l'on né biu.

A la Gleize

Sur l'aire n° 3

Sur l'auta sé n'y a 'ne rose (*ter*)
Preste à flouri
Prend' garde à tu, noubiéte,
A la flétri.

Apeit lou maridatje

Sur l'aire n° 5

Bous rémercion, moussu Curé,
Ats fort bién feit so qué calè (2)

Bous rémercion, moussu Curé,
Qu'an déjunat, pas bous éncuè ? (3)
Moussu Curé lou bénazit (4)
Qu'ats fort bién feit so qu'éts an dit.

Moussu Curè qu'és pas caduc (5)
Boudré la nobie ameit l'escut (6).
Moussu Curè lou barbe blanc
Boudré la nobie ameit chés (7) francs.

RESPOUNSE

Bélèu l'escut qu'attrapera,
Mès noste nobie nou n'aura !

---

(1) Diu : Dieu.
(2) Calè : fallait.
(3) Encuè : encore.
(4) Benazit : beni.
(5) Caduc : gene.
(6) Escut : écu.
(7) Chès : six.

Digitized by Google

En s'entournan (1) à l'oustau

Sur l'aire n° 1

Prénd té la nobie, nobi balén,
Prénd té la nobie, t'appartén.

Méne té la déns toun castet
Qué séra dame é tu cadet.

Méne té la déns ta maisoun,
Séra coumtesse é tu baroun.

Adare qué l'as, feit lou Moussu
Né la crèzèbes pas pèr tu,
Adare qué l'as tant la boulès (2)
N'en fasquis pas un traulhe-pès (3).

Espie nobi, au coustat drét
Qué té béiras un bet briulet (4)
Un bet briulét tout esplandit (5)
Qué ne ressemble à toun marit.

Ount l'as troubade, béroy gouiat,
La bère rose qu'as au coustat,
Té l'as troubade au génébrè (6)
Débat la fuèlhe dau lauré (7).

Sur l'aire n° 3

Nobi, s'ès pas meit hilhe (8)
Au jour d'aneit !
Au rén dé las gouiates
Seras pas meit !

Pouiras ana à la botes (9),
Meit t'entourna.
Au rén dé las bielhotes (10),
Fadra ana !

---

(1) Entournan : revenant.
(2) Boulès : voulais.
(3) Traulhe-pès : foule aux pieds.
(4) Briulét : giroflée.
(5) Esplandit : épanoui.
(6) Génébrè : génévrier.
(7) Laurè : laurier.
(8) Hilhe : jeune fille.
(9) Botos : fêtes.
(10) Bielhotes : vieilles

Digitized by Google

Sur l'aire n° 5

Fuelhe d'un bos, fuelhe d'un pin,
Mouche nous doune lou drét camin ?
Fuelhe d'un bos ou d'un auba (1)
Déche passa, noum bon ana !

Dé loui aban, bézen huma (2)
Ount nous préparen lou dinna.

En passan daban las maisouns

BERSÉTS PLAZÉNS

Sur l'aire n° 1

Sourtits dégore, lous dé dègén,
Beirats passa d'honestes géns.
Sourtits, madame, dau castet,
Beirats passa so dé meit bet.

BERSETS MACHANS

Même aire

D { Sourtits dégore lous ahumats (3)
Beirats passa lous bién piéntats (4).

RESPOUNSE

Lous ahumats qué soun sourtits
Pèr Léze guzes é bandits.

D { Bous aus qué nous podets gaita,
Noste noubiéto n'aurats pas.

RESPOUNSE (*per badina*)

S'abén dé palhe au palhè
La prénderén pér hèze humè (5)
Mès coume nous aus n'abèn pas,
Aco feit qué la Lolen pas.

---

(1) Auba : saule.
(2) Huma : fumer.
(3) Ahumats : enfumés.
(4) Pientats : peignés.
(5) Humè : fumier.

Digitized by Google

La Passade

(Core lous nobis passen daban la porte das amics és d'usatje qué lous émbiten à bébe (1). Labets canten :

Sur l'aire n° 3

Doumats-nous la passade (*ter*),
Honnestes géns !
Sé nous la dèmandabets,
La balherén.

En camin

Sur l'aire n° 5

Nous an pabat lou grand camin
Dé bères roses, dé Jansémin (2),
Nous l'an pabat é répabat (3),
Dé bères roses é dé lilas !

Pairin (4), mairie (5), bous és ta plan (6)
Aquère rose qu'ats à la man,
Pairin, mairie, bous és ta bién,
Semble la hille d'un régén (7).

Disèben, nobie, tout énguan (8)
Qué passerés au camin blanc.
Tu qué disèbes qué nou, qué nou,
Aneit qu'at béses coume jou !

La nobie dizèbe tout enguan :
« Quand bèngera lou mén Sen-Yan ! (9)
Lou toun Sen-Yan és bé bengut,
Quand lou Boun Diu ét a boulut ! »

---

(1) Bébe : boire.
(2) Jansemin : jasmin.
(3) Répabat : repavé.
(4) Pairin : parrain.
(5) Mairie : marraine.
(6) Plan : bien.
(7) Régén : roi.
(8) Enguan : cette année.
(9) Sén-Yan : Saint-Jean.

Digitized by Google

UN AUTRE DIT :

Même aire

La nobie beit sau grand camin,
Coume la rose au jardin !
Beit bién la nobi sau camin plè (1),
Coume la rose sau rousè !

EN D'AUTRES ENDRÉTS

Même aire

Lou nobi beit damb' sous habilhès (2),
Coum Bounaparte damb'sous chibaliès.
Lous nobis ban, coustat à coustat,
Coum Bounaparte damb'sous souldats.

Las tous dé... (3) tant hautes sount
Sount capèrades (4) dé moulazoun (5).

Las tous dé..... né bézi pas
Es dounc aciu qué fau ana.

En camin (*segide*)

Aire particulié n° 6

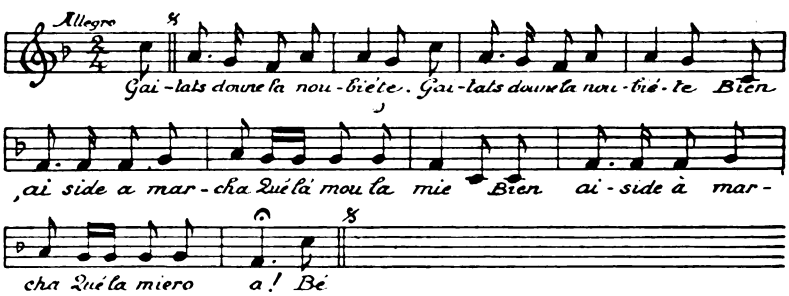

(1) Plè : planier.
(2) Habillès : habits.
(3) Ajouter le nom de l'endroit que l'on veut désigner.
(4) Capèrades : couvertes.
(5) Moulazoun : mouron

Digitized by Google

Béroye dé figure (*bis*)
Bién aiside à gaita (1)
Qué l'amou la mie ! (2)
Bién aiside à gaita
Qué la miéra !

Estréte dé cinture (*bis*)
Bién aiside à embrassa
Qué l'amou la mie !
Bien aiside à embrassa
Qué la miera !

Petite dé caméte (3), (*bis*)
Bién aiside à caussa
Qué l'amou la mie
Bien aiside à caussa (4)
Qué la miera.

A l'arribade

Sur l'aire n° 1

Roussinhoulet (5) d'un bos joli,
Porte noubèle qué soun aci (6),
Roussinhoulet d'un bos charman,
Porte noubèle qu'arriban.

BERSETS PÉR BADINA

Même aire

Espie, nobie, lous caminaus (7),
Ta belle-mairé a atau lous cachaus ! (8)

Espie, nobie, lou carmalhot (9),
Toun bau-paire a atau lou pot ! (10)

---

(1) Gaita : regarder.
(2) Mie : mener.
(3) Caméte : jambe.
(4) Caussa : chausser.
(5) Roussinhoulet : rossignol.
(6) Aci : ici (acin).
(7) Caminaus : chenêts.
(8) Cachaus : dents.
(9) Carmalhot : crémaillère.
10) Pot : lèvre.

Digitized by Google

Espie, nobie, lous caudérouns (1)
Qué té badran cops dé bastouns ! (2)

Espie, nobie, au bàchérè (3)
Sé récouméches toun salè ! (4)

Sé n'y a bastouns lous cau tira (5),
Qué serbirén per té truca ! (6)

A taule

Sur l'aire n° 1

Garnis la taule, cousinei (7),
A désgarni jou t'aiderei,
Garni la taule, garnis-la
Baciu (8) dé mounde, pér t'aduja (9).

UN EMBITAT

Sur l'aire n° 3

La taule és bién boutade (*ter*)
Dé tout soun bén
Qué n'és émbirounade
Dé brabes géns.

Sur l'aire n° 1

Aqueste taule qué ba bién
Semble taule dé prézidén.
Aqueste taule qué ba plan (10)
Pér éste taule dé paisan.

Q'an feit cassa déla la ma
Perdits é calhes an feit tua,
Perdits, calhes é bènarits (11)
Pér countenta touts lous amics !

---

(1) Caudérouns : chaudrons
(2) Bastouns : bâtons.
(3) Bàchérè : meuble où il y a la vaisselle.
(4) Salè : écuelle.
(5) Tira : sortir.
(6) Truca : frapper.
(7) Cousinei : cuisinier.
(8) Baciu : voici.
(9) Aduja : aider.
(10) Plan : bien.
(11) Benarit : gros bec (pinson).

Digitized by Google

Aciu débat lou bielh planchè
Hèn las causes coume falè !
Débat lous téules (1) dé l'oustau
Hézen las causes coume fau !

UN AUTE ÉMBITAT

Aire n° 5

Mintjats, messius, é bébéts-bè,
Au jour d'aneit coste pas rés !
Minjats, messius, é bébéts prou ;
N'ès pas bengut dé ma suzou ! (2)

Minjats, messius, carn (3) dé bétet (4)
Qué bous ara gounfla la pet ! (5)
Minjats, messius, é bébéts gros,
Tirats la carn d'autour das os !

Minjats, messius, carn dé pécou (6)
Qué n'ara plus gourdou, gourdou ! (7)
Minjats, messius, carn dé poulét,
Qué n'ara plus quéquiéréquet (8).

Au granè s'y a nau sacs dé blat,
Q'aquesté estiu y am boutat !
Au tchai nau barriques dé bin,
Cau damoura dinc'au matin !

Jou n'eit pas sét, mès qué béuri !
N'eit pas béüt aneit d'aciu !
Jou qu'eit cantat coumé un pierrot
Eit bien bézoun (9) dé bébe un cop (10).

Jou qu'eit cantat én d'as moussus
Au loc (11) d'un cop n'én béuri dus !

---

(1) Teules : tuiles.
(2) Suzou : sueur.
(3) Carn : chair.
(4) Bétet : veau.
(5) Pet : peau.
(6) Pécou : dindon.
(7) Gourdou : cri du dindon.
(8) Quéquéréquet : cri du poulet
(9) Bézoun : besoin.
(10) Cop : coup.
(11) Loc : lieu.

Digitized by Google

Au dessert

(Sé las dounzéles né canten pas)
Sur l'aire n° 1

Dé nau dounzéles la nobie qu'à
Nade sat rize ni canta
Sé jou sabèbi, cantéri,
Haunou à la nobie fari.

Soui pas dounzéle, canterei
Haunou à la nobie, farei !

— En'queste taule an bis nau plats,
An bis nau plats d'or é d'argén,
An tout minjat so qu'y a dègén !

AU CAT DÉ TAULE

Aire n° 5

Cap dé taule lou cat pélat,
Crézi qu'aurras lèu accabat !
Cat dé taule, bénte dé loup,
Accabe lèu ou minjos tout !

UN DOUNZÉLOUN

Aire n° 3

Au dessert s'y a dé poumes (*bis*)
E dé péres madures !
Au méns sé n'y a !
Qué n'y aujé ou n'y aujé pas,
N'én cau trouba !

RESPOUNSE

Es bengut dé gélades (*bis*)
Qué las an empourtades
Qu'èron én flou !
Qué dessert boulets adare,
Juén dounzélou ?

LOU DOUNZÉLOUN

Qué sigi dé miuranes (1) (*ter*)
Au méns sé n'y a

(Passen atau én rébue cade frut.)

(1) Miuranes : grenades.

Digitized by Google

Quan arribon à las délajèos (1) ne jiton une pugnade sur la taule en cantan :

Qué sigi délagèos (*ter*)
Au méns sé n'y a ! etc., etc...

En camin pér ana au bal, lou tantos (2)

Sur l'aire n° 3

Nous aus soun nau dounzéles (*bis*)
Nau dounzélouns damb'éres
Aban ! Aban !
Aban cabalérie !
Aban ! Aban !

Nous aus soun hueit dounzéles (*bis*)
Hueit dounzélouns etc., etc...

(E atau pér sept, chés..... dinca une.)

UN AUTE CANTE

Nous aus n'éren nau miles (*bis*)
Pér accoumpanha une hilhe
Léugè ! Léugè !
Sur la punte dé l'herbe
Pauzan lou pè.

Nous aus n'èren hueit miles
Pér etc., etc... (coume per las dounzéles).

Se lou bialounaire (3) **n'és pas arribat**

Sur l'aire n° 3

Qué feit lou bialounaire
Bol pas jouga ? (4)
Lous dounzélouns qué pagen (5)
Boudrén dansa !

---

(1) **Délajèos : Dragées.**
(2) **Tantos : Tantôt.**
(1) Bialounaire : violoniste.
(2) Jouga : jouer.
(3) Pagen : paient.

Digitized by Google

Au bal

Sur l'aire n° 1

La nobie ploure é n'a rézoun,
A pòu qué lou nobi sigi un capoun (1).
S'és un capoun, lou cau tua,
S'és un poulet, lou cau décha (2).

UN AUTE

La nobie qué dit tout aneit
« Moun Diu, m'ats feit petit lou leit ! »
Lou nobi dit : « Tiou, lou mén tiou ! (3)
« Y accabéran tous dus prampou ! »

Sé sabès-tu, nobie, coum' jou
Marit n'ès pas aise, mès és aunou.
Lou serbiras jamai prampou
Fadra hèze coum'un senhou (4).

Et séra dégore é tu dégèn
Né séra pas jamai countén !
Sabes, noubiéte, coume cau hâ
Talèu siétade té fau léba !

En anan soupa

Sur l'aire n° 1

En partin. — Boute té nobi la dé daban
Toutes tas géns té ségiran.

Anén, cantaires, aubrits lou bec
Qu'éntendi boste calamet (5).

(Quand lous dounzélouns é las dounzèles marchen pas dret, canten sur l'*aire n° 3*) :

Lous juéns qué sé pétiren (6) (*ter*)
La-bas daban !
Balhats-nous dé rétires
Lous méneran !

(1) Capoun : chapon.
(2) Decha : laisser.
(3) Tiou, lou mén tiou : ne crains rien, t'en fais pas.
(4) Senhou : seigneur.
(5) Calamet : chalumeau.
(6) Petiren : s'entravent.

Digitized by Google

Sur l'aire n° 1

Marchats, marchats un pauquet meit
N'arriben pas d'aqueste neit ;
Jou qu'eit tant hami (1), soui ganit (2)
Lountems y a n'eit pas tant soufrit.

RESPOUNSE (*per badina*)

Quin és aquet qu'an éntendut
Fau qué sigi un famus goulut !
Prame à dina n'a pas dit rés
Mès à minjat au méns pér trés !

As nobis

Sur l'aire n° 1

Nobis, tout are quand tournéran
Tous dus soulets bous dècheran
Aquét moumén és lèu bengut
Sé pér bous aus és atténdut !

Nous aus noun ban à cop ségu (3)
Sé n'an pas lüe auran escu (4).

Débat la trilhe (5) qu'és au Nort (6)
Nobie, soupire un pauc meit fort !

Lou soun pai la beit serca
En li dise qué cau soupa !

— « Jamai jou né soupéri
Sans sabé ount bau droumi ? »

La souye mai la beit seca etc...
(Coume pau pai).

Débat las ales dé ta mai
Tant boune oumbréte coume y a
Accabe aneit dé t'oumbratja ! (7)

---

(1) Hami : faim.
(2) Ganit : affamé.
(3) Cop sègu : coup sûr.
(4) Escu : nuit noire.
(5) Trilhe : treille.
(6) Nort : nord.
(7) Oumbratja : ombrager.

Digitized by Google

Sur l'aire n° 5

Nobie, mesprézis pas toun pai (*bis*) ;
Sé toun marit bèn à manca,
Chè toun pai té cadra tourna.

Nobie mesprézis pas ta mai

(E passen én rébue tout lou paréntatjé).

Au soupa

Sur l'aire n° 5

Minjats encuère s'abèts talén,
Aco qu'és boun é qu'eit dé bén !

Ount la nobie a mestibat (1)
Dé boune coque (2) an dounat.
Qu'à mestibat au boun éndret
Per balha coque dé bladet.

Trincats, Messius, un cop dé meit.
As nobis suèton (3) boune neit.

En tournan au bal, lou seit

Sur l'aire n° 3

Marchan à las estéles (4) (*ter*)
Léugè ! Léugè !
Sur la punte (5) dé l'herbe
Pauzan lou pè !

UN AUTE

Aire n° 1

« Ount coutchèra la nobie au seit
— Déns un pairoun (6) débat lou leit !
Lou nobi qué n'aura piétat (7)
La boutera à soun coustat. »

(1) Mestibat : moissonné.
(2) Coque : pain de luxe.
(3) Sueton : nous souhaitons.
(4) Estèles : étoiles.
(5) Punte : pointe.
(6) Pairoun : panier.
(7) Piétat : pitié.

Digitized by Google

Apeit lou bal

EN S'ÉN BÈNE (*Sur l'aire n° 5*)

(Aco sé cante pér badina).

Nous aus noun ban dé dus én dus
Ména la nobie en aquet gus,
En aquét gus, én quet bandit
Qué sabèn pas d'ount és sourtit.

Qué n'és sourtit das haurès (1)
Qu'és ahamat coum'un lébrè (2).

DABAN LA MAISOUN

Même aire

Ount és lou meste d'aquét bén
Pér nous héze éntra dégèn ?

Sé jou abèbi atau un bouquet
Lou dècheri pas dégore au frét (3).

Sé jou abèbi atau un présén (4)
Lou dècheri pas dégore au bén ! (5)

CORE SOUN DÉGÉN

Aire n° 1

Pauzats la couronne, nobis, pauzats (6)
Beit pas meit bién sur boste cap !
Sur boste cap ni meit sau mén
Sounqu'à las nounes (7) dau coubén !

Core lous émbitats s'én ban

Sur l'aire n° 1

Adichats, nobis, un cop dé meit
Coume bous aus noun ban au leit.
Qué n'esqui lüe (8) ou bien éscu,
Noun ban ana à cop sègu !

---

(1) Haurès : fourres.
(2) Lébrè : février.
(3) Frét : froid.
(4) Présén : présent.
(5) Bén : vent.
(6) Pausats : posez.
(7) Nounes : sœurs.
(8) Lüe : lune.

Digitized by Google

Lou tourrin (1)

Aire particulié

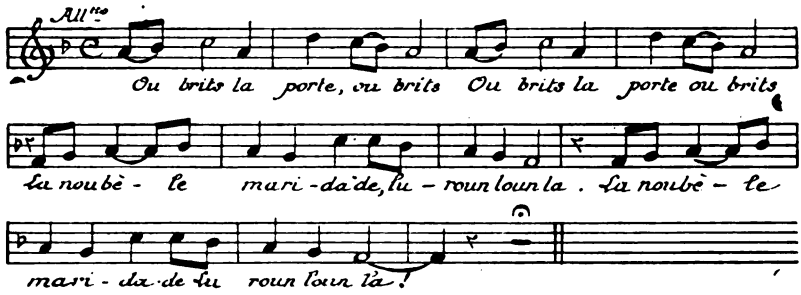

Bous porten lou tourrin (*bis*)
E la soupe prou pébade
Luroa loun la
E la soupe prou pébade
Luroun loun la !

— Coume aubrireit jou ? (*bis*)
Qué soui déns moun leit coutchade
Luroun loun la.

Au proche dé moun marit (*bis*)
Qué mé tend toute embrassade
Luroun loun la !

Qué mé tend é mé tendra (*bis*)
Toute la neit empénade (2)
Luroun loun la.

Sé pérdèbi mas amous (*bis*)
Ount las angèrei ou querre ? (3)
Luroun loun la.

---

(1) Tourrin : soupe à l'alh é relebade de pebe. — Déns nostes regioms, lous nobis quittent lou bal bien aban lous cabaliès é s'èn ban au leit. En tournan dau bal, lous noubiaus lous hezen leba per minja tourrin.

(2) Empénade : entière.

(3) Querre : chercher, querir.

Digitized by Google

Séren pér débat Paris (*bis*)
A dus céns cinquante lèges (1)
Luroun loun la
A dus céns cinquante lèges
Luroun loun la.

Daban la porte y a (*bis*)
Un grand pè dé éugère (2)
Luroun loun la.

Déns quére éugère y a (*bis*)
Un béroy nid dé tourtéle (3)
Luroun loun la.

La tourtéle y a couhat (4) (*bis*)
E apeit s'és émboulade
Luroun loun la.

En partin a feit roucou (*bis*)
E la bère n'és plus bère
Luroun loun la.

Oubrits la porte, oubrits (*bis*)
La noubèle maridade
Luroun loun la
La noubèle maridade
Luroun loun la.

Sé nou l'oubrissets pas (*bis*)
En' queste ore bous l'enfouncen
Luroun loun la
En' queste ore bous l'enfouncen
Luroun loun la !

---

(1) Lèges : lieues.
(2) Eugère : fougère.
(3) Tourtele : tourterelle.
(4) Couhat : couvé.

Digitized by Google

Autes cansouns qué canten déns la journade catbat lou camin

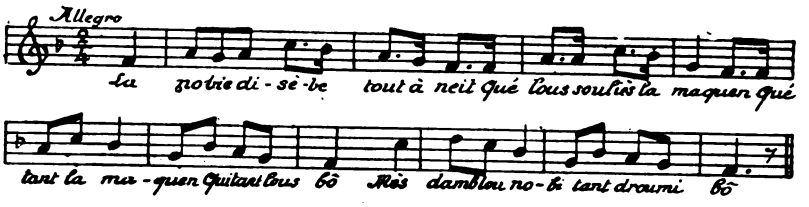

La nobie disèbe tout aneit
Qué lou débas la maquen (1)
Qué tant la maquen, qué tant lous bò
Mès damb'lou nobi tant droumi bò.

La nobie disèbe tout aneit
Qué lou courset la maque, etc.

(E atau, la camise, lou coursatje, lou capet, la couronne, tous lous affas dè toilette.)

Aute cansoun

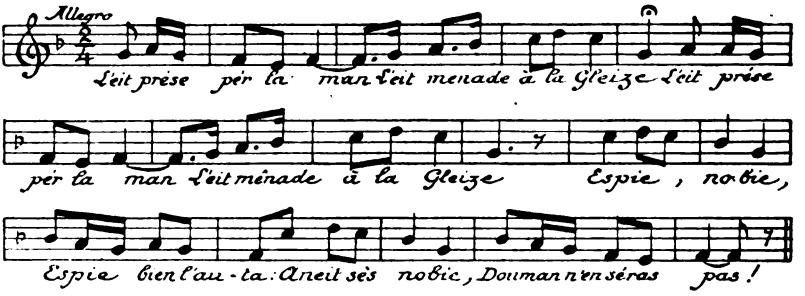

L'eit prése pér la man
L'eit ménade à la gleize
Espie nobie,
Espie bien l'auta,
Aneit sès nobie
Douman n'én séras pas !

---

(1) Maquen : blessem.

Digitized by Google

L'eit prése pér la man
L'eit ménade à la taule.
Mintje, noubiéte,
Mintje à bien petits mos (1)
E prend bién garde
D'embala (2) pas nat os.

L'eit prèse pér la man
L'eit ménade (3) à la salle (4).
Danse, noubiéte,
Heit bira (5) lou pè dous (6)
Hèzis pas rize
Tout aquéts dounzélous.

L'eit prése pér la man
L'eit ménade à la cauhe (7).
Espie, nobie,
Qu'aymèbes (8) tant lou bin.
Qué t'embéudébes (9)
Lou seit meit lou matin.

L'eit prèse pér la man
L'eit ménade à la crampe (10)
Espie, nobie,
Espie lou toun leit
Sé coutchèbes (11) soule
N'en coutcheras pas meit.

L'eit prèse per la man
L'eit ménade à sa crampe
Espie, nobie,
Espie lou cantoun (12)
Ount lou toun nobi
Jougera dou bastoun (13)

---

(1) Mos : bouchée.
(2) Embala : avaler.
(3) Ménade : conduite.
(4) Salle : salle de danse.
(5) Heit bira : fait tourner.
(6) Dous : doucement.
(7) Cauhe : cave.
(8) Aymèbes : tu aimais.
(9) Embéudèbes : ennivrais.
(10) Crampe : chambre.
(11) Coutchèbes : couchais.
(12) Cantoun : coin.
(13) Bastoun : bâton.

Digitized by Google

L'eit prèse pér la man
L'eit ménade à la crampe.
Espie, nobie,
Espie lous caminaus (1)
Ta belle-maire
Qu'a atau lous cachaus (2).

L'eit prése pér la man
L'eit ménade à la crampe.
Espie, nobie,
Espie lou carmalhot (3)
Toun bau-paire (4)
Qué n'a atau lous pots (5).

(Diben canta aquére cansoun dé préférense lou seit, en tournan dau bal.)

Aute cansoun

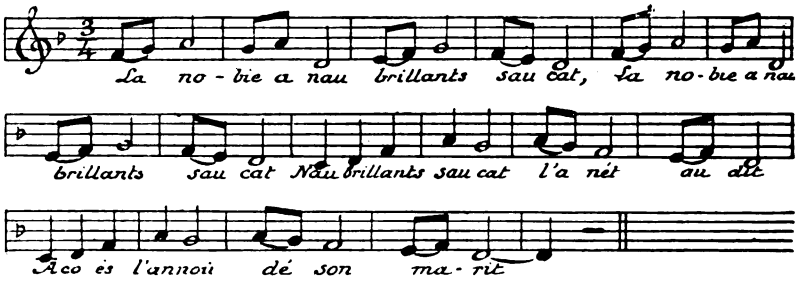

La nobie a hueit brillants sau cat
La nobie a hueit brillants sau cat
Hueit brillants sau cat l'anèt au dit
Aco és l'aunou (6) dé soun marit.

(E atau sept, chés, cinq, etc., etc.)
(Canten tabén sur aquet aire, per badina) :

La nobie qué brille coum'un sourélh (*bis*)
Lou nobi qués rance é qué put au bielh (*bis*).

---

(1) Caminaus : chenêts.
(2) Cachaus : grosses dents (molaires).
(3) Carmalhot : crémaillère.
(4) Bau-paire : beau-père.
(5) Pots : lèvres.
(6) Aunou : honneur.

(*A suivre*).

Digitized by Google

La Cour de l'Ordinaire de Puymirol

AU XVIIIe SIÈCLE

Le personnel judiciaire. — La plus ancienne organisation judiciaire que nous connaissions concernant Puymirol remonte au 13 décembre 1286. Elle est contenue en entier dans la Charte des Coutumes qu' « *Edouard Ier, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Guyenne, concéda et octroya pour lui et ses successeurs, à tout jamais, à ses aimés les habitants du Grand Castel de l'évêché d'Agen, lequel a esté basti jadis en l'honneur du Dieu tout puissant et de la glorieuse Vierge Nostre Dame Sainte-Marie et de tous les saints et saintes du Paradis* ».

La Cour de Justice instituée — ou confirmée — à cette date se composait « du *bayle*, des consuls et des autres prud'hommes du chasteau ».

Le bayle, premier magistrat du bailliage, avait affermé au Sénéchal « faisant pour le Roi » la perception des impôts et l'exécution des sentences de justice. Il publiait également les ordonnances pour la réunion de l'*ost*, conduisait à l'armée les troupes de la baillie et recevait pour le souverain les droits de lods et de ventes (1).

Quand le bayle était un homme de proie, il augmentait à son profit le montant des contributions et le taux des amendes, considérait comme un crime un simple délit de chasse, retenait au passage les indemnités dûes à des tiers, se meublait aux dépens des condamnés, saisissait leurs récoltes, se faisait payer pour l'exécution des ordres du sénéchal.

Dans la généralité des cas, c'était l'exercice du pouvoir judiciaire qui donnait le plus de relief à l'office du bayle. Mais

(1) A la fin du XIVe siècle, Raymond de Cussac afferma pour 150 sous par an la charge de bayle de Puymirol.

Digitized by Google

dans les villes libres, comme Puymirol, le bayle partagea dès le premier jour son pouvoir avec les *consuls*. Ceux-ci étaient au nombre de quatre ; dès l'année de l'entrée en application de la charte, ils furent désignés par les bourgeois pour un an, mais dans la suite chacun d'eux nomma en descendant de charge son succeseur pour l'année suivante :

« Art. 51. — *Les consuls de Puymirol sont renouvelables tous les ans à la Sainte-Marie d'Aoust ; les nouveaux sont choisis par ceux qui sortent de charge et les nouveaux élus choisissent immédiatement quatre prud'hommes qui seront pour un an juges d'appel.* »

Quand le siège du bailliage (et c'était le cas de Puymirol), était une place forte, la garde en était confiée à un châtelain ou gouverneur du château qui ne tarda pas à usurper les fonctions du bayle. Mais lorsque la forte centralisation de Louis XIV eut rendu impossibles les guerres intérieures, la charge de gouverneur ne fut plus qu'un titre honorifique donnant de maigres revenus (200 livres pour celui de Puymirol sous Louis XV). Les gouverneurs ne se rendirent plus dans leurs juridictions et le roi s'y fit représenter par des lieutenants ou juges.

Au XVIIIe siècle, la Cour de Justice n'était donc plus formée du bayle et des consuls, mais du juge et des consuls, ce qui était la même chose.

Un des juges les plus connus fut *Pierre de Noguères*, qui avait épousé en 1724, à Saint-Hilaire d'Agen, demoiselle Jeanne de Sabaros, laquelle lui donna dix enfants dont le plus célèbre fut le dernier-né, Thomas de Noguères de Saint-Urcisse, membre de la Convention nationale. Il eut pour successeur *Etienne Bacon*, bourgeois sans autorité à qui ses administrés ne cessèrent d'intenter devant le Sénéchal des procès pour affaires privées. Noguères et Bacon étaient qualifiés dans les actes officiels de *juges civils et criminels*. Ils étaient assistés, comme à l'origine, de quatre consuls qui ne manquaient de se dire « *conjuges ès causes criminelles et juges de l'entière police et gardiage de la ville et jurisdiction de Puymirol* »

Digitized by Google

A la fin du XVIIe siècle une nouvelle figure apparut à la « Cour de Justice », c'était le procureur-syndic ou procureur du Roi, qui avait l'initiative des poursuites et tenait lieu de ministère public.

La formule de réception de cet officier judiciaire était toujours la même : « *Vu les lettres de provision du roi, requête, enquête de bonnes vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine et autres pièces jointes...* (1) ».

En cas d'empêchement, le juge était remplacé par un *lieutenant de juge* (généralement un notaire du lieu qui avait brigué cette charge dans l'espoir d'accéder à une autre plus importante). *Pierre Canel*, beau-père de Léonard de Lamouroux, fut le dernier lieutenant de juge. Si le lieutenant lui-même était empêché, un ancien procureur le suppléait. Cela se produisait fréquemment pour les transports de justice, surtout s'il faisait mauvais temps. En cas d'absence, le procureur était remplacé par un consul.

Autour d'eux gravitaient des *huissiers* et un *greffier* qui poussaient aux dépens et qui, pour une demande en remboursement d'un louis, faisaient payer plus de dix livres de papier timbré.

Je ne crois pas qu'huissier au monde ait autant verbalisé que *Jean Grenier* dont le nom est mêlé à toutes les affaires de l'époque et dont la mauvaise foi évidente finit par lui créer des ennuis. L'huissier Chantepuis fut son concurrent.

Pour que le personnel de la Cour criminelle soit au complet, il nous reste à présenter deux personnages : le *geôlier* et le *bourreau*. Le geôlier fut toujours un des deux valets de ville : à Jean Pagès succéda Jean Nogué, ou mieux la dynastie des Nogué, car cette famille accapara l'emploi. Quant au bourreau, il cachait sa misanthropie dans une tour de la Citadelle, celle du Fillat, qui lui doit son nom.

Ce Samson puymirolais ne manqua malheureusement pas d'occupations, non point qu'il y eut par autorité de justice

(1) Signalons comme procureurs du Roi à Puymirol au XVIIIe siècle : Jean-Jacques de Bordes, Rives, Delboulbès Guillaume, Etienne Laffargue, Cazes, Laval, etc.

Digitized by Google

des pendaisons fréquentes, mais le bourreau était l'exécuteur des chatiments corporels édictés par la Cour : amende honorable devant la porte de l'église, promenade expiatoire dans les rues, peine du fouet, exposition au pilori, marque au fer rouge, percement de la langue, etc., etc. Il avait même des aides et nous avons trouvé dans les registres paroissiaux de Saint-Seurin de Puymirol l'acte de décès d'un *valet de bourreau*.

Le *pilori* se dressait sur la place du Marché, devant la Halle actuelle, à peu de distance du puits. Il consistait en une plateforme ou estrade pouvant tourner sur un pivot fortement assujetti en terre. Une sorte de dôme ajouré le surmontait. Quand la Révolution l'eut supprimé, les fers en furent vendus aux enchères publiques et achetés par un surrurier, les bois sont encore dans les greniers de la mairie.

Le geôlier logeait à la maison commune où se trouvait le beffroi dont l'étage supérieur tenait lieu de geôle (1). Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle l'hôtel de ville se dressa sur l'emplacement des maisons Ludovic et Bouet, entre les rues Notre-Dame, des Agneaux, des Faures et de La Comtal. Mais cet édifice était dans un tel état de délabrement que tous les services communaux l'avaient abandonné : la municipalité avait loué près de la Cornière une salle pour les Jurades et une autre pour les archives, tandis que la Cour de l'ordinaire ou Tribunal local tenait ses audiences chez le juge. Tous les procès-verbaux de l'époque en font foi : « *...Ce jour d'hui, dans la salle servant à la justice, le parquet criminel de cette ville étant impraticable...* » Seules les prisons ne déménagèrent pas, mais elles fermaient si mal qu'on renonça à toute surveillance : les curieux venaient rendre visite aux détenus, leurs amis apportaient du vin et buvaient avec eux; les dames de chez Maribal, où pendait l'enseigne de l'*Etoile d'Or*, venaient même les désenuyer... Jusqu'à la fille du geôlier qui

(1) Pendant l'occupation protestante, des prisons militaires furent établies à la Citadelle ; à certaines époques le nombre des détenus fut si grand que l'on constata parmi eux plusieurs décès par semaine. Ces prisons, placées sous l'autorité du gouverneur, n'intéressaient que les gens de guerre.

Digitized by Google

refusa de révéler au juge la filiation d'un nouveau-né à qui l'aïeul vexé ne voulut point servir de parrain.

Quand le crime reproché aux prisonniers était de nature à faire redouter une peine sérieuse, les accusés prenaient la fuite et la Cour les jugeait par contumace avec une complaisance si naïve qu'on pourrait la croire complice de l'évasion. Plutôt que de réparer l'immeuble et changer les portes, ou simplement les serrures... ou mieux, le geôlier... on attacha aux pieds des prévenus des fers pesant cent trente livres, mais alors les parents, voisins et amis intervenaient et enlevaient à la fois le prisonnier et les entraves : le bourreau y gagnait de ne pendre que par effigie des mannequins de paille et de ne brûler ou rompre que des tableaux figuratifs. Certes, la moralité publique en souffrait quelque peu, mais pouvait-on décemment, à l'aurore de la Révolution, appliquer à des compatriotes toute la rigueur d'un Code du Moyen-Age, horrible charte de souffrance physique qui arrachait à l'instruction des aveux par des supplices et qui entourait la mort de complications si méchantes que le bourreau lui-même, s'il avait eu des entrailles humaines, aurait préféré être sa victime (1).

Procédure criminelle. — Dès qu'un crime est signalé au Parquet, le procureur en rend compte au juge royal dans un verbal ou rapport qui se termine toujours par une *requête* tendant à l'ouverture d'une *information*. S'il y a eu coups,

---

(1) *Coups et blessures.* — Si quelqu'un blesse jusqu'au sang une personne avec un bâton, un morceau de bois, une pierre, une tuile ou une arme, le roi recevra 65 sous d'amende de celui qui aura fait le coup, s'il y a plainte et si la chose est prouvée. Si le coup est mortel, l'auteur sera gardé au pouvoir de la Cour jusqu'à ce que la victime meure ou non de la blessure.

De l'homicide. — Si la blessure est suivie de mort, l'homicide sera enseveli vivant sous sa victime, et cela sans retard. Tous les biens du meurtrier seront acquis au roi, les dettes et l'avoir de sa femme étant réservés.

Des faux témoins. — Quiconque produit de faux témoins devant la Cour contre son adversaire moyennant une récompense ou autrement, lui et les faux témoins devront courir à travers la ville, la langue percée, et tous leurs biens seront acquis au roi, après payement de leurs dettes.

Des notaires publics. — S'il est prouvé qu'un notaire ait fait un faux, il perdra le poing droit, tous ses biens seront acquis au roi et il sera à tout jamais hors du droit du château.

Digitized by Google

blessures, meurtre ou suicide, le juge désigne un *médecin* et un *chirurgien* pour constater le fait après avoir *prêté serment*. Si les preuves recueillies dès le début sont suffisantes, une *assignation* à comparoir sur simple invitation par huissier ou un *décret de prise de corps* ou mandat d'arrêt sont décernés contre le prévenu. Il arrive parfois, surtout dans les cas graves entraînant une peine capitale, ou lorsque le coupable occupe une situation élevée, que les témoins restent muets et opposent à la justice la grève du silence. Quand le *cahier d'information* est demeuré blanc, les magistrats, redoutant la répercussion que pourrait avoir l'impunité d'un horrible forfait, sollicitent de l'évêché un *monitoire*. Un tribunal ecclésiastique séant au chef-lieu du diocèse et généralement présidé par un vicaire général (official ou officialité) ordonnait aux prêtres des paroisses intéressées « *d'advertir et admonester au prosne des messès pendant trois dimanches consécutifs les fidèles de l'un et l'autre sexe qui ont quelque connaissance du crime pour l'avoir vu accomplir, en connaître les auteurs et complices, ouïr, dire, jacter, donner ayde, confort, refuge et généralement de quelqe manière qu'ils en puissent être informés, de venir à révélation et les auteurs et complices à satisfaction par soy ou par autruy, faute de quoy il sera procédé contre eux par censures ecclésiastiques, excommunication et fulmination d'icelles.* » Il n'y a point d'exemple que dans la juridiction de Puymirol la publication d'un monitoire n'ait été suivie d'effet. Si le cahier de l'information était demeuré vierge, celui de la *révélation* s'emplissait vite. Le prêtre qui l'avait rédigé le remettait alors au juge et le procureur reprenait son enquête en invitant les témoins à venir confirmer leurs dires. Ce *cahier de répétition* était bientôt accompagné de celui du *Récollement* des témoins à qui l'on demandait à quelques jours d'intervalle s'ils n'avaient rien à changer à leurs dépositions antérieures. L'interrogatoire de l'accusé ne devenait plus alors qu'une simple formalité ; on le *confrontait* avec les déposants, s'il y avait contradiction entre eux. Puis l'instruction était close et le procureur présentait à la Cour (le juge et deux consuls)

Digitized by Google

ses *conclusions définitives* où le tribunal trouvait tous les éléments de la *Sentence*, définitive aussi.

Quand il était conclu à l'application d'une peine afflictive, la Cour procédait à un interrogatoire in extremis de l'accusé qui comparaissait *sur la sellette*, siège de bois fort bas qui ne servait que dans cette circonstance. Parfois l'accusé devait être *transporté* dans le prétoire sur ladite sellette, ce qui dénotait chez lui une grande dépression physique et morale ou peut-être aussi un affaiblissement réel provenant de la question ordinaire et extraordinaire qu'il avait pu subir. Les mêmes sévices étaient exercés sur le condamné, entre la sentence et son exécution, pour l'amener à révélation des complices.

Cela dit, il ne nous reste plus qu'à choisir dans le formidable dossier des 5.800 pièces détachées et parmi les 1.584 feuillets des registres de l'Ordinaire conservés aux Archives départementales de Lot-et-Garonne les causes les plus intéressantes, après nous être assuré que les personnes désignées dans ces documents n'ont pas laissé de descendance.

Affaire Jean Chausy. — Avant 1763, Chausy était un pauvre brassier de Monflanquin, paroisse de Saint-Romain, qui vivait péniblement de son travail, mais qui se consolait de ses ennuis entre une épouse aimable et une fille affectueuse. Malheureusement, sa femme mourut, sa fille se maria, et Chausy, qui ne pouvait se faire à l'idée de vieillir seul, convola en secondes noces. Sa nouvelle épouse était aussi acariâtre que la première avait été fidèle et douce ; elle dépensa au jour le jour le salaire de l'humble journalier qui, après avoir manifesté plusieurs fois son intention de quitter la vie finit par se pendre, le 9 mars 1764, à une poutrelle de sa maison. Comme il n'y avait point de doute que Chausy se fût « homicidé volontairement », une information fut ouverte contre lui dès le lendemain et le procureur affirma qu'il fallait être « *fou, insensé, furieux ou malade pour s'être donné une mort aussi ignominieuse* ».

Le juge, qui trouvait la course trop longue et la corvée

Digitized by Google

sans agrément délégua ses pouvoirs au consul Pierre Faure, notaire royal, qui se rendit à Monflanquin en compagnie du greffier en chef, Jean Gary, pour instrumenter contre le suicide, interroger les habitants du voisinage et ramener le mort à Puymirol, où il serait déposé provisoirement dans une salle de débarras dépendant du parquet. Le même jour, le médecin Delmas et le chirurgien Merle, désignés pour pratiquer l'autopsie, prêtaient serment devant le juge royal ; le 11, ils se livraient à leur opération macabre et le juge ordonnait ensuite que la dépouille de Jean Chausy serait enterrée sans cérémonie dans le cimetière paroissial jusqu'à ce qu'il en fût autrement statué.

Comment faire comparaître Chausy au banc des accusés, si ce n'était par procuration. En l'absence de son beau-frère ou de tout autre parent, on nomma d'office Antoine Merle aîné, bourgeois de Moissaguel, pour défendre la mémoire de l'accusé. Interrogé le 14 mars, il déclara connaître Jean Chausy depuis une vingtaine d'années et l'avoir toujours cru sain de corps et d'esprit jusqu'en novembre dernier, époque où il se remaria, à la suite de quoi il donna des signes non équivoques de monomanie noire et de déséquilibre mental. Le procureur, estimant qu'on ne pouvait laisser un tel crime impuni, requit un jugement extraordinaire contre la mémoire de Chausy ; le juge publia une sentence dans ce sens, puis par routine et sans nécessité, les témoins furent « récollés et confrontés ». Au cours de son dernier interrogatoire, le curateur Merle fut amené à répondre qu'il ne pouvait dire, faute de le savoir, si sa partie ne maltraitait pas son épouse, ce qui laisserait entendre que l'implacable moitié, non contente d'avoir poussé son mari à la mort, était encore venue l'accabler après son décès.

Les conclusions du procureur furent terribles, et la Cour les sanctionna sans y rien changer : « *Nous, par avis et délibération de Conseil, avons déclaré ledit feu Jean Chausy duement atteint et convaincu de s'être défait et homicidié soi-même, sètre pendu par son col et étranglé à une corde attachée à une poutrelle de sa maison, pour la réparation de quoi*

Digitized by Google

condamnons sa mémoir à perpétuité, et sera le cadavre dudit feu Jean Chausy désenterré, après quoy attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une charrette et traîné sur une claie la tête en bas et la face contre terre par les rues Saint-Julien (de Nemours), *des Faures* (d'Orléans) *et la Grand'Rue Nostre-Dame de Grand Castel* (rue Royale) *et jusques à la place publique de la présente ville où il sera dressé une potence où le cadavre dudit Chausy sera pendu par les pieds par l'exécuteur de la haute justice et après qu'il y aura demuré 24 heures sera jeté à la voirie... Déclarons tous et chacuns ses biens confisqués au profit du roy et aux dépens que nous avons liquidés à la somme de 108 livres 15 sols 6 deniers. Fait et jugé à Puymirol dans la chambre servant de parquet, le parquet de Puymirol estant inhabitable, assistans noble Jean de Roux, écuyer, seigneur de Peyrelade, gradué, et noble Louis de Cambes, écuyer, sieur de Camel, gradué, et noble Antoine de Lafontan, seigneur de Goths, et Me Pierre Faure, notaire royal, consuls conjuges èz causes criminelles de la ville et juridiction de Puymirol, le trentième de mars 1764.* »

Et c'est ainsi qu'en l'an de grâce 1764, un pauvre homme de Monflanquin qui, voulant déserter cette vallée de larmes, s'était pendu sans se douter qu'il portait atteinte à la majesté de la justice, fut, par ordre de cette même justice, condamné à être déterré pour être pendu de nouveau !

Affaire Sieurac. — Le 27 mars 1751, par devant Me Pierre de Noguères, advocat en Parlement, conseiller du Roy, juge royal civil et criminel de la ville et juridiction de Puymirol, écrivant sous lui Jean Gary, greffier, fermier du Roy, comparaît Pierre Canel, procureur, lequel déclare être averti que Jeanne Sieurac, servante de Pierre Cóndis, à Libast, paroisse de Tayrac, a clandestinement mis au monde, le 19 du même mois, un enfant qu'elle a fait ensevelir dans le cimetière.

Or le curé étant absent, c'est l'abbé Trenty, desservant d'une autre paroisse, qui est venu faire l'inhumation. A cette époque on ignorait le permis d'inhumer et ce prêtre étran-

Digitized by Google

ger, croyant de bonne foi que tout s'était passé normalement, remplit son ministère comme de coutume, sans aviser la justice.

Que l'enfant fût né à temps ou trop tôt, viable ou mort-né, Jeanne Sieurac était déjà coupable pour avoir caché son état, car toute célibataire qui allait devenir mère devait en faire plusieurs mois à l'avance sa déclaration au juge, lequel lui faisait — mais un peu tard — une belle leçon de morale et lui montrait à quoi elle s'exposait si l'enfant venait à décéder faute de soins.

Le procureur Canel ne doute point que le nouveau-né ait été homicidé ou meurtri, et il requiert l'exhumation du cadavre et son examen par des hommes de l'art.

Le juge — à qui ses « incommodités » ne permettent pas de transporter si loin — désigne l'ancien procureur Rives comme juge d'ordonnance et l'envoie enquêter à Tayrac, en compagnie du médecin Delmas et du chirurgien Merle. L'information secrètement et à part faite par le juge Noguères établit que le 19 mars, dans l'après-midi, Jeanne Sieurac dévidait du fil avec sa maîtresse, Marie Gayraud, belle-fille de Pierre Condis, devant la porte de la ferme de Libast. A certain moment, elle dit qu'elle allait faire sortir les pourceaux. A son retour, elle déclara qu'elle avait la fièvre et alla se coucher. Quelques instants après, elle poussa des gémissements et les familles Condis et Quinsac accoururent dans sa chambre. Claire Quinsac, seconde épouse de Pierre Condis, soupçonna la vérité et en fit le reproche à la malade qui nia tout et la taxa d'effronterie. Après quoi, Jeanne Sieurac s'étant évanouie, Claire Quinsac tapota l'oreiller pour le faire gonfler avant de le replacer sous la tête de la patiente ; elle trouva sous le coussin un enfant enveloppé dans des linges ensanglantés. Elle mit du sel et de l'ail pilé dans la bouche du nouveau-né qui mâcha trois ou quatre fois et, voyant qu'il était vivant, elle le baptisa.

D'autre part, le médecin et le chirurgien remirent au greffe un rapport très détaillé concluant qu'il y avait eu étouffement par écrasement, mais que la mort était dûe à une blessure pé-

Digitized by Google

nétrante faite avec un instrument tranchant à la hauteur de la sixième vertèbre du col.

En conséquence, le procureur Canel requit que Jeanne Sieurac fut prise au corps et conduite aux prisons de la Cour, si non, après perquisition sur sa personne, assignées à comparoir à quinzaine ou à huitaine après un seul cri public. Le juge Noguères ordonna l'arrestation ou la comparution. Jeanne Sieurac, laissé libre d'opter, préféra se faire incarcérer de suite, car les familles Condis et Quinsac — surtout les dames — avaient cessé de la choyer et de la défendre.

Interrogée dès son arrivée à la geôle, le 27 mars, elle déclara être âgée de vingt ans, être devenue la maîtresse de Jean, fils de Pierre, mais ne voulut pas reconnaître, malgré les aveux faits à Libast, avoir homicidé son enfant.

Les premiers témoins entendus à Libast furent convoqués pour les 30 et 31 mars ; chacun d'eux confirma sa première déposition et reçut dix sous pour son déplacement, à l'exception du fossoyeur Capelle qui en perçut quinze en raison de ses travaux d'exhumation et de réinhumation (ce qui met à deux sous et demi le tarif d'un ensevelissement de bébé).

Brusquement, à la date du 31 mars, on lit cette mention : « *Le présent récollement vaudra confrontation, attendu que la nuit dernière ladite Jeanne Sieurac s'est fait enlever des prisons...* » Naturellement !...

Le procès-verbal d'évasion ne manque pas de saveur : « *Antoine Nogué, concierge de la prison située dans l'hôtel de ville, a constaté que le verrou était enlevé et la prison vide. Sur quoy le juge, le procureur et le greffier se rendent à la prison, dans l'appartement du haut de la maison commune, constatent qu'en effet il n'y a plus de verrou, que le ressort de la serrure est coupé en dedans et que Jeanne Sieurac a disparu. En revanche, ils trouvent dans la prison le manteau de cadis gris que son frère, Jean Sieurac, luy avait apporté la veille.* »

Au même moment surviennent des citadins du quartier de la Rauze qui déposent avoir trouvé près de la porte de ce nom le fer dans lequel Jeanne Sieurac était « enforgée » ainsi

Digitized by Google

que le poids d'un quintal qui était dans l'enforge ou « *grosses menottes des pieds* ».

Le parquet se transporte en ces lieux, reconnaît le poids et les chaînes ainsi que le coin de fer qui fait ressort aux menottes et qui, après avoir été battu à force avec un marteau, s'est déboité. Les enquêteurs relèvent tout près un gros pal de charrette qu'ils croient avoir servi à transporter l'accusée. Comme il y avait 130 livres de ferraille au moins et que de la prison à la porte de La Rauze il y a plus de 200 toises, ils supposent que les complices de cette évasion étaient nombreux.

Une information fut donc ouverte contre certains quidams accusés d'avoir enlevé la prisonnière, mais aucun témoin ne s'étant présenté, la Cour criminelle demanda un monitoire qui eut un plein succès. Des révélations faites à cette occasion il résulte qu'à peine arrivée en prison Jeanne Sieurac reçut maintes visites de gens qui s'apitoyèrent sur son sort. A la table de famille et dans les cabarets on discutait les chances d'évasion de la pauvre fille. Comme à l'enforge métallique qui lui liait les pieds était rivé le poids d'un quintal qui servait à peser le chanvre, ilfallut se mettre à quatre et trouver un cheval pour la transporter.

Le frère de l'accusée, Jean Sieurac, était interpellé dans la rue par des individus qui lui demandaient ce qu'il attendait pour enlever sa sœur. Jean Sieurac chercha aussitôt des aides : les premiers qui se présentèrent furent Pierre Redon, garçon meunier à Tayrac, chez M. de Lamothe, et Labouasse, dit Tournié. En cas de besoin, il ferait appel à des journaliers venus de Gascogne pour travailler dans les environs. A cet effet, il descendit à Saint-Pierre de Clairac où il échangea chez la veuve Toulza un louis contre de la monnaie afin de payer ses complices et d'où il rapporta un pal de charrette pour l'effraction et le tranport.

Un jeune écervelé de 26 ans, François Préceptis, régent latiniste, qui prenait pension chez Castagné, à l'auberge du Lion d'Or, occupait tous ses loisirs à rendre visite à Jeanne Sieurac. Il rencontra dans la prison le frère de l'accusée à

Digitized by Google

qui il donna des conseils en vue de l'évasion. Jean Sieurac envisagea d'abord les procédés les plus simples. Il fit appeler au cabaret Vidal, où il buvait avec Redon et Tournié, le geôlier Nogué trinqua plusieurs fois avec lui et finit par lui proposer de l'argent pour coopérer à l'affaire. Nogué ayant refusé, Sieurac alla réveiller le serrurier Géraud Carles et le pria de lui donner un coup de main, ou tout au moins de lui prêter des outils. Nouveau refus. Les complices allèrent se concerter alors sous la Cornière où ils furent surveillés par plusieurs jeunes gens à qui tant d'allées et venues avaient fait deviner le complot. Ils se rendirent ensuite à la prison où ils accomplirent leur coup sans trop de difficulté, et la femme de Delpuch Chatille qui tenait restaurant à l'hôtel Lerou, ayant entendu à cette heure tardive le pas d'un cheval qui l'intrigua sortit sur sa porte et vit défiler le cortège triomphant.

Tous les complices prirent la fuite en même temps que Jeanne Sieurac, sauf Préceptis qui, s'étant contenté de bavarder sans rien faire, se croyait à l'abri des poursuites. Il fut arrêté, emprisonné et menacé des foudres de la justice, si bien que, pour éviter tant de complications, il s'évada à son tour. Et c'est alors qu'avec la douce persuasion de n'ennuyer personne puisque le banc des accusés serait vide, le procureur Canel présenta de farouches conclusions auxquelles la Cour répondit comme un écho fidèle en publiant cette sentence définitive :

« *Du 23 octobre 1751... vu..., vu... etc., etc., Nous, par advis et délibération du Conseil, joignant les procédures faites à la requête du procureur du Roy contre Jeanne Sieurac, Jean Sieurac, François Préceptis, Pétronelle Toulza et Dugarry dit Redon, faisant droit sur icelles, avons déclaré ladite Jeanne Sieurac duement atteinte et convaincue d'avoir homicidé son enfant après avoir cellé sa grossesse pour réparation de quoi la condamnons à être pendue et étranglée jusques à ce que mort s'ensuive à une potence qui sera dressée à cet effet dans la place publique de cette ville, la condamnons, en outre, à 100 livres d'amende envers le Roy et aux dépens liquidés à 65 livres 4 sols 3 deniers.*

Digitized by Google

Au surplus avons déclaré François Préceptis dhuement atteint et convaincu de s'être évadé après sa capture et interrogatoire subi et d'avoir conseillé et participé à l'enlèvement de ladite Jeanne Sieurac, pour réparation de quoi le condamnons à servir de forçat à perpétuité dans les galères du Roy, en 50 livres d'amende envers le Roy et aux dépens envers ceux qui les ont faits 65 livres 4 sols 3 deniers.

« Et au surplus avons déclaré la contumace bien instruite contre ladite Toulza, Dugarry dit Redon et Jean Sieurac pour le profit de laquelle les avons déclarés duement atteints et convaincus d'avoir participé à l'enlèvement de ladite Sieurac, pour réparation de quoi condamnons Dugarry Redon et Jean Sieurac à servir de forçat dans les galères du Roy à perpétuité, 50 livres d'amende chacun envers le Roy et aux dépens solidaires 89 livres 2 sols 9 deniers. Condamnons ladite Pétronille Toulza a être battue et fustigée nue des verges par l'exécuteur de la haute justice dans la place publique de la présente ville et marquée d'un fer chaud de la lettre B sur chacune de ses épaules, ce fait, l'avons bannie non seulement de cette ville et juridiction, mais encore de la sénéchaussée d'Agenois, l'avons condamnée en 50 livres d'amende et aux dépens que nous avons liquidés à 29 livres 19 sols 11 deniers. Fait et délibéré dans le greffe criminel de Puymirol... assistans Messieurs Jean Cantal de Gaujac et Antoine Merle, consuls conjuges ès causes criminelles et remis au greffe ledit jour. Signé : Noguères, Cantal, Merle. »

Meurtre de Géraud Delprat. — Le 10 mai 1770, le parquet criminel de Puymirol composé de Pierre Canel, lieutenant de juge, Rives, greffier en chef, et Cazes, procureur du Roi, se transporte à Pech Brugal où, d'après la clameur publique Géraud Delprat, frère du métayer de Perroye (bien appartenant à sieur Pons, apothicaire) a été tué d'un coups de feu. Effectivement, ils trouvent sur la pente du tertre de Jacques Aldigé, laboureur à Paillard, le cadavre du malheureux cultivateur, couché sur le dos, la face vers le ciel, les yeux à demi-ouverts, la bouche écumeuse, les cheveux, le visage, la

Digitized by Google

veste, la surveste, la culotte et le fusil ensanglantés. Près de lui est un bonnet de grosse laine blanche troué de la grosseur d'un œuf, ce qui correspond à la blessure qu'il a reçue à la tempe gauche. Ordre est donné au vicaire de Saint-Julien d'inhumer le cadavre à mi-tertre de la vigne et Pierre Canel requiert l'ouverture d'urgence d'une information contre les auteurs de ce crime « qui est un des plus noirs attentats et mérite une punition exemplaire ». Accordé, mais sans succès : personne, absolument personne ne parle. Sept semaines après, le 1er juillet 1770, le procureur Cazes « *estimant qu'il ne peut être qu'il n'y ait quelque fauteur et complice de l'homicide de Géraud Delprat, comme aussi ne pouvant être qu'il n'y ait quelques personnes qui nayent veu quelqu'un desdits auteurs, fauteurs, etc, ou qui n'ayent sceu ou entendu dire ou bien préméditter ledit assassinat et ces personnes gardant un profond silence...* » demande qu'un monitoire soit sollicité de l'official. Le vicaire général Passelaygue, seigneur-abbé de Pérignac, accorde ce monitoire qui sera publié dans les paroisses de Saint-Pierre de Clairac, Puymirol, Saint-Laurent de Malbès, Saint-Julien.

Le cahier de révélation de Saint-Julien est seul intéressant ; en une seule semaine 66 témoins se présentent, et cela vaut d'être signalé pour la singularité des mœurs de l'époque : 19 ans avant la prise de la Bastille, 66 personnes qui pourraient désigner ou faire retrouver le coupable n'en disent rien à la justice, mais vont l'avouer au prêtre, sachant bien cependant que celui-ci le répètera au juge qui les convoquera pour transformer en dépositions judiciaires leurs révélations religieuses.

Ces dépositions, le plus souvent hésitantes et pleines de réticences, peuvent être classées en quatre groupes :

1° Celle des témoins oculaires qui ont déclaré dès la première heure : « Nous préférerions être pendus que de dire ce que nous savons. » Pourquoi ? Est-ce frayeur, respect, obligation de serf ? Probablement, car un deuxième groupe dit : « C'est un jeune homme au chapeau brodé. »

Digitized by Google

2° L'instigateur du meurtre est très probablement M. de Malbès fils, de la vieille famille des Lamothe-Vedel, seigneurs de l'Hostelneau, Malbès et Tayrac. Nul n'ignorait que ce gentilhomme avait plusieurs fois menacé Géraud Delprat. D'autre part, M. de Malbès, à qui on reprochait cet homicide, avait répondu : « Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est mon fusil. » Or, il avait prêté la veille son arme à son métayer Carrère, de Pastech, qui était son âme damnée, si bien que les filles mêmes de ce métayer n'étaient pas loin de croire à la culpabilité de leur père et s'en étaient ouvert à différentes personnes.

3° Enfin d'autres témoins, plus indépendants parce qu'ils habitaient d'autres paroisses ou portaient l'épée comme le meurtrier désignaient franchement M. de Malbès.

Il y a un an environ, Géraud Delprat tua un lapin sorti des clapiers du gentilhomme. Au bruit de la détonation, le seigneur et son fils sortirent sur leur porte et surprirent en flagrant délit le braconnier. Le père dit au fils : « Fais ton devoir ! » Celui-ci alla chercher son fusil et tira sur Géraud Delprat, qu'il manqua. « Je ne te manquerai pas toujours » dit le gentilhomme froissé. Plusieurs fois depuis cette date les serviteurs de Malbès avaient conseillé au roturier de se tenir sur ses gardes. Deux jours avant le meurtre, le cuisinier lui avait encore recommandé de ne pas retourner à l'affût. Bref, le 10 mai 1770, entre 4 et 5 heures du matin, M. Malbès et un domestique qui lui servait de rabatteur rencontrèrent Delprat à Pech Brugal, dans la vigne d'Aldigé, et l'un d'eux l'abattit d'un coup de fusil. Ainsi pourrait s'expliquer le mot rapporté plus haut : « Ce n'est pas moi qui l'ai tué, c'est mon fusil. »

Cette déclaration suffit pour arrêter l'affaire. Malgré le Cahier de Révélation pourtant très explicité rédigé par le curé de Saint-Julien, le procureur Cazes s'inclina devant le « chapeau brodé » et ne demanda plus de « punition exemplaire contre l'auteur de ce noir attentat ».

Digitized by Google

Meurtre de Bissière par deux dragons avinés. — Le 21 novembre 1758, des Dragons de la Reine, qui remontaient en bâteau la Garonne pour cantonner dans les environs de Montauban, firent escale à Lamarque et y séjournèrent. Deux d'entre eux, Mommallé et Garnier, dit Larose, allèrent courir la campagne, emportant avec eux leur fusil pour tuer de petits oiseaux destinés à la femme du second, laquelle étant malade était demeurée au fond de la barque. La chasse fut infructueuse et ils crurent mieux faire en poursuivant les poules. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à Saint-Jean de Thurac : l'un d'eux allait tirer sur des volailles qui picoraient sur la route lorsque le charpentier Bruson, gendre du cordonnier Lamothe fit peur aux poulets qui se dispersèrent. Les soldats entrèrent alors chez Lamothe qui cirait son ligneul auprès de femmes assises au rouet. Larose voulut acheter des volatiles, mais les fileuses refusèrent. Ce dragon, qui était dans un état manifeste d'ivresse, assura qu'il ne repartirait pas sans boire. Le cordonnier s'exécuta d'assez mauvaise grâce et servit un vin léger qui ne plut pas aux buveurs, lesquels chicanèrent sur le prix. Pour perdre moins, Larose emporta la bouteille ; Lamothe cria : « Au voleur ! » et Bruson accourut au secours. Il y eut mêlée ; Bruson, blessé à la cuisse, rentra chez son beau-père pour mettre de l'eau-de-vie sur la plaie. Pour éviter que son camarade se servit de son arme, Mommallé la lui arracha des doigts ; il se trouvait ainsi avoir un fusil à chaque main. Dans la bagarre, un coup partit tout seul et le jeune Bissière reçut une balle dans l'estomac et succomba trois heures plus tard. Les deux dragons effrayés s'enfuirent vers la Garonne ; l'un fut arrêté à Mary, l'autre aux isles de M. Dabach, à Saint-Romain. Ils furent conduits à la prison de Puymirol où la justice ne se transporta qu'après qu'ils s'en furent évadés.

Le 10 décembre, Pierre Nogué, ce concierge de vaudeville, vient rendre compte qu'Alexandre Mommallé et Christophe Garnier ont disparu. Il avait retrouvé dans la paille les fers avec lesquels ils avaient été enforgés. L'extrémité des enforges — où existait un trou carré pour la clavette — avait été

Digitized by Google

limée et les clavettes avaient été enlevées ; les fugitifs les avaient même emportées avec eux. Or, chaque prisonnier avait un poids de 75 livres rivé à ses chaînes et ces chaînes avaient été rompues sans qu'on aperçut sur la porte ou la serrure la moindre trace d'effraction.

Géraud Carles, maître serrurier âgé de trente-neuf ans, interrogé comme expert sur la rupture des enforges, aurait dû plutôt être questionné comme complice. Il déposa, en effet : « L'avant-veille de l'évasion, 8 décembre, à 7 heures du soir, je vis dans les prisons Marie et Antoinette Jaquelot qui tenaient compagnie aux dragons ; j'apportais du vin pour boire avec eux, mais ils n'ouvrirent pas ! (Les verrous étaient-ils à l'intérieur ?) J'y retournai le 9, et j'entendis une fille Jaquelot causer avec les soldats, mais je ne pus rien voir car on avait bouché le trou de la serrure. Aussi dus-je retourner chez l'hôtesse Vidal pour boire un pinton de vin : après quoi je revins à la prison : « Laissez-le entrer ! » dit, de l'intérieur, une voix que je ne reconnus pas ; j'eus peur et je repartis... » Quelques instants après les prisonniers partirent à leur tour.

Nous avions un instant songé à évoquer l'affaire du *Pillage à main armé de la maison de Bellecombe*, paroisse de Perville, juridiction de Puymirol, appartenant au général Guillaume Léonard de Bellecombe, gouverneur de Pondichéry, affaire qui, naturellement, fut jugée par contumace et n'eut de suites que huit pendaisons... par effigie. Mais nous avons hâte de renoncer à ces fortes émotions d'assises pour assister à de simples audiences de moyenne et basse justice. Le *promoteur*, ou procureur, sera moins fougueux, la sellette demeurera au magasin des accessoires et nous ne verrons pas grimacer dans l'entrebaillement de la porte la silhouette du bourreau tout de rouge habillé. Aussi bien, les consuls nous sembleront mieux à leur place dans cet office de juge de paix qui convient si bien à leur autorité paternelle. Le procureur Delboulbès que poursuit partout l'implacable souci des traites à payer remplira mieux son rôle en invitant les créanciers à accorder des délais qu'en instrumentant contre

Digitized by Google

des gentilshommes qui lui apportaient naguère leur chapeau à recoudre. Et le consul Boussac, qui compte tant de charpentiers dans sa famille, préfèreraiat peut-être manier l'herminette que le glaive de la justice dont le tranchant double menace à la fois celui qui le tient et celui qu'il vise.

Par éducation, par instinct, par tempérament les consuls préféraient s'occuper de police que de justice ; leur zèle s'employait surtout à faire observer la première, et ils y parvenaient si bien que malgré la rudesse de mœurs de l'époque nous ne trouvons trace au XVIIIe siècle que de quelques rixes survenues dans la rue ou dans des établissements publics.

Rixe sous la halle. — Le 8 septembre 1752, après souper, pour célébrer l'anniversaire de la Nativité de la Vierge, le public dansait sur la place du Marché au son d'un tambour placé au centre, sous l'orme royal.

Arnaud Delpech, voiturier, coupa la danse du garçon chirurgien Pierre Descoubès, qui prit mal la chose. Pour arrêter une altercation qui menaçait de s'étendre à l'entourage, le consul Merle fit cesser de battre la caisse. Le serrurier Géraud Carles et le menuisier Jean Grandet s'approchèrent du tambour et Grandet déclara que « le premier jean f... qui avancerait pour crever la caisse, il lui planterait le couteau dans le ventre ». A partir de ce moment, la danse manqua d'entrain et les assistants se dispersèrent sous les Cornières. Delboulbès et son ami Bissières allèrent sous la halle obscure, alors encombrée de poutres provenant de la démolition de l'Hôtel de Ville. Delpech rejoignit son adversaire et le provoqua : « Veux-tu venir derrière l'Eglide ? — Non. — Hé bien ! allons à la Comtal. — Je ne veux pas y aller n'y ayant rien à faire. » Sur ce refus, l'agresseur se jeta sur Delboulbès et le roua de coups de poing. Bissières, ne parvenant pas à empêcher le corps-à-corps, appela du secours. De nombreuses personnes se présentèrent, mais en raison de la nuit on ne reconnut que Carles et Grandet, qui avaient repris le couteau à la main. Ce dernier blessa Bissières... pour le

Digitized by Google

récompenser, sans doute, d'avoir tout fait pour empêcher la querelle.

Des témoins allèrent prévenir le père Delboulbès : « Venez vite ! on tue votre fils ». Son intervention ne fut pas heureuse, car Delpech le renversa d'un soufflet et le bourra de coups de pied. Entre temps, on entendait les gémissements de gens qui, dans l'ombre, se meurtrissaient contre les poutres et qui s'en retournèrent boiteux et courbaturés, sans avoir seulement vu qui se battait. Jean Bragerac, sieur de Fontanelles, ancien officier d'infanterie, demanda de la lumière et il suffit d'une lanterne pour mettre fin au scandale, ou, comme on disait alors, au *carillon* ou *carriglion*. Mais personne ne déposa de plainte et l'affaire n'eut pas de suites.

Rixe dans un cabaret. — C'est dans l'auberge de Delpuch-Chatille que, le 11 août 1769, se déroula la scène suivante :

Le bourrelier Pierre Cortége, le tisserand Pierre Saignes et le marchand François Delmas jouaient avec l'hôte Chatille aux lansquenets, au jeu de dupe et à la quadrette. Chaque joueur avait exposé six sous, étant bien entendu que les 24 sous de la mise seraient dépensés dans l'établissement. Avec cette modeste somme on put préparer un repas dont le montant ne dépassa les prévisions que parce qu'on y avait joint comme extra une tranche de veau à l'ail. 28 sous en tout ! L'hôte Delpuch prit à son compte ce supplément, ne laissant ainsi à chacun de ses partenaires que 6 sous à payer. Le bourrelier Cortége refusa sous prétexte qu'il n'avait pas mangé. C'était exact car il avait déjà tant bu qu'il manquait totalement d'appétit et se contentait de boire encore. Toutefois, pour que son couvert n'eût pas été mis pour rien, il invita en ses lieu et place son neveu Plantade, chapelier, et son ami Bernard Dutil.

Chatille lui objecta avec raison : « Il se peut que vous n'ayez pas mangé, mais vous avez dépensé à vous seul autant que nous trois ensemble. » Saignes et Delmas prirent fait et cause pour l'hôtelier, ce qui irrita Cortège, lequel traita le marchand de « *viédaze et de f... drôle* ».Tous deux se saisi-

Digitized by Google

rent au collet et Delmas se débarrassa de l'ivrogne en lui donnant deux coups de poing dans la poitrine. Cortège déposa une plainte en justice et ajouta qu'après la scène du cabaret il avait été poursuivi dans la rue par son agresseur qui cherchait à le frapper encore. Une information fut ouverte et l'accusé put prouver par témoins qu'en sortant de chez Chatille il s'était rendu chez son logeur Jean Saignes, hôte, rue des Faures. La porte étant fermée, parce qu'il était tard, il entra par la fenêtre du midi et trouva Saignes fils et Garrigues Moussaret, tailleur d'habits et sonneur de cloches, qui étaient couchés sur de la paille fraîche. Ceux-ci prétendirent qu'il n'y avait pas de place pour trois et invitèrent le nouveau-venu à monter au second étage. Delmas, mécontent, sortit par la fenêtre et alla finir la nuit chez Pierre Saignes, frère de Jean, sans avoir songé à molester une seconde fois Cortège.

Le juge trouva le procès trop insignifiant pour y donner suite ; il engagea le plaignant à retirer sa supplique, ce que ce dernier fit probablement car nous n'avons point retrouvé de sentence définitive. Mais les huissiers, greffiers et autres professionnels du papier timbré ne manquèrent pas de présenter leurs « *états des frais* » :

« *Pour la requête en plainte y compris papier au juge : 1 l. 3 s. 3 d. ; au greffier 9 s. 9 d. ; sceau 9 s. 9 d., exploit d'assignation à quatre témoins 15 s. 9 d. ; papier de l'information 6 s. ; taxe de trois témoins 1 l. 4 s. ; au juge suivant sa taxe 3 l. 4 s. ; pour le fait communiqué 5 s. ; conclusions au procureur du roi 16 s. ; au juge pour le décret 1 l. 1 s. 3 d. ; pour les taxesdujuge 1 l. 3 d. ; requête qui demande le rapport du chirurgien 2 s. ; sceau de la requête 9 s. 9 d. ; exploit d'estimation au fonds d'icelle à l'huissier et contrôlle 1 l. 10 s.; verbal de prestation de serment pour le juge et papier 17 s. 3 d. ; taxe du chirurgien 3 l. 4 s. Total 18 l. 18 s. 6 d.* ».

Violents règlements de dettes. — En mars 1751, nous voyons un intraitable créancier entrer en armes chez son débiteur et se payer lui-même pendant l'absence de ce dernier. Gramond, à qui Gabriel Dufil devait quelque chose entra chez

Digitized by Google

lui, l'épée nue à la main et l'injure à la bouche. Dutil ne s'y trouvait pas et sa belle-mère, une infirme de 70 ans était demeurée seule à la maison. Gramond mena grand bruit et prétendit être payé de suite. La pauvre vieille le pria d'attendre le retour de son gendre, mais Gramond n'en voulut rien faire ; il donna un coup de plat d'épée sur l'épaule de l'importune, ouvrit un tiroir, prit des papiers utiles, déchira des billets à promesse et repartit en emportant des chandeliers...

Injures et menaces. — Quelques querelles étaient suivies de menaces plus cruelles qu'un coup de poing ou un coup de pied. En octobre 1751, un exalté qui venait d'injurier Jean Baret, de Saint-Caprais, en termes trop grossiers pour être cités, emprunte ensuite le langage de l'allégorie pour lui dire : « *Les chênes deviendront grands* », insinuant par là que lorsque les trois fils du plaignant seraient plus âgés il les romprait à coups de bâton.

Quelques prêtres de la juridiction semblent avoir été en butte aux tracasseries du tiers et de la bourgeoisie.

Le 20 septembre 1755, on arrête le nommé Jean, valet de Fraunié, qui, poussé à bout par M. Rives, curé de Tayrac, « l'a secoué et lui a fait tomber de dessus la tête le chapeau et la perruque ».

Vingt ans plus tôt, en septembre 1734, on n'avait pas arrêté Marc Caussé, capitaine de vaisseaux marchands, 29 ans, qui n'avait guère mieux traité noble Louis de la Chausse de Raux, prêtre et vicaire de Saint-Julien. A la sortie des vêpres de Puymirol, sous la halle, ce turbulent fidèle bouscula l'abbé, le menaça de sa canne, le traita de *prestolet* et, dit le plaignant, de *Jean Sucre* « mais le mot était beaucoup plus impoli et plus escandaleux ». Il ajouta même que noble de La Chausse était un *gueux* et un *maraud* et que s'il ne portait pas la robe dont il était revêtu, lui, Caussé, lui couperait le col, lui ferait sauter la tête et lui donnerait cent coups de pied. Une transaction intervint entre les deux plaideurs qui signèrent l'appointement suivant : « *Marc Caussé se trans-*

Digitized by Google

portera dans la maison de Louis de la Chausse où étant en présence de trois personnes que ledit La Chausse pourra y appeler, si bon lui semble, ledit Caussé dira et déclarera audit La Chausse qu'il est fasché de tout ce qu'il a pu lui dire sous la halle de Puymirol. Sera, en outre, ledit Caussé condamné aux dépens liquidés à 19 l. 2 s. 6 d. ».

La diffamation ne semble pas avoir été sévèrement réprimée par des consuls dont la rigueur s'exerçait plutôt contre les DÉBITEURS INSOLVABLES.

Nous avons retrouvé naguère dans un grenier de Saint-Seurin la comptabilité d'une boulangère qui passa 13 années à réclamer au juge Bacon des poursuites contre de mauvais payeurs. Jeanne Carrère, veuve de François Barre et épouse en secondes noces de Jean Rivière faisait assigner tout client en retard d'une miche (pain de 22 livres coûtant un peu moins de 2 sous la livre). Le régent de Saint-Martin qui devait 41 sous paye 3 l. 3 s. en y joignant l'assignation.

L'ancien procureur Delboulbès, qui n'a pu payer Barre, se voit saisir par l'huissier Jean Grenier une pièce de toile que le tisserand Benoit Cambes se disposait à lui livrer.

Dupouy, régent latiniste et maître ès arts empruntait son pain : comme il vient d'être congédié et se dispose à quitter le pays, vite on fait consigner ses bagages.

Un laboureur de Saint-Romain qui doit 21 livres en argent payera en outre 10 l. 10 s. 6 d. de frais, soit plus de la moitié de la dette principale.

Le métayer de Roubignac, paroisse de Saint-André, étant parti sans régler sa dépense, la veuve Barre fait saisir la récolte au préjudice de la propriétaire, une demoiselle Leydet qui était au couvent des Ursulines d'Agen ; etc., etc.

Tour à tour brassiers, laboureurs, métayers, maçons, farineurs, meuniers sont invités par l'implacable boulangère à *comparoir au délai de l'ordonnance au siège royal de Puymirol par devant MM. les officiers le tenant pour s'entendre condamner à payer x l. y s. z d. ».*

Les saisies se succèdent et les huissiers ont l'air d'être à la solde de Jeanne Carrère, tout comme son mitron ou son

Digitized by Google

porte-pain. Le geôlier même en voit accroître ses charges car au XVIIIe siècle l'emprisonnement pour dettes était dans toute sa splendeur.

Mésaventures des geôliers. — Nous avons cité plus haut deux geôliers : Pagès et Nogué. Peut-être vous paraîtra-t-il intéressant d'apprendre dans quelles circonstances le second succéda au premier.

Le 26 décembre 1731, le premier consul Jean de Lagrange demanda à Jean Pagès les clefs des prisons. Pagès, qui savait par expérience que les consuls faisaient fuir les détenus, refusa lesdites clefs. Cela lui valut deux giffles sonores qui, chaque fois le jetèrent à terre. Par surcroît, il fut gratifié de huit jours de prison et relevé de son emploi. Le pauvre homme déposa le 11 février 1732 une plainte adressée à Mgr le duc d'Agenois, seigneur desdites prisons et déclara ne pouvoir se porter partie civile en raison de son indigence. Malheureusement, le dossier devait être transmis par la voie hiérarchique dont le premier échelon était représenté par les consuls de Puymirol ; cela nous dispensera de dire où allèrent les paperasses.

Du coups, ses succeseurs, Nogué père, Nogué fils aîné et Nogué fils plus jeune, plutôt que de refuser les clefs aux magistrats, les prêtèrent à tout le monde, et même aux prisonniers. Ils finirent par n'être plus que les commissionnaires de ces derniers et lorsque les débitantes de vin, étonnées de voir le geôlier se livrer à de telles dépenses, le suivaient furtivement pour savoir où il apportait les bouteilles, elles le voyaient grimper aux prisons et remplir les verres à la ronde.

Avec un tel entraînement, Nogué rechercha toutes les occasions de boire gratuitement. Quand venait l'époque de « couler » le vin, il se rappelait qu'il était garde-champêtre, revêtait sa livrée et prenait sa hallebarde (une hallebarde au XVIIIe siècle !) pour courir les fermes. Avant d'arriver à la troisième, il titubait comme un enfant de quinze mois et, comme il avait l'ivresse belliqueuse, il cherchait querelle à tout le monde. Le 11 octobre 1752, auprès d'une cuve, An-

Digitized by Google

toine Nogué en vint aux mains avec un cultivateur de Saint-Pierre. Sa hallebarde ne put lui éviter un coup de couteau à la joue gauche. Il y eut hémorragie car l'artère zigomatique avait été tranchée. A partir de ce moment, Antoine le Balafré ne se mêla plus des affaires d'autrui.

Filles-mères. — Nous avons déjà dit que toute célibataire qui ne pouvait plus douter de sa prochaine maternité devait en faire la déclaration au juge qui lui demandait le nom du père. La fille du geôlier fut la seule déclarante qui, en réponse à cette question ne cita personne. (Avait-on acheté son silence, ou suivait-elle le conseil : « Dans le doute, abstiens-toi » ?)

La plupart des domestiques séduites nommaient leur maître, vieux ou jeune, marié ou non. On eût dit que c'était une clause du cahier des charges, une condition du bail de louage des services.

Un grand nombre, trompées par de fallacieuses promesses de mariage, en demandaient la célébration ; dans ce cas le juge leur donnait acte de leur plainte et permettait d'informer sur les faits : la plaignante se portait alors partie civile au procès, mais elle avait rarement gain de cause. (Nos registres paroissiaux ne font mention que d'un mariage célébré par autorité de justice.) Peut-être les séducteurs convaincus du crime de rapt avaient-ils cédé de bonne ou mauvaise grâce à l'audience en conciliation quand la tournure prise par les évènements leur faisait redouter une condamnation imminente ? Quelques victimes mal résignées discutaient avec le juge au lieu d'écouter son sermon, telle cette fille d'un maître de bâteau de Saint-Jean qui déclarait : « Je ne suis pas le seul auteur, n'est-ce pas ? Eh bien ! comme l'autre est moins gêné que moi, je lui remettrai sa créature ! »

Parfois ce second auteur protestait de son innocence : « Oh ! la malheureuse ! Comment la chose serait-elle possible ? Dans le temps dont elle parle, j'ai été plus de trois mois absent à sept mortelles lieues de mon pays, travaillant de mon métier de charpentier chez le marquis de Chasseron, au

Digitized by Google

château du Fréchou, plus loin que Nérac, sans jamais en sortir ! »

Dans ces petites misères de la vie apparaît parfois la note gaie. Ne voit-on pas, à deux siècles de distance, s'allonger le visage du greffier qui, en la présence du juge, enregistra la déclaration de sa servante désignant comme coupable le greffier lui-même ? Ah ! si le registre n'avait été timbré et duement côté et paraphé comme le feuillet eût été vite enlevé ! D'autant plus que tout arrangement n'était pas impossible, la plaingnante s'étant bornée à l'audience suivante à réclamer la jupe promise.

Attributions diverses de la Cour de l'Ordinaire. — Ne voulant abuser plus longtemps de votre patience, nous ne citerons point d'autres procès. La Cour connaissait de toutes sortes d'affaires, depuis la simple contravention d'un marchand de volailles qui avait vendu des œufs avant l'heure officielle du marché jusqu'aux crimes les plus affreux conduisant leurs auteurs à la potence. Les mêmes juges et conjuges qui avaient condamné à mort les huits pillards du manoir de Bellecombe réglaient les différends de bornage, garde à vue, pacage dommages occasionnés par les poules du voisin, servitudes, etc, etc. La Cour de l'Ordinaire était souvent une Justice de paix avant la lettre, nommait les membres des conseils de famille, désignait les curateurs à l'hérédité, émancipait les fils d'un certain âge que leur mariage même n'avait pas affranchi de la tutelle paternelle, tel ce Barthélémy Plantade, chapelier, dont le père habitait Valence et qui, en 1769, dans sa 32e année, demandait l'autorisation de passer à son nom des actes commerciaux.

L'Ordinaire, faisant à la fois fonction de Tribunal civil, de notaire et receveur de l'Enregistrement publiait les verbaux de séparation de biens, les verbaux de l'état des immeubles possédés par indivis, les donations entre vifs, les répudiations d'hérédite, abandons d'enfants etc. Il faisait procéder aux enchères publiques pour les ventes ou fermages de domaines administrés au nom de mineurs, constatait l'état de démence

Digitized by Google

des personnes pour qui s'imposait un conseil judiciaire, se prononçait sur la validté des testaments, faisait arpenter les biens saisis au profit du trésor, dénombrait les biens nobles etc, etc.

Tout cela nécessitait une vigilance, un labeur et des fatigues dont tout le monde n'est pas capable. Le juge et son lieutenant, le procureur, le greffier et les huissiers n'avaient aucun mérite à montrer du zèle puisqu'ils recevaient une rémunération fort honnête. Mais les consuls qui collaboraient avec eux et assumaient parfois seuls les corvées de la Cour avaient quelque droit de les trouver obsédantes et dures. Peut-être s'en consolaient-ils par vanité, car si nous ne les avons vus jusqu'ici qu'à la peine nous aurions été éblouis de les contempler à l'honneur.

Ils portaient un uniforme splendide payé sur les deniers publics : large robe en damas cramoisi, à pli amples par devant et petits par derrière, avec de grandes manches, le collet orné renversé orné de rubans, une fraise autour du cou et une toque de velours sur la tête.

Cette robe devait surtout produire grand effet dans un cortège quand une épée en relevait la traîne du côté gauche, car les consuls portaient l'épée, arme de parade à la garde historiée de décors renouvelés de l'antique et où rien ne manquait, pas même la double rigole pour l'écoulement du sang, ce qui porte plutôt à sourire.

Dans leurs sorties officielles, les consuls se faisaient généralement escorter par des sergents d'armes, soldats du guet ou mandes porteurs de la pique ou de la hallebarde, à l'instar de ces consuls romains qui ne marchaient que précédés de licteurs.

Dans la salle des délibérations et dans celle des audiences, ils siégeaient sous un dais placé sur une estrade.

A l'église, ils avaient un banc spécial qui allait des degrés de la chaire à l'allée médiane et sous les dalles duquel ils étaient généralement inhumés. Ce banc était surmonté d'une impériale portant les armoiries de la ville.

Digitized by Google

Certes, tous ces colifichets représentaient au total peu de chose, mais combien de gens aujourd'hui consentiraient à marcher pour moins que cela ?

Ernest Lafont.

Digitized by Google

Erasme et le Cicéronianisme au XVIe siècle

(SUITE)

II

Cet esprit de conciliation, ce vif désir de la paix qu'il avait toujours montré, dans les luttes entre catholiques et réformateurs, Erasme les apporta dans les querelles de l'humanisme. Les premières, à son avis, sapant l'autorité des papes, ruinaient l'édifice du christianisme, sur lequel s'appuient les sociétés modernes. Les autres menaçaient de jeter dans une fausse voie l'éducation de la jeunesse. Il fallait donc sauver à la fois le sentiment religieux et la pensée humaine.

Erasme prit parti pour les humanistes contre les défenseurs du système d'éducation vieillot et stérile du Moyen-Age. Ces défenseurs tremblaient en face de tout progrès scientifique ou littéraire ; et pour eux l'ignorance paraissait être la garantie du salut (1). Mais il s'éleva aussi contre les exagérations d'autres humanistes qui prétendaient, dans une société chrétienne, régenter à eux seuls l'esprit humain avec les leçons de l'antiquité profane. C'est qu'il aima d'un même amour les sciences divines et humaines. Il voulut réconcilier l'humanisme et la théologie, en soumettant celle-ci aux exigences des méthodes nouvelles d'enseignement. Ainsi il réconciliait même les nations, celles du Nord et celles du Midi, l'Italie surtout où triomphait le culte des belles-lettres. Il unissait le Tibre et le Rhin (2) ». Loin de circonscrire les efforts de per-

(1) A Louvain, on interdit à un professeur l'explication de la Géographie de Pomponius Mela comme dangereuse pour l'orthodoxie (Erasme, lettre 611).

(2) E. Chasles : de Adagis Erasmi, p. 5.

Digitized by Google

sonne dans un cercle étroit, il conseillait de prendre dans les études libérales ce qu'elles avaient de bon. Erasme, en un mot, restait humaniste même en face des théologiens, même en face de Luther.

Cependant cet ami de l'antiquité ne partageait pas toutes les idées des imitateurs des anciens. Tel que nous l'avons vu, repoussant toute exagération, il nous apparaît comme un éclectique. Est-il donc étonnant qu'il n'aime pas les Cicéroniens ? Autant il approuve et respecte des éducateurs comme J.-L. Vivès, Thomas Morus, Mélancthon, autant il s'éloigne des cicéromanes, gens d'esprit étroit, immolant sur les autels de leur idole ce que l'humanité, avant eux, avait admiré. Ils n'ont en vue que l'éducation oratoire ; ils ne veulent voir dans les collèges que des séminaires d'avocats, d'orateurs politiques appelés à plaider, uniquement à la manière de Cicéron et avec son style, de grandes causes sur un Forum imaginaire. Quelle utopie ! Quelle éducation irrationnelle et surtout intempestive ! On comprendrait le souci, fût-il excessif, de former les jeunes gens à écrire et à parler avec une élégance recherchée dans leur idiome national. Mais prétendre à la formation d'orateurs qui ne devront s'exprimer qu'en latin, c'est ce que le bon sens ne peut admettre. Et ces candidats à la gloire de l'éloquence auront-ils la liberté d'imiter tel ou tel orateur ancien ou moderne, suivant leurs goûts et leur tempérament ? Non ; leur unique modèle sera Cicéron.

Plus raisonnables étaient ceux qui, en dehors de toute préoccupation oratoire, considéraient la langue latine comme un excellent instrument d'éducation et comme un moyen de communication entre gens instruits, et voulaient, par conséquent, que la jeunesse tirât son vocabulaire de tous les auteurs (comme Virgile prit des perles dans le fumier d'Ennias). Cette éducation érasmienne a toujours eu des partisans. L'engouement cicéronien fut éphémère.

Erasme eut raison de le poursuivre de ses sarcasmes. Nous avons vu qu'il le considéra d'abord comme un *paganisme littéraire ;* et ce paganisme inspira dans l'ordre religieux et

Digitized by Google

social de justes craintes à un éducateur tel que lui qui aurait voulu transformer la culture médiévale par l'esprit de l'antiquité et « réunir le double courant chrétien et païen (1) » d'où devait sortir la civilisation moderne.

Le cicéronianisme déplaisait tout autant à Erasme pour des motifs d'ordre purement littéraire, qu'il m'appartient surtout de développer. Arrêtons-nous d'abord sur l'accusation que lance contre lui si souvent Scaliger d'être, en homme du Nord, jaloux des gloires de Rome, et d'envier et de décrier les Italiens.

Contre ces derniers, il est vrai, Erasme se montra quelquefois sévère dans ses jugements. Quand, vers l'âge de 40 ans, il se fut décidé à voyager au delà des Alpes, malgré sa santé débile, malgré une très précoce vieillesse que trahissaient déjà sa tête chenue, son menton grisonnant et sa démarche peu assurée, il trouva à Rome autre chose que la Rome qu'il croyait y voir. Le faste, l'orgueil et la brigue régnaient à la cour des papes (2). Un étrange formalisme littéraire s'était substitué au travail profond de la pensée ; et ce formalisme était provoqué et encouragé par Léon X et par son secrétaire Bembo. Dans les Universités, les élèves, rejetant, sauf Cicéron, l'héritage de l'antiquité latine et celui des siècles précédents, passaient leur temps dans de frivoles joutes littéraires par lesquelles ils se signalaient à l'attention reconnaissante des Médicis, dont ils amusaient les loisirs (3).

Néanmoins, Erasme garda de la Ville éternelle le souvenir impérissable que tout lettré en emporte avec lui. Sa pensée l'y ramena toujours. Tandis que Luther appelait Rome un tas de cendre et de boue, Erasme disait : « Je ne puis oublier Rome, et le regret me torture de l'avoir quittée... Mon âme est à Rome, et nulle part au monde je n'aimerais mieux laisser mes os... » (4).

---

(1) Feugère : Erasme (p. 389).

(2) P. de Nolhac : Erasme et l'Italie (*Rev. des Deux-Mondes*, 1er juillet 1888).

(3) V. Th. Simar : Christophe de Longueil (p. 54).

(4) P. de Nolhac (article cité), p. 199.

Digitized by Google

En attaquant les cicéroniens, il protégeait la langue latine. Lui et des éducateurs tels que Budé, Vivès, Thomas Morus, voulaient faire du latin un instrument de communication internationale, tandis que l'imitation exclusive de Cicéron le confinait jalousement dans un cercle fermé de lettrés. J.-L. Vivès disait dans son traité *de tradendis disciplinis* (1) : « Il serait de l'intérêt du genre humain qu'il n'y eut qu'une langue commune à toutes les nations, ou, si cela est impossible, à un très grand nombre de nations, et, dans tous les cas, à nous chrétiens, qui vivons sous la même loi religieuse. » Par cette langue commune, le célèbre humaniste espagnol désignait le latin.

Je sais qu'on ne manquera pas de dire que c'était là une utopie. Mais j'ai une pleine confiance dans une affirmation contraire, puisque cette prétendue utopie était dans l'esprit d'Erasme, l'homme, d'après ses biographes, le plus sage, le plus modéré, le plus clairvoyant qui ait jamais existé. C'était grandement se tromper, dit-on, que de croire à la « *renaissance du latin* ». Cet mot de *renaissance* est-il exact ? Le latin n'était pas mort, au XVIe siècle. S'il servait moins à la conversation que les langues romanes, il n'avait pas cessé un seul instant d'être, dans le monde, par les livres, le véhicule des idées. Entrez dans nos grandes bibliothèques. Parcourez du regard seulement les œuvres de l'esprit français au Moyen-Age. Puis, d'un côté, placez tout ce qu'a produit cette époque en langue romane ou française : chansons de gestes, fabliaux, romans allégoriques, drames, chroniques. De l'autre côté, entassez la masse imposante des in-folio, œuvres latines des philosophes, des théologiens, des sermonnaires, des historiens... Et vous serez convaincu. Sachez encore qu'il n'y a pas dans l'histoire du latin ces périodes de transition laborieuse que nous voyons dans les diverses étapes parcourues par la langue française, avant d'atteindre la perfection. Le latin, sûr de lui-même, enrichi plutôt qu'appauvri par l'usage, continua toujours sa marche tranquille. Même en plein

(1) Livre III.

Digitized by Google

XVIIe siècle, il garda sa place à côté de la langue qu'illustraient Racine et Bossuet ; à tel point que, sans parler des volumineux écrits en prose, on a pu retracer l'histoire de Louis XIV avec les poésies latines de cette époque.

Sans doute, cette langue des Césars devenue la langue universelle de la chrétienté a vu son domaine se retrecir. Elle a perdu quelques provinces. Mais elle les reprendra, comme certains empires momentanément diminués. Les trônes tomberont ; les peuples et les nationalités passeront... Le latin ne passera point.

Si nous n'étions pas aveuglés par les préjuges de notre temps, si nous jetions en arrière un regard simplement impartial, nous reconnaîtrions sans peine que le latin, au XVIe siècle, était une langue vivante, capable de s'adapter par une évolution facile, au progrès des idées, d'après cette loi des idiomes affirmée par le savant Varron : *consuetudo loquendi est in motu*. On a dit qu'il ne pouvait pas traduire la pensée moderne. Assertion exagérée. Pour exprimer les idées philosophiques et morales et même les faits de la vie ordinaire, le latin possédait un vocabulaire suffisant. Pour la désignation de certains objets d'usage commun, on pouvait recourir au Glossarium de du Gange et à de petits lexiques spéciaux publiés au XVIe et au XVIIe siècles, lesquels fournissaient le mot nécessaire. Si les découvertes scientifiques amenaient des pensers nouveaux, ne pouvait-on former des mots composés, faire appel aux Grecs, comme Cicéron lui-même l'avait fait ? Notre langue française suffit-elle aujourd'hui à l'expression de toutes les idées d'ordre scientifique ? Combien de mots composés dont nous sommes redevables au grec et aux idiomes des nations voisines, qui à leur tour nous les ont empruntés ? Et nous refuserions au latin ces mêmes libertés dont on avait d'ailleurs commencé d'user, dans les provinces, sous l'Empire ?

Mais j'ai hâte de répondre à cette objection probable : le latin se serait corrompu et n'aurait pas tardé à se morceler en une infinité de dialectes. J.-L. Vivès, qui avait songé à

Digitized by Google

cette objection, la présentait ainsi : « L'Espagnol *barbarisant* sera un barbare aux yeux du Germain *barbarisant* comme lui » (1). Cette réflexion eut été exacte si les humanistes avaient rêvé d'imposer la langue latine à tous, savants et ignorants. Ils voulaient un instrument de communication par les écrits et par la parole entre gens instruits, quelle que fut leur nationalité. Ils laissaient aux illettrés leurs idiomes provinciaux, comme nous leur abandonnons leur patois. Les programmes suivis dans les collèges du XVIe siècle, où les élèves étaient obligés à parler latin, même en récréation, aidaient les humanistes à réaliser leur idéal.

Cependant œuvre impossible si on n'avait pas la liberté de prendre de toutes mains dans le vocabulaire de Plaute et de Térence, de Cicéron et de Salluste, et même dans celui des siècles de la décadence romaine. Liberté entière pour le latin parlé, restreinte sans doute pour les écrits, les écrivains ayant toujours à cœur de reproduire surtout les bons modèles.

Le Cicéronianisme : voilà le grand obstacle au projet de diffusion du latin. En s'opposant, par crainte que cette langue ne s'altérât, à toute imitation libre, à toute tentative d'assouplissement et d'accommodation, les cicéroniens, non seulement rendirent impossible son universalité, mais lui portèrent une atteinte mortelle. Ils retrécirent son domaine et la réduisirent à n'être qu'une langue de luxe pour l'orgueilleuse satisfaction de quelques lettrés, singes du grand orateur.

Je ne crains pas d'affirmer que la querelle du cicéronianisme fut une des causes de la défaite du latin, au moment où l'on pouvait croire qu'il allait supplanter la langue française, dite encore *la Vulgaire*. Un Français ne peut regretter que celle-ci ait triomphé. Ce serait renier trop d'illustres écrivains. Mais cette affirmation me sert à démontrer la portée de cette querelle. Déjà, en Italie, au milieu du XVIe siècle, *les latinisants*, découragés par une lutte stérile, faisaient volte-face :

(1) De tradendis disciplinis, I.

Digitized by Google

ils retournaient à l'italien. On ne peut douter que du Bellay n'ait composé sa *Défense et Illustration de la Langue française*, encouragé par cet exemple et jugeant le moment opportun. En effet, l'occasion était propice pour amener à écrire, dans leur langue maternelle, ces querelleurs qui « *n'étant rien moins que Grecs et Latins, rejetaient d'un sourcil plus que stoïque toutes choses écrites en français...* » A qui pensait du Bellay lorsqu'il se moquait de « *ces reblanchisseurs de murailles qui, sans pénétrer aux plus cachées et intérieures parties de l'auteur qu'ils se sont proposé, s'adaptent seulement au premier regard, et, s'amusant à la beauté des mots, perdent la force des choses ?...* » Qui ne reconnaît dans ce portrait un cicéronien ?

Dans ces lignes, du Bellay montrait tout le ridicule d'une imitation qui ne pouvait viser que des mots. Supposons, en effet, qu'un écrivain puisse comprendre à fond toute l'œuvre de Cicéron, et, grâce à une imagination puissante, faire revivre devant lui l'orateur, le replacer au milieu des temps et des circonstances dans lesquells il prononça ses discours et écrivit ses lettres. Supposons aussi que rien ne lui échappe de son vocabulaire, de sa syntaxe, de ses tours de phrases favoris. Quel parti tirera-t-il de ce savoir si laborieusement acquis ? Il aura profité au point de vue de la pureté et de l'élégance de son style latin. Mais reproduira-t-il les sentiments, le mouvement, la chaleur de l'orateur imité ? Chose impossible, les sujets, les circonstances, le milieu étant différents.

Les cicéroniens sacrifiaient donc à une vaine gloriole une qualité réelle, la première que l'on doit exiger de tout homme qui écrit ou qui parle : la personnalité. Sous les brillants artifices du style on veut voir moins un auteur que l'homme même. Est-ce à dire que l'imitation doive exclure la personnalité ? Demandons aux écrivains de l'Italie ancienne comment ils conservèrent leur caractère propre tout en s'inspirant des Grecs ; comment Cicéron, au sortir des écoles de la Grèce, importa à Rome une éloquence nouvelle, vraiment

Digitized by Google

romaine ; comment Virgile, empruntant à Homère, fut le poète national des Romains.

Telle est la véritable imitation qui fait penser moins à l'écrivain imité qu'à celui qui imite. Celle des cicéroniens n'était qu'une règle uniforme imposée aux aptitudes et aux tempéraments les plus divers, un réel esclavage.

J.-C. Scaliger attaquait donc à tort Erasme, quand il lui reprochait de jeter les jeunes gens dans une voie mauvaise « en leur inspirant la haine de Cicéron », en pleine renaissance des études littéraires. Erasme se réjouissait autant que lui de cette floraison nouvelle de collèges où se pressait une jeunesse avide d'éloquence et de savoir. Il était bien loin de vouloir compromettre le succès d'études auxquelles on devait tant de jurisconsultes, tant de philosophes, tant d'humanistes, que cette éclosion de grands hommes, presque en un même moment, semble tenir du prodige. C'est parce qu'il était préoccupé du progrès des études qu'il voyait surtout un danger dans cet esclavage du cicéronianisme. Si les méthodes pédagogiques doivent assouplir les volontés et discipliner les esprits, elles manqueraient leur but en courbant les intelligences sous l'inflexible règle d'un maître unique. Ce serait les dessécher, arrêter l'épanouissement des qualités natives. Laissons se développer à son aise l'élève semblable à l'arbuste qu'il faut soutenir et émonder d'abord avec prudence. Laissons-lui sa liberté, à condition de la contenir dans des limites raisonnables. *Sub lege libertas.*

Si Erasme craignait pour la jeunesse le poison de la secte cicéronienne, c'est qu'il en avait remarqué les funestes effets sur la personne de Christophe Longueil. Quelques détails sur la vie et la mort prématurée de cet humaniste serviront à convaincre le lecteur, qui donnera raison à Erasme. On verra que cet homme à qui semblaient réservées de longues et brillantes destinées, mort à 32 ans, fut « un martyr de Cicéron. »

A peine sorti du Brabant, où il était né, il se faisait remar-

Digitized by Google

quer, à l'Université de Poitiers, n'ayant pas encore vingt ans, par une belle œuvre oratoire, le Panégyrique de Saint Louis. Puis, professeur de droit, il y rajeunissait les études juridiques qu'il associait à ses préoccupations d'humaniste. Sa réputation de savant le désignait, à 22 ans, pour les fonctions de précepteur du duc d'Angoulême, plus tard François Ier. L'année suivante, Louis XII l'envoyait au concile de Pise (1511) pour le soutenir de son éloquence et de son savoir de juriste contre les prétentions du pape Jules II. Nous suivons ensuite Longueil à Grenoble, où il est conseiller au Parlement, à Valence où l'on fête son entrée, enfin au Parlement de Paris où Budé l'associe à ses études grecques. Déjà cet humaniste, jeune encore, était connu partout, en France, en Angleterre et en Italie. Il entrait dans la gloire.

L'Italie devait le perdre. Rome qu'il avait vue une fois, dans un court voyage, le fascinait. Il y retourna. Encore si c'eut été la Rome de l'époque de Pétrarque et du Dante ! Mais combien elle était changée ! Léon X, dont la vie fut surtout une longue fête littéraire, avait alors autour de lui des rhéteurs ne rêvant que résurrection de l'antiquité, adaptant, dans une imitation ridicule, les discours de Cicéron aux oraisons funèbres des personnages de leur temps. Parmi eux se distinguaient le cardinal Bembo, qui ne lisait pas les Epîtres de Saint Paul pour ne pas gâter son style latin ; Sadolet, moins affecté que son entourage, auteur d'un bon traité *de instituendis pueris*, et que je suis surpris de voir figurer dans un milieu qui ne convenait pas à son talent.

Bembo, qui avait entendu parler du brillant humaniste, s'empressa de l'appeler auprès de lui. La secte cicéronienne allait compter un adepte de plus. Je ne puis mieux faire que de citer ce que dit à ce propos un de ses biographes (1) : « Bembo fit miroiter à ses yeux l'inépuisable générosité du pontife (Léon X), à l'égard des lettrés et des humanistes ; il le présenta à son ami Sadolet et à tous ses confrères de

(1) Th. Simart : *Christophe de Longueil* (p. 60).

Digitized by Google

l'Académie. Longueil vécut dès lors de la vie romaine ; il vit les frivoles plaisirs de cette société maladive qui formait l'entourage du pape, les cortèges brillants, les chasses superbes, les mascarades licencieuses, les fêtes éblouissantes où la jeunesse dorée trompait son ennui. Il entendit les harangues solennelles, les pièces de vers à grands fracas, accompagnement indispensable de toute cérémonie... Il écouta de nouveaux Catulles célébrant des Lesbies équivoques dans des élégies aussi fades qu'indécentes. »

Voilà le milieu où sombra Longueil détourné de sa véritable voie. Car, dès qu'il eut respiré l'atmosphère anémiante de cette société polie, raffinée à l'excès, voluptueuse, il s'abandonna aux fantaisies de Bembo, et ne songea qu'à limer, à son exemple, des périodes cicéroniennes. Il composa des discours où il parla de provinces, de municipes, de colonies, comme si la Rome pontificale continuait la Rome des Césars. « Exercice dangereux, s'écrie Erasme, mis à la place d'études qui eussent été plus profitables à leur auteur et à ses contemporains. »

Prêchant, un Vendredi-Saint, la Passion devant le pape Jules II, il célébra en périodes cicéroniennes, le dévouement de Prométhée, cloué sur le Caucase pour avoir communiqué aux hommes l'intelligence, privilège des dieux. Il compara le Christ à Iphigénie, s'immolant à l'orgueil de son père et à la cause des Grecs, et présentant avec courage sa gorge au couteau de Calchas.

Ainsi, l'enseignement religieux était transformé, dans la capitale de la chrétienté, en un stérile exercice d'école. Ainsi, la Rome des papes semblait redevenue la Rome des Césars. Ainsi le Christ était comme chassé de ses temples, puisqu'on n'osait y prononcer son nom. Le paganisme, en un mot, s'était assis sur la chaire de Saint Pierre.

Tel fut l'ennemi aux dehors séduisants, mais serpent perfide, qu'Erasme entreprit d'écraser.

Longueil écrivit aussi de nombreuses lettres, que nous possédons, à des Italiens, notamment à Bembo et à Sadolet, let-

Digitized by Google

tres où, parlant des événements du temps, il imite la correspondance de Cicéron écrite aux époques troublées de la République. Aucun détail n'est omis. Tout ce qu'il peut prendre dans les lettres de l'orateur trouve sa place dans cette mosaïque. Cicéron ne datant point sa correspondance de l'année, mais seulement du jour et du mois, Longueil ne date que par ides et calendes.

Plut à Dieu qu'il eut accepté de Sadolet une chaire à l'Université de Florence ! Les fonctions de professeur, la nécessité de nourrir ses élèves d'idées plus que de mots, l'eussent sauvé de la cicéromanie ; et, quoique le professorat n'ait jamais conduit à la fortune, il aurait eu quelques ressources. Mais il aima mieux s'enfermer avec l'image de Cicéron dans la solitude de Padoue. Là, miné par la misère (car ses protecteurs étaient morts), épuisé par ses veilles stériles, il s'éteignit en pleine jeunesse. Perte regrettable pour les Lettres, et que l'on ne cessera d'imputer à l'Italie formaliste et décadente ! Erasme qui, avec un excès de causticité peut-être a crayonné Longueil sous les traits de Nosoponus, ne fut pas le seul à le désigner comme le plus lamentable exemple de l'influence du cicéronianisme. Budé disait de lui dans une lettre à Erasme : *desiit esse noster*. J.-L. Vivès, un des plus élégants humanistes de cette époque, critiqua les procédés d'imitation de Longueil et en déplora les conséquences dans les lignes suivantes (1) : « Par son souci exagéré de l'imitation, il corrompt un talent naturel excellent ; il emploie le vocabulaire cicéronien avec une exactitude si scrupuleuse qu'elle tient plus de la superstition que de la religion. Le fond est d'autant plus grotesque qu'il adapte des paroles ronflantes à de petites choses. Car il ne lui suffit pas d'imiter avec un zèle étonnant les phrases et les mots de Cicéron. Il veut reproduire en même temps Cicéron tout entier : il reconstitue l'Etat romain, les discussions des affaires publiques dans un empire

(1) Je les cite parce qu'elles peuvent être appliquées à toute l'école cicéronienne. *Ab uno disce omnes...* Ce mot est vrai ici.

Digitized by Google

qui s'étendait sur l'univers entier, lui, homme privé, retiré dans un angle de son cabinet de travail. En tout cela il était aussi ridicule que s'il avait revêtu le costume d'un géant et parodié son langage et ses gestes afin de faire croire qu'il était lui aussi un géant... » (1).

(*A suivre*) F. Ferrère.

---

(1) J.-L. Vivès : *De conscribendis epistolis*, 1, 83.

Digitized by Google

L'INSCRIPTION DES CLOCHES

DE SAINTE-CATHERINE DE VILLENEUVE

La poésie latine est chère à notre Académie, justement fière de posséder un aède au talent toujours reverdissant.

Aussi ai-je cru intéressant de signaler quelques distiques découverts au hasard d'une lecture et qui appartiennent à l'épigraphie de l'Agenais.

Il ne s'agit certes pas de sauver de l'oubli ces vers, fixés sur l'airain où le poète Horace voyait déjà l'emblème de la pérennité. Mais leur position défie la curiosité courante, car ils planent en plein ciel, gravés sur les sept cloches du beau monument de reconstitution archéologique qu'est l'église Sainte-Catherine de Villeneuve.

Le son de chacune de ces cloches est celui d'une note de la gamme et, comme dans la célèbre pièce de Gœthe, l'auteur des versets a prêté à ces messagères l'âme des rites solennels ou familiers dont sa voix est l'expression : prière, chant du travail, joies et deuils du foyer, fastes de la cité, alarme des périls publics, fléaux des éléments, écho de l'éternité.

C'est un peintre, Ferdinand Humbert, qui a composé sur ces thèmes sept distiques. Peintre d'histoire profane et religieuse, portraitiste, sa gloire la plus durable vient de sa participation à la décoration du Panthéon, où son nom est associé à celui de Puvis de Chavannes.

Les redoutables dangers de la traduction ont été victorieusement affrontés par la Muse de notre brillant confrère M. Boyer d'Agen ; ses vers sont heureux, élégants, concis et le seul regret de ses compatriotes sera qu'il n'ait pas, ce jour-là, songé à user de la langue de son cher Jasmin.

Voici donc les strophes dont le carillon balance le rythme aux échos de cette plaine opulente :

Digitized by Google

I

Terrestri facta œre, colo divina, meosque
Angelicis cantus misceo virgo choris.

Faite d'airain terrestre, aux célestes louanges
Je mêle ma voix vierge avec la voix des anges.

II

Solo novo, agricola ad rostros et miles ad arma
Ut cecini, occiduo cessat utrique labor.

Au jour levant j'appelle à l'arme, à la charrue
Et sonne la retraite à la nuit venue.

III

Sum patrii fida foci, cujusque per œvum
Quæ cunis, thalamis, funeribusque sono.

Du foyer paternel voix sûre et séculaire,
Des berceaux aux tombeaux je sonne la prière.

IV

Urbis ego sum vox ; ridete aut plangite, cives ;
Communem edo parens omnibus æqua sonum.

Cloche de la cité, qu'on gémisse ou qu'on chante,
Ma voix s'y fait entendre ou joyeuse ou dolente.

V

Mœsta canens vel lœta feror, non inscia mensæ
Cœnarum impransis nuntia certa trium.

Avec qui rit, je ris et pleure avec qui pleure
Et trois fois des repas par jour j'annonce l'heure.

VI

Sunt mihi pacifis cantus, bellantibus œra ;
Cum tonat e celsa deprecor æde Deum.

J'ai des chants pour la paix et du fer pour la guerre
Et j'implore le ciel quand gronde le tonnerre.

Digitized by Google

VII

Pro genere humano hac supplex Ecclesia voce
Quoque die in sœclis est aditura Deum.

Pour tout le genre humain, l'Eglise universelle
M'a donné cette voix dont je chante pour elle.

Pour être complet, il convient de fixer la date de ces inspirations poétiques : l'année 1900. Ainsi préviendra-t-on l'attribution à quelque bénédictin du Haut Moyen-Age de l'œuvre d'un membre de l'Institut.

E. Couturier.

Digitized by Google

Le Journal de Campagne du Général de brigade Emile Arlabosse

Août 1914-Juin 1918

Le général Emile Arlabosse, allié à une famille agenaise, ancien lieutenant du 9e d'infanterie, a donné son nom à l'une des rues de la ville ; il a laissé des notes intéressantes à parcourir. Elles tiennent dans sept gros carnets bourrés de faits, de croquis et de dessins. Au milieu de renseignements purement militaires, on y relève des observations souvent justifiées, à l'occasion des opérations auxquelles il prit part : Affaires de détail, prises mouvementées d'avant-postes ou de tranchées, rencontres, combats et batailles de cette période agitée. Les qualités de commandement de l'auteur s'y devinent en même temps que sa bienveillance pour ses sous-ordres; elles lui valurent l'estime de ses chefs et l'affection de ses subordonnés. Ce Saint-Cyrien distingué se trouva successivement à la tête d'un régiment, d'une brigade et d'une division. Et, tous les soirs, après des journées bien remplies, quel que fut son cantonnement ou poste de commandement, il avait l'énergie de se recueillir et de fixer, au crayon le plus souvent, ses réflexions sur l'emploi de son temps. Il y mêlait ses regrets ou ses espoirs, toujours avec une pointe d'optimisme et l'affirmation de son amour ardent pour son pays et de sa confiance dans l'avenir.

Laissant à plus tard le soin de publier en entier et avec des commentaires ces souvenirs curieux, pleins d'originalité, écrits au jour le jour et sous l'impression du moment, notre but est pour l'instant plus modeste. Nous nous en tenons à la communication faite, le 13 mars 1924, à la réunion de la Société, de certains passages qui, détachés, nous ont semblés d'une lecture attrayante ou facile sans être trop techniques. Nous y avons maintenu dans l'ombre le récit un peu aride des opérations militaires proprement dites qui peuvent donner prise à quelques critiques, récit qui nous a paru prématuré.

Dans l'exposé de l'existence militaire du général pendant la guerre, nous l'avons pris dès le départ de son régiment mobilisé. Nous l'avons suivi comme colonel commandant une brigade (la 45e).

Digitized by Google

puis comme général placé à la tête d'une division (les 23e et 9e), avant d'être atteint d'une glorieuse blessure reçue à Verdun, enfin après son retour à l'activité (87e division). Nous ne l'avons quitté qu'au moment où il tomba terrassé par le surmenage, à la veille de la victorieuse et grande offensive si lente à venir pour des raisons encore obscures, mais qu'il avait tant contribué à préparer dans sa sphère de simple divisionnaire. Des extraits empruntés à ces carnets détaillant la longue, pénible mais glorieuse existence de guerre, de cet entraîneur d'hommes, il ressort, nous en avons eu l'assurance, que cet Agenais d'adoption, que ce chef distingué qui repose à Roquefort (Lot-et-Garonne), fut un général d'infanterie dans toute la belle acception du mot. Et si les opérations auxquelles il a pris part n'ont pu guère faire ressortir que ses qualités de chef dans la défensive, on se demande ce qu'il eut donné dans la vraie guerre, l'Offensive ? (1).

Commandant LABOUCHE.

---

(1) La biographie du général a paru en 1921, quelques mois après son décès qui eut lieu le 4 février 1920. Il était venu se fixer à Roquefort, près d'Agen, après son départ de l'armée. Son intention était d'utiliser les loisirs de la retraite à cultiver les lettres où son beau-frère, membre de la Société Académique, s'était fait une place déjà remarquée, sous le pseudonyme de *Jean Gascogne*. Une mort prématurée vint terminer une existence trop courte mais bien remplie.

Nous remercions très respectueusement Mme la générale Arlabosse d'avoir bien voulu nous confier les carnets précieux de son mari, et nous autoriser à en extraire quelques passages qui ont vivement intéressé nos collègues de la Société Académique d'Agen.

Digitized by Google

Appel aux Français

1924

Honorez vos martyrs, élevez-leur un temple,
Français, ne soyez pas ingrats,
Si plus tard il le faut, vous suivrez leur exemple
Mais aujourd'hui n'oubliez pas

Qu'ayant donné leur sang, leur jeunesse et leur vie
Pour le droit et la liberté,
Ils ont compté sur vous pour rendre à la Patrie
La force et la prospérité !

— Ils ont su la soustraire aux projets homicides
D'un féroce peuple étranger.
N'allez pas, maintenant, de vos mains fratricides,
Français, n'allez pas l'égorger !

Evitez la Discorde, éternelle semeuse
De maux et de destructions
Dont la main, dans le sang et les ruines, creuse
Le sépulcre des Nations.

— Pensez à l'ennemi dont la haine vous guette,
Prêt à saisir l'occasion
— Pour venger au plus tôt sa cuisante défaite —
D'une nouvelle invasion.

Voyez cet Allemand, dont l'oreille se penche,
Ecoutez ses chuchotements
Où se mêlent les mots de guerre et de revanche
Avec d'affreux ricanements.

— Pensez à vos héros, dont l'union fut telle
Que, lorsqu'ils allaient au combat,
Se tendant l'un à l'autre une main fraternelle,
Ils n'étaient tous qu'un seul soldat !

Digitized by Google

Pour l'œuvre de paix qui maintenant vous appelle
Entendez leurs voix vous prier
— Ecartant loin de vous toute vaine querelle —
De n'être qu'un seul ouvrier !

— Ecoutez cette voix, gémissante et brisée
Ces tristes et poignants accents ;
C'est la plaintive voix de la France épuisée
Qui sollicite ses enfants

De ne pas la laisser, meurtrie et solitaire,
Dans le deuil et l'affliction
Et leur demande à tous le baume salutaire
De leur pieuse affection.

— Ecoutez la voix qui, de là-haut, vous adjure
De promptement la secourir,
De lui donner vos soins, de fermer sa blessure
Et de tendrement la chérir.

C'est l'immortelle voix de la Libératrice
Qui, pour elle, a sacrifié
Sa vie, et dont le nom, pour un tel sacrifice,
Sera toujours glorifié.

— Ecoutez cette voix, et qui tremble et qui prie,
Près de tomber dans le passé.
C'est le débile écho des voix de la Patrie,
Suppliant Dieu d'être exaucé.

SAINT-JAMES.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'ormeau de Burret, à Cassignas. — Dans le numéro de mai-juin de la *Revue de l'Agenais*, MM. Labouche et Amblard signalent deux arbres plusieurs fois centenaires et remarquables par leurs dimensions.

M. Monmayrant, juge de paix à Laroque-Timbaut, nous en signale un troisième, fort peu connu, même dans la région. Et voici ce qu'il a eu l'amabilité de nous écrire :

« Il s'agit d'un ormeau placé au centre de la cour de la ferme de Burret, appartenant à Mlle Delvolve, commune de Cassignas, à droite et à 300 mètres environ du chemin de grande communication n° 10 de Puymirol à Saint-Antoine et à 1 k. 500 du bourg de Laroque.

« Cet ormeau mesure, à mi-hauteur du tronc, 10 m. 75 de circonférence. Quelques-unes de ses branches ont la grosseur d'une barrique bordelaise et leurs rameaux, très vigoureux, couvrent la presque totalité de la cour qui est spacieuse.

« Ces branches sont soutenues par de fortes poutres placées verticalement sur lesquelles repose leur poids que ne pourrait supporter le tronc qui est creux.

« Naturellement cet ormeau a une légende. On prétend que sous le Premier Empire, au moment de la levée en masse de 1811, deux jeunes conscrits, déserteurs, vécurent pendant plusieurs mois dans le creux de cet arbre, leur ravitaillement étant assuré par les habitants de la ferme.

« A quelle date cet ormeau a-t-il été planté ? Il est impossible de répondre à cette question, mais il y a tout lieu de croire qu'il est au moins millénaire. »

Restauration du château d'Henri IV à Nérac. — Ce que les archéologues et les touristes réclament depuis si longtemps va bientôt s'accomplir : le château d'Henri IV sera l'objet d'une restauration qui, je l'espère, sera vraiment archéologique et ne ressemblera pas à la fantaisie trop éblouissante projetée par Viollet-Le-Duc.

Cette restauration est le résultat des efforts, des démarches acti-

Digitized by Google

ves, de la décision de M. Courrent, maire et conseiller général de Nérac, à qui nous sommes heureux d'adresser nos plus vives félicitations. Pour atteindre son but tout à l'avantage du Néracais, il n'a pas hésité à recourir à une procédure nouvelle en matière de monuments historiques : l'expropriation pour cause d'utilité publique. Et c'est ainsi que le 10 juillet 1924, le tribunal civil de Nérac a rendu un jugement prononçant pour ce motif l'expropriation de la partie du château d'Henri IV qui appartenait à Mme Léona Mallac, mariée à M. Marcel Leroy-Dupré, banquier à Paris, rue du Cirque.

M. Courrent fera certainement dégager le monument en sacrifiant les deux petits immeubles qui en masquent les abords. On ne peut que le louer de pareilles intentions.

R. B.

Société académique d'Agen. — La dernière séance de juillet tenue par la Société académique d'Agen sous la présidence de M. le chanoine Couzard, a été marquée par une communication, extrêmement attachante, de M. Alfred Veilhon, sur *Bernard Laujacq*, de Cocumont.

Avocat au Parlement de Bordeaux sous l'ancien régime, dès 1783, Bernard Laujacq, à l'aube révolutionnaire, adhéra à la Société des *Amis de la Constitution* qui venait de se créer dans l'ancienne capitale de la Guyenne et fut élu juge au tribunal du district de Bordeaux. Cette situation, plus encore que ses opinions imprécises et mal assises, en fit un fédéraliste, un Girondin et, sans qu'il s'en doutât, comme tant d'autres, un ennemi de la République qu'il avait appelée de tous ses vœux ! Membre de la commission populaire de Salut Public dressée en cette ville contre les Montagnards de la Convention, il fut envoyé en mission à Limoges, Dijon et Lyon. Mis hors la loi et arrêté à son retour à Bordeaux, il fit toutes les amendes honorables qu'on voulut pour sauver sa tête menacée par la commission militaire du fameux Lacombe.

Après la Terreur, on le retrouve à Cocumont, puis à Marmande, administrateur du district, et, comme tel, chargé d'enquêter — ironie si fréquente des événements — sur le terrorisme dans la région. Bernard Laujacq devint député de Lot-et-Garonne aux Cinq-Cents. A Saint-Cloud, il fut de ceux qui protestèrent contre Bonaparte à l'heure du coup d'Etat du 18 brumaire, ce qui ne l'empêcha pas de se rallier comme tant d'autres, de se faire nommer par l'Usurpateur membre du Tribunat, puis, en 1800, conseiller à la Cour d'Agen, magistrature qu'il garda sous Louis XVIII et Charles X jusqu'en 1827. Il acheva son existence à Cocumont,

Digitized by Google

en philosophe désabusé de la politique dont il avait connu et apprécié tant de volte-face.

Après M. Veilhon, ce fut au tour de M. Charles Bastard, ingénieur des T.P.E. à Mézin, de conter un épisode lamentable des guerres de religion dans le pays : la prise de Mézin par les protestants de Montgoméry, le 29 octobre 1569. Neuf Augustins furent pendus ; les consuls de la ville, punis et rançonnés ; le château de Parron, incendié ; la population, brimée. Mais le capitaine Labastide ne tarda pas à dégager la ville et à prendre sa revanche. Les éclopés et les victimes changèrent de côté. M. Bastard signale, en terminant, le joli geste de Julienne d'Esparbès de Lussan, qui paya la rançon de ceux-là même qui avaient incendié son château de Parron.

M. Bonnat présente ensuite *Les contes du Martin-Pêcheur*, du docteur Mire, membre correspondant de la Société, et s'arrête sur quelques passages qui intéressent plus particulièrement ses confrères : le rétable de Ligardes et la cathédrale de Condom.

Au nom de l'*Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, il invite enfin ses collègues à assister au VIIIe Congrès de cette fédération qui se tiendra à Saint-Gaudens et à Luchon, du 8 au 12 septembre prochain. Le programme en est alléchant : il comprend, avec plusieurs séances de travail, trois excursions à prix réduits : La première, aux gorges de la Save, le mardi 9 septembre ; la seconde, à Montespan, Barbazan, Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère, le mercredi 10 ; et la troisième, à Superbagnères, le vendredi 12 septembre. On peut, dès maintenant envoyer son adhésion à M. Abadie, 2, rue Thiers, à Saint-Gaudens.

Avant de se séparer, la Société procède à l'élection comme membre correspondant de M. Fieuzals, sous-préfet de Marjevols.

R. Bonnat.

Digitized by Google

Commission du Musée d'Agen

Séance du 4 juillet 1923

L'an mil neuf cent vingt trois et le quatre juillet, à 14 heures, la Commission consultative du Musée, régulièrement convoquée, s'est réunie en l'Hôtel d'Estrade, sous la présidence de M. le Maire d'Agen.

Présents : MM. Labat, Bonnat, Fumadelles, Laulan, l'abbé Marboutin, Mourgues, Pradères, Satger, Torthe, de Sevin, membres ; MM. Recours et David, conservateurs ; Roumégoux, secrétaire.

Excusés : MM. Aunac, Aubert, Trenquet.

M. le Président fait connaître à la Commission que M. Aubert a manifesté, par lettre, son intention de se voir remplacé au sein des diverses commissions auxquelles il appartient, notamment à celle de la Commission du Musée. Sur la proposition de M. le Président, la Commission, par déférence pour M. Aubert qui n'a jamais cessé de lui apporter ses avis les plus éclairés, décide de ne pas accepter la démission de ce membre.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion est ensuite donnée par le secrétaire. Le procès-verbal est adopté après deux modifications de forme proposées par M. le Président et un échange de vues entre lui et M. Bonnat, sur un point particulier du compte rendu.

Petit trésor de Castillonnès. — M. le Président donne lecture de la lettre de M. Fraigneau, maire de Castillonnès, qui demande la somme de 2.000 francs du petit trésor de Castillonnès.

M. de Sevin demande de quelles pièces se compose ce trésor. M. le Maire lui fournit cette précision.

A son tour, M. David, conservateur, fournit à la Commission tous les détails qu'il possède quant à l'opinion des Beaux-Arts sur la valeur de ce trésor.

M. Bonnat indique que, postérieurement à la lettre dont il lui a été donné lecture, M. Fraigneau lui a déclaré qu'il se contenterait d'une somme de 1.000 francs en paiement dudit trésor.

Il propose, en conséquence, à la Commission, l'adoption de la motion suivante :

Digitized by Google

« La Commission,

« Considérant qu'il y a lieu de retenir dans le pays les objets « d'art archéologique découverts à Castillonnès et destinés à être « dispersés si l'acquisition n'en est pas faite par le Musée ;

« Renouvelle son vote de novembre 1922 qui n'a pas été exé- « cuté ;

« Emet le vœu que ces objets soient achetés et que, sur les cré- « dits afférents au Musée, une somme de 1.000 francs soit réservée « à cette opération, au besoin payable en deux ou trois annuités « à la commune de Castillonnès ». (*Adopté.*)

M. David assure la Commission que, si un accord intervient sur cette base de 1.000 francs, il sera en mesure de faire connaître le nom d'un généreux donateur qui réalisera l'acquisition à son compte pour offrir le trésor au Musée d'Agen.

M. de Sevin demande quel est le montant des crédits affectés aux achats à opérer pour le Musée. M. le Président indique que les crédits afférents au Musée seront incorporés au budget communal et qu'il lui donnera toutes précisions utiles à cet égard dès la prochaine séance.

A cet égard, M. Bonnat s'élève contre le fait que le transport de statues en plâtre destinées au Théâtre a été payé par l'ancienne administration sur les fonds du Musée. M. Bonnat se déclare absolument décidé à ne pas tolérer ces virements.

M. Bonnat fait une observation de même nature au sujet de la rubrique « Frais de surveillance des agents de police ». Ces frais de surveillance sont imputés sur les crédits afférents au legs Chaudordy, alors que ces derniers devraient recevoir l'affectation prévue par le testateur, c'est-à-dire servir surtout à des acquisitions destinées à accroître le fonds Chaudordy.

M. Bonnat exprime le désir que les crédits du Musée soient classés par série et par catégorie. M. Bonnat comprendrait qu'une certaine somme fut mise à la disposition de MM. les Conservateurs pour faire face aux divers frais de déplacement de tableaux, etc...

Budget du Musée. — M. Laulan, s'appuyant sur la suggestion de MM. de Sevin et Bonnat, et considérant qu'il est très intéressant pour la Commission de surveillance du Musée de connaître exactement le montant des crédits dont dispose le Musée ainsi que les dépenses effectuées à son sujet, émet le vœu que « le ou les conservateurs responsables documentent la Commission sur cette question ». (*Adopté.*)

Digitized by Google

M. Mourgues demande si le crédit de 2.000 francs voté pour réparations aux toitures et qui s'ajoute à celui de 6.000 francs attribué par les Beaux-Arts, a été mandaté. Il ajoute que la délibération du Conseil municipal n'aurait pas encore reçue l'approbation préfectorale.

M. l'abbé Marboutin exprime le désir que le « responsable » du non-emploi du crédit soit blâmé.

M. David indique qu'un premier travail s'élevant à 600 francs n'aurait pas encore été payé.

M. Bonnat propose le vœu suivant :

« La Commission, considérant que la ville d'Agen a voté « 2.000 francs pour réparations au Musée ; considérant que ces « 2.000 francs n'ont pas été utilisés par les monuments histori- « ques ; décide d'affecter à la réparation des toitures et des gout- « tières qui se trouvent au Musée la somme qui serait encore dis- « ponible ». (*Adopté.*)

Collection Combes. — M. Mourgues déclare que les différentes pièces composant la collection Combes ont bien été mises à l'abri de la poussière, dans des vitrines spéciales ; mais il y aurait lieu, aujourd'hui, de compléter ce travail par un classement méthodique de la collection. M. Mourgues estime que la place réservée aux collections scientifiques est insuffisante. A son avis, le local actuellement affecté au dispensaire et à la Compagnie des sapeurs-pompiers pourrait être rendu disponible et aménagé de façon à recevoir les collections scientifiques, notamment la collection Combes.

M. le Maire pense pouvoir donner une suite favorable au désir de M. Mourgues. Le service de la sûreté (dispensaire) serait installé incessamment dans une dépendance de l'Hôtel-de-Ville ; quant au matériel d'incendie, il serait peut être possible de le déposer provisoirement dans le local affecté à l'arroseuse auto-pompe.

M. Bonnat se déclare en parfait accord avec M. Mourgues et propose à la Commission l'adoption des deux motions suivantes :

1° *Collection Combes.* — La Commission du Musée, considérant que depuis sa dernière réunion de novembre, la collection Combes a été nettoyée par les soins du personnel municipal dirigé par M. Recours ; qu'elle mérite d'être reclassée et présentée au public ;

Décide d'affecter une partie des crédits votés pour le Musée au classement de cette importante collection ; fixe ce crédit à 500 fr. pour cette année et invite M. le Conservateur et l'administration

Digitized by Google

municipale à solliciter pour cette opération indispensable le concours de M. Dubalen, de Mont-de-Marsan, et de M. Peyrony, des Eyzies, pour la préhistoire, ou de M. de Montard, de Castillonnès.

2° *Agrandissement du Musée.* — La Commission du Musée, considérant l'intérêt que présente l'installation dans cet établissement d'une salle d'etnographie et de folklore agenais dont la création a été décidée au cours de ses séances de 1913 et de 1922 ;

Considérant l'importance exceptionnelle de la collection Ludomir Combes, aujourd'hui débarrassée de la gangue de poussière qui la défigurait, collection qui doit être classée et exposée ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir aux nécessités imposées par l'accroissement des collections artistisques de la ville ;

Demande à M. le Maire et au Conseil municipal d'affecter d'ores et déjà au Musée, pour être utilisées aussitôt libres, les pièces situées au-dessous de la salle Aunac et occupées actuellement par les pompiers et le service sanitaire municipal ».

M. David indique que M. Nelly, de Carcassonne, pourrait être utilement pressenti pour procéder au classement de la collection Combes. Ce travail serait effectué gracieusement par M. Nelly.

La Commission adopte les deux vœux de M. Bonnat et retient l'indication de M. David concernant M. Nelly ; dans le cas où M. Nelly n'accepterait pas de procéder à titre bénévole à ce reclassement, il serait fait appel aux spécialistes indiqués par M. Bonnat.

Question des conservateurs. — Revenant sur le vœu émis à la dernière réunion par la Commission au sujet des conservateurs, M. Mourgues déclare regretter d'avoir voté ce vœu. M. Recours touche, en sa double qualité de conservateur et de bibliothécaire, un traitement de 5.000 francs, tandis que M. David ne touche que 4.000 francs. C'est ce qui n'avait pas été dit à la Commission.

M. Bonnat précise que, lors de la discussion de cette affaire, M. Recours ne touchait absolument aucun traitement sur les fonds du Musée ; l'augmentation de 1.000 francs dont il a été l'objet n'est intervenue que postérieurement à la décision de la Commission et à cause de cette décision. Bien que n'étant pas tout à fait équitable, cette décision contente provisoirement M. Bonnat.

MM. Satger et Mourgues ne se souviennent pas que la somme de 1.000 francs allouée à M. Recours ait été votée par le Conseil.

M. le Maire répond que cette somme a été prélevée sur les crédits ordinaires inscrits au budget de 1923 pour le Musée.

M. Torthe déclare qu'à son sens, M. David, seul, exerce vérita-

Digitized by Google

blement les fonctions de conservateur. M. Bonnat combat cette manière de voir et oppose à M. Torthe l'arrêté du Ministre nommant au même titre MM. David et Recours.

M. David indique qu'un classement nouveau, par époque et catégorie, est désirable dans certaines salles. Il désirerait, pour procéder à ce classement, que du personnel appartenant au service municipal des travaux municipaux, fut mis à sa disposition.

M. Bonnat est partisan de cette mesure, mais seulement après l'exécution des mesures préconisées dans la motion suivante :

« La Commission,

« Considérant que le registre réglementaire dit « Registre d'en-« trée », commencé en 1874, dès la fondation du Musée, a été mis « à jour suivant les déclarations de MM. les Conservateurs ; qu'il « est dès lors possible de se rendre compte de ce qu'a détenu et « détient encore la ville d'Agen, en toute propriété ou en dépôt ;

« Demande que les deux conservateurs, s'assistant réciproque-« ment, indiquent :

« 1° Ce qui manque aujourd'hui dans les collections diverses « confiées à leurs soins, prises en charge par les administrations « municipales et inscrites au registre d'entrée ;

« 2° Ce qui peut exister dans l'établissement, qui n'aurait pas « été mentionné dans ce registre, véritable inventaire des riches-« ses du Musée ;

« 3° Qu'un projet des modifications à entreprendre soit soumis « à l'approbation de la Commission du Musée, comme le veut « l'arrêté de 1913 ». (*Adopté.*)

L'exécution des travaux proposés par M. David pourra avoir lieu après l'exécution de ceux indiqués dans la motion précitée.

Incident Nicolaï (1). — La Commission, sur la proposition de M. Bonnat, demande qu'en l'absence d'Agen de MM. les conservateurs, les clefs du Musée soient laissées au concierge de l'établissement (responsable) de façon que les vitrines puissent être ouvertes si M. le Maire en décide ainsi.

M. Satger estime que MM. les conservateurs ne devraient pas s'absenter d'Agen tous les deux en même temps. L'un devant, en l'absence de l'autre, assurer la direction générale du service.

---

(1) Incident survenu à l'occasion d'une visite d'étude de M. Nicolaï, président de la Société archéologique de Bordeaux ; des clefs des vitreries avaient été emportées par M. David, absent d'Agen.

Digitized by Google

M. de Sevin observe que chacun d'eux a des attributions distinctes sur lesquelles l'un ou l'autre ne saurait empiéter.

Demande Pochon (ouverture d'une porte). — M. Bonnat expose une demande de M. Pochon, concierge du Musée, tendant à ce que, pour faciliter le gardiennage, une porte soit ouverte dans l'établissement et permette une communication directe des appartements du concierge avec le Musée proprement dit.

La Commission, tout en déclarant que la prise en considération de cette requête peut présenter, pour l'avenir, certains inconvénients sur lesquels la Commission fait toutes réserves, décide de donner, à titre exceptionnel, une suite favorable à la demande de M. Pochon.

En ce qui concerne une demande de M. Pochon tendant à l'établissement d'une installation à gaz dans une dépendance du Musée, la Commission décide de donner satisfaction à M. Pochon avec les mêmes réserves que pour l'objet ci-dessus (ouverture d'une porte).

M. Mourgues demande à M. le Maire d'élargir le cadre de la Commission du Musée. Il propose, à cet égard, la nomination, en qualité de membre de ladite Commission, de M. Dufour, spécialiste des questions botaniques.

M. Bonnat propose M. Dagan, également versé dans la botanique ; M. David propose M. Peyrard.

A la demande de la Commission, M. le Président se procurera un règlement-type des Musées et verra s'il lui est possible de modifier l'arrêté de 1915 pour donner satisfaction à cette demande d'élargissement du cadre de la Commission.

L'assemblée décide que les prochaines réunions auront lieu à l'avenir le jeudi, pour permettre à tous les membres d'y assister. M. le Maire indique que la réunion de ce jour a été fixée à un mercredi pour permettre aux membres forains, venus à Agen à l'occasion de la foire, d'assister à la réunion, mais qu'à l'avenir il sera tenu compte du désir formulé.

M. Bonnat exprime le désir que la Commission ait, à l'avenir, communication des rapports d'inspection de MM. les Inspecteurs généraux des Beaux-Arts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Président, maire d'Agen, M. Labat

Le Secrétaire, René Roumégoux.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'Homme de proie, par Maxime Formont, feuilleton du journal *Le Temps*, avril-juin 1924.

L'histoire des barons de Laugnac vient de fournir un de ses personnages comme héros d'un nouveau roman au titre alléchant. L'auteur prend le jeune François II, quittant, à peine âgé de 17 ans, au printemps de 1583, son domaine du Fréchou pour aller tenter la fortune à la cour, dédaignant ainsi sa baronnie, la meilleure de l'Agenais à cette époque troublée. « Il avait, écrit-il, la mine d'un chat-tigre prêt à bondir et à mordre. C'était, en effet, une fine bête de proie, ramassée dans sa forme élégante, pour l'attaque que méditaient des yeux cruels et clairs... » Avec un tel portrait, on devine aisément la série des aventures par lesquelles doit forcément passer cet adolescent que l'on mit, à son arrivée à Paris, au milieu de ses premiers succès féminins et autres. « Quel fils de Gascogne rivalisait de noblesse avec François II de Montpezat, baron de Laugnac, seigneur de Thouars, de Frégimont et du Fréchou ? Quelles plus belles armes que les siennes : l'écu écartelé, au premier et au quatrième, de gueules (1) à deux balances d'argent en équilibre ; au deuxième et au troisième, de gueules à trois barres d'or et d'argent. » Peu de familles pouvaient se targuer d'une illustration aussi ancienne, après les prouesses de ses ancêtres dans la guerre de Cent Ans et les expéditions d'Italie. Et nous voyons défiler, dans des pages écrites avec élégance et pleines d'intérêt, tout le monde de la Cour au milieu des intrigues et des faveurs accordées par le roi Henri III. Parvenu à la fonction recherchée de capitaine de ses Quarante-cinq, Laugnac, à la tournure si distinguée et si élégante, à la bravoure bien assise, mais à l'ambition toujours plus grande, devient l'homme du jour, mais un homme à tout faire suivant le bon plaisir de son roi et maître. Aussi, dans la scène historique du meurtre du duc de Guise, au château de Blois, l'auteur n'hésite pas à lui faire donner le coup de grâce. Cela est parfait dans un roman, mais c'est de la pure invention. Laugnac n'avait fait qu'assister, l'épée nue, à cet assassinat politique dont toute la respon-

(1) Erreur : *d'azur* et plus loin : *à trois barres d'argent* simplement.

Digitized by Google

sabilité retombe sur le roi qui l'avait ordonné à ses trop fidèles cadets de Gascogne et à leur capitaine, qui devient alors antipathique au lecteur.

Après le triomphe, l'auteur suit son héros dans le déclin à travers toutes sortes de scènes et de tentatives qui se terminent par son éloignement de la cour, où il n'était plus utile au roi, traqué par les « Guizards » et entouré d'envieux et d'ennemis acharnés. Il rentre, déçu, dans ses terres. D'ailleurs le dernier des Valois n'a pas tardé à tomber à son tour, sous le coup de couteau de Jacques Clément et le roi de Navarre approche. Et bientôt, la guerre venant de se rallumer en Gascogne, Laugnac va sucomber bravement dans une embuscade tendue par les Ligueurs au siège du château de Mauvezin.

En somme, M. Maxime Formont fait de son personnage un être bien peu sympathique ; « gentilhomme à tout faire qui poignarde au besoin les princes et empoisonne ses maîtresses avec des gants parfumés ». La vérité historique veut que l'on s'éloigne un peu d'un tel portrait calqué sur celui que nous a donné, en 1912, Hazon de Saint-Firmin dans une étude très documentée, *Un assassin du duc Henri de Guise* (1566-1590). Ce qui est certain, c'est que le roi Louis XIII en accordant en 1613 le titre de comte à Honorat de Laugnac, frère de François II, brillant compagnon et lieutenant d'Henri IV, tient à récompenser les grands services rendus par la maison de Laugnac à toutes les époques de l'histoire.

De ce roman fort intéressant et qui fait honneur à son auteur, nous extrayons ces lignes qui présentent le jeune François quittant son château pour prendre la route de Paris : « La plaine où il chevauchait est une des plus riches de France. Terre promise de moissons et de vignobles, nourrice inépuisable des hommes et des troupeaux, les mamelons qui la soulèvent symbolisent sa fécondité. Cette nature puissante est douce et tempérée ; malgré la lumière méridionale, la brume étend son voile aqueux sur toutes les couleurs ; l'immense pastorale qui se déroule a l'air peinte à la garache. Elle est toute mollesse et suavité. Quand, vers le soir, les bêlements des agneaux et les sons de la flûte gasconne répondent aux carillons des villages semés dans les pâtés et sur la crête des monticules, cet Agenais bucolique semble un rêve de l'âge d'or, le royaume naturel des pâtres et des troubadours. »

Commandant LABOUCHE.

Agen, Imp. Moderne. *Le Directeur-Gerant :* R. BONNAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

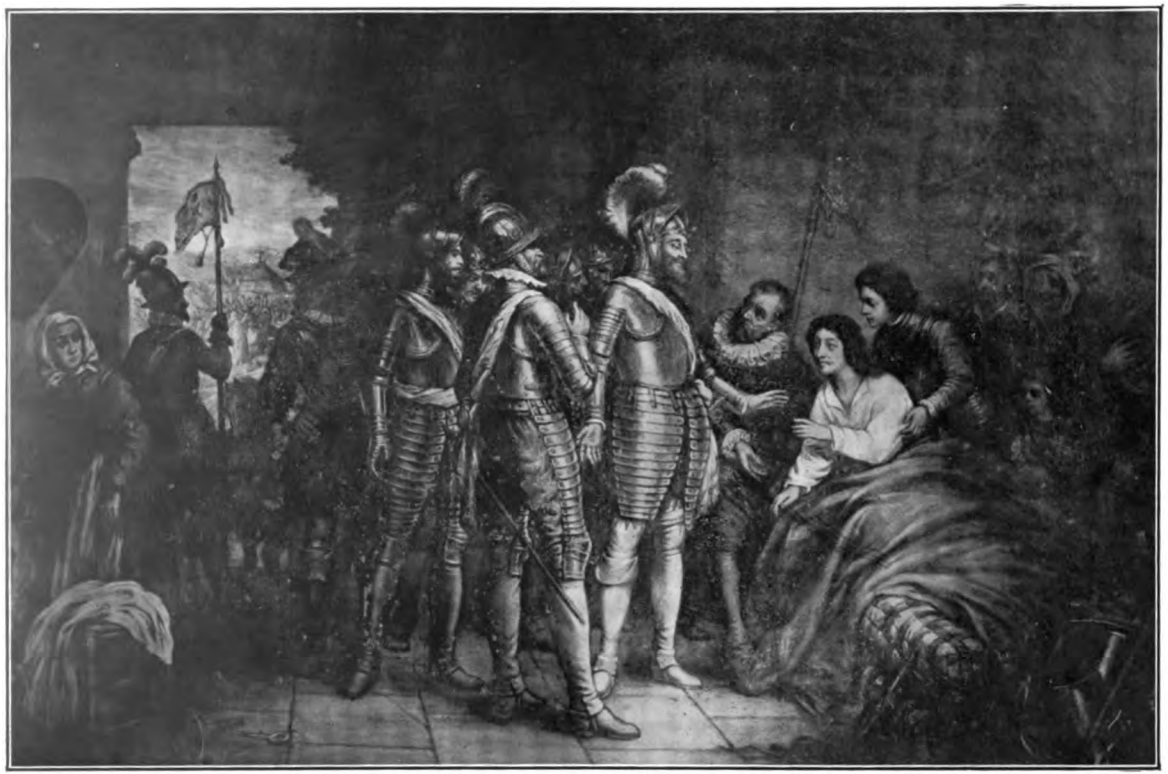

HENRI ROY DE NAVARRE, VISITE SON BIEN AMÉ GEOFFROY DE VIVANT

BLESSÉ A LA BATAILLE DE COUTRAS LE 20 OCTOBRE 1587

Digitized by Google

Digitized by Google

HENRI ROY DE NAVARRE, VISITE SON BIEN AMÉ GEOFFROY DE VIVANT

BLESSÉ A LA BATAILLE DE COUTRAS LE [illegible] OCTOBRE 1587

Digitized by Google

HENRI IV ET GEOFFROY DE VIVANT

Henri IV, au temps où il n'était que Roi de Navarre, avait un compagnon d'armes qu'il paraissait affectionner particulièrement.

De ce dernier, l'Histoire s'est à peine souvenue. Mézeray le cite en notant sa valeur ; la *France Protestante* apporte à son sujet une plus grande attention ; en 1887, Adolphe Magen publie ses *Faits d'Armes*, précédés d'une courte, mais substantielle étude sur le personnage ; en 1906, la publication anglaise *Historical Rewiew* lui consacre un article, mais sa petite patrie, le « Périgord noir » qu'est le Sarladais, conserve à peine sa mémoire. Tant de grands hommes l'ont illustrée qu'elle semble lasse de les compter.

Le nom de Geoffroy de Vivant n'est pas pour rappeler des souvenirs pacifiques. Ce capitaine huguenot était un batailleur acharné, mais c'est cette nature bouillante, cette bravoure, jointes à un caractère loyal, désintéressé et fidèle qui lui valurent l'estime et l'affection du Prince. Ajoutons cette remarque d'Henri IV qu'il était « l'homme le mieux tourné du royaume » et nous penserons alors que cet avantage physique n'était pas non plus pour déplaire au Roi.

A la bataille de Coutras, Geoffroy de Vivant combattant dans l'armée du Roi de Navarre comme maître de camp fut blessé très gravement et voici ce que raconte à ce propos son historien. Le récit mérite d'être rapporté :

« Ledit sieur de Vivant rangea en fort bon ordre l'esca-
« dron de sa cavallerie légère, combatit a la teste advancée
« dix pas avant le premier rang, qui donna moyen aux enne-
« mis de le recognoistre pour chef, le choisir pour rompre
« leurs lances sur luy, ce que dix ou douze feirent sur ses
« armes, sur lui ou sur son cheval tout couvert de tronçons ;

Digitized by Google

« mais entre autres l'un luy donna dans le petit ventre, au-
« dessoubs du nombril, au deffaut des deux [cuissards], l'au-
« tre dans le bras droict entre les deux focilles, au deffaut
« du brassal et du gantelet. Il se tint pourtant tousiours à
« cheval armé et ne voulut partir du champ de la battaille
« qu'il ne veit le canon des ennemis pris et les chefs morts
« et eux en route..... »

Après la bataille, continue l'historien « il fut mis dans un
« logis pour estre pansé, où le Roy de Navarre, M. le prince
« de Condé, M. le comte de Soyssons, MM. de la Trimouille
« et de Turene vindrent mettre pied à terre pour le voir et
« caresser ; et Sa Majesté dit tout haut qu'il debvoit le gain
« de ceste battaille à la retraitte du sieur de Vivant et à
« l'ordre que M. de la Noüe luy en avoit donné.

« Le fer de la lance avoit traversé le bras entièrement et
« le tronçon du bois estoit de deux pieds de long de l'autre
« part. Il fallut donq sier le bois d'un costé, et puis, avec des
« tenailles, tirer le fer de l'autre. Pour le coup du petit ven-
« tre, quoyque tous les cyrurgiens et médecins de l'armée le
« sondassent le soir et le matin, ils jugeoient et assuroient
« Sa Majesté et tous ces grands que ce n'estoit qu'un coup
« d'esclat qui n'enfonçoit point. Luy seul, qui avoit senty la
« douleur et le coup, affermoit avoir le fer dans le corps,
« dont on se mocquoit. Lendemain il seiourne à Coutras avec
« mille douleurs et fait demander congé pour sa trouppe à
« Sa Majesté pour le conduire à Sainte-Foy. Il part sur des
« branchats, vint coucher à Curson avec des tourmens
« inoüys, conjurant tous ses amis de luy donner du pistollet
« dans la teste. De Curson le 4e jour il se rendit à Sainte-Foy,
« fait mettre sa compagnie en battaille, les harangue, les
« remercie, les conjure de le revenir trouver bien tost et ne
« quitter point sa fortune, se met au lict, disant n'avoir plus
« de douleur. Or estoit-elle ostée, d'autant que la putréfac-
« tion se formoit dans son ventre, souppe et dort toute la
« nuit.

« Le sieur Loyseau, de Bragerac, estoit arrivé dès le soir,
« et l'ayant sondé faisoit d'abord mesme jugement que les

Digitized by Google

« autres, mais le lendemain 5e jour pressé par ledit sieur « qui lui disoit son ventre s'en aller en gangrène et le pres- « soit de lui faire des incisions, à l'appareil du soir luy ayant « donné quelques coups de razouer, tira une esquille de boys « de la longueur du doigt et, se voulant arrester sans le « tourmenter davantage pour ce coup, craignant qu'il mou- « rust entre ses mains, fut exhorté par ledit sieur mesme « d'achever et qu'il se confiast en son courage. Lors ledit « sieur Loyseau l'ayant fait mettre de genoux, autour de luy « tous ceux de sa maison, l'exhortoit à recepvoir patiemment « la mort, comme s'il l'eust deu esgorger, et donnant divers « coups de razouer, tira avec la main du milieu des boyaux « un fer de lance doré, quarré, des plus grands qu'on voye, « sans que ledit sieur fist nul cry, ni autre geste que grincer « les dents. Après cela, ledit sieur ayant levé ses yeux au « ciel rendit grâces à Dieu, et soudain commanda au sieur « de Doyssac, son fils, de porter le fer au Roy de Navarre, « qui estoit arrivé ce mesme jour à Saincte-Foy. Sa Majesté « et les grands le vindrent soudain voir et y mena le sieur « de Montigny et autres prisonniers, devant lesquels ledit « sieur de Vivant contant la retraite qu'il avoit faite en son « combat particulier, s'eschauffa tellement au discours qu'une « émoirogie sortit par sa playe, si grande qu'il ne manqua « gueres à deffaillir sur le champ ; mais estant un peu remis, « ledit sieur Loyseau le traitta si dignement que le 15e jour « il le fist monter à cheval et faire 7 lieues de Gascougne, de « Saincte-Foy jusques à St-Serny près d'Yssigeac et lende- « main à Gavaudun, le faisant demeurer huit jours sans boire « ny manger que des gellées, des pruneaux et croustes gluan- « tes. Le dit sieur Loyseau et les médecins de ce temps ont « fait un traitté de ceste cure qu'ils vantent pour un miracle. « Le bruit de sa mort courust par tout et estant venu aux « oreilles d'Henry 3e, il dit tout haut qu'il ne seroit pas bon « au Roy de Navarre de gaigner tous les jours des batailles « par la perte de tels capitaines. »

Ce récit, capable de suggérer de nombreuses réflexions, témoigne en particulier de l'amitié du Prince pour Vivant.

Digitized by Google

Remarquons aussi quelle était la résistance humaine à cette époque et que la chirurgie, pour être simple, n'en donnait pas moins d'excellents résultats.

Le roi s'émerveilla de la cure et fit, dit-on, cette réflexion que Geoffroy garda pour devise : «*Il n'en pouvoit crever. Là où Dieu est, le diable n'en peut nuire*». Mais ceci n'est peut-être qu'une légende.

La relation de ces deux visites d'Henri IV au blessé de Coutras intéressa particulièrement le comte Charles de La Verrie de Vivans, descendant de Geoffroy, lorsqu'il procéda à l'inventaire des archives de sa famille.

Il conçut le projet de faire retracer cette scène et il en confia l'exécution au peintre Jouy. On y voit Geoffroy de Vivant sur son lit, recevant la visite d'Henri de Navarre et des princes ; il est soutenu par son fils Jean et présenté par le médecin Loyseau. C'est la présence de ce dernier personnage qui fait penser que le tableau nous montre la deuxième visite d'Henri IV à Geoffroy.

Ce tableau — que nous reproduisons — a été exécuté en 1876 pour M. de La Verrie de Vivans qui le conserva (1) ; mais il en fit effectuer une réplique et toujours par Jouy (2), afin de l'offrir en hommage de reconnaissance à la comtesse de Raymond qui, s'étant intéressée aux archives des Vivans, avait composé et donné à M. de Vivans, pour les compléter, un ouvrage important sur la généalogie de sa famille.

Ce dernier tableau, qui se trouve dans l'hôtel de Raymond appartenant aujourd'hui à M. le baron Roger de Montesquieu, serait actuellement la propriété de la ville d'Agen si elle avait accepté le legs de la comtesse de Raymond.

Comtesse Geneviève de VIVANT.

---

(1) Il est actuellement la propriété du comte Pierre de La Verrie de Vivans, son arrière petit-fils, et se trouve en Dordogne au château de Gageac.

(2) Joseph-Nicolas Jouy, élève d'Ingres, naquit à Paris en 1809. Il s'adonna au portrait et à la peinture d'histoire. Ses plus belles toiles sont : *Bataille de Rocroi* et *Prise de Furnes*, au musée de Versailles, et le *Supplice d'Urbain Grandier*, au musée de Bordeaux.

Digitized by Google

Vieilles Chansons Populaires

DE LA

Région de Damazan

(SUITE)

CANSOUNS DÉ DANSE

Congo (Menuet) n° 1

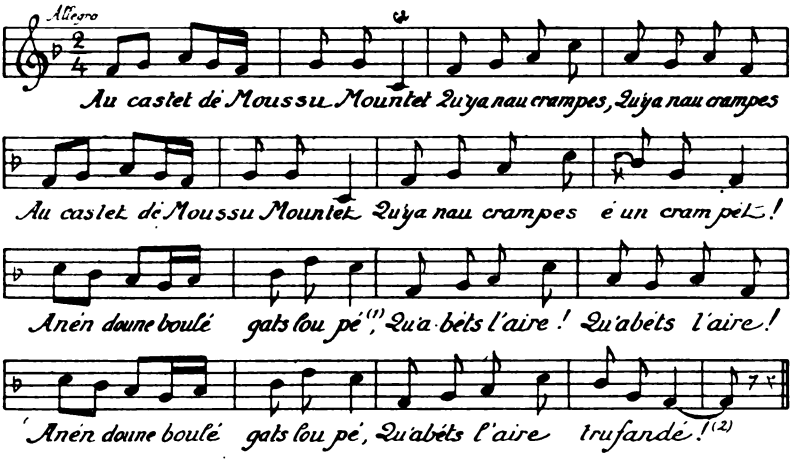

Au castet dé Moussu Mountet
Qu'y a hueit crampes, etc...

(E atau dinca une.)

---

(1) Pè : pied.
(2) Trufandè : maladroit.

Digitized by Google

ROUNDÈUS

A Tounéns (nº 2)

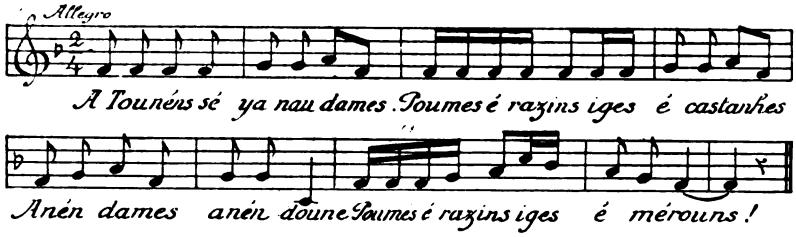

A Tounéns sé y a hucit dames
Poumes é razins, iges (1) é castanhes (2).
Anén dames, anén doune
Poumes é razins, iges et mérouns (3).

A Tounéns sé y a sept dames
Poumes, etc...

(E atau dinca une.)

Au Marcat (nº 3)

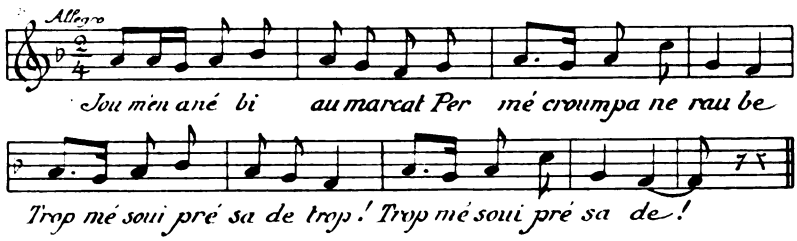

Dambé l'arjén qu'eit feit dau blat
M'eit prés un home praube.
Trop mé soui préssade, trop,
Trop mé soui préssade.

Mé l'eit boutat au leit damb'jou,
Las pius (5) mé l'éscanaben (6).
Trop mé soui préssade, trop, etc...

(1) Iges : figues.
(2) Castanhes : châtaignes.
(3) Merouns : melons.
(4) Marcat : marché.
(5) Pius : puces.
(6) Escanaben : étranglaient.

Digitized by Google

En dé li tira tout aco
L'eit boutat én bugade (1).
Trop mé soui, etc...

Core y bouitèbi lou pairo (2),
L'énténdou qué cridabe (3).
Trop mé soui, etc...

Labéts jou bouloui y gaita,
Las déns li réganhaben (4).
Trop mé soui préssade, etc...

Apeit aco pér lou séca (5)
Sur dé sesque esfuélhade (6).
Trop mé soui préssade, etc...

Li déchei un petit moumén,
Las poules lou grapiaben (7).
Trop mé soui préssade, trop,
Trop mé soui préssade.

Cansoun dé roundèu (nº 4)

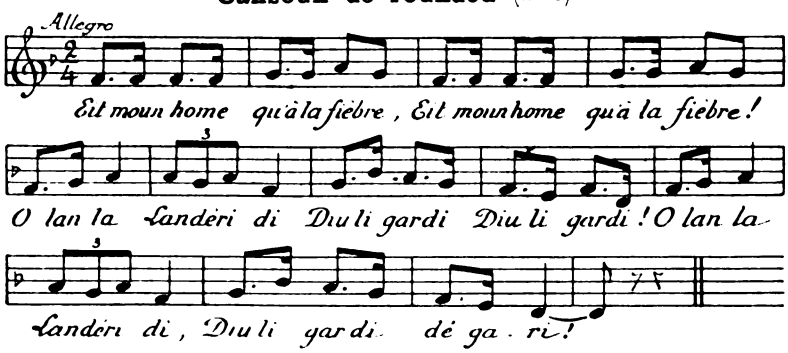

Mé démande carn dé lèbe (8) (*bis*),
O lanla landéridi,
Ou bien dé carn dé lapi,

(1) Bugade : lessive.
(2) Pairo : chaudron.
(3) Cridabe : criait.
(4) réganhaben : ressortait.
(5) Séca : sécher.
(6) Sesque esfuélhade : plante aquatique éfeuillée.
(7) Grapiaben : egratignaient avec les pieds.
(8) Lèbe : lièvre.

Digitized by Google

O lanla landéridi,
Ou bien dé carn dé lapi (1).

Angéri bién loui l'in querre (2) (*bis*),
O lanla landéridi,
Cinq cent lèges (3) loui d'aciu.

Per esta prumè (4) tournade (*bis*),
O lanla landéridi,
Mé siétèbi, mé siétèbi (5),
O lanla landéridi,
Mé siétèbi pel cami !

Core estoui retournade (*bis*),
O lanla landéridi,
Lou troubeit énsébèlit.

Jou m'en angoui sur sa tombe,
O lanla landéridi,
Sès atiu damores y ! (6).

Sé m'abès pas tant battude,
O lanla landéridi,
T'auri empatiat (7) dé mouri !!

La cardine é lou pinsan (n° 5)

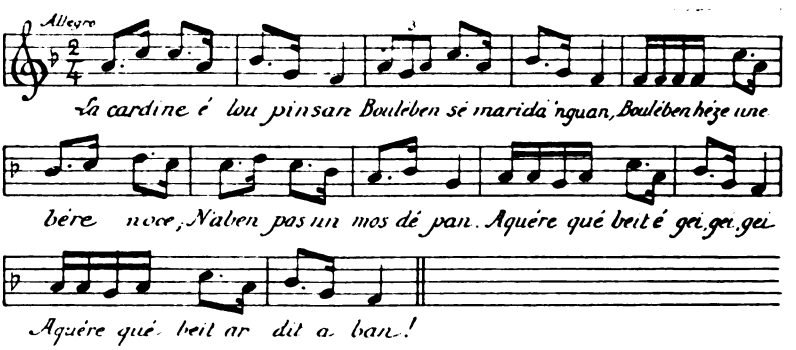

(1) Empatiat : empêché.
(2) Damores-y : restes-y.
(3) Siétèbi : asseyais.
(4) Prumè : plutôt.
(5) Leges : lieues.
(6) Querre : quérir.
(7) Lapi : lapin.

Digitized by Google

Boulèben hèze une bère noce,
N'abén pas un mos (1) dé pan,
Praci passèt un grand can
Damb'un boussin (2) qu'ère bién blanc.
Aquére qué beit, etc...

Praciu passèt un grand can
Damb'un boussin qu'ère bién blanc.
Prampou (3) dé pan nous aus aurén
Mès dé bin couma farén ?
Aquére qué beit, etc...

Prampou dé pan nous aus aurén,
Mès dé bin coume farén ?
Praciu passet Jacoupin,
Damb'un grand barlet (4) dé bin,
Aquére qué beit, etc...

Praciu passet Jacoupin,
Damb'un grand barlet dé bin.
Prampou dé tout nous aus aurén,
Mès dé soun (5), coume farén ?
Aquéré qué beit é gei, etc...

Prampou dé tout nous aus aurén
Mès dé soun coume farén ?
Lou rat sourtis dau palhè .
Damb' soun flajoulet (6) darrè :
Aquére qué beit, etc...

Lou rat sourtis dau palhè,
Damb soun flajoulet darrè,
N'about pas jougat trés trucs,
Lou gat (7) li sautèt dessus !
Aquére qué beit è gei, gei, gei !
Aquére qué beit, ardit, aban !!

---

(1) Mos : bouchée.
(2) Boussin : morceau.
(3) Prampou : suffisamment.
(4) Barlet : baril.
(5) Soun : son, musique.
(6) Flajoulet : flageolet (au figuré : queue de rat).
(7) Gat : chat.

Digitized by Google

Dèche mé droumi (nº 6)

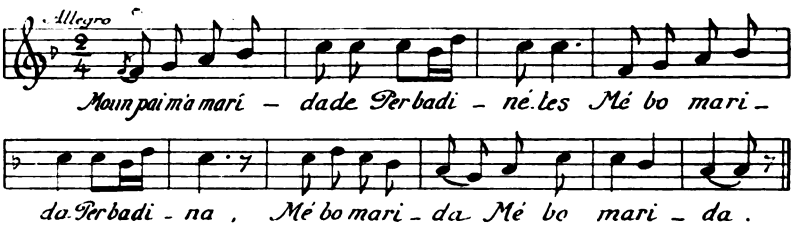

M'a balhat (1) un home
  Per badinétes !
Qu'a cént ans passats
  Per badina !
Qu'a cént ans passats (*bis*) !

Jou n'en eit qué quinze
  Per badinétes !
Tout aprèts dinna
  Per badina !
Tout aprèts dinna (*bis*).

Lou seit dé la noce
  Per badinétes !
Damb'ét cau muda (2)
  Per badina !
Damb'ét cau muda (*bis*).

Au leit déns sa crampe (3)
  Per badinétes !
M'én bau mé coutcha
  Per badina !
M'én bau mé coutcha (*bis*).

Lou biellhot qué rounque (4)
  Per badinétes !
Jou né podi pas
  Per badina !
Jou né podi pas (*bis*) !

---

(1) Balhat : donne.
(2) Muda : déménager.
(3) Crampe : chambre.
(4) Rounque : ronfle.

Digitized by Google

Lou gahi pér l'aurélhe (1)
  Per badinétes !
Bielhot heit ensai (2)
  Per badina !
Bielhot heit ensai (*bis*) !

Prengi une ésplinge (3)
  Per badinétes !
Per lou rébélha (4)
  Per badina !
Per lou rébélha (*bis*).

Taiso-té, droulèsse (5)
  Per badinétes !
Penses qu'a jinga (6)
  Per badina !
Penses qu'a jinga (*bis*) !

Tu qué sès juénote (7)
  Per badinétes !
Jou qué n'én soui pas
  Per badina !
Jou qué n'én soui pas (*bis*) !

A Granade (n° 7)

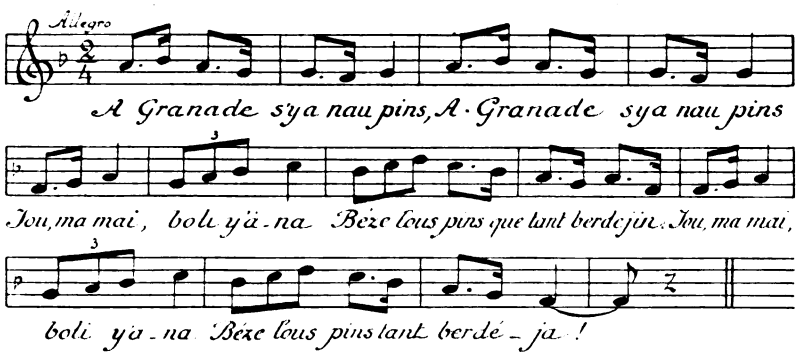

(1) Aurélhe : oreille.
(2) Ensai : deci.
(3) Esplinge : épingle.
(4) Rébelha : réveiller.
(5) Droulèsse : fille.
(6) Jinga : ruer.
(7) Juénote : jeune.

Digitized by Google

A Granade s'y a hueit pins (*bis*)
Jou, mamai, boli y'ana
Béze lous pins, etc...

(E atau dinca un.)

Las Paloumétes (1) (nº 8

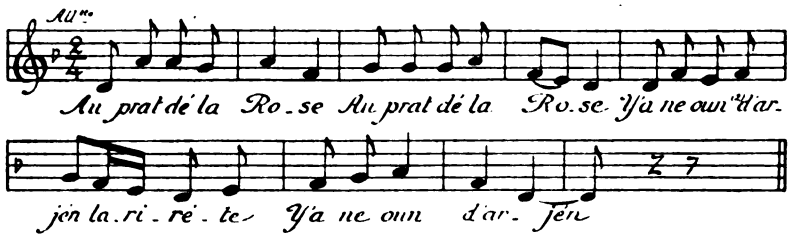

Y'a nau paloumètes (*bis*).
S'y banhen (3) dégén, larirète,
S'y banhen dégen.

S'y soun tant banhades (*bis*).
S'an moulhat la pet, larirète,
S'an moulhat la pet.

N'an près la boulade (4) (*bis*).
Boulen bién lountems, larirète,
Boulen bién lountems.

Hèn la répausade (5) (*bis*).
Sau broustet (6) d'arjén, laritète,
Sau broustet d'arjén.

(Adare réprénén en dise : Y'a hueit paloumètes.)

---

(1) Paloumetes : palombes.
(2) Oun : fontaine.
(3) Banhen : baignent.
(4) Boulade : volée.
(5) Répausade : halte.
(6) Broustet : rameau.

Digitized by Google

Las hilhes dé Benques (n° 9)

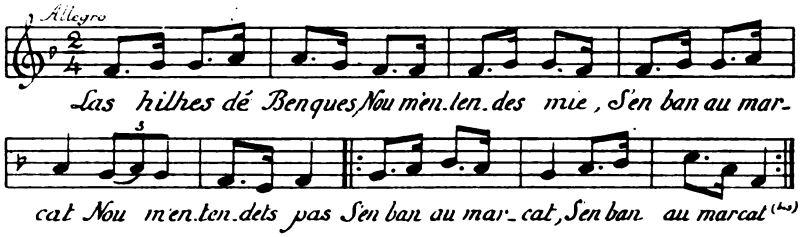

Ban bénde la porre (1),
Nou m'entendets mie !
L'ounhoun (2) pér planta.
Nou m'entendets pas !
L'ounhoun pér planta (bis).

Core an bendut sa porre,
Nou m'entendets mie !
S'én ban pér pinta (3).
Nou m'entendets pas !
S'én ban pér pinta (*bis*).

Au bébut choupine,
Nou m'entendets mie !
Trés pots (4), pér gousta !
Nou m'entendets pas !
Trés pots pér gousta (*bis*).

Sé soun embéudades (5).
Nou m'entendets mie !
Béudes à toumba,
Nou m'entendets pas !
Béudes à toumba (*bis*).

Sé soun éndroumides,
Nou m'entendets mie !
Débat un auba
Nou m'entendets pas !
Débat un auba (6) (*bis*).

---

(1) Porre : poireau.
(2) Ounhoun : oignon.
(3) Pinta : boire.
(4) Pots : bouteille de deux litres.
(5) Embéudades : ennivrées.
(6) Auba : saule.

Digitized by Google

Lou curè de Benques,
Nou m'entendets mie !
Bengout (1) à passa,
Nou m'entendets pas !
Bengout à passa (*bis*).

Las embrassèt à toutes,
Nou m'entendets mie !
N'at sentiscoum pas !
Nou m'entendets pas !
N'at sentiscoun pas ! (*bis*)

Caps à la quinzéne (2)
Nou m'entendets mie !
S'angoun coufessa (3),
Nou m'entendets pas !
S'angoun coufessa (*bis*).

Lous y a dit : « Mainades (4),
Nou m'entendets mie !
Bou'n soubènets (5) pas ?
Nou m'entendets pas !
Bou'n soubènets pas ? (*bis*)

Dumpeit (6) qué droumibets (7),
Nou m'entendets mie !
Débat un auba,
Nou m'entendets pas !
Débat un auba (*bis*).

Bous embrassei à toutes,
Nou m'entendets mie !
N'at sentiscouts (8) pas,
Nou m'entendets pas !
N'at sentiscouts pas (*bis*).

---

(1) Bengout : vint.
(2) Quinzene : quinzaine.
(3) Confessa : confesser.
(4) Mainades : fillettes.
(5) Soubènets : souvenez.
(6) Dumpeit : depuis.
(7) Droumibets : dormiez.
(8) Sentiscouts pas : sentiez.

Digitized by Google

La Moulinière (n° 10)

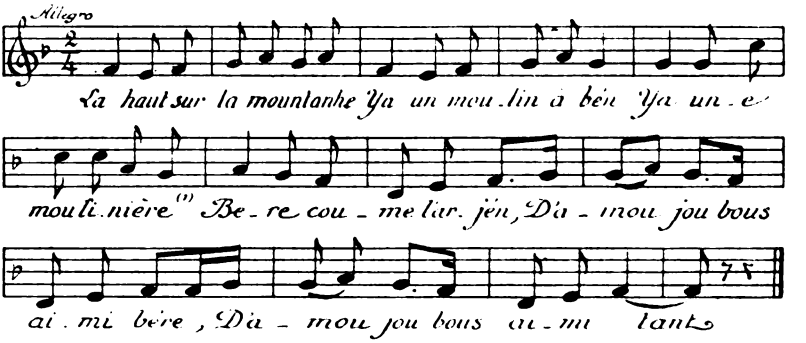

Porte coutilhouns (2) rouges,
Bourdats d'or é d'arjén,
L'or qué n'ès pér dégore,
L'arjén n'ès pér dégén.
D'amou, jou bous aimi bère !
D'amou, jou bous aimi tant !

Qué y a trés capitaines,
Tous trés qué la boudrén.
Sé dizen l'un à l'aute :
« Qui sat coume l'aurén ? »
D'amou, jou bous aimi bère,
D'amou, jou bous aimi tant.

Lou meit juén dit as autes :
« Sabi coume l'auran ! »
Qué sabi un pè d'herbe
Au cazau (3) d'un paisan !
D'amou, jou bous aimi bère,
D'amou, jou bous aimi tant.

Cade brin d'aquère herbe
Qué coste cinq cent francs
— Quand n'én cousteré mile,
Jou qué n'aureit un bran (4).
D'amou, jou bous aimi bère,
D'amou, jou bous aimi tant.

---

(1) Moulinière : meunière.
(2) Coutilhouns : jupes.
(3) Cazau : jardin.
(4) Bran : brin.

Digitized by Google

Cansoun dé roundèu (nº 10bis)

Même aire

Lou mén pai m'a balhade (1)
Nau pléns kas (2) dé froumén (3).
La palhe n'ès daurade (4),
Lous cabelhs (5) sount d'arjén.
En dansan larje, larje, larje,
En dansan larje, larjemén !

Lou mén pai m'a balhade
Hueit pléns kas, etc...

(E atau dinca un.)

Lou manescau 6 (nº 11)

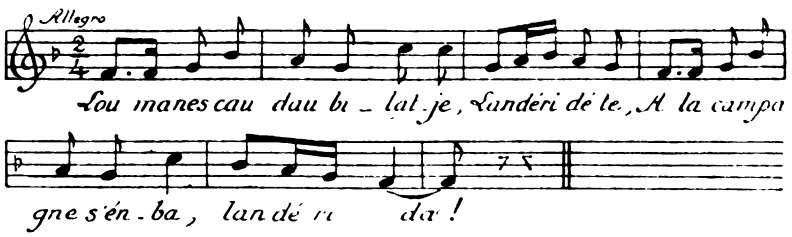

Dèche sa femme soulète (7),
Landéridète,
Lou cousin la beit trouba,
Landérida !

— Cousin, qué sès béngut querre ?
Landéridète,
Cousin qué sès béngut fa ?
Landérida !

---

(1) Balhade : donné.
(2) Kas : tombereau.
(3) Froumén : froment.
(4) Daurade : dorée.
(5) Cabelhs : épis.
(6) Manescau : maréchal-ferrant
(7) Soulète : seule.

Digitized by Google

— As ta fenne tant malause (1),
Landéridète,
Soui béngut té la suénha (2),
Landérida !

Qué lou diable à tu té suénhe,
Landéridète,
Coume tu boles suénha,
Landérida !

Damb'un pau (3) dé la caréte (4),
Landéridète,
Jou té bau (5) accoumpanha,
Landérida !

Adichats (6), **riche paisan** (n° 12)

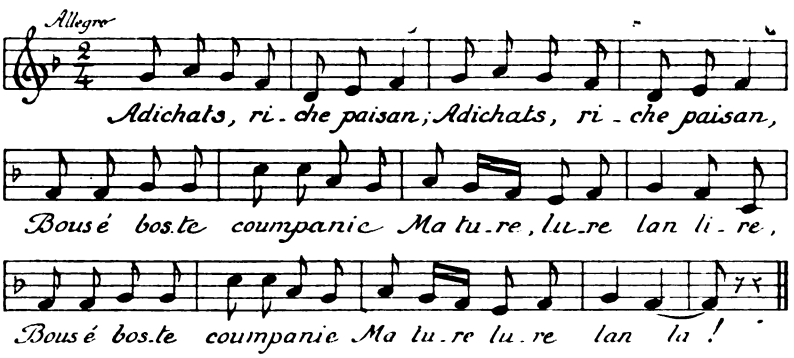

Jou soui pas béngut aciu (*bis*)
Pér canta, ni meit pér rize,
Ma ture lure, lan, lire !
Per canta ni meit pér rize,
Ma turelure, lanla !

---

(1) Malause : malade.
(2) Suénhe : soigner.
(3) Pau : pieu.
(4) Carète : charrette.
(5) Bau : vais.
(6) Adichats : terme patois de salutation.

Digitized by Google

Boudri pér mé marida (1) (*bis*),
Bous démanda boste hilhe,
Ma turelure lan lire !
Bous démanda boste hilhe,
Ma turelure, lanla !

Moussu, quine (2) boulets bous ? (*bis*)
La grande ou la pétite ?
Ma turelure lan lire !
La grande ou la pétite ?
Ma turelure, lanla !

Es la pétite qué mé plai (3) (*bis*),
Prame qu'és la meit poulide (4)
Ma turelure lan lire !
Prame qu'és la meit poulide,
Ma turelure, lanla !

Siétade déns soun couin (5) (*bis*)
L'ainade (6) ploure é soupire (7),
Ma turelure lan lire !
L'ainade ploure é soupire,
Ma turelure, lanla !

Ma hilhe, plourits pas tant (bis),
N'én fasquits pas malauzie (8),
Ma turelure lan lire !
N'én fasquits pas malauzie,
Ma turelure, lanla !

Bengera d'autes galants (9) (bis)
Déns lou cours dé boste bie (10),
Ma turelure lan lire !
Déns lou cours de boste bie,
Ma turelure, lanla !

---

(1) Marida : marier.
(2) Quine : laquelle.
(3) Plai : plaît.
(4) Poulide : jolie.
(5) Couin : coin.
(6) Ainade : aînée.
(7) Souspire : soupire.
(8) Malauzie : maladie.
(9) Galants : amoureux.
(10) Bie : vie.

Digitized by Google

Bélèu séra un marchand (*bis*)
Dé dentelles ou dé draperie,
Ma turelure lan lire !
Dé dentelles ou dé draperie,
Ma turelure, lanla !

Cansoun dé roundèu (nº 13)

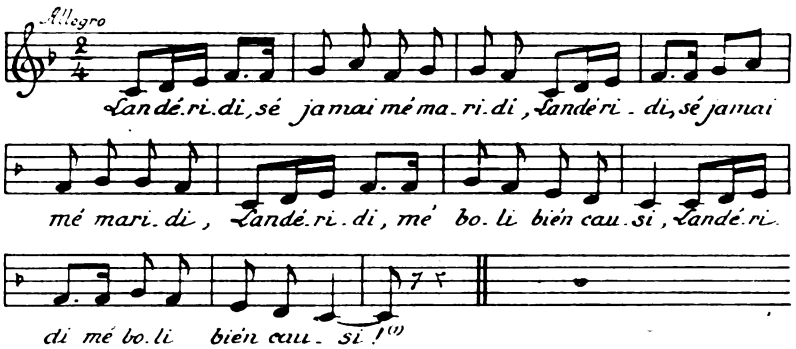

Landéridi, m'en boli préne une, (*bis*)
Landéridi, qué sègi à moun plazé (*bis*) !

Landéridi, s'ère n'és pas balénte (2) (*bis*)
Landéridi, jou l'in farei béni (3) (*bis*).

Landéridi, damb'une gaule (4) d'ourme (5) (*bis*),
Landéridi, lou seit é lou matin (*bis*).

Landéridi, lèbe té dounc mainade (*bis*),
Landéridi, lèbe té dé matin (*bis*).

Landéridi, las autes sount lèbades (*bis*),
Landéridi, sauclent (6) lou roumarin (7) (*bis*).

Landéridi, dèche (8) las saucla, dèche (*bis*),
Landéridi, sauclerei au matin (*bis*).

---

(1) Causi : choisir.
(2) Balénte : vaillante.
(3) Béni : venir.
(4) Gaule : bâton.
(5) Ourme : ormeau.
(6) Sauclent : sarclent.
(7) Roumarin : romarin.
(8) Dèche : laisse.

Digitized by Google

Las trés briulétes (1) (nº 14)

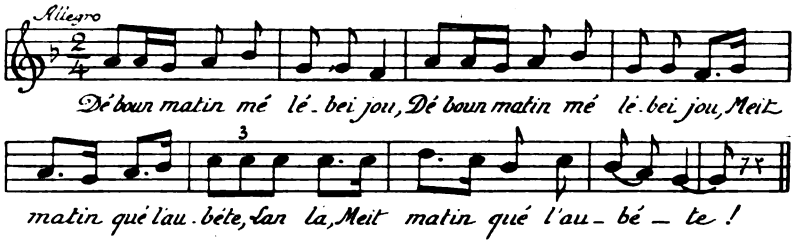

Déns moun casau jou m'en angoui (*bis*)
Pér coupa dé briulétes, lanla,
Pér coupa dé briulétes.

Mès core las bouloui coupa (*bis*)
Las troubei éstrounhades (2), lanla,
Las troubei éstrounhades.

Encuère, jou n'y troubei trés (*bis*)
Dé las meit poulidétes (3), lanla,
Dé las meit poulidétes.

Une la coupei pér moun pai (*bis*),
E l'aute pér ma maire, lanla,
Et l'aute pér ma maire.

E l'aute la coupei pér jou (*bis*),
Pér moun amic quand l'auji (4), lanla,
Pér moun amic quand l'auji.

Puy m'én angoui lou loung d'un bos (5) (*bis*)
Ount n'y a jamai fuélhes, lanla,
Ount n'y a jamais fuèlhes.

Apeit angoui lou loung d'un prat (6) (*bis*)
Ount n'y a jamai d'herbe, lanla,
Ount n'y a jamai d'herbe.

---

(1) Briulétes : violettes.
(2) Estrounhades : tronquées
(3) Poulidétes : mignonnes.
(4) L'augi : je l'aurai.
(5) Bos : bois.
(6) Prat : pre.

Digitized by Google

E apeit tout proche d'un riou (1) (*bis*)
Ount jamai n'y about aige (2), lanla,
Ount jamai n'y about aige.

Atiu troubei lou mén amic (*bis*)
Assiétat sur l'herbéte, lanla,
Assiétat sur l'herbéte.

Mé décintei lou démantau (3) (*bis*)
Li coubriscouy la teste, lanla,
Li coubriscouy la teste.

E li boutounei lou gilet (*bis*)
Pér pas qué s'enrumessi, lanla,
Pér pas qué s'enrumessi (4) !

La maire é la hilhe (n° 15)

Aire : « Au prat dé la Rose »

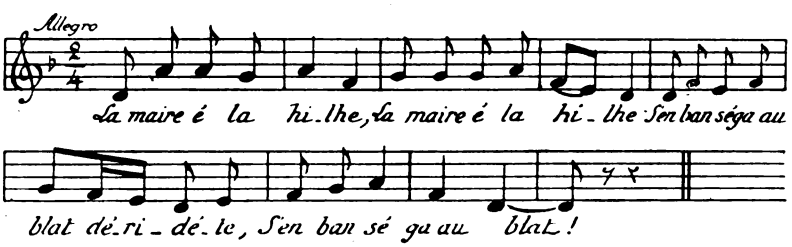

La maire é la hilhe (*bis*)
S'en ban séga au blat (5), déridète,
S'en ban séga au blat

Au miet dé la rège (6) (*bis*)
Troben un gouiat (7), déridète,
Troben un gouiat.

---

(1) Riou : ruisseau.
(2) Aige : eau.
(3) Demantau : tablier.
(4) Enrumessi : enrumât.
(5) Blat : blé.
(6) Rège : sillon.
(7) Gouiat : jeune homme.

Digitized by Google

Sé digout la bielhe : (*bis*)
« N'én boy la mitat (1), déridète,
N'én boy la mitat ! »

Sé digout la juène (*bis*)
« Séra pleitéjat, déridète,
— « Séra pleitéjat (2).

— « Fau ana à la bile (*bis*),
« Serca un aboucat (3), déridète,
Serca un aboucat ! (*bis*)

L'aboucat qu'és jutje (4) (*bis*)
Et a bien jutjat, déridète,
Et a bien jutjat.

Lou blat à la bielhe (*bis*)
La hilhe au gouiat, déridète,
La hilhe au gouiat !

Sé n'a dit la bielhe (*bis*)
« Aco's mau (5) jutjat, déridète,
Aco's mau jutjat.

— « La drôle qu'és juène (6) (*bis*)
N'én auré troubat, déridète,
N'én auré troubat !

« Jou praube bielhasse (*bis*)
N'én trobéreit nat, déridète,
N'en trobéreit nat ! »

---

(1) Mitat : moitié.
(2) Pleitéjat : plaidoyé.
(3) Aboucat : avocat.
(4) Jutje : juge.
(5) Mau : mal.
(6) Juène : jeune.

Digitized by Google

Débat la fuélhe (nº 16)

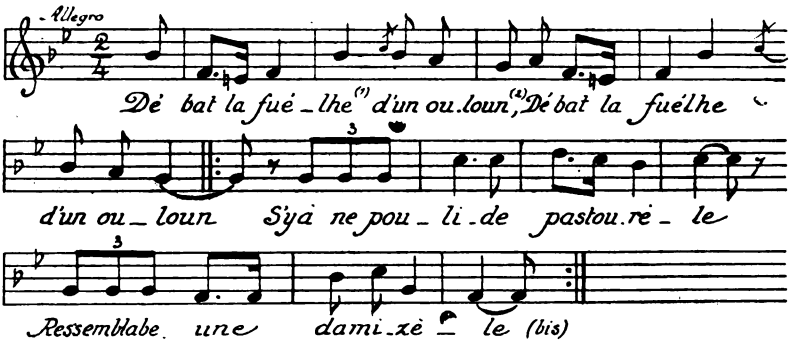

Un juén moussu bén a passa (*bis*)
Dau meit luén l'a saludade,
L'y a démandat s'ère maridade (3)

Maridade jou n'én soui pas (*bis*),
Mès lou mén pai m'y a dounade
En aquét buè (4) dé la laurade (5)

Anén boun en arrè, moussu, (*bis*)
Qué y a lou buè qué nous espie
Li cargeréts (6) la jalousie !

N'en dècheré lous bèus (7) au cat (*bis*)
E lous esclops (8) déns la curade (9)
Arriberé damb' l'agulhade (10)

Et m'a croumpat un démantau (11) (*bis*)
Un démantau dé téle nabe (12),
Aban qué jou y estoui fiençade

---

(1) Fuèlhe : feuille.
(2) Ouloun : ormeau.
(3) Maridade : mariée.
(4) Buè : bouvier.
(5) Laurade : labour.
(6) Cargeréts : chargeriez.
(7) Bèus : bœufs.
(8) Esclops : sabots.
(9) Curade : sillon.
(10) Agulhade : aiguillon.
(11) Démantau : tablier.
(12) Nabe : neuve.

Digitized by Google

Une bague d'or m'a doumat (*bis*).
Aqui qué l'as, qué té la tourni
Adiu galant (1), jou t'abandouni.

Lou pripèt (2) (nº 17)

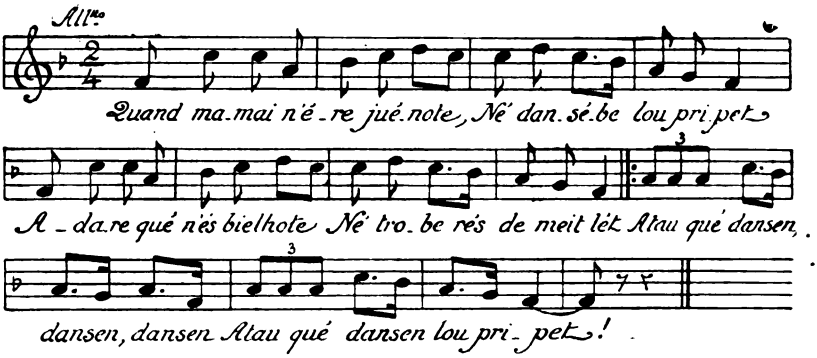

Quand mamai n'ère juénote,
Né dansèbe lou pripet.
Adare qué n'és biélhote,
Né trobe rés dé meit lèt !
Atau qué dansen, dansen, dansen
Atau qué dansen lou pripét !

---

(1) Galant : bon ami, fiance.

(2) Pripèt : pourpier. (Lou pripèt ès une éspece de danse coume lou *Congo* ; mès coumencen à hèze la rounde (Quand mamai.....) é n'ès qu'au refrin qué lous dansaires e las gouiates s'èzen bis-à-bis per camouteja (Atau que dansen..... etc.).

Digitized by Google

COUNTRE-DANSES *(Quadrille)*

La Jardinère (nº 18)

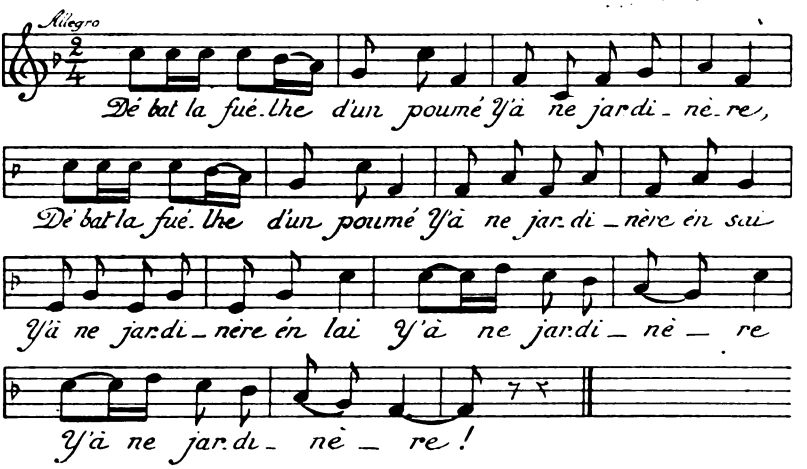

Praciu passèt un juén boutsut (1)
Qué la régardabe.
Praciu passèt un juén boutsut
Qué la régardabe én sai,
Qué la régardabe én lai,
Qué la régardabe ! (*bis*)

Petit boutsut qu'as à m' régarda
Jou soui trop pitchoune (2)
Petit boutsut qu'as à m' régarda
Jou soui trop pitchoune én sai (3),
Jou soui trop pitchoune én lai (4),
Jou soui trop pitchoune ! (*bis*)

---

(1) Boutsut : bossu.
(2) Pitchoune : petite.
(3) En sai : deci.
(4) Enlai : delà.

Digitized by Google

Pér qué tu trop pitchoune sès,
Tu séras la mie (1)
Pér qué tu trop pitchoune sès,
Tu séras la mie én sai,
Tu séras la mie én lai,
Tu séras la mie ! (*bis*)

Pér qué la touie (2) bos qué chosqui (3) ?
Coupé té ta botse
Pér qué la touie bos qué chosqui
Coupe té ta botse én sai,
Coupe té ta botse én lai
Coupe té ta botse ! (*bis*)

Lou petit boutsut n'a prés un ausét (4),
N'a coupat sa botse !
Lou petit boutsut n'a prés un ausét,
N'a coupat sa botse én sai,
N'a coupat sa botse én lai,
N'a coupat sa botse ! (*bis*)

E batiu lou praube boutsut
Débengut sans botse !
E batiu lou praube boutsut
Débéngut sans botse én sai,
Débéngut sans botse én lai,
Débéngut sans botse ! (*bis*)

Lou muène déns l'aubarède (n° 19)

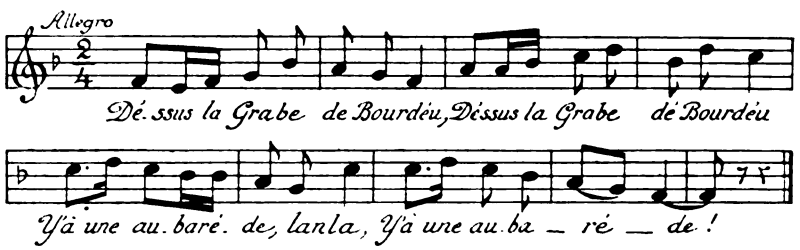

(1) Mie : mienne.
(2) Touie : tienne.
(3) Chosqui : soie (verbe être).
(4) Auset : instrument tranchant.

Digitized by Google

Sé y abè un muène (1) dégén (*bis*)
Las dames lou ban béze, lanla,
Las dames lou ban béze !

Dé diso-sept (2) qué n'y ès anat (*bis*)
N'a embrassat sétze, lanla,
N'a embrassat sétze (3).

E l'aute li courrèbe aprèts (*bis*)
A jou ! moun boun sénhe, lanla,
A jou ! moun boun sénhe (4) !

Madame, tournérats dounan (*bis*) ;
Bous aran dé soupes, lanla,
Bous aran dé soupes.

Y boutéran tout so qué fau (*bis*)
Prou fortes én pébe (5), lanla,
Prou fortes én pébe.

Qu'és aco qué lou pébe feit ? (*bis*)
Bous eit sauta rétde (6), lanla,
Bous eit sauta rétde.

Lou Boutsut (n° 20)

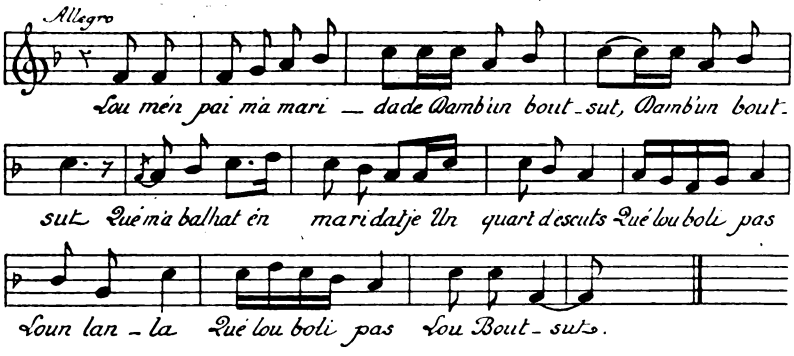

(1) Muène : moine.
(2) Déso sept : dix-sept.
(3) Setze : seize.
(4) Senhe : seigneur.
(5) Pèbe : poivre.
(6) Rétde : beaucoup.

Digitized by Google

M'a balhat én maridatje
Un quart d'escuts (1) (*bis*)
Qu'én soui anat à la fière, (2)
A Mountagut.
Qué lou boli pas, loun lanla !
Qué lou boli pas, lou boutsut !

Qu'én soui anat à la fière
A Mountagut (*bis*).
M'eit croumpat un chibau (3) blanc
Pér cent éscuts
Qué lou boli pas, etc...

M'eit croumpat un chibau blanc
Pér cent éscuts (*bis*) !
Lou prumè (4) qué y és mountat (5),
Qu'és lou boutsut.
Qué lou boli pas, loun lanla, etc...

Lou prumè qué y és mountat
Qu'és lou boutsut (*bis*).
N'és toum bat dé haut én bas,
S'és tout roumput !
Qué lou boli pas, loun lanla !
Qué lou boli pas, lou boutsut !

Poulka (n° 21)

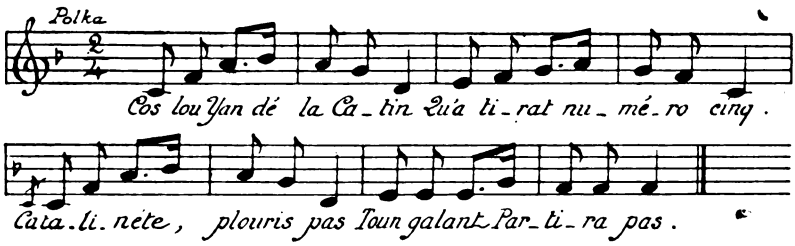

(1) Escuts : écus.
(2) Fière : foire.
(3) Chibau : cheval.
(4) Prume : premier.
(5) Mountat : monte.

Digitized by Google

S'abèbe tirat meit fort,
Séré pas toumbat au sort.
Té dounis pas dé chagrin
Déns cinq ans séra la fin !

Cos (1) lou Yan dé la Catin
Qu'a tirat numéro cinq.
Catalinète, plouris (2) pas
Talèu (3) fénit, lou béiras !

(*A suivre.*) LACROIX.

---

(1) Cos : abréviation pour aco's (c'est).
(2) Plouris : ne pleure.
(3) Talèu : aussitôt.

Digitized by Google

Erasme et le Cicéronianisme au XVIe siècle

(Suite et fin)

Que Cicéron dut être regardé comme le parfait et surtout l'unique modèle du style latin, c'est ce qu'Erasme ne voulait point admettre. Il était donc naturellement amené à signaler ce qui ne lui paraissait pas la perfection même. Et il s'érigeait en juge *sine ira et studio ;* et il avait raison de dire que la perfection n'est dévolue à personne, et qu'aucun écrivain ne saurait être considéré comme un modèle à suivre, à l'exclusion des autres. « Les grands écrivains, dit Quintelien, faiblissent quelque fois, se complaisent dans leurs défauts, s'oublient et sommeillent. Malgré leur supériorité, ils sont des hommes. Et il arrive que l'on prend à tort pour une loi de langage tout ce qu'ils disent, que l'on imite d'eux ce qui est mauvais, et que l'on se croit semblable à eux, si l'on reproduit leurs défauts (1). »

A ceux qui soutiendraient des théories contraires on peut répondre en citant l'exemple de Zeuxis et celui de Cicéron. Celui-là peignit un idéal de beauté féminine en réunissant dans une seule figure les traits empruntés aux vingt plus belles jeunes filles de la Grèce. Celui-ci prévoyant les exigences de la carrière dans laquelle il allait s'engager au milieu des Romains dominés, comme les Grecs, par la parole, fut naturellement porté à imiter d'abord Démosthène. Et ce fut l'orateur qu'il reproduisit le moins : il différa de lui par l'énergie du caractère et la nerveuse vigueur du style, qualités qui ne s'empruntent pas. On peut répéter, après Rousseau, que cet émule de Démosthène ne fut guère qu'un avocat. Il trouva quand même sa voie après force tâtonnements, ne s'étant pas

---

(1) Quintilien X, 1, de Copia verborum.

Digitized by Google

opiniâtré à imiter un seul modèle. Il fut d'abord asiatique avec Hortensius ; bientôt il se disciplina à l'école des Rhodiens (1). Plus tard, à l'époque où se fondait le classicisme latin avec César, sa plus grande préoccupation d'écrivain fut la pureté dans le style. Ainsi combien d'éléments divers formèrent le talent oratoire de Cicéron ! Ce talent, en résumé, fut le fruit de son éclectisme littéraire et philosophique.

On comprendrait l'imitation exclusive si l'éloquence se présentait sous une forme unique (2), si l'on était inférieur à quelqu'un parce qu'on diffère de lui ; enfin, si les jugements ne variaient pas, selon qu'on doit apprécier un ancien ou un moderne.

Cicéron eut sans contestation en son temps la royauté de l'éloquence. Cependant, qui ne sait combien il fut en butte aux sarcasmes des partisans de l'atticisme (3) ? D'autre part, ce même orateur à qui l'emphase était reprochée, parut à d'autres « maigre et décharné, négligé, décousu, sans vigueur et sans souffle... » (4). Tacite s'exprime ainsi au sujet de Cicéron : « Le premier il polit le discours et s'appliqua au choix des mots et à l'art de la composition ; il s'essaya dans des morceaux brillants, et parfois rencontra le trait ; ce fut principalement dans les discours de la fin de sa vie, quand la pratique et l'expérience lui avaient appris quel était le meilleur genre d'éloquence.... Ses premières harangues ne sont pas exemptes des défauts des anciens : il est lent dans l'exorde, prolixe dans les narrations ; il s'attarde dans les digressions ; long à s'émouvoir, il s'échauffe rarement. A la fin de ses périodes, pas de trait ni d'harmonie. On ne sait qu'extraire de ses discours ; on n'y trouve rien à citer. Ils sont comparables à une maison sans architecture, aux murs solides, faits pour durer, mais sans élégance et sans ornements (5). »

---

(1) Quintilien XII, 10, 2 « ... genus rhodium quod velut medium esse, atque ex utroque mixtum volunt ».

(2) Quintil. XII, 10 : In oratione si species intueri velis, totidem pene reperias ingeniorum quot corporum formas.

(3) V. Lantoine : *De Cicerone contra Atticos disputante*. Cf. Gaches : *Cicéron et ses ennemis littéraires* (préface de l'édition de Brutus).

(4) Tacite : *Dialogue des Orateurs*, XVIII.

(5) Tacite : *Dial. Orat.* XXII.

Digitized by Google

Rapprochons de ce jugement celui du rhéteur Fronton : « Dans tous ses discours on rencontre très peu d'expressions frappantes et inattendues, de ces expressions qu'on trouve seulement à force de travail, de soin, de veilles, et par la pratique des vieux poètes » (1).

Je ne crois pas qu'on doive accepter comme un dogme intangible ces jugements de Tacite et de Fronton ; on doit plutôt en être surpris. Comment ce grave historien, à l'âme antique, qui s'apitoyait sur l'éducation oratoire de son temps, et regrettait l'éloquence de l'époque républicaine, s'est-il montré si sévère à l'égard du plus grand orateur de la république ? Comment Fronton, ce rhéteur avant tout styliste, le trouve-t-il plus négligé que les vieux auteurs de Rome, prosateurs et poètes ?

Si l'on en croit Sénèque le rhéteur et Quintilien, nombreux furent ceux qui rabaissèrent le talent littéraire du grand orateur. Il ne faut pas s'attarder à citer toutes ces critiques, surtout celles d'Asinius Pollion devant qui Cicéron, même mourant courageusement, ne trouve pas grâce. Pollion s'était acharné à obscurcir sa gloire (2). La parole d'un ennemi est sans autorité.

Cicéron a été sévèrement jugé aussi par quelques modernes. Montaigne répète les critiques du dialogue des orateurs : « son éloquence est *cassée* et *esrénée*... » Et il ajoute : « *ce qu'il y a de vif et de moëlle est étouffé par ses longueries d'apprêt* » (3).

Enfin, de notre temps, il a été plus maltraité que jamais par Drumann et Mommsen. « Comme homme d'Etat sans pénétration, sans opinion, sans but, dit ce dernier, il figura successivement comme démocrate, comme aristocrate, et ne fut jamais qu'un égoïste à courte vue. Là où il fit voir un semblant d'action, les questions auxquelles il s'appliqua étaient toujours résolues. Ainsi il figura dans le procès de

(1) *Lettre à Marc-Aurèle*, IV, 3. V. Monceaux : *Les Africains*, p. 236.

(2) V. Sénèque : Suasoriæ, 6, in fine : infestissimus famæ Ciceronis permansit. Cf. Quintil. (passim) ; Aulu-Gelle : *Nuits attiques*, 17. — Le même A. Pollion reprocha à Tite-Live sa *patavinité*.

(3) *Essais*, II, 10.

Digitized by Google

Verrès contre les *judicia* sénatoriaux, quand ils étaient déjà supprimés ; il tonna contre Catilina quand son départ était déjà résolu.... Il s'escrimait contre des murailles de carton. L'exécution des partisans de Catilina fut plutôt due à son acquiescence qu'à son instigation ».

Comme il serait trop long, et certainement ennuyeux de citer *in extenso*, je résumerai en quelques lignes le reste de la critique de Mommsen.

Insuffisant comme homme d'Etat, Cicéron l'est aussi comme auteur. Il s'essaie dans tous les genres, avec une abondance de paroles qui ne couvre pas la sécheresse de ses idées. Orateur, Cicéron ne saurait l'être, n'ayant ni conviction, ni passion. Tout au plus est-il un avocat médiocre... S'il y a lieu de remarquer une chose dans ses discours, c'est seulement l'admiration qu'ils ont excitée de son vivant, et dont on est revenu plus tard. La génération qui lui succéda au barreau trouva que le langage de Cicéron manquait de précision et de netteté, que ses plaisanteries étaient lourdes, l'échafaudage de ses discours peu clair et mal divisé, et surtout son éloquence privée du feu qui fait l'orateur... » (1).

Que dirait J.-C. Scaliger ? Quel torrent d'injures il verserait sur ce Teuton jaloux, lui aussi, comme le Hollandais Erasme, des gloires de l'Italie ! Je n'ai pas la même colère quoique très surpris, des critiques violentes du savant historien. L'effort pour les réfuter me ferait sortir de mon sujet. Je ne dirai que peu de mots. Mommsen semble épouser la querelle d'Asinius Pollion « sérieux et consciencieux orateur » à ses yeux, malgré le témoignage contraire de Sénèque le père, auteur des *Suasoriae*. Il passe sous silence le plaidoyer pour Roscius d'Amérie, dans lequel, attaquant Chrysogonus, Cicéron, à ses débuts, brava le ressentiment du tout-puissant Sylla. Mommsen niera-t-il qu'il y avait du courage à instruire en Sicile l'affaire de Verrès, à engager le procès à Rome, devant un sénat corrompu par l'or et les présents de cet infame préteur ? Que Cicéron, dans la IVe Cate-

(1) *Hist. romaine*, traduction de Guerle, p. 358, ssq.

Digitized by Google

linaire, balançant entre son collègue Silanus et César, n'ait pas montré cette décision rapide, ferme, indépendante qui convient à un homme, je l'accorde. Mais je ne veux pas que l'on dise qu'il n'eut pas l'habileté et la vigilance nécessaires pour arriver à connaître à fond les projets de Catilina et à démasquer ensuite le traître et ses complices (1).

Un coup d'œil jeté sur les admirateurs de Cicéron nous reposera de ces méchancetés. Cornelius Severus, poète du 1er siècle après J.-C., a consacré à la mort de cet orateur patriote, dans son poème de la Guerre de Sicile, un fragment dont Sénèque le père, et bien d'autres après lui, ont loué l'élégance :

... Oraque magnanimum spirantia pœne virorum
In rostris jacuere suis. Sed enim abstulit omnes,
Tanquam sola foret, rapti Ciceronis imago.
Tunc redeunt animis ingentia consulis acta,
Juratæque manus, deprensaque fœdera noxae,
Patriciumque nefas : est tunc et pœna Cethegi,
Dejectusque redit votis Catilina nefandis.
Quid favor aut cœtus, pleni quid honoribus anni
Profuerunt ? sacris exacta quid artibus ætas ?
Abstulit una dies aevi decus, ictaque luctu
Conticuit latiæ tristis facundia linguæ.

Poète, Cornelius Severus s'est tenu plus près de la vérité que beaucoup d'historiens et de critiques. Les services rendus par Cicéron à sa patrie, les honneurs qu'il reçut de ses concitoyens, la consternation générale qui suivit sa mort, dont Tite-Live nous a laissé le tableau : tout cela, malgré des défauts et des faiblesses qu'on s'accorde à reconnaître, a été ratifié par la postérité qui a vu dans la mort de Cicéron la mort de l'éloquence et de la liberté romaines.

Je ne veux pas terminer cette revue rapide des jugements des anciens, sans accorder une place spéciale à celui de Quintilien. Ce rhéteur, éclairé par un long enseignement, ami de la mesure, avait en vue un genre d'éloquence qui tiendrait le milieu entre la redondance des Asiatiques et le

(1) Je renvoie les lecteurs qui désirent une appréciation plus complète de son caractère et de son rôle politique, au livre de M. Gaston Boissier : *Cicéron et ses amis* (la vie publique de Cicéron).

Digitized by Google

sévère purisme des Attiques. Toutefois, il aurait accordé sa préférence à ces derniers (1). Il aime donc les écrivains qui ne sont ni trop fleuris, ni trop secs, les écrivains, en un mot, recommandables par une qualité maîtresse, la mesure, et qui seront ainsi définitivement les classiques. Voilà pourquoi Cicéron réalise pour Quintilien, l'idéal de l'orateur. « C'est à lui qu'il emprunte ses théories et ses exemples. Le *Pro Milone* lui offre l'idéal de la narration, le *Pro Murena* celui de la division. L'exorde doit être adapté au temps comme dans le *Pro Dejotaro*, à l'attitude de l'accusé comme dans le *Pro Milone*, à l'opinion régnante comme dans la première Verrine... Enfin, il condense son admiration en ces mots : les progrès de l'élève se mesurent à son goût pour Cicéron » (2).

Ces jugements proviennent d'une admiration excessive, mais que l'époque de Quintilien expliquait. Quel meilleur modèle ce maître si consciencieux pouvait-il présenter à ses élèves ? Quel autre lui opposer parmi tous les orateurs de l'époque républicaine ou de l'époque impériale ?

Après cette revue rapide des opinions des anciens et de quelques modernes sur Cicéron, il faudra reconnaître qu'Erasme, s'autorisant des jugements exprimés par de bons écrivains, libre toutefois dans les siens, ne fut point par jalousie haineuse, ce Zoïle que son antagoniste voulut faire voir en lui.

J.-C. Scaliger veut montrer dans la conception et le plan du *Ciceronianus* une intention satirique. C'est pour mieux se divertir aux dépens de ce parfait orateur qu'Erasme a imaginé un dialogue entre trois personnages dont l'un est le point de mire, le souffre-douleur des deux autres. Sans m'arrêter à montrer comment l'auteur du *Ciceronianus* est, dans ce dialogue, l'imitateur de Platon et aussi de Cicéron, il suffit de dire qu'il prit le moyen le plus sûr et le plus agréable pour opposer le bon sens et la raison à une manie ridicule. Bulephorus était nécessaire pour faire comprendre No-

(1) ... Optimum esse genus Atticorum (Instit. Orat. XII, 10, 2).
(2) R. Pichon : *Hist. de la Litt. latine*, p. 651.

Digitized by Google

śoponus, pseudonyme sous lequel est caché, nous l'avons déjà vu, Cristophe de Longueil. Celui-ci avait-il réellement composé un lexique de la langue de Cicéron? C'est probable. Car, si l'on se propose de reproduire fidèlement, minutieusement le style d'un auteur, si l'on ne veut écrire que les yeux attachés sur son style, on est forcé de se faire un recueil de ses expressions et de ses tours de phrases, sans distinction du bon ou du médiocre. Pour les cicéromanes, employer un substantif, un adjectif, un temps de verbe non rencontrés dans leur modèle, c'était gâter les plus belles pages. Que Nosoponus ait composé ou non ce lexique, peu m'importe. Si ce n'est lui, c'est un de ses frères en cicéromanie (1). Il est certain qu'un lexique de ce genre a existé. Nizolius y travaillaitau temps où Erasme tourna en ridicule un si dur labeur. Et n'avait-il pas raison de se moquer de tous ces faiseurs de pastiches empruntant scrupuleusement leur langue au *Lexicon ciceronianum?*

Marc-Antoine Muret (2), « l'homme qui, au XVIe siècle, a le plus connu, senti l'antiquité », celui qui parla le plus purement la langue de Cicéron (3), fut un adversaire des cicéroniens, et reprit avec force certains arguments chers à Erasme, dans son discours d'ouverture de son cours d'éloquence à l'Université de Rome, en 1572. Il y déclara tout de suite la guerre à la secte cicéronienne, avec cette parole franche et nette que M. Dejob, son biographe, a fréquemment louée. Il railla ceux qui, ignorants de la philosophie, de l'histoire, de la poésie, et même des règles de l'art oratoire puisées dans divers modèles, croyaient avoir atteint l'éloquence, parce qu'ils avaient pâli sur les in-folio de Nizolius.

Comme Erasme, Muret veut qu'on élargisse la langue latine, en puisant dans tous les auteurs les termes nécessaires à l'expresion de ses idées. Le vocabulaire de Cicéron, même complet, ne constitue qu'une partie de la langue

(1) Marco Nizzoli, professeur à l'Université de Parme, né en 1498, mort en 1566. Son lexique fut publié en 1535.

(2) Humaniste français, né en 1526 à Muret, en Limousin, mort en 1585.

(3) Ch. Dejob : M. Antoine Muret, p. 396.

Digitized by Google

latine. Oui ; mais c'est la meilleure, dira-t-on. En sommes-nous bien sûrs, répond Muret, comme si nous savions aujourd'hui ce que c'est que parler latin (1). Donc, mieux vaut, guidé principalement par le souci des termes exacts, prendre à tous les écrivains, depuis Plaute jusqu'à Sidoine Apollinaire, le mot dont on a besoin.

Erasme a toujours pensé ainsi. N'est-ce pas encore cette préoccupation du mot propre qui pousse Erasme à ridiculiser ces chrétiens, païens par le style, n'osant dire *Virgo*, *Jésus*, et écrivant *Diana* (= la Vierge) et *Jupiter Optimus Maximus* (= Dieu)? Muret, lui aussi, se tient en garde contre ces excès des Italiens. Il n'hésite pas, dans des sujets d'ordre religieux, à employer les mots d'un usage courant dans l'Eglise, comme *fides* = la foi, *baptizatus*, *corporatus*, *cardinalis*, etc. ; car il faut un style en rapport avec les sujets que l'on traite.

En résumé, « concilier le respect de la langue et la précision du style, s'en tenir autant qu'on le peut aux termes classiques, prendre, quand il le faut, son bien où on le trouve, tels sont véritablement les principes de Muret » (2).

Il trouvait pauvre la langue littéraire des Romains. Et, dans cette critique, il pouvait s'autoriser des jugements et de la manière d'écrire de Fronton, que M. Paul Monceaux appelle un styliste. Loin de vouloir reproduire Cicéron seulement, cet ami et contemporain de Marc Aurèle, accorda droit de cité à une foule de termes populaires : « C'est à toute la plèbe des mots, dit-il, qu'il faut faire appel... En temps de guerre, quand on a besoin de lever une légion, on ne se contente pas d'enrôler les volontaires ; on recherche encore ceux qui ont l'âge du service et qui se cachent. De même quand nous aurons besoin de lever des bataillons de mots, nous ne nous contenterons pas des volontaires qui arrivent d'eux-mêmes, mais nous tirerons de leur retraite ceux qui se cachent, et nous les suivrons à la piste pour les enrôler... » (3).

(1) ... Quasi nos hodie quid sit latinè loqui sciamus. (Variae lectiones, XVII, 2.)

(2) Ch. Dejob : opere citato, p. 247.

(3) Ad M. Antonin : *De eloquentia*. P. Monceaux : *Les Africains*, p. 237.

Digitized by Google

Je pourrais ajouter à ces théories celles de Fénelon dans sa Lettre à l'Académie française, si je ne craignais d'être entraîné trop loin.

J'ai hâte d'aborder une autre partie de mon sujet. Voyons si, relevant des défauts dans la personne et les écrits de Cicéron, Erasme a été poussé, comme veut le faire croire J.-C. Scaliger, par la démangeaison de médire. Combien de fois on a reproché à Cicéron sa jactance ! Erasme exagère-t-il quand il affirme par la bouche de Bulephorus qu'il fait trop parade de ses mérites et de ses services ? Toutefois, il ne fait pas un crime à Cicéron des éloges qu'il se décerne, et il n'a pas oublié ce jugement si mesuré de Sénèque : *Consulatus non sine causa, sed sine fine laudatus...* (1). Je lui reproche de parler trop souvent de sa personne, tout en lui reconnaissant le droit de proclamer qu'il montra, dans plusieurs circonstances, du courage contre des citoyens dangereux. Ce serait ne pas comprendre l'antiquité que de critiquer vivement chez un ancien, Grec ou Romain, l'amour de la gloire. Cicéron eut peut-être le tort d'entretenir à l'excès ses auditeurs et ses lecteurs de cet amour et de son désir de perpétuer un nom qu'il avait reçu obscur. Voulait-il entrer, déjà de son vivant, dans la gloire, dictant son jugement à la postérité dont il se défiait ? Ses œuvres restaient et devaient parler pour lui.

Aussi peut-on trouver inutile, plutôt nuisible, sous certains rapports, à sa mémoire le poème qu'il composa sur son consulat. Etait-ce simple divertissement poétique, désintéressé ? Ce n'est pas ainsi que l'on considère ses vers médiocres, trop souvent mis en regard de ses belles périodes oratoires, dont pourtant ils ne diminuent pas la valeur. Pour avoir écrit les vers les plus lourds qu'on puisse imaginer, Chateaubriand s'est-il vu refuser la première place parmi les écrivains du XIXe siècle ? Erasme faisait allusion au poème de Cicéron, seulement pour montrer qu'il avait inexactement traduit certains passages empruntés aux Grecs. Pourquoi ne garda-t-il pas le silence sur la faiblesse de son talent poéti-

(1) Sénèque : *De Brevitate vitae*, 5.

Digitized by Google

que ? Il aurait évité à J.-C. Scaliger la peine inutile de se rompre l'estomac à crier que ce grand orateur fut aussi un bon poète, et que le vers : *O fortunatam natam, me consule, Romam !* est admirable...

Quand Erasme signale ces faiblesses, il veut uniquement atteindre ces imitateurs aveuglés qui ne trouvent que perfection dans le modèle dont ils se sont entichés, et écartent avec un dédain superbe tout ce que les gens sensés remarquent de bon dans les autres écrivains. Il veut venger de ce mépris ces écrivains, et les relever du discrédit dont ils sont frappés.

Considérant combien était étrange l'aveuglement de ces imitateurs, Erasme a consacré à l'imitation d'après Quintilien, les meilleures pages de son *Ciceronianus*. N'a-t-il pas raison quand il compare les ciceromanes à des singes qui reproduisent seulement des gestes ? En général, l'imitation n'est qu'un artifice ingénieux plus nuisible qu'utile à des écrivains médiocres. Quintilien nous avertit que la recherche d'une qualité a pour conséquence un défaut. « On remplace, dit-il, l'élévation par l'enflure, la concision par la maigreur, la force par la témérité, l'agrément par le mauvais goût, l'harmonie par le désordre et la simplicité par la négligence. Ceux qui, à force de précision, sont obscurs, se mettent sans façon au-dessus de Salluste et de Thucydide ; ceux qui sont secs et décharnés se disent émules de Pollion... J'en ai connu qui s'imaginaient de bonne foi avoir parfaitement saisi la manière de Cicéron quand ils avaient cloué au bout d'une période un *esse videatur* » (1).

Il faut donc rester soi-même : telle est l'inéluctable loi. On peut la suivre en imitant, à la condition seulement de rencontrer un bon écrivain avec qui on se sente quelque affinité. Celui-ci nous révèlera, pour ainsi dire, à nous-mêmes et nous avertira de notre propre talent. Ses qualités fortifieront les

(1) Livre X, II. Cf. ce qu'il dit dans le même chapitre sur l'inutilité de l'imitation : « ... Namque eis, quæ in exemplum assumimus, sub est natura et vera vis ; contra *omnis imitatio ficta est*, et ad alienum propositum accommodatur... Adde quod ea quæ in oratore *maxima* sunt; imitabilia non sunt, *ingenium*, *inventio* vis, facilitas, et *quidquid arte non traditur*. »

Digitized by Google

qualités semblables que nous tenons de la nature. Aimez-vous la vie simple ? Les charmes de la campagne ? Vous voulez les décrire ? Lisez Rousseau. Votre style est-il naturellement cadencé ? Lisez Chateaubriand. Mais ne vous efforcez pas de reproduire la concision de Salluste ou de Tacite si, par tempérament, vous êtes porté à la prolixité.

J'admets qu'il sera bon de les lire pour se corriger dans une certaine mesure, de ce défaut. « Quant aux qualités, on ne les imite pas, dit M. D. Nisard, après Quintilien ; on les a de nature, et l'exemple d'autrui peut tout au plus vous y fortifier, en vous donnant des motifs de vous approuver de ce que vous faites naturellement » (1).

Ce que dit Erasme est donc en harmonie avec les enseignements des bons auteurs. Qu'on me permette de mettre ici en parallèle avec ces enseignements un passage déjà cité du *Ciceronianus* : « Je suis pour l'imitation qui aide, mais ne contrarie pas la nature, qui la dirige et ne l'étouffe pas. Je veux que l'on se choisisse un modèle suivant ses forces, pour ne pas se risquer dans une lutte avec les géants. Je suis pour l'*imitation libre* qui tire des meilleurs auteurs ce qu'ils ont d'excellent. Je veux enfin que ce qu'on leur prend s'infuse dans notre esprit, comme la nourriture dans notre sang..... Faites que l'on voie votre caractère et votre talent dans ce que vous imitez, qu'aucune beauté ne trahisse l'emprunt, mais paraisse émaner de votre cerveau, comme Pallas sortit du cerveau de Jupiter, portant les traits de son père. Que votre discours ne soit pas un assemblage de centons, une sorte de mosaïque ; je veux y voir l'image vivante de votre âme. »

Cicéron prenant aux historiens, aux orateurs, aux poètes ce qui s'adaptait à ses dispositions naturelles, n'aurait pas parlé autrement qu'Erasme.

Terminons par ces réflexions suivantes de Quintilien : « Le genre oratoire offre des sujets variés, des tons variés : calme, impétuosité, énergie, tendresse... Par conséquent, je ne con-

(1) Les quatre grands historiens latins : (Salluste imitateur), p. 175.

Digitized by Google

seillerai pas de s'attacher à un seul modèle pour l'imiter en tout. Parce que Démosthène est le plus digne d'être imité, est-il donc le seul qu'on doive imiter ? Quoi, dira-t-on, ne suffirait-il pas de parler comme Cicéron ? Cependant quel mal y aurait-il à emprunter quelquefois la force de César, l'âpreté de Cœlius, l'exactitude de Pollion, le goût de Calvus ?.....

Ces mots, à eux seuls, sont la condamnation du cicéronianisme.

RÉSUMÉ - CONCLUSION

Il sera facile de tirer la conclusion de cette étude sur la polémique cicéronienne. Quel lecteur ne s'est déjà demandé pourquoi J. C. Scaliger soutint sa cause avec tant d'acrimonie ? J'ai dit, dans le cours de ce travail, qu'il en voulut à Erasme de ne pas l'avoir compris parmi les grands hommes de l'Italie, et d'avoir parlé de lui comme d'un *soldat* incapable de se risquer sans le secours d'autrui dans une joûte oratoire. J. C. Scaliger se vengea en contestant tout mérite à Erasme, en l'accablant sans cesse d'insultes, et en refusant de reconnaître avec lui combien les critiques adressées à la cicéromanie étaient fondées sur le bon sens et la raison, appuyées sur l'exemple de Cicéron lui-même, corroborées par les doctrines de Quintilien. Il fut, de plus, aveuglé par l'orgueil qui lui dicta ses discours ; enfin il sembla moins se préoccuper de la gloire de l'orateur que de sa propre réputation à établir.

Comprit-il le *Ciceronianus* ? Je réponds qu'il fit mine de ne pas le comprendre. Dans ce dialogue, spirituelle plaisanterie, élégant badinage, à la critique si modérée, dont les cicéroniens eux-mêmes ne pouvaient à bon droit se fâcher, il voulut faire voir une satire acérée, haineuse, inspirée par la jalousie d'une homme enclin à médire de toutes les gloires.

Or, Erasme avait-il médit de Cicéron ? Dans quel passage de son dialogue relèverait-on quelque irrévérence pour la mémoire d'un homme universellement respecté au XVIe siè

Digitized by Google

cle ? A-t-on jamais comparé Horace à Zoïle, parce qu'il trouva des défaillances dans Homère ? Pour avertir les Cicéroniens qu'ils faisaient fausse route dans leur imitation exclusive, Erasme n'était-il pas autorisé à affirmer qu'il n'y a pas de modèle parfait, et que le meilleur des modèles a des défauts difficilement évitables ?

A quoi d'ailleurs pouvait servir cette imitation exclusive ? On se serait consolé de la mort de ce malheureux Longueil, si le cicéronianisme avait contribué au développement et à la diffusion du latin. Mais je me suis efforcé de montrer que, loin d'élargir le domaine de cette langue, il la rétrécissait, au point d'en faire un exercice d'école, et non l'instrument de communication universelle qu'il aurait dû être.

De plus, les Cicéroniens se nuisaient à eux-mêmes. C'est, en effet, dans le camp opposé au leur que nous trouverons les plus grands écrivains latins de la Renaissance, Vivès, Thomas Morus, Mélanchton, Muret, etc. D'Erasme, qui a tant écrit sur des sujets divers, et avec tant de science, nous n'aurions presque rien s'il avait passé son temps à polir et repolir des périodes à la manière de Cicéron.

Si le cicéronianisme nuisait aux talents, paralysés par une froide imitation, il constituait au milieu de peuples dont la foi faiblissait, un péril pour la religion. Erasme, se plaçant au point de vue chrétien, avait raison (et après lui on a pensé comme lui) de voir dans les cicéromanes un parti de néo-païens.

J.-C. Scaliger plaidait donc une mauvaise cause. L'histoire n'a pas ratifié ses jugements ; elle est avec Erasme. La vraie Réthorique aussi. Ce qui surprend le plus dans cette polémique, c'est que J.-C. Scaliger n'ait pas voulu voir combien Cicéron fournissait à Erasme d'arguments solides contre ses imitateurs. Ardent à défendre Cicéron, il recommande de n'imiter que lui. Or, l'orateur prenait son bien où il le trouvait. Scaliger accorde sa protection aux éplucheurs de mots. Cicéron voulut s'enrichir d'idées (*sylva rerum*), richesse qui constitue le fondement et la première condition de l'éloquence. Il demanda ces idées aux philosophes ; il déclara

Digitized by Google

qu'il ne s'était pas formé à l'art oratoire dans les officines des rhéteurs, mais dans les promenades de l'Académie.

On pardonnerait à Scaliger ses paradoxes, comme on les pardonne à des théoriciens de bonne foi, s'il n'avait pas mis l'insulte à la place de l'argumentation calme et impartiale. Il voulut donner de la vigueur à sa riposte ; par ses invectives il l'affaiblit et la discrédita. Quelques-uns de ses contemporains, ses amis, se retournèrent contre lui et l'engagèrent au silence. Il céda, mais trop tard. Et son repentir fut glorieux pour Erasme.

Il est imprudent de croire aux faciles victoires. J. C. Scaliger pensa qu'il écraserait son adversaire sous le poids de ses longs discours, et qu'il brillerait d'autant plus qu'il l'ensevelirait plus profondément dans l'obscurité. Il se trompait. Je reconnais que cette erreur était bien possible en son temps. Erasme passait, dans le camp catholique, pour un ennemi, où tout au moins pour un personnage énigmatique indigne de confiance. L'enseignement rajeuni, plus conforme à l'esprit moderne, qu'il préconisait, lui avait aliéné les partisans de la vieille scolastique ; les moines ne lui pardonnaient pas ses critiques de leur ignorance, de leur cupidité et de leurs trafics. Etait-il sincèrement catholique ? N'était-il pas plutôt un émule de Luther celui qui se liguait avec le grand réformateur et avec d'autres pour publier que dans l'Eglise dégénérée tout se vendait ?

Il est inutile de rappeler les sarcasmes et les explosions de haine des Cicéroniens.

Voilà ce qui encouragea Scaliger.

Mais l'impartiale postérité commença pour Erasme vers la fin de sa vie. On ne tarda pas à reconnaître que ce grand homme ne dépassa jamais, même dans la satire, la mesure dont il s'était fait une loi. « Il avait adopté pour emblème le dieu Terme. Il le portait en cachet, comme symbole de la modération, dernière limite de toute science humaine, et qui fut, en effet, la visée de sa vie entière » (1).

(1) Feuillet de Conches : *Causeries d'un curieux* (T. I. p. 44).

Digitized by Google

La mesure dans les actions, les écrits et les paroles : quelle qualité est plus rare? Et cependant quelle qualité est plus nécessaire? La sagesse elle-même ne peut s'en passer. *Oportet sapere, sed sapere usque ad sobrietatem*, a dit S. Paul (1).

Erasme, d'abord accusé de connivence avec les Luthériens, fut dans la suite proclamé le restaurateur de la religion et de l'enseignement théologique. Il fit la leçon aux princes de l'Eglise et aux monarques, et on l'écouta. Il fut l'oracle de la paix.

Restaurateur de la théologie et des lettres, arbitre de l'humanisme : tels furent les titres qu'on lui décernait. On allait jusqu'à l'appeler le « divin Erasme ». Un Allemand lui écrivait : « Tu as tiré la Germanie de son sommeil... Grâce à toi, il n'y a pas de jeune homme sérieux qui ne croie de son devoir de s'appliquer à l'étude des belles-lettres » (2). « Pour ne pas respecter, aimer, vénérer Erasme, disait Lefèvre d'Etaples, il fallait n'être ni un honnête homme, ni un lettré ».

Ce théologien aux méthodes rigoureuses aima d'un égal amour les auteurs capables d'aider la culture intellectuelle, soit chrétiens, soit profanes, qu'il eut voulu réunir dans un même programme. « En propageant, dit M. Feugère, avec un zèle infatigable la connaissance de l'antiquité profane, en la distribuant à tous les âges avec la mesure et sous la forme qui convient à chacun, Erasme est peut-être celui qui a le plus fait, au début du XVIe siècle, pour rendre féconde cette rencontre de l'esprit antique et de l'esprit chrétien d'où est sortie la civilisation moderne » (3).

Voilà le modérateur dont la Renaissance avait besoin. Malheureusement, ce grand homme, par son amour de la liberté intellectuelle, par sa haine de toute routine, de tout

(1) Cf. Tacite : *Vie d'Agricola* (initio) : ... *retinuitque quod est difficillimum, ex sapientia modum.*

(2) *Math. Schad à Erasme* (Meyer : opere citato, p. 6).

(3) Feugère : *Erasme*, p. 454.

Digitized by Google

excès, de toute superstition religieuse et littéraire, eut tout de suite pour ennemis ceux qu'il voulut ramener dans ces voies moyennes où se trouve la vérité. Sa modération et son calme ne lui attirèrent que des tempêtes. Plus il travailla pour la paix, plus il déchaîna la guerre ; de telle sorte qu'on pourrait, voyant à quoi aboutirent ses efforts, retourner un vieil adage, et dire : « *Si vis bellum, para pacem.* »

F. Ferrère.

Le Commerce de Mézin à la fin de l'ancien régime

En 1791, Mézin comptait 4.722 habitants. La ville payait en impositions (tailles et accessoires, capitations) 32.019 livres. Elle fut de celles qui réclamèrent le plus énergiquement que la Baïse, autrefois navigable depuis Henri IV, le redevînt jusqu'à Nérac, et que cette rivière fût « embranchée » au canal de Gascogne, à creusée par les soins d'une compagnie concessionnaire.

Une curieuse statistique, dont fit état en 1791 le directoire du district de Nérac, montre que Mézin exportait annuellement 217.021 quintaux, en marchandises de toutes sortes. Elle en importait 44.595. Et dans cet état ne sont point compris les bois de chauffage et construction qu'elle recueillait en quantité et dont elle ne pouvait se débarrasser facilement, faute de communications fluviales (1). R. B.

(1) Archives de Lot-et-Garonne, L. 723, f° 59.

Digitized by Google

Episode du siège de Mézin par les Protestants

Le 29 Octobre 1569

Le château de Parron date du XVIIe siècle. Il a remplacé le château incendié par les protestants à la suite du siège de Mézin en 1569.

De même la chapelle des Augustins de Mézin fut détruite en partie à la même date par les huguenots. Montgoméry, qui les commandait, venait de ravager le Béarn et, dit d'Aubigné, se rafraîchir à Condom.

De Condom, il marcha sur Mézin. Bernard de Barrau, seigneur de Parron, capitaine de 50 lances, prit le commandement de la garnison assiégée. Les consuls Darodes, Jenholis, Guillaume Dubern, Jean Laffitte, secondés par les religieux Augustins, organisèrent la résistance.

Les Bénédictins ne parurent pas sur les remparts et restèrent en prière dans l'église Saint-Jean.

Le siège commença courant octobre 1569 et, après plusieurs assauts, les protestants qui avaient creusé leurs tranchées au sud de Mézin, sur le coteau de la Commère, prirent la ville le 29 octobre. Montgoméry fit pendre aux fenêtres de leur église les religieux Augustins Pierre Broqua, prieur, Gaixion Mondin, Jean Roma, Arnaud Capmagne, Augustin Dubernes, Augustin Sargasset, maître Pierre Goyon, Jean Daste et un neuvième dont le bénédictin Dom Chaudom n'a pu trouver le nom.

Le même sort attendait, dit le savant bénédictin, le consul Darodes, mais son beau-frère l'arracha au supplice, car la potence était déjà dressée, en comptant à l'ennemi mille écus. Les autres consuls furent punis dans leurs biens ; leurs vignes furent arrachées et leurs bois brûlés.

Digitized by Google

Le couvent et l'église des Augustins furent rasés à l'exception du sanctuaire et du clocher. L'église des Bénédictins eut ses fenêtres et le chœur dégradés ; les tours et le clocher abattus et la maison priorale rasée. Les croix, les vases sacrés, les ornements religieux furent emportés.

Le château de Parron fut brûlé et Michel de Castillon, commandant un régiment en Gascogne, qui était venu au secours de Mézin, vit ses châteaux de Carboste, Lescout et Mauvezin incendiés (Villeneuve-Bargemont). Ces représailles furent rappelées dans une enquête *de commodo et incommodo* qui fut faite en 1603 lors de la vente de la co-seigneurie des Bénédictins et certifiées par douze personnes dont Gaixion Lartigue « témoin de ces malheurs ».

Un manuscrit, provenant des archives du château de Parron nous donne de nouveaux détails :

« L'an mil cinq cent septante et le troisième jour du mois de felvrier, nous Joseph Nagério licencié ès loix, conseilher du Roy en la cour présidiale de Condom et commissaire en ceste partie deppute..... (suit le préambule).

« premièrement Vidau du Tilhet, baille, habitant de la ville de Mézin, d'aige, comme il a dict, de cinquante ans ou environ, tesmoing lequel après serment par luy presté dire vérité ;

« a dit que peut avoir troys moys et demy ou environ le camp de ceulx de la nouvelle préthendue religion, conduicts par le comte Montgoméry, viscomte de Monclar et de Caumont, seigneur de Sollan, de Montamat et autres, venans en ce pays de Gascogne du pays de Béarn, le régiment dudict de Sollan logea dans la présente ville de Mézin de laquelle ils s'emparèrent en armes et laquelle ils ont tenu à main forte deux moys et demy et le dict de Sollan fust lougé en la maison de Bertrand Pardies audict Mézin où estant après avoir commis plusieurs excès et massacres et thuerie de personnes, volé et ruyné les églises dans la dite ville et faict plusieurs autres immémorables et exécrables maux et désordres, s'en allarent au chateau de Parron près de la dite ville.....
..... le château fut brûlé et démoli. »

Digitized by Google

19 témoins déposent à la suite et racontent également de nombreux actes de cruauté.

Les protestants furent chassés de la ville par le capitaine Labastide. Des prisonniers furent faits. On les mit à la même rançon que le consul Darodes. Parmi eux, il s'en trouva qui avaient incendié le château de Parron et qui allaient être pendus, faute de pouvoir payer.

Julienne Desparbès de Lussan, femme du capitaine Bernard de Barrau, seigneur de Parron, racheta leur vie en versant à Labastide le montant de leur rançon (Archives du château de Parron).

Ch. Bastard.

Digitized by Google

Forthos, Athos et Aranus

Dans la préface des *Trois Mousquetaires* Alexandre Dumas raconte que, lisant les *Mémoires de M. d'Artagnan*, il rencontra des noms singuliers : *Athos, Porthos et Aramis*. Intrigué, et soupçonnant des noms d'emprunt, il poursuivit de longues recherches et finit par retrouver les mêmes noms dans un manuscrit in-folio ayant pour titre : *Mémoire de M. le comte de la Fère, concernant quelques-uns des événements qui se passèrent en France vers la fin du règne du roi Louis XIII et le commencement du règne du roi Louis XIV.*

C'est ce manuscrit inconnu qu'il aurait sollicité de faire imprimer, invitant le lecteur à s'en prendre à lui, et non au comte de la Fère, de son plaisir ou de son ennui.

Cette façon de reconnaître que, même s'il a eu un manuscrit entre les mains, il l'a terriblement modifié, autorise a demander d'où viennent ces noms étrangers et bizarres. Il est bien probable aussi que la fantaisie du bon Dumas s'est plue à attribuer à un mémoire du comte de la Fère l'origine de son roman, persuadé que le lecteur ne s'y méprendrait pas.

Mais il est curieux de constater que ces noms, toutefois un peu modifiés, étaient connus d'autres auteurs avant Dumas.

***

Forthos, Athos, Aranus, voilà les trois noms que je trouve au cours d'un article intitulé d'*Artagnan* ou le *Jeune Duelliste*, signé *Rosier*, et paru dans le *Journal des Enfans* (1) (année 1833, page 240).

Les héros des Trois Mousquetaires procèdent-ils de ces

(1) Le *Journal des Enfans* avait son bureau rue Taitbout, n° 14, à Paris. *Everat*, imprimeur, rue du Cadran, n° 16.

Digitized by Google

batailleurs, qui étaient trois frères, cela paraît assez vraisemblable. Forthos est devenu le gigantesque Porthos, aussi bon que brave ; Athos passe au premier plan dans le roman, où nous avons tous admiré le noble comte de la Fère ; Aranus, changé en Aramis, pratiquant des mœurs d'abbé quand il est mousquetaire et des mœurs de mousquetaire quand il est abbé, finit duc d'Alameda, cardinal ou tout au moins archevêque, avec une mission d'ambassadeur auprès de Louis XIV. Seulement Athos, Porthos et Aramis ne sont plus frères.

L'édition originale des Trois Mousquetaires a paru en 1844 (1), onze ans après l'article du *Journal des Enfans* auquel du reste collaborait *Alexandre Dumas*.

En effet, en 1833, le journal annonce pour l'année suivante une suite de nouvelles composées pour les enfans par *M. Alexandre Dumas :* Jacques Ier et Jacques II, Histoire des singes de MM. Decamps et Tony Johannot, Histoire d'une Tortue et d'un Ours. Jacques Ier et Jacques II ont même été publiés fin 1833, page 361. *Alexandre Dumas* devait donc connaître la publication de *Rosier*.

Rosier aurait-il pris *Forthos*, *Athos* et *Aranus* dans des mémoires du temps, et alors s'agirait-il d'une simple rencontre de chercheurs et d'écrivains ? ou bien la débordante imagination de Dumas, des trois pages d'un article de moralité destiné à prêcher la sagesse aux enfants, en a-t-elle sorti *Les Trois Mousquetaires*, *Vingt-ans Après*, et *Le Vicomte de Bragelonne ?*

Séduit par l'étrangeté de ces noms, Dumas s'est peut être contenté de les prendre à son tour, de les changer quelque peu, et à coup sûr avec l'assentiment de l'auteur.

Voici, très rapidement résumé, l'article du *Journal des Enfans :*

D'Artagnan, cadet de Béarn, quitte la maison paternelle,

(1) Chez *Baudry*, libraire-éditeur, 34, rue Coquillière, et 22, rue de la Chaussée-d'Antin, imprimée par Bethune et Plon.

Digitized by Google

à quatorze ans, avec dix écus dans sa poche et un maigre bidet valant 22 livres entre les jambes. A Saint-Allié, petite ville entre Blois et Orléans, il croise un gentilhomme qui sourit du pauvre bidet, et, pour lui apprendre la politesse, il lui applique sur l'échine cinq à six coups du plat de son épée.

Les compagnons du gentilhomme tombent sur d'Artagnan, lui cassent son épée, le laissent rompu de coups au milieu du chemin, et par dessus le marché, le traduisent en justice Notre cadet est condamné, passe deux mois et demi en prison, et quand il en sort, son bidet, son linge et son argent avaient disparu à travers le greffe au point que plus jamais il ne les revit.

Un curé compatissant le nippe ; il arrive à Paris chez M. de Tréville, capitaine des mousquetaires, avec une lettre de recommandation, rencontre dans l'antichambre un grand garçon de vingt-cinq ans, Forthos, prend la mouche sur un propos banal et le provoque parce qu'il se croit soupçonné de lâcheté et insulté dans sa bonne mine. Forthos se met à rire, lui tape sur l'épaule, et lui dit : « Si vous avez envie de vous battre je vous la ferai passer avant longtemps. »

Ils descendent dans la rue où attendaient Athos et Aranus. les deux frères de Forthos, qui disent : « Nous ne trouvons pas de quatrième. » « Je l'ai trouvé, le voici », dit Forthos en présentant d'Artagnan. « Cet enfant ! » — « Oui, mes amis, un brave naissant, je veux lui fournir une belle occasion de début. »

Arrivent les adversaires, quatre gardes : Jussac, Biscarrat, Bernajoux et Cahusac, que le bon Dumas nous a conservés dans les Trois Mousquetaires.

On met habit bas, le sort désigne Jussac pour antagoniste à d'Artagnan qui lui plante trois pouces d'épée dans les côtes.

M. de Tréville parle de ce duel au roi qui complimente le jeune cadet et lui donne cinquante louis.

D'Artagnan va fréquemment visiter Jussac, son blessé, et les deux jeunes gens sympathisent au point de devenir amis intimes.

Digitized by Google

Par malheur, la loi courtoise de l'époque veut qu'ils reprennent le combat aussitôt que Jussac sera guéri, et, dans un nouveau duel, d'Artagnan tue Jussac, son plus cher ami.

Il en fait une maladie de six mois, jure de ne plus se battre jamais et par la suite devient capitaine des Mousquetaires.

Moralité. — Mes enfants, le duel est une coutume des temps de barbarie et d'ignorance, s'il est quelque chose au-dessous du lâche, c'est le spadassin.

Sur ces sages conseils finit l'article de *Rosier*.

S'il a donné à *Alexandre Dumas* l'idée de son roman, et s'il ne s'agit pas d'une simple rencontre entre les travaux de deux écrivains, les prodigieuses aventures des Trois Mousquetaires, de Vingt-Ans après et du Vicomte de Bragelonne n'en sont aucunement diminuées dans leur mérite et dans leur intérêt.

Dr Paul Dalché.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Concours d'histoire et de littérature. — L'Académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux a fixé dans un programme donné pour l'année 1925 et les suivantes, les prix qu'elle pourra accorder aux travaux qui lui seront adressés avant le 31 décembre 1925, dans certaines conditions.

Les lecteurs de la *Revue de l'Agenais* qui, par leurs travaux, croiront pouvoir être admis dans les concours sont priés de prendre connaissance des conditions fixées :

Fondation du Marquis de La Grange

Concours de 1925 pour la langue gasconne ;
Concours de 1925 pour la numismatique.
A défaut de travaux traitant de ces questions, études sur l'archéologie locale ou régionale.

Fondation Brives-Cazes

Concours de 1925 sur un sujet d'histoire de la région du Sud-Ouest (ancienne Aquitaine).

Prix de l'Académie

Travaux d'histoire sur sept sujets différents.
Travaux traitant de monographie sur les anciens monuments de la Guyenne, les villes ou les communes de l'ancienne province de Guyenne, au point de vue de l'archéologie locale.
Œuvres littéraires ou pièces de poésie jugées dignes d'une distinction.

Commandant LABOUCHE.

Monuments historiques. — La commune de Villeréal vient de demander le classement, au nombre des monuments historiques, de la vieille halle de cette ancienne bastide qui date, comme elle, de la fin du XIIIe siècle.

La même formalité a été remplie, le 15 août 1924, par le Conseil municipal de Villeneuve-de-Mézin pour l'église fortifiée de cette commune qui date du XIIe siècle et qui mérite d'être intelligemment restaurée.

Société Académique d'Agen. — *Séance d'octobre 1924.* — Deux communications très intéressantes ont marqué la dernière

Digitized by Google

séance de la Société Académique d'Agen, que présidait M. Couzard, vicaire général : l'une, de M. Ernest Lafont, directeur d'école publique à Villeneuve ; l'autre, de M. Coulonges, notaire à Sauveterre-la-Lémance.

Avec *Pierre Canel, notaire, juge et négociant de Puymirol au* XVIII*e siècle*, c'est l'histoire économique d'une vieille famille de notre bourgeoisie campagnarde que continue M. Ernest Lafont. Les hommes comme Pierre Canel sont légion, mais rares infiniment, les érudits qui content leur vie terre à terre et parfois monotone avec la fantaisie divertissante et l'abondance de documentation qu'apporte là, comme en toutes choses, M. Ernest Lafont. Dans le récit que présente notre confrère, Pierre Canel fait piètre figure : il nous apparaît successivement à la recherche d'ancêtres dans les archives de la communauté de Puymirol, juge étrange en prenant à son aise avec le droit et les justiciables, prêteur et propriétaire âpre au gain, négociant quelque peu « mercanti ».

Dans la vaste moisson de menus faits que nous offre M. Ernest Lafont, cueillons quelques détails curieux sur la valeur d'achat de l'argent à Puymirol entre 1770 et 1780. En ces temps « de vie de plus en plus chère », on rêve devant les prix qu'accusent les comptes de Pierre Canel. La servante du juge, outre la nourriture, a 36 livres de gages par an, comme le domestique agricole. Les manœuvres bêchent la vigne pour 10 sols par jour. Les tuiles se payent 35 et 40 livres le mille, la chaux, 3 l. 10 s. la barrique. Le coiffeur Delboulbès rase Canel et frise les perruques de son client pour 24 livres par an, à l'abonnement. Les vaches se vendent de 54 à 82 livres ; le vin, de 22 à 58 l. la barrique, et le boulanger donne 100 livres de pain par sac de blé.

La vie coûtait, certes, bien moins encore, aux temps qu'évoque, après Ernest Lafont, M. Coulonges, notaire à Sauveterre-la-Lémance, qui a fait des fouilles intéressantes dans quelques abris sous-roches du Haut-Agenais, où se groupaient nos pères, durant les périodes préhistoriques : abri magdalénien du Martinet, à Sauveterre ; station néolithique de Girardel, où il a pu recueillir, ainsi que sur les plateaux des environs, des restes de renne et d'antilope, un fragment de dent de mammouth, des grattoirs, perçoirs, burins, polissoirs, percuteurs, des fragments d'outillage en os, et des objets de parure très primitifs : dent, coquille percée peinte en ocre, etc. L'étude de M. Coulonges est courte ; il est à souhaiter qu'il puisse continuer des travaux si bien commencés.

Après cette communication, la Société procède, au scrutin secret, à l'élection comme membres correspondants de MM. Lassartigue, maire de Mézin, et Bru, docteur en médecine à Agen.

R. Bonnat.

Digitized by Google

Commission du Musée d'Agen. — *Séance du 10 avril 1924.* — L'an mil neuf cent vingt-quatre et le 10 avril, à 14 heures, la Commission consultative du Musée, régulièrement convoquée, s'est réunie en l'Hôtel d'Estrades, sous la présidence de M. Maximilien Labat, maire d'Agen.

Présents : MM. Mourgues, Trenquet, Bonnat, Pradères, de Sevin, Torthe ; David et Recours, conservateurs ; Roumégoux, secrétaire.

Excusés : MM. Laboulbène, Aunac, Aubert, Brocq, Dutrouilh, Satger, Malbec, Laulan.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole au secrétaire pour la lecture des procès-verbaux des deux dernières séances.

M. de Sevin ne figurant pas parmi les membres portés présents à la séance du 4 juillet 1923 et ayant assisté à cette réunion demande sur ce point spécial une rectification du procès-verbal.

Satisfaction lui est immédiatement donnée.

M. le Président donne lecture à l'Assemblée d'une lettre adressée le 19 juillet 1923 par M. le Maire, en exécution de la décision de la Commission en date du 4 juillet de la même année, à M. le Dr Brocq et à M. le Premier Président honoraire Aubert, lettre offrant à ces commissaires, qui avaient manifesté le désir de ne plus participer aux travaux de la Commission, le titre de membre d'honneur.

A la date du 23 juillet 1923, M. le Dr Brocq s'est déclaré profondément touché de la distinction flatteuse qui lui était offerte et a fait connaître qu'il espérait avoir l'occasion de s'occuper dans quelque temps du Musée, et ce, d'une manière effective.

Satisfaite de cette communication, la Commission en prend acte.

Petit Trésor de Castillonnès. — Au cours de la séance du 4 juillet 1923, M. David, conservateur, avait déclaré qu'il ferait connaître le nom d'un généreux donateur qui offrirait la somme de 1.000 francs pour l'achat, au profit du Musée d'Agen, du « Petit Trésor de Castillonnès » si, toutefois, le Conseil municipal de ladite commune réduisait ses prétentions à cette somme.

Par lettre du 27 août, M. le Maire de Castillonnès a informé le maire d'Agen que le prix de 1.000 francs, offert par la Commission du Musée d'Agen, avait été accepté.

M. David, prié par M. le Président de faire connaître le nom du donateur dont il avait parlé, déclare que ce donateur, pour des considérations diverses, a décidé de ne pas donner suite à son offre.

Digitized by Google

M. Bonnat, en face de cette déclaration qu'il prévoyait, propose, comme il l'avait déjà fait, de prélever ces 1.000 francs sur l'article 99 du Budget communal « Accroissement de la Collection Chaudordy ». Il en est ainsi décidé.

A cet égard, M. Bonnat rappelle ses observations antérieures : Les fonds provenant du legs Chaudordy ne doivent pas servir uniquement aux frais de gardiennage. Ils doivent également, et surtout, assurer l'accroissement de la Collection Chaudordy. En permettant l'acquisition du Petit Trésor de Castillonnès, ils ne sauraient recevoir une meilleure destination. Le point de vue de M. Bonnat est unanimement approuvé par l'Assemblée.

Budget du Musée pour 1924. — M. le Maire, se conformant au désir exprimé par la Commission dans sa séance du 4 juillet, donne lecture à l'Assemblée des divers articles du Budget, tant en recettes qu'en dépenses, relatifs au Musée.

Pour 1925, M. le Maire envisage la possibilité de prévoir, en recettes, une somme égale au montant des prévisions des dépenses. L'excédent de recettes inemployé, s'il en existait en fin d'exercice, serait versé ultérieurement dans les fonds libres de la commune. M. le Maire, appuyé par l'unanimité de la Commission, préfère cette solution à celle actuellement employé et qui consiste à prendre sur l'excédent des recettes ordinaires de la ville les fonds nécessaires au fonctionnement des divers services du Musée.

Porte de la Salle de Sculpture. — M. Bonnat demande que la décision prise par la Commission le 4 juillet 1923 soit exécutée. Il s'agit d'ouvrir une porte dans la salle de sculpture de façon à faciliter le gardiennage du Musée. Les Beaux-Arts, qui, d'ailleurs, n'avaient rien à voir, ne s'y opposent pas. M. le Maire déclare qu'il en sera ainsi fait.

Enlèvement des Échaffaudages. — L'enlèvement des échaffaudages ayant servi à la réfection de la couverture du Musée, demandé par la Commission dans sa séance du 4 juillet, vient d'être opéré. M. de Sevin signale qu'il existe néanmoins certaines gouttières qui menacent encore les collections. Des instructions immédiates seront données par M. le Maire pour que ces gouttières soient supprimées sans aucun retard.

Collection Combes. — Pour donner suite à la décision prise par la Commission dans sa séance du 22 novembre 1922, tendant à ce que des mesures immédiates soient prises pour assurer, sinon le classement, du moins la conservation en bon état d'entretien de la Collection Combes, M. Recours déclare, dans son rapport en date du 24 janvier 1924, avoir retiré de la cour où ils gisaient depuis

Digitized by Google

bientôt vingt ans les divers objets qui avaient été descendus sans ordre, lors de la création d'une salle de peinture (salle de sculpture actuelle). Il a procédé à leur classement sommaire et a déposé dans des salles du rez-de-chaussée fermées au public la collection qui se trouve ainsi, dans d'anciennes vitrines et des caisses, placée provisoirement à l'abri de la poussière, des vols et des intempéries. Elle peut ainsi attendre le classement général qui ne peut être effectué que par un spécialiste et dans un local approprié.

Pour ce local la Commission avait prévu, par mesure d'économies, l'utilisation des salles situées sous la salle Aunac, salles rendues libres par le prochain départ des pompes à incendie.

M. David déclare que M. Nelly, spécialiste, pourrait être chargé du classement définitif de cette collection. M. Nelly accepterait certainement d'effectuer ce classement à titre gracieux (1). Il suffirait de l'indemniser pour ses frais de déplacement. M. David estime que cette collection pourrait être classée dans le local où elle se trouve actuellement.

M. Recours considère cette solution comme défectueuse ; il estime que le déménagement auquel serait obligatoirement soumise cette collection rendrait inexistant le classement qui aurait été opéré.

M. Mourgues se trouve ainsi amené à soulever la question de l'utilisation des locaux actuellement disponibles en vue de l'installation définitive de la collection. Il estime que, jusqu'à ce jour, les collections scientifiques ont été lésées au bénéfice des collections artistiques ; il regrette qu'il en ait été ainsi et, en vue de porter remède à cette situation, estime qu'une division des collections artistiques et scientifiques devrait être poursuivie par la Commission. Il estime que l'Evêché, actuellement occupé en partie par l'Ecole de musique, pourrait beaucoup plus judicieusement être employé si on y installait un Muséum pour l'exposition des collections scientifiques.

M. Pradères fait toutes réserves quant à l'opinion émise par M. Mourgues sur l'occupation de l'Evêché par l'Ecole de musique.

M. le Maire envisage la possibilité d'y placer la Bibliothèque municipale et d'installer dans les locaux devenus ainsi disponibles la collection Combes, ainsi que toutes les collections scientifiques.

M. Bonnat estime qu'avant d'envisager l'utilisation de bâtiments autres que ceux du Musée, on devrait d'abord utiliser « à plein » les locaux du Musée et ses dépendances. Il y a de la place.

---

(1) M. Nelly n'étant pas le spécialiste annoncé a été remplacé par M. Dubalen, conservateur du Musée de Mont-de-Marsan.

Digitized by Google

M. Mourgues insiste à nouveau pour la prise en considération de sa suggestion. M. le Maire déclare en accepter le principe, mais fait toutes réserves quant à son application.

Pour M. de Sevin, la question de l'utilisation des bâtiments disponibles se résume dans le point de vue exposé par M. Bonnat. En outre, une sélection des œuvres exposées au Musée pourrait être réalisée. .

Une sous-commission composée de MM. Mourgues, Bonnat, Laffont, Satger, M. l'Ingénieur de la Ville et MM. les Conservateurs du Musée est nommée ; elle sera chargée de proposer pour la prochaine séance un projet de sélection préparé par MM. les Conservateurs.

Herbier Sudre. — Mme Sudre, veuve du donateur de l'herbier offert au Musée d'Agen demande une pièce attestant sa qualité de donatrice. La Commission décide de lui donner satisfaction.

Legs Fourché. — Me Perrot, notaire à Bordeaux, a informé la Ville d'un legs à elle fait par M. Fourché. M. David, conservateur, consulté, a, par rapport en date du 20 juillet 1923, conclu au rejet de ces œuvres « qui ne présentent pas un caractère artistique suffisant ».

M. Bonnat estime cependant que ces œuvres (portraits d'anciens ducs d'Aiguillon) devraient figurer dans la salle de folklore. Ce point de vue est pris en considération et l'acceptation de ce legs sera soumis à la prochaine séance du Conseil municipal.

Legs Boudot. — L'acceptation du legs Boudot comprenant divers portraits d'artistes agenais, notamment de M. Calbet, est également prononcée par la Commission. Cette acceptation devra être ratifiée par le Conseil municipal pour devenir définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire demande à MM. les membres de la Commission s'ils n'ont aucune question à poser.

M. Bonnat rappelle ses vœux successifs relatifs au récolement des collections du Musée. Il renouvelle ces vœux précédents et demande *qu'un travail définitif soit présenté par MM. les Conservateurs à la prochaine séance*. Il en est ainsi décidé : MM. les Conservateurs indiqueront ce qui manque dans les collections telles qu'elles figurent à l'inventaire.

M. de Sevin rappelle la demande d'augmentation formée par M. Pochon. Il voudrait connaître la suite donnée à cette demande. M. le Président précise que M. Pochon reçoit, en sa qualité de concierge, un traitement fixe forfaitaire. L'Administration exami-

Digitized by Google

nera en fin d'année la possibilité de donner satisfaction à cet agent par l'attribution d'une allocation exceptionnelle.

M. de Sevin indique que des règlements-type du Musée pourraient exister au Louvre ou au Musée de Toulouse. Le Secrétaire est chargé de se procurer un exemplaire du règlement en usage dans cette dernière ville.

Déplacement du Service sanitaire et du Dépot de matériel d'incendie. — M. Mourgues insiste pour que soit réalisé au plus tôt le déplacement du Dispensaire et du Dépôt de matériel d'incendie. M. le Maire déclare qu'il se propose de demander dans ce but un crédit au Conseil municipal.

M. Pradères signale à son tour l'urgence de la question de la réorganisation et du reclassement des collections. Il demande qu'un rapport soit fait par les conservateurs sur cette question.

M. Bonnat rappelle que, par deux fois successives, des décisions dans ce sens ont été prises et qu'aucune solution n'est encore intervenue. Il ne faudrait pas, dit-il, que la plupart des décisions de la Commission restassent ainsi lettre morte.

Aucune proposition nouvelle n'étant faite, la séance est levée à 4 heures 1/4.

Le Secrétaire, Roumégoux.

Le Maire, Labat.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Contes du Martin-Pêcheur ou Légendes merveilleuses du pays d'Agen, Condomois, Gascogne, Auch, Montauban, Moissagais et autres lieux, par M. le docteur J. Mirc. — Edition d'*Occitania*, Toulouse, Guitard, 1924. In-8° de 193 pages.

Comme il le déclare lui-même en une courte préface, joliment écrite, le docteur Mirc, laissant aux archéologues patients et aux historiens laborieux le soin d'accumuler et de trier les documents, a recueilli quelques légendes merveilleuses du pays gascon, filles du soleil du Midi et de son imagination subtile. Il y a joint des récits mystiques et gais où, dans une fantaisie étourdissante, le Martin-Pêcheur frôle de son aile bleue l'histoire, la philosophie, l'archéologie, l'économie politique, l'enseignement ménager, et autre chose encore ! Le Martin-Pêcheur papillonne partout : il disserte, commente, critique, approuve et pique parfois d'un bec acéré.

Le livre du docteur Mirc est curieux ; il mérite d'être lu et il se lit facilement, tant il plait par son style alerte et primesautier.

On goûtera tout particulièrement les contes qui intéressent l'Agenais, « plein de charme irréel, fait de souvenirs et d'espérances, de pittoresque dans son décor, d'aménité dans les mœurs ». M. le docteur Mirc, on le voit, sait prendre ses... malades. « Puissiez-vous, leur dit-il, comprendre l'attrait infiniment grand qui monte de votre terre, comme la brume s'élève à la chaleur du soleil levant ».

Les récits de M. Mirc sont de ceux qui chassent la brume. Citons-en quelques-uns parmi les mieux venus : *L'autel à l'envers de Ligardes, Condom, Le lac sans fond de Meilhan, La fontaine miraculeuse de Laroque, Le clocher tordu de Sérignac, Le bénitier de Goulens, La main de Saint-Louis à Lamontjoie.*

M. Mirc se défend de faire de l'histoire, et cependant quelques-unes de ces « nouvelles », bien que construites en marge de l'histoire, sont vraies, par exemple la visite à la cathédrale de Condom où le *cicerone*, un autochtone pur sang, commença son boniment par cette promesse alléchante :

« Levez la tête, Mesdames et Messieurs, vous allez voir... l'ecu de France ! » Et tout le monde se hâta de lever la tête, constate tristement le docteur Mirc !

Le Martin-Pêcheur ne recule pas devant les problèmes archéo-

Digitized by Google

logiques et historiques les plus difficiles. Il leur donne les solutions les plus merveilleuses et les plus inattendues, j'allais dire les plus diaboliques. Le Martin-Pêcheur est gascon, et de l'espèce la plus avisée et la plus redoutable, celle des gascons d'adoption !

René Bonnat.

L'Heure du Bédouin, roman-reportage du grand tourisme égyptien, par M. Jean Rodes. — Paris, Edition de la Vie, 1924. In-8° de 142 pages.

Voici une petite histoire toute imprégnée des senteurs de l'Orient, équivoque et troublante, où notre confrère Jean Rodes nous fait revivre quelques-unes de ses *Heures Egyptiennes* d'antan. C'est la triste aventure d'une noble française, Rolande Mirés, qui cherche dans le pays des Pharaons l'apaisement de sa douleur de veuve et de ses nerfs exacerbés.

A visiter les bords du Nil, dans l'atmosphère cosmopolite du Caire, à pénétrer l'âme de ce petit peuple égyptien encore pareil à celui que montrent ses antiques peintures funéraires, à vivre de la vie indigène, lascive, sensuelle et mystique à la fois, d'une incroyable liberté de mœurs, elle oublie son chagrin, tant les spectacles qui s'offrent à elle sont d'une infinie variété.

Si la veuve, qui fréquente les milieux les plus interlopes et qui leur porte un intérêt chaque jour plus passionné, ne nous parait plus inconsolable à la fin du livre de M. Jean Rodes, elle est encore inconsolée quand elle est frappée par l'un de ses guides, Abdelhalim, de race bédouine, en qui bouillonnent les instincts ataviques de haine contre les « Roums » et l'irritation douloureuse qu'engendrent la jalousie et l'amour presque insoupçonné, par lui nourri pour la belle étrangère.

Mais Rolande et l'emprise qu'exerce sur elle le ciel d'Egypte, Abdelhalim et son fanatisme sombre sont peu de choses dans l'œuvre de M. Jean Rodes : simples personnages, presque épisodiques, à vrai dire bien campés, destinés à nous faire mieux connaître l'âme indigène, guides habiles pour éclairer les routes du plus magique des pays, dont l'histoire, la plus vieille qui soit au monde, est écrite encore sur d'admirables monuments en ruines !

Ce qui constitue le fond même de *L'Heure du Bédouin*, c'est une belle série de descriptions du royaume des Pharaons où, avec Rolande et ses guides, Jean Rodes nous promène en cicerone au verbe lumineux, plein de pittoresque, ruisselant de couleur locale, riche d'observations saisies sur le vif et traduites avec passion.

Journaliste d'élite qui a parcouru le monde pour de vastes enquêtes, notre compatriote fait ce qu'il appelle du *roman-reportage*.

Digitized by Google

Il n'a eu, du reste, affirme-t-il, en écrivant *L'Heure du Bédouin* « d'autre souci que celui du reporter, c'est-à-dire d'exprimer avec le plus d'exactitude et de relief possibles un milieu particulièrement suggestif ».

Et quel milieu ? Les bords du Nil, du grand fleuve-fée dont les eaux fertiles baignent et fécondent l'antiquité pharaonique, Le Caire avec ses décors arabes, ses mœurs pareilles et la sensualité dont l'air est saturé, le jardin d'Esbekreh, Gama El Akmar, les environs de cette grande cité turbulente où se dressent les groupes des pyramides, les ruines de Karnak et la nécropole de Thèbes, l'île de Philœ et le fameux sanctuaire d'Isis, et encore tant d'autres sites de ce petit pays dont le destin a été de voir « accourir les races, d'être dominé par elles, sans que son originalité profonde soit atteinte, originalité faite précisément de ce mélange de l'instinct religieux et de la sensualité, l'un et l'autre portés à l'extrême ».

Et c'est ce que nous admirons par les beaux yeux de Rolande, et ce que nous montre Jean Rodes avec un charme bien prenant et dans une suite de tableaux d'une puissance évocatrice remarquable et d'un joli coloris.

René Bonnat.

La promenade du Gravier : Son histoire, par M. O. Granat. — Agen, Edition de *L'Indépendant de Lot-et-Garonne*, juillet 1924. In-8°, illustré. Sept francs.

Dès le XVIe siècle, le Gravier d'Agen était une des plus belles promenades de France. Il l'est encore. Parure de la ville chère aux Agenais de tous les temps, il doit sa réputation au charme de son site battu par les flots d'un fleuve capricieux, à la splendide fron daison de ses ormeaux, puis de ses platanes, aux poètes qui l'on chanté, à ses foires célèbres, aux mille faits divers dont il fut le théâtre pendant quatre cents ans. Centre d'affaires important aux jours de foires et de marchés, il fut aussi — et il est encore — un lieu de réunions et de fêtes publiques ou civiques d'une grande variété, un jardin, un terrain de jeux, un rendez-vous de duellistes, un champ de manœuvres et de courses, une salle de spectacle, un terrain de revues et de concours, que sais-je encore ? Il fut même, aux heures angoissantes de 1629, 1631 et 1653, où la peste décimait la cité, le lazaret où l'hygiène d'alors édifiait pour les malades les huttes d'isolement et de mort.

Ecrire son histoire, c'est donc écrire un peu celle de la ville d'Agen ; c'est aussi conter une bonne part des manifestations agenaises de la vie sociale, économique et militaire.

Cette histoire, M. Granat, professeur agrégé au lycée Palissy, l'a

Digitized by Google

courageusement entreprise et il l'a menée à bonne fin. Il faut s'en réjouir et l'en complimenter. M. Granat ne se contente pas d'enseigner l'histoire ; il est de ces artisans d'élite qui contribuent à la façonner de nouveau. Il sait descendre de sa chaire pour manier ces matériaux d'archives sans lesquels aucune œuvre sérieuse ne peut être construite, n'en déplaise à quelques universitaires attardés.

La monographie qu'il présente aujourd'hui et qui figure, à la place d'honneur, au milieu des très intéressantes éditions du journal *L'Indépendant de Lot-et-Garonne*, est d'une lecture facile et vraiment attachante. Il en a soigneusement banni, et peut-être a-t-il eu tort, tout l'appareil scientifique qui orne d'ordinaire les travaux d'érudition. S'adressant au gros public pour ancrer plus profondément en lui l'amour du terroir, il a supprimé les références qui meublent le bas des pages de tout livre savant respectueux des lecteurs, mais qui l'alourdissent et le grossissent démesurément. Les érudits en auront du regret, mais nullement les Agenais qui savent M. Granat bien informé et solidement documenté.

La partie la plus originale, la plus neuve de son étude, c'est l'histoire de la formation même du Gravier, conquis sur la Garonne et pour qui le patriotisme local dut engager une triple lutte, « contre la nature, contre certaines administrations qui paralysaient les efforts des consuls, contre les charretiers, les pêcheurs de sable et d'autres particuliers qui s'acharnaient contre les plantations ».

Il fallut 450 ans pour que le fleuve fût vaincu, et encore ne regimbe-t-il pas en se livrant parfois à quelques désagréables débordements ! Sans cesse « modifié par des travaux de défense, les atterrissements, les aménagements de la promenade, les plantations », le Gravier a eu trois physionomies bien distinctes : de 1536 à 1763, c'est une île, séparée des murs de la ville par le ruisseau Descayrac ; on y accède par le Pont-Long. De 1763 à 1867, le ruisseau disparaît au sud ; c'est une presqu'île, défendue par la jetée actuelle, avec un splendide quinconce planté d'ormeaux, œuvre de transformation due à l'énergie patiente du consul de Redon des Fosses, dont le nom est à peine cité par M. Jules Serret dans son lamentable *Livre d'or de la municipalité d'Agen*. « En 1867 naît le troisième Gravier, dont les modifications ont surtout consisté dans le remplacement des ormeaux par des platanes », dans la création de petits jardins et du kiosque à musique qui s'est substitué sur la pelouse au bassin à jet d'eau disparu en 1895.

Il faut suivre cette série de transformations, lentes mais continues, dans le livre de M. Granat. On verra ce que peut, en ma-

Digitized by Google

tière municipale, la volonté d'un homme quand il sait ce qu'il veut.

La deuxième partie de l'*Histoire du Gravier* contient quantité de renseignements, la plupart inédits, sur les fameuses foires créées en 1610 par Louis XIII, sur la diversité des attractions et des amusements, danses, cirques, baraques foraines, exhibitions, phénomènes, qui en firent pendant trois siècles un vaste caravansérail, surtout de 1820 à 1870, où elles atteignirent leur apogée, sur les visiteurs et les marchands qui l'animaient, sur l'importance des transactions agricoles et commerciales qu'elles suscitaient. Les chapitres que leur consacre M. Granat, sont de beaucoup les plus plaisants ; ils abondent en détails curieux ; un fait en amène un autre, un tableau succède à un croquis. M. Granat esquisse, mais ne s'attarde pas : sa plume y suffirait, mais s'il avait voulu la laisser courir, le cadre de son étude aurait été par trop agrandi.

Une troisième partie, elle aussi fort intéressante, termine ce volume. M. Granat y rappelle les duels célèbres et les fêtes civiques dont le Gravier fut le théâtre, notamment pendant la Révolution, comme la fête de la Fédération où la grande promenade fut transformée en salle d'auberge, où les Capucins descendirent de leur couvent voisin pour danser à cœur joie comme tout le monde, ou encore comme la *Fête de la Raison* avec sa déesse incarnée sous les traits de la belle citoyenne Daribeau.

La monographie du Gravier ne tient pas moins de 212 pages in-8°, et il y a, dans ce petit livre, la matière de deux volumes, tant M. Granat a accumulé les matériaux avec son érudition coutumière. Aussi ne faut-il point s'étonner que dans une œuvre pareille, bourrée de faits, quelques légères erreurs aient pu se glisser. Elles sont d'ailleurs sans importance, comme on va le voir : au lieu de *Redon des Fossés*, il faut lire de *Redon des Fosses*. Le président de la République Fallières a fait son premier voyage présidentiel à Agen en 1906 et non en 1905 ; son successeur Poincaré n'est pas venu en pleine guerre en 1914, mais un an avant, en 1913, après sa randonnée en Limousin. Enfin, le fameux *que d'eau ! que d'eau !* attribué par des adversaires au maréchal de Mac-Mahon pendant le cours de l'inondation de 1875, ne s'applique pas à Agen, mais à Toulouse.

Qu'importent ces vétilles ! L'œuvre de M. Granat est une des meilleures, une des plus solides, une des plus plaisantes qui aient été jamais écrites sur l'histoire de l'Agenais.

R. Bonnat.

Agen, Imp. Moderne. *Le Directeur-Gerant :* R. Bonnat.

Digitized by Google

Digitized by Google

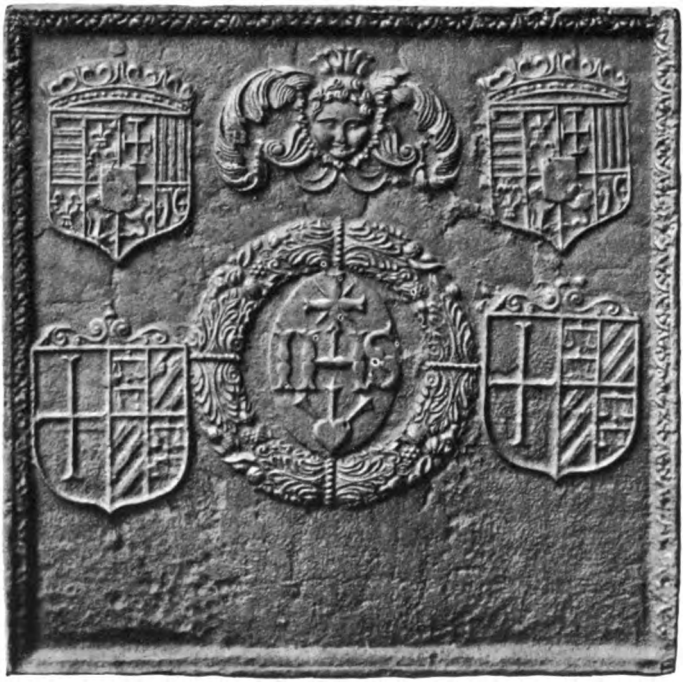

PLAQUE DE CHEMINÉE
AUX ARMES DE STAINVILLE ET DE MONTPEZAT

MUSÉE LORRAIN, NANCY

(Cliché communiqué par M. Ed. des Robert).

Digitized by Google

Digitized by Google

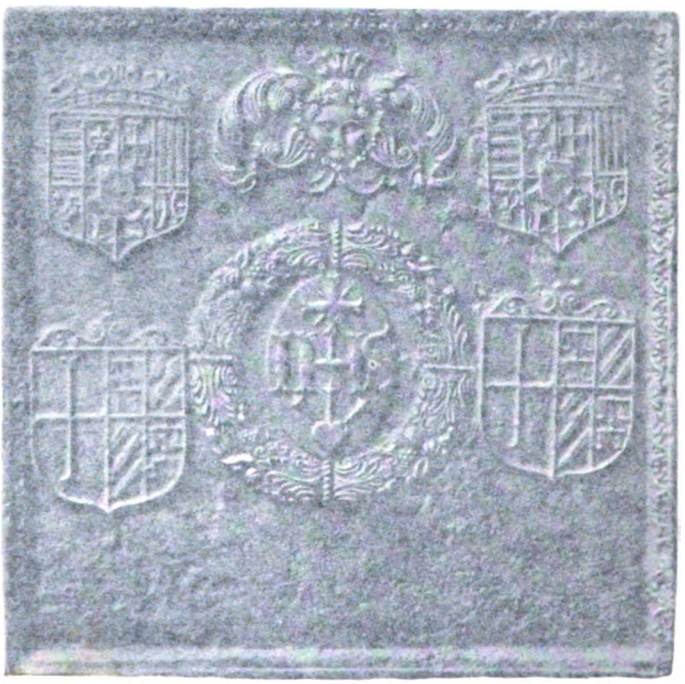

PLAQUE DE CHEMINÉE
AUX ARMES DE STAINVILLE ET DE MONTPEZAT

MUSÉE LORRAIN, NANCY

(Eche comparatif par M. Ed. des Robert).

Digitized by Google

LES MONTPEZAT-LAUGNAC

EN LORRAINE

Dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, janvier-mars 1922, M. Edmond des Robert a publié un excellent article intitulé « : *Les Montpezat en Lorraine* », où il rend compte de l'ouvrage de Mlle Hazon de Saint-Firmin, *François II de Montpezat, baron de Laugnac, capitaine des Quarante-cinq 1566-1590*, redresse quelques erreurs généalogiques d'auteurs lorrains, décrit une taque de foyer aux armes de Stainville-Montpezat, et fait connaître le dernier descendant des Montpezat de Poussou. M. des Robert, dont la famille originaire du Languedoc était apparentée à la famille agenaise de Raffin, a bien voulu nous permettre de reproduire, en tête de cette notice, la belle plaque de cheminée du Musée Lorrain, nous lui en exprimons toute notre gratitude.

Au Musée lorrain, écrit M. des Robert, dans la galerie du rez-de chaussée, est conservée une fort belle taque carrée, ayant 78 centimètres de côté.

Au milieu, sur un cartouche ovale, se voit le monogramme du Christ : I. H. S., surmonté d'une croix ancrée rayonnante et accompagné en pointe d'un cœur percé surmonté lui-même des trois clous de la Passion.

Cette marque de la Compagnie de Jésus est placée elle-même au milieu d'une couronne de feuillage dite : *chapeau de triomphe* de bon style ; au-dessus se trouve une tête de chérubin flanquée de deux écus aux armes de Lorraine complètes surmontés de deux couronnes à fleurons, vaguement fleurdelisées. Le motif central est lui-même flanqué de chaque côté d'un écu mi-parti : *à la croix*

Digitized by Google

ancrée (Stainville) et Montpezat (les *bandes* sont ici remplacées par des *barres*, probablement par suite d'une erreur du fondeur).

Le tout est bordé d'un cadre comme on peut le voir d'après la reproduction donnée ci-contre.

Cette plaque de foyer porte donc l'écu d'alliance Stainville Montpezat.

On retrouve ces armoiries non plus réunies mais séparées sur une table d'horloges solaires, gravée par Appier Hanzelet et publiée par M. Léon Germain de Maidy, dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine en 1892.

Sur cette table, cadran solaire horizontal ordinaire tracé sur la latitude de 48° 30, sur le méridien de Couvonges, se voient gravées les principales figures de la gnomonique ; Mars et Pallas y servent de tenants à deux cartouches respectivement aux armes de Stainville et de Montpezat. S'y trouvent également les monogrammes de Jésus, dit des Jésuites, et celui de la Sainte-Vierge (1).

Ces deux objets nous rappellent donc la venue des Montpezat-Laugnac en Lorraine. Comment y avaient-ils été appelés ?

Le 24 octobre 1564 dans la ville de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), Messire François de Montpezat et Demoiselle Nicole de Livron signaient leur contrat de mariage. Ils avaient très probablement fait connaissance à Bordeaux, où le seigneur de Laugnac faisait de nombreux séjours et où Nicole de Livron résida un certain temps en 1564, comme nous l'apprenons dans une de ses lettres. Les Livron avaient, en effet, en Limousin et dans le ressort du Parlement de Bordeaux des biens importants.

Les deux fiancés étaient de la meilleure noblesse. La famille de Montpezat une des plus anciennes de l'Agenais était intimement liée à l'histoire de la province. Au XVIe siècle un rameau se détacha du vieux tronc et se fixa à Laugnac. François était fils d'Alain, rude guerrier qui porta longtemps le harnois, fut compagnon de Bayard aux guerres d'Italie, se maria trois fois, fut d'abord seigneur de Savignac puis de Saint-Salvy et Frégimont. Il eut trois enfants, Antoine, François et Alain.

---

(1) Ed. des Robert : loc. cit. p. 16.

Digitized by Google

L'aîné, Antoine, se lança dans les nouvelles idées religieuses, prêta le château de Frégimont aux conciliabules protestants, s'habilla en prêtre, contrefit les cérémonies catholiques et réussit par sa conduite, son caractère tracassier et querelleur, à s'aliéner l'affection de son père qui le déshérita en 1559 (1). François, au contraire d'esprit avisé, ferme et réfléchi, devint le véritable chef de la famille, et fut bientôt seigneur de Laugnac, Frégimont, Thouars et Le Fréchou.

La famille de Livron, originaire du Limousin, habitait régulièrement à Bourbonne-les-Bains, et possédait des biens importants en Limousin, Champagne et Lorraine. Messire François de Livron marié en 1541 à Bonne du Châtelet, avait eu quatre enfants, deux garçons et deux filles (2).

François de Livron, seigneur de Bourbonne, Parnot, Chézeaux, Oucy, Tornay, Bricon, Bar, Larivière et Obiac, était mort lors du mariage de Nicole. Celle-ci était assistée par Bonne de Châtelet, douairière de Bourbonne, sa mère et tutrice, et, de ses curateurs, Messire René d'Anglure, seigneur baron de Bourlemont, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et Jehan de Lescurat. Les témoins étaient, Messire Jehan du Châtelet, chevalier seigneur de Thons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de la compagnie de Vaudémont, gouverneur de Bassigny et capitaine de Vaucouleurs, nobles et scientifiques personnes Messire Anne du Châtelet, abbé commandataire de Flabémont, Philippe de Choiseul, abbé du Val des écoliers, Messire Jean de Choiseul, seigneur de Treillé, Valery, Montreuil, Théodore de Sémalier, Jehan de Lenoncourt, Claude de Cicon, seigneur de Rançonnières, Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Claivant, Nicolas de Vienne, seigneur de Villesin, François de Sautour, seigneur d'Ivoir, Jean de Trestondan, commandeur de la commanderie de St-Jean de Nancy, Philippe

---

(1) J. Marboutin : *Le Château de Savignac*. Agen, 1905, p. 26 et s.

(2) *Le Héraut de Lorraine*, par F. Perrin de Dommartin, publié par G. de B. et Ed. des Robert. Nancy, Crépin Leblond, 1902, p. 86. — Lachenaye Desbois prétend que cette famille est originaire du Dauphiné. *Dict. de la noblesse*, 1868, T. XII.

Digitized by Google

du Châtelet, seigneur de Bulgnéville, Bernard de Salach, seigneur d'Azérac.

Les témoins de François de Montpezat étaient moins nombreux, Rolland de Chauveron, seigneur du Fréchou, Bernard de Bezolles, seigneur de Combarault, Guillaume Castagnol, sieur de Cazettes, et Jean de Damas, sieur de Villières (1).

Nicole apportait en dot 35.000 livres, 25.000 léguées par son père, 2.000 pour les droits maternels et 8.000 de supplément pour tout ce qu'elle pourrait prétendre sur les biens du Limousin. Cette somme est garantie par le futur sur la terre de Frégimont et le péage d'Aiguillon. Il promet, en outre « de joueller la dite damoiselle de bagues et joyaulx jusques à la somme de deux mille cinq cens livres. »

Au lendemain du mariage célébré le 24 décembre, Bonne du Châtelet donnait à sa fille les habits et joyaux qu'elle lui avait promis, et qui furent estimés à 7.000 livres par Hugues Texerand, de Dijon, Thomas Ygounet, Henri et Nicolas Boulier, de Langres, orfèvres.

L'ensemble forme une belle corbeille de noces, qui ferait encore aujourd'hui le bonheur de plus d'une jeune mariée. Nous n'hésitons pas à en donner l'inventaire :

Premièrement, ung carquant d'or esmallyé de blanc et noir où il y a cinq diamans et cinq rubis et nombre de perles valant cent escus (2).

Une chesne au col esmaillée de mesme 40 écuz sol.

Ung carquant esmailllé de mesme 20 écuz.

Ung père de brasselectz esmaillés de mesme 25 écuz sol.

Une chesne longue et une chesne au col 108 écus.

Ung carquant sans esmail 18 escus.

Ung père de brasselectz de double jazerant (3) de table, esmaillée de blanc et noir 25 escuz.

Une sainture de moire de perles, la cotoyre de mesme le carquant, les brasseletz, le tout enrichi d'or et esmailh viollet 110 ecuz soleil.

---

(1) Archives du château de Lafox. Tous les documents inédits qui nous ont servi à écrire cet article, sont sortis de ces archives.

(2) *Dictionnaire de Trévoux :* Carcan, vieux mot qui signifiait autrefois un collier ou une chaîne de pierreries que les femmes portaient sur la gorge, qu'on appelait aussi Jazeran.

(3) Bracelet en forme de chaîne.

Digitized by Google

Une ceinture de grena (1), la cottoyre, le carquant, ung pere de brasseletz de lappis et d'agathe, le tout enrichi d'or, 110 ecuz.

Une ceinture, une cottoyre, ung carquant, des brasseletz de courail (2) enrichis d'or sans émail 70 écus soleil.

Une ceinture de moires de perles de grena, la cottoyre, le carquant de mesme, ung pere de cornalyne (3), le tout enrichi d'or 60 escuz soleil.

Une ceinture à la reistre (4) acoustré d'or, sans esmail, une cottoyre de senture d'or, 30 ecuz soleil.

Ung pere de patenostre de Cassydoine (5) acoustré d'or, une ceinture, une cottoyre, un carquant de cristail incrusté d'or (6), une bourdure de touretz d'aureliéttes (7) esmaillée de blanc et noir, 50 ecuz soleil.

Une autre bourdure de touretz daureliettes esmaillée de blanc et noir 55 escuz.

Vingt-deux esguillettes à grand fer d'or esmaillé de blanc et noir et autant esmaillé de blanc et rouge et encore vingt-deux, sans esmail, brunies et arachées, et autres quarante six sans esmailh, d'autre fasson et cinquante boutons à troys carres, garnis chescun de troys perles esmaillées de rouge et viollet. Le tout vaillant, à le moingtz prendre six vingtz escus soleil (120 écus).

Plusieurs autres petites bagues à l'usage de femme où il y a or en aulcunes et autres argent vaillant 40 écus soleil.

Plusieurs autres fornitures de linge et autres hardes nécessaires pour l'usage de femmes pour troys centz escuz soleil.

Une robe velours cramoisy bruni accomodée à plusieurs fassons enrichie de passement d'or et d'argent trassés en tant larges que bortz.

---

(1) Pierre précieuse d'un beau rouge, utilisée dans l'orfèvrerie. Par analogie on a donné ce nom à une nuance de rouge.

(2) Le corail a été employé de tout temps à la décoration des meubles et surtout des ouvrages d'orfèvrerie.

(3) La cornaline est une variété d'agate calcédoine. Elle est très employée pour graver les cachets, faire les intailles ou gravures en creux. Elle jouissait autrefois d'une grande réputation curative.

(4) Les reîtres étaient des soldats allemands amenés en France par le comte palatin du Rhin en 1557. La mode s'empara de la coupe de leur manteau que l'on appela manteau à la reître, de leur ceinture, etc.

(5) On appelait patenôtres les chapelets dont quelques-uns étaient de matière rare. Ceux qui sont inventoriés ici étaient de cassidoine ou calcedoine, sorte d'agate d'un aspect laiteux mêlé de tons jaunes, montés sur chaînette d'or, de vrais bijoux.

(6) On se servait surtout du cristal de roche, mais dès la fin du xve siècle, le cristal coulé est connu et largement employé.

(7) On appelait touret de front une bande de velours qui couvrait le front jusqu'aux sourcils et qui, au xvie siècle, s'enrichit de pièces d'orfèvrerie.

Digitized by Google

Une cotte de toille d'argent frizée, garnie de doubles manches.

Une robbe de velours cramoisy de haulte couleur enrichie de passement large tout d'argent et bourdage de mesmes.

Une cotte toille d'or frizé avec les manchons.

Une robbe de velours viollet cramoysi enrichy de passement large d'or, bort de mesmes.

Une cotte d'Italie d'or et d'argent et les manchons faussés pièces pour corps a l'espagniol ; le coulet de mesmes.

Une robbe de satin cramoisy enrichie de passement large d'or et d'argent, le bor de mesme.

Une cotte de toille d'or, figurée de blanc.

Une robbe de velours noir, bordée d'or.

Une robbe satin cramoisy, les manchons chamarrés le long de petits passements d'argent (1).

Nous arrêtons là cette citation. L'inventaire continue encore pendant deux pages, dénombrant six ou sept robes, sept manteaux dont plusieurs pour aller à cheval, l'un d'eux de satin noir fourré et bordé d'hermine, neuf couvertes de vertugale, cinq ou six juppes (2).

L'inventaire termine ainsi « et ladicte damoiselle bien garnie de toutz autres habillementz de toute sorte d'yver et esté ».

Dès le milieu du mois de janvier qui suivit la célébration du mariage, les jeunes époux durent se séparer. Nicole de Livron resta à Bourbonne avec sa mère, et François de Montpezat, appelé par de nombreux procès, dut partir pour Bordeaux, où nous le trouvons le 26 janvier 1565. Ils eurent la ressource de s'écrire. Plusieurs lettres de Nicole de Livron nous sont parvenues. Elles sont tracées d'une grosse écriture posée, ferme, bien ordonnée, mais rendues difficiles à lire

(1) On appelait cotte une robe de dessous tendue sur la vertugale et qui ne devait faire aucun pli. La vertugale consistait en un jupon de gros canevas empesé que les dames riches faisaient recouvrir de taffetas, de façon à donner au vêtement à partir de la ceinture la forme d'un entonnoir renversé. Les manchons, à cette époque, désignaient des manches qui n'allaient que jusqu'au coude. Sous Henri III on inventa le manchon de velours ou de satin double de fourrure pour mettre les mains a l'abri du froid. V. Quicherat : *Histoire du costume en France*. Paris. Hachette. 1876.

(2) Pour se rendre compte de la valeur actuelle de tous ces objets, que l'on sache qu'en 1870 on évaluait au cours de l'année la valeur de l'écu sol sous Charles IX à 8 francs. Quelle est la valeur des 8 francs de 1870 à l'heure présente.

Digitized by Google

par une orthographe invraisemblable. Nous en citerons quelques passages en corrigeant un peu la graphie, pour les rendre compréhensibles.

Le 20 janvier, elle envoie un simple billet qu'elle termine par la formule « vostre très humble et obéissante femme et commère ».

Le 9 mars, c'est une longue lettre adressée à « Monsieur Monsieur de Laugnac à Bordeaus » :

Monsieur mon bon compère, à défot de recevoir tant de bien de vous voir, le plus grand plésir et contentement que je sorais recevoir sait de savoir de voz novelles.

..... Elle (sa mère) a hu fort bonne compagnie ce careme prenant qui sont M. et Madame d'Aigremont et leur filz, M. et Madamoiselle de Vitré, M. et Madame de Mariny et M. de Vallefin mon cousin, et ma cousine sa femme... Icy tous mes fères se sont réjouis tant à courir la bague que à danser de force et à faire force masque, qui ne sont pas aussi chier que ceux que vous pouvez avoir vu à la Cour, mais aussy ne comptent ils pas du tout. Si Monsieur mon bon compère fusse été ici j'en eusse bien fait davantage, pour vous montrer que je ne suis pas si anrumée que le laquais vous a dit, il est vray que je le suis été, mais c'est une maladie générale saite année, mais à présent je me porte aussy bien que soit possible Dieu mersy, par quoy je vous supply très humblement ne vous en mettre plus en peine, car je prends toute la peine qui sera possible pour conserver ma santé pour l'amour de Monsieur mon bon compère. Quant aux salades il ne fot point craindre quelles moffance car liver a été si grand en ce pays quelles sont été toutes perdues et le fruit aussy et quante il y en aurait ma part serait bien petite car mes frères me serve de controleurs en cela parce quils ont su que vous plait me faire saite honneur davoir soin de ma santé. Ils sont dans ce lieu depuis le vintième du mois de janvier en un si bon équipage quil les a fallu équiper tant d'habillements que de chevaux, comme le premier jour quils furent envoyés à la Cour, tant leur gouverneur les a bien traité. Je ne vous sorais dire l'envie quils ont de vous voir et sont bien fort aise de voir Madame nostre mère et moy si contentes de ce que Dieu a permis que nous fussions ensemble. Mon frère de Bourbonne a accepté loffre quil vous a plu lui faire par laitre que mavez escripte par mon laquais, de vostre cheval d'Espagne, lequel il trouve fort beau et bien adroit et vous assure quil en est bien amoureux. Il se réjouit de vous voir de bref, car on dit en ce pays

Digitized by Google

que Monsieur de Guise s'en vat en Espagne et quil passera à la Cour. D'aucun font bruit que le Roy et la Reine d'Espaigne se trouveront à Baïonne et quils s'en viennent en Flandre, mais les huguenots ne le veullent croire. Si ainsi était, vous verriez toutes ses manificences qui se feront à la vue de ces deux Roys. Monsieur de Guise s'en vat fort bien accompagné. Je crois que vous avez bien su la transe (?) que l'on a fait à Monsieur le cardinal de Lorene et à luy à Paris qui a été cause quils se sont retirés à Joinville de ou ils ne sont point party sinon quils ont été faire leur careme prenant à Nancy. Madame nostre mère na point été a Joinville comme je vous avais escript car ainsi quelle pensait partir mes frères vinrent en si bon équipage quil ny avait ordre de les mener en si bonne compagnie. Je pense quelle ira bientôt et à Metz aussi pour parachever le mariage de Monsieur Daserat, où nous verrons fort bonne compagnie et verrons la cour de Lorene car nous passerons par Nancy, où nous demeurerons deux jours. Monsieur le commandeur de Trotedant (Trestondan) qui se tient ça, passa lautre jour par ici qui se réjouissait de vous y fêter, mais a ce que je puis voir par vos lettres il est bien loin de son compte et moi aussi dont il me déplait trop plus que ne saurais escripre. Quant aux chaînes et dorures que me mandez, je vous supplie très humblement ne vous en donner point de peine, car je vous assure que c'est le moindre de mes soucis, mon désir n'est que de vous voir bientôt....

Le 19 mars 1565.... Mes frères s'en vont à la Cour où ils espèrent qu'ils auront le bonheur de vous voir de quoy ils se réjouissent bien fort. Je m'assure qu'en serez bien aise aussi car vous verriez deux enfants de fort bonne nature et de bonne amitié. Il me fache beaucoup de les voir sitot partir de séans car ce m'était grand contentement d'être tous ensemble comme une chause que je ne peux pas revoir de longtemps. Il me facherait encore davantage si ce n'était que c'est pour leur grandeur. Car sils voient les Espagne avec Monsieur de Guise comme il leur a dit et qu'il l'a écrit a Madame nostre mère ce sera un beau voyage pour eux... Je crainds fort que la venue de la Reine d'Espagne ne vous retarde encore car je m'assure que serez bien aise d'être à la Cour pour son arrivée (1)....

François de Montpezat quitta Bordeaux pour aller assister à Agen à l'arrivée du roi Charles IX, le 25 mars 1565. Puis il

(1) Château de Lafox. Lettres originales de Nicole de Livron. Il est dommage de ne pouvoir citer ces lettres dans leur entier, elles fourmillent de détails fort curieux.

Digitized by Google

s'occupa de réparer le château du Fréchou pour recevoir bientôt sa femme et y habiter avec elle (1).

Le receveur de Fégimont écrit dans son livre de comptes au 13 juin de cette même année : « Monseigneur partyt pour s'en aller à Borbonne pour aller chercher Madame ». Revinrent-ils ensemble ? Je ne sais ; mais je crois plutôt que Nicole de Livron resta encore en Lorraine. En janvier 1566, elle était à Bourbonne, d'où elle écrivait à son mari à Bordeaux :

7 janvier. Monsieur mon bon compère, encore qu'il n'y a que huit jours que je vous ai escrip bien amplement si ne veuge pour cela faillir de vous mander encore de mes nouvelles... Il me serait impossible vous pouvoir dire le contantement que ce ma été d'entendre de voz nouvelles par le charretier lequel je pensais qu'il fut perdu puisqu'il demeurait tant, mais qui en ait été loccasion est qu'il fut détroussé auprès de Cosne sur Loire de son argent et fut contraint laisser sa charrette et ses chevaux audit Cosne et sen venyr quaire de largent à Troys pour ramener sa dite carette, sil eut mené quelque bonne harde elle était perdu car ils mirent de dagne dans la pipe pour voir ce qu'il y avait mais ils trouvèrent que c'était pas grande marchandise. Ils étaient neuf chevaux bien en bon équipage. Je loue Dieu de ce que j'ai vu par la lettre quil vous a plu m'escripre que navez point hu de ses mauvaises rencontres. Je le supply vous en vouloir toujours préserver. On ne parle d'autre chose en ce pays que de voleurs et encore plus a trente ou quarante lieues. Ainsi Madame de Sypaire (?) a été volée en sa maison de bien de quarante chevaux tous masqués on luy a oté toutes ses bagues, vaiselle d'argent et de l'argent bon nombre. Madame de Chatenillent (?) la été s'en allant à Paris étant en troy maison tant que lon luy a oté douze mille livres et toutes ses bagues et vaiselle d'argent. Aussi Madame de Bonait qui l'a été en sa maison de Nancy et luy a tout oté sept mille livres et une infinité d'autres.....

J'ai vu par vos lettres que désirez savoir le temps que nous il pourrait être, qui ne peut pas être plus tot que pour le moys de juillet, auprès du temps que je fais mon compte d'accouchée. J'espère bien Monsieur mon bon compère que me ferez bien tant d'honneur de revenir en ce pays dans ce temps pour le moins...

Courtenille n'est allé à la cour comme je vous l'avais mandé par ci-devant. Il était hier ici qui me dit que que sil allait à ladite

(1) Château de Lafox. Comptes du receveur de Frégimont.

Digitized by Google

cour qu'il s'assurait bien que Monsieur le Cardinal de Lorene et Messieurs ses frères seraient bien aise de vous voir et vous feront fort bonne chière.

Avril 1566..... Quant à moy je vous en parle pas car vous jugerez ce quil en est lorsque je recevrai cet honneur de vous revoir Vous dirai je bien que j'ai renvoyé mes medesins si ne me survient malladye autre icy et là, car Dieu mercy, je ne me portay jamais mieux que je fais et de cela je vous assure. Il est vray que je suis si grosse que tous ceux qui me voys dise que je ferai un gros Gazequon ou deux petits et n'ai point de besoin que vous donniez aucune peine de mon traitement car Madame me fait bien cet honneur...

On dit que le Roy fera ses Pâques à Cluny qui n'est qu'a trois journées d'ici, je ne sais pas de là où il ira. Mes frères seront cette semaine ici, mon frère de Bourbonne a fort grande envie d'aller faire le voyage de Hongrie avec Monsieur de Guise, que lon dit que le Roy luy a donné permission de faire pour aller au secour de lampereur contre le Turc, et diton qu'il y va bien d'enfants gentilhommes dégalité avec luy, ils doivent partir à la fin du moys qui vient. Je pense que mondit frère de Bourbonne ira car Madame a grande envie quil voyage.....

L'enfant que l'on attendait pour le mois de juillet et qui naquit à Bourbonne, fut François de Montpezat-Laugnac qui devint plus tard favori du roi Henri III et capitaine de la fameuse garde des Quarante-cinq. Dans la suite, il y eut deux autres enfants Honorat et Bonne Françoise.

Je ne veux pas écrire ici la biographie de François de Montpezat et de sa femme Nicole de Livron, je me contenterai de dire, que le 12 février 1576 ils firent tous les deux leur testament. Ils veulent être ensevelis dans l'église du Fréchou, et font des dons importants aux églises de leurs terres. Nicole donne 300 livres pour marier de pauvres filles orphelines. A sa femme de chambre, originaire de Bourbonne, elle lègue 200 livres, deux robes, deux cottes, et, si elle veut servir sa fille, elle sera entretenue dans la maison ; si elle veut rentrer en Lorraine, son héritier y pourvoira. Cet héritier fut l'aîné François. A Honorat, elle lègue 15.000 livres, à sa fille Bonne 10.000 livres et toutes ses bagues et joyaux.

Nicole de Livron mourut au mois de mai 1576. Son mari lui survécut cinq ans et mourut en 1581.

Digitized by Google

Leur fils aîné, dont il est question dans les lettres citées plus haut, avait alors 15 ans, et, était page de M. de Fumel-Montaigut. Le 28 mai de cette année 1581, Messire Erard de Livron, chevalier, seigneur de Bourbonne, lui envoie Jean de Chermoles, écuyer, homme d'armes de la Compagnie de M. le duc de Mercœur, et maître d'hôtel du seigneur de Bourbonne et Nicolas Legros, notaire, pour lui apporter la somme de 10.000 livres qu'il devait des droits de sa sœur Nicole. Comme François n'était pas majeur, on lui nomma à cette occasion deux curateurs, Messire François de Durfort, seigneur de Bajamont, sénéchal d'Agenais, et maître Ferran, procureur en la Cour d'Agen (1).

Dès l'année suivante 1582, François de Montpezat-Laugnac, deuxième du nom, accompagné de noble Jean de Bonnefond, seigneur de Norpach, son écuyer, son conseiller et son ami, qui ne le quittera plus jusqu'à son dernier jour, partit pour Paris. Alors commence pour lui cette étrange carrière, brillante, agitée et sinistre qui en fit un favori d'Henri III et le capitaine de sa garde personnelle « *Les Quarante-cinq* », et qui vint se briser au combat de Brignemont, près Mauvezin (Gers), en mars 1590.

Son frère Honorat et sa sœur Bonne-Françoise étaient encore bien jeunes. Il en prit soin, les fit venir à Paris et subvint à leur entretien. Nous trouvons, en effet, dans les mémoires d'Eustache Boulanger, marchand à l'enseigne de la Rose, plusieurs achats pour Honorat, connu alors sous le nom de M. de Frégimont, et, pour sa sœur, notamment en juillet 1586 « deux aulnes Damas grys coulombin pour fere une robbe à Madamoyselle sa sœur, une pere de mouchoirs, etc. » (2).

Quand l'heure de la débâcle eut sonné, que devint Bonne Françoise ? Rester à Paris au milieu des troubles de l'époque et sans défenseur, rentrer en Gascogne où sévissait cruellement la guerre civile, il n'y fallait pas songer. Sa tante Gabrielle de Bassompierre, épouse de Messire Erard de Livron

(1) Château de Lafox.

(2) Château de Lafox. Mémoires d'Eustache Boulanger pour les années 1585-1586.

Digitized by Google

lui offrit un asile à Bourbonne. Elle accepta. Elle avait alors 17 ou 18 ans.

Ces Livron, mari et femme, étaient très dévoués à leurs neveux et ils le prouvèrent en plusieurs circonstances. Cela valut, au reste, à Erard de Livron de faire connaissance avec la Bastille. L'Estoile raconte, en effet, à la date du 1er mars 1589 : « et fut en ce tems découverte la trahison de Longnac, qui, feignant d'être en la malegrace du Roy, avoit envoyé à Paris Bourbonne son oncle avec le frère du capitaine Le Gast, pour essayer de tromper les Parisiens, en tirant d'eux deux cent mille écus, et une ville forte pour leur retraite, sous promesse de leur rendre tous les prisonniers que le Roy tenait. Mais les Parisiens ayant découvert la fourbe les serrèrent tous deux en la Bastille, d'où ils furent retirés quelque tems après en échange avec La Chapelle-Marteau » (1).

François de Montpezat s'était retiré sur ses terres, en mai 1589 à Laugnac, en juin au Fréchou. Mais comme l'inaction lui pesait, il partit en guerre contre les troupes de la Ligue. C'est ainsi qu'il assista au siège du Passage. Avant de s'engager dans la lutte et peut-être à cause de sombres pressentiments, il fit son testament au Fréchou le 16 juin 1589. A travers les formules habituelles, on sent que ce jeune homme de 23 ans déçu dans ses ambitions, peut-être poursuivi par le remords, comprend toute la vanité des honneurs et des plaisirs humains et toute l'amertume et le poids d'un passé trop chargé. « A recommandé, dit-il, son âme à Dieu notre créateur, le priant de tout son cœur que par les mérites infinis de la très douloureuse mort et passion de Nostre Sauveur Redempteur Jesus-Christ son très cher fils unique qu'il veuille pardonner toutes ses offenses et péchés à son âme, lorsqu'elle sortira de son corps avec les saints du Paradis, impétrant à cette fin les mérites de la glorieuse Vierge Marie et tous apostres et tous les saints et saintes du Paradis et particulièrement S. François son patron, que lorsqu'il plaira à Dieu separer

(1) *Journal de Henri III et de Henri IV* par Pierre de l'Estoile, dans la *Collection compl. des mémoires relatifs à l'hist. de France* de Petitot et Monmerque. Paris, Foucault, 1825, 8 XLV, 1re série, p. 394.

Digitized by Google

son âme de son corps, veut que son corps soict ensevely au couvent des Cordeliers d'Agen au tombeau de ses ancestres, veut qu'on fasse le moins de cérémonies qu'on pourra, veut qu'il soit employé après son décès six cens livres pour faire prier Dieu pour son âme et trente pauvres à chescun desquels il sera bailhé une robe de deuil et cinq sols ».

« Son bien aimé frere Honorat » est institué héritier universel, à son défaut il substitue « sa chère sœur Bonne Françoise de Montpezat et sy son dict frère a des enfans luy donne et lègue la somme de 1.500 livres lorsqu'elle se mariera ».

Ce jeune homme, que l'on a représenté comme un homme de proie, sans entrailles, sans pitié, sans humanité, fut très bon et généreux pour ses serviteurs. L'on sent vibrer son cœur dans ce passage où il exprime sa reconnaissance : « Je lègue et donne particulièrement à M. de Norpech la somme de mil escus payable en dix années et je le supplie de tout mon cœur d'aymer et assister mon frère et ma sœur comme il a faict à moy et l'institue aussi executeur de ce mien testament et le supplie d'accepter cette charge pour moy qu'il a tant aymé, je conjure Monsieur mon frère de l'aymer et le croire et se fier à lui comme il sçait bien qu'on fait ses devanciers pour n'avoir eu le loisir qu'il a pris la peine de faire scachant la fidélité et l'affection qu'il a porté en tout ce qui me concerne » (1).

Erard de Livron oncle de François de Montpezat était exécuteur testamentaire avec le sieur de Norpech. La succession était lourde de dettes, et, elle suscita à la famille des procès nombreux dont quelques-uns duraient encore au XVIIIe siècle.

A la mort de son frère Bonne Françoise était à Bourbonne sous la direction de sa tante, Gabrielle de Bassompierre. Elle y résida jusqu'en 1593, et le reste du temps jusqu'à son mariage elle le passa à la cour des Mesdames les princesses de Lorraine, à Nancy (2).

---

(1) Château de Lafox : Testament de François de Montpezat Laugnac.

(2) Château de Lafox : Transaction de 1598 entre Honorat de Montpezat et Herard de Livron.

Digitized by Google

Sa tante prit note de ce qu'elle avait dépensé pour elle, et, quand il fallut régler les comptes de famille, elle produisit un « Mémoire de ce que Madame de Bourbonne a fourny pour Mademoyselle de Montpezat sa nièpce, depuis l'an 1589 jusqu'en l'année 1593 ».

Relevons quelques articles :

A La Cloche, marchand de Nancy, pour ses parties de l'année quatre-vingt et huict 93 livres.

Au sire Darbens aussy marchand à Nancy, pour marchandise qu'il lui a fourni 57 livres.

A Claude, tailleur des filles de Mesdames, pour façon d'habillemen en ladite année, 36 livres.

A Claude Vidanet, marchand à Bourbonne, 58 livres.

Pour la façon d'une coupe d'argent 3 l. 6. 8 d.

Pour donner à leur femme de chambre quand elle se maria, 6 l. 12 s.

Pour une cotoire de cristal taillé quelle a faict aporter d'Italie 42 livres.

Ce compte reconnu exact par Bonne Françoise s'élève à 1.692 livres 17 sols.

Le mariage de Bonne de Montpezat avec Messire Antoine de Stainville, seigneur de Couvonges, se célébra en janvier 1598. Ils avaient une lointaine parenté. La mère de Stainville était une du Châtelet comme la grand-mère de Bonne Françoise. Ils avaient dû se connaître à la Cour de Lorraine.

La famille de Stainville, très ancienne, occupait une belle situation. Antoine était fils de Charles, seigneur de Couvonges, Morley, Sommerecourt, et joua un rôle important à Bar-le-Duc, au début du XVIIe siècle.

La plaque de cheminée dont nous avons parlé en commençant rappelle cette alliance.

Bonne de Montpezat apportait à son mari une jolie dot. Elle avait hérité de sa mère les bagues et joyaux, on en dressa l'inventaire où nous retrouvons quelques-uns des bijoux donnés à Nicole de Livron lors de son mariage. En plus, sa mère lui avait légué 10.000 livres, son père 12.000, son frère 1.500. Avec tous les autres droits qu'elle pouvait avoir, elle apportait 40.000 livres.

Digitized by Google

Le paiement de cette somme exigea plusieurs transactions et compromis. Erard de Livron, en rachetant la terre de Larivière, qu'il avait cédée en 1578 à son beau-frère, François de Montpezat, paya 30.000 livres à Bonne. Il restait encore 10.000 livres à liquider.

Honorat prétendit cependant que sa sœur avait reçu amplement ce qui lui était dû. Stainville vint en Gascogne pour réclamer les droits de sa femme, et, parvint à lui faire signer une transaction, le 30 juillet 1602. Si dans trois ans à partir de 1603 il n'avait pas payé les 10.000 livres, il engageait à son beau-frère la seigneurie de Thouars.

Trois ans passèrent, rien ne fut acquitté. Les revenus de Thouars servirent à payer les intérêts pendant de longues années. Honorat pendant ce temps s'était marié avec Catherine Des Cars et avait eu quatre enfants, Jacques qui fut tué en duel, Charles, Bonne Françoise, Marguerite. En 1615, étant à Paris, il se prit de querelle avec le baron de Rabat et fut tué par lui en duel à Palaiseau.

Son héritier Charles, sa femme Catherine Des Cars accablés par les dettes, ne songeaient pas à s'acquitter envers les Stainville.

En 1618, ceux-ci eurent des revers, et Antoine de Stainville ayant acheté un office de judicature aliéna une partie de sa fortune pour le payer. Ils se trouvèrent gênés et réclamèrent avec instance le paiement des 10.000 livres qui leur étaient dues.

Au mois de mars 1618, Bonne de Montpezat écrivit à son neveu Charles une lettre pressante, lui réclamant le paiement de ses droits. Elle lui dit entre autres choses : « Si vous prenez connaissance des affaires, vous jugerez bon que je n'ay pas esté partagée comme je le debvois. Je suis née de père et de mère qui ne debvoient pas un sol. au contraire qu'on leur debvoit tout plein. »

En même temps, elle écrit à sa belle-sœur une lettre plus longue et plus détaillée :

A Madame Madame de Lognaque ma sœur. Madame ma chère sœur. J'ai eu bien du contantement d'avoir receu de vos nouvelles

Digitized by Google

par un garçon qui retornoit à Metz qui m'a assuré de vostre bonne santé et de celle de mon nepveu. Ma joie fust esté parfaite si vous m'eussiez mandé que vous le mariez. Je suis très marrie que vous n'aiez trouvé en ceste fille ce qu'on vous avoict faict espérer. Je le souhaiterai plus proche d'ici pour le pouvoir servir en ce sujet et en tout autre. Vous aurez une entière puissance de me commander, c'est avec beaucoup de regret que je ne puis moi mesme vous en aller assurer. J'ai eu depuis un an deux si grandes maladies que Monsieur de Couvonge ne m'a voulu permettre d'entreprendre ce voyage, ayant si peu de forces à ceste heure que je croirois mourir en chemin n'esperant plus la faire longue (la vie). C'est ce qui m'a fait résouldre de voir une fin en nos affaires et que nos enfans n'ayent rien à demander à des personnes que je veux qu'ils honorent comme vous et mon nepveu et qu'ils aillent rendre leur devoir et non pour vous importuner. Je me promets donc ma chère seur que vous me ferez l'honneur d'y tenir la bonne main comme chause qui despend de vous. Du vivant de feu Monsieur mon frère, vous me mandiez que si la chause estoit en vostre disposition que j'en serais bientost satisfaite, et, du depuis vous ne m'avez jamais mandé comme vous desiriez de traicter, et quel l'ordre vous mettriez pour me payer, cela nous a faict reconnoistre que nostre affaire ne vous touchait pas trop fort au cœur, encore que je vous aye mandé l'extrême perte que nous avons faict à nostre maison, qui a esté si grande que cela nous a mis en arrière, avec les voiages que Monsieur de Couvonge a faict, et un estat qu'il a achepté dans le pays, que tout cela nous a fort incommodé, et avons eu néanmoins une grande patience à ne vous point importuner si soudain, après vostre grande perte et la mienne (1). Mais à ceste heure faut que je vous avoue librement y estre contrainte, et que je vous conjure si vous m'aymez d'aporter ce que vous pouvez à mettre fin à ceste affaire, le sieur de Lasseran que nous vous envoions expres vous dira plus particulièrement ce qui est de nostre intention qui est d'y voir une fin absolument voulant suivre et faire exécuter nos transactions. Je vous prie que ce soit par la voie de la douceur. J'aurais trop de regret si vous me contraigniez à plaider. Vous m'avez tant assuré de vostre bon naturel que je ne me puis imaginer que nous en venions là. Vous avez assez de connaissance avec quelle franchise Monsieur de Couvonge y est allé, il esperoit qu'en feriez de mesme, et que ne manqueriez jamais à vos paroles. Je scay bien que vous direz que feu Monsieur mon frère vous a laissé tout plein de deptes, mais aussi possédez-vous un grand bien.

(1) Allusion à la mort d'Honorat de Montpezat.

Digitized by Google

Vous savez ce que vous m'en avez dict. C'est bien la raison qu'à l'aage de quarante ans je jouisse de ma légitime (1).

Nous avons esté recherché d'un de vostre pays pour s'accomoder avec nous de ce qui est contenu en nostre contrat et ne nous voulait rien faire perdre ny du principal ny des intéres, estans une légitime qui est préférée avant toutes chauses, mais nous ny avons voulu entendre, aymant beaucoup mieux avoir à faire avec vous qu'avec personne du monde. Pardonnez-moi si je vous ay faict un si long discours sur ce suject, mais la nécessité de mes affaires et la crainte de mourir m'y contraint. Je remets le surplus de nos nouvelles au porteur de ceste a qui j'ay donné charge bien particulièrement de me mander des vostres et de vostre santé de celle de mon nepveu et de mes niepces, que je prie bien fort sil vient à la cour de nous venir voir. Puisque les duels sont si fort deffendus en France vous n'aurez plus ceste apréhension. Je lui souhaite autant de bonheur qu'a mes enfans que je nouris pour vous rendre et à luy très humbres services. Ayez donc créance, s'il vous plaict, que nous ne manquerons d'affection à vous honorer et aymer encore que je vous supplie de ne trouver mauvais si je ne puis plus attendre pour nostre affaire. Je vous en mande les raisons ce n'est pas que je ne veuille avoir part en vos bonnes graces, aussy n'est-ce pas un sujet de m'en éloigner ; de demander le nostre, après avoir eu si longtemps de patience. Je l'ai faict pour vous tesmoigner que je suis plus que nulle autre Madame vostre très humble sœur et servante.

De Montpezat.

A Couvonge, le de mars 1618.

La lettre est cachetée aux armes de Montpezat (2).

Il y eut deux ans d'indécision. Ce ne fut qu'en 1620 et le 20 août que, dans la ville d'Agen, Isaac de Lasseran, écuyer, gendarme de la compagnie où M. de Couvonges était lieutenant, passe un acte avec Charles de Montpezat-Laugnac par lequel celui-ci abandonne à son oncle pour quatre ans l'usufruit de toute la terre de Laugnac pour fin de paiement des droits de Bonne Françoise de Montpezat.

Claude Breton, juge de Laugnac, prit en ferme les fruits de la seigneurie pour ces quatre années et s'engagea à payer annuellement la somme de 2.800 livres, à la fête de la S. Jean-

(1) Bonne de Montpezat était vers 1575 ; elle avait donc, en 1618, 43 ans.
(2) Château de Lafox.

Digitized by Google

Baptiste. Nous avons trouvé, en effet, les quittances données de 1622 à 1624 par le sieur de Couvonges et son épouse. Quelque temps après, c'était la quittance définitive qui déchargeait Charles de Montpezat de toute dette envers sa tante.

Bonne Françoise, de santé chancelante depuis de nombreuses années, ne tarda pas à mourir. Etait-elle morte lorsqu'en 1628 son fils Antoine de Stainville, grâce à l'influence de son père, obtint « une pension de 3.000 francs de rente racheptable de quarante mils frans pour luy, ses hoirs et ayant cause, à prendre sur la gruyerie de Morley, par préférence ? » (1).

Devenu veuf, Messire Antoine de Stainville, qui se qualifiait alors de seigneur de Couvonges, Morley, conseiller d'Etat de Son Altesse, premier gentilhomme de sa chambre, grand-maître des eaux et forêts de Barrois, bailly et gouverneur des ville et château de Bar-le-Duc, se remaria à 55 ans, le 9 avril 1630, avec Eve de Pullenoy, veuve elle-même du marquis d'Haraucourt (2).

Dans le journal de Gabriel Le Marlorat, on lit cette note : « La quittance du sieur de Pulnoy des six mil francs, dattée du 12e du présent mois de janvier 1630, porte qui ont esté employés au payement de la compagnie du sieur de Couvonge fils » (3). La dot de la deuxième femme de Stainville aurait-elle servi à établir le fils de la première ?

J.-R. Marboutin.

---

(1) Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 3e série, T. I (1892). *Journal de Gabriel Marlorat*, p. 195.

(2) *Bulletin Mens. de la Soc. d'Archéol. de Lorraine*, 1922, p. 18. Dans un ouvrage rare et précieux intitulé « *Combat à la barrière* » de H. Humbert, publié à Nancy en 1627, on trouve une gravure de Jacques Callot avec cette inscription : « Entrée de M. de Couvronge et de M. de Chalabre ».

(3) *Loc. cit.*

Digitized by Google

GEOFFROY DE VIVANT

A mon cher et excellent petit-neveu
Pierre de Vivant.

R. DE BOYSSON.

I. — Les premières années.

Geoffroy de Vivant, fils aîné de Charles, seigneur de Mel, et de Louise de Cazenac, naquit le 18 novembre 1543, au château de Castelnau, dont son père était gouverneur pour le compte de Charles de Caumont (1).

Le château de Mel, qu'on appelait aussi Vivant, était situé sur les rives du Céou, à une lieue de son embouchure ; il n'en reste aucune trace ; ses dépendances s'étendaient sur les paroisses de Castelnau, de Saint-Cybranet et de Saint-Julien (2), où l'on voit encore les intéressants vestiges d'un beau domaine, relevant, comme autrefois, de la terre de Mel.

Geoffroy fut baptisé dans la religion protestante, introduite en Agenais et Périgord par les Seigneurs de Caumont, « qui, en 1530, embrassèrent la réforme prêchée par un ne- « veu de Mélanchton » (3) ; ils étaient quatre frères, fils de Charles de Caumont, possédant de nombreuses et riches chatellenies, Castelnau, Les Milandes, Bétou, Berbiguières, dans le Périgord, Caumont, Goudourville, Gavaudun, Folhet, Tonneins-dessus, Castelmoron, Monpouillan en Agenais.

Brantôme leur accordait une très faible estime : « Messieurs « de Caumont, quatre frères, estant de la Religion et à cou- « vert, sans porter aultrement les armes... D'aultres les appe-

---

(1) Fils de François et de Claude de Cardaillac.
(2) Communes du canton de Domme (Dordogne).
(3) R.-L. Alis : *Histoire de Caumont*, p. 77.

Digitized by Google

« loient poltronesques ; on les regardait de mauvais œil, plus-
« tôt que les meneurs de mains » (1).

Cependant, leur grande influence territoriale entraîna dans l'hérésie plusieurs gentilshommes de leur voisinage, tels que Geoffroy de Baynac, François de la Goutte, Annet de Commarque, Charles de Vivant, Pierre de Blanchier, Jean de Bessou, qui épousa, en 1551, Catherine de Vivant, sœur de Geoffroy.

L'aîné des quatre frères, François, habitait le château des Milandes, construit par son aïeul ; le second, Geoffroy, prieur de Brive, abbé d'Uzerche, du Vigeois et de Clairac, résidait à l'abbaye de Clairac, où tous les moines avaient embrassé l'hérésie ; le troisième, qui s'appelait François, comme l'aîné, épousa, en 1554, Philippe de Beaupoil, et fixa sa résidence au château de La Force, en Périgord ; le quatrième, Jean, marié avec une sœur du baron de Biron, vivait à Monpouillan.

Geoffroy de Vivant, en contact permanent avec ces Seigneurs de Caumont, qu'on jugeait *poltronesques*, arriva jusqu'à sa 24e année sans prendre une part active aux guerres de religion, tandis que les gentilshommes du Périgord, aussitôt qu'ils pouvaient porter leurs armes, s'engageaient dans les armées Catholiques ou chez les Huguenots.

Cependant, en 1562, Monluc, lieutenant-général aux armées, fut chargé par le Roi d'arrêter les progrès du Calvinisme en Guyenne ; il s'empara du château de Caumont et le mit sous la garde d'une forte garnison.

Le Seigneur de Castelnau, qui ne voulait pas aller reprendre son manoir par la force de son épée, se rendit à Blois, où résidait la Reine-mère, Catherine de Médecis, et lui présenta ses doléances ; le lendemain, le duc de Guise partit de Blois pour Orléans, « et l'on s'estonna que M. de Caumont l'alla
« conduire un bien loing ; et en prenant congé de lui, l'as-
« sura qu'il lui estoit serviteur..... et en s'en retournant à
« Blois, un quart de lieue après avoir laissé M. de Guyse,

(1) Brantôme : *Les grands capitaines de France*, t. IV, p. 26.

Digitized by Google

« il rencontra le capitaine Hautefort (1), avec forces autres « capitaines, ses compaignons, qui suivoient M. de Guyse. « Ledit Hautefort, soudain, mit la main à l'épée....., en sor- « tit si grande querelle que Hautefort tua Caumont » (2).

Edme d'Hautefort justifia sa conduite par de nombreux témoignages ; mais cette mort violente de François de Caumont produisit une fâcheuse impression sur l'esprit de la Reine-mère, qui donna l'ordre à Monluc de rendre immédiatement Caumont à l'héritier du Seigneur de Castelnau. François n'avait pas d'enfants ; sa succession revenait à son frère, Geoffroy, l'abbé de Clairac, qui s'installa dans le château des Milandes, sans renoncer à sa part dans les biens de l'abbaye, dont les moines, tous calvinistes, avaient fait entre eux le partage. Il maintint Charles de Vivant dans sa fonction de gouverneur de Castelnau.

Peu de jours après, le 3 mai 1563, Geoffroy de Vivant, qui n'avait pas encore atteint sa 20e année, épousa l'une de ses plus proches voisines, appartenant à une famille catholique, Jeanne de Cladech, dame de Péchaud, qui lui donnera dix enfants ; il remplaça bientôt après son père comme gouverneur de Castelnau (3).

Tout le pays environnant Castelnau, vers le sud, le nord, l'ouest et le sud-ouest, Daglan, Baynac, Cazenac, Berbiguières, Grives, Doyssac, Orliac, Prats, avait, par l'influence des Caumont, embrassé l'hérésie ; mais à l'est, la ville fortifiée de Domme était peuplée de catholiques, énergiquement soutenus dans leur foi par un puissant seigneur du voisinage, le châtelain de Giverzac, Jean de Cugnac (4), marié avec Antoinette d'Hautefort, sœur du meurtrier de François de Caumont. Jean de Cugnac était aussi Seigneur de Saint-Pompon et de Sermet ; il avait abandonné sa résidence habituelle de Saint-Pompon pour vivre à Giverzac, où le site, dominant la

(1) Edme d'Hautefort, sénéchal du Limousin, fils de Jean et de Catherine de Chabanes, était un fidèle ami du duc de Guise et de Monluc.

(2) Brantôme : *Les grands capitaines de France*, t. IV.

(3) Charles de V. fit son testament le 1er octobre 1563 et dut mourir bientôt après ; nous ne connaissons pas la date de son décès.

(4) Fils de Jacques et de Jeanne de Lestrade.

Digitized by Google

Dordogne, était plus agréable aux yeux et beaucoup plus fertile ; mais il avait maintenu l'usage d'ensevelir les morts de sa famille dans la chapelle de Saint-Pompon.

Au cours d'une cérémonie funèbre, célébrée dans cette église, au commencement de 1567, « Geoffroy de Vivant fut « employé avec bon nombre d'autre noblesse, par le Sei- « gneur de Caumont contre le Seigneur de Giverzac, pour « favoriser quelqu'acte de justice dans Saint-Pompon ; il y « eut un rude combat, où ledit Seigneur de Vivant se mesla « diverses fois et y tua de sa main un gentilhomme nommé « le Seigneur du Touron (1), qui le blessa aussi au visage « d'un coup d'épée, qui parut le reste de sa vie » (2).

Il est vraisemblable que les assaillants voulaient atteindre le Seigneur de Giverzac, beau-frère d'Hautefort, et non le Seigneur de Touron, parent par alliance de Vivant. Ce premier fait d'armes accompli par un gentilhomme calviniste, encore inconnu des Huguenots, appela sur lui l'attention des chefs de l'armée protestante ; l'un d'entre eux, le plus brillant du Périgord, Armand de Clermont de Piles (3), qui venait de lever à ses frais un beau régiment pour le mener au Prince de Condé, en Lorraine, offrit à Geoffroy de Vivant de le prendre auprès de lui comme enseigne-colonnelle.

Le complot de la Michelade, qui devait faire couler des flots de sang dans toute la France, allait donner bientôt le signal de la deuxième guerre de religion ; Clermont de Piles et Vivant partirent ensemble, au mois de septembre 1567 ; ils se firent tous les deux remarquer par leur courage et leur audace à la bataille de Saint-Denis, ainsi qu'aux sièges de Sens et de Chartres ; mais la grande guerre, avec les longues périodes de repos, ne convenait pas à nos deux gentilshommes périgourdins ; ils préféraient la guerre de partisans, plus conforme à leur activité dévorante ; ils revinrent dans leur province, que les passions religieuses avaient transformée, pour de longues années, en un vaste champ de bataille.

---

(1) A. de Cladech, Sgr du Touron.
(2) *Les faits d'armes de G. de Vivant*, p. 2.
(3) Fils de Bertrand et de Françoise de Durfort-Boissière.

Digitized by Google

II. — Geoffroy de Vivant, gouverneur de Castelnau

Geoffroy de Vivant revint en Périgord à la fin de l'année 1568 ; il avait 25 ans ; « il estoit blond, bien formé, de belle « taille, courtois et craignant Dieu » (1). Il n'avait pas encore abordé la cour et les princes ; tout son dévouement restait acquis au Suzerain ; mais il avait vu dans l'armée du Nord de nombreux gentilshommes, contemporains de Geoffroy de Caumont, qui bravaient les dangers et les fatigues de la guerre ; le fidèle vassal s'éloignera de Castelnau beaucoup plus souvent qu'avant 1567, et cependant il aura dorénavant l'obligation de témoigner son attachement féodal à sa noble suzeraine, Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal de Saint-André, qui vient d'épouser en secondes noces l'abbé de Clairac. « J'ay cogneu, dit Brantôme, une dame qui avoit « épousé un maréchal de France, beau et vaillant, et en se- « condes noces, elle alla en prendre un tout au contraire de « celuy-la » (2). Marguerite de Lustrac était une des plus riches héritières de France ; son immense fortune s'ajoutait à la grande puissance territoriale du Seigneur de Caumont ; elle s'installa dans le château des Milandes, laissant au Gouverneur la libre jouissance de Castelnau.

Geoffroy de Vivant avait souvent admiré, dans l'armée du Nord, la bravoure de son premier capitaine, Clermont de Piles, la sûreté de son coup d'œil, sa sollicitude permanente pour les soldats et son inépuisable largesse ; il ne séparait pas ces qualités chevaleresques du fanatisme religieux de ce farouche Huguenot, et nous le verrons parfois imiter, malgré ses instincts généreux et tolérants, les procédés cruels du Seigneur de Piles ; nous ne pourrons pas le suivre dans ses chevauchées quotidiennes ; ce serait un travail monotone et trop long ; nous nous bornerons à raconter ses principaux faits d'armes, presque tous accomplis dans le Périgord, l'Agenais, le Limousin ou le Quercy.

---

(1) *Faits d'armes de G. de Vivant*, p. 74.
(2) Brantôme : *Les dames galantes* (4e discours).

Digitized by Google

Sa première attaque fut menée contre le Sénéchal du Périgord, Jacques André, qu'il surprit aux Tuilières, près de Sarlat, et qu'il mit en complète déroute ; se dirigeant ensuite vers Belvès (1), appartenant à l'archevêque de Bordeaux, il s'en empara le 29 septembre 1569 et s'installa dans la tour de l'auditeur général, Philipparie, qui fut retenu prisonnier ; il livra toutes les maisons de la ville à la rapacité des Huguenots, qui furent autorisés à piller et brûler le Couvent des frères prêcheurs. Le comte des Cars, gouverneur du Périgord, vint en toute hâte au secours des habitants de Belvès, et Vivant prit la fuite, emmenant ses prisonniers qu'il laissa dans le château de Baynac. Il se dirigea vers le Haut-Quercy, chez le vicomte de Gourdon, au château de Céneviéres ; ils arrêtèrent ensemble un plan d'invasion et commencèrent par s'emparer de la ville de Gourdon ; ils prirent ensuite Capdenac, Figeac, Cajarc, Cardaillac ; mais leurs conquêtes furent interrompues par la paix de Saint-Germain, « qui dura « environ deux ans ; les estrangiers furent congédiés et les « armées se retirèrent, tant d'un party que d'aultre » (2).

Geoffroy de Vivant n'alla pas à Paris pour le mariage d'Henri de Navarre, qu'il n'avait pas encore eu l'occasion de rencontrer ; il n'eut par conséquent rien à souffrir du massacre de la Saint-Barthélemy ; mais Geoffroy de Caumont s'y trouvait avec son frère, François de Caumont-La Force et ses deux fils, Armand et Jacques. François et son fils aîné furent massacrés ; Geoffroy, tremblant de frayeur, revint en Périgord avec son neveu, Jacques, et s'empressa d'écrire au Roi pour le supplier de protéger sa personne et ses biens.

La paix fut rompue par la révolte de La Rochelle et la noblesse fut appelée dans l'armée royale, pour ramener cette ville à l'obéissance. Geoffroy de Vivant reprit aussitôt les armes et revint dans le Haut-Quercy ; Caussade (3) s'était révolté, comme La Rochelle, et Vivant avait encouragé sa rébellion, pour entraver la marche et la concentration des

(1) Chef-lieu de canton de la Dordogne.
(2) *Chronique du chanoine Tarde*, p. 252.
(3) Canton du Tarn-et-Garonne.

Digitized by Google

compagnies qui se formaient en exécution des ordres du Roi ; « luy, pour les en divertir et les occuper dans le pays, dresse « une entreprise sur la ville de Souliac, laquelle il prend par « escalade et la garda jusqu'à la paix ; ensuite print deux pe- « tites places, les Alix et La Tronquière (1). d'où il fit la « guerre quelque temps, et n'y eut compagnie qui se dres- « sait à dix-huit ou vingt lieues à la ronde, pour aller à La « Rochelle ou Caussade, que le Seigneur de Vivant ne mist « en pièces, tesmoins le Seigneur de La Tourette (2), qui « estant à ces fins logé au bourg de Viminières (3), en Quercy, « avec trois cents hommes de pied, Vivant, par une caval- « cade de quinze lieues, les alla charger et les défit, tua envi- « ron cent-vingt hommes et print tout le reste, tant les chefs, « qu'enseignes et tambours ; le Seigneur de la Tourette fut « blessé d'une arquebusade » (4).

Il prit encore Miers et Bringues ; mais il fit, le 17 octobre 1572, contre la ville de Domme, une tentative qui n'eut aucun succès.

La paix de La Rochelle, signée le 6 juillet 1573, n'eut qu'une très courte durée ; Bergerac et Sainte-Foy appelèrent Vivant et Langoyran (5), au mois de janvier 1574, pour qu'ils assurent la bonne réparation de leurs remparts ; ils furent divertis de cette fonction par la *Conspiration du mardi gras*, à laquelle ils prirent tous les deux une grande part.

Vivant s'était chargé d'attaquer Sarlat ; il arriva sous les murs de la ville, pendant la nuit du 23 au 24 février 1574, accompagné par Jean de Massip, Seigneur de Bournazel, et suivi par trente Huguenots ; il escalada la tour des Potiers et ses trente soldats envahirent les rues, absorbées par les réjouisances du mardi-gras, en criant : *Vive Vivant !!* Plusieurs combats acharnés furent livrés, où Jean de Massip fut tué ; l'évêque était dans sa maison d'Issigeac, où nous le

(1) Canton du Lot

(2) Bertrand de Vassal La Tourette, fils d'Antoine et de Jeanne de Pélegrue.

(3) Près de Caussade.

(4) *Les faits d'armes de G. de V.*, p. 9.

(5) Guy de Montferrand, Sgr de Langoyran.

Digitized by Google

trouverons bientôt ; le palais épiscopal fut envahi ; les deux frères de l'évêque (1), Pons de Salignac-Fénelon, archidiacre de la Cathédrale, et Pierre, chantre de la même église, furent poignardés par ordre de Vivant. Les Huguenots, encouragés par leur rapide succès, s'installèrent dans les plus confortables maisons, après avoir expulsé les habitants.

Le même jour, Langoyran, maître de Bergerac, envoya Jean Alba, Seigneur de Panissaut, s'emparer de l'Evêque de Sarlat, qui résidait en sa maison épiscopale d'Issigeac ; le prélat, bien défendu par les habitants de la ville, put échapper à cette tentative ; en même temps, quelques audacieux soldats furent envoyés au château de Bannes, propriété de Jean de Losse, lieutenant-général de la Haute-Guyenne, avec mission de prendre ce lieutenant-général mort ou vif ; les premières arquebusades mirent les meurtriers en fuite. Mais Jean de Losse apprit le lendemain que Sarlat était au pouvoir de Geoffroy de Vivant ; il partit aussitôt pour Domme, afin de mettre cette place forte à l'abri d'un coup de main ; il assembla plusieurs compagnies avec deux canons et trois couleuvrines et se dirigea vers Bergerac qu'il voulait enlever à Langoyran. Vivant avait lui-même recruté quelques bons fantassins en Quercy ; il les mena bravement au secours de Bergerac. Jean de Losse, craignant d'être pris entre deux feux, leva rapidement le siège et conduisit sa petite armée vers Tonneins, assiégé depuis plusieurs jours par Jean Nogaret de La Valette, lieutenant-général de la Basse-Guyenne ; il prit une grande part au succès de l'armée royale et les deux lieutenants-généraux allèrent ensemble vers Clairac.

Geoffroy de Vivant ne pouvait pas laisser les catholiques menacer ainsi l'abbaye de son suzerain ; abandonnant pour quelques jours Bergerac et Sarlat, il alla dans le Haut-Quercy réunir ses forces à celles du vicomte de Gourdon et tous deux se dirigèrent vers Clairac. Informés de leur projet, La Valette et Losse marchèrent à la rencontre des Huguenots et les surprirent en face de Fumel, sur la rive gauche du

(1) François de Salignac, fils d'Elie et de Catherine de Ségur.

Digitized by Google

Lot ; les Calvinistes furent mis en complète déroute et Vivant ne put se sauver qu'en traversant le Lot à la nage ; rassemblant alors ses cavaliers avec la brillante activité qu'il mettait dans tous ses mouvements, il courut à Sarlat, d'où lui venaient quelques sinistres nouvelles.

Quand il arriva devant la ville (13 mai 1574), il trouva les portes closes et les gardiens refusèrent de le laisser entrer, « persuadés, ont-il dit, par les raisons d'un livret que le Sei- « gneur de La Boëtie, l'un de leurs concitoyens, avait faict « en ce temps là, intitulé *La Servitude volontaire* (1), et après, « cette canaille se laissa surprendre aux habitants catholi- « ques, qui les chassèrent ignominieusement de la place. De- « puis, ils périrent misérablement comme traîtres et Vivant « en attrapa plusieurs qu'il passa par les armes » (2).

Les *Faits d'armes* racontent ainsi la délivrance de Sarlat ; mais ce récit n'est pas complet ; nous trouvons heureusement d'autres détails intéressants dans la Chronique du chanoine Tarde : Aussitôt que Vivant eût quitté Sarlat pour aller à Bergerac secourir Langoyran, les Sarladais prièrent la noblesse catholique de venir à leur aide ; plusieurs gentilshommes, tels que Jean de Baynac-Tayac, Raymond de Saint-Clair, Jean de Roux, Raymond et Jean de Gimel, « arrivèrent « le 12 du mois de may ; ils gaignèrent le dessus des murailles « avec des eschelles, se saisirent des tours appelées de la « Paix, de la Marguerite et de la Rue ; s'estant retranchés en « ces trois tours, ils firent un trou à la tour de la Margue- « rite, pour sortir hors de la ville et rentrer commodément. « Ils advertyrent promptement les chasteaux et places cir- « convoisins, d'où leur vint un prompt secours. Les religion- « naires sont aussi aydés par ceulx de leur party... mais pour « tout cela, les catholiques ne perdent pas courage ; ainsi « voyant l'occasion de rentrer dans leurs biens, contraigni- « rent les calvinistes de s'en aller à la faveur de la nuit suy- « vente, après avoir mis le feu à plusieurs maysons » (3).

(1) *La Servitude volontaire* ne pouvait circuler qu'en manuscrit, car la première édition fut imprimée en 1576.
(2) *Les Faits d'armes*, p. 13.
(3) *La Chronique de J. Tarde*, p. 257-8.

Digitized by Google

Geoffroy de Vivant était encore devant les murailles, au soir du 13 mai, cherchant à reprendre possession de la ville, lorsque survint Jean de Losse, accompagné par Jean de Vesins, sénéchal du Quercy ; Vivant dut prendre la fuite, poursuivi l'épée dans les reins jusqu'à Souliac ; il vit tomber près de lui quinze Huguenots et continua sa marche jusqu'à Beaulieu ; la vieille abbaye bénédictine assouvit son besoin de vengeance ; mais il n'y resta pas longtemps ; le vicomte de Gourdon l'appelait en Quercy ; ils essayèrent ensemble d'enlever Saint-Céré aux catholiques ; deux violents combats furent livrés, sans résultat sérieux, au bois de Rougier et près de Thégra. Vivant revint bientôt après en Périgord, où la situation des Milandes et de Castelnau venait d'être transformée par un drame.

Geoffroy de Caumont ne donnait plus aux Calvinistes, depuis la Saint-Barthélemy, le concours actif qu'on attendait de lui ; un des chefs huguenots les plus intrépides du Quercy, le vicomte de Reyniés, irrité de son attitude, s'entendit avec Annet de Commarque (1), Seigneur de Pechgaudou, qui promit de lui livrer, pour mille écus d'or, les châteaux de Caumont, Castelmoron, Folhet et Tonneins-dessus. Afin de réaliser plus facilement son entreprise, « Commarque alla, pen-
« dant le mois d'avril 1574, à Castelnau, et s'ingéra de ser-
« vir les viandes à la table du Seigneur de Caumont. Pour
« ce faire, il osta la serviette du Seigneur de Bessou, qui
« faisoit l'état de maistre d'hôtel, et se mit à sa place ; il
« présenta au dîner des champignons que le Seigneur de
« Caumont aimoit beaucoup..... Geoffroy se trouva mal et le
« bruict courut qu'il estoit empoisonné. Cela fut vérifié par
« les médecins qui ouvrirent le corps aussitôt après la mort,
« survenue trois jours après » (2).

Le Seigneur de Castelnau laissait sa femme enceinte d'une fille, qui naquit au mois de juillet, et qui fut appelée Anne. Destinée à recueillir, du côté de sa mère l'immense fortune des Lustrac et du maréchal de Saint-André, Anne possédait,

(1) Fils de Jean et de Françoise de Saint-Aulaire.
(2) B. N. Archives de La Force, T. XV, p. 91-2, cité par Alis.

Digitized by Google

en venant au monde, les nombreux châteaux, les forêts et les riches domaines du Seigneur de Caumont. Son oncle, Jean des Cars de Lavauguyon (1), fut nommé tuteur, mais il était catholique et Mme de Caumont voulait que sa fille fut élevée dans la religion protestante. Pour ce motif et pour d'autres considérations, Geoffroy de Vivant fut chargé de veiller sur Anne de Caumont et sur ses biens ; cette précaution n'empêcha pas Commarque de réaliser le marché qu'il avait conclu avec le vicomte de Reyniés ; mais Vivant intervint aussitôt ; le 21 juin 1574, à 4 heures du matin, il alla prendre Montpazier, interdit tout pillage à ses soldats et mit dans la ville un pasteur appelé La Rivière. Peu de jours après, il s'empara de Montflanquin, malgré l'énergique résistance des habitants, et laissa partir tous ceux qui ne voulurent pas accepter la domination calviniste, sans exiger d'eux aucune rançon, faisant observer à tous qu'il préférait l'honneur aux ducats. Continuant sa promenade victorieuse, il prit possession de Castelmoron, Tonneins-dessus, Folhet et chassa Commarque du château de Caumont. Mme de Caumont récompensa son zèle en lui confiant le gouvernement de la ville et du château de Caumont.

Revenant sur ses pas, il prit la ville de Tonneins que Monluc venait d'abandonner en toute hâte, avec toutes ses provisions ; Vivant lui fit demander où il désirait qu'on les lui rendit : « Per cap, répondit-il, si you avés prés, que nou ley « tournery pas ad el », et Vivant les fit rapporter à Mme de Monluc.

Le vicomte de Turenne venait d'être nommé lieutenant-général des réformés en Guyenne ; Vivant et Langoyran allèrent aussitôt le saluer à Montauban et lui demander pleins pouvoirs pour divers coups de main qu'ils désiraient entreprendre. Monluc voulut profiter de leur absence pour s'emparer du château de Madaillan que les Calvinistes avaient pris à l'amiral de Villars (2), et dont ils avaient fait une de leurs principales forteresses ; il commença l'attaque le 7 janvier

(1) Fils de François et d'Ysabeau de Bourbon-Carency.
(2) *Les Faits d'armes*, p. 22.

Digitized by Google

1575, avec trois mille hommes et trois canons, que commandaient Bajamont, Esparbès de Lussan et Jean de Vesins. Dès que Vivant et Langoyran en furent informés, ils rassemblèrent leurs compagnies et les conduisirent au secours des Huguenots de Madaillan ; Monluc se hâta d'abandonner le siège et partit le 1er février ; Vivant et Langoyran menèrent aussitôt leurs troupes à Montravel, assiégé depuis plusieurs semaines par André de Bourdeille, sénéchal du Périgord ; « ils « le harcelèrent tant, par diverses courses, qu'ils le contrai- « gnirent à partir » (1).

Les deux redoutables capitaines allèrent ensuite à Bergerac, perfectionner leurs compagnies et, le 5 août 1575, ils accomplirent le plus remarquable de leurs faits d'armes ; ils se dirigèrent sur Périgueux avec une petite armée composée d'hommes choisis avec le plus grand soin ; ils s'avancèrent pendant la nuit jusqu'en face de la porte du Pont et mirent deux cents hommes en embuscade dans l'hôtel du Chapeau-Vert. Lorsqu'au lever du soleil, les portes de la ville furent ouvertes, douze soldats, déguisés en paysans, et portant des denrées diverses, franchirent le pont, arrivèrent à la porte, tuèrent les gardiens et prirent leur place. Langoyran, forçant en toute hâte le pont, arriva jusqu'à Saint-Front ; mais les habitants le repoussèrent jusqu'à la porte par laquelle il était entré. Vivant parut alors avec sa troupe embusquée dans l'auberge du Chapeau-Vert ; les défenseurs surpris revinrent en fuyant dans la ville, poursuivis par Geoffroy de Vivant, qui s'empara de la porte Taillefer, de sa citadelle, de ses tours et des courtines.

Le peuple s'était assemblé sur la place Saint-Front ; Vivant le pressa si vivement qu'il se rendit bientôt à discrétion.

Les *Faits d'armes*, qui nous donnent ce récit pittoresque, n'ajoutent pas que la ville fut abandonnée pendant trois jours à la rapacité des Huguenots ; les églises, les monastères et les beaux édifices publics ou privés furent saccagés ; les objets

(1) *Les Faits d'armes*, p. 22.

Digitized by Google

précieux, conservés dans l'église de Saint-Front, furent enlevés et partagés comme butin.

« Langoyran s'étant déterminé à garder la ville sous sa « dépendance, en devint gouverneur » (1), malgré les protestations de Vivant, qui croyait avoir droit à ce commandement.

III. — Geoffroy de Vivant, lieutenant du Roi de Navarre, pour le Comté de Périgord et la Vicomté de Limoges

Pendant que Geoffroy de Vivant organisait son expédition sur Périgueux, Henri de Béarn, qui vivait avec la famille royale depuis le 24 août 1572, pratiquant ouvertement la religion catholique, préparait en silence son évasion ; il s'enfuit le 3 février 1575, laissant au Louvre sa femme et sa sœur. Il avait résolu d'aller vivre en paix dans son royaume de Navarre ; mais lorsqu'il traversa Saumur, il reçut une délégation des églises réformées de France, qui le supplia de prendre le commandement des armées protestantes ; il finit par y consentir et revint au Calvinisme.

« En passant dans la Guyenne, il vit Messieurs de Lan- « goyran et Vivant, qui estoient demeurés en dispute sur le « gouvernement de la ville de Périgueux » (2) ; il décida que tous les deux iraient avec de belles troupes rejoindre le duc d'Alençon, et Bernard d'Arros fut nommé gouverneur à la place de Langoyran. Geoffroy de Vivant voyait le Béarnais pour la première fois ; il fut séduit par sa belle humeur, sa noble courtoisie, son jugement aussi droit que rapide, et le prince fut assurément séduit aussi par la bravoure, la franchise et le bon sens du Seigneur de Mel. Jusqu'ici Vivant n'a témoigné son dévouement qu'à son suzerain, le Seigneur de Caumont ; dorénavant son cœur et sa vie seront au roi de Navarre, qui montrait à 22 ans toutes les qualités d'un grand Roi.

Geoffroy de Vivant et Langoyran, obéissant aux ordres du Béarnais, partirent pour le Bourbonnais et trouvèrent autour

(1) P. Dupuy : *Etat de l'Eglise du Périgord*, éd. 1842, t. 2, p. XXVII.
(2) *Faits d'armes*, p. 24.

Digitized by Google

des princes les plus intrépides chefs huguenots des diverses provinces de France (1) ; mais Vivant ne tarda pas à revenir en Périgord. Son premier fait d'armes fut accompli devant Uzerche, enlevée par les Calvinistes, le 29 septembre 1576, et que les Ligueurs voulaient reprendre ; il les mit en fuite, s'empara de Donzenac (2), au mois de juin 1576, et se jeta sur Brive, qui fut pris et saccagé comme Périgueux. Les consuls portèrent leurs doléances devant le Grand Conseil d'Henri III, qui condamna Vivant à mort ; le condamné n'était pas facile à saisir. Henri de Béarn récompensa son dévouement en lui donnant la charge de Gouverneur du Comté de Périgord et de la Vicomté de Limoges, retirée à Edme d'Hautefort parce qu'il avait participé « aux désordres « et faits lamentables du 24 août 1572 ».

Le vigilant gouverneur informa le roi de Navarre que la ville close de Villefranche, en Périgord « s'estant déclarée « contre le Béarnais, à la sollicitation du Seigneur de Ve- « sins, ceulx de la ville avaient chassé ceulx de la R. P. R. « et pillé leurs maisons, rançonnant les femmes et les en- « fants » (3).

Henri de Navarre envoya quatre mille fantassins et quatre cents cavaliers, avec deux canons, sous les ordres de Lanoue, pour remettre Villefranche sous l'autorité des protestants, et la ville subit le triste sort de Périgueux et de Brive. Le Béarnais, voulant donner à Vivant un nouveau témoignage de sa confiance, le nomma sont lieutenant-général pour le Comté de Périgord et la Vicomté de Limoges, avec autorité sur le gouverneur, le sénéchal et le juge. Mais Vivant demandait toujours le gouvernement de Périgueux, auquel il se croyait appelé par droit de conquête. Arros, nommé en 1576, avait été remplacé bientôt après par Lavardin, officier catholique de la maison du Roi de Navarre, et Pierre de Chouppes remplaça Lavardin au mois de janvier 1578. Les quatre premiers gouverneurs furent impuissants à calmer la vive irritation de

(1) Dareste : *Histoire de France*, t. IV, p. 325.
(2) Canton de la Corrèze.
(3) *Les Faits d'armes*, p. 25.

Digitized by Google

la malheureuse cité ; le Béarnais consentit enfin à la mettre sous l'autorité de Vivant, en mai 1578 ; mais le 3 juin, vingt-trois Ligueurs, commandés par Leymarie, pénétrèrent dans la ville, au milieu de la nuit, avec la complicité d'un gardien qui les avait trahis ; dès que les envahisseurs eurent fait quelques pas, ils furent enveloppés par une forte compagnie de Huguenots, et Vivant leur fit trancher la tête.

Cette excessive sévérité ne devait pas amener la soumission de Périgueux, plus que l'indulgence des premiers gouverneurs.

Le roi de Navarre préférait donner à Vivant des missions plus actives ; il lui écrivit le 26 septembre 1578 : « Je vous « prye de vous acheminer pour aller secourir Figeac, ame- « nant avec vous le plus grand nombre de gens que vous « pourrez... » (1).

Les coups de main convenaient beaucoup mieux à l'activité guerrière de Vivant que la garde et l'administration d'une ville ; Henri de Navarre n'en doutait pas, et malgré les protestations de son fidèle capitaine, il lui retira le gouvernement de Périgueux, en 1579, pour le donner à Jean de Gontaut, baron de Salignac, qui fut lui-même remplacé, quelques mois plus tard, par Antoine de Belsunce.

Le 12 mars 1580, le Béarnais chargea Vivant d'accomplir une mission aussi difficile que délicate, pour laquelle il fallait un chef habile et dévoué : les Archives du Comté de Périgord et de la Vicomté de Limoges étaient conservées au château de Montignac, propriété d'Henri de Béarn. Or le Roi de France avait mis dans cette forteresse une garnison commandée par Antoine de La Faye, et tout faisait craindre qu'Henri III voulût prendre les archives ; le Béarnais donna l'ordre à Vivant de les enlever, de les porter au château de Turenne et de rendre ensuite Montignac à M. de La Faye.

Vivant, suivi de trois cents gentilshommes et de cinq cents arquebusiers, prit facilement la ville, mais quand il voulut entrer dans le château, il trouva devant lui la meilleure no-

(1) *Archives de La Verrie-Vivant.*

Digitized by Google

blesse du Périgord et du Limousin, appelée par Antoine de La Faye ; un rude combat fut engagé, pendant lequel Vivant reçut un grave blessure ; il put cependant repousser ses adversaires et remplir à souhait sa mission ; mais Henri III fut très irrité de cet audacieux fait d'armes, exécuté dix jours après la signature du traité de paix de Nérac ; il donna l'ordre au maréchal de Biron d'aller immédiatement au château de Nérac exercer des représailles contre le Roi de Navarre, qui répondit à cette menace, en allant lui-même prendre la ville de Cahors.

Vivant n'était plus gouverneur de Périgueux, mais il était toujours lieutenant-général du Béarnais pour le Comté de Périgord et la Vicomté de Limoges ; il reçut à ce titre, le 28 juillet 1580, la lettre suivante, écrite par le roi de Navarre : « Le Seigneur de Caussade (1), qui m'est fort affec-
« tionné serviteur et ancien huguenot, m'a présenté une re-
« queste affin d'entretènement de six soldats, qui sont néces-
« saires pour la garde de sa maison ; et pour ce que je dé-
« sire le gratifier de cela et de plus grand'chose, je vous
« prie suivre mon vouloir et intention en cet endroit et vous
« y employer d'aultant plus volontiers pour l'amour de moy,
« qui prye le Créateur, etc. HENRY » (2).

Au mois de décembre suivant, Mme de La Rabuterie, châtelaine de Salegourde et protestante, se plaignit au Roi de Navarre que la garnison de Périgueux avait ravagé son domaine ; sa requête fut également envoyée par le Béarnais à Vivant, qui s'empressa de donner satisfaction à la châtelaine de Salegourde.

Sans cesse appelé sur tous les points de la province, par le service du Béarnais, Geoffroy de Vivant ne pouvait plus remplir sa fonction de gouverneur de Castelnau. Jean des Cars, Seigneur de La Vauguyon, profita d'une de ses expéditions pour aller, en juillet 1580, prendre sa pupille, Anne de Caumont, âgée de sept ans, afin de la marier avec son fils aîné,

(1) Jean de Cugnac, fils de Jean et de Philippe de Lamothe-Fénelon ; la seigneurie de Caussade est voisine de Périgueux.

(2) *Arch. de Laverrie-Vivant*, liasse 23, p. 47.

Digitized by Google

Claude, prince de Carency, âgé de quatorze ans ; il arriva sur les bords de la Dordogne avec quelques hommes d'armes, s'empara des Milandes et de Castelnau par surprise, se fit livrer la jeune orpheline et la conduisit à La Vauguyon. En même temps, « il s'estoit saisi de toutes les maisons de « ladite dame, par le moyen de ceulx qui y commandoient, « dont il s'estoit asseuré » (1).

Mme de Caumont appela Geoffroy de Vivant à son aide ; ils demandèrent l'assistance du maréchal de Biron, en lui promettant la main d'Anne pour son fils ; mais la guerre ouverte contre le roi de Navarre ne permit pas au maréchal d'intervenir ; il laissa cette charge à Vivant, qui « en moins de trois « mois remit en son obéyssance toutes les susdictes maisons, « quoique très fortes, qui sont Caumont, Tonneins-dessus, « Faulhet, Castelmoron, Goudourville, Gavaudun et les Mi- « landes, et ainsi ne restoit que Castelnau, Fronsac et Cou- « tras, ès mains du Seigneur de La Vauguyon » (2).

Jean des Cars poursuivit Geoffroy de Vivant en justice réglée, en raison de ces évictions, et obtint prise de corps contre lui ; l'affaire fut renvoyée devant la Chambre de l'édit de Guyenne. Henri de Navarre intervint en faveur de son serviteur dévoué et pria Lavauguyon de laisser les choses en l'état, promettant d'arranger la difficulté ; mais la guerre laissait peu de loisirs au Béarnais.

Si Vivant exposait généreusement sa vie pour le roi de Navarre, le roi de Navarre savait aussi manifester son sincère attachement envers Vivant. Jacques de La Tour d'Auvergne, Seigneur de Fleurac, avait attiré sur lui, pour des raisons que nous n'avons pas pu découvrir, toute la haine de Geoffroy de Vivant, et les deux adversaires ne cherchaient qu'à s'entreégorger. Dans une lettre du 22 mars 1580, le Béarnais dit à Vivant : « Je vous prye, votre honneur n'étant « pas intéressé, vous y comporter le plus doulcement qu'il « sera possible » (3) et le lendemain, 23, le Roi se donna la

(1) *Faits d'armes*, p. 32.
(2) *Faits d'armes*, p. 32.
(3) *Archives de Laverrie-Vivant.*

Digitized by Google

peine d'écrire à la noblesse du Périgord et de l'Agenais, pour demander instamment que les gentilshommes refusent leur assistance en cas de provocation, aux Seigneurs de Fleurac et de Mel ; il ajoutait que tous deux seraient appelés à se rendre bientôt près de lui.

Le 25 juillet 1580, Geoffroy de Vivant, répondant à cet appel, était à Nérac ; le maréchal de Biron venait d'être mis en disgrâce et son successeur, le maréchal de Matignon, n'avait pas encore pris possession de son commandement ; Antoine de Belsunce, qui gouvernait Périgueux depuis un an, n'était pas redouté des Catholiques ; le moment leur parut favorable pour tenter de délivrer la ville du joug des protestants. Jean Chillaud, Seigneur de Fieux, vaillant bourgeois, fut chargé de mener cette audacieuse entreprise et fut assez heureux pour l'accomplir sans effusion de sang.

Bientôt après, 26 novembre, un nouveau traité de paix fut signé au Fleix ; le roi de Navarre exigea que cette convention soit fidèlement observée ; la délivrance de Périgueux facilita l'exécution de cet ordre et Geoffroy de Vivant mit loyalement son épée dans le fourreau ; il employa ces années de repos à construire le château de Doyssac, sur des terres qu'il avait acquises en 1577. Madame de Caumont lui vendit la justice de Doyssac et de Grives, avec certaines rentes sur Campagnac, et son fils Jéhan prit, dès ce moment, le titre de Seigneur de Doyssac. Il détruisit de fond en comble l'église paroissiale, ainsi que le prieuré de Babiot, sis à une lieue, vers le sud, et le monastère des Bénédictines de Beaulieu, dont il reste quelques intéressants vestiges, à une lieue, vers l'Est.

IV. — Geoffroy de Vivant, maistre de camp

Au mois de juin 1583, une nouvelle bien imprévue jeta le trouble dans toute la France : le duc d'Anjou venait de mourir ! Il n'était pas marié et le Roi, son frère, qui n'avait jamais eu d'enfants, ne gardait aucune espérance à cet égard. L'inquiétant problème de l'hérédité royale fut aussitôt posé ; la loi traditionnelle de la monarchie donnait la couronne au

Digitized by Google

roi de Navarre ; mais une autre loi, aussi rigoureuse que la première, interdisait l'accès du trône aux hérétiques, et le roi de Navarre était Calviniste. Les plus violentes polémiques furent immédiatement ouvertes entre les Royaux, les Ligueurs et les Protestants qui voulaient prendre le gouvernement du royaume ; la guerre fut bientôt engagée, incohérente dans ses détails comme dans l'ensemble, car les trois partis luttaient parfois l'un contre l'autre, et parfois aussi les Ligueurs s'alliaient, soit avec les Royaux contre les Protestants, soit avec les Protestants contre les Royaux. En 1585, les Ligueurs, commandés par le duc de Mayenne, traversèrent le Périgord et l'Agenais, pour aller rejoindre devant Sainte-Bazeille les Royaux commandés par le Maréchal de Matignon ; le siège fut commencé le 5 avril 1586. Geoffroy de Vivant et son fils, fortement installés dans le château de Caumont, firent subir de lourdes pertes aux assiégeants ; mais la ville, après avoir résisté pendant vingt jours, se rendit au duc de Mayenne.

Geoffroy de Vivant et son fils apportèrent la même ardeur à défendre Castillon, où le vicomte de Turenne lutta pendant plus d'un mois et finit aussi par capituler. Vivant, irrité de ce double échec, alla s'enfermer dans la ville de Mussidan, bien résolu à ne pas laisser passer le duc de Mayenne, qui ramenait l'armée royale à Paris. Le siège venait de commencer, lorsqu'un revirement complet se produisit dans la conduite du duc et de Vivant ; le Chef de la Ligue et le féroce Huguenot, au lieu d'engager l'un contre l'autre la lutte sanglante dont l'ordre était donné, confondirent leur deux armées et marchèrent ensemble contre Jean des Cars ; nous avons vu qu'en 1580 Jean des Cars enleva Anne de Caumont et l'emmena dans son château de Lavauguyon. Aux premiers jours de 1586, Anne fut mariée avec Claude des Cars, prince de Carency (1), fils aîné de Jean, sous la réserve que le mariage ne serait pas consommé avant que la jeune mariée eût atteint

(1) Son père, fils d'Isabeau de Bourbon-Carency, avait hérité de cette principauté.

Digitized by Google

sa quatorzième année. Claude, âgé de dix-huit ans, faisait déjà bonne figure à la Cour; il y voyait parfois Charles de Biron, qui ne lui pardonnait pas d'avoir épousé la riche héritière sur laquelle il avait mis ses prétentions. Charles provoqua le prince en duel et le tua, le 6 mars 1586.

Jean des Cars s'empressa de marier la jeune veuve avec son second fils, Henri. L'union fut célébrée en août 1586. Anne avait douze ans et son second mari n'avait pas encore seize ans. La nouvelle du mariage arriva chez Geoffroy de Vivant, quand le duc de Mayenne commençait le siège de Mussidan. Vivant, dans sa colère, ouvrit immédiatement des négociations avec Mayenne, tendant à reprendre Anne de Caumont à son tuteur, pour la marier avec le duc d'Aiguillon (1), âgé de huit ans, fils unique du duc de Mayenne. Le roi de Navarre approuva cette convention et manifesta son contentement en livrant le château de Caumont au chef de l'armée royale.

Le duc et Vivant partirent ensemble de Mussidan a la fin du mois de septembre ; ils dressèrent leur camp en face des tours de Lavauguyon et firent leur sommation à Jean des Cars, qui livra la jeune princesse de Carency.

Le duc de Mayenne revint à Paris, après une longue et ruineuse expédition, sans pouvoir offrir au Roi d'autres succès réels que celui de Lavauguyon. Henri III, très irrité contre le chef de la Ligue, chargea le duc de Joyeuse d'aller le plus tôt possible en Guyenne, imposer aux Calvinistes le respect de l'autorité royale ; mais Joyeuse n'était pas un adversaire bien redoutable pour le Béarnais. Henri de Navarre ne l'attendit pas ; entouré de ses meilleurs officiers, Condé, Soissons, Turenne, La Trémouille, il alla sans crainte au devant des Royaux : la rencontre eut lieu le 20 octobre 1587, près de Coutras, dans le triangle que forment l'Isle et la Dronne avant de confondre leurs eaux. Geoffroy de Vivant

(1) Fils du duc de Mayenne et d'Henriette de Savoie, veuve du marquis de Montpezat.

Digitized by Google

remplissait les fonctions de Maître de camp de la cavalerie légère (1) ; son fils était auprès de lui.

Henri de Navarre remporta l'une de ses plus glorieuses victoires ; mais Geoffroy reçut pendant la bataille deux graves blessures ; l'une au bras droit, qui fut traversé par un fer de lance, et l'autre au bas-ventre ; malgré ces blessures, il continua le combat jusqu'à la fin, « donnant ses ordres et « chargeant rudement les ennemis ».

A la fin de la journée, il était prêt à rendre l'esprit, quand son fils le fit transporter dans un logis, où les chirurgiens allèrent le soigner. Le roi de Navarre voulut aussitôt le visiter, suivi du prince de Condé, du comte de Soissons, du vicomte de Turenne et de La Trémouille ; il lui fit force caresses et déclara qu'il devait le gain de la bataille au Seigneur de Vivant (2).

Vivant resta pendant deux jours dans ce même logis et fut ensuite transporté à Sainte-Foy, où le Seigneur Loyseau, chirurgien renommé de Bergerac, fit les opérations nécessaires. Le Seigneur de Doyssac alla mettre sous les yeux du Béarnais, qui était à Sainte-Foy, les fers extraits des blessures. Le Roy fit alors une seconde visite à son mestre de camp, accompagné par ses principaux prisonniers. Il renouvela ses caresses à Vivant et dit à son entourage : « Il en « devait crever ! là où Dieu est, le diable n'y peut rien ».

On transporta le blessé, le 5 novembre, dans le château de Gavaudun, propriété d'Anne de Caumont ; il y resta pendant un mois ; son fils le quittait souvent pour aller au Bosc faire sa cour à Catherine de La Duguie, fille unique et héritière d'Antoine de La Duguie et de Marguerite des Martres, mariée en secondes noces avec Bertrand de Saunhac.

Le mariage fut célébré le 6 décembre dans le château du Bosc et les jeunes époux allèrent aussitôt après à Doyssac avec Geoffroy de Vivant ; ils étaient impatiemment attendus.

Le vicomte de Turenne, après la bataille de Coutras, avait conduit son armée devant la ville de Sarlat, dont il voulait

(1) *Faits d'armes*, p. 42.
(2) *Faits d'armes*, p. 44.

Digitized by Google

depuis longuemps s'emparer ; il arriva le 25 novembre devant les murailles qu'il espérait enlever sans difficulté, car il amenait deux mille arquebusiers, cinq cents chevaux, quatre canons et deux couleuvrines ; mais les consuls avaient déjà convoqué toute la noblesse catholique du pays. Turenne tenta sans aucun succès plusieurs assauts et voyait augmenter chaque jour la force des assiégés ; il demanda des secours au Seigneur de Doyssac, qui arriva le 14 décembre avec douze cents arquebusiers et deux cents chevaux, que M. de Saint-Astier venait de lever pour les offrir au Roi de Navarre.

Le vicomte de Turenne avait déjà donné l'ordre de lever le siège. Geoffroy de Vivant fut vivement affligé de cet échec, parce qu'il avait espéré venger dans la prise de Sarlat sa cruelle mésaventure du 13 mai 1574 ; mais Domme excitait son envie, comme Sarlat excitait celle du vicomte ; il avait déjà mené trois tentatives malheureuses contre cette place forte et pendant qu'on soignait ses blessures, il préparait dans son esprit la quatrième attaque, qu'il voulait entreprendre dès qu'il aurait recouvré ses forces.

Domme était une bastide royale construite et fortifiée au commencement du XIVe siècle, d'après les meilleurs systèmes ; elle se dressait à 400 P. de hauteur au-dessus de la Dordogne, sur un vaste rocher triangulaire. Deux côtés étaient protégés par un mur d'enceinte de trois mètres d'épaisseur, garni de plusieurs tours, et par une citadelle appelée *château du Roi ;* le côté nord qui domine la rivière à pic, avait pour toute défense un bastion construit au nord-ouest.

Le 25 octobre 1588, Geoffroy de Vivant s'empara de la ville par surprise, avec cent hommes d'armes que commandaient La Ramière, Seigneur de Puycharnaud, et le capitaine Bordes, Seigneur de Masrobert ; ils escaladèrent les rochers du nord avec une audace invraisemblable.

A trois cents pieds environ, vers le couchant était le *château du Roi*, citadelle formée d'une large enceinte close de murs crénelés, avec de vastes sous-sols pouvant abriter la garnison, les vivres et les munitions ; vers le milieu s'élevait

Digitized by Google

la *Tour Brune*, où logeaient le gouverneur et ses gardes ; en 1588, le gouverneur était Jean de Solminihac, Seigneur de Roc-Marty.

Les gentilshommes ligueurs du pays sarladais vinrent immédiatement au secours de Domme ; les premiers arrivés, Bertrand de La Mothe-Fénelon (1), son neveu Jean de Salignac et Marc de Cugnac, Seigneur de Giverzac, entrèrent dans le château du Roi, pendant que le sénéchal d'Aubeterre convoquait la noblesse, sous les ordres du maréchal de Biron.

Vivant, maître de la ville, essaya vainement de prendre le château par escalade ; mais il s'empara des maisons sises à l'ouest, jusqu'au prieuré de Cénac, qu'il brûla. Jean de Salignac fut tué dans un de ces coups de main.

Le 5 novembre, au matin, les éclaireurs huguenots signalèrent une compagnie venant par le plateau de Born, qui domine la ville à l'est. « Vivant monte au devant d'eux, juge « à leur contenance qu'ils n'ont pas dessein de combattre, « fait avancer sa troupe, les charge, les met en fuite, les « poursuit jusqu'à Nabirat, où ils avaient laissé leurs gens « à pied, pour les soutenir et qu'ils font sortir à cet effect ; « Vivant fait jonchée d'une trentaine, qui furent tués à l'en- « trée du bourg, les autres fuyant jusqu'à Gourdon » (2).

Biron arriva le lendemain, 6 novembre, avec quatre cents chevaux, cinq mille arquebusiers et quatre canons. Ces forces étaient imposantes devant les cent Hugenots, dont pouvait disposer Vivant dans un pays fidèle à l'Eglise catholique ; mais au lieu d'attaquer par l'est, où les pentes de Born dominent la bastide à faible distance, Biron s'établit à l'ouest et ses boulets lancés sur Domme du plateau de Mombette, tombaient à mi-distance de la ville. « Il continua sa batterie « tout le jour du lendemain et fit redonner tout le soir, et « voyant n'augmenter que la perte, il lève le siège, recon- « duit ses couleuvrines à Biron et le Seigneur d'Aubeterre « se retire à Périgueux. Le capitaine Solminihac se voyant

(1) Septième fils d'Elie et de Catherine de Ségur.
(2) *Faits d'armes*, p. 54.

Digitized by Google

« abandonné capitule, sort vie et bagues sauves, est con-
« duist en toute sûreté avec les siens à Sarlat » (1).

Vivant détruisit l'église de Domme, ainsi que le couvent des Augustins, et les matériaux servirent à prolonger le mur d'enceinte vers le nord-est ; il fit transporter à Doyssac la cloche des Augustins, qui donna lieu plus tard à un intéressant procès. Il organisait ainsi sa conquête, comme un vrai tyran, lorsque, le 23 décembre de la même année, le duc de Guise fut assassiné, par l'ordre du roi de France, aux Etats de Blois ; ce coup d'Etat excita le zèle de la Ligue ; Périgueux et Nontron abandonnèrent le parti du Roi ; Vivant répondit à cette manifestation en s'emparant d'Issigeac et de Montpazier ; le Seigneur de Giverzac restait son principal adversaire, il lui prit le château de Sermet et celui de Saint-Pompon, où tous les bâtiments, sauf le donjon, furent brûlés ; la garnison, forte de trente-cinq ligueurs fut passée par les armes.

En ce même moment, le roi de France et le roi de Navarre avaient réuni leurs deux armées à Saint-Cloud, pour enlever Paris à la Ligue ; c'est là qu'Henri III fut assassiné le 2 août 1589.

Henri de Béarn, devenu roi de France, va continuer la guerre pour conquérir son royaume ; il appela près de lui ses amis de Guyenne et de Gascogne. Jehan de Vivant, Seigneur de Doyssac, était à ses côtés depuis la convocation des Etats de Blois, Henri IV écrivit à Geoffroy, le lendemain de la bataille d'Arques : « La Honte presse mes ennemis de
« chercher leur revanche et je m'asseure que vous et les aul-
« tres, qui sont mandés pour venir, auriez regret de ne vous
« trouver à cette occasion » (2).

Vivant partit aussitôt avec cent maîstres et deux cents carabins, pour aller reprendre dans l'armée royale les fonctions de mestre de camp de la cavalerie légère, qu'il avait si bien remplies à Coutras. Il laissait Domme sous la garde de trois vaillants capitaines, ses proches parents : François de Fumel

(1) *Faits d'armes*, p. 57.
(2) *Archives de La Verrie-Vivant.*

Digitized by Google

commandait la ville, Jean de Bessou le château du Roi et Jean de Blanchier la garnison ; Fumel et Blanchier étaient gendres de Geoffroy et Bessou son beau-frère.

Le 24 août 1590, trois audacieux ligueurs, Marc de Cugnac, Jean de Salis et Jean de Vassal La Tourette escaladèrent les murs de la citadelle avec quelques hommes choisis et restèrent les maîtres de la plateforme, tandis que Bessou s'enfermait dans la Tour Brune ; M. de Montpezat, sénéchal de la Ligue, vint aussitôt avec quelques gentilshommes porter secours aux Ligueurs, tandis que le sénéchal de Thémines et Jacques de Caumont La Force venaient secourir les trois défenseurs de Domme.

La situation de la ville était pleine de dangers. Geoffroy de Vivant supplia le Roi de vouloir bien l'envoyer en Périgord pour délivrer cette place forte, devant laquelle il avait si souvent exposé sa vie.

Henri IV lui donna le congé qu'il demandait et lui remit une lettre ordonnant au maréchal de Matignon de mener immédiatement ses forces disponibles à Domme, « pour re-
« prendre le château. Vivant l'alla donc trouver à Bordeaux,
« après avoir préparé et disposé toutes choses et mené des
« amis de deça ; il le presse et le tourmente de telle façon
« qu'il lui fait résoudre le voyage avec six canons et deux
« couleuvrines ; mais comme il différait son partement de
« jour en jour, il lui fit par importunité mettre son artillerie
« sur des vaisseaux et il en prit la conduite par une ma-
« rée » (1).

Le maréchal alla rejoindre à Bergerac Geoffroy de Vivant et l'artillerie ; le sénéchal d'Aubeterre et Jacques de Caumont La Force étaient déjà sous les murs de la ville avec leurs troupes ; mais lorsqu'ils arrivèrent à Domme, les plateformes, les embrasures et leurs approches n'étaient pas terminés ; Matignon alla prendre dans le Haut-Quercy quelques châteaux rebelles et dès qu'il fut de retour, le 21 juillet 1591, les canons furent mis en batterie contre la citadelle ; les boulets

(1) *Faits d'armes*, p. 68.

Digitized by Google

jetés à 300 m. de distance, eurent bientôt démoli l'enceinte. MM. de Cugnac, de Vassal et de Salis capitulèrent le 31 juillet ; ils obtinrent les honneurs de la guerre et furent accompagnés jusqu'à Sarlat par les sénéchaux d'Aubeterre et Thémines.

Les Ligueurs de la Guyenne avaient profité de l'absence d'Henri IV et du siège de Domme pour organiser une armée dans le Quercy, forte de deux mille hommes à pied, deux cents chevaux et deux couleuvrines, sous les ordres du marquis de Villars ; la Ligue voulait conduire ces forces au duc de Mayenne, en traversant la Dordogne à Souliac ; Villars avait déjà pris Puylaroque et Montfaucon, se dirigeant sur Rocamadour.

Le sénéchal de Thémines surprit ces intentions ; il appela les Royaux disponibles et les Calvinistes, en insistant auprès de Geoffroy de Vivant pour qu'il vienne sans retard à son aide. Vivant partit aussitôt et se rendit en toute hâte à La Bastide, sur le flanc gauche des ennemis ; mais il apprit, en arrivant, qu'une forte compagnie de Ligueurs occupait déjà le bourg ; remontant alors en selle, il se dirigea vers Carennac, où Thémines, Raymond de Rastignac, le vicomte de Gourdon, Henri de Noailles, Jacques de Caumont La Force avaient concentré leurs troupes.

Les Ligueurs, se dirigeant vers Souliac, étaient commandés par le marquis de Villars et son frère Montpezat, Pompadour, sénéchal du Limousin, Touchebœuf-Clermont, sénéchal du Quercy, Jacques de Durfort et Marc de Cugnac. Bertrand de Saunhac, second époux de Marguerite de Martres, remplissait les fonctions de mestre de camp, pour l'armée de la Ligue, et Geoffroy de Vivant, pour l'armée royale. Toute la noblesse de Guyenne, qui n'était pas près d'Henri IV ou de Mayenne, allait prendre part à cette furieuse bataille.

La rencontre des deux armées eut lieu à la Combe des Dames, entre Payrac et Rocamadour ; le combat se prolongea pendant les deux journées des 25 et 26 novembre. Les Ligueurs, mis en complète déroute, abandonnèrent leurs ba-

Digitized by Google

gages et leurs munitions ; Thémines et Vivant les poursuivirent jusqu'à Gourdon.

Au partage du butin, Vivant demanda le capitaine et les gardes du marquis de Villars ; il les mit en logement près de lui et le lendemain il les fit conduire à Gourdon, sans leur retirer leurs armes, et leur rendit la liberté.

Lorsqu'Henri IV envoya Geoffroy de Vivant en Périgord, pour reprendre Domme aux Ligueurs, il lui dit que cette place forte n'étant plus utile à la défense du royaume, il convenait de la vendre avec tous ses droits féodaux, en ne réservant que les droits de justice ; la vente fut faite en faveur de Pons de Thémines, pour le prix de 40.000 livres, qui fut donné au sénéchal du Périgord « et la ville de Domme fut « alors remise ès mains d'un gouverneur catholique », qui rétablit immédiatement ce culte chez les habitants.

La double mission confiée par Henri IV à Vivant était heureusement accomplie ; « Geoffroy voulait revenir près de son « Roi bien aimé, pour achever le reste de son service ; mais « M. le maréchal de Matignon, qui désirait le retenir près « de lui, l'ayant mandé avec bonnes flatteries, il l'alla trou- « ver, menant vingt maistres et autant de carabins. Le ma- « réchal attaqua le chasteau de Villandraut, très fort ou- « vrage du Pape Clément V, le battit de plusieurs canons et « assez longtemps, sans avancer beaucoup. Vivant alla jus- « que dans les tranchées, déloger des ennemis qui tenoient « encore des casemates. C'est là qu'il fut frappé d'une mous- « quetade par le devant de l'épaule, qui lui coupa la veine « jugulaire ; il mourut trois jours après, priant Dieu jus- « qu'au dernier soupir, le vendredi 21 août 1592, dans sa « 49e année. » (1).

Lorsque Geoffroy de Vivant eût pris Domme, en 1588, il fit écrire, en grosses lettres, sur les portes de la ville :

Plustôt le Pape quittera Rome,
Que Vivant ne quittera Domme.

---

(1) *Faits d'armes*, p. 73.

Digitized by Google

Et cependant, en 1591, sur un simple désir d'Henri IV, il n'hésita pas à vendre cette place forte, il la céda même à un officier catholique, qui fit aussitôt revenir les habitants à la foi traditionnelle.

La vie de Geoffroy de Vivant est pleine de ces contrastes ; il était naturellement brave, tolérant, généreux ; il fut toujours brave ; mais il devint sectaire sous l'influence de son suzerain, Geoffroy de Caumont, et cruel, à l'exemple de son premier capitaine, Armand de Clermont de Piles.

L'amitié d'Henri IV réveilla dans son cœur les nobles sentiments de sa jeunesse, et dès lors il fut tolérant comme son roi bien-aimé, indulgent et généreux comme lui.

R. DE BOYSSON.

Digitized by Google

Vieilles Chansons Populaires

DE LA

Région de Damazan

(SUITE)

CANSOUNS DÉ SÉGAIRES (1)

L'ésparbérot (2) (n° 1).

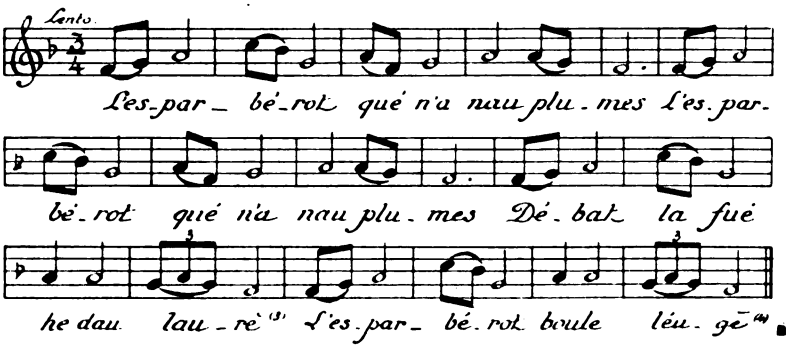

L'ésparbérot qué n'a hueit plumes

(E atau dinca une.)

La Paloume (5) n° 2

Aire : *L'ésparbérot* n° 1.

Jou eit bis lou pè (6) à la paloume ! (*bis*)
Dé sur la ribe dé la ma
Entendi la paloume canta

Jou eit bis lou bec à la paloume ! (*bis*)
Dé sur la ribe dé la ma
Entendi la paloume canta

---

(1) Ségaires : moissonneurs.
(2) Esparbérot : épervier.
(3) Laurè : laurier.
(4) Léugè : légèrement.
(5) Paloume : palombe.
(6) Pè : pied.

Digitized by Google

Jou eit bis l'ale (1) à la paloume ! (*bis*)
Dé sur la ribe dé la ma
Entendi la paloume canta

Jou eit bis lou cot (2) à la paloume ! (*bis*)
Dé sur la ribe dé la ma
Entendi la paloume canta (3)

Jou eit bis lous uélhs (4) à la paloume ! (*bis*)
Dé sur la ribe dé la ma
Entendi la paloume canta !

Lou sourélhot (5) n° 3

Aire : *L'ésparbérot* n°. 1.

Beit sourélhot à la coutchade (6) ! (*bis*)
Lou mestibé (7) n'és anujat (8)
Lou mestibè meit jou tabé (9)

Beit sourélhot à la coutchade ! (*bis*)
Lou Marcèl qué n'és anujat
Lou Marcèl meit jou tabé !

(Atau tant qué y a dé ségaires, cambien dé noum én cade couplet.)

---

(1) Ale : aile.
(2) Cot : cou.
(3) Canta : chanter, roucouler.
(4) Uélhs : œils.
(5) Sourélhot : soleil.
(6) Coutchade : vers le couchant.
(7) Mestibè : on désigne ainsi les jeunes moissonneurs.
(8) Anujat : ennuyé.
(9) Tabe : aussi.

Digitized by Google

La Béuse (1) n° 4

Aire : *L'ésparbérot* n° 1.

« Bère béuse, sès à toun aise, (*bis*)
Jamai né té maridis pas !
Jamai né té maridis pas !

— Aco's qu'eit tout moun bén én friche (*bis*)
Sabi pas qui lou laurera ! (2)
Sabi pas qui lou laurera !

— Té fau louga (3) un buè, béusote ! (*bis*)
— Aco's qué lou fadra paga ! (4)
Aco's qué lou fadra paga !

Né boli plus droumi soulète ! (*bis*)
Eit trop pôu (5) dé m'enruma !
Eit trop pôu dé m'enruma !

---

(1) Béuse : veuve.
(2) Laurera : labourera.
(3) Louga : louer.
(4) Paga : payer.
(5) Pôu : peur.

Digitized by Google

Cansoun dau Marinè (1) n° 5

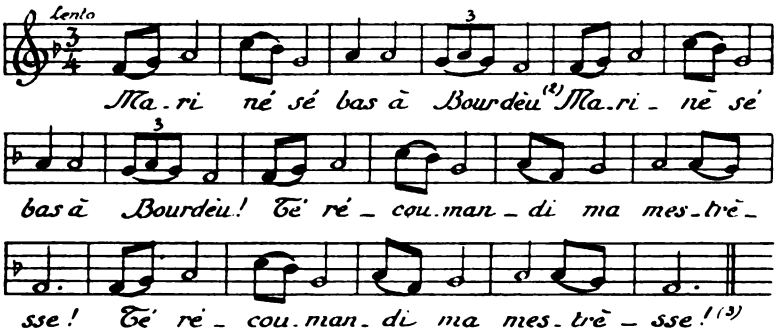

Aquet aire és lou dé « l'ésparbérot » cambiat dé bords parce qué las rimes féminines sont las darrères

La trouberas daban Bourdèu (*bis*)
Daban Bourdèu dessus la grabe (*bis*)

La meit poulide qu'és bélèu (*bis*)
Atiu qué labe la bugade (*bis*)

Sé la récounéchèbes pas (*bis*)
Apère-la « Bère Françoise ! » (*bis*)

Bère Françoise, boste amic (*bis*)
Boste amic sé bous récoumande ! (*bis*)

— Li dirats qué sé bèn pas lèu
Qué mé trobera maridade

Maridade damb' un souldat
Qué n'a serbit sept ans l'armade

Porte l'espaze (4) à soun coustat
La bayounéte ribantade (5).

---

(1) Marinè : marin.
(2) Bourdèu : Bordeaux.
(3) Mestresse : amante.
(4) Espaze : épée.
(5) Ribantade : entourée de rubans

Digitized by Google

Lou routiè Roubert n° 6

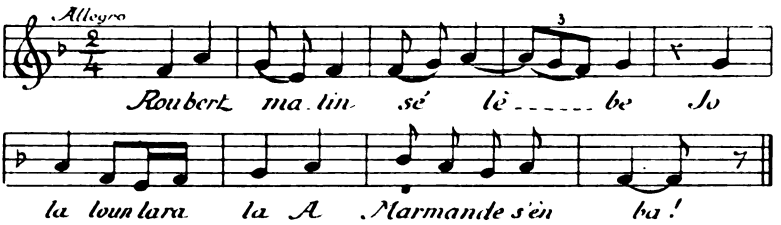

Quand estout (1) à Marmande
Jo la loun larala
Une danse ba trouba !

Une danse dé gouiates !
Jo la loun larala
Toutes à marida.

Sé digout la meit juéne (2)
Jo la loun larala
« Roubert, boulets dansa ? »

Roubert, pause soun mante (3)
Jo la loun larala
En danse sé ba bouta

Lou Reit (4) qu'ère én fréneste (5)
Jo la loun larala
Lou régarde dansa

— « Qui és aquét jentiuhome (6)
Jo la loun larala
Qué taplan (7) sat dansa ?

— Soui pas nat jentiuhome
Jo la loun larala
« Roubert » m'y heit nouma.

---

(1) Estout : il fût.
(2) Juéne : jeune.
(3) Mante : manteau.
(4) Reit : roi.
(5) Fréneste : fenêtre.
(6) Jentiuhome : gentilhomme.
(7) Taplan : cependant.

Digitized by Google

Perqué Roubert t'apères
Jo la loun larala
Té boli fa pentja (1).

Perqué m' pentja, jou, praube ?
Jo la loun larala
Né m'at mériti pas.

Roubert pilhet (2) trés gleizes (3)
Jo la loun larala
Autant n'a feit brûla.

Aqueste touréte n° 7

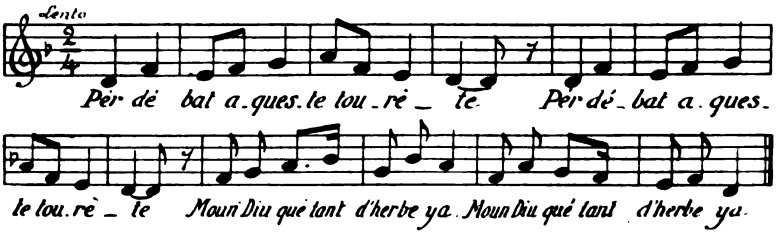

Y a pas pastou (4) ni pastouréte (*bis*)
Qué gausi y bène guarda (*bis*)

Sounque la hilhète d'un coumte (*bis*)
Aquére y és gausa de ana (*bis*)

Lous Cadèts qu'éren én fréneste (*bis*)
La régarden apastenga (5) (*bis*)

Lous Cadets

Mountats, mountats, gaye (6) aulhère (7) (*bis*)
Mountats béze lous Cadèts (*bis*)

Nous dirats tout én nous bèze
Quin és aquet lou meit bèt.

---

(1) **Pentja** : pendre.
(2) Pilhet : pilla.
(3) Gleizes : églises.
(4) Pastou : pâtre.
(5) Apastenga : gorger.
(6) Gaye : gaie.
(7) Aulhere : bergère.

Digitized by Google

L'aulhère

Aco' n'es pas à las bergères
D'ana parla as cadets

Appartén à las damizèles
Qué né porten qué bèts capèts.

Petite Margaride n° 8

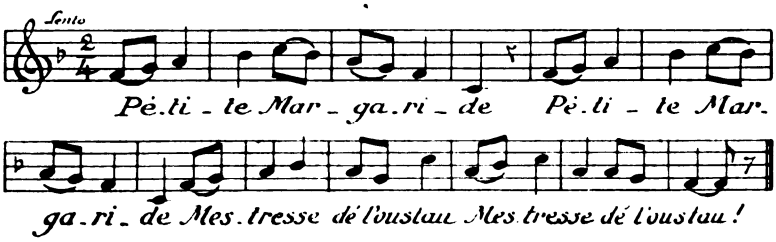

S'én daubrissets las portes ?
Toutes las dé l'oustau ?

Bous las daubrireit toutes
Toutes las dé l'oustau

Sounque une petitote
Moun pai qué n'a la clau (1)

Qué l'aujen ou nou l'aujen
Y éntreran sé fau !

Aute cansoun dé ségaires n° 9

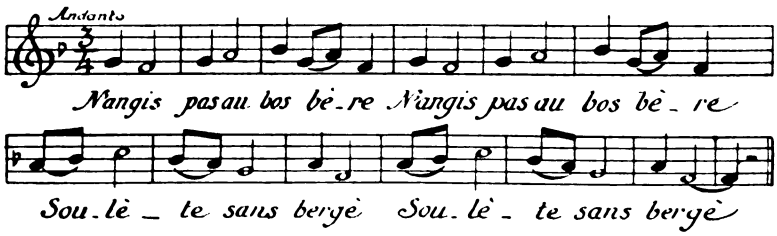

Qu'y a' ne bestie (2) saubatje
Qué minjo lou bestia (*bis*)

---

(1) Clau : Clef.
(2) Bestie : bète.

Digitized by Google

— « N'y angits pas souléte
Bélèu bous minjera (1)

— « Galant' s'ats pôu qu'é m'mintji
Bénéts (2) damb'jou garda

— « Toutjour bau damb' bous, bère ?
Jamai rés mé dounats

— « Qué bolets qué bous balhe ?
N'eit pas rés à balha

— « Bostes poumétes (3) blanques
Quén boste sén (4) pourtats ?

— « Blanquétes, soun blanquétes !
Mès madures (5) sount pas !

« Mès quand séran madures
Galant qué las aurats.

Las poumes ameit l'aubre (6)
Tout so qué dézirats (7) !

---

(1) Minjera : mangera.
(2) Bénéts : venez.
(3) Poumètes : pommes.
(4) Sèn : sein.
(5) Madures : mûres.
(6) Aubre : arbre.
(7) Dézirats : désirez.

Digitized by Google

Bérgère é Moussu n° 10

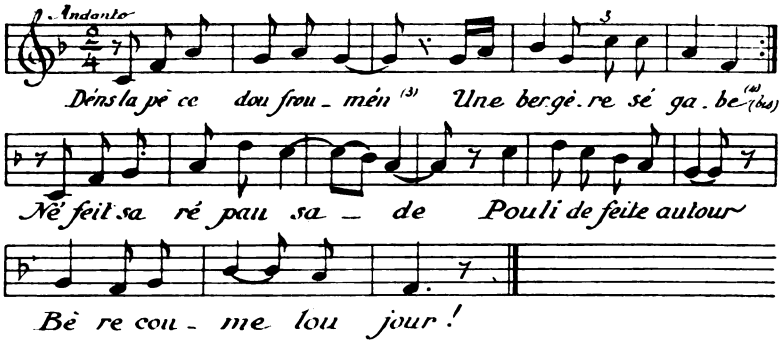

Lou buè dumpei lountéms } *bis*
Au coustat feit sa laurade }
Dambé soun agulhade (3)
Sé prouméne toutjour
Laure dinca mitjour !

Praqui passet un moussu } *bis*
Qué de loui l'a rémarcade (4) }
Talèu la saludade
Sans nat aute destour (5)
Bô li parla d'amour

En entende aquéts mots } *bis*
La mainade réculabe }
Lou moussu s'approuchabe
Li disan douseménť : (6)
« Escoutats un moumént !

« Boudri sabé pourtant } *bis*
Bère, s'èts maridade ? }
En qui bous sèts balhade (7)
Diu ésta bien charmant
En dé qué l'aimits (8) tant ! »

---

(1) Froumén : froment.
(2) Ségabe : moissonnait.
(3) Agulhade : aiguillon.
(4) Remarcade : remarquée.
(5) Destour : détour.
(6) Dousement : doucement.
(7) Balhade : donnée.
(8) Aimits : aimiez.

Digitized by Google

Maridado soui pas
Jou né soui qué fiençade (1) } *bis*
Au buè qu'eit la laurade
Bous approchits pas tant
Prame qu'és bien machant (2)

Séré lèu arribat
Dichant soun atalatje (3) } *bis*
Au cat dé soun oubratje,
Per bous tira d'aciu.
Es rude autant qu'ès biu ! (4)

« Ah ! déchats lou béni !
Eit dé qué mé défénde } *bis*
E s'a pouscut (5) entende
N'a pas qu'a d'arriba
E damb' jou beit trouba (6) :

Un sabre, un pistoulet,
La carabine cargade (7) } *bis*
Une adresse esproubade
Pér sabé s'én serbi ! !
Ah ! dichats lou béni !

« En espouzant lou buè
Bère aprèts las fiençailles } *bis*
Fadra qué tu trabalhes
Pér té ganha lou pan
Aneit coume douman :

« Sé bos bène damb' jou,
Séras un jour moun espouzade } *bis*
Auras cinte (8) daurade (9)
Anèts (10) d'or é couliès
Soye (11) dou cat as pès !

---

(1) Fiençade : fiancée.
(2) Machant : mauvais.
(3) Atalatze : attelage.
(4) Biu : vif.
(5) Pouscut : pu.
(6) Trouba : trouver.
(7) Cargade : chargée.
(8) Cinte : ceinture.
(9) Daurade : dorée.
(10) Anèts : anneaux.
(11) Soye : soie.

Digitized by Google

— « Passats boste camin (1)
Arrès dé bous mé ténte } *bis*
Toutjour serei countente
Sé n'eit pas dé grandous (2)
Séreit damb' mas amous ! »

BRESSAIRE (3)

Nanai ! Sounsoun !!

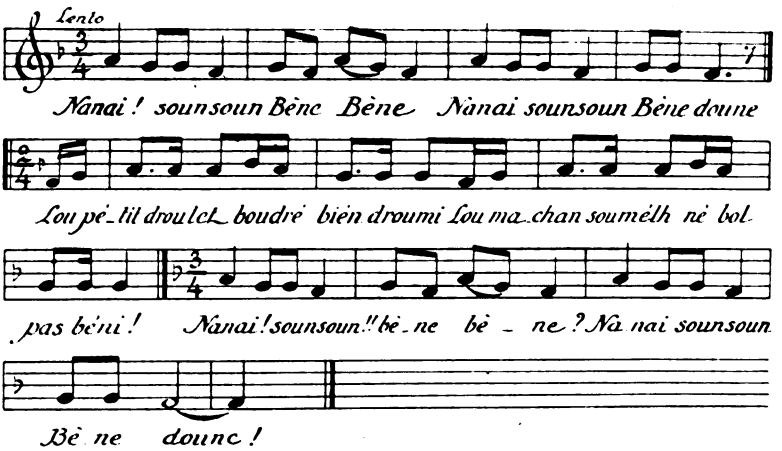

Nanai ! (4) Sounsoum !! (5) Bène, bène
Nanai ! Sounsoum !! Bène doune !
Lou petit droulét boudré bien droumi
Lou machan soumélh né bol pas béni

---

(1) Camin : chemin.
(2) Grandous : grandeurs.
(3) Bressaire : berceuse.
(4) Nanai : lit.
(5) Sounsoun : sommeil.

Digitized by Google

CANSOUNS ABARÉJADES (1)

Lou praube Yan nº 1

(CANSOUN DÈ BUÈ)

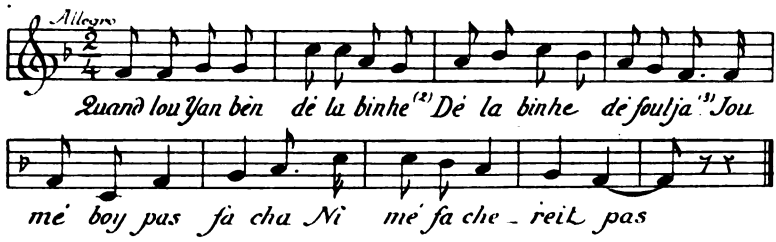

N'en trobe sa fenne én taule (4)
Lou curé à soun coustat
Nou mé boy pas facha
Ni mé fâchereit pas

Un bet capoun sur la taule
Ressemblèbe un bel aucat (5)
Nou mé boy etc...

Li démandet sur la porte
Balhe mé dé brigalhat (6)
Nou mé boy etc...

Sé mé balhes cauques causes
Tout séra lèu pérdounat
Nou mé boy etc...

— Qu'as las soupes sur la taule
Lous culhès déns lou cabas (7)
Nou mé boy etc...

Coume dé glas qué soun frèdes
Sé las bos mintje té las
Nou mé boy pas fàcha etc...

(1) Abaréjades : entremêlées.
(2) Binhe : vigne.
(3) Foulja : bêcher.
(4) Taule : table.
(5) Aucat : oison.
(6) Brigalhat : miettes.
(7) Cabas : panier.

Digitized by Google

« Ent'as Reis las eit trempades
Talhades pér Mardi-Gras »
Jou mé boy etc...

Core lou Yan y espie
Lou gat li minjet lou nas (1)
Nou mé boy etc...

Labets tourne à la laurade
Trobe un bèu échaurélhat (2)
Nou mé boy etc...

L'aute én sé roubin (3) pér terre
D'un grand cop s'és éscournat (4)
Nou mé boy etc...

Un auzet sur la manége (5)
Qué li cante à hén dé cap (6)
Nou mé boy etc...

Coucut, coucut qué l'apère
Toute la bite n'én seras
Nou mé boy etc...

A tu lou diable dé l'auzère (7)
Qué bén dize la bertat (8)
Nou mé boy pas fâcha
Né mé fâchereit pas.

Pouyré ana déns l'endère (9)
Au loc dé mé coupa lou cat
Nou mé boy pas fâcha
Né mé fâchereit pas.

---

(1) Nas : nez.
(2) Echaurélhat : auquel on a coupé l'oreille.
(3) Roubin : frottant.
(4) Escournat : écorné.
(5) Manége : poignée.
(6) Hén dé cat : à tue tête.
(7) Auzère : oiseau.
(8) Bertat : vérité.
(9) Endère : grande haie.

Digitized by Google

Arrè laurét... (1) n° 2

(Cansoun dé buè)

Aire : *L'ésparbérot.*

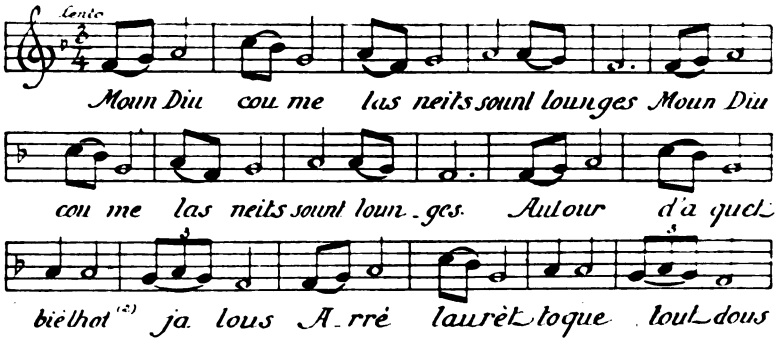

Toutes las neits qué mé démande (*bis*)
« A qui dounc, buè, pensets bous ? »
Arrè lauret, toque tout dous (3)

Jou pensi pas, ni meit né boli (*bis*)
Jamai. Pierre, pensa qu'a bous
Arrè lauret, toque etc...

Qu'in ère aquet dounc ma Yanette
Au prat qué parlèbe damb' bous ?
Arrè laurét, etc...

Es un brabe cousin dous nostes
Qué mé démandèbe dé bous ?
Arrè laurét, etc...

Per quère lutz (4) boy sé l'y trobi
L'espatharna (5) ou ét à jou !
Arrè laurét, etc...

---

(1) Laurét : nom d'un bœuf ; on dit aussi caubét pour désigner l'autre quand ils travaillent.
(2) Biélhot : vieux.
(3) Dous : doucement.
(4) Per' quère lutz (Par cette lumière. Exp. landaise).
(5) Espatharna : couper bras et jambes.

Digitized by Google

Et farats pas, moun amic Pierre
Qué bous passera la malou (1)
Arrè laurét, etc...

Toutes las baques dé la lano
Sount pas toutes én un pastou
Arrè laurét, etc...

Touts lous castets (2) qué soun én France
Sount pas touts au même senhou
Arrè laurét, etc...

Touts lous moulins qué sount sur l'aige
End' un moulié né sount pas tous
Arrè laurét, etc...

Touts lous ausets qué boulètéjen
End'un cassaire (3) sount pas touts
Arrè laurét, etc...

Toutes las hilhes dé la France
N'an pas toutes lou même amou
Arrè laurét, toque tout dous.

---

(1) Malou : malice.
(2) Castets : châteaux.
(3) Cassaire : chasseur.

Digitized by Google

Galant dé ta mestresse n° 3

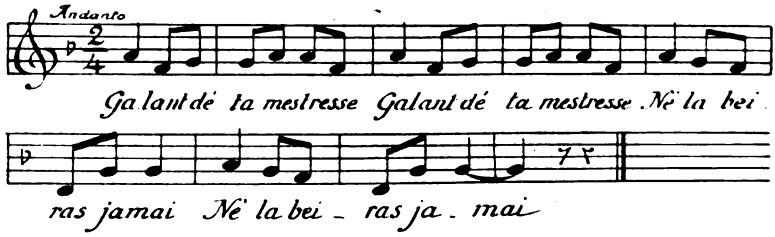

Es toumbade déns l'aige (1) (*bis*)
Au meit found dé la ma (*bis*)

Galant sé la bos béze (*bis*)
Plountje té déns la ma (*bis*)

Lou galant sé déscausse (2) (*bis*)
Déns la ma né plountjet (3) (*bis*)

N'a feit trés tours pér l'aige (*bis*)
Jamai rés né troubet (4) (*bis*)

Core n'about feit quate
Sa mie s'empourtèt

T'eit pas' embrassade bibe (5)
Morte t'embrassereit

E apeit l'embrassade
Au found té tournereit (6)

La séréne (7) sur l'aige
Sé boutet à canta

« Cante, cante, séréne
Tu n'as qué dé canta !

N'as d'aige én dé bébe (8)
Ma mie pér mintja !

---

(1) Aige : eau.
(2) Dèscausse : déchausse.
(3) Plountjet : plongea.
(4) Troubet : trouva.
(5) Bibe : vive.
(6) Tournereit : remettrai.
(7) Sérène : sirène (monstre marin).
(8) Bebe : boire.

Digitized by Google

L'amiget (1) n° 4

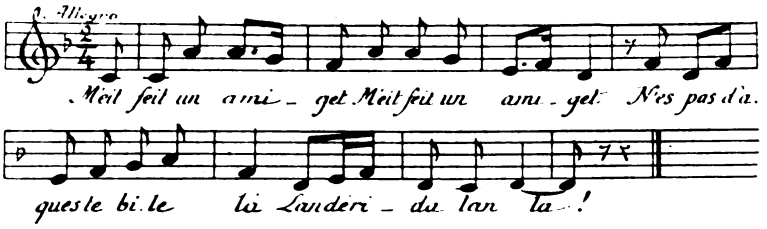

M'a balhat un bouquét (*bis*)
Dé toutes flous béroyes (2) là
Landérida, lanla

Jou qué l'in eit feit un (*bis*)
Dé toutes flous béroyes là
Landérida, lanla

Dé toutes n'y eit boutat (*bis*)
Sounque la jalousie (3) là
Landérida, lanla

D'aquére flou (4) fau pas (*bis*)
Qué feit batte las drôles (5) là
Landérida, lanla

A grands cops (6) dé bastouns (*bis*)
Las riches meit las praubes (7) là
Landérida, lanla

Las riches qu'an coursets (8) (*bis*)
Las praubes an camises (9) là
Landérida, lanla

---

(1) Amiget : petit ami.
(2) Beroyes : jolies.
(3) Jalousie : œillet sauvage.
(4) Flou : fleur.
(5) Drôles : filles.
(6) Cops : coups.
(7) Praubes : pauvres.
(8) Coursets : corsets.
(9) Camises : chemises.

Digitized by Google

La crabe (1) dou Bertran n° 5

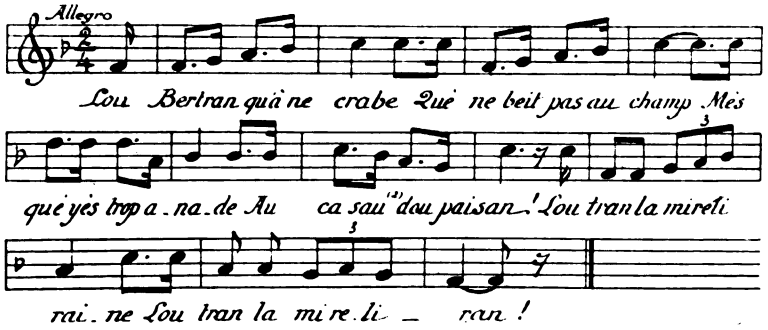

Lou paisan l'a trapade
L'y a dressat grand magan (3)
La crabe qu'és ruzade (4)
S'én beit au parloman (5)
Lou tran la mireliraine
Lou tran la mireliran !

N'éstout pas mau adréte (6)
Core y estout daban (7)
Né rélebèt sa cuéte (8)
Sé siétet (9) sur un banc
Lou tran la mireliraine
Lou tran la mireliran !

Pér paga sa jutjade (10)
Doune un froumatje blanc
Ameit une croutade (11)
Per paga lou paysan
Lou tran la mireliraine
Lou tran la mireliran !

---

(1) Crabe : chèvre.
(2) Casau : jardin.
(3) Magan : ???
(4) Ruzade : rusée.
(5) Parloman : Parlement.
(6) Mau adréte : maladroite.
(7) Daban : devant.
(8) Cuéte : queue.
(9) Siétet : assit.
(10) Jutjade : jugement.
(11) Croutade : croûtée.
Disen pér badina : Né beit trés pets pau jutje un aute pau serjan ! etc

Digitized by Google

Lou Yan dé la Caporre n° 6

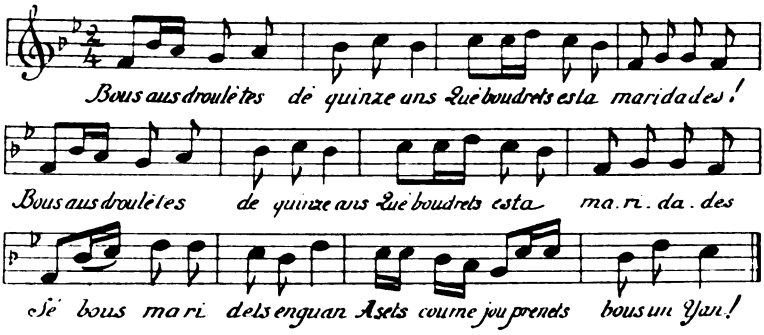

La gouiate dé Sent-André
S'a prés lou Yan dé la Caporre } *bis*
Aquèt qué n'és un boun enfant
Qué hile estoupes tout enguan !

Cade matin én sé léban
Biste li baréje la crampe } *bis*
E sé n'y a pas d'aige au cruét (1)
Lou Yan n'én beit serca cotset (2)

Core arribe lou déseit (3) neit
Lou praube Yan boute lou muène (4) } *bis*
Sa fenne dit én s'estiran
Lou Boun Diu té counserbi Yan

Lou dissate tout encuentat (5)
Biste li cauhe (6) la camise } *bis*
E puy li beit pourta sau leit
Ma mie cambiats bous aneit

Mès la grande péne pau Yan
Es quand fau hèze la bugade } *bis*
Sa fenne dit én lou gaitan
« Adare fau bouita, moun Yan ! »

---

(1) Cruét : cruchon.
(2) Cotset : aussitôt.
(3) Deseit : soir.
(4) Muène : moine.
(5) Encuentat : affairé.
(6) Cauhe : chauffe.

Digitized by Google

Bésets coum'ès grand lou-bounhur
Dé n'auje un Yan à soun serbice } *bis*
E sé bou lou trobets enguan (1)
Remboyits pas à un aute an

Mès sé moun Yan bén à mouri
Moun Diu qué sérei malhurouse } *bis*
E pouyreit dise én lou plouran
Eit perdut un bién brabe Yan.

Piérréte n° 7

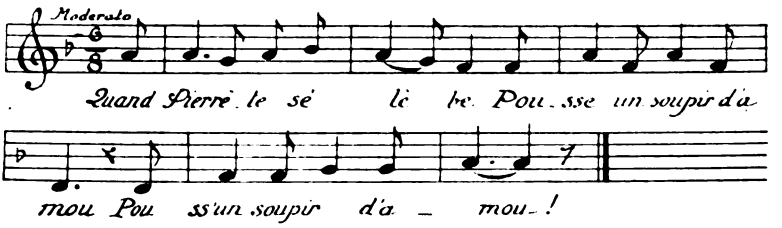

Souspiris pas Piérréte
Qué té marideran (*bis*)

Dambé lou hilh d'un prince
Ou lou hilh d'un baroun (*bis*)

Né boli pas dé prince
Ni mêmes dé baroun (*bis*)

Boli moun amic Pierre
Lou qui és déns la prisoun (*bis*)

Ma petite Piérette
Pierre n'és pas pér bous (*bis*)

Pierre ès jutjat à pende
Douman au punt (2) dau jour (*bis*)

Sé hèzets mouri Pierre
Hèts mé mouri à jou (*bis*)

(1) Enguan : cette année.
(2) Punt : point.

Digitized by Google

Qué nous farats la fosse
Sau grand camin dé flous (*bis*)

Tous lous qui praqui passen
Prègeran (*a*) Diu pér nous
Lous praubes amourous (*bis*).

Praube muène n° 8

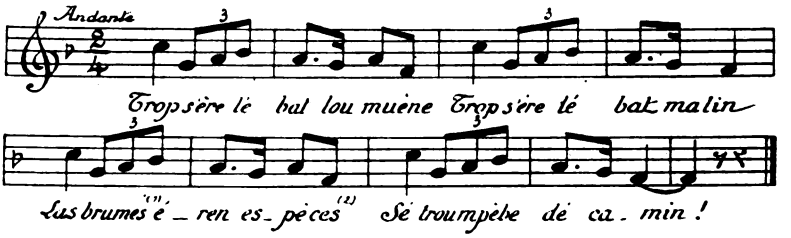

Es mountat au cim (3) d'un aubre
Qu'ère haut coum'un grand' pin
Las palangues (4) sount pétades (5)
E lou muène sau camin

(*A suivre*)

(*a*) Prègeran : prieront.
(1) Brumes : brouillard.
(2) Espèces : épaisses.
(3) Cim : cime.
(4) Palangues : branches.
(5) Pétades : cassées.

Digitized by Google

A L'OCCASION D'UN CENTENAIRE

Un Agenais, Général en Chef des Armées Espagnoles

1817-1824

Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le lundi 8 decembre 1924, a été célébré, en présence du président de la République, le centenaire de la bataille d'Ayacucho qui assura définitivement l'indépendance péruvienne. L'assistance était nombreuse et brillante. Elle s'était réunie sur l'initiative du ministre du Pérou, initiateur et organisateur de la cérémonie. On y remarquait le président du Conseil, des généraux et les ministres des républiques créées par Bolivar.

Le ministre du Pérou prit le premier la parole. Il fit l'histoire de l'indépendance et traça les portraits des généraux San Martin, Bolivar et Sucre. Il ajouta qu'à la bataille d'Ayacucho avaient triomphé « les enfants américains de *la Marseillaise* », les frères des enfants de Valmy. Après ce discours, le général Mangin, revenu du Pérou à la suite d'un voyage triomphal, en fit un éloge chaleureux. Puis, M. Herriot, prenant la parole, alla jusqu'à comparer la bataille à celle d'Austerlitz. Enfin, d'autres orateurs rappelèrent les caractères propres de cette grande action de guerre.

Dans cette solennité, la vaillance des insurgés fut célébrée dans les termes les plus élevés, mais nul orateur, que je sache, ne souffla mot de l'endurance des Espagnols. Et pourtant ces derniers comptaient dans leurs rangs des officiers et des soldats éprouvés, vétérans des guerres américaines, d'un rare courage et d'une belle ténacité. Ils n'avaient été trahis que par la défection de leurs auxiliaires indigènes gagnés aux idées nouvelles, achetés par l'ennemi, ou décimés par la désunion. Aussi la victoire des Péruviens avait-elle été complète et dans le nombre des prisonniers faits à Ayacucho comp-

Digitized by Google

taient le général en chef espagnol et le vice-roi du Pérou. Or le général était un Français d'origine et un Agenais par sa naissance ; c'était un tacticien habile et savant, un stratège remarquable. Sa biographie nous a paru devoir intéresser les lecteurs de la *Revue de l'Agenais*.

Le général José Cantérac.

En 1835, l'Espagne, pays de révolutions et de pronunciamentos, était déchirée par les factions qui divisaient les classes de la société. Elle avait pour souveraine la reine Christine, qui voyait se multiplier autour d'elle les conspirateurs et les agitateurs. Tant dans la société civile que dans l'armée, les attentats se produisaient presque journellement. Dans la nuit du 17 au 18 janvier, une insurrection militaire éclate pour forcer la reine à renvoyer son ministre de la Guerre. L'adjudant-major d'un bataillon du 2e régiment de chasseurs d'Aragon (2e léger) décide ses hommes à sortir de leur cantonnement vers 2 heures du matin, pour se transporter à la Puerta del Sol, devant la maison de la poste aux lettres (*Casa del Correo*). Là, avec le mot d'ordre, le détachement se fait reconnaître et propose aux hommes de garde de se joindre à eux pour un soulèvement. Devant leur refus, les révoltés s'emparent de la garde et enferment le poste dans la maison du Courrier. Puis ce sont partout des cris de : « Vive la Constitution ! Vive la Liberté ! ». Aussitôt toute la capitale est en effervescence. A la cour, on se demande où s'arrêtera l'audace des révoltés. Un général, Don José Cantérac, que ses campagnes au Nouveau-Monde ont mis en vue, appelé de la veille par la reine pour remplir la charge délicate de capitaine-général de la Nouvelle-Castille, est présent dans la place. Son ascendant sur les troupes est considérable ; il peut ramener les révoltés dans l'ordre. Courageusement il accepte la mission d'aller les haranguer, d'essayer de les calmer et de forcer l'adjudant-major à rendre son épée. Sous les rayons de la lune qui éclaire les abords de la poste aux lettres, il se présente sans armes devant la barricade barrant l'entrée de l'hôtel. Levant son mouchoir pour indiquer qu'il veut parler, il

Digitized by Google

s'avance vers les soldats garnissant les ouvertures de la façade. Il cherche à se faire entendre. Un silence glacial répond à ses premières paroles de bienveillance, puis une décharge le couche à terre ; il tombe atteint mortellement de trois balles. Un officier insurgé s'avance alors pour fouiller le cadavre et il n'a pas de peine à reconnaître les traits du général Cantérac, le nouveau capitaine-général de la Nouvelle-Castille. Il crie son nom à ses hommes en ricanant. Ce nom est un nom français ; il appartient à un soldat plein de talent, criblé de blessures et couvert de décorations, mais qui a porté longtemps les armes contre sa première patrie. Ce crime, il ne pouvait ne pas l'expier, quelles que fussent son illustration et sa valeur. Le soldat qui avait foulé, sous l'uniforme ennemi, la terre française de ses ancêtres et de ses jeunes années, ne pouvait périr en toute justice que par le feu (1).

Joseph-César Cantérac d'Andiran d'Ornezan, « général espagnol » d'après la grande Encyclopédie (2), célèbre dans la guerre de l'indépendance du Pérou, naquit à Casteljaloux (Agenais), le 29 juillet 1786, d'une famille noble de robe et d'épée (3). Grâce au dévouement d'un serviteur, il fut laissé dans le pays pendant la tourmente révolutionnaire, tandis que son père, ci-devant capitaine d'artillerie, ayant émigré, mettait son épée au service de l'ennemi, au cours de la guerre

(1) Malgré la garde royale et la milice qui, à 9 heures, cernèrent l'hôtel, et l'emploi de l'artillerie, on ne put arriver à faire céder les factieux. Il est vrai que la garnison de Madrid « *ne tirait pas mais attendait* ». Ce ne fut qu'à trois heures de l'après-midi, après des sommations succédant à des sommations, qu'une amnistie pleine et entière fut accordée au bataillon et à son chef qui acceptèrent de partir pour la Navarre. Les assassins de Cantérac ne furent même pas livrés et on appela cela une capitulation. Les révoltés sortirent de Madrid avec les honneurs de la guerre. La garnison mise sous les armes les porta au défilé des partants. Il est vrai que sept jours plus tard le ministre de la Guerre, « *qui avait tremblé devant un bataillon révolté* », tombait. Le Carlisme faisant parler de lui dans le Nord, il fallait des ministres « *christinos* » énergiques pour soutenir la régence chancelante de la reine.

Le cadavre du général avait été porté par les factieux dans la maison où la garde avait été maintenue prisonnière. Celle-ci en eut soin au milieu des insultes des révoltés. Les derniers honneurs ne furent rendus à la victime que quelques jours après et quand le calme fut revenu.

(2) Tome 9, page 111.

(3) Le château de Cantérac est situé au sud-est de Xaintrailles (L.-et-G.).

Digitized by Google

de l'Espagne contre la France (1793-1795). La paix signée, dès que les événements le permirent, ce dernier repassa secrètement en Gascogne, vers 1798, gagna Casteljaloux, réclama son fils, puis repassa les Pyrénées. Là, il l'éleva dans la haine du nom français, rompant toute attache avec ceux de sa famille restés sur le sol natal. Continuant à servir dans les rangs espagnols, il donna à son fils les premières notions de l'art militaire et le fit recevoir, à 15 ans, cadet des Gardes Walonnes (1801). L'année suivante, Joseph ou plutôt don José Cantérac, comme il voulait être appelé, entra à l'école d'artillerie, d'où il sortit vers 1805. Pendant les guerres de Napoléon dans la péninsule, le jeune officier marcha résolument contre les régiments français, se distingua par ses qualités militaires et ne tarda pas à avoir un avancement rapide, tandis que son père quittait l'armée et se retirait en Castille.

Au moment de nos revers de 1813 et 1814, José Cantérac suivit avec l'armée anglo-hispano-portugaise les opérations qui eurent pour conséquence l'invasion de notre territoire national. Il fut présent aux batailles d'Orthez et de Toulouse et traversa la Gascogne à la tête de ses batteries. Après la chute de Napoléon, au lieu de profiter de l'amnistie que la Restauration offrait aux émigrés irréductibles, il dédaigna de prendre du service dans un pays où des amitiés d'enfance l'appelaient encore. Le nom français lui était devenu odieux et le jeune colonel préféra continuer sa carrière déjà brillante dans sa patrie d'adoption. Aussi le voit-on, dès 1815, promu général. Heureusement, il n'eut pas à se retrouver, en 1822, en contact avec les Français, car il était passé dans les possessions du Nouveau-Monde où il soutenait la vieille domination espagnole contre les tentatives d'émancipation et de séparation de ces régions ayant soif de liberté.

Pendant la période qui avait suivi notre révolution, l'Amérique du Sud, restée isolée de l'Espagne, s'était tenue en relations avec l'Europe, et les idées d'indépendance, venues de France, y pénétrèrent. Le 3 août 1814, la séparation du Pérou d'avec la mère-patrie fut un moment proclamée à Cuzco ; elle ne pût être maintenue. Il faut attendre l'année 1817 pour

Digitized by Google

voir apparaître un patriote argentin plein de talents, le général San Martin, affranchissant le Chili et marchant sur Lima, capitale du Pérou. C'est l'année où le général Cantérac débarquait d'Espagne, à la tête d'une division, sur la côte américaine. A partir de ce moment, notre Néracais va se montrer, sous l'uniforme espagnol, un tacticien et bientôt un stratège de valeur. De 1818 à 1824, il va être le soutien du dernier vice-roi De La Serra et l'adversaire longtemps heureux des généraux républicains San Martin, Bolivar et Sucre (1).

Parti de Cadix, le 1er avril 1817, à la tête d'une division, Cantérac débarquait, le mois suivant, plein d'espoir. Après un premier succès sur les insurgés dans la bataille de l'Assomption (31 juillet), il rejoignait, en mai 1818, l'armée royale du Pérou. D'une activité surprenante, son rôle de commandant des troupes y fut remarquable. Nous allons essayer d'en exposer les étapes, année par année.

En juillet 1818, il conduit avec succès l'expédition des Salines de Tarija et brise tous les obstacles organisés par les insurgés.

En 1819, on le voit mener un magnifique raid de cavalerie de plus de 80 lieues. A la suite de sa réussite, on lui confie les fonctions de général en chef d'une armée qui ne l'était encore que de nom, et de capitaine-général des provinces occupées par l'armée royale de Buenos-Ayres. Partout, il ranime le zèle des partisans de l'Espagne, et préside aux décisions prises en vue d'une résistance sérieuse.

L'année suivante, il obtient la pacification de quatre provinces, réorganise les forces armées, les renforce, installe des magasins et remplit la caisse militaire grâce aux prises faites sur la contrebande.

Il prend définitivement le commandement de l'armée en 1821 et lui fait, trois fois de suite, traverser les Andes, opérations des plus difficiles et restées encore mémorables dans

---

(1) Voir Samazeuilh : *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, page 79 et suivantes.

Digitized by Google

les annales du pays. Victorieux dans six combats successifs, il écrase les insurgés et consolide l'autorité ébranlée du vice-roi De La Serra.

En 1822, on le voit franchir les Andes une quatrième fois et gagner la grande bataille d'Ica qui sauve la cause espagnole. Il double son armée avec les soldats faits prisonniers et vole de succès en succès. En novembre, il se retourne vers le Sud, dirige, avec deux bataillons et deux escadrons, une marche de 300 lieues, traverse tout le Pérou dans sa longueur et les Andes pour la cinquième fois. Il arrive à temps pour se réunir aux troupes du Sud et il écrase complètement l'ennemi.

Encore des succès en 1823. Il débute par les affaires heureuses des 19 et 21 janvier, franchit encore les Andes pour la sixième fois, atteint la ville de Lima et oblige l'armée républicaine de Colombie à s'enfermer dans Callao. Empêchant la jonction de celle-ci avec les Péruviens, il l'oblige à s'embarquer. Il cherche ensuite à détruire les organisations locales qui sans cesse se reforment et relèvent la tête. Son activité inlassable se maintient pendant toute l'année 1824, à travers des affaires de détail se succédant sans répit.

Enfin, le 9 décembre 1824, le pouvoir espagnol s'effondre et l'armée du vice-roi fait en grande partie défection à la malheureuse journée d'Ayacucho. L'action est décisive ; les Espagnols éprouvent des pertes irréparables. La Serra, Cantérac, leurs généraux et leurs officiers, doivent se rendre prisonniers. Bolivar le libérateur peut assurer dorénavant l'indépendance du pays. Il n'y a plus de parti espagnol. Laissons parler le général Cantérac sur cette catastrophe et, d'abord, donnons son appréciation sur les contingents péruviens qui avaient marché sous son drapeau :

« Tu penses, écrivait-il à un de ses amis de Casteljaloux, que les Péruviens comprennent les devoirs et l'honneur militaires, comme on les pratique en Europe ? Loin de là ! C'est à qui fuira le plus vite ! c'est à qui désertera le plus tôt ! Ils ne savent que la guerre de surprises, d'embuscades, d'assassinats..... Une seule chose avait le prestige de les retenir sous les drapeaux..... Une femme !..... Pour conserver mon armée, je dus y tolérer autant de

Digitized by Google

Péruviennes que de Péruviens. Encore fallait-il, chaque soir, parquer toutes ces femmes au centre de notre camp ; et, la nuit, nous faisions des rondes continuelles, mes fidèles espagnols et moi, autour de cette véritable armée d'Israël, pour l'empêcher de se disperser.

« La cavalerie péruvienne se composait de tout ce qu'il y avait de mieux, au Pérou, en nobles indigènes ou métis. Mais sa conduite ne fut guère plus honorable que celle de l'infanterie. Si l'on excepte quelques hommes plus fortement trempés et qui finirent par s'identifier avec nous, le reste ne comprit jamais rien à nos sentiments d'honneur et à nos idées. Ce fut toujours la plus brillante et la plus mauvaise cavalerie du monde. Aussi ne la gardais-je qu'à titre d'otages, plutôt que d'auxiliaires » (1).

Sur la bataille d'Ayacucho, voici la relation du général :

« ..... Nous étions partis, La Sierra et moi, pour livrer la bataille avec 12.000 Péruviens et une poignée d'Espagnols d'Europe. Mais parvenus à la vue de l'ennemi, la désertion avait réduit ces 12.000 indigènes à 4 ou 5.000. Etablis sur un plateau qu'un ravin et un ruisseau séparaient des positions occupées par les Colombiens, nous donnâmes l'ordre à notre cavalerie de charger sur l'un des flancs de l'ennemi, tandis que l'infanterie péruvienne opérait sur l'autre flanc. Au centre, nous avions nos braves et fidèles Espagnols d'Europe avec ceux des Péruviens qui nous inspiraient le plus de confiance. Ce fut, en effet, par le centre que la bataille fut livrée et soutenue. Quant à la cavalerie, quant à l'infanterie péruviennes, il ne fallut que deux ou trois volées de deux petits canons pour les disperser et pour mettre également en déroute les Péruviens qui combattaient au centre, à nos côtés. Toute cette masse, cette avalanche de fuyards s'était rejetée sur nous et nous ayant rompus, La Serra, renversé au bas de son cheval, resta prisonnier avec la plupart des siens. Je fus également renversé et démonté, mais un de mes gardes m'ayant donné son cheval, je pus regagner le plateau que nous occupions avant la bataille et où je ne retrouvai plus qu'environ 130 Espagnols, généraux, officiers et soldats. Par bonheur, l'ennemi crût qu'un vallon situé derrière notre position récélait un corps de réserve et cette crainte le décida bientôt à nous faire des propositions.

« Nous sommes vainqueurs sur tous les points, me dit le parlementaire, votre vice roi est prisonnier, tout le Pérou est soulevé, Cusco est en pleine insurrection ; il ne vous reste plus que le terrain qui est sous vos pieds !

(1) Samazeuilh, auteur déjà cité.

Digitized by Google

« Je le savais aussi bien que lui. Je connaissais, en outre, notre petit nombre et, pour profiter de l'erreur de nos ennemis à cet égard, je précipitai les négociations, après avoir pris à la hâte l'avis d'un conseil de guerre. La capitulation la plus honorable nous ayant été accordée, c'est sur un tambour que nous la signâmes. Quand le général ennemi vit le peu de monde qui me restait, il avoua qu'il n'aurait pas consenti à ce traité, s'il s'était douté de toutes nos pertes. Mais, je n'y ai aucun regret, ajouta-t-il, vous êtes de braves gens et la capitulation sera respectée..... ».

Ce ne fut qu'en 1825 que Cantérac fut autorisé à s'embarquer à Arica, dans le midi du Pérou, pour l'Europe. A son arrivée, mis sans emploi, il se retira à Valladolid. Il profita de ce moment pour passer encore en France. Débarqué, le 18 juin, à Bordeaux, il adressa une lettre fort intéressante au *Mémorial Bordelais* pour démentir les bruits injurieux que l'on avait répandus sur son compte depuis la fatale journée d'Ayacucho. Le 20 juillet, il était signalé à Agen, puis il alla séjourner quelque temps à Casteljaloux. Ne pouvant dominer ses sentiments de répulsion pour sa première patrie, il repartit bientôt et rentra en Espagne. Aussitôt il reçut un commandement. Divisionnaire à l'armée d'observation du Portugal, il y devint le second du duc de Baylen. Nommé au commandement du camp de Gibraltar, il n'en fut rappelé qu'en 1835 pour aller servir auprès de la reine Christine.

C'est à peine désigné pour ce poste de choix que ce général de valeur dont les actions d'éclat ne se comptaient plus, qui avait traversé six fois, à la tête de ses troupes, des montagnes plus élevées que les Alpes, accompli des raids remarquables pour l'époque, était sorti vainqueur de mille combats, trouvait une mort tragique mais réservée à ceux qui ont porté les armes contre leur première patrie.

Cependant il faut bien se rappeler son enfance. Qui l'avait élevé ? Qui avait pris soin de lui pendant la tourmente révolutionnaire ? Un brave homme, un simple paysan qui dût le cacher dans les bois pour le soustraire aux recherches des émeutiers. Et cette atmosphère d'exil en pleine Gascogne, cet abandon et ces craintes, voilà la déterminante de son existence. Cet ingrat ne devait jamais comprendre la France du

Digitized by Google

Consulat haïe de son père ni l'attraction mystérieuse de Napoléon. Il ne comprit pas mieux la Restauration et son rôle de réparation pour quelques concessions faites aux libéraux. Il n'était plus qu'un Espagnol, un « christino ». Le drapeau français, qu'il fut fleurdelisé ou tricolore, ne l'intéressait plus !..... Aussi son nom compte parmi ceux des grands généraux d'Espagne ; il ne peut être ignoré en France, mais il y restera simplement l'objet de la curiosité des chercheurs (1).

Commandant Labouche.

---

(1) De Bellecombe le fait mourir au Pérou ; c'est une grosse erreur. (Aide-mémoire pour servir à l'histoire de l'Agenais, p. 288.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société Académique d'Agen

Au début de la séance d'octobre que préside M. Bordes, professeur agrégé de lettres au Lycée, M. Bonnat, secrétaire perpétuel, présente quelques ouvrages qui intéressent l'Agenais à des titres divers : *Le comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque*, par le Dr Lemaire ; *Eclaircies*, recueil de poèmes, illustrés par Jean Torthe, de M. Lagarde, de Condom ; et *L'Humanité primitive dans la région des Eyzies*, par le Dr Capitan et notre collègue M. Peyrony.

M. Alfred Veilhon nous parle ensuite de Bernard Laujacq, son compatriote de Cocumont, dont il avait déjà tracé un portrait bien coloré. Il nous le montre quelques semaines après la Terreur, dont Laujacq avait failli devenir l'une des victimes. Les rôles sont renversés : l'ancien fédéraliste, le suspect de 1793, enquête à son tour sur les terroristes marmandais, les Gourd, Salles, Duzan, Aymat, Saint-Aubin, Bêteilhe, Mouran et Larrieu, que le district dénoncera à l'accusateur public ou fera désarmer. L'enquête que communique M. Veilhon abonde en détails suggestifs.

Fortos, Athos et Aranus, tels sont les noms de trois personnages, trois frères, que M. le docteur Dalché, médecin-chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, a relevés dans un article de moralité intitulé *D'Artagnan ou le jeune Duelliste*, paru sous la signature de Rosier dans le *Journal des Enfants* en 1833, c'est-à-dire 11 ans avant *Les Trois Mousquetaires*.

Alexandre Dumas a certainement connu la publication de Rosier, puisqu'il écrivait au même journal. Avec le consentement de l'auteur, comme le pense M. Dalché, ou tout autrement, les trois personnages du conte sont devenus Athos, Portos et Aramis, les héros légendaires du plus célèbre de nos romans de cape et d'épée.

A propos de deux événements récents de la vie agenaise : l'inauguration du monument aux morts et le salon de peinture organisé par le Comité des foires, M. Bordes fait une pénétrante analyse de ce qu'il appelle l'émotion artistique, et ce sont des pages de haute esthétique que nous entendons.

Devant toute œuvre d'art on éprouve d'abord une pure sensation physique ; elle plaît ou elle ne plaît pas, avant même que l'esprit et le cœur aient parlé. Il faut donc qu'elle plaise à nos sens, à nos yeux, à notre toucher même. Mais si la beauté plas-

Digitized by Google

tique est une condition de l'émotion artistique, elle n'est pas tout. Il faut aussi qu'elle nous donne la sensation de la vie ou physique ou morale, qu'elle en soit, comme chez les maîtres, Léonard de Vinci ou Michel Ange par exemple, la synthèse et la quintessence.

Après cette communication très appréciée, la société procède au renouvellement de son bureau pour 1925. M. le vicaire général Couzard devient président ; Me Jacques-Amblard, vice-président. Sont ensuite élus membres correspondants les candidats présentés à la séance d'octobre : MM. Authier, curé de Sainte-Livrade ; Coulonges, notaire à Sauveterre-la-Lémance ; Daban, directeur d'école publique à Penne ; de Garin, d'Agen ; Massip, juge d'instruction à Villeneuve ; Masson, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; Trinque, chef de bureau à la Préfecture ; Marc Varenne, ancien chef du secrétariat de la présidence de la République, publiciste à Paris ; Véchembre, ingénieur des Arts et Manufactures, et Vésignié, colonel d'artillerie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Au cours de sa dernière séance de décembre, que présidait M. Bordes, professeur agrégé au Lycée d'Agen, la Société Académique a eu le plaisir d'entendre d'intéressantes communications de MM. Lepargneur et Mirc, docteurs en médecine, et de M. le commandant Labouche.

La première concerne les deux petites églises que possède la commune de Montpouillan aux confins des départements de Lot-et-Garonne et de la Gironde. Si elles n'offrent pas, au point de vue archéologique, un intérêt de premier ordre, elles n'en sont pas moins curieuses. Le docteur Lepargneur, médecin à Bouglon, en conte l'histoire un peu mélancolique. L'une, Saint-Jean, grossièrement restaurée au début du XIXe siècle, est une construction de la première moitié du XVIe. Envahie par une végétation parasite, elle se lézarde et menace ruine. L'autre, Saint-Etienne-de-Sendex, est un édifice en briques du XVIIe, avec, sur la façade ouest, une porte en arc brisé, plus ancienne. Mais le docteur Lepargneur ne s'arrête pas longtemps aux caractères architectoniques de ces petits monuments. C'est surtout la vie religieuse de Montpouillan qu'il décrit, l'histoire de ses cloches, de ses processions et de ses curés d'après les renseignements épars dans les registres paroissiaux qui ne remontent pas au delà de 1600.

Après le docteur Lepargneur, voici M. le docteur Mirc. Il ne s'agit plus d'archéologie, mais d'un cas pathologique qui n'est pas sans avoir intrigué quelques médecins et troublé l'âme de paysans néracais qui croient encore à la sorcellerie. Une fillette de

Digitized by Google

11 ans émettait des petites pailles par l'œil et ce phénomène, qu'elle disait inexplicable, se renouvelait à intervalles irréguliers et parfois plusieurs fois par jour. Il fallut la menace du cabanon pour lui faire avouer sa supercherie : atteinte d'anesthésie de l'œil droit, elle mettait elle-même dans l'un de ses yeux des pailles coupées que véhiculait lentement le canal lacrymal. Cette histoire qui, en d'autres temps, aurait pu avoir pour la fillette de graves conséquences et la faire passer pour ensorcellée, montre, comme le dit le docteur Mirc, combien il faut douter du témoignage des enfants.

Au moment de la révolte de la Vendée, en 1793, le Lot-et-Garonne ne put rester inactif en face de la sédition. Sur l'ordre de la Convention et sous l'impulsion énergique de Saint-Amans, commissaire du Directoire, on fit appel au dévouement des Lot-et-Garonnais pour la création de nouvelles unités. A Tonneins et Marmande, deux bataillons furent organisés. Le commandant Labouche, grâce à ses nouvelles recherches, fait l'historique de ces formations de sans-culottes où tout manquait : armes, vivres, équipement, cœur au ventre ! En face des Vendéens énergiques, pendant de longs mois, Tonneinquais, Agenais et Marmandais firent piètre figure aux armées, malgré les harangues enflammées de leurs compatriotes, commissaires délégués par le Département. A la suite de péripéties fort curieuses, ces sans-culottes, fondus en un seul bataillon et enfin militarisés, finirent par s'illustrer en Irlande et à Marengo.

Après cette communication faite avec l'abondance de détails dont M. Labouche est coutumier, M. Bonnat rend compte que plusieurs candidats se sont inscrits pour disputer le prix Philippe Lauzun en 1924. Pour constituer le jury, chargé d'examiner les œuvres présentées et de guider le choix de la société, MM. Couzard et Lafont sont adjoints aux membres de droit : MM. Bordes, Bonnat et Marboutin.

La séance se termine par l'élection, comme membre correspondant, de M. de Saint-Exupéry, dont les collections d'art ont été si vivement appréciées par la Société lors de sa récente excursion au château de Parron, près de Mézin.

R. Bonnat.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Généalogie de la maison de Lauzières de Thémines en Languedoc et Guyenne (1100-1877), par le général comte DE MITRY. — Moulins, Crépin-Leblond, 1923. G. in-8° de 160 pages, avec 5 simili-gravures.

Le général comte de Mitry, qui fut pendant la guerre de 1914-1918 un brillant chef d'armée, a consacré les loisirs que lui laissait la Victoire, à laquelle il avait si heureusement contribué, à étudier l'histoire de sa famille. La *Généalogie de la maison de Lauzières de Thémines*, qu'il a publiée quelques semaines avant sa mort, peut être considérée comme un modèle du genre : elle est claire, sobre, nette, aussi exacte que peut l'être un travail de cette nature, remarquablement imprimée, que faut-il de plus ?

Cette famille, dont le général de Mitry descend par la branche agenaise fixée au Charrier, près de Saint-Jean de Duras, eut pour berceau la seigneurie de Lauzières située non loin de Lodève, sur les contreforts des Cévennes. On en trouve trace dès l'an 850. Au XVe siècle, la branche aînée quitta le Languedoc pour s'établir en Quercy où, par une alliance avec la maison de Penne, elle recueillit le nom, les biens et les armes de l'antique maison de Thémines.

Elle s'éteignit en 1877. Il reste bien quelque part, en Italie, des Lauzières de Thémines, mais le général de Mitry montre lumineusement qu'on se trouve en présence d'une branche bâtarde issue au XVIIIe siècle d'un Etienne Labaumelle qui s'empara sans droit du nom de Lauzières-Thémines. Il existe encore, en France, une famille, originaire du Gard, qui porte ce nom, mais par suite d'une corruption en Lauzières du patronymique Leuzières, comme on le constate au XVIIIe siècle.

En dehors du général de Mitry, dont la mère est une Thémines, cette maison a donné à la France quelques personnages qui ont marqué leur place dans l'histoire.

Le plus illustre est le maréchal marquis Pons de Lauzières de Thémines, qui commanda l'armée de Guyenne lors du soulèvement des protestants en 1621, assiégea Montauban et força, en 1622, la place de Tonneins à capituler. Son fils Charles, maître de camp du régiment d'Auvergne en 1620, fut tué devant Monheurt, en Agenais, le 12 janvier 1621.

Digitized by Google

Un autre membre de cette famille acquit une célébrité toute spéciale : Mgr de Lauzières de Thémines (1742-1829), évêque de Blois, figure bien curieuse, caractère inflexible, qui refusa d'accepter la Constitution civilé du clergé et dut céder son siège épiscopal au fameux abbé Grégoire. Emigré et réfugié en Espagne, il refusa au Pape sa démission d'évêque de Blois en 1801, après avoir protesté contre le Concordat. Il passa alors son temps à développer la résistance religieuse dans son ancien diocèse, ce qui lui valut, avec la colère de Napoléon, d'être emprisonné de 1804 à 1807 sur l'ordre de Charles IV. Cet évêque, très intransigeant, installé à Londres, fut longtemps le chef de la révolte anticoncordataire qu'on appelait la *Petite Eglise*.

R. Bonnat.

Les Souterrains-Refuges de la France, par Adrien Blanchet, membre de l'Institut. — Paris, Picard, 1923, gr. in-8°, avec planches.

L'œuvre que M. Blanchet vient de consacrer aux souterrains de notre pays qui ont servi de refuges depuis les temps les plus reculés est vraiment intéressante. Elle touche aux origines mêmes des peuples et constitue une curieuse contribution à l'histoire de l'habitation humaine. Mais elle n'est point définitive, tant s'en faut ! C'est un résumé de ce qui a paru de divers côtés sur une question très discutée, un relevé, parfois incomplet, des souterrains dont la France est semée, particulièrement dans le Centre et les bassins de la Dordogne et de la Garonne, une critique, parfois bien dure, des théories savamment construites par quelques érudits sur l'origine, la date et la destination de ces refuges.

Il y manque une vue d'ensemble nette et claire, des précisions que M. Blanchet pouvait d'autant moins fournir que la question n'est pas au point, et cette maîtrise que l'auteur nous a fait si souvent apprécier, notamment dans son beau livre sur les *Monnaies frappées en Gaule*.

Dans l'œuvre nouvelle de M. Adrien Blanchet, qui a nécessité bien des recherches et une grande accumulation de fiches, on relève quantité de mentions sur l'Agenais, qui complètent l'étude de M. Georges Tholin sur les refuges de Lot-et-Garonne.

Signalons, dans la partie annexée au Tarn-et-Garonne, à Saint-Amans, les deux souterrains de *Carmès* et de *Pignès*, les huit de *Férusso*, à Roquecor, le *Colombier* et *aux Oliers*, à Valeilles, les quatre de *Gasques*.

En Lot-et-Garonne, le souterrain-refuge à 8 pièces de *Préceptis*, à Bajamont ; ceux de *Cardounet* (Saint-Hilaire) ; des *Anges*, près

Digitized by Google

de Laplume ; *Biscorp* et *Bernoux* (La Croix-Blanche) ; deux chambres assez vastes creusées dans le tuf à La Sauvetat de Savères, au bas de la côte de *La Mouline* ; celui du *Planté*, à Montpezat ; *Nougarède*, à Casseneuil ; *La Mathène*, à Madaillan ; *Saint-Vincent*, près d'Aiguillon ; *La Bouytousse*, à Douzains ; *La Terrasse* et *La Ferme*, à Saint-Pau ; *La Souque*, à Nérac ; ceux de Fargues, Cambes, Saint-Salvy, Moustier et Lavergne ; *Fonsourède*, à Brugnac ; *Peclavé*, à Samazan.

A tous ces souterrains que mentionne M. Adrien Blanchet d'après MM. Tholin, Marboutin, Noulet, Frédéric de Dieu, il faut en ajouter un autre, qui vient d'être découvert à Montignac-Toupinerie et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

R. B.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU 51e VOLUME DE LA "REVUE DE L'AGENAIS"

(Année 1924)

Amblard (Paul). — L'orme de Cuq en Brulhois..... 127

Bastard (Ch.). — La Molère station préhistorique..... 121
Episode du siège de Mézin par les protestants en 1569. 358

Bert (A.). — Saint-Vincent du Mas..... 1, 66, 155

Bonnat (René). — Le commerce de Mézin à la fin de l'Ancien Régime. 357
Charles Ratier (*Nécrologie*), 129. — *Chroniques :* Un cinquantenaire, 225. — Les conférences de la *Nouvelle Revue Française*, 133. — Excursion dans le Mézinais, 65, 215. — Le Jasmin d'Argent, 214. — Restauration du château d'Henri IV à Nérac, 302. — Monuments historiques. Sépultures intéressant l'art et l'histoire locale, 216. — Les ventes publiques d'œuvres d'art, 216.
Procès-verbaux des séances de la Société Académique d'Agen, 144, 217, 303, 364, 453.
Bibliographie : Notice des prêtres et religieux de Condom pendant la Révolution, par Joseph Gardère, 224. — Le pape Clément V à Agen, par Marcel Gouron, 152. — La promenade du Gravier : son histoire, par Granat, 374. — Visite pastorale de Mgr Jacoupy à Condom, 224. — Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades, par M. de Saint-Léger, 63. — Lacépède et les archives de la Légion d'honneur, par J. Durrieux. — Histoire des monétaires d'Agen, par Jules Monméja. — Les cures hydrominérales en gynécologie, par le Dr Dalché, 64. — Les contes du Martin-Pêcheur, par le Dr Mirc, 372. — L'Heure du Bédouin, par Jean Rodes, 373. — La Généalogie des Lauzières de Thémines, par le général comte de Mitry, 455. — A la recherche de Dieu, par Camille Mourgues, 223. — Les souterrains-refuges de la France, par Blanchet, 457.

Boysson (R. de). — Geoffroy de Vivant..... 395

Couturier (E.). — L'inscription des cloches de Sainte-Catherine de Villeneuve..... 295

Dalché (Dr Paul). — Forthos, Athos et Aranus..... 361
Sainte-Livrade : l'émeute de 1841 ; la construction du pont. 38

Durengues (A.). — Une jeune catholique d'autrefois : Albéric de Blanche (1818-1854), par Paul Dudon (*Bibl.*), 220. — Le prieuré du Paravis, par Marboutin (*Bibl.*), 149.

Ferrère (F.). — Erasme et le Cicéronianisme au XVIe siècle. 176, 283, 342
Souhaits de nouvel an (*Vers latins*)..... 59

Digitized by Google

Joret (Maurice). — Les Lavaissière du Mas-d'Agenais et la Légende de Capchicot..... 28

Labouche (Commandant). — L'Aigle du 2e régiment étranger à Agen (1815)..... 212
Un centenaire : Passage à Agen des troupes venant d'Espagne (Janvier 1824)..... 49
Un Agenais, général en chef des armées espagnoles (1817-1824)..... 441
Le Chêne du Lancio..... 127
Le Journal de Campagne du général Emile Arlabosse (1914-1918)..... 298
Bibliographie : L'homme de proie, par Maxime Formont, 311. — Sainte-Catherine, patronne des Mariniers d'Agen et du Passage, par R. Marboutin, 62.

Lacroix (Marcel et Claudius). — Vieilles chansons populaires de la région de Damazan..... 226, 317, 423

Lafont (Ernest). — La Cour de l'Ordinaire de Puymirol au XVIIIe siècle..... 255
Médecins et malades agenais aux XVIIe et XVIIIe siècles. 183

Marboutin (R.). — Les Ecuries du Roi à Agen..... 168
Les Montpezat-Laugnac en Lorraine..... 377
Bibliographie : Précis d'archéologie du Moyen-Age, par Brutails, 223.

Mirc (Dr). — Les points de dégénérescence nerveuse dans l'Agenais..... 117

Monmayrant. — L'ormeau de Burret à Cassignas..... 302

Montesquieu (Baron R. de). — Les Salons du vieil Agen..... 43

Monuments historiques : Règlement d'administration publique. 131

Musée d'Agen : Procès-verbaux de la Commission..... 305, 365

Prix Philippe Lauzun..... 153

Rodes (Jean). — Avec Isabelle Eberhardt dans le Sud-Oranais. 100

Saint-James (Ed.). — Immanente Justice. — Appel aux Français (*Poèmes*)..... 56, 300

Vivans (Comtesse Geneviève de). — Henri IV et Geoffroy de Vivant..... 313

PLANCHES

Cardelus (Au manoir de), par F. Laulan..... 214
Ecuries du Roi (Les Fausses)..... 168
Henri de Navarre visitant Geoffroy de Vivant..... 313
Mas d'Agenais (Ancienne église Saint-Vincent ; sceau du Chapitre de Saint-Vincent ; tombeau du saint ; Pompéjac et l'Ager Velanus)..... 1, 69, 158, 163
Montpezat (Plaque de cheminée aux armes des Stainville et des Montpezat)..... 377
Vieux airs de la région de Damazan..... 226, 317, 423

Agen. — Imprimerie Moderne (Assoc. Ouvr.), 43, rue Voltaire.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library
642-3403

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

REC. CIR. NOV 3 '76		
REC. CIR. JUL 16 '76		

FORM NO. DD 6, 40m, 6'76

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

PERIODICAL

3
Desk
e
RKELEY
®1

Digitized by Google

Digitized by Google